



OpCARD 101 v2



BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB

8235683

**Les pages intermédiaires sont blanches**

HISTOIRE  
DE  
L'IMPRIMERIE  
EN FRANCE  
AU XV<sup>E</sup> ET AU XVI<sup>E</sup> SIÈCLE

**Les pages intermédiaires sont blanches**

Imprimé  
par Décision de M. le Garde des Sceaux  
Ministre de la Justice  
pour l'Exposition universelle de 1900

**Les pages intermédiaires sont blanches**

HISTOIRE  
DE  
L'IMPRIMERIE  
EN FRANCE

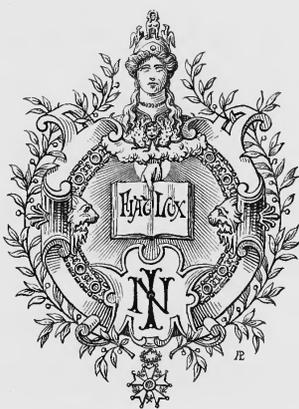
AU XV<sup>E</sup> ET AU XVI<sup>E</sup> SIÈCLE

PAR A. CLAUDIN

LAURÉAT DE L'INSTITUT

---

TOME PREMIER



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

---

MDCCC



**Les pages intermédiaires sont blanches**

## AVANT-PROPOS

M. A. Christian, Directeur de l'Imprimerie nationale, ayant adressé, le 14 août 1895, un rapport au Ministre de la Justice relativement à la part que devait prendre son Administration à l'Exposition universelle internationale de 1900, M. le Garde des Sceaux autorisa la publication, par l'Imprimerie nationale, de *l'Histoire de l'Imprimerie en France au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle*, par M. A. Claudin.

En imprimant cet ouvrage, notre Établissement national a surtout pour but d'offrir aux bibliophiles les spécimens les plus curieux et les moins connus de la typographie essentiellement française, et d'établir la prééminence de nos artistes par l'influence qu'ils exercèrent sur leurs émules des nations voisines lorsque se propageait l'art de Gutenberg à l'époque de la Renaissance.

L'Imprimerie nationale n'a rien épargné pour mettre en évidence les fac-similés des éditions les plus célèbres et surtout les nombreux spécimens des chefs-d'œuvre de la période primitive et de l'époque d'épanouissement de notre art du Livre.

Des caractères anciens, mais de fonte neuve, ont été choisis pour l'*Histoire de l'Imprimerie en France*; ils ont l'inappréciable avantage d'être absolument conformes aux anciennes fontes, l'Imprimerie nationale conservant toujours les poinçons et les matrices des caractères gravés pour son usage particulier. Le type général de ces caractères diffère peu de celui des fontes dessinées par Garamond sous François I<sup>er</sup> et qui remplacèrent à cette époque les types gothiques des débuts de l'imprimerie.

Les caractères de Garamond, dits *de l'Université*, figurent, pour l'impression de cette *Histoire de l'Imprimerie en France*, jusques et y compris la Préface; ils furent adoptés par l'Imprimerie royale lors de sa fondation par Richelieu en 1640. Le corps de l'ouvrage est exécuté en caractères Grandjean, gravés en 1693 et employés jusque vers la fin du Premier Empire, époque à laquelle apparurent les nouvelles fontes de Didot.

De nos jours les graveurs ont vainement tenté de restaurer les caractères de style elzévirien; ils ont presque toujours sacrifié au goût moderne certaines formes qui leur paraissaient trop archaïques, enlevant ainsi toute originalité à leurs types. Mais l'Imprimerie nationale doit avant tout maintenir son titre de Conservatoire des bonnes traditions : en flattant la fantaisie et le goût vulgaires, elle perdrait tout droit à l'admiration qui l'a accueillie aux diverses Expositions auxquelles elle a constamment figuré au premier rang.

Pour la reproduction des fac-similés contenus dans cet ouvrage, on s'est efforcé de n'employer que les procédés à base photographique : c'est un sûr garant que la conformité aux originaux sera à l'abri de tout soupçon d'inexactitude.

Ce monument typographique, exécuté avec des caractères neufs et de bons clichés, repose sur de solides assises. La composition et la correction des textes ont été l'objet de soins particuliers.

Quant au choix du papier et à l'impression, il est universellement reconnu que l'Imprimerie nationale s'est toujours distinguée par ce couronnement indispensable à tout livre de grand luxe.

Cet ouvrage étant un résumé d'anciens exemples, nous resterons dans les limites de notre cadre en terminant l'Avant-Propos par un emprunt fait à la préface d'un ancien Coutumier imprimé à Sens par Gilles Richeboys au XVI<sup>e</sup> siècle :

L'IMPRIMEVR AV LECTEUR,

SALVT.

*Voicy (ami Lecteur) le Liure en l'impression duquel, soit pour la disposition & correction, soit pour l'excellence du caractere, ie n'ay rien esparagné pour te complaire & releuer de peine. . . Tu prendras donques les fruiçts de mon Imprimerie & ce mien labeur en bone part; ouquel si tu trouues quelques faultes (comme le faillir est naturel à tous) ton plaisir sera les supporter & restituer humainement, & de ce qui te semblera le mieulx faict rendre graces à Dieu & à ceulx qui ont estudié avec moy à te rendre ce liure autant ou mieulx imprimé que liure de France. Si tu le fais ainsi, tu m'obligeras à continuer mon entreprise & te mettre en lumiere ceures que ie cognoistray te pouuoir profiter. Et à Dieu.*

# PRÉFACE

*Sunt ibi typographi quos Gallia jactat alumnos  
Et quorum titulis pagina nostra micat.*

L'histoire des débuts et des progrès de l'art typographique en France au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècle, avant la fondation, par Richelieu, de l'Imprimerie du Louvre, aujourd'hui Imprimerie nationale, n'a jamais été traitée dans son ensemble. Pour ce qui concerne l'imprimerie à Paris, la plupart des écrivains sur la matière n'ont fait que reproduire ce qu'avaient écrit, il y a plus de deux cents ans, de La Caille<sup>1</sup> et Chevillier<sup>2</sup>, répétant leurs naïvetés et perpétuant des erreurs, auxquelles ils en ont ajouté de nouvelles, selon la coutume. Taillandier<sup>3</sup>, Auguste Bernard<sup>4</sup>, Madden<sup>5</sup> et Jules Philippe<sup>6</sup> ont bien essayé

<sup>1</sup> *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie*, où l'on voit son origine et ses progrès, jusqu'en 1689, divisée en deux livres, par J. DE LA CAILLE; Paris, J. de La Caille, 1689; in-4°.

<sup>2</sup> *Origine de l'Imprimerie de Paris*, dissertation historique et critique . . . ., par le sieur André CHEVILLIER, docteur et bibliothécaire de la Maison et Société de Sorbonne; Paris, Jean de Laulne, 1694; in-4°.

<sup>3</sup> *Résumé historique de l'introduction de l'Imprimerie à Paris*, par M. A. TAILLANDIER; Paris, imprimerie E. Duverger, 1837; in-8°.

<sup>4</sup> *De l'origine et des débuts de l'Imprimerie en Europe*, par Auguste BERNARD, membre de la

Société des Antiquaires de France; Paris, Imprimerie impériale, 1853; 2 vol. in-8°. — Le chapitre III de la seconde partie (t. II, p. 260-339) traite des origines de l'imprimerie à Paris.

<sup>5</sup> *Lettres d'un bibliographe* (5<sup>e</sup> série), suivies d'un *Essai sur l'origine de l'Imprimerie de Paris*, par J.-P.-A. MADDEN, agrégé de l'Université de France; Paris, Ern. Leroux, 1878; in-8°.

<sup>6</sup> *Origine de l'Imprimerie à Paris*, d'après des documents inédits, par J. PHILIPPE, député de la Haute-Savoie; Paris, Charavay frères, 1885; in-8°. — Jules PHILIPPE, *Guillaume Fichet*, sa vie et ses œuvres. *Introduction de l'Imprimerie à Paris*; Annecy, J. Dépollier et Cie, 1892; in-8°.

de les redresser, mais ils ne se sont guère occupés que du premier atelier établi dans l'enceinte de la vieille Sorbonne. Quelques monographies sur les Estienne<sup>1</sup>, Geofroy Tory<sup>2</sup> et Simon de Colines<sup>3</sup>, des listes plus ou moins complètes d'imprimeurs parisiens dressées, vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, par Lottin<sup>4</sup> : voilà à peu près tout ce que l'on possédait sur l'histoire de l'imprimerie dans la capitale du monde civilisé.

<sup>1</sup> Dès 1683, Jansson d'Almeloveen, bibliographe hollandais, avait publié à Amsterdam une dissertation en latin sur les vies des Estienne, et, en 1709, l'Anglais Maïttaire faisait imprimer à Londres une histoire des mêmes imprimeurs, également en latin. Dans les temps plus rapprochés de nous, on a vu paraître successivement les travaux suivants sur cette famille de typographes dont la France est fière : *Robert Estienne, imprimeur royal, et le roi François I<sup>er</sup>, nouvelles recherches sur l'état des lettres et de l'imprimerie au XVI<sup>e</sup> siècle*, par G.-A. CRAPELET, imprimeur, avec sept planches d'ornements typographiques des Estienne et autres imprimeurs contemporains; Paris, imprimerie de Crapelet, décembre 1839; in-8°. — *Annales de l'Imprimerie des Estienne, ou Histoire de la famille des Estienne et de ses éditions*, par Ant.-Aug. RENOUARD; 2<sup>e</sup> édition; Paris, Jules Renouard et C<sup>ie</sup>, 1843; in-8°. — *Les Estienne, Henri I; François I et II; Robert I, II et III; Henri II; Paul et Antoine*, par Ambroise-Firmin DIDOT. (Extrait du tome XVI, col. 480-560, de la *Nouvelle Biographie générale*, publiée par Firmin Didot frères.)

<sup>2</sup> *Geofroy Tory, peintre et graveur, premier imprimeur royal, réformateur de l'orthographe et de la typographie sous François I<sup>er</sup>*, par Auguste BERNARD; 2<sup>e</sup> édition, entièrement refondue; Paris, librairie Tross (impr. Jouaust), 1865; in-8°.

<sup>3</sup> *Bibliographie des éditions de Simon de Colines*, 1520-1546, par Ph. RENOUARD, avec une notice biographique et trente-sept reproductions en fac-similé; Paris, Em. Paul, L. Huard et Guillemin, 1894; in-8°. — Une biographie succincte de Simon de Colines avait déjà vu le jour dans l'ouvrage de Maïttaire, intitulé : *Historia typographorum aliquot Parisiensium vitas et libros complectens*; Londini, C. Bateman, 1717; in-8°. Dans ce volume, on trouve encore des notices sur les imprimeurs suivants : Michel Vascosan, Guillaume Morel, Féd. Morel et Jean Bien-Né.

<sup>4</sup> *Catalogue chronologique des libraires et des libraires-imprimeurs de Paris*, depuis l'an 1470, époque de l'établissement de l'imprimerie dans cette capitale, jusqu'à présent (par A.-M. LOTTIN l'aîné, imprimeur-libraire du Roi); Paris, Jean-Roch Lottin, de Saint-Germain, 1780; petit in-8°. — Il est juste de dire qu'au moment où nous écrivions ces lignes, un ouvrage beaucoup plus complet que cet ancien répertoire de Lottin se préparait avec notre collaboration. L'auteur, M. Ph. Renouard, a donné non seulement les noms de tous les imprimeurs et libraires parisiens, mais encore leurs adresses, l'indication de leurs enseignes, de leurs marques, les dates de leur exercice, avec des renseignements complémentaires sur leurs familles, d'après des documents inédits.

Plusieurs bonnes monographies provinciales, des notices éparses dans des mémoires de sociétés savantes des départements forment l'ensemble de l'histoire, encore très incomplète et insuffisamment débrouillée, des débuts de l'art typographique dans les villes de France.

Quant à l'histoire de l'illustration, le véritable côté artistique et décoratif du livre, on l'a passée sous silence, et on paraît l'avoir complètement ignorée.

C'est à peine si l'on sait qu'il se publiait au xv<sup>e</sup> siècle des chroniques françaises et des romans de chevalerie accompagnés de figures sur bois jugées plus ou moins barbares sans aucun examen, et qu'au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle on imprimait en caractères gothiques des livres d'heures avec bordures historiées représentant les épisodes de la Bible et les légendes populaires de la Danse macabre et du Jugement dernier. On connaît Geofroy Tory, le grand artiste-imprimeur de l'époque de la Renaissance, si habilement mis en relief par Auguste Bernard, comme une gloire française oubliée. On cite maintenant les gravures sur bois dessinées par Jean Cousin, le peintre-verrier sénonais qui travaillait à l'illustration du livre dans divers ateliers, depuis qu'Ambroise Didot, Lobet et P. Heuré ont mis en lumière une partie de l'œuvre de ce maître et ont appelé l'attention sur cet artiste hors de pair qui idéalise à lui seul l'École française du dessin à partir du milieu du xvi<sup>e</sup> siècle.

On fait encore mention de la Danse des Morts, gravée sur bois d'après les dessins d'Holbein, dont la suite des figures a été imprimée à Lyon dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle,

et, pour la seconde moitié, on rappelle les ravissantes petites figures sur bois qui décorent la plupart des livres lyonnais de cette époque et qui sont attribuées à Bernard Salomon, communément appelé *le Petit Bernard*, un autre maître français des arts du dessin, qui mérite une place d'honneur à côté de Jean Cousin, depuis que M. Natalis Rondot lui a consacré une monographie des plus intéressantes<sup>1</sup>.

Voilà à peu près tout ce que l'on dit et qu'on répète. On ne sait pas généralement qu'il existait auparavant un art français du livre, qui procède en ligne directe des calligraphes et des miniaturistes de l'école de Tours.

Un érudit d'Auxerre, M. Henri Monceaux, conservateur du Musée et bibliothécaire de cette ville, vient, après vingt années de patientes recherches, de mettre au jour une étude des plus remarquables sur les débuts de l'illustration du livre en France au xv<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, dans laquelle il montre, avec preuves à l'appui, la part prise par l'artiste Pierre Le Rouge, de Chablis, au développement de la gravure sur bois accompagnant le texte typographique. Ce nouveau procédé allait bientôt remplacer l'image dessinée et peinte à la main, que l'on avait commencé tout d'abord à introduire dans les livres imprimés pour les illustrer.

C'est en 1481 que l'on vit paraître, pour la première fois à

<sup>1</sup> *Bernard Salomon, peintre et tailleur d'histoires à Lyon, au xvi<sup>e</sup> siècle*, par Natalis RONDOT, correspondant de l'Institut; Lyon, imprimerie Mougin-Rusand, 1897; gr. in-8°.

<sup>2</sup> *Les Le Rouge de Chablis, calligraphes et miniaturistes, graveurs et imprimeurs; étude sur*

les débuts de l'illustration du livre en France au xv<sup>e</sup> siècle, avec 200 fac-similés dans le texte ou hors texte, par Henri MONCEAUX, conservateur du Musée d'Auxerre, correspondant du Ministère pour les travaux historiques; Paris, A. Claudin, 1896; 2 vol. gr. in-8°.

Paris, chez Jean Du Pré, un livre avec des images faites autrement qu'à la main et tirées à la presse en même temps que le texte. Cet essai, en quelque sorte timide, fit révolution. Des ouvriers habiles à entailler le bois et le métal se formèrent aussitôt. On se servait des deux procédés. Pour obtenir plus de finesse dans les traits du dessin, on taillait le cuivre de façon à pouvoir imprimer en relief comme avec la lettre. Peu d'années suffirent pour atteindre la perfection. En 1486, Jean Du Pré produisit de véritables chefs-d'œuvre. Pierre Le Rouge, calligraphe et miniaturiste, qui, dès 1478, avait monté une imprimerie dans la petite ville de Chablis, en Bourgogne, vient ensuite s'installer à Paris. Nommé imprimeur du Roi, il termine, en 1488, *La Mer des Hystoires*, deux volumes grand in-folio illustrés d'une façon magistrale. Il en présentait à Charles VIII un exemplaire imprimé sur vélin de choix, dont les gravures avaient été soigneusement rehaussées en or et en couleurs. On peut considérer *La Mer des Hystoires* comme le plus beau livre illustré français du xv<sup>e</sup> siècle. L'exemplaire royal existe encore. On l'admire dans les vitrines d'exposition de la Bibliothèque nationale.

Guyot Marchant, un autre imprimeur parisien, publiait à son tour les illustrations de la *Danse macabre*, dans lesquelles étaient représentées d'une façon réaliste les diverses classes de l'échelle sociale<sup>1</sup>. Cette espèce de miroir, qui reflétait sous

<sup>1</sup> «Les personnages que la Mort appelle brutalement à elle reçoivent d'une façon particulière le lugubre message; chaque personnage a sa physionomie individuelle bien déterminée, formellement exprimée. Celui qui inventa ces

figures était, il n'en faut pas douter, un peintre de mérite... » (Georges DUPLESSIS, *Histoire de la gravure en Italie, en Espagne, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Angleterre et en France*; Paris, Hachette et Cie, 1880; gr. in-8°; p. 327.)

toutes ses faces l'égalité des conditions, dans des compositions d'un effet saisissant, eut un succès immense parmi les masses. Il en fut de même pour un autre livre populaire, le *Calendrier des Bergers*, espèce d'encyclopédie de connaissances météorologiques, agricoles, hygiéniques et morales, non seulement pour les paysans, mais encore pour les gens de tous états, et dont il y eut plusieurs éditions, toutes illustrées plus ou moins abondamment, qui ont disparu pour la plupart. Le *Calendrier des Bergers* fut suivi du *Calendrier des Bergères*, auquel on adjoignit la *Danse macabre des Femmes*, autre livre illustré qui ne le cède en rien comme intérêt artistique au précédent, dont il formait en quelque sorte le complément. Toutes ces illustrations sont empreintes d'un grand sentiment de vérité et caractérisent le véritable esprit français.

Le livre illustré, produit par le moule de la gravure en relief et multiplié à l'infini avec le secours de la presse, s'était substitué au livre manuscrit. Il n'y avait plus guère que les princes et quelques grands seigneurs qui, par un restant d'ancienne habitude, faisaient encore de temps à autre exécuter, par d'habiles calligraphes et des artistes en renom, des manuscrits décorés de fines miniatures; mais c'était l'exception. L'imprimerie avait fait une révolution économique<sup>1</sup>. Le tra-

<sup>1</sup> «Les copistes des manuscrits et les enlumineurs, qui jadis étaient les seuls maîtres du terrain, voyaient tout à coup se dresser devant eux une concurrence terrible, née de l'invention et des progrès de l'imprimerie et de la presse. Entre les nouveaux procédés mécaniques et l'ancien mode de travail, qui ne mettait en jeu que la main de l'homme armée simplement de

la plume et du pinceau, l'issue de la lutte ne pouvait pas être et ne fut pas longtemps douteuse.» (Paul DURRIEU, *Un grand enlumineur parisien au xv<sup>e</sup> siècle; Jacques de Besançon et son œuvre*; Paris, H. Champion, 1892; in-8°; p. 41-42.) — «Les miniaturistes, dépossédés de leurs moyens d'existence, voulurent lutter aussi longtemps que possible contre la concu-

vail devenant de plus en plus rare pour les dessinateurs, la plupart d'entre eux s'étaient mis au service des imprimeurs et des éditeurs en composant et en dessinant les illustrations qu'on faisait graver ensuite dans les ateliers d'ouvriers spéciaux formés par des Vénitiens que l'imprimeur Jean Du Pré, déjà nommé, avait amenés en France<sup>1</sup>. M. Paul Durrieu nous a révélé le nom d'un de ces grands artistes parisiens, Jacques de Besançon<sup>2</sup>; après avoir exécuté des miniatures de manuscrits pour les plus grands personnages de son temps, cet artiste coopéra activement à l'illustration des livres imprimés pour Antoine Vérard.

En sa qualité d'entrepreneur de manuscrits et de libraire attiré de la Cour et de la noblesse, Antoine Vérard s'était lancé un des premiers dans le mouvement. Au lieu d'éditer, comme ses confrères, des classiques latins et des ouvrages de théologie scolastique, il se mit à publier de préférence des livres français, des chroniques et des romans de chevalerie, des mystères et des poésies, ouvrages dont le texte prêtait davantage à l'illustration. Il avait compris que l'art typographique n'avait pas encore dit son dernier mot, et il tirait parti

rence terrible que leur faisait l'imprimerie; ils ne tardèrent pas à succomber... » (Georges DUPLESSIS, *Histoire de la gravure*, p. 332; ouvrage cité.)

<sup>1</sup> A la fin d'un Missel de Limoges, in-folio, sorti de ses presses en 1483, Jean Du Pré dit qu'il a imprimé ce livre à la manière de Venise (*Venetica forma*), et, dans la dédicace à l'évêque Jean Barton, il nous apprend qu'il a fait faire ce missel à Paris par d'excellents et très habiles ouvriers vénitiens (*per Venetos arte impressoria*

*magnificos et valde expertos*). Vers le milieu du volume, dans la partie consacrée au Canon de la Messe, on remarque deux grandes et belles gravures sur bois, très peu ombrées, de la Trinité et de la Crucifixion. (Voir POYET, *Essai de Bibliographie limousine*; Limoges, imprimerie de Chapoulaud frères; 1862; in-8°; p. 12-13.)

<sup>2</sup> *Un grand enlumineur parisien au XV<sup>e</sup> siècle, Jacques de Besançon et son œuvre*, par Paul DURRIEU; ouvrage cité.

des nouveaux procédés en faisant travailler pour son compte les imprimeurs les plus habiles, Jean Du Pré, Pierre Le Rouge, Couteau et Ménart, Jean Morand, Le Petit Laurens, et d'autres encore. Il fit tirer de presque tous ces ouvrages des exemplaires de choix sur beau vélin, dont les gravures furent enluminées à l'instar des miniatures des manuscrits, pour les présenter ensuite aux princes et aux têtes couronnées.

Vérard eut le premier l'idée de faire des livres de prières imprimés avec sujets et bordures illustrées. Charles VIII, qui avait alors pour lecteur Guillaume Tardif, un ancien correcteur d'imprimerie, s'intéressait aux progrès de l'art typographique et commanda des Heures à Antoine Vérard. D'après M. Monceaux, ce fut Pierre Le Rouge, nommé imprimeur royal, qui exécuta pour Vérard ce livre remarquable par des compositions d'un style élevé, largement dessinées, dans lesquelles l'imprimeur a déployé toutes les qualités d'un véritable artiste imprégné d'esprit français. Ces Heures, connues des bibliophiles sous la dénomination de *Grandes Heures de Vérard*, pour les distinguer d'autres Heures d'un format un peu plus petit, publiées après par le même éditeur, devraient être plutôt appelées *Heures royales*, en raison de la suscription ainsi conçue : *Furent commencées ces présentes heures par le commandement du roy nostre sire pour Anthoine Vérard, libraire*. Cet encouragement initial, partant de haut, est un document à noter dans l'histoire du livre illustré français.

Jean Du Pré, qui avait déjà fait des essais dans ce genre pour Vérard, fit aussi des Heures d'un format un peu plus petit, dans lesquelles d'élégantes bordures, gravées sur cuivre

ou sur bois, reproduisaient les ornements des manuscrits, ou rappelaient, dans une série de petits tableaux, les différentes scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament; elles étaient accompagnées, aux diverses parties de l'office, de compositions réalistes d'une incontestable valeur.

D'autres imprimeurs se mirent aussitôt de la partie, entre autres Philippe Pigouchet, un ancien ouvrier de l'atelier de Caillaut et Martineau, imprimeurs parisiens. Sitôt établi, Pigouchet, qui avait été à bonne école, se créa une spécialité dans ce genre de *labeur*. Dans son atelier, installé rue de la Harpe, en face de l'église Saint-Côme et Saint-Damien, il publia une série de livres d'heures illustrés, d'une facture toute personnelle, changeant deux ou trois fois sa manière, qu'il perfectionnait à mesure que ces livres paraissaient.

Ce fut bientôt une véritable émulation parmi les imprimeurs et les éditeurs qui publièrent de ces sortes de livres où l'image tenait la plus grande place, apportant chacun sa note particulière d'imitation ou d'originalité graphique<sup>1</sup>.

Aucun, cependant, n'atteignit le degré de perfection auquel arriva un éditeur du nom de Simon Vostre, qui tenait boutique devant Notre-Dame. Il créa de toutes pièces un matériel de bordures historiées et de grandes planches gravées sur cuivre en relief, le métal résistant mieux à des tirages

<sup>1</sup> «Un grand nombre d'artistes furent tout de suite employés par les éditeurs empressés de satisfaire les désirs nouveaux de leurs clients, et, si les noms de ces hommes de talent qui remplissaient de planches les livres d'heures répandus à profusion à la fin du xv<sup>e</sup> siècle

et au commencement du xvi<sup>e</sup> ne sont pas connus, on peut au moins dresser avec facilité la liste des imprimeurs qui leur fournirent les moyens de se produire.» (Georges DUPLESSIS, *Histoire de la gravure*, p. 328; ouvrage cité.)

fréquemment répétés, qui auraient bientôt mis hors d'usage les gravures sur bois.

Ces *hystoires*, comme on appelait alors ces sortes de gravures, dont l'éditeur variait constamment l'arrangement ou auxquelles il ajoutait de temps à autre de nouveaux sujets, comprenaient des séries telles que l'histoire de Jésus-Christ et de la Vierge, celle de Suzanne, la vie de l'Enfant prodigue, les quinze Signes de la fin du monde, les Vertus théologiques et cardinales personnifiées, les sept Péchés capitaux, les douze Sibylles, et surtout la Danse des Morts, qu'on représenta le plus fréquemment. Les sujets sévères étaient égayés de place en place par quelques ornements grotesques, des scènes de mœurs champêtres, des représentations de chasse. Ces petites gravures étaient sur fond noir éclairci par des pointillés de distance en distance, autrement dit *fond criblé*, faisant mieux ressortir l'harmonie des traits du dessin et donnant à l'ensemble une vigueur de ton qui pouvait dispenser du coloris dont on avait l'habitude de recouvrir les images, peu ou point ombrées dans le principe, mais dont les contours, fixés sur le vélin par la typographie, servaient de canevas pour l'enlumineur ou le miniaturiste, selon qu'on voulait faire peindre les livres plus ou moins richement, à l'imitation des manuscrits qu'ils étaient destinés à remplacer.

Simon Vostre publia ensuite des Heures dans le format petit in-quarto que Vérard avait inauguré le premier. Pour ces *Grandes Heures*, il fit servir les cadres des éditions petit in-octavo qu'il allongea en y ajoutant des compartiments ou de nouveaux sujets. Il les illustra, en outre, de compositions

magistrales tenant des pages entières et qui sont là comme autant de tableaux d'un caractère imposant.

L'art français de l'illustration du livre était en plein épanouissement, et le burin du graveur avait définitivement remplacé le pinceau de l'artiste, devenu l'auxiliaire de la typographie. On vit alors des peintres miniaturistes combiner les anciens et les nouveaux procédés. Les frères Gilles et Germain Hardouin montèrent une imprimerie et éditèrent des livres d'heures qu'ils vendaient avec des gravures noires ou enluminées au gré des acheteurs, utilisant ainsi les dernières ressources de leur ancien métier.

Nous n'en finissons pas, si nous énumérons ici les noms de tous ceux qui imprimèrent ou éditèrent à cette époque des livres ornés de figures. Cet élan artistique dura jusqu'aux premières années du règne de François I<sup>er</sup>, au moment où l'influence de l'art italien de la Renaissance, à formes plus régulières et moins heurtées, transforma l'art gothique flamboyant, qui est tout vibrant d'énergie dans sa naïveté réaliste et fait encore l'admiration des connaisseurs; car c'est l'art véritablement français de nos ancêtres, avec toutes ses qualités et ses défauts, dans toute sa saveur native que rien ne saurait remplacer.

Lyon ne resta pas en arrière du mouvement. Cette ville, placée comme une sentinelle avancée entre l'Allemagne et l'Italie, ne devait pas tarder à bénéficier des avantages de la nouvelle invention. Le milieu, différent de celui de la capitale, n'était pas un centre universitaire où les copistes et les enlumineurs, érigés en corporation puissante et privilégiée,

pouvaient longtemps tenir en échec le nouvel art, c'était surtout une cité florissante par le commerce qui s'y faisait, et où les étrangers restaient libres de venir exercer leur industrie. Ce fut un riche marchand de Lyon, Barthélemy Buyer, qui patronna le premier atelier typographique de cette ville, installé dans sa maison, et que dirigeait un Liégeois du nom de Guillaume Le Roy.

Les livres écrits à la main et décorés de miniatures allaient aux mains des princes, des seigneurs, des prélats et des gens riches, tandis que le livre imprimé, d'un prix beaucoup plus accessible, s'adressant aux classes moyennes, c'est-à-dire à la majorité des acheteurs, ne tarda pas à devenir un article de facile débit aux foires si fréquentées de Lyon.

En août 1478 parut à Lyon le *Mirouer de la Rédemption*, avec deux cent cinquante-six figures sur bois, premier livre illustré qui ait été imprimé en France. Les bois venaient de Bâle. Cet ouvrage synthétisait les croyances religieuses et morales de l'époque, s'adressait aux masses crédules et parlait aux yeux par l'image. Il eut un tel succès, qu'il fut réimprimé l'année suivante avec le même matériel.

Les seconds imprimeurs qui étaient venus s'établir à Lyon, Marc Reinhart et Nicolas Müller dit *Philippe*, son associé, publièrent, en 1480, la première traduction française des *Fables d'Ésope*, illustrée d'un grand nombre de figures sur bois vivement dessinées et qui méritent quelque attention. Les mêmes firent paraître vers la même époque une *Légende dorée* en français, avec des figures d'une facture originale et d'un dessin très expressif, quoique souvent exagéré.

En 1482, ils impriment le *Myrouer de vie humaine*, autre livre illustré dans lequel on remarque quelques gravures intéressantes pour l'histoire des métiers.

Quelque temps après parurent, dans un autre atelier lyonnais, deux ouvrages en français, illustrés de gravures sur bois : *L'Abuzé en Court*, avec onze figures<sup>1</sup>, et *Le Doctrinal de Court*, avec seize figures<sup>2</sup>, dont quelques-unes se répétaient. Ces illustrations, faites à Lyon, sont d'un dessin assez facile; les personnages sont bien posés, leurs gestes naturels, les tailles d'une extrême simplicité.

Les imprimeurs de Lyon ont commencé à illustrer leurs livres trois ans plus tôt que les imprimeurs parisiens, de même qu'ils ont imprimé le premier livre français neuf mois avant ces derniers<sup>3</sup>. Les typographes lyonnais ne s'adressaient pas à un public aussi raffiné que celui de Paris; ils ne prétendaient pas remplacer absolument les calligraphes et les miniaturistes, et ne cherchaient pas à produire des œuvres d'art proprement dites. Ils servaient simplement les goûts et les besoins du plus grand nombre, s'attachant de préférence

<sup>1</sup> On attribue généralement *L'Abuzé en Court* au roi René d'Anjou, qui se trouvait à Lyon en 1476, mais cette date n'a aucune corrélation avec l'impression du livre qui ne parut que plusieurs années après.

<sup>2</sup> *Le Doctrinal de Court*, dédié au duc de Bourgogne, a pour auteur Pierre Michault, secrétaire de ce prince. C'est une allégorie satirique, en prose et en vers, qui fut composée dès l'année 1466.

<sup>3</sup> *La Légende dorée*, traduite en français par Jean Batallier, docteur en théologie de l'ordre des Frères Prêcheurs du couvent de Lyon, a

été imprimée en ladite ville de Lyon pour Barthélemy Buyer, citoyen dudit Lyon, le 18 avril 1476. L'année commençant à Pâques suivant l'usage de France (*more gallico*), cette fête tombait le 24 avril en 1476. Selon le comput des pays d'Empire suivi dans le Midi, l'année nouvelle datait de la fête de l'Annonciation, au 25 mars fixe. Quelle que soit la manière de compter qu'on adopte, il est certain que *La Légende dorée* imprimée à Lyon est antérieure de neuf mois aux *Grandes Croniques de France*, premier livre français imprimé à Paris et daté du 16 janvier 1477 (1476 v. st.).

aux livres que lisaient « tous citoyens et habitans en villes et chasteaux <sup>1</sup> », c'est-à-dire aux versions en langue vulgaire d'ouvrages connus, aux histoires populaires, aux romans de chevalerie, à tout ce qui répondait au nouveau mouvement des esprits et « pour instruire petis et grans pour chascun en son droit garder et deffendre <sup>2</sup> ». Le dessin plaisait d'autant plus aux masses qu'il était plus simple. Le système de gravure presque linéaire se remarque dans un grand nombre des premiers livres illustrés sortis des presses lyonnaises. Le trait est tracé largement; les ombres sont indiquées faiblement <sup>3</sup>. Les détails d'architecture et d'ameublement sont négligés. On cherchait surtout à rendre, dans ces compositions naïves, le jeu et l'expression des physionomies. La plupart de ces bois primitifs ont dû être gravés par des cartiers qui étaient assez nombreux à Lyon <sup>4</sup> et entaillaient déjà le bois avant la venue des imprimeurs, au service desquels ils passèrent ensuite.

<sup>1</sup> Extrait du Prologue du *Livre des Eneydes* de Virgile, ouvrage qui fut imprimé à Lyon, par Maître Guillaume Le Roy, le dernier jour de septembre 1483.

<sup>2</sup> Extrait du même Prologue du *Livre des Eneydes*.

<sup>3</sup> Souvent on rehaussait ces figures par des couleurs vives ou des espèces de gouaches qui les *illuminaient*, comme on en voit dans l'exemplaire du *Mirouer de la Rédemption*, de 1478, conservé à la Bibliothèque nationale (Réserve A 1241 bis). On appelait, à Lyon, *illumineurs de livres* les enlumineurs qui étaient en même temps écrivains. « On avait autrefois un goût assez vif pour la couleur, et l'enluminure est née de ce désir de voir éclairer (*illuminare*) par la couleur, par la miniature (application du

minium), les feuillets couverts d'encre noire. Les lecteurs de livres se sont déshabitués lentement de cette ornementation. » (Natalis RONDOT, *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xv<sup>e</sup> siècle*; Lyon, imprimerie Mougin-Rusand; Paris, librairie A. Claudin, 1896; gr. in-8°; p. 21, note 2, au bas de la page.)

<sup>4</sup> Les rôles lyonnais d'impôts nous donnent les noms de trente-neuf cartiers, de 1444 à 1489, nombre qui se décompose ainsi : trois de 1444 à 1460; quatorze autres de 1473 à 1480; quatre autres en 1482 et 1483, et dix-huit autres de 1485 à 1489. L'un d'eux, Guillaume Gormy, qui exerçait son art à Lyon en 1480, est ainsi qualifié : « tailleur de moles, graveur de moles de cartes, graveur en tailles de bois ».

L'idée d'illustrer certains livres et de les vulgariser davantage en leur assurant une plus large vente ne tarda pas à se généraliser. Peu à peu la gravure sur bois prit quelque importance à Lyon.

Avec un imprimeur du nom de Jean Du Pré, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme de Paris, la gravure sur bois lyonnaise se perfectionna. Nicolas Philippe, que nous venons de nommer, l'avait pris pour partenaire, au lieu et place de Reinhart, comme l'indiquent ces vers placés à la fin des *Vies des Pères Ermites*, de saint Jérôme :

Nicolas Phelip sans obvier  
Et Jehan Dupré par bon accord  
Les livres ont voulu imprimer  
Sans avoir entre eulx nul discord.

Cette édition, qui fut achevée d'imprimer dans la matinée du 15 janvier 1487 (1486 v. st.), est la copie d'une autre édition illustrée, publiée quelques mois auparavant par Jean Du Pré, de Paris. Le dessinateur lyonnais s'est évidemment inspiré des illustrations parisiennes, mais il ne les a pas toujours copiées servilement; il les a interprétées largement en y ajoutant des détails qui lui sont propres. Une gravure de la grandeur de la page, placée au milieu du volume et répétée à la fin, représente saint Jérôme, au milieu des saints docteurs de l'Église, écrivant son ouvrage. Cette composition, fort remarquable dans son genre, est d'un mérite au moins égal à la gravure exécutée à Paris, avec laquelle elle présente de notables différences.

Jean Du Pré, de Lyon, donne ensuite seul, en 1491, une

édition de *La Mer des Hystoires*, en deux volumes in-folio, copiée sur l'édition si merveilleusement illustrée que Pierre Le Rouge avait fait paraître à Paris, trois ans auparavant. On y retrouve la même liberté d'allures et la même indépendance dans le dessin que dans les *Vies des Pères*; les figures sont soigneusement gravées; il y a de la souplesse et de la justesse dans le travail.

Mathieu Husz, un autre imprimeur, est peut-être celui qui produisit le plus de livres illustrés. Depuis 1482 jusqu'aux premières années du xvi<sup>e</sup> siècle, tantôt avec des associés, tantôt seul, il publia des livres avec figures sur bois d'un mérite souvent inégal et de manières différentes, selon les artistes ou les graveurs qu'il employait; mais où il se montra original, c'est dans la composition des lettres rustiques ou grotesques dont il décora quelques-unes de ses éditions.

Guillaume Le Roy, après avoir quitté Barthélemy Buyer, publia pour son propre compte des textes français qu'il a illustrés de figures sur bois d'une allure ferme et hardie. Des lettres ornées, formées de becs d'oiseaux et de têtes grotesques, qu'on voit dans les Statuts synodaux de l'église de Lyon, dont l'impression lui fut commandée par l'archevêque Charles de Bourbon, sont à remarquer. D'autres initiales plus grandes et de même style, qui se trouvent dans le roman de chevalerie des *Quatre Fils Aymon*, sont d'une conception fantaisiste qui dénote un véritable artiste.

Guillaume Le Roy, comme le fait observer J. Renouvier, qui a étudié de près sa manière, eut à son service un graveur certainement français, plus maître de son outil, tandis que

Husz dut employer plus d'une fois des graveurs allemands, d'allures plus lourdes.

Deux imprimeurs associés, Jacques Herenberck et Michelet Topié, publièrent en 1488, sous le titre de *Sainctes peregrinations de Hierusalem*, la relation du voyage en Terre Sainte, de Bernard de Breydenbach, dans laquelle on trouve des vues gravées sur cuivre. Ce sont les premières planches en taille-douce qui aient été gravées et tirées en France.

Les mêmes imprimeurs ont encore donné, en 1490, une édition du *Recueil des Histoires de Troye*, composées par Raoul Le Fèvre, chapelain du duc de Bourgogne. Ce livre est rempli de gravures sur bois archaïques, dessinées dans le style flamand ou bourguignon.

Les planches de batailles à nombreux personnages, composées avec beaucoup de verve, traitées avec assez de vigueur, donnent la sensation du mouvement, de la mêlée furieuse et de la vie.

L'imprimeur Jean Trechsel publia, en 1493, une édition latine des Comédies de Térence, dans laquelle on ne compte pas moins de cent cinquante-neuf gravures sur bois, dont plusieurs sont répétées. Les effets de scène sont parfaitement rendus; on y voit le jeu des acteurs et la véritable expression qui doit se peindre sur leurs physionomies; tout est représenté d'une manière nette et correcte. «Après un tel monument, véritablement original, dit M. Natalis Rondot, — un excellent juge dans la matière<sup>1</sup>, — l'art était bien près d'être

<sup>1</sup> *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xv<sup>e</sup> siècle*, par Natalis RONDOT, correspondant de l'Institut, p. 37; ouvrage cité.

constitué; il devenait chaque année plus vivace; il ajoutait au renom et à l'éclat de l'imprimerie lyonnaise<sup>1</sup>.»

Si l'illustration du livre s'est facilement développée à Lyon, elle le doit à la présence du personnel de la confection des cartes à jouer qui existait avant l'arrivée des imprimeurs.

Un maître artiste, dont nous ne connaissons pas le nom, travaillait pour divers ateliers. Il a signé des initiales I. D. une suite de douze planches d'un *Ars moriendi*, taillées avec une grande netteté et d'une facture toute particulière. On connaît de lui une planche d'un prédicateur en chaire qu'il a gravée pour Jean Trechsel en 1488-1489, d'après un dessin très étudié sur lequel les physionomies du personnage principal et de ses auditeurs sont reproduites avec simplicité et vérité. On peut encore citer une Annonciation qui décore un livret in-quarto intitulé *Les Mystères de la Sainte Messe*. «Un vif sentiment de l'art anime ce petit tableau, qui offre plus d'un trait propre aux dessinateurs des Pays-Bas : les plis des vêtements, l'expression du visage, la chevelure de l'ange<sup>2</sup>.» Il est curieux de faire remarquer que les peintres et les sculpteurs lyonnais s'inspirèrent souvent de l'art flamand du xv<sup>e</sup> siècle. La manière originale, vive et sincère des Flamands du Nord et du Sud avait fait école à Lyon, sans cependant effacer complètement l'empreinte de l'esprit français, pendant quelque temps indécis.

<sup>1</sup> «Nous ne pouvons, à notre grand regret, mettre un nom sur les dessins si remarquables des éditions superbes des histoires de Troie, de Topié; de *La Mer des Histoires*, de Du Pré, et des Comédies de Térence, de Jean Trechsel.»

(Natalis RONDOT, *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xv<sup>e</sup> siècle*, p. 40; ouvrage cité.)

<sup>2</sup> Natalis RONDOT, *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xv<sup>e</sup> siècle*, p. 120; ouvrage cité.

Vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, Pierre Maréchal et Barnabé Chausard, imprimeurs-libraires associés, éditèrent nombre de livres de littérature française avec gravures sur bois, soit que ces typographes aient fait servir plusieurs planches provenant d'autres ateliers, soit qu'ils en aient fait graver de nouvelles.

On a publié aussi à Lyon une édition de *La Grant Danse macabre des hommes et des femmes hystoriée*, qui est la plus complète de toutes. Les bois des belles éditions de Paris y sont reproduits et copiés avec beaucoup d'intelligence. On a ajouté une planche fort intéressante que l'on ne trouve que dans cette édition : la Mort, saisissant les travailleurs du livre, le compositeur, l'imprimeur et le libraire, apostrophe ainsi les typographes :

Venez danser un tourdion  
 Imprimeurs sus legierement;  
 Venez tost. Pour conclusion  
 Mourir vous fault certainement.  
 Faictes un sault habilement.  
 Presses et capsés vous fault laisser,  
 Reculer n'y fault nullement.  
 A l'ouvrage on congnoist l'ouvrier.

Cette double scène est pleine de mouvement et bien présentée; l'attitude des personnages est exactement rendue. C'est certainement une des meilleures illustrations de l'école lyonnaise.

Nous sommes obligé de nous arrêter et de borner là nos exemples. Ce que nous avons rapporté succinctement des commencements de la gravure sur bois et de ses progrès à Lyon suffira pour montrer l'intérêt qui s'attache à l'histoire

de l'illustration du livre en France, dont la genèse n'a pas encore été bien définie. Lyon, qui édita des livres illustrés avant Paris, et qui vulgarisa les monuments de notre vieille littérature française, méritait la place d'honneur que nous lui avons d'ores et déjà assignée.

Les illustrations des livres lyonnais n'ont pas la correction et l'élévation d'ensemble que les artistes et les graveurs parisiens ont su donner à leurs œuvres; mais l'allure des personnages est généralement vive et vraie, les physionomies individuelles sont bien déterminées, et leur caractéristique est une certaine finesse empreinte de bonhomie, qui n'exclut pas l'aisance et la vigueur; à ce point de vue, elles méritent d'être étudiées et de fixer l'attention.

L'influence de la Renaissance se fit sentir de bonne heure à Lyon, en raison du voisinage de l'Italie. Certains imprimeurs lyonnais ont produit, dans le courant du xvi<sup>e</sup> siècle, plusieurs livres illustrés qui ne le cèdent en rien à ceux qui furent publiés à Paris dans le même temps.

Laissons la parole à un juge des plus compétents en matière d'art<sup>1</sup> :

« Au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, une renaissance s'opère dans la gravure comme dans les autres arts. Jusqu'à présent nous avons signalé des ouvrages exécutés pour la plupart avec un talent véritable, mais rappelant encore les manuscrits ornés de miniatures qui les avaient immédiatement précédés. Désormais la gravure typographique devient indépendante, et

<sup>1</sup> Georges DUPLESSIS, *Histoire de la gravure*, p. 332-333; ouvrage cité.

ses produits se font remarquer par une originalité véritable. Dans aucun pays plus qu'en France, l'art ne subit une transformation plus radicale; du règne de François I<sup>er</sup> date une ère nouvelle pour l'École française. Les sculpteurs Jean Goujon et Germain Pilon, les architectes Bullant, Philibert Delorme et Pierre Lescot, les peintres Jean Cousin et Clouet s'associent pour en prendre la direction. Guidés par ces maîtres, les graveurs sur bois acquièrent, dans leur sphère plus modeste, une habileté au moins égale à celle de leurs voisins. Ils taillent le bois avec autant de légèreté et de finesse, et, ayant sous les yeux des modèles excellents, ils parviennent à les copier très fidèlement.

«Les imprimeurs et les éditeurs, ajoute M. G. Duplessis, commandèrent à des artistes des marques pour distinguer les livres qu'ils publiaient : des fleurons, des culs-de-lampe, des initiales dans le style de l'époque, menus ouvrages dans lesquels on découvre facilement un mérite exceptionnel et qui suffisent à prouver que l'art s'introduisait partout, et n'avait besoin pour se produire ni de grands espaces, ni d'encouragements officiels.»

Maintenant que nous avons esquissé les points de l'histoire décorative du livre que nous aurons à développer, il reste à tracer le plan général de l'ouvrage.

Tout d'abord il faudra rechercher les causes premières de l'introduction de l'imprimerie en France pour expliquer la création des premiers ateliers. En énumérant les principaux travaux de ces ateliers, nous en ferons connaître les initiateurs. Nous présenterons ensuite, dans l'ordre chronologique, au

fur et à mesure de leur développement, l'historique des autres ateliers parisiens. Les plus importants seront l'objet de chapitres séparés, dans lesquels leurs principales productions seront signalées et représentées par les spécimens les plus remarquables. Nous nous appliquerons à reconstituer leur matériel typographique, en reproduisant autant que possible, par des alphabets spéciaux, la forme exacte des lettres composant la *police* de leurs caractères, ainsi que les signes abrégés et spéciaux qu'ils auront employés.

La plupart des imprimeurs du xv<sup>e</sup> siècle gravaient et fondaient eux-mêmes leurs caractères, donnant ainsi à leurs livres une physionomie particulière qui les distinguait les uns des autres. Les alphabets typiques sont appelés à rendre de grands services aux bibliophiles en leur permettant de reconnaître d'une façon sûre et certaine la provenance d'impressions non signées, qu'on pourra ainsi restituer aux ateliers qui les auront produites.

Nous indiquerons, aussi exactement que possible, les dates d'exercice des imprimeurs, le local où ils travaillaient, leurs enseignes, et nous reproduirons les marques et devises typographiques adoptées par chacun d'eux.

Aux ateliers de moindre importance nous consacrerons des notices d'ensemble, dans lesquelles, sous une forme plus succincte, seront rassemblés et coordonnés les principaux renseignements de nature à intéresser que nous aurons pu recueillir.

Pour les ateliers lyonnais, nous suivrons la même marche que pour les ateliers parisiens, réservant des notices spéciales

aux plus importants. Ce sera ensuite le tour des autres villes, qui défileront en ordre, à la date précise où aura paru leur premier livre, marquant ainsi les diverses phases de la propagation et du développement de l'imprimerie en France. Voilà, pour la période des origines et pour le xv<sup>e</sup> siècle, quelle sera la distribution de notre ouvrage.

Pour le xvi<sup>e</sup> siècle, qui est plus connu, notre tâche consistera surtout dans un travail d'ensemble. Nous en dégagerons cependant les ateliers qui ont eu le plus de notoriété, et, en citant les livres les plus remarquables sortis de leurs presses, nous rapporterons des détails de la vie des plus célèbres typographes français de cette époque. L'imprimerie n'a pénétré qu'au xvi<sup>e</sup> siècle dans beaucoup de villes et de localités de l'ancienne France. Cette partie encore peu connue de l'histoire typographique, qui se lie si intimement au progrès intellectuel, sera de notre part l'objet d'une attention toute spéciale. Nous en établirons les étapes d'une façon positive, en nous aidant des plus récentes découvertes dans cet ordre de recherches. Une liste générale et aussi complète que possible des imprimeurs qui ont exercé en France, depuis l'introduction de l'imprimerie jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, terminera l'ouvrage. Un chapitre spécial sera consacré à la monographie des typographes d'origine française, tels que Nicolas Jenson, Jacques Le Rouge, Pierre Mauffer, les frères Le Signerre, Christophe Plantin et autres, qui ont porté la réputation du nom français à l'étranger.

Tel est le plan que nous avons conçu pour l'*Histoire de l'Imprimerie* au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècle. Le programme que nous

avons exposé et dont nous venons de tracer les lignes principales n'est pas encore définitif. Il pourra mûrir au cours de l'œuvre, et son cadre s'élargira suivant les circonstances. Notre but est de démontrer qu'à aucune époque notre pays n'est resté en arrière du progrès, et de prouver, pièces en main, qu'en matière d'art typographique, la France a toujours tenu le premier rang. Comme l'a fort bien dit Chevillier, le plus ancien historien de l'imprimerie de Paris : « Si les François « n'ont pas eu la gloire d'avoir inventé l'imprimerie et de « l'avoir pratiquée les premiers, ils ont eu celle de s'être dis- « tinguez dans cet art et de l'avoir porté jusques au point de « sa dernière perfection. »

A. CLAUDIN.

# HISTOIRE DE L'IMPRIMERIE EN FRANCE

XV<sup>E</sup> SIÈCLE

## CHAPITRE PREMIER

### PÉRIODE PRÉLIMINAIRE

Essais d'écriture artificielle faits à Avignon en 1444. — La découverte de Gutenberg. — La mission de Nicolas Jenson et ce qu'il en advint. — État politique de la France à l'avènement de Louis XI. — Causes qui ont retardé la venue à Paris des premiers imprimeurs.

Avant l'introduction à Paris de l'art pratique de l'imprimerie en caractères mobiles, inventé par Gutenberg, des essais de reproduction de l'écriture par des moyens artificiels ou mécaniques avaient été faits en France dès 1444. A cette date, un orfèvre de Prague, Procope Waldfoghel, dit *de Bragansis*, venant, selon toute probabilité, des bords du Rhin, se trouvait à Avignon. Il avait apporté un procédé secret que, dans des actes authentiques<sup>1</sup> datés

<sup>1</sup> Ces actes, rédigés en latin, ont été découverts, dans les anciens minutiers des notaires d'Avignon, par l'abbé Requin, correspondant du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. Le texte intégral de ces documents fut publié en 1890 dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (Paris, Ernest Leroux, éditeur), sous le titre de *Documents inédits sur les origines de la typographie*. Quatre des principaux actes ont été reproduits en fac-similé, avec le texte et une traduction française, dans le

*Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie*, numéro du 28 février 1891. On a fait un tirage à part de l'article, qui est accompagné d'une notice de l'abbé Requin (Paris, imprimerie D. Dumoulin et C<sup>o</sup>, 1891; gr. in-8° de 38 pages). Cette publication avait été précédée d'une autre notice du même, ayant pour titre : *L'Imprimerie à Avignon en 1444* (Paris, Alph. Picard; Avignon, imprimerie Seguin frères, 1890); in-8° de 20 pages, avec fac-similé photographique du plus ancien des actes et le texte de cinq autres.

de cette époque, on dénomme *ars scribendi artificialiter*, c'est-à-dire l'art d'écrire artificiellement. Waldfoghel s'était associé Girard Ferrose, horloger ou serrurier-mécanicien, originaire de Trèves, établi à Avignon.

Le matériel qu'ils avaient fabriqué ensemble et avec lequel ils opéraient était la propriété de Manaud Vitalis, de Dax en Gascogne, bachelier en décrets, alors étudiant à Avignon, qui avait fait les frais de premier établissement. Ce matériel consistait, à la date du 4 juillet 1444, en deux alphabets d'acier (*duo alphabeta calibis*) et deux formes de fer (*duas formas ferreas*), un instrument d'acier appelé vis (*unum instrumentum calibis vocatum vitis*), quarante-huit formes d'étain (*quadraginta octo formas stangni*) et diverses autres formes et accessoires (*necnon diversas alias formas ad artem scribendi pertinentia*<sup>1</sup>).

Le 26 août de la même année, les deux associés se séparent. Waldfoghel rembourse pour sa part 30 florins à Ferrose, et tous comptes sont ainsi réglés entre eux<sup>2</sup>. En outre, Ferrose, auquel Waldfoghel avait appris son art, s'engage à ne pas l'exercer et à ne le communiquer à personne, soit dans Avignon, soit dans un rayon de 12 lieues autour de cette ville<sup>3</sup>.

Le même jour, Waldfoghel conclut l'arrangement suivant avec un autre habitant d'Avignon, Georges de La Jardine : moyennant 10 florins payables tout de suite, Waldfoghel promet audit Georges de bien et convenablement lui apprendre l'art d'écrire mécaniquement et de lui fournir en un mois les instruments nécessaires<sup>4</sup>. Il est entendu que cet art doit rester secret et que

<sup>1</sup> Pièces justificatives publiées par l'abbé Requin, n° 1. Minutes de M<sup>e</sup> Tracol, notaire à Avignon, déposées aux Archives de Vaucluse, n° 4, fol. 36.

<sup>2</sup> « Girardus Ferrose . . . . confessus fuit habuisse . . . in grossos pape et regine triginta florenos a domino Procopio, de quibus fuit contentus, et illis mediantibus, idem Girardus dictum Procopium et idem Procopius dictum Girardum de omnibus et singulis in quibus habuerunt agere usque ad presentem diem mutuo se quictaverunt cum pacto de aliquid non petendo. » — Pièces justificatives, n° 3. Même origine, fol. 42.

<sup>3</sup> « Fuit tamen de pacto expresso inter partes quod cum idem Procopius de Bragansis argenterius instruxisset dictum Girardum Ferrose in quadam arte que artificialiter fiebat ipseque Procopius dubitaret quod idem Girardus Ferrose vellet uti

in dicta civitate Avinionis dicta arte : ea propter idem Girardus orologerius promisit et convenit dicto Procopio presenti pro se et suis stipulanti sollemniter et recipienti nullum in dicta arte instruere, nec illa uti in presenti civitate Avinionensi, nec prope eandem civitatem per duodecim leucas. . . » — Pièces justificatives, n° 4; fonds Pons, n° 2, fol. 216.

<sup>4</sup> « Constitutus personaliter Procopius de Bragansis argenterius . . . confessus fuit habuisse a dicto Georgio de La Jardina ibidem presente . . . decem florenos monete currentis in Avinione, de quibus fuit contentus, quictavit, etc. . . pro quibus promisit instruere dictum Georgium presentem in arte scribendi bene et condecenter et administrare necessaria et opportuna hinc ad unum mensem . . . » — Pièces justificatives, n° 6; fonds Pons, n° 4, fol. 43.

chacun d'eux ne devra l'enseigner à qui que ce soit sans le consentement de l'autre<sup>1</sup>. Waldfoghel fait en même temps à Georges de La Jardine un emprunt de 27 florins dont ce dernier se couvrira de la manière suivante : Georges fera gagner 12 florins à Waldfoghel en l'autorisant à travailler de son métier ou de toute autre manière. Il lui donnera 8 florins de salaire par mois, tant qu'ils resteront ensemble, et lui retiendra chaque mois 3 florins en diminution sur la créance des 27 florins susdits<sup>2</sup>.

Manaud Vitalis, Girard Ferrose et Georges de La Jardine n'étaient pas les seuls à Avignon que Waldfoghel eût initiés à son procédé secret. Un acte du 10 mars 1446 nous apprend qu'un prêteur sur gages, un juif, Davin de Caderousse, auquel Waldfoghel recourait dans des moments de gêne, avait été mis au courant de l'invention depuis deux ans déjà. Waldfoghel convient de faire pour Davin un alphabet de vingt-sept lettres hébraïques toutes tracées, bien et justement taillées en fer (*viginti septem litteras ebraycas formatas et scissas in ferro bene et debite*), selon la science et la pratique de l'écriture mécanique que Procope a montrées et apprises au même juif il y a deux ans passés<sup>3</sup>. Il s'engage à livrer les lettres avec les engins nécessaires de bois, d'étain et de fer (*una cum ingeniis de fuste, de stagno et de ferro*) la semaine suivante. Davin devra payer l'étain et les bois de cet outillage<sup>4</sup>. En retour, le juif promet d'apprendre à Procope Waldfoghel certains procédés de teinture pour étoffes, mais aux frais de ce dernier, et ce à dire d'un expert et maître du métier<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> « Fuit tamen de pacto quod ullus non debeat instruere aliquem in dicta arte scribendi, nisi de licentia alterius. » — Pièces justificatives, n° 6; fonds Pons n° 4, fol. 43.

<sup>2</sup> « Fuit tamen de pacto inter dictas partes quod de dictis xxvii florenis valoris et monete predictorum idem Georgius creditor teneatur lucrari facere dicto Procopio debitori in suo ministerio exercendo vel alias quovismodo, videlicet duodecim florenos valoris et monete predictorum et eidem dare singulis mensibus pro suo salario videlicet octo similes florenos tandiu quamdiu cum eo stabit, deffalcando tres florenos singulis mensibus de summa predicta xxvii florenorum. » — Pièces justificatives, n° 8; fonds Pons, n° 5, fol. 104.

<sup>3</sup> « Juxta scienciam et praticam scribendi, sunt duo anni elapsi, ipsi judeo per dictum Procopium ostensam et doctam ut dixit. . . » — Pièces justi-

ficatives, n° 13. Protocole de M<sup>e</sup> Jacques de Brieude, notaire; année 1446; fol. 34. Étude de M<sup>e</sup> Giraudy, notaire à Avignon.

<sup>4</sup> « . . . Item de pacto quod idem judeus solvet stagnum et fustes artificiorum sive ingeniorum scripture ebrayce. . . » — Même acte.

<sup>5</sup> D'après les termes de leur contrat, le juif Davin promet et convient d'apprendre audit Procope la manière de teindre bien, fidèlement et parfaitement en grains d'écarlate, en rouge, en brésil et en noir, à savoir : les draps, la soie, la toile, les fils et le coton, et sur les choses susdites de lui enseigner la théorie parfaite et la pratique aux frais de lui, Procope, au dire de tout ouvrier et maître dans ledit art; il s'engage en outre à lui donner la vraie recette pour teindre en pers et en vert sans feu : « Et dictus judeus promisit et convenit eundem Procopium docere et instruere

Waldfoghel devra donner à Davin 10 florins, monnaie d'Avignon, dans le courant de la semaine suivante et, ce faisant, le juif devra lui rendre les objets et les ustensiles remis en gage pour les 10 florins, francs de toute usure, intérêts et reprises<sup>1</sup>. En même temps, pour sauvegarder ses droits d'inventeur et empêcher toute concurrence, Waldfoghel fait promettre à Davin, par-devant notaire, qu'aussi longtemps que lui, Procope Waldfoghel, résidera à Avignon et dans son territoire, ou viendrait à s'établir dans d'autres villes, quand bien même elles ne seraient pas circonvoisines, ledit juif ne divulguera à personne au monde, ne fera connaître et ne révélera d'aucune manière, par lui ou par quelque autre, la présente science d'écriture mécanique, soit en théorie, soit en pratique; qu'il ne l'enseignera à personne et qu'il ne fera pas savoir qu'elle lui ait été montrée par qui que ce soit<sup>2</sup>.

Le 26 avril suivant intervient un nouvel acte par lequel Waldfoghel reconnaît que le juif lui a rendu tous les objets retenus en gage, à l'exception d'un manteau et de quarante-huit lettres gravées en fer (*excepto uno mantello et quadraginta octo litteris gravatis in ferro*).

De son côté, Davin déclare avoir reçu livraison de tous les appareils, engins et instruments qui lui avaient été promis pour écrire artificiellement en langue latine (*omnia artificia, ingenia et instrumenta ad scribendum artificialiter in lingua latina*<sup>3</sup>). Le juif n'a pas encore appris à Waldfoghel les procédés de teinture des étoffes et tissus selon leurs conventions du 10 mars, mais il s'engage, pour lui et les siens, à faire connaître ces procédés théoriquement et pratiquement suivant sa promesse. Procope Waldfoghel fait renouveler à Davin de Caderousse l'engagement de ne montrer la susdite méthode d'écrire

bene, fideliter et perfecte tingere in granis scarlate et de rubeo et de brasillo et de nigro, videlicet in pannis, in sirico, tella, filis et cotone, et in hiis promissis eundem docere perfectam teoriam et praticam, expensis suis ipsius Procopii, ad dictum cujuslibet in dicta arte artificis et magistri; et nihilominus dare eidem receptam veram ad tingendum in persico et viridi sine igne.» — Pièces justificatives, n° 13. Protocole de M<sup>e</sup> Jacques de Brieude, année 1446, fol. 34.

<sup>1</sup> «Item ulterius promisit eidem judeo dare decem florenos monete Avinionis per totam hebdomadam proximo futuram et restituere certa pignora sive ustensilia que ipse judeus habet in pignore

a dicto Procopio super dictos decem florenos, franca de quibuscumque usuris, interesse et districtionibus.» — Même acte.

<sup>2</sup> «Item de pacto, idem judeus nunquam, quamdiu dictus Procopius morabitur in presenti civitate et partibus ipsius ac aliquibus aliis in quibus dictus Procopius morari contingerit neque circumvicinis, alicui mundi dicere, notificare, nec quovismodo revelare per se nec per alium ullo modo, presentem scientiam in theorica nec practica, et nulli mundi eam docebit nec revelabit eam fuisse ostensam per quemvis.» — Même acte.

<sup>3</sup> Pièces justificatives, n° 17. Protocole de M<sup>e</sup> Jacques de Brieude, fol. 54.

artificiellement (*dictam artem artificialiter scribendi*) à personne, d'aucune manière, nulle part dans la présente localité, ni dans d'autres où Procope pourra se trouver, à une distance de 30 lieues<sup>1</sup>. Toute contravention aux clauses de l'acte du 10 mars sera passible d'une amende de 100 écus<sup>2</sup>.

Manaud Vitalis, pour le compte duquel Waldfoghel avait fabriqué les premiers appareils d'écriture artificielle, s'était associé dans l'intervalle avec Arnaud de Coselhac, un de ses compatriotes, étudiant comme lui à Avignon. Tous deux avaient été instruits dans cet art secret par Waldfoghel. Les engins et instruments dont ce dernier avait le droit de se servir pour lui-même, suivant les conventions, étaient la propriété de l'étudiant gascon, comme nous l'avons déjà vu. Coselhac, sur le point de quitter Avignon, voulut se défaire des engins et les revendit pour sa part moyennant 12 florins à Procope, Waldfoghel et à Girard Ferrose<sup>3</sup>. Le matériel cédé consistait en certains instruments ou appareils pour écrire artificiellement, tant de fer que d'acier, de cuivre, de laiton, de plomb, d'étain et de bois (*nonnulla instrumenta sive artificia causa artificialiter scribendi, tam de ferro, de calibe, de cupro, de lethono, de plumbo, de stagno et de fuste*), sans autre description. En concluant ce marché, Waldfoghel fait déclarer à Vitalis et jurer sur les saints Évangiles, en présence de témoins, que la susdite méthode d'écrire artificiellement, dans laquelle il a été instruit par ledit Procope, est réelle et très réelle, qu'elle est facile, possible et utile à celui qui veut y travailler et s'y adonner (*dixit et confessus fuit dictam artem scribendi per dictum Procopium artificialiter eidem doctam, esse veram et verissimam, esseque facilem, possibilem et utilem laborare volenti et diligenti eam*). Par un autre acte du même jour (5 avril 1446), Waldfoghel et Ferrose reconnaissent avoir reçu de maître Vitalis les appareils à écrire (*artificia scripture*) susmentionnés.

<sup>1</sup> « . . . Nemini . . . ullo modo in partibus presentibus nec aliis in quibus ipsum Procopium adesse contingerit per xxx leucas prope. » — Pièces justificatives, n° 17. Protocole de M<sup>e</sup> Jacques de Brieu de, fol. 54.

<sup>2</sup> « Promittentes nihil fecisse, etc., nec facere, etc., ac premissa omnia et singula in dicto instrumento alio scripto ut supra per me dicta die x, sub pena centum scutorum tociens aplicanda quotiens veniet contra et quilibet eorum veniet contra. » — Même acte.

<sup>3</sup> « Cumque dictus magister Vitalis cupiat et intendat partem suam dictorum instrumentorum

sive artificiorum et ad eum pertinencium et expectantium vendere et a comunione eorum recedere. » — « Hinc propterea fuit et est quod anno Domini, die et mense superius in principio presentis note descriptis, dictus Magister Vitalis quantum per se et suos, etc., vendidit dictis Procopio et Girardo presentibus, etc., videlicet partem suam et ad eum pertinentem ac spectantem dictorum omnium et singulorum instrumentorum . . . precio duodecim florenorum monete Avinione currentis. » — Pièces justificatives, n° 15. Protocole de M<sup>e</sup> Jacques de Brieu de; année 1446, fol. 47.

L'acte qui vient ensuite est celui du 26 avril 1446, relaté plus haut, dans lequel il est question des quarante-huit lettres gravées en fer retenues par Davin de Caderousse et du matériel qui lui avait été livré par Waldfoghel. Il est à remarquer qu'au lieu de lettres hébraïques mentionnées dans l'engagement du 10 mars, Davin reçoit tout un outillage pour écrire artificiellement en lettres latines et s'en déclare content et satisfait. Il est probable que c'était tout ou partie du matériel racheté à Vitalis<sup>1</sup>, environ trois semaines auparavant, qui passait ainsi entre les mains du juif.

Les autres actes découverts après cette date, et qui concernent Waldfoghel ou Ferrose, sont relatifs à des paiements ou à des emprunts d'argent, et il n'est plus question de leur industrie nouvelle. Ils quittent ensuite Avignon. L'absence de Procope est constatée le 1<sup>er</sup> juillet 1446, et celle des deux associés le 4 août de la même année, puis on n'entend plus parler d'eux.

Dans les actes que nous venons d'analyser, Procope Waldfoghel est appelé tantôt argentier (*argentarius*), tantôt orfèvre (*aurifaber*). C'est tout un, et comme tel il connaissait l'art de travailler les métaux. On sait, par les pièces du procès de Strasbourg, que l'orfèvre Hans Dünne avait travaillé pour Gutenberg et gravé probablement ses premiers caractères. Girard Ferrose est qualifié aussi d'argentier, mais il est encore appelé serrurier (*seralherius*) et plus souvent horloger (*orologerius*). De là nous avons conclu qu'il était plutôt serrurier-mécanicien, et qu'il dut prêter un utile concours à son associé en fabriquant les ressorts et le mécanisme des appareils, tandis que ce dernier gravait les lettres destinées à reproduire artificiellement l'écriture. La part du travail de chacun ainsi définie, il nous reste à examiner dans ses détails quelle pouvait être cette invention dont Waldfoghel se montrait si jaloux de garder le secret.

On a cru voir là des essais de typographie. Quelques-uns ont écrit que Waldfoghel pourrait être aussi bien que Gutenberg l'inventeur de l'impri-

<sup>1</sup> Waldfoghel et Ferrose devaient payer Vitalis de la manière suivante : moitié le jour de la fête de la Résurrection et le reste à la Saint-Jean-Baptiste prochaine. Le 2 mai, Vitalis reconnaît avoir reçu de Girard Ferrose 6 florins à valoir sur 12 florins. — Pièces justificatives, n° 19. Protocole de M<sup>e</sup> Jacques de Brieude, fol. 56 v°. — Le 4 août, maître Arnould de Coselhac, auquel Manaud

Vitalis a donné procuration pour recouvrer sa créance en son lieu et place, reconnaît avoir reçu de Procope Waldfoghel et Girard Ferrose absents (*habuisse et realiter accepisse a dicto Procopo et Girardo absentibus*) la somme de 6 florins pour payer le restant dû (*ad solvendum restantem*). — Pièces justificatives, n° 23. Protocole de M<sup>e</sup> Jacques de Brieude, fol. 48.

merie. D'autres ont conjecturé qu'il avait été, au service de l'orfèvre Hans Dünne, témoin dans le procès de Gutenberg à Strasbourg en 1439, et qu'il aurait surpris les secrets de ce dernier. Nous croirions plutôt que Waldfoghel aurait séjourné à Mayence, à cause des rapports constants qui existaient à cette époque entre cette dernière ville et la Bohême<sup>1</sup>. Wimpfeling, dans son *Catalogus Episcoporum Argentinensium*<sup>2</sup>, nous fait connaître que Gutenberg, lorsqu'il eut quitté Strasbourg, trouva à Mayence des chercheurs, des gens faisant comme lui des essais dans le même art (*in hac arte investiganda similiter laborantes*). Notre orfèvre de Prague pouvait être parmi eux. Mais ce ne sont là que des hypothèses, comme nous nous hâtons de le déclarer. Il faut s'en tenir à des faits plus positifs et revenir à nos documents que nous tâcherons d'expliquer.

Dans l'inventaire du matériel appartenant à Manaud Vitalis figurent deux alphabets d'acier. Dans d'autres actes, il est question de vingt-sept lettres taillées ou découpées dans du fer, et de quarante lettres gravées en fer. Ces dernières avaient été données au juif Davin de Caderousse en gage d'un prêt d'argent. Il n'est fait mention en aucune manière de lettres ou caractères fondus. L'étain dont il est question s'appliquait, comme le bois, aux appareils et engins (*artificia sive ingenia*), comme il est spécifié dans le marché passé

<sup>1</sup> Dans l'ouvrage intitulé : BOLUSLAI HASIS-TEYNI A LOBKOVITZ *baronis Bohemici Farrago poematum* (Pragæ, Georgius Melantrichus, 1570, in-8°), on lit ce passage, p. 314-320 du supplément : « Typographiæ si non autores, saltem autorum adjutores fuisse Bohemos veteres sæpius audivi asserentem Martinum Cuthænum poetam et chronographum nostrum (qui natus erat in urbe metallica Bohemiæ Gutteberga quæ primo isto sæculo inventæ chalcographiæ Bohemicæ Æsopi fabulas, sacra deinceps Biblia nostro sermone typis proculderat) eo quod antiquitas Bohemi florentissimis ingeniis et artificiis præstantissimis, Moguntiam partim studiorum, partim sacrorum, ut appellant, ordinum assequendorum causa frequentassent. » Cette assertion est de l'éditeur Thomas Mitis. Elle a été développée depuis par Ch. Winaricky. Ce dernier a cherché à prouver que Gutenberg descendait de la famille Gensfleisch de Mayence, exilée, à la suite de troubles politiques, à Kutenberg en Bohême, d'où elle a pris le surnom de

*Gutenberg* à son retour dans la patrie. Cette thèse ingénieuse et peu connue a été publiée sous le titre suivant : *Jean Gutenberg, né en 1412 à Kutenberg en Bohême, bachelier ès arts à l'Université de Prague, promu le 18 novembre 1445, inventeur de l'imprimerie en 1450*, par le révérend Charles WINARICKY, traduit du manuscrit allemand par le chevalier Jean DE CARRO (Bruxelles, A. Vandale, 1847; in-12 de 104 pages). Sans avoir à discuter cette question, nous n'en retenons que le fait certain de la fréquence des rapports de Mayence avec Prague; pendant longtemps et avant la création de son archevêché, cette dernière ville fut tributaire et suffragante ecclésiastique de Mayence.

<sup>2</sup> Ces vies des évêques de Strasbourg, par Wimpfeling, ont été publiées dans cette ville en 1508. Le passage en question se trouve dans la vie de l'évêque Robert, comme le rapporte Meerman dans ses *Origines typographicæ* (Hagæ Comitum, 1745; in-4°), tome II, au chapitre des preuves: *Documenta et testimonia typographica*, p. 140.

avec Davin le 10 mars 1446. On ne pouvait donc imprimer des livres avec un aussi petit nombre de lettres. Les engins de fer, d'acier, de laiton, de cuivre, d'étain et de bois étaient, selon nous, des appareils ou accessoires pour faire manœuvrer plus ou moins rapidement les lettres une à une, soit par percussion au moyen de ressorts, soit par pression isolée au moyen de la vis d'acier. Cet instrument, appelé *vitis*, pouvait aussi bien être un cylindre autour duquel, par un système ingénieux, se déroulaient des lettres à tige de fer ou d'acier, venant prendre de l'encre et, par un mouvement de dé clic, s'alignant au gré de l'opérateur sur le papier ou le parchemin pour y laisser une empreinte, comme dans la machine à écrire de nos jours. C'est ainsi qu'on peut interpréter au pied de la lettre l'expression *d'ars scribendi artificialiter* employée dans les actes d'Avignon, c'est-à-dire l'art d'écrire artificiellement. Nous ne voyons pas qu'on puisse l'appliquer à la typographie proprement dite. L'absence de provisions de papier ou de parchemin, ainsi que des matières nécessaires à la fabrication de l'encre d'imprimerie, nous fait voir clairement que Waldfoghel et ses associés s'étaient bornés à remplacer la plume des scribes par un procédé mécanique assez compliqué, plus ou moins expéditif, mais qui ne multipliait pas la copie à l'infini comme le fit plus tard la presse<sup>1</sup>. Dans aucun des documents où il est question de cet art tenu secret avec des précautions infinies, il n'est fait mention d'opérations commerciales de librairie et de bénéfices probables à en retirer au cas de réussite, comme dans les deux procès de Gutenberg.

<sup>1</sup> Au xv<sup>e</sup> siècle, l'expression *multiplicare*, multiplier un livre, était synonyme d'*imprimere* pour en désigner l'impression : en 1465-1466, Fust et Schoyfer, à Mayence, et Mentelin, à Strasbourg, ont tour à tour employé la formule *MULTIPlicARE per viam impressionis* dans le *Liber S. Augustini de arte predicandi*; en 1470, Arnold Ther Hoernen, imprimeur à Cologne, se sert du terme *per impressionem MULTIPlicATUS* en tête du *Sermo ad populum predicabilis*; en 1479, J. Schall, dans la préface de l'*Ensebins*, qu'il imprime à Mantoue, dit qu'il va le multiplier par le bienfait divin de l'art magistral nouvellement inventé, *divino mper inventi magisterii beneficio MULTIPlicARI*; en 1490, à Paris, l'imprimeur Guyot Marchant annonce que l'édition du *Martyrologium* qu'il publie a été multipliée

par l'art de l'impression, *arte impressionis MULTIPlicATA*, et, en 1496, il déclare, dans la pièce intitulée : *De dedicatione ecclesie Parisiensis*, qu'elle a été multipliée pour le bien commun, *pro communi utilitate MULTIPlicATA*; en 1492, à Lyon, dans deux vers qu'il a mis à la fin des *Orationes et carmina Ph. Beroaldi*, Jean Trechsel fait connaître qu'il a multiplié, c'est-à-dire imprimé l'ouvrage à ses propres frais :

Nec minus est merita donandus laude Iohannes  
Trechsel qui ære suo MULTIPlicAVIT opus.

Nous pourrions citer encore d'autres exemples, mais ceux-ci suffisent pour faire voir que l'invention de Waldfoghel ne pouvait être l'art multipliant rapidement et à l'infini la pensée écrite qui constitue le véritable avantage de l'imprimerie.

Le premier bailleur de fonds est un étudiant, Manaud Vitalis. Il est propriétaire des lettres d'acier et des ustensiles et engins fabriqués par Procope Waldfoghel et Ferrose, qui ont avec lui le droit de s'en servir. Chacun peut les manœuvrer isolément et les emporter chez soi. Il n'y a point d'ouvriers<sup>1</sup> et l'on n'a pas besoin de la collectivité d'un travail d'atelier. Sous certaines conditions, Waldfoghel apprend à des tiers la manière de se servir des lettres et des instruments, et tout est dit. Il s'agit surtout de s'appliquer, d'aimer le travail, et l'on peut espérer d'arriver à un résultat. Telle est la déclaration de Vitalis au moment où il se retire de l'association, environ deux ans après.

Dans quelques couvents, on se servait déjà de lettres à tige qu'on enduisait de matière colorante pour les appliquer aux endroits réservés dans les manuscrits. Un savant italien a écrit une dissertation<sup>2</sup> pour démontrer que ce procédé, qu'il dénomme *chirotypografia*<sup>3</sup>, c'est-à-dire impression à la main, était usité en Italie antérieurement au xv<sup>e</sup> siècle. On en a quelques exemples en France. Deux manuscrits de l'abbaye de Vaclerc, conservés à la Bibliothèque de Laon, sous les n<sup>os</sup> 106 et 427, présentent cette particularité d'initiales en couleurs obtenues à l'aide de lettres mobiles de bois ou de métal, gravées en relief comme les caractères d'imprimerie<sup>4</sup>.

Waldfoghel apportait un perfectionnement notable à l'idée première. C'était quelque chose de plus complet et de plus compliqué qui se manœuvrait avec les appareils et les instruments qu'il avait inventés. On pouvait, ainsi qu'il le déclare, écrire artificiellement avec des lettres de métal, sans le secours de la plume, mais ce n'était pas encore la multiplication des livres<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Waldfoghel prend, il est vrai, un apprenti, Autoine Lafont de Toulouse (*Antonius de Fonte de Tholosa*), mais c'est deux ans après, vers le 18 janvier 1446, et seulement pour lui apprendre au pair son métier d'argentier (*ipsam instruere in arte argenterie bene et condecener*). — Pièces justificatives, n<sup>o</sup> 12; fonds Pons, n<sup>o</sup> 4, fol. 9; année 1446.

<sup>2</sup> *Osservazioni sulla Chirotypografia ossia antica arte di stampare a mano*, opera di D. Vincenzo REQUENO Accad. Ital.; Roma, 1810; in-8<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> Du grec χείρ « main ».

<sup>4</sup> *Manuscrits à miniatures de la Bibliothèque de Laon, étudiés au point de vue de leurs illustrations, texte et dessins par Édouard FLEURY*; Paris, Dumoulin, 1861; in-4<sup>o</sup>, avec planches lithographiées

et figures dans le texte. — L'auteur était maître imprimeur à Laon; son assertion comme homme du métier mérite toute confiance.

<sup>5</sup> Voici la définition exacte de l'imprimerie donnée par un moderne : *Ars imprimendi genere suo est ars, qua scripturae, icones vel utraque simul humido colere per ligneam aut aeream formam in chartam imprimendo translatae multiplicantur*. (*De primordiis artis imprimendi ac praecipue de inventione typographiae Harlemensi*; dissertatio inauguralis, auct. FR. REIBER; Berolini, typis G. Schade; 1856; in-8<sup>o</sup>, p. 7.) — Ce n'est pas la reproduction isolée de l'écriture par un moyen quelconque, mais la reproduction multiple et infinie de la copie, qui constitue l'imprimerie proprement dite.

L'orfèvre de Prague était un chercheur, un homme adroit et ingénieux comme ses compatriotes de Bohême (*Bohemi florentissimis ingeniis et artificibus prestantissimis*), qui a produit en germe, sur une terre française, l'idée de la typographie à une date qu'on ne soupçonnait pas<sup>1</sup>. Quelque imparfaits que fussent les moyens alors employés, nous ne pouvions passer sous silence cette première tentative d'un art à l'état embryonnaire, tenu rigoureusement secret et dont, par cela même, les détails nous échappent, qui devait tôt ou tard supplanter la main trop lente du copiste et que l'on appela à Paris même, lors de son éclosion, un art d'écrire (*artem scribendi*) presque divin (*prope divinam*), produit d'un art nouveau (*arte nova*) et d'une industrie supérieure (*summa ex industria*)<sup>2</sup>, autrement dit l'imprimerie, qui fut le complément de la méthode d'écrire artificiellement (*ars artificialiter scribendi*), pratiquée d'abord à Avignon de 1444 à 1446. Comme la plupart des inventeurs pauvres, Waldfoghel eut à lutter contre les nécessités de la vie et ne put arriver au résultat final; mais son nom, jusqu'à présent obscur, mérite d'être transmis à la postérité.

Onze ans après, en 1457, paraissait à Mayence le texte latin du Psautier, premier livre imprimé en caractères mobiles de fonte, portant une date certaine, à la fin duquel on déclare, en face du monde civilisé, que le présent volume a été façonné comme dans un moule, sans aucun trait de plume (*absque ulla calami exaratione sic effigiatus*), par une ingénieuse invention d'imprimerie et d'assemblage de caractères (*ad inventionem artificiosam imprimendi ac caracterizandi*). On était enfin sorti de la période des expériences et des tâtonnements inévitables; l'imprimerie entraînait donc définitivement dans la voie pratique.

L'annonce de la découverte de cet art merveilleux émut le roi de France Charles VII, qui songea, sans plus tarder, à en faire profiter le pays. Le

<sup>1</sup> C'est l'expression de Thomas Mitis, et que nous avons déjà rapportée. (Voir p. 7, note 1.)

<sup>2</sup> Les termes que nous venons de citer se trouvent dans les premiers livres imprimés à la Sorbonne :

1° Dans le colophon des *Gasparini Epistola*, premier livre imprimé à Paris :

Hinc prope divinam tu quam Germania novit  
ARTEM SCRIBENDI suscipe promerita.  
Primos ecce libros quos hæc industria finxit  
Francorum in terris, ædibus atque tuis.

2° Dans une pièce de vers d'Erhard Windsberg, correcteur de l'atelier de Sorbonne, placée à la fin des *Phalaridis, Bruti et Cræsis epistolæ* :

Quam PROPE DIVINAM SUMMA EX INDUSTRIA fingis  
SCRIBENDI HANC ARTEM multiplicans studia.

3° Dans une autre pièce du même correcteur-poète, à la fin d'une édition de Perse sortie des mêmes presses :

Ecce tibi princeps Satirorum codice parvo  
Persius, ARTE NOVA IMPRESSUS et ingenue.

4 octobre 1458, il résolut d'envoyer à Mayence Nicolas Jenson, un de ses meilleurs graveurs de monnaies<sup>1</sup>, « pour s'informer secrètement de l'art et en enlever subtilement l'invention »<sup>2</sup>.

Une fois à Mayence, Jenson s'efforça de pénétrer dans un des ateliers qui pratiquaient le nouvel art. Ce ne fut pas chose facile. Le secret était bien gardé. Nul n'était admis sans avoir juré<sup>3</sup> sur les saints Évangiles de ne rien révéler de ce qu'on lui apprendrait. Jenson se soumit à cette clause rigoureuse, espérant bien, tôt ou tard, être relevé de son serment, soit par le roi son maître, dont il suivait ainsi les instructions précises, soit de toute autre manière.

Après avoir passé près de trois années à apprendre le métier dans tous ses détails, Jenson s'appretait à rentrer en France, lorsqu'il apprit coup sur coup la maladie et la mort du roi arrivée le 21 juin 1461.

<sup>1</sup> Un Guillaume Jenson, très probablement son frère, d'après Vallet de Viriville, remplissait à la même époque, auprès de Charles VII, les fonctions d'orfèvre et de valet de chambre du roi. Au mois d'octobre 1458, le marquis de Bade, venu d'Allemagne à Vendôme en ambassade près le roi de France, s'en retourna vers le Rhin. Lorsque l'ambassadeur prit congé de Charles VII, ce prince lui fit présent de nombreuses pièces d'argenterie façonnées par Guillaume Jenson (*Comptes de Charles VII*, registre 51; GODEFROY, *Histoire de Charles VII*, p. 477).

<sup>2</sup> Ce texte a été donné par de Boze, d'après un manuscrit qu'il possédait et qui lui parut écrit du temps de Louis XI. Deux autres manuscrits moins anciens, cités par de Boze dans un mémoire communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (voir *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Histoire*, t. XIV, p. 237), contenaient à peu près la même chose. Aug. Bernard, dans son ouvrage, *De l'origine et des débuts de l'Imprimerie en Europe* (t. II, p. 273-274), donne la date du 3 octobre 1458 et cite un texte paraphrasé d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, qui n'est qu'une copie très postérieure faite au XVII<sup>e</sup> siècle, après 1640. La plus ancienne copie que l'on connaisse actuellement de ce document est du milieu de XVI<sup>e</sup> siècle et se trouve à la Bibliothèque nationale (*Manuscrits français*,

n° 5524, fol. 152 v° et 153 r°). Nous en publions ci-après le texte, qui présente quelques variantes avec celui de De Boze : « Le III<sup>e</sup> jour d'octobre mil III<sup>e</sup> LVIII, ledit sieur Roy ayant entendu que Mess<sup>re</sup> Jehan Guthenberg, chevalier, demourant à Mayence, pays d'Allemaigne, homme adextre en tailles de caractères de poingons et caractères, curieux de tel tresor, ledit S<sup>r</sup> Roy auroit mandé aux generaulx de ses monnoyes luy nommer personnes bien entendues à ladite taille et pour envoyer audit lieu, secrettement soy infformer de ladite forme et manniere de ladite invention, entendre, concevoir et apprendre l'art d'icelle. A quoi feust satisfait audit S<sup>r</sup>, et par Nicolas Jenson feust entrepris tant ledict voyage que semblablement de parvenir à l'intelligence dudit art et execution d'icellui audit Royaulme, dont premier a fait devoir dudit art d'impression audit Royaulme de France. »

<sup>3</sup> « . . . Retinuerunt autem . . . hanc artem in secreto, omnibus ministris ac familiaribus eorum ne illam quoquomodo manifestarent jurejurando astrictis . . . » (Extrait du colophon du livre intitulé : *Compendium sive breviarum primi voluminis Annalium sive historiarum de origine rerum et gentis Francorum Iohannis Trithemii abbatis; Impressum anno Domini M D XV, in vigilia Margarete virginis, in nobili famosaque urbe Moguntina . . . per Iannem Schöffer; petit in-folio.*)

S'étant renseigné sur les dispositions du nouveau monarque, Jenson apprit que Louis XI congédiait tous les conseillers du feu roi et n'avait, suivant l'expression d'un historien, « que trop de penchant à détruire tout ce qui était l'ouvrage de son père »<sup>1</sup>. L'ancien graveur de la monnaie royale jugea prudent de rester à Mayence comme simple ouvrier, en attendant une occasion favorable pour partir. Elle ne tarda pas à se présenter. Dans la nuit du 28 octobre 1462, la ville de Mayence fut prise d'assaut et livrée au pillage par les troupes d'Adolphe de Nassau. Ces désordres eurent pour résultat immédiat d'arrêter les travaux d'imprimerie; les ateliers furent fermés. Les ouvriers, déliés de leur serment par force majeure, se dispersèrent et allèrent chercher fortune en se répandant par l'Europe. Jenson dut se trouver parmi ceux qui, remontant le Rhin, se dirigèrent vers l'Italie. Il ne serait pas impossible qu'il eût fait partie du groupe d'ouvriers imprimeurs conduits par Sweynheim et Pannartz, qui trouvèrent asile, vers 1464, au monastère de Subiaco, dans la campagne de Rome, où ils montèrent la première presse dans la péninsule italienne. Nous retrouvons ensuite Jenson dans la colonie d'ouvriers amenés par Jean de Spire sur le rivage de l'Adriatique, vers 1468. Ce fut Jenson qui grava les beaux caractères romains avec lesquels furent exécutées les premières impressions vénitiennes<sup>2</sup>. Jean de Spire avait obtenu du Sénat de Venise un privilège exclusif pour cinq ans, ne permettant pas à d'autres que lui, pendant ce terme, d'exercer l'imprimerie dans la ville des Doges ou sur le territoire soumis à la République<sup>3</sup>. Sa mort, survenue dans

<sup>1</sup> *Histoire de Louis XI*, par DUCLOS, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Paris, les frères Guérin, 1745; 3 vol. in-12 (t. I<sup>er</sup>, p. 208).

<sup>2</sup> C'est ainsi, selon nous, que l'on doit interpréter le passage d'Omnibonus, correcteur de l'imprimerie de Jenson, qui écrivait en 1471, dans une édition de Quintilien, ces lignes à l'éloge de Jenson: « Qui librariæ artis mirabilis inventor non ut scribuntur calamo libri, sed veluti gemma imprimuntur ac prope sigillo primus omnium ingeniose monstravit. » C'est lui, Jenson, qui est le premier, c'est-à-dire le plus habile, qui, en trouvant cet art admirable de faire des livres, non comme on en fait avec la plume, mais comme on les imprime avec des caractères, a montré d'une façon ingénieuse à les faire comme des pierres précieuses à l'égal des cachets gravés.

<sup>3</sup> C'est le plus ancien privilège typographique que nous connaissons. Il a été découvert et publié vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après l'original de Venise, par J. Morelli, bibliothécaire de Saint-Marc. Les considérants, qui font voir en quel honneur on tenait déjà la nouvelle invention de l'imprimerie dans la République vénitienne, en sont assez curieux pour mériter d'être rapportés. En voici un extrait: « 1469 die 18 septembris. Inducta est in hanc nostram inclytam civitatem ars imprimendi libros, in diesque magis crebrior et frequentior fiet, per operam, studium et ingenium magistri Joannis de Spira, qui ceteris aliis urbibus hanc nostram prælegit, ubi cum conjuge, liberis et familia tota sua inhabitaret exerceretque dictam artem librorum imprimendorum: jamque impressit Epistolas Ciceronis et nobile opus Plinii de naturali historia

le courant de l'année 1470, rendit le privilège caduc. Il ne fut pas renouvelé pour Vendelin de Spire, qui avait cependant déclaré immédiatement son intention de continuer les travaux de son frère Jean.

L'imprimerie étant dès lors devenue libre à Venise, Nicolas Jenson profita de cette liberté pour s'établir à son compte. La même année (1470), il grava un nouveau caractère romain encore plus beau et plus parfait que le premier. Il n'y a pas à se méprendre sur l'origine de ces deux caractères, qui ont la même forme et sont évidemment sortis de la même main. Jenson a cherché à faire mieux encore que ce qu'il avait déjà fait<sup>1</sup>.

Quelques savants, entre autres le docteur Giraudet, auteur d'une Histoire de l'imprimerie à Tours<sup>2</sup>, ont prétendu que Jenson avait exercé son art en France avant de se fixer à Venise, et qu'il aurait imprimé à Tours dès 1467. A l'appui de cette assertion, il cite un livre à la fin duquel on lit que le volume a été terminé heureusement à Tours dans la maison de maître Guillaume Larchevêque, Tourangeau, la veille des calendes de janvier 1467 : *Francisci Florii Florentini de duobus amantibus liber feliciter expletus est Turonis in domo domini*

in maximo numero et pulcherrima litterarum forma, pergitque alia preclara volumina imprimere. . . Et quoniam tale inventum ætatis nostræ peculiare et proprium, priscis illis omnino incognitum, omni favore et ope augendum atque fovendum est, eidemque magistro Joanni qui magno urgetur sumptu familiæ et artificum mercede, præstanda sit materia, ut alacrius perseveret, artemque suam imprimendi potius celebriorem reddere quam desinere habeat. . . infrascripti domini consilarii ad humilem et devotam supplicationem prædicti magistri Joannis terminarunt, terminendoque decreverunt ut per annos quinque proximo futuros nemo omnino sit, qui velit, possit, valeat audeatque exercere dictam artem imprimendorum librorum in hac inclyta civitate Venetiarum et districtu suo nisi ipse magister Joannes. Et toties quoties aliquis inventus fuerit, qui contra hanc terminationem et decretum ausus fuerit exercere ipsam artem et imprimere libros, mulctari condemnarique debeat, et amittere instrumenta et libros impressos. . . » — Le premier livre imprimé par Jean de Spire, *Primus in Adriaca formis impressit aeneis*, fut le recueil des lettres familières de Cicéron citées dans ce document. Un exemplaire sur vélin, décoré de bor-

dures peintes, fut présenté au Sénat de Venise. Ce précieux volume, qui est passé par nos mains, est actuellement en France. Il fait partie des collections du château de Chantilly, léguées à l'Institut par le duc d'Aumale.

<sup>1</sup> « Nicolas Jenson, selon le jugement d'Auguste Bernard, est un des artistes les plus célèbres dans les fastes de la typographie. Ses caractères sont d'une grande beauté et ses impressions de véritables chefs-d'œuvre. Il donna le dernier degré de perfectionnement à l'imprimerie. La forme de ses caractères est celle que nous avons encore aujourd'hui, sauf de légers changements introduits par la mode, mais qui ne touchent pas au fond. » (*De l'origine et des débuts de l'Imprimerie en Europe*, ouvrage cité, t. II, p. 192.) L'auteur dit encore, en parlant des éditions de Jenson : « Tous ces livres sont imprimés en beaux caractères romains, qui ont servi de modèle à l'univers civilisé. » (Même ouvrage cité, p. 190.)

<sup>2</sup> *Les origines de l'Imprimerie à Tours* (1467-1550), contenant la nomenclature des imprimeurs depuis la fin du xv<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1550, par le docteur E. GIRAUDET; Tours, imprimerie Rouillé-Ladevèze, 1881; gr. in-8°; p. 11 à 20.

*Guillermi, archiepiscopi Turonensis, pridie kalendas Januarii, anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo septimo.* Le mot *expletus* signifie que le livre fut fini d'écrire à cette date. Le manuscrit en avait été adressé par l'auteur à son ami Guillaume Tardif, qui le fit imprimer quelques années plus tard. Les caractères sont les mêmes que ceux ayant servi aux imprimeurs Pierre César dit *Cesaris* et Jean Stoll. La date d'achèvement du manuscrit de l'auteur a été reproduite par l'imprimeur, comme cela se faisait souvent au xv<sup>e</sup> siècle; elle a, du reste, encore été copiée dans d'autres éditions et n'a aucun rapport avec l'impression d'un livre qui n'a pu voir le jour que vers 1473<sup>1</sup>.

Il est évident que l'art de Gutenberg, autrement dit l'impression en caractères mobiles<sup>2</sup>, n'était exercé nulle part encore en France à cette époque, et que tout semblait conspirer pour en arrêter l'éclosion et retarder la venue des premiers imprimeurs, élèves du maître dont ils devaient proclamer la gloire en plein Paris, comme on le verra au cours du chapitre suivant. Dans les premières années de son règne, Louis XI, trop absorbé par les détails de la politique, ne songeait qu'à satisfaire ses rancunes et à prévenir les menées

<sup>1</sup> Le passage manuscrit que nous avons rapporté dans une note précédente (p. 11) et dans lequel il est dit que Jenson « premier a fait devoir dudit art d'impression en France », a pu donner quelque créance à l'opinion du docteur Giraudet, qui, par exagération de patriotisme local, n'a pas approfondi la question. Si la légende qui fait de Jenson l'émissaire secret du roi présente quelque apparence de vérité, le passage en question est interpolé et ne résiste pas à l'examen critique. Nicolas Jenson était Champenois et non pas Tourangeau, comme on le croyait jusque dans ces dernières années. La découverte de son testament, faite dans les archives des notaires de Venise, établit son lieu d'origine, qui est Sommevoire, près Vassy, au diocèse de Troyes. (Voir *Les Le Rouge de Chablis*, calligraphes et miniaturistes, graveurs et imprimeurs, par H. MONCEAUX; Paris, A. Claudin, 1896; in-8°, t. I<sup>er</sup>, p. 55.)

<sup>2</sup> On connaissait cependant l'impression fixe ou tabellaire, faite au moyen du frotton. Sans parler des cartes à jouer dont l'industrie existait à une époque très ancienne à Limoges ainsi qu'à Lyon (voir *Origines de l'Imprimerie à Limoges*, par A. CLAUDIN, lauréat de l'Institut; Limoges, im-

primerie H. Ducourtieux, 1896; in-8°, p. 5 à 9), nous citerons une impression xylographique française, exécutée selon toute probabilité avant l'année 1458; elle représente le Triomphe des neuf Preux, et se compose de trois planches accompagnées d'un texte en vers monorimes, le tout imprimé sur trois feuillets d'un seul côté du papier. Ces planches font partie intégrante de l'Armorial de Gilles Bouvier dit *Berry*, premier roi d'armes de Charles VII, roi de France, dont le manuscrit a été achevé entre le 9 novembre 1454 et le 22 septembre 1457, ainsi que l'a prouvé judicieusement Vallet de Viriville. On en trouvera le fac-similé et la description dans les *Premiers monuments de l'Imprimerie en France au XV<sup>e</sup> siècle*, par O. THIERRY-POUX (Paris, librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 1891; gr. in-folio, p. 1 et pl. I, II et III). Une autre planche, connue sous le nom de *Ballade des hauts bonnets*, est exposée dans une vitrine de la Bibliothèque nationale. C'est une image accompagnée d'un texte français en lettres gothiques d'une facture négligée, qui représente un chapelier du xv<sup>e</sup> siècle rejetant les chaperons pour exposer de hauts bonnets aux yeux de ses clients; c'était la mode nouvelle du commencement du règne de Louis XI (1461).

de ses ennemis. Il avait peine à contenir dans l'obéissance les grands seigneurs, ses vassaux, toujours prêts à se révolter.

La France était divisée en deux partis. Le comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne; François II, duc de Bretagne; Jean, duc de Calabre; le duc de Bourbon, le comte de Dunois avaient formé une puissante coalition qui reçut le nom de *Ligue du bien public*, à la tête de laquelle ils avaient mis Charles, duc de Berry, frère du roi (mars 1465). Les mécontents se joignirent à eux; ils levèrent une puissante armée commandée par le comte de Charolais, qui arriva dans le voisinage de Paris au commencement de juillet. Le roi se trouvait dans le Bourbonnais; il accourut à la défense de Paris. Les deux armées se rencontrèrent à Montlhéry le 16 juillet. Charles resta maître du champ de bataille, et Louis XI courut se renfermer dans sa capitale, qui n'ouvrit pas ses portes aux Bourguignons et resta fidèle à la cause royale. Par sa défection, Rouen, qui se rendit aux confédérés le 27 septembre, obligea Louis XI à capituler. Il traita d'abord à Conflans, avec le comte de Charolais, le 5 octobre 1465, et, avec les autres princes, le 29 octobre, à Saint-Maur. La mauvaise chance poursuivait le roi. Trahi par le cardinal La Balue, son aumônier, qui lui avait donné le conseil, pour régler ses différends, d'aller trouver lui-même le comte de Charolais, devenu depuis duc de Bourgogne, le roi, malgré un sauf-conduit écrit de la propre main du duc<sup>1</sup>, fut retenu prisonnier à Péronne pendant trois jours, du 10 au 14 octobre. Pour recouvrer sa liberté, Louis XI fut contraint de signer un traité honteux qui le dépouillait d'une partie de ses États. Charles le Téméraire l'obligea en outre à marcher sur-le-champ contre les Liégeois, et le fit assister à la destruction de leur malheureuse cité que le roi avait poussée lui-même à la révolte contre la maison de Bourgogne. De retour en France, Louis XI évita de traverser Paris, craignant d'affronter la colère du peuple; il alla cacher sa honte sur les bords de la Loire, dans le château d'Amboise. Une fois libre, le roi ne songea plus qu'aux moyens de contrarier les projets du duc de Bourgogne et d'é luder adroitement les clauses du traité qui lui restaient à exécuter.

On comprend que Louis XI n'ait pu, au milieu d'aussi graves préoccupations, trouver le calme et le temps nécessaires pour s'occuper de l'imprimerie qu'il protégea et dont il reconnut plus tard tous les avantages. Il fut

<sup>1</sup> L'original de ce sauf-conduit est exposé au Musée des Archives nationales.

sollicité à cet effet par les imprimeurs eux-mêmes, appuyés par de hauts personnages et des officiers de sa couronne qui s'étaient intéressés à la nouvelle industrie. Ce qu'il y a de certain, c'est que la mort de Charles VII fit avorter le projet formé par ce prince de doter la France du nouvel instrument de progrès. Les événements qui suivirent empêchèrent le retour en France de Nicolas Jenson et retardèrent de près de dix ans l'arrivée à Paris des premiers typographes.

## CHAPITRE II

### L'IMPRIMERIE A PARIS

#### ATELIER DE LA SORBONNE

(1470-1472)

Arrivée des premiers imprimeurs à Paris. — Le premier livre imprimé. — Le second livre. — Hommage rendu à Gutenberg. — Adresse au peuple de Paris. — Propagande politique par la presse. — La Rhétorique de Fichet. — Autres livres imprimés la même année. — Visite d'un grand personnage à l'atelier. — Remerciements des imprimeurs au prévôt de Paris. — L'imprimerie mise sous la protection de Louis XI. — Changement dans la direction de l'atelier. — Départ de Fichet.

Parmi les maîtres faisant partie de la société de la maison de Sorbonne se trouvait Jean de La Pierre<sup>1</sup>, ancien recteur de l'Université de Paris, grand ami des livres, originaire des bords du Rhin, en relations avec les imprimeurs de Mayence et de Rome. Il possédait par devers lui, dans sa bibliothèque privée, quelques-uns des produits des premières presses. Désireux de faire profiter les professeurs et les étudiants des avantages de la nouvelle invention de l'imprimerie, qui permettait de multiplier les livres d'études en mettant à la portée de tous des textes corrects au lieu des copies défectueuses que livraient les scribes ignorants ou négligents, il fit part de son idée à l'un de

<sup>1</sup> Jean Heynlin était surnommé *de La Pierre* (*de Lapide, Lapidanus*) à cause de son lieu de naissance, *Stein*, village entre Borzheim et Bretten, dans le grand-duché de Bade, en latin *Lapis*, d'où la traduction française du surnom de *La Pierre*. Il étudia d'abord à l'Université de Leipzig en 1452. Déjà à Paris en 1459, nous le trouvons régent au Collège de Bourgogne. Le 18 juin 1462, il fut admis comme associé (*socius*) de Sorbonne. Quittant la France en 1463, il vint à Bâle et se fit recevoir maître ès arts l'année suivante, sous le

rectorat de Jean Blicherod de Gotha. On l'inscrivit sur le registre matricule de l'Université (p. 17 r<sup>o</sup>) sous cette qualification : *Magister Johannes Heynlin de Lapide Theologie Baccalarius*. De retour à Paris, en 1467, il fut élu prieur de Sorbonne en mars. Un mois après, Heynlin donna sa démission de cet office à cause d'une maladie d'yeux qui le faisait souffrir depuis longtemps, comme le constate le registre du priorat (p. 58). La même année, il fut élevé à la dignité de recteur de l'Université. Le 25 mars 1470, il était réélu prieur de Sorbonne.

ses plus éminents collègues, Guillaume Fichet<sup>1</sup> professeur de belles-lettres et de rhétorique, qui partagea ses vues. La Pierre et Fichet résolurent alors, d'un commun accord, de faire venir des imprimeurs à Paris, afin d'améliorer un état de choses si préjudiciable à la bonne marche et au succès des études. La Pierre se chargea de trouver dans son pays des ouvriers typographes capables.

Trois compagnons répondirent à son appel, dans l'ordre suivant : en tête se trouvait Michel Friburger, de Colmar en Alsace, maître ès arts<sup>2</sup>, une ancienne connaissance de La Pierre, lorsqu'ils étaient tous deux étudiants à l'Université de Bâle. Les deux autres, de simples ouvriers, étaient Ulrich Gering, de Constance, et Martin Crantz<sup>3</sup>. Tous trois arrivèrent à Paris dans

<sup>1</sup> Guillaume Fichet était Savoyard. Il naquit au Petit-Bornand, en Faucigny, le 16 septembre 1433. En 1455, nous le trouvons étudiant à Avignon, au collège de Saint-Nicolas-d'Annecy, fondé en 1424 dans la capitale du Comtat, par le cardinal de Brogny. En 1459 il vint à Paris, et, le 16 décembre 1461, on l'admettait parmi les associés (*socii*) de Sorbonne. En 1465 il était nommé prieur. Élu recteur en 1467, il rendit un service signalé aux étudiants en les faisant dispenser par le roi d'une levée en masse qui venait d'être ordonnée. En 1469, Louis XI le chargea d'une mission secrète en Italie auprès du duc de Milan, Galéas-Marie Sforza, auprès duquel il retourne encore au commencement de l'année suivante. Bibliothécaire de Sorbonne en 1469, il est réélu par exception en 1470. — Comme professeur, Fichet faisait régulièrement deux cours par jour, soit dans la Sorbonne, soit dans les écoles de la rue du Fouarre, au centre du quartier universitaire; le matin, il enseignait la philosophie ou les textes sacrés; l'après-midi était particulièrement consacré à l'enseignement de l'art oratoire.

<sup>2</sup> Friburger est désigné sous le nom de *Michahel de Columbaria* dans le registre matricule des étudiants de l'Université de Bâle. Il est inscrit le dix-huitième sur la liste des examens de printemps, pour l'obtention du grade de maître ès arts (*magister artium*), en 1463, sous le décanat de Conrad Jacobi (*Matricula studiosorum*, vol. I, fol. 178). Son nom figurait précédemment, en 1461, comme bachelier (*baccalarius*), sous le décanat de Pierre

Zum Lust (fol. 9 v°, 22° nom). Il paya un droit de vi sols.

<sup>3</sup> Plusieurs bibliographes ont avancé que Gering avait été étudiant à l'Université de Bâle et y avait pris le grade de bachelier. De l'examen que nous avons fait par nous-même du registre matricule, il résulte qu'en 1461 il y avait un étudiant ayant le même prénom que notre imprimeur, appelé *Udalricus GERNUD* ou *GERUND*, de *Berona*, c'est-à-dire de Beromunster, qui passa son examen de baccalauréat en même temps que Friburger (fol. 9 v°). Nous trouvons encore les inscriptions qui suivent : En 1460, *Nicolaus GERING*, alias *Bläirenstein*, chapelain de la cathédrale de Bâle (fol. 5); en 1467, *Heinricus GERING* de *Witterangen*, *Constantiensis dyocesis* (fol. 72 v°), et en 1496, un *Udalricus GERING*, de Thun, *Constantiensis dyocesis* (fol. 99). D'après ces mentions, il nous paraît évident que le nom de Gering était un nom connu et peu susceptible d'être écrit *Gerund* ou *Gernud*. En conséquence, l'imprimeur ne doit pas être identifié avec l'étudiant du même nom, originaire de Beromunster. Ulrich Gering n'avait pas dû être gradué à Bâle, car, dans les lettres d'hospitalisation qui lui furent accordées quelques années plus tard par la Sorbonne (voir CHEVILLIER, *Origine de l'Imprimerie de Paris*, ouvrage cité, p. 87), il est qualifié tout simplement d'«écolier étudiant de l'Université de Paris». S'il avait obtenu un grade dans une université quelconque, ce grade eût été indiqué dans le document notarié mentionné par Chevillier. — Il était de Constance, ainsi qu'il le déclare lui-

les premiers mois de l'année 1470. Il fallait créer de toutes pièces un matériel d'imprimerie. A cette époque, ce n'était pas comme de nos jours, où l'on n'a qu'à s'adresser à des spécialistes qui peuvent fournir, du jour au lendemain, ce qui est nécessaire au fonctionnement d'un atelier typographique. L'imprimerie étant encore un art secret, on était obligé de tout faire et fabriquer par soi-même. Les nouveaux venus se mirent aussitôt à l'œuvre.

A B C D E F G H I K L M N O P

Q R S T V X X Z R . , # ! ? ; ( )

a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u x y z z

æ œ f f l l t t q m x p x q ā ɔ d ē ē ē & g g

ī ī m ō 9 p p p p p q q q q q r r r r r Q z ɔ

C n ò p p p 2 v v & r ā m

Les imprimeurs gravèrent les capitales, les lettres du corps, les lettres liées, les abréviations, les signes particuliers et de ponctuation d'un caractère romain d'environ 14 points, dont nous donnons ci-dessus le spécimen.

même à la fin de deux volumes imprimés l'un en 1494, l'autre en 1495, en société avec Berthold Renbolt. Le lieu de naissance de chacun d'eux, Constance pour Gering, et Strasbourg pour Renbolt, est spécifié en ces termes : *Impressum Parisius per Magistrum Udalricum Gering CONSTANTIENSEM et Magistrum Berchtoldum Renbolt ARGENTINENSEM artis impressorie socios*. Dans le post-scriptum d'une lettre écrite par Hans Blumenstock, *alias* Heydelberg, à Hans Amerbach, le célèbre imprimeur de Bâle, et datée de Paris, le vendredi après la Saint-Barthélemy (27 août) 1501, il est appelé Maître Ulrich Gering, de Constance, imprimeur à Paris, *Meinster Ulrich Gering, impressor librorum Parisius, von CONSTENZ*. (Voir Osk. HASE, *Die Koberger*; Leipzig, 1885; in-8°, p. XLVI.) Blumenstock, représentant d'Amerbach à Paris, fut à même de savoir pertinemment qu'Ulrich Gering était de Constance et non de Beromunster; Henri Gering,

de Wutterangen, et Ulrich *Gering*, originaire de Thun, au diocèse de Constance, étaient probablement des parents de la famille de notre imprimeur, de même que le chapelain Nicolas Gering, qui avait en sa possession un exemplaire du célèbre *Speculum vite humanæ* de Roderic, évêque de Zamora, imprimé par les soins d'Ulrich Gering et de ses associés. — On a supposé que Martin Crantz pouvait être le fils de l'ouvrier de Strasbourg qui témoigna en faveur de Gutenberg, son patron, mais on n'a pas la preuve de cette parenté. Nous sommes plutôt disposé à croire qu'il était de Stein, du même village que le prieur de Sorbonne, Jean Heynlin, dit *La Pierre*. Nous avons trouvé à Bâle un nommé *Gabriel Crantz de Stein*, étudiant en même temps que Friburger (*Matricula studiosorum*, fol. 9), mais nous n'avons pas été à même de vérifier s'il appartenait ou non à la famille de notre imprimeur.

La Pierre en avait fourni le modèle, choisi parmi les impressions de Sweynheim et Pannartz, de Rome, qu'il possédait<sup>1</sup>. Le prieur, qui devait revoir lui-même les textes qu'on allait imprimer, avait mauvaise vue<sup>2</sup>, et c'était dans ce but qu'il avait fait choix d'un gros caractère rond, très lisible, ne fatiguant pas les yeux, au lieu de faire copier la lettre de forme gothique généralement en usage à Paris. La fonte des caractères, la fabrication des casses et de l'outillage dans ses divers détails, la construction de la presse et de ses accessoires, tous ces préparatifs occupèrent les imprimeurs pendant un certain temps, et des mois s'écoulèrent avant que leur premier livre pût enfin voir le jour. Aussi avec quelle joie et quel enthousiasme poétique ils saluent ce premier-né, fruit de leur labeur et de leur industrie, qu'ils présentent à Paris, la Ville-Lumière :

*Ut sol lumen, sic doctrinam fundis in orbem  
Musarum nutrix, regia Parisius,  
Hinc prope divinam, tu quam Germania novit  
Artem scribendi suscipe promerita.  
PRIMOS ECCE LIBROS quos hæc industria finxit  
Francorum in terris, ædibus atque tuis!  
Michael, Udalricus, Martinusque magistri  
Hos impresserunt ac facient alios.*

De même que le soleil répand partout la lumière, ainsi Paris, capitale du royaume, nourricière des Muses, tu verses la science sur le monde.

Reçois donc en récompense cet art d'écrire presque divin qu'inventa l'Allemagne.

VOICI LES PREMIERS LIVRES produits par cette industrie sur la terre de France et dans tes propres édifices.

Les maîtres MICHEL, ULRICH et MARTIN les ont imprimés, et ils t'en feront encore d'autres.

Ce premier ouvrage, dont la copie leur avait été fournie par La Pierre, était le recueil des lettres de Gasparino Barzizi de Bergame, dont l'élégante latinité, en quelque sorte classique, devait servir de modèle de style aux

<sup>1</sup> Ces premiers types ont été copiés sur le *Speculum vite humane* imprimé en 1468 et sur le *Cæsar* de 1469.

<sup>2</sup> Lors de son premier priorat, La Pierre s'était déjà fait dispenser à cause du mauvais état de ses yeux, dont il souffrait depuis longtemps : *Proposuit*

*autem prior in aula quom per magnum tempus passus fuisset infirmitatem oculorum ut singulis constabat quod ipse studio vacare non potuisset : quom etiam timeret quod in brevi se studio occupare non auderet secundum quod officium requireret et ideo supplicavit. . . . etc.*  
(Registre original des prieurs, fol. 58.)

jeunes gens. La Pierre avait envoyé les épreuves à son ami Fichet, qui lui exprima sa satisfaction par cette lettre, dont la traduction suit le fac-similé :

GVILLERMVS Fichetus parisiensis  
theologus doctor, Ioanni Lapidano Sor/  
bonensis scholæ priori salutem ;  
Misisti nuper ad me suavissimas Gaspa/  
rini pergamentis epistolâ, nō a te modo  
diligent emēdatas, sed a tuis quoq̄ ger/  
manis impressoribus nitide & terse trā/  
scriptas. Magnam tibi gratiā gasparinus  
debeat • quem pluribus tuis uigiliis ex  
corrupto integre fecisti. Maiorē uero cæ/  
tus doctorū hoīm, q̄ nō tm̄ factis litteris  
(quæ tua prouicia est) magnopere stude/  
sed redintegrādis etiā latinis sc̄ptoribus  
integram operam nauas. Res sane te uiro  
doctissimo & optimo digna, ut q̄ cū lau/  
de & gloria sorbonico certamini dux p̄/  
fuisi, tum latinis quoq̄ lr̄is (quas ætatē  
nostre ignoratio tenebris obumbravit)  
tua lumen effundas industria. Nam præ/  
alial complures lr̄as grauiorel. iacturas,  
hanc etiā acceperūt, ut libratorū uitiis,  
effectæ pene barbaræ uideant̄. At uero

maxime lætor, hęc pestem tua puidencia  
tādē eliminari p̄cul a parisiōs, lutetia.  
Etenī quos ad hanc urbē, e tua germania  
librarios ascuisti, q̄ emendatos libros ad  
exemplaria reddunt. Idq̄ tute maesto stu/  
dio conaris, ut ne ullum quidem opus ab  
illis prius exprimatur, q̄ sit a te, coactis  
exēplaribus multis, castigatū litura mul/  
ta. Quare tibi, quæ carminū censori q̄nti/  
lio laus apud flaccū horatiū merito debe/  
atur, cum a gasparina suaui faciētia, tum  
aplerisq̄ nobilibus huius ciuitatis inge/  
niis, quæ desputa barbaria, lacteū fontē  
eloquētæ melle dulciorem degustant, &  
indies q̄dem auidius. Ego uero (quod in  
aristotelis laudem dicebat plato) tuū do/  
miciliū lectoris studiosissimi sedem, sine  
ulla quidem assentatione dici uelim.  
Vale. & me dilige, te amantē. Scriptum  
apud sorbonā, uelocissima fichetea manu,

GUILLAUME FICHET, DOCTEUR EN THÉOLOGIE, DE PARIS,  
À JEAN DE LA PIERRE, PRIEUR DE SORBONNE, SALUT :

Tu viens de m'envoyer les savoureuses lettres de Gasparino de Bergame. Non seulement tu en as revu soigneusement le texte, mais il est nettement et correctement reproduit par tes imprimeurs allemands. L'auteur te doit de grands remerciements pour les longues veilles que tu as consacrées à rendre son livre parfait, de corrompu qu'il était auparavant. Mais tous les hommes savants doivent te remercier encore davantage, toi qui non seulement t'appliques à l'étude des lettres sacrées (comme t'y appellent tes fonctions), mais leur rends un signalé service en t'occupant de rétablir, dans leur pureté, les textes des auteurs latins. C'est assurément une tâche digne d'un homme aussi savant et aussi excellent que toi, qui as présidé avec tant de succès et d'applaudissements les luttes savantes de la Sorbonne, et qui, par ton intelligence, répands la lumière dans cette littérature latine que l'ignorance de notre siècle avait enveloppée de ténèbres. Sans parler de plusieurs autres grandes pertes subies par les lettres, les mauvais copistes ne sont-ils pas une des causes qui ont le plus contribué à

les précipiter, pour ainsi dire, dans la barbarie! Aussi quelle est ma joie de voir que tu as eu la bonne idée de chasser enfin ce véritable fléau de la ville de Paris! Ces industriels du livre que, de ton pays d'Allemagne, tu as fait venir en cette cité produisent des livres très corrects et conformes à la copie qui leur est livrée. Tu fais, du reste, la plus grande attention à ce qu'ils n'impriment rien sans que le texte n'ait été confronté avec tous les manuscrits que tu réunis et corriges plusieurs fois. Tu mérites les mêmes éloges que Quintilius, ce sage critique dont parle Horace, toi qui as rendu à Gasparino sa suave éloquence et qui, après avoir inspiré à la plupart des nobles esprits de cette ville le dégoût de la barbarie, leur fais goûter une source lactée d'éloquence plus douce que le miel, dont ils s'abreuvent chaque jour davantage. Quant à moi, je te répéterai sans flatterie ce que disait Platon à la louange d'Aristote : « Ta demeure est l'asile même de l'étude et de la science ». Adieu, aime-moi comme je t'aime.

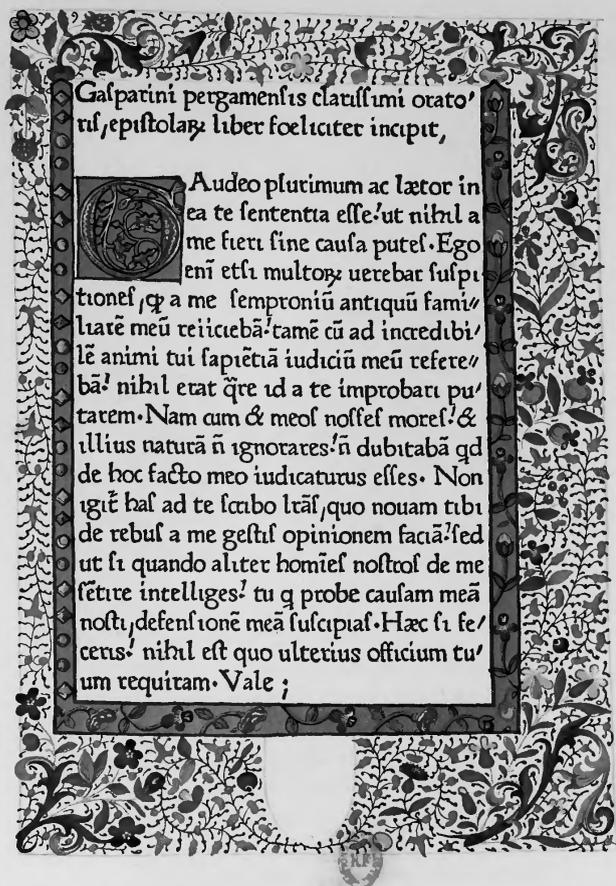
Écrit en Sorbonne, par Fichet, de sa main la plus rapide.

Cette lettre, imprimée et placée en guise de préface en tête du volume, révèle d'une façon positive le rôle initial de La Pierre. La lettre de Fichet ne porte pas de date, mais elle contient les données nécessaires pour la fixer. On sait, par les registres de Sorbonne, que La Pierre fut deux fois prieur de Sorbonne : une première fois en 1467, et la seconde en 1470. La première date ne peut convenir par la raison que Fichet, qui se qualifie de docteur en théologie, n'avait pas encore obtenu ce grade. Le livre a donc été imprimé pendant le second priorat de Jean de La Pierre, commencé exactement le 25 mars 1470. Il est question, dans cette lettre, de séances publiques de thèses qui se soutenaient en Sorbonne; le prieur les présidait de droit. Il a fallu nécessairement qu'il eût été à même de tenir plusieurs de ces séances et que quelque temps se fût écoulé avant qu'il eût acquis cette renommée dont son ami se fait l'écho. Ce n'est donc que pendant l'été de 1470, au plus tôt fin juillet ou en août<sup>1</sup>, que la première impression faite à Paris put être terminée. Ce livre, dont nous reproduisons ci-contre la première page de texte avec ses enluminures du temps et l'achevé d'imprimer, se compose de 11 cahiers de 10 feuillets et d'un dernier cahier de 8, en tout 118 feuillets, imprimés à longues lignes de 22 à la page.

Le *Gasparini Epistole* est imprimé sur un papier petit in-quarto d'excellente qualité, fort et très épais, sans chiffres, réclames ni signatures.

<sup>1</sup> « Le prieur présidait les disputes de la Saint-Pierre et de la Saint-Paul (29 juin) jusqu'à la Nativité de la Vierge (8 septembre). » (Ch. THUROT,

*De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge*, Paris et Besançon, 1850; in-8°, p. 131.)



ACHEVÉ D'IMPRIMER AVEC L'HOMMAGE DES IMPRIMEURS À LA VILLE DE PARIS.

Foelix Epistolæ Gasparini finis.

Vt sol lumen. sic doctrinam fundit in orbem  
 Musarum nutrix. regia parisiis ;  
 Hinc prope diuinam. tu quam germania nouit  
 Artem scribendi. suscipe promerita ;  
 Primos ecce libros. quos hæc industria finxit  
 Francorum in terris. ædibus atque tuis ;  
 Michael Vdalticus. Martinusque magistri  
 Hos impresserunt. ac facient alios ;

**Les pages intermédiaires sont blanches**

Le second livre imprimé à Paris est un autre ouvrage du même auteur sur l'orthographe latine. Jean de La Pierre en revit également le texte et le fit suivre d'un chapitre de Guarini de Vérone sur les diphtongues. Il joignit à la fin un petit traité de sa composition sur l'art de la ponctuation. Voici un fac-similé du *Gasparini Orthographia* :

Première page.



**G**ASPARINI Pergamentis, Or-  
thographiæ liber foeliciter incipit;

**Q**VONIAM recta scriptura  
(quã græca appellatõe ortho-  
graphiam dicimus) pxime ui-  
deat ad oratoris officium accedẽ-  
nõ putat hãc partẽ ab his esse negligẽ-  
dam. q nõ solum in dicẽdo eloquẽtes. sed  
etiã in scribẽdo uolũt accuratissimi uide-  
ri. Nam ut corpora qdẽ formosa dicimus.  
si ptes quæ eminentiores putãt. sint a na-  
tura decent atq apte cõpositæ. mime ue-  
ro pulchra appellamus. nisi õnia int se  
mẽbra a sũmo usq ad imũ cõsentiant. ita  
oratio quæ grauis est & expolita. laudat  
illa qdem. sed nõ oĩno. nisi recta scribẽdi  
ratio ad reliquam orõnis dignitatẽ acce-  
dat. Et licet huiusce rei siue ars quædã,  
siue cõsuetudo, ab ratiõe euphoniæ atq  
ex usu maiorũ pfecta. tum erudite. tũ co-  
piose sc̃pta apud alios reperiat. tñ qã nõ  
facile quum aliqd quærimus, id usui nõ

Le volume, formant presque le double de pages du précédent, s'achevait à la fin de l'année. Fichet en présenta le premier exemplaire comme étrennes à Robert Gaguin, accompagnant le livre d'une longue lettre dont nous résumerons brièvement le texte imprimé et dont nous traduirons les passages les plus saillants.

Après avoir tracé un tableau de l'état de décadence dans lequel étaient tombées les lettres latines lors de son arrivée à Paris, Fichet exprime à son ancien élève sa joie et sa satisfaction de les voir renaître de jour en jour et fleurir de nouveau. Cet heureux changement doit, selon lui, être attribué en grande partie à l'imprimerie nouvellement inventée, qui a répandu partout la lumière :

Les ouvriers typographes racontent ici, à qui veut les entendre, que c'est un nommé Jean, dit *Gutenberg*, qui le premier a inventé, aux environs de Mayence, l'art de l'imprimerie, par le moyen duquel on fait maintenant des livres non à l'aide d'un roseau, comme les anciens, ni à la plume, comme de nos jours, mais avec des lettres de métal, vite, bien et correctement<sup>1</sup>.

Un tel homme mériterait d'être porté aux nues par les poètes, par les artistes et par la voix de tous les amis des livres, lui qui a rendu un si grand service aux lettres et aux hommes d'étude. On a bien divinisé Bacchus et Cérès pour avoir appris à l'humanité l'usage du vin et du pain; mais l'invention de Gutenberg est d'un ordre supérieur et plus divin, car il a gravé des caractères à l'aide desquels tout ce qui se dit et se pense peut être écrit, transmis et conservé à la mémoire de la postérité<sup>2</sup>.

Ici, ajoute Fichet, je ne dois pas oublier nos typographes, qui font déjà mieux que le maître en le dépassant, dont les chefs sont Ulrich, Michel et Martin. Ils ont commencé par imprimer les Lettres de Gasparino de Bergame, et les voilà qui se hâtent de terminer l'Orthographe du même Gasparino, soigneusement corrigée par le même Jean de La Pierre, ouvrage excellent à mon avis, non seulement pour l'instruction de la jeunesse, mais qui servira beaucoup aux études des plus savants<sup>3</sup>.

Cette lettre fut écrite par Fichet, en Sorbonne, au petit jour et à la hâte, aux calendes de janvier, c'est-à-dire le 31 décembre (*adibus Sorbonæ, raptim*

<sup>1</sup> « Ferunt enim illic, haut procul a civitate Maguncia, Ioannem quemdam fuisse cui cognomen Bonemontano qui primus omnium impressoriam artem excogitaverit qua, non calamo (ut prisci quidem illi) neque penna (ut nos fingimus), sed æreis litteris libri finguntur, et quidem expedite, polite et pulchre. »

<sup>2</sup> « Dignus sane hic vir fuit quod omnes musæ, omnes artes, omnesque eorum linguæ qui libris delectantur divinis laudibus ornent, eoque magis dis deabusque ante ponant, quo propius ac presentius litteris ipsis ac studiosis hominibus suffragium tulit. Si quidem deificantur Liber et alma Ceres, ille quippe dona læi invenit poculaque inventis Achelœia miscuit uvis, hæc Chaonian, pingui glan-

dem mutavit arista. At Bonemontanus iste, longe gratiora divinaque invenit, quippe qui litteras huiusmodi exculpit quibus quidquid dici aut cogitari potest, propediem scribi ac transcribi et posteritatis mandari memoriæ possit. »

<sup>3</sup> « Neque presertim hoc loco nostros silebo qui superant jam arte magistrum quorum, Udalricus, Michael ac Martinus principes esse dicuntur qui jam pridem Gasparini Pergamensis epistolas impresserunt quos Ioannes Lapidanus emendavit, quin illius auctoris orthographiam (quam hic etiam accurate correxit) se accingunt perficere, opus mea quidem sententiâ egregium neque auribus solum juventutis gratissimum sed doctiorum quoque studiis oportunitum... »

*a me kalendis Januariis dilucido scriptum*). La Pierre fut chargé de remettre lui-même le livre à Gaguin, comme nous l'apprennent ces vers :

*Jane pater, fertis nunc munera nostra Roberto  
Uni qui Musis eat omnibus ævis.*

Père Jean, porte maintenant nos présents à Robert, à celui-là seul dont le nom ira, avec celui des Muses, aux siècles les plus reculés.

Gaguin remercia Fichet le lendemain, 1<sup>er</sup> janvier, par une superbe pièce de vers dans laquelle il fait un éloge hyperbolique du professeur de rhétorique, son ancien précepteur, et qui commence ainsi :

*Quos luteos homines finxit natura, deauras  
Et facis eloquio, clare Fichete, Deos.  
Te digne extulerit præclara Lutecia cælo.*

Grâce à toi, l'argile dont la nature a fait les hommes s'est changée en or. Tu en fais des dieux, illustre Fichet, avec ton éloquence.

La brillante Lutèce te portera au ciel, car tu en es digne.

La lettre de Fichet est d'un intérêt capital pour l'histoire de l'imprimerie. Elle proclame hautement la gloire du génie de Gutenberg et établit son droit désormais indiscutable à l'invention de l'imprimerie, d'après des témoignages de contemporains à même d'être bien renseignés et dignes de foi, des typographes venus des bords du Rhin à Paris, et qui ont pu être ses élèves<sup>1</sup>. Cette lettre nous montre aussi avec quel intérêt Fichet avait suivi les progrès de cet art dont il avait compris la portée civilisatrice, et avec quel désintéressement il l'appliquait au relèvement des études littéraires dans l'Université de Paris. C'était en effet dans le monde des maîtres et des élèves que devait surtout se faire sentir le besoin de multiplier les livres d'une manière rapide et plus correcte que par l'écriture.

<sup>1</sup> Nous avons le premier fait connaître ce document. Les passages de la lettre de Fichet relatifs à l'invention de Gutenberg ont été publiés par nous, en 1883, dans *Le Livre* (p. 369-372). Quatre ans

après, le texte intégral a été publié à Bâle par le Dr Sieber. En 1889, la *Société de l'histoire de Paris* a donné un fac-similé héliographique de la lettre avec notice historique par M. Léopold Delisle.

Comme son aîné, le Livre de l'Orthographe ne porte pas la date de l'année. Les caractères, que nous avons examinés attentivement, paraissent aussi neufs que dans le volume précédent. Dans la lettre de Fichet, il est question des Lettres de Gasparino, comme seul ouvrage imprimé auparavant. De plus, la date du 31 décembre ne peut s'appliquer à l'année suivante, comme l'a cru Jules Philippe<sup>1</sup>, Gaguin étant alors à Rome. De ces trois arguments, on doit nécessairement conclure que cette date se rapporte à 1470, et qu'il s'agit bien du second livre imprimé à Paris. Le volume se compose de 361 feuillets; les pages ont 23 lignes au lieu de 22 comme dans le premier livre. Cette justification d'une ligne de plus sera celle adoptée uniformément par la suite pour les in-quarto sortant de l'atelier. Le papier est de même fabrication. Nous donnons (p. 25) un spécimen de la première page de l'*Orthographia*.

Le troisième livre imprimé à la Sorbonne est un texte latin de Salluste. Il n'y a point de préface, mais on lit à la fin une pièce de vers en distiques latins, dans laquelle les imprimeurs, s'adressant au peuple de Paris, lui rappellent la bravoure par laquelle il s'est autrefois distingué, et dont il trouvera de beaux exemples dans les récits de Salluste. Les typographes font en même temps une déclaration de fidélité au roi Louis XI; quoique étrangers, ils entendent servir sa cause à leur manière, en imprimant des livres :

*Nunc parat arma virosque simul rex maximus orbis  
Hostibus antiquis exitium nuntians.  
Nunc igitur bello studeas gens Parisiorum!  
Cui Martis quondam gloria magna fuit.  
Exemplo tibi sint nunc fortia facta virorum  
Quæ digne memorat Crispus in hoc opere  
Armigerisque tuis Alemanos adnumeres qui  
Hos pressere libros, arma futura tibi.*

Le plus grand roi de la terre prépare maintenant ses armes et ses soldats, menaçant de la destruction ses éternels ennemis.

<sup>1</sup> Le principal argument invoqué par Jules Philippe pour placer cette impression à la fin de l'année 1471 repose sur les mots *jam pridem*, qui signifient *auparavant* ou *depuis quelque temps*, expression parfaitement applicable à l'intervalle de quelques mois écoulés depuis la première impression faite en Sor-

bonne. Si Fichet avait voulu marquer un temps plus long, il se serait servi de l'expression *jam diu*, que l'on trouve précisément dans une lettre du 31 août 1471, de Bessarion à Fichet, visant l'autre lettre au même du 14 décembre 1470, et à laquelle Fichet n'avait pas encore répondu.

C'est maintenant, peuple de Paris, dont la gloire militaire fut grande jadis, qu'il te faut étudier l'art de la guerre!

Que les hauts faits des grands hommes rapportés par Salluste dans son œuvre te servent aujourd'hui d'exemples!

Compte au rang de tes auxiliaires les Allemands qui ont imprimé ces livres, lesquels seront des armes pour toi.

SALLUSTIUS (1471).

TROISIÈME LIVRE IMPRIMÉ À PARIS.

Première page.

Caii Caispi Salustii, de Lucii  
Catilinæ coniuratione liber  
fœliciter incipit ;



**M**NIS homines qui sese studēt  
p̄stare ceteris animalibus sūma  
ope niti decet ! ne uitam silentio  
transigant, ueluti pecora. quę natura p̄ona atq̄  
uenti obedientia finxit. Sed nostra omnis uis  
in animo & corpore sita est. animi impetio!  
corporeis seruitio magis utimur. alterum nobis  
cum dis. alterum cum beluis commune est. Quo  
mibi rectius uideat̄. ingenii, q̄ uitium opibus  
gloriā q̄rere. & (quoniā uita ip̄a qua fruimur  
breuis ē) memoriā n̄i q̄maxime longā efficere  
Nam diuitiarū & forme gl̄a, fluxa atq̄ fragilis  
est. uirtus clara æternaq̄ habetur. Sed diu  
magnū inter mortales certamē fuit. ui ne cor-  
poris, an uirtute animi, res militaris magis p̄-  
cederet. Nā priusq̄ incipias. insulto. & ubi sus-  
lucis. mature factō opus est. Ita utiq̄ p̄ se  
indigens. alterū alterius auxilio eget. Igit̄  
initio reges (nam in terris nomen impetii id

Dernière page.

est. quo metu om̄s italia contremuerat. Illicq̄  
& inde usq̄ ad nostrā memoriā romani sic ha-  
buere. Alia om̄ia uirtuti suę p̄na esse. Cum  
gallis p̄ salute. nō p̄ gloria certare ;

Ed postq̄ in numidia bellū confectū. & Iu-  
guthā uinctū adduci romā nūciatū est. mari-  
us consul absens factus est. & ei decreta p̄u-  
cia gallia. isq̄ kat. Ian. magna gloria cōsul tri-  
umphauit. Ex ea tempestate spes atq̄ opes ci-  
uitatis in illo sitæ sunt ;

• C. Caispi Salustii de bello Iugur-  
thino liber fœliciter finit ;

De morte Iugurthę disticon ;

Q ui cupis ignotum, Iugurthę noscere letum?  
T arpeia rupis, tulsus ad ima tuit ;

N unc parat arma uirosq̄ sit rex maximus orbis?

H ostibus antiquis exitium minitant.

N unc igitur bello studeat gens pariseorum?

C ui martis quondam gloria magna fuit.

E xemplo tibi sint nunc fortia facta uirosum?

Q uæ digne memorat Caispus in hoc opere.

A rmigerisq̄ tuis alemannos adnumeres? qui

H of p̄stere liberos arma futura tibi ;

Il s'agit ici de l'appel aux armes fait par ordre de Louis XI, dans Paris, vers la fin de janvier 1471, à l'occasion de la guerre déclarée au duc de Bourgogne, Charles le Téméraire.

Le Salluste a dû paraître en février 1471, peu de temps avant l'ouverture de la campagne. La composition typographique pouvait en être commencée

depuis quelque temps déjà. Ce devait être un de ces auteurs latins dont parle Fichet dans sa première lettre, et dont La Pierre revisait les textes d'après les manuscrits.

L'exemplaire sur vélin de la Bibliothèque nationale porte, au bas de la première page, cette mention d'une écriture du temps : *Fichetanus Sallustius*, qui semble indiquer que Fichet n'est pas resté étranger à cette publication, dont il aurait fait les frais. Cet ouvrage, imprimé à la Sorbonne, forme un petit in-quarto de 106 feuillets de 23 lignes par page. Nous avons donné ci-dessus (p. 29) un fac-similé de la première page ainsi que de la dernière, où se trouve l'adresse aux Parisiens lors de la prise d'armes de 1471. Le Salluste a été suivi d'une édition de l'abrégé d'histoire romaine de Florus. On lit, à la fin, cette pièce de vers de Robert Gaguin, faisant indirectement allusion à la conduite turbulente et hautaine de Charles le Téméraire et de ses partisans :

*Quos nulla in terris concluderat ora Quirites  
Hæc Flori obstrictos parva tabella capit,  
Et quæque eximia produxit Livius arte,  
Bella, duces, pompas, rite coacta tenet.  
Quo vere exemplo vobis sperate futurum  
Qui fama et quæstu fertis in astra gradum.  
Post tumidos nisus, post sæva pericula sortis  
Ad Manes raptos vos brevis urna teget.*

Ces Romains, que le monde entier ne pouvait contenir, Florus les tient tous renfermés dans une petite tablette.

Tout ce que Tite Live décrit dans son chef-d'œuvre : guerres, généraux, triomphes, se voit ici en raccourci.

Vous verrez là un exemple pour l'avenir, vous qui espérez, par la renommée et les richesses, monter aussi haut que les étoiles.

Vous aurez beau vous gonfler d'orgueil dans de puissants efforts, le sort inexorable vous renversera et vous descendrez chez les morts, enfermés dans une urne étroite.

Cette édition de l'histoire romaine de Florus, imprimée avant le départ de Gaguin pour Rome, forme un volume petit in-quarto de 89 feuillets de 23 lignes par page.

Pendant que la guerre se déchaînait entre les deux rivaux, le roi de France et le duc de Bourgogne, Fichet employa la presse de Sorbonne à une œuvre

de propagande politique. Nous voulons parler des Lettres et Harangues du cardinal Bessarion, adressées aux princes d'Italie pour les convaincre de la nécessité de mettre fin à leurs querelles et de s'unir dans un effort commun avec les autres potentats de l'Europe, pour une croisade contre les Turcs, dont la puissance, sans cesse envahissante depuis la prise de Constantinople sur les Grecs, mettait en péril la chrétienté tout entière.

Bessarion avait annoncé à Fichet l'envoi de sa copie par une lettre datée de Rome, du 14 décembre 1470. Environ six semaines après, ce dernier la recevait dans un paquet par l'entremise de l'abbé de Saint-Corneille, juste au moment où Paris, se mettant sur le pied de guerre, fermait ses portes<sup>1</sup>.

Le livre était imprimé vers le milieu d'avril. Suivant les instructions de son ami le cardinal, Fichet se mit en mesure de le distribuer à des potentats, à des princes, à des chefs d'ordres religieux, à tous ceux enfin qu'il pensait pouvoir être utiles à la cause et s'y intéresser, soit matériellement, soit moralement. Des exemplaires sur vélin richement enluminés étaient réservés à quelques têtes couronnées. A chacun des exemplaires qu'il envoyait les uns après les autres, selon les occasions plus ou moins fréquentes de courriers particuliers<sup>2</sup>, il joignit des lettres spéciales et toutes différentes, soit imprimées, soit manuscrites, employant toute son éloquence pour engager ceux

<sup>1</sup> « Posteaquam mihi tuas litteras simulque librorum fascem reddidit tuus abbas Sancti Corneli, aditus omnes militaris furor occupavit. » — Voir la lettre d'envoi imprimée, de Fichet à Bessarion, pour sa Rhétorique (Bibliothèque nationale, Réserve Z, 1683, in-4°, première lettre).

<sup>2</sup> Le premier exemplaire des *Orationes* était offert, le 23 avril (*viii kalend. Maias*) 1471, avec une dédicace au cardinal Rolin. Quatre mois après, le 31 août, l'exemplaire de Bessarion n'était pas encore parvenu à destination. Inquiet sur le sort de son livre, en raison des bruits de guerre, il écrit à son ami Fichet et désire savoir de lui si sa copie lui a été exactement remise. Il s'étonne de n'avoir encore rien reçu, car il a appris par hasard, de la bouche d'un secrétaire du roi, venu à Rome pour affaires de service, que les *Orationes* étaient déjà imprimées, et cette personne lui affirmait les avoir vues entre les mains de plusieurs : « Scire cuperemus vehementer an vobis reddita fuerint et orationes a nobis editæ pro christianæ fidei dignitate. . . .

Forte fortuna venit huc quidam ex ministerio secretariorum christianissimi regis qui nobis affirmavit sese vidisse Orationes in vestris manibus vestra opera impressas et traditas compluribus. » — (*Correspondance de Fichet et de Bessarion*, reliée avec les *Orationes* imprimées; exemplaire de Fichet, 5<sup>e</sup> lettre datée de Rome, *die ultima Augusti 1471*. Bibliothèque nationale, Réserve Z, 1472-1473, in-4°; et *Manuscrits latins*, n° 18,591, in-4°.) — La distribution dura près d'une année. Le 21 mars 1472, Fichet écrivait d'Amboise, à son ami, qu'il avait donné et distribué un peu partout, en France et en Allemagne, quarante-six exemplaires des *Orationes* : « Neque de sex et quadraginta tuarum Orationum opusculis quas circumquaque per Gallias et Germanias a me fidei tuende causa sunt dispersa gratisque data. . . . » (*Correspondance de Fichet et de Bessarion*, 9<sup>e</sup> lettre.) — Fichet en avait envoyé jusqu'en Espagne, à l'évêque et au chapitre de Pampelune. Au commencement d'avril 1472, il en adressait encore au chapitre de Lyon.

auxquels il offrait le livre à entrer dans les vues de l'auteur et à coopérer, par tous les moyens dont ils pourraient disposer, à la réalisation de son projet.

Une trêve venait d'être signée, le 4 avril 1471, entre Louis XI et Charles le Téméraire. Cette perspective de paix avait rasséréiné les esprits tournés vers la guerre. Les éditeurs de Sorbonne avaient suivi l'opinion publique en publiant des textes d'auteurs latins retraçant les luttes du peuple romain et l'histoire de ses guerres civiles, qu'ils présentaient en exemple au peuple de Paris, dans les circonstances d'alors. Fichet profita du moment d'accalmie qui venait de se produire pour reprendre son plan d'instruction universitaire.

Après le style et la grammaire, ce fut le tour de la rhétorique. Depuis de longues années, Fichet enseignait l'art de l'éloquence dans des cours publics. Ses leçons, recueillies par les auditeurs, circulaient en copies manuscrites plus ou moins défectueuses et incorrectes. Il en revisa et modifia définitivement le texte, qu'il fit imprimer sous ses yeux à la Sorbonne.

L'ouvrage était terminé et sorti de sous presse en juillet 1471. L'auteur en offrit d'abord des exemplaires aux deux personnes envers lesquelles il avait le plus d'obligations, au cardinal Bessarion et au cardinal Rolin. Bessarion, évêque de Nicée et patriarche de Constantinople, auquel il était lié d'étroite amitié, avait été son initiateur littéraire<sup>1</sup>; Jean Rolin, évêque d'Autun, était son grand bienfaiteur. Depuis tantôt dix ans, il avait puissamment aidé Fichet, et il le soutenait encore généreusement de sa bourse<sup>2</sup>. Plus que tous autres, ils avaient droit à cette préférence, et c'était pour lui un strict devoir

<sup>1</sup> « Qui prior mihi libros litterasque feneravit. » (*Recueil des lettres de dédicace pour la Rhétorique de Fichet*; 2<sup>e</sup> lettre imprimée. Bibliothèque nationale, Réserve Z, 1683, in-4<sup>o</sup>.)

<sup>2</sup> La lettre d'envoi de la Rhétorique au cardinal Rolin — dont nous donnons ci-contre le texte original en fac-similé — est trop importante pour que nous n'en traduisions pas quelques passages : « J'espère, très excellent Père, lui dit Fichet, que notre ouvrage sur la Rhétorique vous fera grand plaisir (*spero, pater excellentissime, Rhetoricorum opus fore tibi iucundissimum*). Ce n'est pas qu'il soit à la hauteur des bienfaits que vous m'avez prodigués (*non quia par tuis in me beneficiis sit*), mais c'est un témoignage de la reconnaissance que je vous dois avant et plus qu'à tout autre (*sed quia*

*fructus est illorum ipsorum non ingratis, neque prius ulli vel magis quam tibi debitus atque reddendus*)... à vous qui, depuis dix ans jusqu'à ce jour, m'avez constamment subventionné de la manière la plus large (*sumptus amplissimos abhinc decennium ad hunc usque diem continuo suppeditasti*). » Cet hommage spontané, ainsi que cette dernière déclaration, nous donnent à penser que le cardinal Rolin a été pour quelque chose dans l'établissement de l'imprimerie de la Sorbonne, et qu'il a dû certainement aider Fichet dans sa généreuse entreprise. — Cette lettre, qui se termine par les louanges de son bienfaiteur, que Fichet exalte et dont il veut transmettre la mémoire jusqu'à la fin des siècles, est datée de la Sorbonne aux ides de juillet, qui correspondent au 15 du même mois (*ædibus Sorbonæ, idibus iuliis*

de reconnaissance, ainsi qu'il le déclare lui-même, en priant le pape Sixte IV de l'excuser, lorsqu'il lui envoya après eux sa Rhétorique, imprimée sur vélin et magnifiquement enluminée.

## FICHETI RHETORICA.

LETTRE D'ENVOI DE FICHET AU CARDINAL ROLIN.

**H**umanissimo patris, Ioanni Rolino, ep̄o edunensi, tituli Sancti stephani in celto monte presbitero cardinali Guillelmus fichetus alumnus eius. S. P. D.

**S**pero pater excellentissime rhetoricum opus nostrum fore tibi totum dissimulatum. Non quia par tuis in me beneficiis sit. sed quia fructus est illorum ipsorum non ingratus. neque prius ulli, uel magis, quam tibi debitus, atque reddendus. qui glebæ mei ingenii (quæ duntaxat semetipsum inopta laborabat) optimum semen & sumptus amplissimos abhinc decennium ad hunc usque diem continuo suppeditasti. quo fit. ut istinc merito tibi nascantur, non tamen hæc rhetorici mei commentarii. uergetiam (si longior ætate deus annuerit) in dies maturiora quædam. Tantum siquidem abest ut par fiat factus a te mihi creditos auferere. ut etiam a me quotidie diligentius & propensius excolantur. neque magis hoc facio ut sim tibi fructus, quam ut uideat, & sim gratissimus. **E**ni muero ceteri quemadmodum præstantis tue gratulentur. aut gratum tibi faciunt. ipsi

uiderint. Ego uero non committam, ut tantisper ingratus fuisse coarguar, dum breuissimo mortalis huius uitæ curriculo tui datur. **T**ibi uero siquid ex credito mihi tuo semine, cuiusque beneficiis fructus, accesserit. aut ceteris (exemplo tuo qui feracibus ingenii beneficia sua fenerabunt) non mihi profecto referenda gratia est. sed ne habenda quidem referat autem rolinoz familie, tuæque pietati. a quamimisi hæc manasse dicent omnia. Siquid tamen aliquando fichetea poterit industria. rolineas tuas laudes sæculorum omnium memoria longe lateque cognoscet. **V**ale parens salutisque mei ingenii. Aedibus Sorbonæ, idibus iulii scriptum, anno septuagesimo & quadringentesimo supra millesimum;

D'autres exemplaires furent successivement adressés : au roi René; à Guillaume Chartier, évêque de Paris, un des bienfaiteurs de Fichet<sup>1</sup>; à Charles,

*scriptum, anno septuagesimo et quadringentesimo supra millesimum*). Par suite d'une erreur d'impression, le mot *uno* a été omis. C'est en l'année 1471 et non en 1470, comme le porte la suscription imprimée, que la Rhétorique a vu le jour. Il est impossible qu'elle ait paru en 1470. L'usure des caractères et la date des autres dédicaces prouvent le contraire.

<sup>1</sup> En lui envoyant sa Rhétorique, Fichet remercie Guillaume Chartier de l'avoir récompensé le premier en lui donnant le bénéfice ecclésiastique

d'Aunay (*Alnetum*) pendant qu'il était recteur de l'Université de Paris (*ecclesiastico beneficio, quo tempore studii Parisiensis rectoratum gerebam, primum omnium remunerasti*). Il lui rappelle aussi que c'est grâce à lui qu'il s'est décidé à rester à Paris, après avoir été reçu au grade de docteur : « Susceptis doctoralibus insignibus Parisii remorandi mihi tuo beneficio causa fuisti. » (*Recueil des lettres de dédicace pour la Rhétorique de Fichet, 5<sup>e</sup> lettre*. Bibliothèque nationale, Réserve Z, 1683, in-4<sup>o</sup>.)

duc d'Aquitaine, frère du roi; à François II, duc de Bretagne; à Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, et à d'autres. Chaque livre ainsi offert était accompagné d'une lettre spéciale de dédicace, imprimée ou manuscrite, comme pour les Harangues de Bessarion.

Le volume de la Rhétorique se compose de 192 feuillets dans le format petit in-quarto, avec 23 et quelquefois 24 lignes par page. L'auteur en a corrigé et modifié plusieurs fois le texte sous presse et après le tirage; des pages ont été réimprimées et remplacées par des *cartons*. Plusieurs corrections ajoutées à la plume se voient dans presque tous les exemplaires; les derniers qui ont été distribués sont ceux qui en contiennent le plus. Tel est celui qui a été offert par Fichet à Charles de Bourbon, neuf mois après<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La lettre d'envoi de la Rhétorique au cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, est datée de la veille des calendes d'avril, c'est-à-dire du 31 mars, sans indication d'année. Tous les bibliographes se sont trompés en la reportant à 1471 au lieu de 1472, qui est la vraie date. L'année commençant à Pâques tombait, en 1472, le 29 mars. Le 31 mars appartient donc à 1472 et non à l'année 1471. Fichet, dans la lettre d'envoi de la Rhétorique au pape, en date du 31 août 1471, dit positivement que ce sont le cardinal Bessarion et le cardinal Rolin, ses bienfaiteurs à divers titres, qui ont reçu les premiers son ouvrage, auquel ils avaient un droit des plus légitimes, de préférence à tous autres, même à Sa Sainteté. L'exemplaire de Charles de Bourbon est un de ceux dans lesquels la première feuille du quatrième cahier est réimprimée avec un texte remanié et qui présente le plus de corrections faites à la plume par l'auteur lui-même. Au lieu d'être sur vélin, comme les premiers exemplaires de dédicace, il est sur papier. La raison en est que, lorsque Fichet songea à l'offrir à l'archevêque de Lyon, il ne lui restait plus de volumes sur vélin, qui avaient été distribués à d'autres auparavant. On a compté jusqu'à trois exemplaires de la Rhétorique ayant appartenu au cardinal de Bourbon. Il n'y a pas d'exemple qu'un même livre ait été offert trois fois de suite le même jour au même personnage. Ces trois exemplaires vont se réduire à un seul, comme nous allons tout de suite le prouver. L'un de ces exemplaires, au dire des biblio-

graphes, serait précédé d'une dédicace manuscrite sur vélin. Nous avons vu et examiné cet exemplaire, qui est à la Bibliothèque nationale. La lettre est une copie imitant l'écriture ancienne, qu'un amateur a fait faire au siècle dernier. Elle a été ajoutée à cet exemplaire, qui porte les armes, la devise et les initiales de Laurent Bureau, docteur en théologie, plus tard confesseur de Louis XII et évêque de Sisteron. La lettre, placée jadis en tête du volume sur vélin, de la collection Gaignat, aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Vienne, et qui a disparu, a la même origine. L'exemplaire sur papier, avec la lettre d'envoi imprimée, se trouve à la Bibliothèque nationale et porte en tête de la première page les armes de l'archevêque de Lyon, peintes dans la bordure. C'est le seul qui lui ait réellement appartenu et qui lui fut offert par Fichet. Les deux autres n'ont aucun certificat d'origine, et la lettre qui leur a été ajoutée est, disons le mot, l'œuvre d'un faussaire plus ou moins habile. La question ainsi éclaircie, il n'y a plus lieu de s'arrêter à ce que les bibliographes ont dit du prétendu patronage de l'archevêque de Lyon, sous lequel Fichet aurait placé la Rhétorique dès son apparition. Dans sa lettre à Charles de Bourbon, Fichet dit qu'il envoya sa Rhétorique à Bessarion, à Rome, et il fait suivre cette lettre d'un extrait de celle qu'il avait adressée à ce dernier pour faire voir à l'archevêque de Lyon en quels termes il appréciait cet ami commun auquel il avait, le premier, dédié son ouvrage.

FICHETI RHETORICA (1471)

EXEMPLAIRE AYANT APPARTENU À LAURENT BUREAU, DOCTEUR DE SORBONNE.

Page indiquant les divisions de l'ouvrage.

**D**e quinque rhetoricis elementis attem extin-  
secus comprehendentibus omnem;

**R**etificose dicendi ratio (quæ latif-  
sime patet) quinque rebus ad sum-  
mum conficitur: facultate, sine, officio,  
materia, et instrumento. Nam to-  
tidem rebus, qui reliquis artibus delectantur  
limites sibi definiunt;

**F**ACULTAS (quæ est certa, facilis, & pzo-  
pta dicendi potestas) tribus rebus constat: arte,  
imitatione, et exercitatione;

**A**RS est præceptio, quæ dat certam viam, ra-  
tionemque dicendi;

**I**MITATIO est: qua impellimur cum dili-  
genti ratione, quæ, quid, et quantum imitemur:  
ut aliquos similes in dicendo ualeamus esse;

**E**XERCITATIO est assiduus usus, consue-  
tudoque dicendi;

**P**ERFINIS est quæ fit dictione persuasio;

**O**FFICIUM est: apposite dicere ad persua-  
sionem. Quod opus partibus suis quinque con-  
sumimus. Inuentione, dispositione, elocutione,

*Amor meus carissimus est*

Les lettres **l b f** qu'on voit dans l'initiale signifient : LAURENTIUS BURELLI THEOLOGUS. — Les trois larmes qui figurent dans cette même initiale miniaturée se retrouvent sur les armoiries que le même Laurent Bureau a fait peindre dans un écu soutenu par deux anges, sur un exemplaire des *Sermones quadragesimales fratris Leonardi de Utino*, imprimés par Crantz, Gering et Friburger, le 31 octobre 1477. Ce livre, qui porte l'inscription suivante : *Magister Laurentius Burelli Carmelita, doctor Parisiensis*, se trouve à la Bibliothèque de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or) et provient du Couvent des Carmes de Semur où Bureau s'était retiré à la fin de sa vie.

**Les pages intermédiaires sont blanches**

Comme corollaire de la Rhétorique de Fichet, on imprima ensuite à la Sorbonne, cette même année, la Rhétorique de Cicéron, revue et divisée en chapitres par La Pierre. Aucun exemplaire de cette édition n'a été retrouvé, mais son existence est formellement attestée par une lettre de Fichet dont nous aurons à nous occuper tout à l'heure. Dans le même ordre d'idées, croyons-nous, on imprima vers la même époque le petit traité d'Agostino Dathi, de Sienne, sur les préceptes ou principes de l'éloquence (*Augustini Dathi Senensis eloquentiæ præcepta*), petit in-quarto de 44 feuillets de 23 lignes par page. De ce livre il ne subsiste plus qu'un seul exemplaire, celui de La Pierre, conservé à la bibliothèque de l'Université de Bâle.

Nous savons encore, par la même lettre de Fichet, dans laquelle il est fait mention du traité de Cicéron sur l'art oratoire, que La Pierre avait revu le texte d'un Valère Maxime auquel il avait appliqué le même système de division en chapitres. Cette impression, faite également dans l'atelier de la Sorbonne, est aujourd'hui perdue. On doit la mettre à l'actif de l'année 1471.

Le dernier volume qui soit daté de cette même année, et qui vient immédiatement dans l'ordre après le Valère Maxime, comme en témoigne la lettre précitée, est l'ouvrage de Lorenzo Valla sur les élégances de la langue latine, suivi de deux autres traités du même sur des questions grammaticales. Il forme un assez fort volume in-folio, le premier de ce format qui, à notre connaissance, ait été imprimé dans l'atelier, toutes les impressions faites auparavant étant de petits in-quarto. On y trouve aussi, pour la première fois, la lettre V, qui se confondait précédemment avec la voyelle U. C'est surtout dans la table des chapitres que l'on remarque l'emploi de cette nouvelle lettre. Elle désigne, la plupart du temps, le chiffre romain V, avec un point au-dessus, et, dans de très rares exceptions, elle est employée comme lettre, sans point au-dessus.

En tête du Valla, on lit une lettre de Pierre-Paul Vieillot (*Senilis*) à Jean de La Pierre. Nous la traduisons en entier :

PIERRE-PAUL VIEILLOT À JEAN DE LA PIERRE, SALUT.

Lorsque, dans ces derniers temps, tu m'as prié, toi la bienveillance et l'érudition en personne, de corriger les *Élégances* du très illustre Laurent Valla, — que j'appellerai à juste titre le restaurateur de la langue latine, — dont le texte avait été entièrement corrompu par la faute des copistes, je t'avais promis de le faire. Je ne me croyais pas à la hauteur d'une tâche aussi lourde, que pourraient à peine entreprendre les hommes

les plus savants; cependant je t'avouerai que tu as tellement d'empire sur mon esprit, que je ne pouvais te refuser sans me rendre coupable de la plus noire ingratitude. Ce que tu me demandais était un travail absolument nécessaire, mais qui eût exigé le concours de quelqu'un ayant beaucoup de science et de temps devant lui, quoique je sois dépourvu de ces deux choses, comme tu le sais bien. Car, à la cour des rois, non seulement les ignorants ne deviennent pas savants, mais ceux qui n'ont pas été étrangers à la culture des lettres oublient généralement ce qu'ils savent. Et par ces temps agités, ce n'est pas de la plume et du papier dont il faut savoir se servir, mais de son cheval et de son épée.

Et ces difficultés ne sont pas les seules. Je me suis échappé en venant, pour ainsi dire, en cachette dans cette ville, afin d'y faire quelques emplettes nécessaires, et je devais retourner immédiatement auprès du roi. Néanmoins, tout en étant resserré par ces inconvénients de temps et de lieu, j'ai fait de mon mieux pour te rendre service. Je n'ose dire que j'ai corrigé notre Laurent Valla, mais je l'ai parcouru très à la hâte, non sans me mettre dans une violente colère contre tous ces copistes, qui l'ont tellement dénaturé que l'on croirait lire non pas une œuvre écrite en latin, mais dans une langue barbare.

Il ne m'a pas été possible, avec mes faibles moyens et le peu de temps que j'avais devant moi, de corriger toutes ces fautes. C'est donc à ton tour maintenant de terminer le travail que j'ai entrepris, d'après ton ordre, et qui était au-dessus de mes forces. Avec tes habitudes de correction méticuleuse et ton excellent jugement, tu continueras à corriger beaucoup de fautes que j'ai laissées, de sorte que si j'ai défriché et sarclé ce champ en le débarrassant des ronces, des pierres et des mauvaises herbes, tu pourras y mettre des plantes et des fleurs de toutes sortes, à ta guise.

C'est ce que réclame de toi la jeunesse studieuse à laquelle ce livre rendra le plus grand service. Notre auteur l'exige aussi. S'il s'est livré à un travail énorme en se consumant dans des veilles sans fin pour extirper le langage barbare de notre siècle et le remplacer par la phraséologie dorée de son livre, il ne faut pas qu'on puisse nous reprocher de l'avoir fait paraître barbare par notre faute.

Ainsi le veut l'honneur de ton ami Vieillot, que l'on ne manquerait pas d'attaquer ou de critiquer, surtout dans cette noble ville de Paris où je sais que l'on est en train de corriger des ouvrages de Cicéron qui, de l'avis de tous, est le père de la langue latine. Cette nouvelle m'a fait grand plaisir. Et si ces critiques trop austères en arrivaient là, je me réfugierais dans Cicéron, comme il le fit dans Rome en la protégeant contre les fureurs de Catilina; il me servira d'épée pour me défendre contre leurs attaques. Adieu<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voici l'original latin de cette lettre. Nous joindrons toujours à nos traductions les textes eux-mêmes, soit en fac-similé, soit en copie, afin qu'on puisse se rendre compte de certaines expressions et tournures de phrases particulières à la langue latine, intraduisibles mot à mot et que l'on ne peut rendre

que par des équivalents en français : « P. Paulus Senilis Joanni Heynlin de Lapide salutem plurimam dicit. — Quom proximis diebus mecum ageres vir humanitate litterisque excelens ut clarissimi viri Laurentii Vallæ quem merito latinæ linguæ restauratorem dixerim elegantias castigarem librariorum

Cette lettre de Pierre-Paul Vieillot est suivie d'une adresse en vers du même aux étudiants :

*P. PAULUS SENILIS CUNCTIS BONARUM LITTERARUM CULTORIBUS S. P. D.*

*Rhetora quisquis amas, vates linguamve latinam  
 Laurenti hoc Vallæ perlege semper opus.  
 Namque docet verum quo sunt sermone locuti  
 Tullius, heroicum Virgilius pater.  
 Et docet ut fuerunt variis erroribus usi  
 Multi quos doctos inscia turba putat.  
 Hanc igitur legito, juvenis studiose, senexque  
 Si recte queris verba latina loqui.*

P.-PAUL VIEILLOT À TOUS LES AMATEURS DE BELLES-LETTRES, SALUT.

Qui que tu sois qui aimes les fleurs de rhétorique, la poésie ou la langue latine, relis souvent cette œuvre de Valla.

vitio corruptissimas, recepi tandem me id esse facturum. Non quidem ego me tanto oneri parem esse crediderim (quippe quod vix doctissimi homines ferre queant), sed quia tantum apud me auctoritas valet ut fatear nihil a me tibi posse sine maxima ingratitude denegari. Est profecto res ista et digna et pernecessaria sed quæ doctum virum et ociosum postulat quorum mihi neutrum adesse tu optimus testis es. Nam et magnorum principum aulæ non ex imperitis literatos, sed ex literatis imperitos facere consuerunt. Et hæc procellosa tempora non cartham aut calamum sed equos sibi gladiumque deposcunt. Accedit etiam ad has difficultates quod ego in hanc urbem me furtim (ut ita dixerim) ob comparanda mihi quædam necessaria surripui, regem versus illico rediturus. Inter has tamen tantas loci temporisque angustias gessi tibi morem ut potui melius et Laurentium nostrum non me ausim dicere emendasse sed celerrime percurrisse et quidem stomachabundum, tum quia non latini viri, qualis ipse fuit, sed legere barbari hominis scripta videbat, tum quia molestissimum mihi erat ad emendandos pro tenui ingeniolo meo tot librariorum errores omnino mihi otium dene-

gari. Tuum igitur nunc officium est ut posteaquam ego te jubente hoc negotium quod supra meas vires esse intelligo aggressus sum. Tu optima lima tua tuoque gravissimo iudicio prosequaris plurima quæ adhuc corrigenda supersunt ut ego agellum hunc spinis, lapidibus lolioque mundasse ac sarculo coluisse, tu vero plantis et variorum florum genere exornasse iudicaris. Postulat hoc a te studiosorum juvenum cætus quibus hic liber maximæ utilitati futurus est; postulat Laurentius noster qui quom ad extirpandam ab hominibus nostris hoc suo aureo libro barbariem incredibiles pene labores vigiliisque subierit committendum non est ut nostra culpa ipse fuisse barbarus videatur. Postulatque denique Senilis tui honor, in quem multos impetum facturos esse non dubito, præsertim in hac prestantissima urbe Lutetia ubi nonnullos esse audio qui Ciceronis latine linguæ omnium iudicio parentis scripta castigant, que res certe non mediocri mihi voluptati est. Nam si forte ad me reprehendendum gravissimi censores isti descenderint, ego ad Ciceronem confugiam ut quo ipse olim urbem Romam a Catilina, eodem se meque ab istorum morsibus ense defendat. Vale.»

Car il t'apprendra la véritable langue qu'ont parlée Cicéron et les héros de Virgile. Il te fera voir les nombreuses fautes de langage que commettent bien des gens que la foule ignorante croit savants.

Lis donc ce livre, jeune homme studieux, et toi, vieillard, si tu veux t'exprimer en bon latin.

Aux recommandations de son ami, La Pierre répondit par cette lettre de remerciements, qu'il fit imprimer à la fin du volume, et dont nous allons extraire ce qu'il y a de plus intéressant.

JEAN DE LA PIERRE À PIERRE-PAUL VIEILLOT, SECRÉTAIRE DU ROI, SALUT.

Quoique je te fusse depuis longtemps attaché par les nombreux services que tu m'as déjà rendus, tu ne m'en avais pas encore rendu de plus signalé que celui d'avoir, sur ma demande, rétabli Laurent Valla en le faisant aussi correct et beau parleur, — comme du reste il a toujours voulu être, — de corrompu et barbare qu'on l'avait rendu. Ce n'est assurément pas à moi seul que tu as rendu cet immense service, mais encore à tous ceux qui étudient le beau langage de l'éloquence et qui, chaque jour, deviennent à Paris plus nombreux qu'auparavant, et aussi à Valla, que des barbares de copistes avaient rendu presque barbare. C'est ce qui fait que je ne saurais dire si c'est moi qui te dois de grands remerciements, ou les étudiants parisiens auxquels ton travail profitera le plus... Je n'ai pas trouvé une seule correction d'oubliée dans le texte que tu m'avais donné à revoir, malgré une revision minutieuse que mon faible jugement, — dont, par flatterie pour ton ami, tu avais exagéré la finesse, — n'a pu découvrir. Tu as non seulement défriché le champ de notre auteur, que tu as sarclé et cultivé, — comme tu me l'as écrit, — en le débarrassant des ronces, des pierres et des mauvaises herbes, mais tu l'as grandement amélioré, — ce que tu aurais voulu me laisser à faire, mais en vain, — en l'embellissant de plantes et de fleurs de divers genres...

Je n'ai pas passé comme toi ma jeunesse en Italie, mais de ci en Allemagne, de là à Paris, où l'on parlait un langage cru et presque barbare; et, soit ici, soit dans mon pays, je ne me suis pas tant attaché au beau langage des orateurs qu'à celui des philosophes et des théologiens que j'étudie chaque jour davantage, de sorte que je ne serais pas capable d'ajouter la moindre chose à ce que tu as fait pour Valla.

Tu m'as pleinement satisfait en rendant Valla aussi correct, non comme j'aurais moi-même désiré pouvoir le faire, mais comme l'aurait fait l'auteur lui-même, s'il était encore de ce monde; je suivrai néanmoins tes conseils, autant que possible, à la manière de certains familiers qui, ne pouvant faire de grandes choses, promettent et font en petit ce qu'ils ne peuvent faire en grand.

J'ai donc divisé l'ouvrage de Valla en chapitres distincts, puis j'ai rangé les mots en une table par ordre alphabétique, comme un dictionnaire, afin qu'on puisse trouver sans peine le mot dont on aura besoin. Si cet arrangement est de quelque utilité, ce n'est pas moi qu'il faudra remercier, mais c'est à toi qu'on devra adresser de très

grands remerciements, puisque tu es cause que j'ai été en quelque sorte obligé par ta lettre de faire un travail quelconque pour améliorer Valla... Adieu, et aime-moi comme je t'aime.

Écrit en Sorbonne, l'an 1471<sup>1</sup>.

Cette correspondance nous fait voir avec quel désintéressement et quelle modestie les premiers éditeurs parisiens se dévouaient à la cause du progrès intellectuel. La Pierre et Fichet avaient, les premiers, compris le rôle civilisateur que la presse était appelée à jouer en relevant le niveau des études. Dédaignant les clameurs de la puissante corporation des écrivains et des copistes, que la nouvelle invention allait ruiner, ils avaient, de leur initiative privée, fait venir de la région où l'imprimerie avait pris naissance, des élèves de Gutenberg<sup>2</sup> et les avaient installés auprès d'eux, au centre même des études, dans l'enceinte de la Sorbonne.

Nous voici arrivés à l'année 1472. Les ouvrages de Cicéron, auxquels

<sup>1</sup> « Petro Paulo Senili christianissimi Francorum regis secretario, Joannes de Lapide S. P. D. — Etsi me jandudum multis officiis tibi devinxeras, nunc tamen longe majoribus quom roganti mihi Laurentium Vallam (quem se voluit semper haberi) quam emendatissimum quanquam latinissimum e corruptissimo barbarissimoque fecisti. Neque profecto uni mihi tantum beneficium cumulate dedisti, sed et omnibus eloquentiæ studiosis (qui quotidie multo plures quam ante Lutetiæ nascuntur) et ipsi quoque Laurentio, quem barbarum pene reddiderat ipsa librariorum barbaries, quo fit ut fere nesciam a quo potissimum tibi gratiæ plures debeantur, a me ne cui morem gessisti, an a scholasticis Parisiis quibus labor tuus fructum est allaturus quam maximum... Neque sane quicquam reliquum fuit a me repertum a quo vel minutissimam scabram obtusa mea lima (quam deceptus amore optimam dixisti) posset excerpere, sed ne Laurentianum quidem agrum tantum (ut scribis) spinis, lapidibus, lolioque mundasti sarculo coluisti, verum etiam (quod incassum mihi reliquum esse voluisti) plantis et vario florum genere plurimum exornasti... Non enim ego (ut tu) in Latio, sed alias in Germania, alias Parisii, in nudo quodam et barbaro pene sermone florem ætatis consumpsi, neque tam oratoribus hic atque illic quam philosophis theologisque me addixi, in diesque magis

addico, ut me vix quidem si possem quod mones Laurentio tuo liceret temporis punctum impartiri. Bene itaque mecum egisti qui usque adeo politum Laurentium reddidisti ut non a me, sed ne a se quidem si viveret expolitior reddi posset. Obsequar tamen monitis tuis opera qua maxima poterò, morem secutus quorundam famulantium qui magna quom nequeant, in minimis quod summum ipsi habent, libenter pollicentur ac faciunt. Laurentianum si quidem opus non solum singulis capitulis annotavi, sed unum (etiam vocabulum), quodque per alphabeti seriem in tabule modum distribui quo quisque possit quod sibi volet vocabulum sine labore desumere. Quæ res, si forte cuiquam fuerit commoditati, non is mihi gratias habeat, at vero tibi quam maximas et agat et referat, qui me tuo beneficio tuisque litteris ut opere quiddam Laurentio prestarem obstrinxisti... Vale meque amati quidem amantissimum. — Ædibus Sorbone scriptum, anno uno et septuagesimo quadringentesimoque supra millesimum.»

<sup>2</sup> Madden (*Lettres d'un bibliographe*, 5<sup>e</sup> partie, p. 221) émet cette opinion très vraisemblable que les typographes de la Sorbonne, qui imprimèrent le format in-quarto par *quinternions*, «avaient dû s'initier à la typographie dans l'école où l'on suivait plutôt les procédés de Gutenberg que ceux de Schoifer».

faisait allusion le secrétaire du roi dans sa lettre à son ami La Pierre, étaient sous presse. Fichet, qui était l'âme de l'entreprise et donnait les ordres aux imprimeurs et aux préparateurs de copie, était momentanément absent de Paris. Il avait suivi à Amboise la cour du roi Louis XI. Le 7 mars, il écrivait ce qui suit à son ami La Pierre :

GUILLAUME FICHET, DOCTEUR EN THÉOLOGIE, DE PARIS,  
À JEAN DE LA PIERRE, PROFESSEUR EN THÉOLOGIE, SALUT.

De tous mes amis, tu es celui avec lequel je me gêne le moins pour commander des travaux. En pourrai-je jamais trouver un qui soit plus aimable que mon cher La Pierre, plus assidu à un travail littéraire et plus dévoué à son office pour le bien de tous! Aussi je ne crains nullement que tu aies la fantaisie de me refuser ce que je sollicite de toi par lettre, dans l'intérêt général et dans celui de ta propre réputation.

Lorsque j'étais, ces jours derniers, auprès du Roi pour tâcher de rétablir l'accord entre les princes français et pousser à la guerre contre les Turcs, après avoir exposé ce que j'avais à dire d'après les ordres du cardinal de Nicée, Bessarion, et avoir rempli la mission qui m'était confiée, un heureux hasard me fit tomber entre les mains plusieurs ouvrages de Cicéron, que des marchands de livres étrangers, que nous appelons imprimeurs, avaient apportés. Leur lecture, au milieu des bruits tumultueux de la cour, ne fut pas sans charme pour moi et me fut bien plus agréable qu'à la maison, lorsque je lisais et relisais souvent les mêmes ouvrages. Ce plaisir eût été bien plus vif encore s'ils eussent été bien corrigés et bien divisés comme l'Orateur de Cicéron, le Valère Maxime et le Laurent Valla, qui ont été imprimés par tes soins.

Ces divisions du texte, que nous appelons chapitres, jettent une grande clarté sur le contenu et aident la mémoire au point d'en rendre la lecture facile, même pour des enfants. Aussi je veux te prier d'améliorer, en les corrigeant et les divisant suivant ta méthode, l'édition des Offices de Cicéron, que les imprimeurs de Paris vont bientôt mettre sous presse. Le travail que tu auras à faire sera des plus faciles et des plus agréables pour quelqu'un qui est aussi savant que tu l'es, prêt à rendre service et auquel il ne manque rien de ce qu'il faut pour que cette tâche ne paraisse pas trop lourde. . .

Adieu. Écrit à la hâte à Tours, chez mon hôte Raoul Toustain, le plus hospitalier des bourgeois. Nones de mars 1471.

Cette date correspond au 7 mars 1472 (n. st.). La Pierre se mit aussitôt à la besogne; d'un autre côté, les imprimeurs déployèrent une telle activité, que les premiers exemplaires du *De Officiis* de Cicéron étaient mis en vente à la fin du mois, avant Pâques. La Pierre en offrait à Georges de Bade, évêque de Metz, un exemplaire accompagné d'une épître dédicatoire imprimée sur vélin avec les armes du prélat peintes en miniature.

CICERO DE OFFICIIS

LETTRE DE FICHET À JEAN DE LA PIERRE,

*Datée de Tours le 7 mars 1472, lui recommandant la correction du livre et sa division en chapitres, comme La Pierre l'avait fait pour trois autres ouvrages désignés.*

Guillemus fichæus parisiensis theologus doctor,  
Ioanni lapidano theologo p̄fessozi. S. P. D.

**M**ulto familiarius quàm omnibus fere, quos in amicis recensui, labores tibi impono. Vix enim quisquam posset inveniri, qui sit erga me Lapidano meo benivolentior, aut litteratio labore magis assiduus, aut officio (quod omnibus prodest) amantior. Proinde nequaquam subuereor, ne forte neges te facturum, quod pro multorum dignitate, tuarumque gratia per epistolam efflagito. Nuper quom apud regem pro Gallorum principum concordia, belloque contra Turcum obeundo, Bessarionis Niceni cardinalis iussu uerba fecissem, exitumque rebus mihi creditarum oppeterem, incidere forte fortuna manus meas opera multa ciceronis, quae Turronem externi quidam librarii (quos dicimus impressores) aduexerant. Eorum mihi lectio fuit in hoc curiali tumultu non ingrata, multoque iocundior, quam quom eadem domi saepe saepiusque legerebam, fuisset autem longe iocundissima, si correctissimus & capitibus distinctissimus, liber quisque fuisset, quemadmodum Ciceronis orator, Valerius, & Laurentius opera tua sunt impressi. Quibus distinctiones iste (capitula quae nos appellamus) & ad cognitionem & ad memoriam, magnam sane lumen recludunt, ut uel pueris corporum lectio sit aperta. Rogatum itaque te uolo, ut Ciceronis officia (quae parisienses librarii non longo post tempore sunt impressuri) prius isto castigandi tuo, distinguendique labore, reddantur meliora. Est enim facillimus & iocundissimus uero tibi doctissimo & officiosissimo labor futurus. Ut cui nihil omnino desit, quod istum laborem, grauiorem tibi reddere possit. Non diuinae rebus contemplatio, quae theologicarum disputationis partes in Sorbona nostra longe primas attigisti, primisque nostra memoria parisiensis licentiae munus ex theologis in Germanos transfulsi. Non humanae cognitio, quae philosophorum aetatis quidem no-

Dans cette lettre, dont nous ne reproduisons que la première page, il est fait mention d'une édition de l'*Orator* de Cicéron, et d'un Valère Maxime, qui seraient sortis des premières presses parisiennes. Ces impressions sont aujourd'hui perdues. On ne connaît plus que la troisième, désignée sous le titre de *Laurentius*, qui est le recueil des *Elegantiarum latinarum linguarum*, de *Laurentius Valla*, imprimé à la fin de 1471, premier volume dans le format in-folio imprimé à Paris.

La Pierre assure à l'évêque que c'est par ordre de son grand ami (*hominis amicissimi*) Fichet et pour lui obéir qu'il a revu les livres des Offices; mais, qu'après l'avoir satisfait, il n'a pas cru mieux faire que de dédier, donner et offrir ce livre, quoiqu'elle ne l'ait ni sollicité, ni demandé en aucune manière, à Sa Grandeur, aussi illustre par ses vertus remarquables que par la grande noblesse de sa famille. Après la formule finale *Vale*, La Pierre ajoute à la plume, de sa main, les mots *Prestantissime Pater* « très illustre Père », afin de mieux marquer l'expression de ses sentiments de déférence et de respect envers l'évêque de Metz.

Les Tusculanes du même auteur suivirent les Offices, auxquels on avait joint les traités de l'Amitié, de la Vieillesse, le Songe de Scipion et les Paradoxes. Ce nouveau volume, qui parut peu de temps après, ne porte pas, comme l'autre, de traces de la collaboration directe de La Pierre, bien que la division en chapitres ait été faite d'après sa méthode qu'un autre correcteur, qui va entrer en scène, aura suivie.

On lit, à la fin des Tusculanes, une pièce adressée à ceux qui aiment la lecture de Cicéron, par un nommé Erhard. Nous en citerons les vers suivants, dans lesquels le poète réclame l'indulgence du lecteur et fait des souhaits pour les imprimeurs.

*ERHARDUS CICERONIANÆ LECTIONIS AMATORIBUS S. P. D.*

.....  
*Nunc fores eloquiū dive pater Cicero.*  
*Quem si cephaleis vulgaribus annotavi,*  
*His libris veniam lector humane dabis.*  
*Hos quoque quom legeris precium ne (quæso) relinquo*  
*Artificum ingenuæ quod meruere manus*  
*Pro quibus optandi si nunc copia adesset*  
*Tam bene pro meritis commoda mille precer.*

Voici maintenant le divin Cicéron, la porte ouverte de l'éloquence.

Si je l'ai divisé en chapitres à la portée du vulgaire, tu seras indulgent pour ce livre, lecteur bienveillant.

En lisant ces pages, n'oublie pas, je t'en prie, de donner aux imprimeurs la récompense que méritent leurs mains habiles.

Quant à moi, si j'avais à former des vœux en leur faveur, je prierais le Ciel de leur donner tous les bonheurs, car ils y ont bien droit.

Erhard, qui était sans doute un de ceux que Fichet avait chargés de préparer la copie des ouvrages de Cicéron et dont Vieillot craignait la critique jalouse, paraît avoir remplacé La Pierre comme correcteur dans l'atelier de la Sorbonne. Son nom de famille était Windsberg. Du même pays que les imprimeurs, il était lié avec eux d'une étroite amitié<sup>1</sup>.

Les deux volumes de Cicéron, revus l'un par La Pierre, l'autre par Windsberg, quoique ayant paru séparément, se trouvent souvent réunis. Le format est in-folio, comme pour le Valla.

Le *De Officiis*, avec les Paradoxes et autres petits traités, comprend 124 feuillets imprimés. Les Tusculanes ont 86 feuillets. Les pages pleines ont 32 lignes dans chacun de ces ouvrages.

Nous allons maintenant nous occuper d'un livre auquel on n'a pas prêté assez d'attention et qui avait intrigué Chevillier, le plus ancien bibliographe qui se soit sérieusement occupé des origines de l'imprimerie de Paris. Ce livre n'est autre que le *Speculum vitæ humanæ* ou Miroir de la vie humaine, selon les divers états et conditions, par Rodriguez Sanchez d'Arevalo, évêque de Zamora, en Espagne. La première édition avait paru à Rome en 1468, chez Sweinheim et Pannartz. Les imprimeurs parisiens réimprimèrent le livre d'après cette édition dans le même format in-folio, et en offrirent des exemplaires : 1° à Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, conseiller et chambellan du roi; 2° à Jean de Bourbon, duc d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez et de l'Isle-en-Jourdain, seigneur de Beaujeu, pair et grand chambellan de France; 3° au roi Louis XI.

Les volumes, présentés ainsi comme échantillons de l'industrie nouvelle mise sous la protection de ces hauts et puissants personnages, étaient accompagnés de lettres d'envoi imprimées.

Dans la lettre adressée au prévôt de Paris, Robert d'Estouteville<sup>2</sup>, nos imprimeurs ne tarissent pas en éloges sur son compte. Ils ne savent comment

<sup>1</sup> Voici ce que dit de lui Chevillier : « Ce que je pense de cet Erard, est que c'étoit un Allemand, étudiant en médecine, ami de La Pierre et de nos imprimeurs, qui les aidait à corriger leurs éditions et y mettoit quelquefois des épigrammes. Il retourna en Allemagne, et je trouve, dans le premier livre des épîtres *Illustrium ad Reuchlinum*, une lettre qu'il écrivit de Saxe à Reuchlin, l'année 1486, où l'on apprend qu'il étoit docteur en mé-

decine. » (*Origine de l'Imprimerie de Paris*, ouvrage cité, p. 152.)

<sup>2</sup> Robert d'Estouteville, cinquième fils de Guillaume d'Estouteville, seigneur de Torci, était seigneur de Beyne et de Saint-André, dans la Marche, prévôt de Paris en 1446, conseiller et chambellan des rois Charles VII et Louis XI. Il était présent à la bataille de Montlhéry, en 1465, et mourut le 3 juin 1479.

le remercier pour tous les bons traitements dont il les a comblés<sup>1</sup> : « Dans cette ville régie par votre administration, qui est placée sous votre garde et qui grandit par vos bienfaits, vous nous traitez non comme des hôtes et des étrangers, mais comme des hommes libres et des citoyens<sup>2</sup>. » Ils comparent la Ville de Paris, où ils sont si bien reçus, à Rome au temps de sa plus grande splendeur, lorsqu'elle était regardée comme la reine de l'univers : « Cette cité de Paris, disent-ils, est l'image de ce que fut Rome autrefois. Ceux qui l'ont vue disaient qu'ils remarquaient non pas une ville comme une autre, mais une ville renfermant le monde tout entier à elle seule<sup>3</sup>. »

Dans leur lettre au duc de Bourbon, les imprimeurs, tout confus, le remercient des marques d'intérêt qu'il leur a témoignées, à eux étrangers inconnus de lui, lors de la visite qu'il fit, de son propre mouvement, à leurs pauvres réduits (*humiles casas*), pendant son passage à Paris, pour voir par lui-même leurs formes d'imprimerie et leurs presses en pleine activité (*stridentes impressorias formulas*)<sup>4</sup>. Jamais ils n'oublieront les paroles bienveillantes et encourageantes que ce grand seigneur, si bon et si généreux<sup>5</sup>, leur adressa en cette circonstance : « Si, par notre travail, notre activité et notre industrie, écrivent-ils, nous arrivons à faire quelque chose dans ce beau pays de France, nous nous mettrons entièrement à votre service pour célébrer la gloire de votre nom illustre entre tous<sup>6</sup>. »

Les imprimeurs avaient fait hommage de leur premier livre à la Ville de

<sup>1</sup> « Nos ea benignitate prosequeris ut non agere sed ne vix quidem gratias habere tibi possimus. Et quidem quas ingentes tue debemus nobilitati. »

<sup>2</sup> « Non enim in hac civitate (quæ tuo regitur arbitratu tuisque servatur et augetur beneficiis) ut hospites et advene, sed ut liberi et cives a te tractamur. . . »

<sup>3</sup> « Etenim nunc ea videtur Parisiorum civitas quæ quondam Roma fuit, quam qui vidierint, non urbem quidem aliquam, sed ipsum terrarum orbem se plane fatebantur intuitos. »

<sup>4</sup> Voici le texte exact de ce passage que nous n'avons fait qu'analyser : « Etsi scimus, illustrissime dux, nos indignos esse quibus tua ducalis dignitas se humanam facilemque præbeat, ut nos externos tibi ignotos humanitate (quæ summa est) prosequeris, non tam satis mirari possumus tantam in tanto principe quantum omnis te Gallia admi-

ratur pietate, ut humiles nostras casas, stridentesque impressorias formulas, cum Parisii esses, sponte visendo ad laborem reddere volueris alacriores et eas ita jocundissimo tuo intuitu reficere ut sese fœlices formas cuncta in secula futuras sperarent. . . »

<sup>5</sup> Jean, deuxième du nom, duc de Bourbon et d'Auvergne, etc., pair et connétable de France, sur nommé *le Bon*, était marié avec Jeanne de France, puînée du roi Charles VII, et avait cinquante-deux ans lorsqu'il rendit visite aux imprimeurs de la Sorbonne. Il perdit sa première femme le 4 mai 1482 et mourut le 1<sup>er</sup> avril 1488, le lendemain de Pâques, à l'âge de soixante-deux ans.

<sup>6</sup> « Deinde si quid nostro labore, studio atque industria hoc in regno (te duce) fœlicissimo valemus, id omne ad celebrandum illustrandumque clarissimum tuum nomen omni studio conferemus. . . »

Paris; ils expriment maintenant leur reconnaissance à Louis XI pour son accueil si hospitalier dans une lettre dont nous donnons en entier la traduction :

Plaire aux princes, Roi illustre, n'est pas le moindre mérite des hommes, disent les philosophes. Partant de ce principe, nous nous estimerions les plus heureux du monde s'il nous était permis d'offrir quelque présent de notre industrie qui fût digne de Votre royale Majesté, et, si nous pouvions le faire assez convenablement pour mériter d'être offert au premier prince de ce royaume, notre désir serait satisfait.

Vous avez été si bienveillant pour nous, que nous ne pourrions jamais assez faire pour vous remercier comme il conviendrait. Laissant à de plus savants que nous le soin de célébrer jusqu'au Ciel les louanges de votre règne; la bonté et la clémence qui vous sont naturelles, et dont vous usez envers tous et envers nous en particulier, sont telles, que votre bienveillance royale nous entretient dans la plus douce quiétude.

On nous traite ici à Paris, ville capitale de votre royaume, non comme des gens du pays, des habitants ou de simples hôtes, mais en concitoyens jouissant de toutes leurs libertés. Ce traitement est si doux, que nulle part nous ne saurions trouver une plus grande liberté que celle que nous possédons à présent, grâce à vous, Roi très pieux, nous qui, uniquement soutenus par votre clémence, avons le plus vif désir de contribuer à l'illustration de votre très heureux règne en imprimant des livres. Quoique nous ne soyons pas encore en état de le faire assez dignement pour vous plaire, nous ferons de notre mieux, car nous sommes animés de la meilleure volonté pour nous mettre au service de Votre royale Majesté. Cette volonté sera toujours de plus en plus forte, mais nous n'avons presque pas les moyens de l'accomplir. Que peuvent faire, qui puisse être agréable à un prince souverain, des étrangers, d'humbles artisans faisant profession d'art typographique! Que pouvons-nous offrir à un roi si puissant, nous qui sommes pauvres!

La très grande bonté qui vous distingue nous donne la hardiesse de faire hommage de nos personnes et de notre industrie à Votre royale Grandeur, ô Roi très clément. Ne pensez-vous pas qu'il est misérable et indigne de se réjouir du malheur des autres et de se repaître du sang des hommes, lorsque rien ne vous y force! La clémence est innée en vous, c'est ce qui fait que votre colère est aussitôt apaisée. La grande clémence qui réside en vous est une vertu qui vous rapproche de Dieu. Qu'est-ce qui vous oblige à être implacable et sourd à la pitié, à renverser tout ce qui se dresse devant vous et, comme le lion, à mépriser vos ennemis qui gisent à terre! Avec cette clémence qui est votre apanage, pardonnez aux vaincus, ô Roi très invincible!

En pardonnant ainsi, vous arrêtez les fureurs horribles de Mars. Épargnez notre sang! Prenez pour exemple votre Père céleste qui, en faisant trembler le monde des éclats de son tonnerre, brisa les dards des Cyclopes contre les rochers et précipita les monstres marins du haut de l'Empyrée.

Quant à nous, Roi très digne, dont la voix des hommes est impuissante à dire toutes les louanges, nous vous rendons non les actions de grâces que nous devrions, mais celles

que nous pouvons vous rendre. Nous vous donnons l'assurance de notre bonne volonté et de notre dévouement, et nous la montrerons toujours à la moindre occasion. Comme gage de notre fidélité, nous vous offrons, avec les marques du plus profond respect, ce livre formé par nos mains. Nous pensons qu'il pourra vous plaire. C'est le «Miroir de la vie humaine», dans lequel, lorsque vous aurez le loisir de le parcourir, vous pourrez, non sans profit et avec plus de plaisir encore, étudier les différentes conditions des hommes, avec leurs diverses vicissitudes, depuis les marches de votre trône royal jusqu'à celles de ceux qui sont soumis à votre sceptre.

Recevez-le, nous vous en supplions, nous, vos très humbles serviteurs, non sous la forme d'un présent qui est vraiment trop petit, mais comme gage du bon vouloir qui nous anime et du dévouement avec lequel nous nous appliquons à respecter Votre royale Majesté pour la vénérer et l'aimer, comme nous le ferons toujours de plus en plus.

De votre ville de Paris, le x des calendes de mai, de l'an mil quatre cent soixante et douze. Imprimé par les mains de vos tout dévoués Martin, Ulric et Michel<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Nous donnons ci-après le texte original de cette lettre : «Principibus posse placere, non ultimum viris esse laudem philosophorum testatur sententia, rex inclyte. Qua inducti, nos longe futuros speraremus felicissimos si nostra industria muneris quippiam regali tua majestate dignum et effingere et formatum regie sublimitati satis digne possemus offerre quo tibi primario hujus regni principi placuisse nostris animis id expetentibus valeremus. Quippe qui tanta in nos beneficentia est ut nihil unquam satis dignum tuæ magnificentie aut agere aut referre possimus. Nam ut divinas regii tui sceptri laudes nobis doctioribus extollendas relinquamus, tanta est in te, tum in omnes, tum in nos pietas atque clementia ut alii regia tua benignitate placidissime foveantur. Nos vero in regni tui principe urbe Parisia, non ut inquilini, non ut incole, non ut hospites sed ut concives liberi tractemur. Et ita quidem benigne ut nusquam nobis gratior extet libertas quam sub te rege piissimo, qui sola tua freti clementia libris imprimendis regnum hoc te rege felicissimum illustrare magnopere desyderamus. Quo studio et si placere tibi non satis digne valemus profitebimur tamen ingenue, voluntate nobis summam non deesse regie tue sublimitati inserviendi, majorem semper affuturam, facultatem autem prope nullam. Quid enim summo principi gratum satis agant externi, humilesque artis impressorie professores! Quid potentissimo regi, inopes! Summa tamen innata tibi pietas audaciam nobis

prestat nos, nostramque industriam regie celsitudini tuæ dedicandi, rex clementissime. Nempe quid te monet vel pœnis hominum vel sanguine pasci, turpe fœdumque putare! Clementia tibi innata. Quid facit ut deponas ocium iram quam moveas! Summa in te clementia quæ te proximum efficit. Quid tandem te docet precibus nunquam inplacabilem esse, obvia prosternere, prostrataque leonis instar despiciere! Clementia hac das veniam victis, rex invictissime. Hac exortante, Martis horribicos coerces calores, etheri patris imitatus exemplum qui sonoro tonitruo cuncta concutiens, Cyclopium spicula in scopulos et monstra maris et summa cæli arce jaculatur, nostri parcos cruoris. At vero (dignissime rex! cujus laudem vox humana non capit) ut tibi non quas debemus, sed quas possumus gratias agamus, nostre quoque voluntatis quam spondemus semperque exhibebimus, emineat apud te aliquod indicium, observantiæ nostræ pignus quod nostris effinximus manibus, tibi offerimus summa cum reverentia. Sperantes id tue benignitatis non ingratum futurum. Est nanque Vite speculum humanæ in quo et regii tui solii et hominum tuo sceptro subjectorum varios casus varia quoque rerum discrimina quandoque per ocium non summo sine fructu, majore cum jocunditate speculabere. Quod suscipias oramus a nobis tuis mancipiis, non pro numeris (*sic*) specie quod perquam exiguum est, sed pro animi nostri voluntate quo regium tuum numen observare,

Cette lettre peut se passer de commentaire. L'imprimerie de Paris avait fait ses preuves. Elle entrait dans une phase nouvelle en se plaçant sous la plus haute des protections, celle du roi. C'est à ce moment que La Pierre paraît s'être retiré.

Bien accueillis, traités avec toutes sortes d'égards, nos trois imprimeurs, pénétrés de reconnaissance, déclaraient que nulle part ailleurs ils ne pouvaient se trouver mieux que dans la bonne ville de Paris, et qu'ils entendaient s'y fixer pour imprimer des livres qui ajouteraient à son renom et à la gloire du souverain. Aucun historien de l'imprimerie n'a connu le texte que nous venons de donner. Seul Gabriel Naudé, bibliothécaire de Mazarin, l'a laissé soupçonner. Il dit, page 310 de son *Addition à l'histoire de Louis XI*, que les imprimeurs de Paris « mirent premièrement sous leur presse le *Speculum vite humanæ Roderici Zamorensis episcopi*, qu'ils dédièrent audit Louis XI, comme premier et assuré tesmoignage de leur industrie ».

Chevillier, bibliothécaire de Sorbonne, dans son *Origine de l'Imprimerie de Paris*, page 49, commente avec beaucoup de bon sens cette assertion : « J'aurois, dit-il, bien voulu voir cette épître dédicatoire à Louis XI. Il faut qu'elle n'ait été mise qu'à l'exemplaire qu'ils présentèrent au Roy, et qui ne se trouve plus. Elle n'est point dans les deux que j'ai vus, dans celui qui est en Sorbonne, ni dans celui qui est aux Célestins de Paris. J'accorderois volontiers que le *Zamorensis* fut imprimé le premier, n'étoit que le caractère me paroît avoir déjà beaucoup servi et bien plus usé qu'aux Épîtres de Gasparin. »

Ces réflexions critiques sont on ne peut plus justes. Cependant Naudé disait vrai. La lettre à Louis XI, qu'il avait entrevue et dont la date lui échappait, existait bel et bien. Après avoir été égarée pendant plus de deux cent cinquante ans, elle vient d'être enfin retrouvée à Londres, dans un exemplaire du Musée Britannique, en compagnie de deux autres qu'on ne connaissait pas, celle destinée à Robert d'Estouteville, représentant la Ville de Paris, si hospitalière envers de pauvres artisans étrangers, et celle adressée au duc Jean de Bourbon, qui honora de sa visite le premier atelier parisien,

venerari et colere studemus, semperque majorem in modum studebimus. Tua in Lutetia, x kal. maii anni millesimi quadringentesimi secundi supra septuagesimum, manibus tibi deditissimorum Martini,

Udalrici atque Michaelis impressum. — « Christianissimo Francorum regi divo Ludovico quarto (*sic*) Germani librorum impressores Parisienses perpetuo se devovent servituros. »

non sans y avoir probablement laissé des marques de sa munificence<sup>1</sup>. Aucun autre exemplaire du *Speculum vitæ humanæ*, à notre connaissance, ne contient ces lettres, précieux documents pour l'histoire de la typographie parisienne.

Revenons à Fichet. Après son retour d'Amboise, nous le trouvons plongé dans la lecture de Platon, dont il ne connaissait pas encore toutes les beautés, comme il l'écrit le 4 avril à son ami Bessarion<sup>2</sup>. Il fait faire, par un de ses calligraphes, une copie, en petit format de poche, des Lettres de Platon, qu'il offre le 13 mai<sup>3</sup> à un autre de ses amis, Jean Choart de Buzenval, chancelier du duc de Calabre, qui avait été auparavant vice-prévôt de Paris. C'est vers cette époque qu'on peut placer l'impression d'une édition des Lettres de Platon, traduites en latin par Leonardo Bruni d'Arezzo, qui fut faite à Paris. Dans la lettre précitée du 4 avril, Fichet parle de son intention de publier un Platon, pour lequel il sollicite une préface de Bessarion. On en tirera des exemplaires sur vélin, comme pour les *Orationes* de son ami, qui seront donnés aux bibliothèques publiques des collèges de Paris pour être lus et conservés jusqu'à l'âge le plus reculé. Il en fera les fonds et compte sur la vente d'une partie des volumes pour l'aider à couvrir une portion des frais<sup>4</sup>. Fichet ne paraît pas avoir donné suite à ce projet. Les Lettres de Platon, sans préface, formant un petit volume in-quarto de 49 feuillets de 23 lignes par page, remplacèrent l'édition projetée. On lit à la fin ce distique :

*Discite rectores divinitus ore Platonis  
Quid vos, quod cives reddat in urbe bonos.*

Vous qui êtes la classe dirigeante, apprenez, par la bouche du divin Platon, comment vous et les citoyens de cette ville pouvez devenir encore meilleurs.

<sup>1</sup> C'est ce que l'on peut inférer du passage suivant, contenu dans l'épître des imprimeurs, où il est question de leurs presses, auxquelles le duc voulut donner une plus grande activité : « . . . Reddere volueris alacriores et eas ita iocundissimo tuo intuitu reficere ut sese fœlices formas cuncta in secula futuræ sperarent. . . ostendis. . . ut solus istæ benivolentiæ, beneficentiæ, atque magnificentæ copiam non habeat qui non digne petierit. . . »

<sup>2</sup> « . . . Ejusque legendi tanta me rapuit aviditas ut artem dormiendi per has Paschales noctes quæsitam non mihi sed me hospiti quidem Platoni invenierim. Ille me rerum venustissimarum admiratione quæ nunquam legissem tenuit imprimis

attentum. . . » (*Correspondance de Fichet et de Bessarion*, 10<sup>e</sup> lettre.)

<sup>3</sup> « Magni divinique Platonis epystolas meo nomini jussi tibi reddi. . . has si quidem ut tibi vel domi vel ruri facile in manibus essent enchyridionis instar transcribi feci. » (*Lettre de Fichet à Jean Choart*. Bibliothèque nationale. Manuscrits latins, n<sup>o</sup> 16,580.)

<sup>4</sup> « . . . Sumptum etiam aliquem nedum operam dabo ut ex isto mihi reddito interea complures ab impressoribus nostris Platonibus cudantur. In membranis quoque si facultas tulerit numerum aliquem imprimi faciam quemadmodum in Orationibus tuis feci. »

C'était une allusion délicate aux bons traitements que les imprimeurs recevaient des Parisiens et dont ils les remerciaient sur tous les tons.

Dans le même ordre d'idées morales et philosophiques, sortit des mêmes presses la traduction latine des Lettres de Phalaris, Brutus et Cratès, en un volume petit in-quarto de 82 feuillets. On lit, à la fin, ces vers du correcteur Erhard Windsberg en l'honneur de l'imprimerie et des imprimeurs de la Sorbonne, ses amis :

ERHARDI VUINSBERG EPIGRAMMA

AD GERMANOS LIBRARIOS EGREGIOS MICHAЕLEM, MARTINUM ATQUE UDALRICUM.

*Plura licet summæ dederis Alemannia laudi  
At reor hoc majus te genuisse nihil  
Quam prope divinam summa ex industria fingis  
Scribendi hanc artem multiplicans studia.  
Fœlices igitur Michael, Martineque semper  
Vivite et Ulrice hoc queis opus imprimitur.  
Erhardum vestro et non dedignemini amore  
Cui fido semper pectore clausi eritis.*

ÉPIGRAMME D'ERHARD WINDSBERG

AUX HABILES IMPRIMEURS ALLEMANDS MICHEL, MARTIN ET ULRICH.

Bien que tu possèdes plus d'un titre à nos louanges, je ne pense pas, ô Allemagne, que tu aies inventé rien de plus grand que ce nouvel art d'écrire presque divin que tu pratiques de la façon la plus industrielle et qui multiplie les moyens de s'instruire.

Puissiez-vous vivre toujours heureux, Michel, Martin et toi aussi Ulrich, vous qui avez imprimé ce livre! Conservez votre amitié à Erhard, qui portera toujours votre souvenir dans son cœur.

Après les philosophes, ce fut le tour des poètes. Le goût du nouveau correcteur Erhard Windsberg pour la poésie fut, sans doute, pour quelque chose dans ce choix. On imprima dans l'atelier un texte des Bucoliques et des Géorgiques de Virgile, en un grand in-quarto ou plutôt petit in-folio de 49 feuillets de 32 lignes par page, de même dimension en hauteur que le *Speculum vitæ humanæ*. On vit encore paraître un Juvénal auquel on ajouta les Satires de Perse. L'édition imprimée fut précédée d'une copie manuscrite de Juvénal, richement enluminée sur vélin, avec un commentaire, accompagnée de distiques d'Erhard, qui fut présentée au chancelier Pierre Doriole.

Le livre imprimé n'avait pas encore détrôné tout à fait le livre manuscrit. Il fut d'usage, longtemps encore après l'invention de l'imprimerie, d'offrir aux têtes couronnées et aux grands personnages un livre manuscrit sur beau vélin enluminé, au lieu d'un volume imprimé, considéré encore comme trop vulgaire. C'est ainsi que certaines éditions de la Sorbonne ont été précédées de copies manuscrites comme la Rhétorique de Fichet, dont un exemplaire, avec une belle miniature occupant toute la première page, fut présenté à Charles, comte du Maine, prince royal, au lieu d'un exemplaire imprimé<sup>1</sup>, et les Lettres de Platon, qui furent offertes en un petit manuscrit que Fichet fit faire exprès, en l'accompagnant d'une lettre pour le chancelier du duc de Calabre, Jean Choart de Buzenval. Les Harangues de Bessarion furent présentées à Louis XI par Fichet en personne, sous forme d'un riche manuscrit miniaturé, avec le portrait du roi<sup>2</sup>. C'est par dérogation à cette règle de l'étiquette, que les imprimeurs parisiens offrirent au souverain le *Speculum vitæ humanæ* comme échantillon de leur industrie, en ayant soin de s'excuser de ne pouvoir faire mieux, parce qu'ils étaient pauvres, et rien ne nous dit que le volume, ainsi présenté, ne fut pas un exemplaire tiré sur vélin et enluminé, imitant autant que possible un manuscrit, car le livre récemment découvert n'est pas l'exemplaire royal, mais un volume ordinaire dans lequel un curieux du temps a recueilli les trois lettres de dédicace aux personnages ci-dessus nommés.

Le manuscrit de Juvénal fut offert au chancelier Pierre Doriole, qui venait d'être élevé à cette dignité le 6 juin 1472. Ce n'est donc que six semaines ou deux mois après que cette copie put être terminée et présentée à ce haut personnage. L'édition imprimée contient en plus les Satires de Perse,

<sup>1</sup> Ce manuscrit de la Rhétorique de Fichet, qui suit exactement l'imprimé, est conservé dans la bibliothèque grand-ducale de Gotha. On trouvera un fac-similé de la miniature dont il est orné, page 122 de l'ouvrage déjà cité de Jules Philippe : *Origine de l'Imprimerie de Paris*.

<sup>2</sup> Voici la description du manuscrit des *Orationes*, avec les détails de la manière dont ce présent fut reçu par Louis XI, d'après la lettre de Fichet, datée du château d'Amboise, le 12 des calendes d'avril (22 mars 1472) : « Orationes tuas quam apparatissimas potui reddidi serenissimo Regi...

Gracioso equidem vultu librum tuum exceptit, legitque parumper prefatiunculam quam operi tuo prescripsi. Revolutis dein membranibus, picturas et imagines in marginibus sparsas cominus inspexit. Tum glosulas in oratione Demosthenis a te quidem positas fere singulas legit. Erant enim auro varicolore colore in contextu orationis interjecte. . . . Reversus ad codicis principium disticon ter quaterque resumpsit quod in calce regie imaginis scriptum repperit. . . A secretis qui aderat librum custodiendum accepit. » (*Correspondance de Fichet et de Bessarion*, 9<sup>e</sup> lettre.)

mais n'a pas le commentaire qui figure dans le manuscrit. Elle a dû paraître après. On lit à la fin ces vers du correcteur Erhard Windsberg en l'honneur des imprimeurs et dans le style des distiques qu'il avait composés pour les Lettres de Cratès :

*ERHARDI TETRASTICHON AD GERMANOS LIBRARIOS INGENUOS.*

*Ecce tibi princeps Satirorum codice parvo  
Persius arte nova impressus et ingenue.  
Fœlices igitur Alemannos arte magistra  
Qui, studia ornantes, fertis in astra gradum.*

TÉTRASTIQUE D'ERHARD AUX HABILES IMPRIMEURS ALLEMANDS.

Voici pour ton usage, dans un petit volume, le prince des satiriques, Perse, qui vient d'être imprimé par l'industrie de l'art nouveau.

Heureux Allemands qui, grâce à votre art magistral, donnez du relief aux études et vous élevez jusqu'aux étoiles!

A partir de ce moment, la direction littéraire paraît manquer à l'atelier de la Sorbonne. On sentait que La Pierre n'était plus là. Fichet dut être étranger à la publication du Juvénal et du Perse, et probablement aussi du Virgile. Il était absorbé par d'autres préoccupations et ne songeait qu'à préparer les voies pour la réalisation du projet du cardinal Bessarion : la réconciliation des princes avec le roi, et la croisade contre les Turcs. L'appel à la clémence, qu'on peut lire dans la lettre des imprimeurs au roi, doit avoir été dicté par lui dans ce but. Depuis plus d'un an, il distribuait dans toute l'Europe les exemplaires des Harangues de son grand ami, qu'il avait fait imprimer à ses frais; il entretenait une correspondance active avec Bessarion; il sondait le terrain autour de la personne du roi, auprès de ses conseillers et de ses familiers, ne négligeant rien pour arriver plus sûrement à son but. Lorsqu'il jugea le moment favorable, il en informa son ami et lui suggéra l'idée de se faire nommer légat en France par le pape, afin de pouvoir, sous prétexte d'affaires pendantes à régler entre le Saint-Siège et le roi de France, exposer lui-même son plan de pacification à Louis XI. Non sans peine, il décida Bessarion, vieux et infirme, à passer les Alpes. Reçu en audience aussitôt son arrivée à la cour de France, le cardinal trouva le roi bien disposé lorsqu'il l'entretint des affaires ecclésiastiques de la cour de

Rome; mais, quand il aborda la question de la croisade et de la réconciliation avec les princes, Louis XI changea de visage, ne voulut rien entendre et finalement congédia son interlocuteur d'une façon assez brusque, disent les historiens.

Cet échec inattendu bouleversa le cardinal. Profondément découragé, il reprit le chemin de l'Italie, dès les premiers jours de septembre, en compagnie de son fidèle Fichet, qui avait juré de ne jamais l'abandonner, quoi qu'il arrivât<sup>1</sup>. Fichet tint parole, mais il ne devait plus revoir Paris, ni sa chère Sorbonne où il avait fondé l'imprimerie. Le 13 septembre, ils arrivaient tous deux à Lyon. De cette ville, Bessarion écrivit au pape pour l'informer de l'insuccès de sa mission. Miné par le chagrin, il tomba malade à Turin et mourut en route à Ravenne, le 18 novembre 1472. Fichet arriva seul à Rome pour annoncer à Sixte IV la fatale nouvelle. Le pape le retint auprès de sa personne et, pour le récompenser de son dévouement, le nomma son camérier et le gratifia en même temps d'une pension.

Les imprimeurs se trouvèrent abandonnés à eux-mêmes; mais ils s'étaient ménagé, dans les derniers temps, de puissants protecteurs. Forts de cet appui, ils redoublèrent d'activité et publièrent encore quatre ou cinq volumes avec les caractères des premiers livres imprimés à la Sorbonne : un texte des Comédies de Térence, in-folio de 86 feuillets de 32 lignes par page; deux opuscules petit in-quarto, d'Æneas Sylvius Piccolomini, *De curialium miseria* (34 feuillets seulement de 23 lignes), et l'*Historia de duobus amantibus* (44 feuillets de 23 lignes); l'ouvrage de saint Ambroise sur les Devoirs (*De Officiis*), suivi du Traité des Vertus (*De Virtutibus*), faussement attribué à Sénèque, in-folio de 94 feuillets de 32 lignes; enfin le *Sophologium*, de Jacques Legrand (*Jacobi Magni*), in-folio de 217 feuillets, également de 32 lignes. Il n'y a aucun indice qui puisse nous guider pour assigner un rang quelconque à ces impressions. Les deux petits opuscules d'Æneas Sylvius sont peut-être plus anciens que nous ne l'indiquons, et pourraient prendre date entre les Lettres de Platon et celles de Phalaris, le caractère paraissant moins fatigué que dans le Térence et le *Sophologium*. Le saint Ambroise a pu paraître aussi avant le Virgile; mais, nous le répétons, l'absence de toute indication que pourrait

<sup>1</sup> « Hic ego de me unum tibi polliceor cujus ante tribunal Christi has meas litteras testes fore volo. Nunquam te deseram, non vivum, in peri-

culis, neque mortuum... » (*Correspondance de Fichet et de Bessarion*, 9<sup>e</sup> lettre, déjà citée, datée du château d'Amboise.)

nous donner une préface ou une pièce de vers ne nous permet pas de nous prononcer d'une façon assez sûre. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la correction est moins soignée que dans les impressions précédentes. Le Térence paraît négligé; les vers y sont imprimés comme de la prose; une ligne entière a été sautée par le compositeur au 29<sup>e</sup> feuillet recto du premier des opuscules d'Æneas Sylvius, et est ajoutée à la main dans les exemplaires; semblable omission, commise au feuillet 187 verso du *Sophologium*, est rétablie de la même manière; d'autres corrections à la plume se remarquent encore dans ce dernier volume

Il est probable qu'après le départ de Fichet, les imprimeurs restèrent encore quelque temps dans le local qu'ils occupaient à la Sorbonne. Jean Royer, qui avait succédé à La Pierre comme prieur en 1471 et qui était bibliothécaire en 1472, a pu les y maintenir jusqu'à la fin de son mandat, qui expirait le 25 mars 1473. Nous ne savons rien de positif à cet égard. Royer était un ami intime de Fichet, et le seul avec qui celui-ci fût en correspondance suivie après avoir quitté la Sorbonne. Peut-être nos typographes avaient-ils quitté plus tôt ce toit hospitalier? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1473 ils ne datent plus aucun de leurs livres de la Sorbonne et que nous les trouverons ensuite établis à proximité, rue Saint-Jacques, à l'enseigne du *Soleil d'Or*, où nous aurons à les suivre.

On a prétendu que le gros caractère romain gravé par eux, d'après les modèles qui leur auraient été fournis par le prieur La Pierre, était la propriété de la Sorbonne et qu'il avait été fondu en lingots après qu'ils eurent quitté la maison. La vérité est que ces premiers types, gravés à la hâte, n'avaient pas de pleins assez forts et résistaient mal au choc de la presse sur un papier aussi épais et nerveux que celui dont on se servait. Ils se détérioraient de jour en jour, et il devenait urgent de les changer. C'est ce que l'on fit plus tard en adoptant un caractère gothique avec des déliés et des pleins plus larges et résistants, n'ayant pas les inconvénients de l'ancien. La lettre gothique était d'ailleurs plus conforme au goût français de l'époque. Les livres que nous venons de décrire ont tous été exécutés avec le même caractère romain; c'est la première manière de nos imprimeurs.

Contrairement à une opinion accréditée dans le monde bibliographique, la Sorbonne ne s'est occupée en aucune façon de faire venir des imprimeurs à Paris et n'eut aucune dépense à supporter de ce chef. Tous les registres de

délibérations de la Sorbonne ont été examinés et sont restés muets à cet égard; les comptes de la maison, qui font mention des plus petits détails, ont été fouillés et ne contiennent rien qui puisse faire soupçonner une participation quelconque à l'établissement de l'imprimerie. Les modestes revenus de la Sorbonne, avec lesquels elle avait peine à entretenir les professeurs, ne lui permettaient pas, d'ailleurs, de subventionner des étrangers; on était même souvent obligé de recourir à des emprunts. Les imprimeurs furent tout simplement «reçus» dans la maison, comme dit le bibliographe sorbonniste Chevillier; voilà tout. Il demeure donc bien établi à présent que le mérite et la gloire d'avoir introduit l'imprimerie en France revient conjointement à Jean de La Pierre et à Guillaume Fichet. Le premier a conçu l'idée, l'autre l'a mise à exécution. Selon nous, Fichet est celui qui a contribué de sa bourse aux frais de premier établissement. Il avait des ressources qui lui permettaient, plutôt qu'à La Pierre, de subvenir à la dépense. Outre ses modestes émoluments de professeur, il touchait le revenu du bénéfice ecclésiastique d'Aunay, que lui avait procuré l'évêque de Paris, Guillaume Chartier, un de ses bienfaiteurs. Depuis plus de dix ans, Jean Rolin, évêque d'Autun, son grand protecteur, lui fournissait avec largesse tout l'argent dont il pouvait avoir besoin. Au mois de janvier 1469, lorsqu'il fut envoyé avec Gilles des Alvets en mission secrète en Italie, par Louis XI, auprès du duc de Milan, Galéas-Marie, il avait reçu de ce dernier en présent la somme de 200 ducats d'or.

Fichet était donc en mesure de faire les avances nécessaires. Les lettres-préfaces, dont nous avons donné des extraits, nous le montrent recevant les épreuves du premier livre, comme échantillon du travail des nouveaux industriels, et donnant des ordres pour les ouvrages à imprimer; c'est lui qui commande, même à son ami La Pierre. Il fait imprimer à ses frais, comme nous en avons la preuve, les Harangues du cardinal Bessarion<sup>1</sup>. La Rhétorique a dû paraître dans les mêmes conditions, et il se sert de la presse qu'il a chez

<sup>1</sup> Bessarion avait remis 15 ducats au messager de Fichet à Rome, pour payer les frais d'impression de ses Harangues. Fichet se fâche et ne veut rien recevoir. Il dit qu'il a eu les comptes des imprimeurs, qu'il a réglé la dépense et ne veut pas entendre parler de l'argent de Bessarion : « Unum illud impatientissime tuli quod a te ducatos xv N. nunciis) meus desumpsit. . . . Ne rationem qui-

dem ullam habere pecunie tue proinde volui. De sumptu, de stipendio facto rationem habui singulaque dissolvi. De tuis ducatis ne verbum quidem audire volui. . . » (*Correspondance de Fichet et de Bessarion*, 1<sup>o</sup>e lettre.)— Dans une lettre précédente (9<sup>e</sup> lettre déjà citée), Fichet dit qu'il a déjà distribué 46 exemplaires des *Orationes*, qu'il a donnés gratis. (Voir p. 31, note 2.)

lui, à sa portée, pour faire imprimer des lettres particulières de dédicace aux personnages qui en recevront des exemplaires par les messagers spéciaux qu'il leur enverra. C'est bien à la Sorbonne que tout ceci se passe. Les lettres sont datées de la maison, et l'une d'elles, la lettre d'envoi de la Rhétorique au cardinal Bessarion, porte expressément que l'ouvrage a été composé et imprimé dans la maison de Sorbonne, à Paris, en 1471 (*In ædibus Sorbonæ, Parisii scriptum impressumque anno uno et septuagesimo quadragesimo supra millesimum*). L'existence d'un atelier dans les bâtiments de la Sorbonne en 1471 ne peut donc être contestée; tout concorde pour prouver que Fichet en était à ce moment le commanditaire.

Un très grand espace n'était pas nécessaire pour loger le matériel de l'imprimerie : on n'avait qu'une sorte de caractère. La composition aurait pu se faire dans une pièce; la presse, les formes et les autres accessoires pouvaient tenir dans deux autres chambres, qui auraient été mises à la disposition des imprimeurs dans l'appartement ou logis du prieur, eux-mêmes ayant leur gîte à l'hôtellerie voisine. La lettre de Fichet à La Pierre, placée en tête du premier livre imprimé à Paris, dans laquelle il le félicite d'avoir eu la bonne idée de faire venir de son pays des imprimeurs qui remplacent avantageusement les copistes, se termine par cette phrase : « Ta demeure est l'asile même de l'étude et de la science. » Ce passage semblerait indiquer que l'atelier se trouvait dans la maison habitée par La Pierre à la Sorbonne. Le local était modeste et expliquerait bien les « petites chambres » (*humiles casas*) dont il est fait mention dans la lettre qui relate la visite faite par le duc Jean de Bourbon à l'atelier des imprimeurs en 1472.

D'après Madden, les imprimeurs auraient été installés dans le corps de logis séparé des autres constructions et affecté à la « librairie » ou bibliothèque du collège. « Tout porte à croire, dit-il, que c'était là ou dans le voisinage immédiat que se trouvait la première imprimerie de Paris. En effet, l'espace semble manquer ailleurs, et cet emplacement isolé, situé derrière la chapelle et derrière les maisons de la rue Saint-Jacques, était aussi favorable aux lecteurs de la bibliothèque qu'aux trois étrangers que la multitude indiscrete aurait distraits dans l'exercice de leur art, si curieux à voir et si facile à troubler. »

Chevillier, qui devait être bien renseigné, nous apprend<sup>1</sup> que « ce fut dans

<sup>1</sup> *Origine de l'Imprimerie de Paris*, p. 48; ouvrage cité.

le même endroit du collège de Sorbonne, où nos trois premiers imprimeurs avoient travaillé, que Gérard Morrhy, Allemand<sup>1</sup>, établit son imprimerie et dressa des presses soixante ans après». Un passage d'une lettre de ce typographe à Érasme, datée du 30 mars 1532, va nous fixer sur ce point : «Voici trois ans, dit-il, que je suis en relations très fréquentes avec les théologiens, puisque je demeure dans leur propre maison<sup>2</sup>.» La maison désignée était dans la rue de Sorbonne (*in vico Sorbonico*), alors fermée par des portes aux deux extrémités, et devait se trouver dans le périmètre qui va de la place actuelle de la Sorbonne au passage du même nom, le bas de la rue étant occupé par des jardins<sup>3</sup>.

Le matériel d'imprimerie et les caractères devaient appartenir à Fichet, qui avait fait les avances nécessaires. Les imprimeurs avaient le droit de s'en servir et travaillaient à façon pour Fichet. Ce dernier réglait les impressions faites pour son compte, après déduction des exemplaires vendus par les imprimeurs; c'est ce qui paraît ressortir de l'un des passages de sa correspondance avec Bessarion<sup>4</sup>. Lorsque Fichet quitta définitivement Paris, la situation dut être liquidée. Les imprimeurs s'établirent ailleurs et créèrent un nouveau matériel.

De 1470 à 1473, dans une période de près de trois ans, ils avaient imprimé vingt-deux volumes, dont voici la liste, année par année :

En 1470. — *Gasparini Epistolæ*. — *Gasparini Orthographia*.

En 1471. — *Sallustius*. — *Florus*. — *Bessarionis Orationes*. — *Ficheti Rhetorica*. — *Augustini Dathi Eloquentiæ præcepta*. — *Ciceronis Orator*. — *Valerius Maximus*. — *Laurentii Vallæ Elegantia linguæ latinæ*. — *CICERO. De Officiis; De Anicitia; De Senectute; Paradoxa; Somnium Scipionis*.

<sup>1</sup> La forme véritable de son nom est *Gerryt Morrhe* ou *Morre* et non *Morrhy*, comme l'a écrit Chevillier. Morrhe était originaire des Pays-Bas, de Kampen (*Campensis*), dans l'Overijssel. (Voir OMONT, *Gérard Morrhe, imprimeur parisien*, 1530-1532, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1891; t. XVIII, p. 133-144.)

<sup>2</sup> «... Cum theologis versor frequentissime, nimirum qui in ædibus illorum habitent. *Parisiis, ex vico Sorbonico, 30 Martii 1532.*» — D'après

Alfr. Franklin, Luther écrivait : «C'est à Paris que se trouve la plus célèbre et la plus excellente école... Les théologiens y ont à eux le lieu le plus agréable de la ville; une rue particulière, fermée de portes aux deux bouts; on l'appelle la Sorbonne.» (*La Sorbonne, ses origines, etc.*; Paris, L. Willem, 1875; in-8°, p. 125.)

<sup>3</sup> Voir, dans l'atlas de l'ouvrage cité de Madden, le *Plan du quartier de la Sorbonne en 1470*.

<sup>4</sup> Voir, p. 50, note 4 relative à l'impression projetée d'un Platon.

En 1472 et au commencement de 1473. — *Ciceronis Tusculanae Quaestiones*. — *Roderici Zamorensis Speculum vitæ humanæ*. — *Platonis Epistolæ*. — *Phalaridis, Bruti et Cratis Epistolæ cynicæ*. — *ÆNEAS SYLVIUS. De Miseria curialium; De duobus Amantibus*. — *Virgilii Bucolica et Georgica*. — *Juvenalis et Persii Satiræ*. — *Terentii Comædiæ*. — *Ambrosius de Officiis et Seneca de quatuor Virtutibus*. — *Jacobi Magni Sophologium*.

D'après un calcul fait par Madden, ce premier atelier aurait produit environ une feuille par jour. Comme détail technique, nous avons remarqué que les cahiers des livres que nous venons d'énumérer sont généralement disposés en *quinternions*, formant 10 feuillets encartés ou 20 pages. « C'est, dit Auguste Bernard, une idée assez singulière que celle de diviser un in-quarto par cahiers de 20 pages; mais c'était un usage emprunté aux in-folio et qui nécessitait une combinaison particulière pour l'imposition et le tirage. Ce dernier se faisait sans doute par *forme*, de sorte qu'on devait couper et séparer les feuilles au lieu de les plier seulement, de manière à en former de doubles feuillets immédiatement. Cela devait être, au reste, plus commode que l'usage ordinaire, surtout pour le vélin que le couteau de la plieuse n'aurait pu entamer. » Il est plus probable que cette manière de former des cahiers in-folio de cinq feuilles, empruntée à l'atelier mayençais de Fust et Schoyfer, était indispensable pour la reliure. On comprend donc qu'il devait en être de même pour le format in-quarto, puisque les feuillets, de surface une fois moindre, il est vrai, que ceux de l'in-folio, n'en sont pas moins composés du même papier et forment la même épaisseur pour le dos d'un volume à relier.

L'historien suisse J.-A. de Balthazar a créé, le premier, au XVIII<sup>e</sup> siècle, une légende<sup>1</sup>, que l'on a amplifiée depuis, et d'après laquelle nos trois imprimeurs seraient venus de Beromunster-en-Argau, où le chanoine Hélias de

<sup>1</sup> C'est dans le *Museum virorum Lucernatum fama et meritis illustrium* (Lucerne, 1777, in-4<sup>o</sup>) que l'on trouve cette assertion, qui ne repose sur aucune preuve sérieuse. De Balthazar écrivit, à ce sujet, une lettre au baron de Zurlauben, le 26 novembre 1779. Mercier de Saint-Léger a inséré un extrait de la lettre de Balthazar dans les additions manuscrites (p. 43) de son exemplaire du *Supplément à l'Histoire de l'Imprimerie*, de Prosper Marchand.

En 1788, le libraire Leclerc, dans son *Supplément au Dictionnaire historique de Ladvocat*, nous dit que Gering était venu de Munster-en-Argau, canton de Lucerne. Nous avons déjà prouvé que Gering était de Constance ou des environs, et que l'étudiant de Bâle, originaire de Munster-en-Argau, que l'on avait identifié sans réflexion avec notre imprimeur, ne s'appelait pas Gering, mais *Germud* ou *Gerund*. (Voir p. 18, note 3.)

Lauffen avait monté une imprimerie. Il n'y a qu'un inconvénient à ce système, c'est que le premier volume sorti de cette presse porte la date du mois de novembre 1470. Depuis plusieurs mois, Friburger, Gering et Crantz étaient installés à Paris et y avaient déjà imprimé leur premier livre. Ils ne pouvaient avoir fait leur apprentissage et connaître à fond leur métier dans un atelier qui n'existait pas encore et qui n'a produit qu'après eux. Partant de cette donnée fautive, on a imaginé, depuis, que le prévôt du chapitre de Bérone, Joost de Sillinnen, qui devint plus tard évêque de Grenoble, était l'agent stipendié de Louis XI, et que ce serait lui qui aurait envoyé les imprimeurs à Paris, d'après les instructions secrètes du monarque.

Les choses se sont passées beaucoup plus simplement. Ni le roi, ni la Sorbonne n'ont eu à s'occuper de l'affaire. La Pierre et Fichet ont tout fait et tout pris sur eux, comme on a pu s'en convaincre d'après leurs lettres, qui reflètent en quelque sorte leurs conversations dans l'atelier et sont le témoignage vivant de l'enthousiasme et de la foi qu'ils avaient dans l'avenir du nouvel art. Il est très probable qu'il y a eu derrière eux de grands personnages, non pas les chanoines de Bérone, que désignent Madden et Deschamps, mais le cardinal Rolin, grand ami des lettres, qui certainement a dû aider Fichet dans cette entreprise généreuse, le duc Jean de Bourbon, qui paraît s'être intéressé tout particulièrement aux travaux des premiers imprimeurs parisiens, et peut-être aussi Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, au nom de la cité à laquelle ils offrirent les prémices de leurs labeurs. Le roi Louis XI ne vient qu'après eux, et encore sa protection ne fut-elle pas spontanée, mais préparée et sollicitée d'abord par les imprimeurs eux-mêmes, puis par de grands dignitaires, officiers de la couronne, comme nous l'avons déjà dit.



d'impression (*per industriosos impressorie artis librariorum atque magistrorum*), Michel de Colmar, Ulrich Gering et Martin Crantz. Les typographes sont nommés dans le même ordre que sur le premier livre imprimé à la Sorbonne, Friburger en tête. Ils ne sont pas désignés simplement par leurs prénoms comme précédemment; pour deux d'entre eux, Gering et Crantz, on a ajouté pour la première fois leur nom patronymique; Friburger est appelé Michel de Colmar (*Michael de Columbaria*).

q̄ obseruatozibus istoꝝ p̄ceptoꝝ dābunt̄ septem dotes glorie in paradiso. tres ex parte anime et quatuor ex parte cozporis. ¶ Prima dos ex parte anime ē clara visio dei. sc̄z q̄ videbimus deum clare sine aliquo velamine. Et in ista visione consistit tota nostra b̄tudo. ¶ Un̄ augustinus visio est tota merces. Et ista clara visio succedit visioni fidei. Ita dicit paulus ap̄ls. videmus nunc (sc̄z in vita ista) p̄ speculum in enigmate (sc̄z fidei) tunc autē (sc̄z in paradiso) facie ad faciem. Secunda dos ex parte anime est firma tentio. quia sc̄z ita firmiter tenebimus deum. q̄ nullo mō timebimus eum amittē. Et de ista tentiōe dicit̄ in canticis. Veni eum. nec dimittā. Et ista firma tentio succedit virtuti spei. Tertia dos anime beate erit p̄fecta fruitio. sc̄z quia anima beata p̄fecte fruatur deo. et adhaerebit ei. et satiabitur. et delectabit̄ in eo. ¶ Un̄ psalmista. satiabor cum apparuerit gloria tua. Et ista p̄fecta fruitio succedit amori caritatis. Et de istis tribus dicit augustinus. videbimus. amabimus. et laudabimus. Et istud officium habebimus in paradiso. sc̄z videre. amare. et deum laudare.

¶ Post resurrectionē autē habebimus quatuor dotes ex parte cozporis. quia cozpora nostra erunt agilia id est mouebunt̄ per quācumq̄ sp̄cium sine aliqua fatigatiōe et labore. Erunt etiā impassibilia. quia

a nullo poterūt pati. Erunt etiā immortalia. quia nullomodo poterunt mori. Erunt etiā clarissima. Unde saluator. fulgebunt iusti sicut sol in regno patris mei. Cuius regni concues nos faciat rex regum. et dñs dominantium iesus christus.

Hec circa officium curatoꝝ breuiter a me scripta sunt. vt simpli ces in aliquibus instruant̄. et magis p̄cedi ad altiora inuestiganda laborent. obsecrās. vt si in libello isto lector aliqua vtilia inueniat. ipse attribuat soli deo. grates referens. q̄ mihi peccatoꝝ aliquā tula scintillulam intelligentie impartiri dignatus est. Illa autem que minus benedicta sunt. mee ignoꝝtie. aut inaduertētie ascribens. caritatiue corrigat. et p̄ me peccatoꝝ p̄ces ad dñm fundat.

Doctissimi viri domini guidonis de monte rocherij liber. manipulus curatoꝝ vulgariter dictus finit feliciter. Qui completus ē parisijs p̄ industriosos impressorie artis librariorum atq̄ magistrorum Michaelē de columbaria. ¶ Adalricū gering. et Martinū crantz Anno dominice natiuitatis Millesimoquadringentesimo septuagesimo tertio. Mensis maij die vtro vice simo primo.

Nous donnons ici le fac-similé de la dernière page de ce livre, contenant la mention finale du lieu d'impression, le nom des imprimeurs et la date.

Le volume, petit in-folio, se compose de 87 feuillets à deux colonnes de 40 lignes par page; la table, en 3 feuillets, est placée au commencement.

(21 mai 1473.)

PREMIER LIVRE EN CARACTÈRES GOTHIQUES

IMPRIMÉ PAR MICHEL FRIBURGER, ULRICH GERING ET MARTIN CRANTZ

APRÈS LEUR DÉPART DE LA SORBONNE.

*Première page de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.*

Liber qui Manipulus curatoꝝ  
appellat̄, in quo p̄necessaria offi-  
cia eozum quibus animar̄ cura  
commissa ē, breuiter p̄tractant̄,  
feliciter incipit;

Adoꝝ Epistola.

**R**EUERENDO  
in christo patri, ac do-  
mino, dño Raymun-  
do, diuina p̄uidencia  
sancte sedis valentie  
ep̄scopo. suor̄ deuotoꝝ minimus,  
guido de monte rocherij. cum de-  
uota et humili recōmendatione se  
totum suis obsequiis mancipatum.  
Fos sapiētie dei v̄bum, dispositiōe  
mirabil̄ cuncta ordinās ⁊ disponēs  
militantē ecclesiā ordinauit, et di-  
sp̄s̄uit: ad instar eccle triumphan-  
tis. Quod figuratiue fuit oñsum  
legislatoꝝ moysi: qñ p̄ceptum sibi  
fuit edificare tabernaculū in de-  
serto iuxta exemplar: quod sibi in  
monte fuerat demonstratum. Tar-  
bernaculum siquidē in huius mun-  
di deserto constructum est militās  
ecclesia ad instar illius (que sur̄ ū  
est) hierusalem ordinata. Cuius q̄-  
dem militantis ecclesie fundamē-  
ta in montibus sanctis propheta  
rememorās p̄ mōtes sup̄iores p̄-  
latos apl̄is succedētes insinuat. qui  
admodum spirituum sup̄rem̄e hie-  
rarchie medios, inferioꝝ vidē ⁊  
p̄latos: illuminēt, p̄ficient, et ex-  
purgent. vt sic medī a sup̄ioribus  
illuminati, sancti p̄fecti v̄tutibus,  
ac erroꝝibus expurgati. inferioꝝ

sc̄ laicos simili mō illuminēt, p̄fici-  
ant et expurgēt. Quod facere ne-  
queunt: nisi fuerint diuinis doctri-  
nis imbuti. ¶ Hec ḡ attendens ⁊  
vigili meditatiōe p̄pensans: seqñ  
opusculū de instructiōe neophitoꝝ  
curatoꝝ composui rudi q̄dem stilo  
sed vtili: non curās de v̄boꝝ or-  
natu: sed de animar̄ commodo, et  
p̄fectu. Quod q̄dem opusculum  
ad vos qui estis sacrosancte eccle  
luminare p̄clarum: qui lucetis ve-  
lut lucerna lucēs in firmamēto ec-  
clesie militantis: qui radio diuine  
sapiētie, exemploꝝ vite sacratissi-  
me, ac sarculo correctiōis caritati-  
ue subditos vestros illuminatis, p̄-  
ficitis, et purgatis: duxi humiliter  
destinandū. vt lima correctiōis ve-  
stre politum, p̄deat in publicum:  
quod sine illa p̄d̄ire non audeat.  
Suscipiat̄ vos igit̄ pater cū affe-  
ctu beniuolo p̄ns opusculum quod  
offert humilitas. comitat̄ affectio:  
et caritas p̄suadet. correctumq; et  
emēdatum. si vestre videtur domi-  
nationi conuenire: cōmunicare cure-  
tis neophitis, id ē nouitijs. vt qui  
nesciunt addiscāt. et qui sciunt sci-  
re se gaudeāt: et ad maiora ascen-  
dant. Vestram reuerendā p̄sonā  
cōseruet dominus. cui me humiliter  
recommēdo. ¶ Scriptum karrol̄  
Anno dñi millesimo tricesimo  
tricesimotertio;

¶ Prologus.

**Q**uoniam sc̄dm q̄ dicit  
p̄pheta malachias. ca.  
ii. immo dñs p̄ malacbi

**Les pages intermédiaires sont blanches**

Les mêmes typographes imprimèrent, avec ces nouveaux caractères, le Commentaire de Duns Scot sur le quatrième livre des Sentences de Pierre Lombard (*Subtilissimi doctoris Johannis Scoti scriptum in quartum librum Sententiarum Magistri Petri Longobardi*), gros volume in-folio de 366 feuillets à deux colonnes de 45 lignes par page pleine.

On lit, à la fin de l'ouvrage, ces distiques latins :

*Si te nosce juvat, lector nunc officiose,  
Unde tibi tersa hæc littera pressa venit :  
Parisii manibus noscas hæc ingeniosis  
Conscripta, et doctis ante relecta viris.  
Is etenim Michael, Martinus (gente Alemani)  
Atque Udalricus multiplicant studia.  
Felices formas illorum jure vocabis,  
Quæ nitidis formant optima quæque libris.  
Ne te pæniteat precium huic impendere dignum  
Quem docta impressit regia Parisius<sup>1</sup>.*

Et maintenant, si tu désires savoir, lecteur complaisant, d'où te vient ce livre imprimé en si beaux caractères, apprends qu'il a été exécuté à Paris et revu auparavant par des hommes savants.

Grâce à eux, Michel et Martin, originaires d'Allemagne, ainsi qu'Ulrich multiplient les moyens de s'instruire.

Tu peux avec raison appeler heureuses les formes de ces imprimeurs qui, de tous les meilleurs ouvrages, font ainsi de beaux livres.

Ne regrette donc pas de donner un prix convenable pour celui-ci. C'est la savante et royale Ville de Paris qui l'a imprimé.

Le 1<sup>er</sup> mars 1474 (n. st.), ils achevèrent avec la même fonte l'impression d'un traité de Nider : *De Lepra morali*.

<sup>1</sup> Bien que l'auteur de ces distiques ne soit pas nommé, nous pensons qu'on peut en attribuer la paternité au correcteur Erhard Windsberg, de qui nous connaissons d'autres pièces exprimant les mêmes idées. L'expression *multiplicant studia* se retrouve dans le *Multiplicans studia* de *Phalaridis, Bruti et Cratis Epistole*. L'épithète de *felices* appliquée aux formes des imprimeurs avait déjà été

donnée aux imprimeurs eux-mêmes, dans le même livre. Les mots *manibus ingeniosis* sont les *artificum ingeniosæ manus* des *Tusculanæ quæstiones* de Cicéron, imprimées en Sorbonne. Il n'est pas jusqu'à l'adresse aux acheteurs : *Ne te pæniteat precium impendere dignum*, qui ne se reflète dans le *precium (ne quæso) relinquant* des mêmes Tusculanes et ne trahisse le même auteur.

Dans un autre ouvrage, sorti des mêmes presses, la *Summa Pisana* ou Somme de frère Barthélemy de Pise, gros volume in-folio de 253 feuillets imprimés à deux colonnes de 43 lignes par page, on trouve ces vers à la louange des imprimeurs et de leur œuvre :

*EPIGRAMMA IN ISTIUS LIBRI LAUDEM.*

*Sordet mens hominis proprio spoliata decore  
 Ni qua sancit lex, hec eadem faciat.  
 Quippe trahit vitam sine nomine, perdit et ævum!  
 Quo bene morati perpete stant solio.  
 Hinc tu qui famam æternam cupis cumulare  
 Summa Bartholomina aspice ne careas.  
 Quam nitide pressam Martinus reddidit atque  
 Michael et Ulricus moribus unanimes.  
 Hos genuit Germania, nunc Lutetia pascit.  
 Orbis miratur totus eorum opera  
 Inter que prestare feres hoc si bene noris  
 Jugis parta tue manet anime requies.*

ÉPIGRAMME À LA LOUANGE DE CE LIVRE.

L'âme humaine se dépouille de son éclat naturel et s'avilit, si elle ne prend pour guide la loi divine qui sanctionne nos actions.

Alors on mène une vie sans nom; l'on perd son avenir et son droit à la place où trônera pour toujours celui qui s'est bien conduit d'après les règles de la morale.

Toi qui désires acquérir la gloire éternelle, aie soin d'avoir toujours auprès de toi la Somme de Barthélemy, que Martin, Ulrich et Michel, cordialement unis, te livrent si bien imprimée.

Nés en Allemagne, ils ont maintenant Lutèce pour mère nourricière. Le monde entier admire leurs œuvres. Celle-ci est supérieure aux autres, si tu sais reconnaître qu'elle te procurera la paix éternelle de l'âme.

C'est aussi un livre important au point de vue typographique. Ce gros in-folio est imprimé sur un papier solide et consistant.

Les 26 cahiers dont se compose la Somme de frère Barthélemy de Pise sont des *quinternions* (cinq feuillets doubles encartés), excepté le douzième cahier qui est un *ternion* (trois feuillets doubles), et le dernier un *quaternion* (quatre feuillets doubles).

Mentel<sup>1</sup> dit que les caractères sont très purs et très beaux (*tersissimis ac cultissimis typis*), ce qui fait supposer à Chevillier que ce serait peut-être le second livre sorti des nouvelles presses. Madden, avec plus de raison, lui assigne comme date le milieu de 1474, parce que, du 1<sup>er</sup> mars au 9 novembre de cette année, il ne se trouve aucune impression datée de l'atelier. « Si le monde entier, ajoute-t-il, admirait les ouvrages de nos trois prototypographes, il fallait bien qu'ils en eussent imprimé avant la Somme de Barthélemy, qui était même encore sous presse, puisqu'ils pouvaient y ajouter les vers qui mentionnent les autres ouvrages si admirés. » Nos imprimeurs poursuivaient tranquillement le cours de leurs travaux, au milieu de la sympathie et de l'admiration des Parisiens<sup>2</sup>, lorsqu'un événement imprévu leur donna à réfléchir en les faisant songer à régulariser leur situation.

Les imprimeurs de Mayence entretenaient depuis longtemps des relations avec Paris et écoulaient leurs produits sur le marché français. Fust, l'ancien associé de Gutenberg, était venu plus d'une fois dans la capitale et y avait vendu des exemplaires de sa Bible<sup>3</sup>. Après lui, Schoyfer, autrefois étudiant

<sup>1</sup> *MENTELII (Jac.) patricii Castro-Theodoricensis de vera Typographiæ origine parænesis ad sapientissimum virum D. Bernardum a Malinkrot Monasteriensem decanum*; Parisiis, ex officina Roberti Ballard, architypographi rei Musices Regis, ad signum Parnassi Montis, in vico Sancti Joannis Bellovacensis, M. DC. L.; petit in-4°, p. 16.

<sup>2</sup> Mentel dit qu'ils exerçaient leur art au milieu des applaudissements et des souhaits de prospérité de la part des habitants (*subclamantibus feliciter civibus*). Ouvrage cité, p. 16.

<sup>3</sup> Jean Walchius (*Decas fabularum generis humani*; Argentorati, 1609; in-4°, p. 181) rapporte le fait qu'il dit tenir de Henri Schorus, vieillard fort respectable établi à Strasbourg, qui, d'après la tradition, le tenait lui-même de plus âgés que lui. Voici la traduction de ce passage d'après Auguste Bernard (*De l'Origine de l'Imprimerie en Europe*, ouvrage cité, t. II, p. 285-286) : « Fust apporta à Paris quelques exemplaires de la Bible et les vendit d'abord soixante couronnes au lieu de quatre ou cinq cents que coûtaient auparavant les Bibles manuscrites sur parchemin. Les premiers acheteurs furent d'abord dans l'admiration en voyant l'exacte ressemblance de tous ces volumes qui ne différaient pas d'un *iota*

et avaient partout le même nombre de lignes et de lettres, ce dont on ne pouvait se rendre compte alors; mais ensuite, ayant appris que Fust, pour se défaire plus vite de sa marchandise, avait cédé sa Bible à cinquante, à quarante couronnes et même à un prix beaucoup inférieur, ils y regardèrent de plus près et se convinquirent que ces volumes avaient été exécutés par un procédé mécanique moins coûteux que la calligraphie; alors, se considérant comme lésés, ils vinrent réclamer au vendeur, les uns la moitié, les autres les trois quarts et quelques-uns même les quatre cinquièmes du prix payé par eux... » Tel est le récit primitif sur lequel on a cru plus tard devoir broder un procès de magie qui n'a jamais existé que dans l'imagination de quelques historiens. Il se peut que Fust ait vendu des Bibles à des prix divers, et que cela lui ait valu quelques réclamations, mais voilà tout. On a encore la preuve certaine de la présence de Fust à Paris, par le fait suivant : en juillet 1466, l'imprimeur de Mayence fit présent à Louis de Lavernade, chancelier du duc de Bourbon et d'Auvergne, premier président du Parlement de Languedoc, d'un exemplaire des Offices de Cicéron, édition qu'il venait d'imprimer. La présence de Fust est attestée par ces

à l'Université de Paris<sup>1</sup>, y fit également plusieurs voyages au cours desquels il plaçait non seulement ses propres livres, mais ceux des autres<sup>2</sup>. Ne pouvant

lignes écrites à la fin du livre : *Hic liber pertinet michi Ludovico de Lavernade militi, cancellario domini mei ducis Borbonii et Alvernie ac primo presidenti parlamenti lingue Occitanie, quem dedit mihi Io. FUST supra dictus, Parisius in mense Julii, anno Domini M. CCCC. LXVI, me tunc existente Parisius pro generali reformatione totius Francorum regni.* LOYS DE LAVERNADE. Le Cicéron donné au chancelier de Jean de Bourbon, à celui-là même qui, quelques années plus tard, devait s'intéresser aux travaux de la typographie naissante et protéger les premiers imprimeurs parisiens, existe à la Bibliothèque publique de Genève. On trouvera un fac-similé de la note autographe de Lavernade dans *l'Origine de l'imprimerie en Europe*, par Auguste Bernard (t. I<sup>er</sup>, Documents, pl. II, n<sup>os</sup> 7 et 8). Fust mourut quelques mois après avoir offert son livre à ce haut magistrat. Ses héritiers fondèrent un anniversaire à Saint-Victor. Quelques auteurs prétendent qu'il fut emporté par une grande mortalité qui affligea Paris, au mois d'août ou de septembre. Auguste Bernard est d'avis que la date de la mort de Fust doit être celle même de son anniversaire, c'est-à-dire le 30 octobre (3 des calendes de novembre). Voici l'extrait du nécrologe de l'abbaye de Saint-Victor, conservé à la Bibliothèque nationale, concernant l'anniversaire de Jean Fust et de sa famille, fondé par son gendre Pierre Schoyfer et par son fils Conrad : *III KL. NOVEMBRIS. . . Item anniversarium honorabilium virorum PETRI SCOFER et CONRADI HENLIF ac JOHANNIS FUST, civium de Moguntia impressorum librorum, necnon uxorum, filiorum, parentum, amicorum et benefactorum eorundem qui Petrus et Conradus dederunt nobis epistolas Beati Hieronimi impressas in pergamento, excepta tamen summa duodecim scutorum auri quam prefati impressores receperunt per manus domini Iohannis abbatis hujus ecclesie.* (Aug. BERNARD, *De l'Origine de l'Imprimerie en Europe*, ouvrage cité, t. I<sup>er</sup>, Documents, pl. I, n<sup>o</sup> 3.)

<sup>1</sup> On a la preuve que Schoyfer était étudiant à Paris en 1449 par un cahier qui contient à la fin cette mention : *Hic est finis omnium librorum tam veteris quam nove loice (pour logice) completi (pour completorum) per me Petrum de Gernzheim alias de Miguncia anno M<sup>o</sup> CCCC<sup>o</sup> XLIX<sup>o</sup> in gloriosissima mi-*

*versitate Parisiensi.* Ces lignes finales, écrites en grosses lettres gothiques de près de deux centimètres de hauteur, ont été reproduites en fac-similé par Schoepflin dans ses *Vindiciae typographicae* (Argentorati, 1760; in-4<sup>o</sup>, pl. VII). Le manuscrit de la Logique, copié par Schoyfer, était conservé à la Bibliothèque publique de Strasbourg avant la guerre de 1870; il a disparu lors du bombardement. Auguste Bernard en donne une description détaillée dans *l'Origine de l'Imprimerie en Europe*, ouvrage cité (t. II, p. 269-272).

<sup>2</sup> La présence de Schoyfer à Paris en juillet 1468 est constatée par un reçu signé de lui pour la vente d'un exemplaire sur vélin en feuilles de la Somme de saint Thomas, édition sortie de ses presses le 6 mars 1467. Voici le texte original de ce document conservé aux Archives nationales : *Ego Petrus Gernzheim (sic), impressor librorum dyocesis Moguntinensis, confiteor vendidisse venerabilibus magistris et scholaribus bursariis collegii Edensis Parisius fundati quendam (sic) librum nuncupatum Summa secunda secunde partis sancti Thome in pergamento in quaternis, non illuminatum, incipiente in secundo folio : ut Augustinus dicit, et finiente in penultimo folio ante tabulam : ingressus sed, etc., pro precio quindecim scutorum auri que vere et realiter ab eis recepti et de predicta summa quindecim scutorum auri quito ante dictos magistros et bursarios et predictum librum garantizare promisi et promitto adversus quoscumque. Et in fidem et testimonium premissorum hanc presentem quitanciam mea propria manu Parisius scripsi et subsignavi. Anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo octavo, die vero vigesimo mensis Julii.* Ce reçu, écrit en entier de la main de Pierre Schoyfer, est suivi de son monogramme tracé à la plume par lui-même. — *Traduction* : « Moi Pierre Gernsheim, imprimeur de livres du diocèse de Mayence, je confesse avoir vendu aux honorables maîtres et écoliers boursiers du collège d'Autun fondé à Paris un certain livre nommé *Somma seconde*, de la seconde partie de saint Thomas, sur parchemin en cahiers, non enluminé, commençant au second feuillet par les mots : *ut Augustinus dicit*, et finissant à l'avant-dernier feuillet devant la table par les mots *ingressus sed*, etc., pour

faire de longs séjours hors de son atelier, dont l'importance de production augmentait de jour en jour, il chargea de ses intérêts un de ses compatriotes,

le prix de quinze écus d'or que j'ai véritablement et réellement reçus d'eux. Je tiens quitte de ladite somme de quinze écus d'or les maîtres et boursiers susnommés, et j'ai promis et promets de leur garantir le livre ci-dessus nommé contre toutes personnes. En foi et témoignage des choses susdites, j'ai écrit cette quittance de ma propre main à Paris et je l'ai signée, l'an du Seigneur mille quatre cent soixante-huit, le vingtième jour du mois de juillet.» — Parmi les livres sortis d'autres presses que les siennes et vendus par Schoyfer à Paris, on cite un exemplaire de l'ouvrage de Jean Duns : *In quartum Sententiarum scriptum*, d'une impression attribuée à Koberger, de Nuremberg, vers 1475. L'ouvrage fut acheté par Jean Henri, chantre de l'église de Paris, pour la somme de trois écus. Ce volume, qui a fait partie de la collection du duc de La Vallière, et se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal, porte à la dernière page cette quittance autographe : *Ego Petrus Schoeffer impressor librorum Maguntinus recognosco me recepisse a venerabili magistro Johanne Henrici cantore Parisiensi tria scuta quod protestor manu propria*. Suit la signature en monogramme de Pierre Schoyfer, comme à l'autre volume. On peut voir, dans *l'Origine de l'Imprimerie*, d'Auguste Bernard (t. I<sup>er</sup>, pl. II, n<sup>os</sup> 5 et 6), les fac-similés de ces deux quittances. Sardini, bibliographe italien, mentionne un livre qu'il a vu au xviii<sup>e</sup> siècle, et dont nous ne connaissons pas le sort actuel; c'est une édition du *Fasciculus temporum*, imprimée à Louvain, qui aurait été vendue par Schoyfer à Paris. (Voir *Esame... ovvero storia critica di Nic. Jenson*; Lucca, 1796; in-fol., p. 69.) C'est probablement l'exemplaire que ce dernier vendit aux religieux du couvent de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie en mars 1477 (v. st.), en même temps que la Cité de Dieu, de saint Augustin, édition imprimée par Schoyfer le 7 septembre 1473. Le Saint-Augustin vendu par l'imprimeur de Mayence est actuellement conservé à la Bibliothèque nationale sous la cote C, 486 (Réserve), où il nous a été signalé par M. Léopold Delisle. La mention de l'achat du *Fasciculus* et du *De Civitate Dei* est signée, avec des détails intéressants, à la fin du

volume, au-dessous de l'achevé d'imprimer et de la marque de Schoyfer, qui sont tirés en rouge. *Hoc volumen commentum videlicet super libros beati Augustini de Civitate Dei cum suo textu una cum quodam alio libro qui intitulatur Fasciculus Temporum enim ab impressore de Maguncia ut patet in rubrica superiori a quo processit exordium omnium impressorum et impressurarum totius orbis, pretio quatuor francorum quos frater Johannes Baldwyni conversus hujus conventus acquisivit ab ejus consanguineis et notis. Et quum prescripta duo volumina potioris et pluris precii extiterant utpote undecim francorum; sed quia per aliquot spacium temporis gazophilacium et gazas ipsius impressoris conservavimus intus in hoc conventu quæ universa ex integro recepit, idcirco illud quod defuit de promemorato precio undecim francorum gratuito munere nobis consulit. Anno Domini m<sup>o</sup> cccc<sup>o</sup> septuagesimo septima mense Marcii, die undecima. Et sit notum cunctis quia liber iste pertinet nobis fratribus Sancte Crucis conventus Parisiensis.* — On trouvera, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1887, p. 636), le fac-similé de ce document, dont voici la traduction : « Ce volume, qui contient le Commentaire sur les livres de saint Augustin de la Cité de Dieu, accompagné de son texte, ainsi qu'un autre livre intitulé : Fardelet des Temps, a été acheté par nous de l'imprimeur de Mayence désigné dans la rubrique ci-dessus, de l'atelier duquel sont sortis tous les imprimeurs et les livres imprimés qui ont commencé à se répandre dans le monde entier. Jean Baudoin, frère convers de ce couvent, a acheté ces livres des parents et alliés de l'imprimeur pour le prix de quatre francs. Les deux volumes précités, d'un prix supérieur, qui était de onze francs, valaient davantage, mais en raison de ce que nous avons gardé dans notre couvent, pendant un certain temps, la caisse et les bagages de cet imprimeur, que nous lui avons remis intégralement sans que rien y manquât, il nous a fait remise, à titre de présent gracieux, de la somme qui manquait pour parfaire les susdits onze francs. L'an du Seigneur mille quatre cent soixante-dix-sept, le onzième jour du mois de mars. Que tout le monde sache que ce présent livre nous appartient à nous Frères de la Sainte-Croix du couvent de Paris. »

Hermann Statboen ou Stadtern<sup>1</sup>, du diocèse de Munster, qu'il nomma son représentant, et auquel il confia le dépôt général de ses marchandises en France. Hermann, qui était en même temps facteur de Jean Guymier, libraire de Paris<sup>2</sup>, conservait non seulement des livres à Paris, mais en avait entreposé à Angers et dans d'autres villes. Il est probable que les *Traité*s de Cicéron imprimés, trouvés à Tours par Fichet en 1472 et apportés (comme il le dit dans sa lettre à Jean de La Pierre) par des marchands de livres étrangers qu'on appelait imprimeurs (*quos advexerant librarii externi quos dicimus impressores*), l'avaient été par le facteur de l'imprimeur mayençais.

Vers 1474, Hermann mourut à Paris sans être pourvu de titres de naturalisation. En sa qualité d'étranger non naturalisé, ses biens revenaient au

<sup>1</sup> On n'est pas d'accord sur l'orthographe de ce nom. Les copies anciennes, faites d'après l'original, qui a disparu depuis, portent tantôt *Statboen*, *Stadtern* ou *Stattren*.

<sup>2</sup> Hermann était en même temps le facteur de Jean Guymier, libraire juré de l'Université de Paris, comme le prouve la quittance suivante d'une Bible de Mayence de 1462, imprimée sur vélin, qu'il vendit le 5 avril 1470 (1471, n. st.) à Guillaume de Tourneville, archiprêtre et chanoine d'Angers, sous lequel il paraît avoir étudié. Ce reçu, écrit à la fin du second volume, est ainsi libellé : *Ego Hermannus de Almania institor honesti ac discreti viri Johannis Guymier alme Universitatis Parisiensis librarii publici ac jurati factor vendidisse preclaro ac scientifico viro magistro Guillermo Tourneville archipresbitero et canonico Andegavensi dignissimo dominoque meo sui gratia ac preceptoris colendissimo unam Bibliam Maguntinam impressam in pergamento in duobus voluminibus. Et hoc pretio et summa quadraginta scutorum a me manualiter ac realiter receptorum. Cujusquidem Bible venditionem profiteor per presentes ratam ac gratam habere nec contra venire ac dominum meum colendissimum dicte Bible emptorem indemnum contra omnes relevare et de evictione ejusdem Bible me teneri et ante dictum dominum meum defendere polliceor, teste signe meo manuali hic appposito, hac die quinta mensis aprilis, anno Domini M° CCCC° LXX°.* HERMAN. — « Moi, Hermann d'Allemagne, facteur d'honnête et discrète personne Jean Guymier, libraire public et juré de l'Université de Paris,

reconnais avoir vendu à illustre et scientifique personne maître Guillaume Tourneville, archiprêtre et chanoine d'Angers, mon très digne maître et très aimé précepteur, pour le servir, une Bible de Mayence, imprimée sur parchemin, en deux volumes. Et ce pour la somme de quarante écus que j'ai touchés et reçus réellement. Par les présentes, la vente de cette Bible a été consentie sans retour et je m'en déclare satisfait. Je m'engage à garantir contre tous mon très honoré maître, acheteur de cette Bible, et à défendre ledit maître contre toute revendication pour cette même Bible. En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature, le cinquième jour du mois d'avril, l'an du Seigneur M. CCCC. LXX. HERMAN. » — Ce précieux exemplaire, qui avait été signalé au XVIII<sup>e</sup> siècle comme existant dans la bibliothèque de Coustard, conseiller au Parlement de Paris, et dont on ignorait le sort, se trouve actuellement à la Bibliothèque nationale de Rio de Janeiro. Il était passé dans la bibliothèque de Jean VI, roi de Portugal, d'où il fut envoyé au Brésil en 1808. On en trouvera la description en tête du catalogue imprimé de la Bibliothèque de Rio de Janeiro. Le reçu d'Hermann y est transcrit. C'est ce texte que nous avons suivi de préférence à celui rapporté par Van Praet, qui présente quelques inexactitudes. La signature d'Hermann est reproduite en fac-similé dans le catalogue, à la suite du document. Nous avons mis entre crochets deux passages restitués qui avaient disparu dans l'original.

fisc en vertu du droit d'aubaine. Tous ses dépôts, tant à Paris qu'à Angers et ailleurs, furent saisis. Schoyfer réclama, en prouvant qu'il était le véritable propriétaire des marchandises confiées à Hermann; mais cette affaire traîna et ne reçut pas de solution immédiate. Entre temps, les livres furent vendus publiquement au profit du trésor royal. Éclairés sur leurs intérêts, Friburger, Gering et Crantz sollicitèrent collectivement du roi des lettres de *naturalité*, comme on disait alors. Appuyés par de hauts personnages, parmi lesquels se trouvaient ceux qui les avaient déjà encouragés et couverts de leur protection, les imprimeurs reçurent leurs lettres que Louis XI leur octroya de la façon la plus libérale, sans aucune redevance, à titre absolument gratuit, grâce à la faveur spéciale dont ils furent l'objet. L'original de ce document, qui porte la date du mois de février 1474 (1475, n. st.), existe encore aux Archives nationales<sup>1</sup>. En voici le texte intégral, tel qu'il a été donné par Auguste Bernard<sup>2</sup>:

LOYS, par la grace de Dieu, roy de France, savoir faisons à tous présens et avenir, nous avoir receue l'umble supplication de noz bien amez Michel Friburgier, Udalric Quering et Martin Grantz, natifz du pays d'Alemaigne, contenant : que ilz sont venuz demourer en nostre royaume puis aucun temps en çà, pour l'exercice de leurs ars et mestiers de faire livres de plusieurs manières d'escriptures, en mosle et autrement, et de les vendre en ceste nostre ville de Paris, où ilz demeurent à présent, et ailleurs où mieulx ils trouveront leur prouffit, en espérance de faire leur résidence le demeurant de leurs jours en nostredit royaume; mais ilz doubtent que obstant ce qu'ilz ne sont natifz de nostredit royaume que, après leur décès, on voulsist mectre empeschement en leursdits biens et les prendre de par nous ou autres, comme biens aubeins et les en frustrer et semblablement leurs femmes, enffans ou autres leurs héritiers, s'aucuns en avoient, s'ilz n'estoient par nous habilités à pover tester et disposer de leursdits biens; requérans humblement noz grâce et provision leur estre sur ce imparties. Pour ce est il que nous, ces choses considérées, à iceulx supplians, par ces causes et considérations et autres à ce nous mouvans, avons octroyé et octroyons de nostre grâce spéciale, plaine

<sup>1</sup> Archives nationales, pièce 40 du carton K, 71. Sur le pli on lit : « Par le Roy, vous et plusieurs autres présens. LE GOUZ »; et au dos : *Littere naturalitatis Ulrici Guerinii*.

<sup>2</sup> L'acte de naturalisation des imprimeurs parisiens Friburger, Gering et Crantz a été publié pour la première fois en 1783 dans le *Catalogue des livres de la Bibliothèque de feu M. le duc de La Vallière*, rédigé par Guillaume de Bure, fils aîné (première

partie, t. III, p. 141-142), d'après une copie du *Trésor des chartes* (registre XCV, n° 1321), certifiée par Joly de Fleury. Cette copie n'est pas très exacte. Le document a été publié depuis, d'après l'original, par G.-A. Crapelet (*Études pratiques et littéraires sur la typographie*; Paris, imprimerie de Crapelet, 1837; in-8°; t. I<sup>er</sup>, p. 14-16) et par Auguste Bernard (*De l'Origine de l'Imprimerie en Europe*, ouvrage cité, t. II, p. 330-331).

puissance et auctorité royale par ces présentes, voulons et nous plaist qu'ilz et chascun d'eulx puissent et leur loise acquérir en nostredit royaume tant et telz bien qu'ilz y pourront licitement acquérir et d'iceulx biens, ensemble de ceulx qu'ilz y ont jà acquis, ordonner et disposer par leurs testamens ou autrement, ainsi que bon leur semblera; et que leurdites femmes, enffans et autres leurs heritiers, s'aucuns en ont à présent, ou qu'ilz pourroient avoir le temps avenir, leur puissent succéder, et appréhender leur dite succession, tout ainsi et par la forme et manière que s'ilz estoient, ou leurditz hoirs, natifz de nostredit royaume. Et lesquelz, quant à ce, nous avons habilité et habitons, de nosdites grâce et auctorité par cesdites présentes, sans ce que aucun empeschement leur soit ou puisse estre fait, mis ou donné, ores ne pour le temps avenir, ne à aucun d'eulx, en aucune manière au contraire; ne que pour ce ilz soient ou puissent estre tenuz nous en paier aucune finance; et laquelle, à quelque somme qu'elle puisse monter, nous, en faveur d'aucuns de nos principaulx officiers, leur avons donnée et quictée, donnons et quictons, et à chascun d'eulx de nostredite grâce et auctorité, par cesdites presentes, signées de notre main.

Si donnons en mandement à noz amez et feaulx les gens de noz comptes et trésoriers, à nostre prevost de Paris, et à tous noz autres justiciers et officiers, ou à leurs lieutenans ou commis présens et avenir, et à chascun d'eulx, si comme à lui appartiendra et qui requis en sera, que lesdits supplians et chascun d'eulx, ensemble leurditz hoirs, successeurs et ayans cause, facent, seuffrent et laissent joïr et user de nos présens grâce, don, congié, licence et octroy, paisiblement et à plain, sans pour ce leur faire ne souffrir estre fait aucun destourbier ou empeschement, ores ne pour ledit temps avenir, en aucune manière au contraire; car ainsi le voulons et nous plaist estre fait, non obstant que ladite finance ne soit cy declairée ne tauxée par lesdits gens de noz comptes, que descharge n'en soit levée par le changeur de nostre trésor, et quelconques autres ordonnances, mandemens, restrictions ou deffences à ce contraires. Et afin que ce soit choses ferme et estable à tousjours, nous avons fait mectre nostre scel à cesdites présentes; sauf toutesvoies ou autres choses nostre droit et l'autruy en toutes.

Donné à Paris, au moys de février, l'an de grace mil cccc soixante et quatorze, et de nostre règne le quatorzième.

LOYS.

Deux mois après, sur la requête de Conrad Fust, dit *Hanequis*, et de Pierre Schoyfer, « marchans, bourgeois de la cité de Mayance en Allemaigne », exposant au roi qu'ils « ont occupé grant partie de leur temps à l'industrie, art et usaige de l'impression d'escripture, de laquelle, par leur cure et diligence, ilz ont faict faire plusieurs beaulx livres, singuliers et exquis, tant d'ystoires que de diverses sciences, dont ilz ont envoyé en plusieurs et divers lieux et mesmement en nostre ville et cité de Paris », Louis XI leur accorde

une large indemnité, basée sur leur propre estimation, pour la perte des livres vendus par les officiers de justice, ayant « considération à la peine et labeur que lesdiz exposans ont prins pour ledit art et industrie de impression et au prouffit et utilité qui en vient et peut venir à toute la chose publicque, tant pour l'augmentation de la science que aultrement <sup>1</sup> ».

<sup>1</sup> L'original de ces lettres n'a pas été retrouvé. Selon toute probabilité, il a été détruit dans l'incendie de la Chambre des Comptes, où il dut être déposé, selon la teneur de l'acte, après le paiement intégral de la somme allouée. Une copie fut envoyée, en avril 1665, par de La Mare, président au Parlement de Dijon, au P. Louis Jacob de Châlon. C'est d'après cette copie que le document a été publié dans les *Moumenta typographica* de Wolfius (*Hamburgi*, 1740; in-8°, t. II, p. 389-393). Il en existe d'autres copies anciennes dont une, d'après une note inédite de Mercier de Saint-Léger, se trouvait en juillet 1789 dans les archives de la Chambre syndicale des libraires de Paris. La copie qui nous a paru la meilleure se trouve dans un recueil de la Bibliothèque nationale, intitulé : *Registre de plusieurs lettres tanu patentes que closes et autres choses touchant les faitz du Roy, commencé au mois de janvier, l'an mil quatre cens soixante quatorze* (in-fol., Mss. français n° 3882, jadis n° 8444-3, Fonds Baluze). En voici le texte : « Loys, par la grace de Dieu, roy de France, à nos amez et féaulx les généraulx conseillers par nous ordonnez sur le fait et gouvernement de nos finances, salut et dilection. De la partie de nos chiers et bien amez Courart Hanequis et Pierre Scheffre, marchans, bourgeois de la cité de Mayance en Alemaigne, nous a esté exposé qu'ilz ont occupé grant partie de leur temps à l'industrie, art et usaige de l'impression d'écriture, de laquelle, par leur cure et diligence, ilz ont fait faire plusieurs beaux livres singuliers et exquis, tant d'ystoires que de diverses sciences, dont ilz ont envoyé en plusieurs et divers lieux, et mesmement en nostre ville et cité de Paris, tant à cause de la notable Université qui y est, que aussi pour ce que c'est la ville capital de nostre royaume et ont commis plusieurs genz pour iceulx livres vendre et distribuer; et entre aultres, depuis certain temps en ça, commistrent et ordonnèrent pour eulx ung nommé

Hermen de Statboen, natif du diocèze de Munster en Alemaigne, auquel ilz baillèrent et envoyèrent certaine quantité de livres pour iceulx vendre là où il trouveroit, au prouffit desdiz Conrart Hanequis et Pierre Scheffre; ausquels ledict Statboen seroit tenu d'en tenir compte, lequel Statboen a vendu plusieurs desdiz livres, dont à l'eure de son trespas il avoit les deniers par devers luy, et pareillement avoit par devers luy plusieurs livres et aultres qu'il avoit mis en garde tant en vostre dite ville de Paris, que à Angiers et ailleurs en divers lieux de nostre dit royaume; et est icellui Statboen allé de vie à trespas en nostre dite ville de Paris. Et pour ce que, par la loy generalle de nostre royaume, toutes foyz que aulcun estrangier et non natif d'icelluy nostre royaume va de vie à trespasement, sans lettres de naturalité et habilitation et puissance de nous de tester, tous les biens qu'il a en nostre dit royaume, à l'eure de son trespas, nous compectent et appartiennent par droit d'aubenaige. Et d'autant que ledit Statboen estoit de la qualité dessusdite, et n'avoit aucune lettre de naturalité, ne puissance de tester, nostre procureur ou aultres nos officiers ou commissaires firent prendre, saisir et arrester tous les livres et aultres biens qu'il avoit avec luy et ailleurs en notre dit royaume, à l'eure de son dit trespas. Et depuis, et avant que personne ne soit venu comparoir pour les demander, iceulx livres et biens ou la plupart ont esté venduz et adenez et les deniers qui en sont venuz distribuez. Après lesquelles choses lesdiz Conrart Hanequis et Pierre Scheffre se sont tirez par devers nous et les gens de nostre conseil et ont fait remonstrer que, combien que lesdiz livres fussent en la possession dudit Statboen à l'eure de son dit trespas, toutes fois ilz ne lui appartenoient point, mais véritablement compectoient et appartenoient ausdiz exposans. Et pour ce prouver ont monstré et exhibé le testament du dict Statboen avecques certaines cedulles et obligations et produit aulcuns témoins et aultres choses

Il n'entre pas dans le plan de notre ouvrage de dresser, comme nous l'avons fait pour l'atelier de la Sorbonne, la nomenclature de tous les livres

faisans de ce mention, en nous requérant les faire restituer desdiz livres et aultres biens, ou de la valeur et estimation d'iceulx, lesquels ils ont estimé à la somme de deux mille quatre cens vingt cinq escuz d'or et trois solz tournois. Pourquoi nous, les choses dessusdites considérées et mesmement pour considération de ce que très hault et très puissant prince, nostre très chier et très amé frère, cousin et allié, le roi des Romains, nous a escript de ceste matière, aussi que lesdiz Hanequis et Scheffre sont subgetz et des pays de nostre très chier et très amé cousin l'arcevesque de Mayance, qui est nostre parent, amy, confédéré et allié, qui pareillement sur ce nous a escript et requis. Et pour la bonne amour et affection que avons à luy, désirans traicter et faire traicter favorablement tous ses subgetz, ayant aussi considération à la peine et labeur que lesdiz exposans ont prins pour ledit art et industrie de impression et au prouffit et utilité qui en vient et peut venir à toute la chose publique tant pour l'augmentation de la science que autrement. Et combien que toute la valeur et estimation desdiz livres et aultres biens qui sont venuz à nostre cognoissance ne montent pas de grant chose ladite somme de deux mil quatre cens escuz et trois solz tournois, à quoy lesdiz exposans les ont estimez, ce néantmoins par les considérations dessusdites et autres à ce nous mouvans, nous sommes libéralement condescendus de faire restituer audiz Conrart Hanequis et Pierre Scheffre ladite somme de deux mil quatre cens vingt cinq escuz et trois solz tournois et leur avons accordé et octroyé, accordons et octroyons par ces présentes que sur les deniers de nos finances ilz aient et preignent la somme de huit cens livres pour chacun an à commencer la première année au premier jour d'octobre prochain venant et continuer d'an en an d'illec en avant jusques à ce qu'ilz soient entièrement payez de ladite somme de deux mil quatre cens vingt cinq escuz et trois solz tournois. Si nous mandons et enjonnons expressément que par nostre amé et féal conseiller Jehan Briçonnet, receveur général de nos finances, ou autre qui par le temps avenir sera, nous, sur icelles nos

finances, faites payer, bailler et desliver audiz Conrart Hanequis et Pierre Scheffre ou à leur procureur souffsamment fondé pour eulx, ladite somme de huit cens livres tournois pour chacun an à commencer ladite première année ledit premier jour d'octobre prouchainement venant et continuer d'an en an jusques à ce qu'ilz soient entièrement payez de ladite somme de deux mil quatre cens vingt-cinq escus et trois sols tournois. Et par rapportant ces présentes signées de nostre main ou vidimus d'icelles fait souz scel royal avec quittance ou reconnoissance sur ce souffisant desdits Conrart Hanequis et Pierre Scheffre, nous voulons ladite somme de huit cens livres tournois par chacun an, ou ce qui en aura esté payé, estre alloué ès comptes et rabatu de la recepte dudit Jehan Briçonnet ou d'autre qui sera nostre receveur général ou temps avenir, par nos amez et féaulx gens de nos comptes ausquieulx nous mandons ainsi le faire sans difficulté. Et en outre voulons et décernons que le vidimus de cesdites présentes fait souz scel royal vaille estat et roolle audit Briçonnet ou autre nostre receveur général présens ou à venir pour les sommes dessusdites qui auront esté payées à la cause dessusdite sans ce que besoing leur soit d'en avoir de nous autre roolle ou acquict pourveu que par chacun an il soit tenu d'escripre ou faire escripre au doz de cesdites présentes les payemens qui auront esté sur ce faiz, et que au derrenier payement et parfournissement de ladite somme, lesdiz Conrart Hanequis et Pierre Scheffre ou leurdit procureur ou commis seront tenus rendre ou bailler à nostredit receveur general ce présent original pour le rendre et rapporter sur son compte en nostre dite Chambre des Comptes. Car ainsi nous plaist-il estre fait non obstant que lesdites présentes ne soient enrotulées chacun an sur les roolles de nostredit receveur general et quieulz-conques restrictions, mandemens ou deffenses à ce contraires. Donné à Paris, le xx<sup>e</sup> jour d'avril, l'an de grace m.cccc.lxxv et de nostre règne le quatorzième. — Ainsi signé : Loys. — Par le Roy, vous l'evesque d'Evreux et plusieurs autres présens. LE GOUZ. »

imprimés dans le nouvel atelier. La liste en serait d'ailleurs trop longue et ne présenterait pas le même intérêt que pour les œuvres d'un début enveloppé d'obscurités qu'il était nécessaire d'expliquer et de dégager. L'imprimerie, implantée définitivement à Paris, n'a plus de mystère si elle s'exerce au grand jour et suit son cours régulier. Notre rôle doit se borner maintenant à signaler les principaux *labeurs* qui marquent une évolution dans le travail personnel des ateliers typographiques.

Partant de ce point de vue, nous signalons la Bible latine en deux volumes in-folio qui fut imprimée au *Soleil d'Or*; l'impression en est exécutée avec une nouvelle fonte de lettres beaucoup plus grosses que celles dont les imprimeurs se servaient depuis 1473.

Cette Bible, la première qui ait été imprimée en France, peut être considérée comme le chef-d'œuvre jusqu'alors produit par les associés. « C'est, dit Madden, une œuvre imposante; elle se développe sur plus de deux mille colonnes de quarante-huit lignes. »

On a employé un caractère de transition, un gothique à forme arrondie, qui présente cette singularité, que les capitales sont en caractères romains dont la forme est copiée sur les premiers types de la Sorbonne :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S

T V Y Z : ꝛ - a b c d e f g h i k l m n o p q r s s s

t u v x y z . h b e b o c t e d o f f l l x i j p p e p o q s r r s t

ā b ʷ d ē g l ʳ p p̄ p̄ p̄ p̄ q̄ q̄ q̄ q̄ q̄ r r̄ e f t ū v z

Le caractère, d'environ 15 points, avait paru pour la première fois dans une édition du *Speculum Vitæ humanæ*, de Rodrigo, évêque de Zamora, en date du 1<sup>er</sup> août 1475, sortie des mêmes presses. Le format in-folio de la Bible (voir les fac-similés, p. 77 et 78) est sensiblement plus grand que l'in-folio ordinaire usité chez nos imprimeurs.

A la fin du deuxième volume, avant la table et après une pièce de vers rappelant le contenu des principaux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et l'utilité de leur lecture, on trouve des distiques dans lesquels la

date de l'impression est indiquée. La pièce de vers, qui termine la deuxième colonne de texte, est imprimée avec le caractère gothique de 11 points en usage dans l'atelier depuis 1473. (Voir p. 78.)

Les derniers vers se traduisent ainsi littéralement : « Déjà depuis trois lustres, Louis XI avait régné sur la France, lorsque Ulrich, Martin et Michel, originaires de Teutonie, par leur art m'ont mis en cette figure à Paris, après une vigilante correction. Le *Soleil d'Or*, en la rue Saint-Jacques, m'offre en vente. »

Un lustre comprend cinq années; trois lustres font donc quinze ans. Or, comme les trois lustres sont déjà écoulés (*Jam tribus lustris... rexerat*), c'est dans la seizième année du règne de Louis XI, entre le 22 juillet 1476 et le 22 juillet 1477, que la Bible a été terminée. Cette limite devra être resserrée et ne peut dépasser 1477, par la raison que cette Bible ne porte pas encore de signatures au bas des cahiers et que le premier livre imprimé au *Soleil d'Or* avec signatures, l'*Opus restitutionum, usurarum et excommunicationum Francisci de Platea*, porte la date du 4 janvier 1477 (n. st.).

La Bible de 1476 est le premier livre dans lequel les imprimeurs aient mis leur nouvelle adresse du *Soleil d'Or*. La même adresse se trouve aussi à la fin du *Manuale Confessorum* de Nider, dont voici le fac-similé :

Eximij sacre theologie p[re]fessoris, fratris Johānis  
nyder ordinis p[re]dicato[rum], manuale confessorū ad  
spiritualiū pastorū instructionē feliciter finit.  
Impressum Parisius in sole aureo.

Ce dernier ouvrage est sans date d'impression; mais, les exemplaires étant la plupart du temps suivis d'un autre ouvrage intitulé : *De Lep[ro] morali*, du même auteur, daté de 1477, on doit tenir pour constant que la mention du *Soleil d'Or* n'a pas été mise sur les livres des imprimeurs avant la publication de leur Bible<sup>1</sup>. Comme il est hors de toute probabilité que ces derniers aient pu rester à la Sorbonne plus de quelques mois après le départ précipité de Fichet, leur protecteur, il faut chercher une autre cause à cette absence d'indication d'adresse.

<sup>1</sup> Le recueil formé du *Manuale Confessorum* et du *De Lep[ro] morali*, de Jean Nider, est le premier livre auquel les imprimeurs de l'atelier du *Soleil d'Or* aient mis des signatures d'un bout à l'autre.

Ces signes de repère sont imprimés au *recto* de chacun des cinq premiers feuillets de chaque cahier, au-dessous de la fin de la dernière ligne de texte.

Epistola beati hieronymi ad paulinū p̄by-  
terū de omnibus diuine hystorie libris incipit.

**R**ater ambrosius tua  
mibi munuscula perfe-  
rens. detulit simul et sua  
uultimas lras: q̄ a prin-  
cipio amicitiarū fide-  
pbate iam fidei: et ve-  
tens amicitie noua p̄-  
ferebant. Vera enī illa necessitudo ē. et chri-  
sti glutino copulata: quā nō uultus rei fa-  
miliaris. nō p̄sentia tantū corporū. nō sub-  
dola et palpans adulator: sed dei timor. et  
diuinā scripturā studia oculant. Legi-  
mus in uetens hystorijs. quosdā lustras  
se. puinas. nouos adisse ppl̄os. mana trā-  
sisse. ut eos quos ex libris nouerāt. cozam  
q̄q̄ uiderēt. Sic pythagoras memphiticos  
uates. sic plato egyptū. et architā tarentinū  
eamq̄ ozā italie. que quondā magna gre-  
tua dicebat. laboriosissime pagrauit: ut q̄  
athenis magister erat. et potēs. cuiusq̄ do-  
ctrinas achademie gignasia personabant.  
fieret pegrinus atq̄ discipulus: malēs alie  
na uerecūde discē. q̄ sua impudēter ingerē  
Deniq̄ cū lras q̄si toto orbe fugētes p̄seq̄-  
tur. captus a pyrreans et uenundatus ty-  
ranno crudelissimo paruū. ductus captiuus  
uinctus. et finis: tamē q̄ philofophus ma-  
ior emēte se fuit. Ad ty tū liuū. lacteo elo-  
quēte fonte manantē. de ultimis hispanie  
galliarūq̄ finibus. quosdā uenisse nobiles  
legimus: et quos ad orēplationē sui roma-  
nō traxerat: unius hominis fama p̄duxit.  
Habuit illa etas inauditū omnibus seculis  
celebrandūq̄ miraculū: ut orbem tantā in-  
gressi. aliud extra orbē quererēt. Appollo-  
nius siue ille magus. ut uulgus loquit̄. siue  
philofophus. ut pythagora tradūt. intrauit  
p̄sas. p̄trāsuit caucasum. albanos. scythas  
massagetas. opulētissima indie regna pene-  
trauit: et ad extremū latissimo phison amne  
trāsmisso peruenit ad bryagmanas. ut hiar-  
cam in throno sedentē aureo et de tantali  
fonte potantē: inter paucos discipulos. de  
natura. et moribus. ac de cursu dienū. et fide-  
rū audiret docentē. Inde p̄ elamitas. babilo-  
nios. chaldeos. medos. assinos. partbos.

tyros. pbenices. arabes. palestinos. reuer-  
sus ad alexandriā. p̄rexit ad ethiopia: ut  
gignofophistas et famosissimā solis men-  
sam uideret in sabulo. Inuenit ille uir ubi-  
q̄ q̄d disceret. et semp. p̄ficiens. semper se  
melior fieret. Scripsit super hoc plenissime  
octo voluminibus philofostatus.

**Q**uid loquar de seculi hominibus. cum  
ap̄tus paulus. uas electionis. et mgt̄  
gentiū. q̄ de oscienna tanta in se hospitis lo-  
quebat̄. dicēs. an exp̄imentū q̄ntis eius q̄  
in me loquit̄ chriſtus. post damascum ara-  
biāq̄ lustratā. ascēdit iero solimā ut uide-  
ret petrū. et māsit apud eū dieb̄ q̄ndecim.  
Hoc enī misteno ebdomadis. et odoadis.  
futurus gentiū predicator. instruedus erat.  
Rursumq̄ post ānos q̄tuordecim assupto  
barnaba et tyto. exposuit cū ap̄tis euange-  
liū. ne forte i vacuū cumeret aut cucumisset.  
Habet nescio q̄d latēns energie. uiue uo-  
cis actus. et in aures discipuli et auctoris  
ore trāsmissa: fortius sonat. Vnde reschines  
cū rodi exularet. et legere ē illa demosthenis  
ozō quā aduersus eū habuerat. mirātibul  
cūctis atq̄ laudātibul: suspirās ait. Quid  
si ip̄am audisset bestia. sua uōba resonātē?

**N**ec hoc dico. q̄ sit aliquid in me tale.  
q̄d vel possis a me audire vel uelis  
discere: sed quo ardo tuus et discēdi stu-  
diū. et nā absq̄ nobis p̄ se. p̄ban debeat. In-  
gentiū docile. et sine doctore laudabile est.  
Nō quid inuenias: sed q̄d queras. oside-  
ramus. Mollis cera et ad for mandū faci-  
lis. etiā si artificis et plaste cessent manus. tñ  
uirtute totū est quicq̄d esse potest. Paulus  
ap̄tus ad pedes gamalielis. legē moisi et  
p̄phetas uidicisse se gloriatur: ut armatus  
sp̄ualibus telis. postea doceret cōfidenter.  
Arma enī n̄re militie non carnalia sunt. sed  
potētia deo. ad destructionē munitionū et  
cogitationēs destruētēs. et omnē altitudinē  
extollentē se aduersus scientiā dei: et capti-  
uantes oēm intellectū ad obediendū chri-  
sto: et parati subiugare oēm inobediētiā.  
Thimotheum scribit ab infantia sacris lris  
eruditū: et hortat̄ ad studiū lectiōis. ne ne-  
gligat granā q̄ data sit ei per impositiōnē  
manus p̄sbi. Tyto p̄cipit: ut inter ceteras



*Dernière page avec le nom des imprimeurs et leur adresse.*

decim margarite sunt p singulas. Et singule porte erant ex singulis margaritis: et platea ciuitatis aurū mundū: tanq̄ vitrū perucidū. Et templū nō vidi in ea. Dominus enī deus omipotens templum illius est et agnus. Et ciuitas nō eget sole neq; luna: ut luceāt in ea. Nam claritas dei illuminabit eā: et lucerna eius ē agnus. Et ambulabūt gentes in lumine eius: et reges terre afferent gloziā suam et honozē in illā. Et porte eius nō claudentur p noctē. Nox enī nō erit illi. Et afferent gloziā et honozē gentiū in illā: nec intrabit in ea aliquid coinquinatū aut abhominatiōē faciēs et mendaciū: nisi q̄ scripti sunt in libro vite agni. *Ca. xxij.*  
 e *T* ostēdit mibi fluiū a que viue spē didum tanq̄ cristallū: pcedentē de sede dei et agni. In medio platee eius et ex vtraq; parte fluminis lignum vite afferēs fructus duodecim: p menses singulos reddens fructū suū: et folia ligni ad sanitatem gentiū. Et omne maledictū nō erit amplius: sed sedes dei et agni in illa erūt: et seni eius senient illi. Et videbūt faciem eius: et nomen eius in frontibus eoz. Et nox vltra nō erit: et nō egebūt lumine lucerne neq; lumine solis qm̄ dñs deus illuminabit illos: et regnabunt in secula seculoz. Et dixit mibi Hec verba fidelissima sunt et vera. Et dñs deus spiritū pphetarū misit angelū suū ostendere senis suis que oportet fieri cito. Et ecce venio velociter. Beatus qui custodit verba pphetie libri huius. Et ego iohānes qui audiui et vidi hec. Et postq̄ audissem et vidissem ceadi vt adorare ante pedes angeli qui mibi hec ostendebat. Et dixit mibi. Vide ne feceris. Conseruus enim tuus sum et fratru tuoz pphetarū: et eozū qui seruāt verba pphetie libri huius. Deū adora. Et dixit mibi. Ne signauens verba pphetie libri huius. Tempus enī ppe est. Qui nocet noceat adhuc: et q̄ in sordibus est sordescat adhuc. Et qui iustus est iustificetur adhuc: et sanctus sanctificet adhuc. Ecce venio cito: et merces mea mecū est: reddere vnicuiq; scdm̄ opa sua. Ego sum alpha et ω: primus et nouissimus: pncipiū et finis. Beati qui lauāt stolas suas in san-

guine agni: vt sit potestas eozum in ligno vite: et per portas intrent ciuitatem. Foris autē canes et venefici et impudici et homicide et idolis seruientes: et omis qui amat et facit mendaciū. Ego iesus misi angelum meū testificari vobis hec in ecclesijs. Ego sum radix et genus dauid: stella splendida et matutina. Et spiritus et sponsa dicūt veni. Et qui audit: dicat veni. Et qui sitit veniat: et qui vult accipiat aquā vite gratis. Contestoz enī omni audienti verba pphetie libri huius. Si quis apposuerit ad hec: apponet deus su p illum plagas scriptas in libro isto: et si quis diminuerit de verbis libri pphetie huius auferet deus partē eius de libro vite et de ciuitate sancta: et de his que scripta sunt in libro isto. Dicit qui testimoniū perhibet istoꝝ. Etiam. Venio cito amē. Veni dñe iesu. Gratia domini nostri iesu christi cum omnibus vobis amen.  
 Finit liber apocalipsis beati iohannis apli.

*De duce carpe viam: qui celū ascendere gestis.  
 Unde ozio: deus est qui me descendere iussit.  
 Omnibus vt prosum: quedā clare manifesto.  
 Sed ne vilescā sapienti: multa profundo.  
 Reges quas populo deus ebzo tulit: ample  
 Continuo: patrū antiquozū gesta q; narro.  
 Quozū exempla sequi iuuat: et correctā timere.  
 Nunc sapiens salomon mozalia carmina docet.  
 Edocet: et sponse ad sponsum decantet amozē.  
 A dño missi populū instruxere pphete.  
 Que pene fontes maneāt: que premia iustos;  
 Post vetus ecce nouū testamētū subit: in quo  
 Consilia oze dedit proprio verbū caro factū.  
 Exemplo monstrans iter ad sublimia regna.  
 Discipuli ostendūt iter hoc factis monitisq;*

*Jam tribus vndecimus lustris francos Ludouicus.  
 Rexerat: vnicus martinus ite meq; michael.  
 Orti teutonia: hanc mibi composuere figurā.  
 Parisij arte sua: me correctā vigilanter.  
 Uenalem in vico iacobi sol aureus offert;*

Cette cause a tenu, selon nous, à la concurrence qui fut faite aux associés, à partir de 1475, par l'atelier du *Soufflet Vert* (*Viridis follis*), établi du même côté de la rue Saint-Jacques, à une quarantaine de mètres plus haut, et composé d'anciens ouvriers qu'ils avaient formés. Sitôt qu'une édition du *Soleil d'Or* avait quelque succès de vente, presque immédiatement après il en paraissait une autre au *Soufflet Vert*. Tout d'abord, les imprimeurs du *Soufflet Vert* ne mirent pas non plus leur adresse. Ils se contentèrent d'accompagner leurs livres de pièces de vers, soit pour faire l'éloge des auteurs qu'ils imprimaient, soit pour vanter leur habileté typographique, à l'instar de leurs anciens patrons; mais, en 1476, afin qu'elle fût plus connue des acheteurs, ils donnèrent leur adresse : « Au *Soufflet Vert*, rue Saint-Jacques ». L'année suivante, ils précisèrent davantage en ajoutant cette indication : « près le couvent des Frères Prêcheurs, au delà de Saint-Benoît ». Les autres, demeurant dans la même rue, firent de même et, pour éviter toute confusion de la part du public des acheteurs, ils indiquèrent que la maison à l'enseigne du *Soleil d'Or*, où ils vendaient leurs éditions, était située rue Saint-Jacques, auprès de l'église Saint-Benoît.

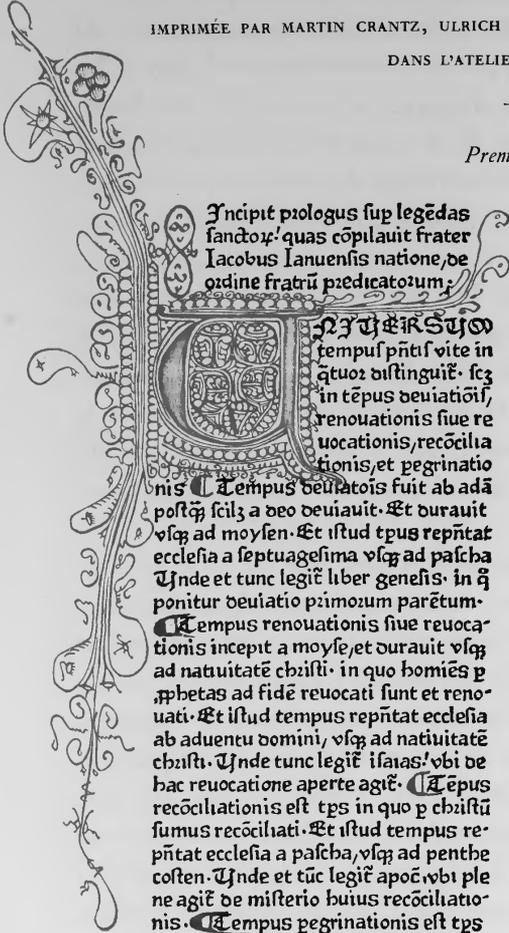
La Bibliothèque nationale possède une édition sans date du texte latin de la Légende dorée de Jacques de Voragine, volume in-folio à deux colonnes, à la fin duquel on lit que l'ouvrage a été transcrit en beaux caractères (*pulchre transcripta*), autrement dit imprimé à Paris par Martin Crantz, Ulrich Gering et Michel Friburger, maîtres en l'art d'impression (*impressorie artis magistris*). C'est un des volumes sur lesquels le nom de famille de Friburger est indiqué. Dans ses premiers livres, Friburger ne nous était connu que par son prénom de Michel, auquel on ajouta le surnom de *Columbaria*, c'est-à-dire de Colmar, lieu de sa naissance. Madden a assigné à cette édition le premier rang parmi les impressions du *Soleil d'Or*, en disant qu'elle a précédé le *Manipulus Curatorum* du 21 mai 1473. Rien n'est moins certain, le caractère nous ayant paru assez fatigué. L'édition sans date n'a dû paraître que vers la fin de 1476. Une édition de la Légende dorée était déjà sortie du même atelier le 1<sup>er</sup> septembre 1475. Ce recueil de contes naïfs et de légendes pieuses du moyen âge avait alors un tel succès dans les foules, qu'on ne doit point s'étonner qu'une première édition ait été écoulée en moins d'une année et qu'une autre fût devenue nécessaire. On trouvera, à la page 81, le fac-similé de la fin de la table avec le *colophon*, dont nous venons de citer un extrait.

JACOBUS DE VORAGINE. *LEGENDA AUREA.*

ÉDITION SANS DATE,

IMPRIMÉE PAR MARTIN CRANTZ, ULRICH GERING ET MICHEL FRIBURGER, VERS 1476,

DANS L'ATELIER DU SOLEIL D'OR.

*Première page.*

**I**ncipit prologus sup legēdas  
sanctorū: quas cōpilauit frater  
Iacobus Ianuensis natione, de  
ordine fratrum predicatozum.

**Q**uarto tempus pñtis vite in  
quatuor distinguit. scz  
in tēpus deuiatiōis,  
renouationis siue re  
uocationis, recōcilia  
tionis, et pegrinatio  
nis. **T**empus deuiatiōis fuit ab adā  
postq̄ scilz a deo deuiauit. Et durauit  
vsq̄ ad moylen. Et istud tpus repñtat  
ecclesia a septuagesima vsq̄ ad pascha  
Unde et tunc legiū liber genesis. in q̄  
ponitur deuiatio primozum parētum.  
**T**empus renouationis siue reuoca  
tionis incepit a moyse, et durauit vsq̄  
ad natuitatē chisti. in quo homiēs p  
phetas ad fidē reuocati sunt et reno  
uati. Et istud tempus repñtat ecclesia  
ab aduentu domini, vsq̄ ad natuitatē  
chisti. Unde tunc legiū isaias. vbi de  
hac reuocatione aperte agit. **T**ēpus  
recōciliationis est tps in quo p chistiū  
sumus recōciliati. Et istud tempus re  
pñtat ecclesia a pascha, vsq̄ ad penthe  
costen. Unde et tūc legiū apoc. vbi ple  
ne agit de misterio huius recōciliatio  
nis. **T**empus pegrinationis est tps  
pñtis vite in q̄ pegrinam. et in pugna  
semp sumus. Et illd tempus repñtat  
ecclesia, ab octaua pēthecostes, vsq̄ ad  
aduētū domini. Unde tūc legunt libi  
regū et machabeoz. in q̄bus de multi  
plici pugna agit. per quā nostra pugna  
spūalis signat. **T**empus aut illd qd  
est a natali domini vsq̄ ad septuagesi  
mā. partim cōtinet sub tpe recōcilia  
tionis, qd est tempus leticie, scilz a natali  
vsq̄ ad octauā epiphanie. partim sub  
tpe pegrinationis, scilz ab octauis epi  
phanie, vsq̄ ad septuagesimā. **E**t po

test accipi hic quadruplex tpm variatō  
p̄mo penes quatuor tpm distinctio  
nes. vt hiems referat ad p̄mū. ver ad  
scdm. estas ad tertiu. autūnus ad quar  
tū. Et ratio appropiationis satis patz.  
Scdo penes quatuor ptes diei. vt nox  
referat ad p̄mū. mane ad scdm. meri  
dies ad tertiu. vespera ad quartū. Ur  
cet aut pius fuerit deuiatō q̄ renoua  
tio. tamē ecclesia omnia officia sua po  
tius incepit in tpe renouationis, q̄ de  
uiationis. id est in aduētū potius q̄ in  
septuagesima. Et hoc duplici rōe. p̄mo  
ne videat incipere ab errore. Tenet  
enim rē et nō sequit ordinē temporis.  
sicut et euāgeliste sepius faciūt. Scdo  
quoniā p aduētū chisti omnia renoua  
ta sunt. ppter qd tempus istud dicit tē  
pus renouatiōis. apoc. iij. Ecce ego no  
ua facio omnia. Congue igit in hoc tē  
pore renouationis ecclesia omnia officia  
sua renouat. **U**t igit ordo temporis  
ab ecclesia distinctus seruet. p̄mo age  
mus de festiuitatibus que occurrūt in  
fra tempus renouationis. quod tēpus  
repñtat ecclesia ab aduētū vsq̄ ad nati  
uitatē domini. Scdo de illis que occur  
runt infra tempus. qd partim cōtinetur  
sub tpe recōciliationis. partim sub tpe  
pegrinatiois. qd tempus repñtat eccle  
sia a natuitate domini. vsq̄ ad septua  
gesimā. Tertio de illis que occurrūt in  
fra tempus deuiationis. qd tempus re  
pñtat ecclesia a septuagesima vsq̄ ad  
pascha. Quarto de illis que occurrunt  
infra tpus recōciliationis. qd tempus  
repñtat ecclesia a pascha vsq̄ ad octa  
uā penthecostē. Quinto de illis que oc  
currūt infra tpus pegrinationis. qd tē  
pus repñtat ecclesia, ab octaua penthe  
costes, vsq̄ ad aduentum;

**F**init prologus super librum de  
legendis sanctorum;

**I**ncipiūt capitula feliciter;

## JACOBUS DE VORAGINE. LEGENDA AUREA

Fin de la table avec le nom des imprimeurs.

**U**ota non complentes sanctis displicet. c. liij. C.  
**U**xor viri suū inducere debet ad bonū. c. xxvij. B.  
**U**xor aiam viri plus q̄ corpus diligē d. c. xxxvij. B.  
**U**xoris innocentia super vomeres ignotos probata est. cxij. E. G. Legitur.  
**U**xoris suspitio per ignem purgata fuit. cxij. E. G. Legitur in.  
**U**xoris orōne vir saluatus fuit. cl. viij. E.  
**U**xorem alicui dare periculum est. cxix. E.  
**X**p̄s illusus fuit quatuor vicibus. li. B.  
**X**p̄s ter lachrymatus fuit. li. A. G. Quinto ex eo.  
**X**p̄s inquantū deus habuit iij. excellentias. li. A.  
**X**p̄s inquantū homo habuit quatuor excellentias quibus ornata fuerūt cornua crucis. li. A. B.  
**X**p̄s omnia remedia contra originale peccatum in se assumpsit. xxxviij. B.  
**X**p̄s probat̄ voluntarie passus fuisse quinq̄ ratiōibus. ij. E. post medium.  
**X**p̄s in cruce fecit testamentū. li. A. G. In fine.  
**X**p̄s in cruce pendens quomodo ad amorē suum peccatores traxit. li. E.  
**X**p̄s quare ab infidelibus occisus fuit. li. F.  
**X**p̄s resurrexit sex modis. liij. A. G. Circa sextum.  
**X**p̄s resurrexit propter quatuor nostras vilitates. liij. C. G. Circa quintum.  
**X**p̄s resurgere non distulit in die iudicii. triplici ratione. liij. C.  
**X**p̄s resurgēs apparuit decem vicibus. liij. D.  
**X**p̄s in die resurrectionis quinq̄ vicibus apparuit et alijs diebus post. quinq̄ vicibus. liij. D.  
**X**p̄s resurgēs q̄liter eduxit vindictas de libo. liij. F.  
**X**p̄s diabolū ad nihilum redegit. xxij. D.  
**X**p̄s seruos suos volentes conuerti multipliciter

consolatur. liij. A.  
**X**p̄s seruos suos consolatur in tribulationibus. liij. A. ante finem.  
**X**p̄s. p. seruis suis pugnat. lvi. B. circa finem.  
**X**p̄s quatuor modis portari debet. xc. A.  
**X**p̄s et sancti, suos deuotos in morte visitant et confortant. c. C.  
**X**p̄s minabatur mundum destruere. cvij. C.  
**X**p̄s illa hora qua natus est desideranti apparuit. cxv. B. post medium.  
**X**p̄i benignitas est magna erga peccatores. liij. B.  
**X**p̄i vestis iratū reddit mansuetū. li. B. post mediu xp̄ianus specialem sanctum habere debet. xc. B. G. Miles. et. G. Clericus quidam xp̄iani falsi magis sunt in profundo inferni q̄ pagani. xviii. B. in fine.  
**D**rago christi percussa multum sanguinem emisit. cxxx. D. D.  
**Y**mago v̄ginis pestē fugauit. xlvi. D. G. Sed adhuc ydropicus quidam in domo p̄dicatozum curatus est. lxj. L. G. Anno domini.  
**Y**stoziam suā beatus nicolaus pro verberibus pueri in domo patris sui cantari mandauit. liij. B. G.  
**Q**uidam diues.  
**Z**acharias propter dubitationem plagam solus incurrit multiplici ratione lxxx. B.  
**T**abula continens fere omnia notabilia legende auree definit feliciter. pulchre transcripta parisijs p Martinum chancz, Adalricū gerings, et Odichalem friburger imp̄ressorie artis magistrō;

Le dernier livre portant le nom de nos trois associés est le recueil des Sermons pour le Carême; il a pour titre : *Leonardi de Utino Sermones Quadragesimales de legibus*.

C'est, après la Bible, l'ouvrage le plus considérable qui soit sorti des presses de ces imprimeurs. Il forme un volume grand in-folio de 303 feuillets à deux colonnes de 60 lignes par page, et il contient la composition de plus de 72,000 lignes. L'exécution des Sermons est remarquable; les cahiers n'ont pas de signatures, mais les feuillets sont numérotés en chiffres imprimés en haut des rectos.

L'achevé d'imprimer est au verso du feuillet 303. Il y est dit que les Sermons sont imprimés à Paris (*Impressi Parisius*), au *Soleil d'Or*, dans la rue Saint-Jacques (*in Sole aureo, in vico S. Jacobi*), près Saint-Benoît (*prope S. Benedictum*), par honorables hommes (*per honorabiles viros*) Martin, Ulrich et Michel, la dix-septième année du règne du roi notre maître, Louis onzième (*domini nostri Regis Ludovici undecimi*), le dernier jour du mois d'octobre. Louis XI ayant commencé à régner le 22 juillet 1461, la dix-septième année va de juillet 1477 à juillet 1478, période qui n'a de mois d'octobre qu'en 1477. La date exacte de cette impression est donc le 31 octobre 1477 et non 1478, comme l'ont avancé plusieurs bibliographes.

A partir du mois d'octobre 1477, il n'est plus question de Martin Crantz, qui, depuis quelque temps, était plus souvent nommé le premier, ni de Michel Friburger, qui, vers la fin, semble avoir été relégué au dernier plan; ils disparaissent tous deux, et Ulrich Gering reste seul en nom pour continuer les travaux de l'imprimerie.

On aura sans doute remarqué que, pendant tout le temps de leur association, les trois noms de nos prototypographes ne sont pas toujours placés dans le même ordre à la fin de leurs livres. Dans le premier livre imprimé à la Sorbonne, Michel Friburger figure en tête, Ulrich Gering vient ensuite et Martin Crantz est le dernier de tous. Dans la Lettre de Fichet à Gaguin, placée au commencement du second livre, Gering, qui était le second, devient le premier. Dans la Lettre au roi Louis XI, c'est Martin Crantz qui se présente premier, suivi de Gering et de Friburger, qui n'est plus que le troisième. Dans les Lettres de Phalaris, ce dernier reprend son rang, Crantz a la seconde place et Gering la dernière. Ces mutations ne doivent être attribuées, selon nous, qu'à des sentiments de mutuelle déférence où chacun prenait la première place à tour de rôle, d'un commun accord. Ces conditions ont sans doute été changées par la suite, et peut-être faut-il voir dans la préséance de Crantz, dont le nom revient plus souvent dans les livres imprimés au *Soleil d'Or*, une part plus grande prise dans les derniers *labeurs*. Quoi qu'il en soit, nous sommes autorisé à supposer que Friburger, reçu bachelier en 1461 et maître ès arts en 1463 à l'Université de Bâle, était le plus âgé et en quelque sorte leur chef ou doyen, car c'est encore lui qui est nommé le premier dans les lettres collectives de naturalisation octroyées aux imprimeurs par Louis XI en 1476.

Il est probable, dit Chevillier, qu'après l'impression des Sermons sur le Carême, de Léonard d'Udine, en 1477, les deux associés de Gering, Martin Crantz et Michel Friburger, retournèrent en Allemagne; après cette année ils ne sont plus nommés dans aucun livre.

Nous avons lieu de croire que Friburger et peut-être aussi Crantz étaient mariés, car il est fait mention de « leursdites femmes et enfants » dans l'acte de naturalisation. Parmi les noms inscrits dans la matricule de l'Université de Bâle, nous avons retrouvé, en l'année 1478, un étudiant portant le nom de Jean Friburger, de Colmar (*de Columbaria*), qui pourrait bien être le fils de Michel Friburger<sup>1</sup>.

Gering, qui était célibataire, n'avait pas les mêmes raisons pour retourner dans son pays natal. Il était probablement aussi le plus jeune des trois et restait afin de répondre de l'engagement pris en commun envers le roi de se fixer à Paris pour continuer l'exercice de l'art typographique qu'ils avaient inauguré dans la capitale.

Le premier soin de Gering, resté seul à la tête de l'atelier de la rue Saint-Jacques, fut de graver deux sortes nouvelles de caractères. Délaissant le type gothique, il revint au pur caractère romain :

A B C D E F G H I	L M N O P	A B C D E F G H I	L M N O P Q R S
Q R S T V X Y		T V X Y Z	
abcde fghijklmnopqrstu vxyz		abcde fghijklmnopqrstu vxyz	/
fl ff fl ft φ ā b b° b° ρ d ē ē ḡ h h i l m°		ff fl ff fl ft φ ā a° b b° ρ d ē ḡ h h i l m n n° ñ o	
m̄ m° & ñ c õ p̄ p̄ p̄ p̄ p̄ p̄ q q q q̄ q̄ r̄ r̄ r̄ t̄ t̄		o° p̄ p̄ p̄ p̄ q q q q̄ q̄ r̄ r̄ r̄ r̄ t̄ t̄ ū v̄ z̄ z̄ r̄	..?
ū qs zē Qz̄ .: / - ? ( )		o° p̄ p̄ p̄ p̄ q q q q̄ q̄ r̄ r̄ r̄ r̄ t̄ t̄ ū v̄ z̄ z̄ r̄	..?

Le 20 avril 1478, Gering faisait paraître une édition in-quarto du *Preceptorium Decalogi*, du théologien Jean Nider, de l'ordre des Frères Prêcheurs,

<sup>1</sup> « Johannes FRYBURGER de Columbaria » figure, comme dix-septième nom, parmi les étudiants inscrits sous le rectorat d'Arnold Rich de Richenstein, chanoine de Bâle (*Matricula Studiosorum*,

vol. I, fol. 53 r°). — En 1486 on trouve, sous le rectorat de Ludwig Odertzheim, un « Johannes FRIBURGER de Berna, Lausannensis dyocesis », premier nom de la liste. (*Matricula*, fol. 68 r°.)

imprimée à longues lignes avec le petit caractère romain d'environ 10 points, d'une beauté et d'une régularité remarquables.

Le 4 juin de la même année, il achevait une nouvelle édition du *Manipulus Curatorum*, laquelle fut imprimée avec sa seconde fonte d'un œil plus gros de deux points.

En septembre 1478 parut une édition du *Virgilius*, qui est d'une grande beauté; nous en donnons ici la première page et la dernière :

Publii Virgilio maronis mantuani uatis clarissimi  
Carmen Bucolicum feliciter incipit.

Hic deflet melibœus profugiat quod iniquè.  
Tityrus aut letus quis contulit oia dicit.

Melibœus Tityrus

‡ Ityre tu patule recubās sub tegmine fagi:  
Siluestrē tenui musā meditaris auena.  
Nos patrię fines et dulcia lingmus arua.  
Nos patriā fugim⁹: tu tityre lētus ī ūbra

Formosā resonare doces amaryllida siluas;  
O melibœe deus nobis hæc oia fecit. Tityrus.  
Namq̄ erit ille mihi semper deus: illius aram;  
Sepe tener nostris ab ouilibus imbuet agnus.  
Ille meas errare boues (ut cernis) et ipsum:  
Ludere (quę uellem) calamo permisit agresti.  
Nō equidē inuideo. miror magis. undiq̄ totis, Me.  
Vsq̄ adeo turbatur agris. en ipse capellas  
Protinus eger ago. hanc etiam uix tityre duco.  
Hic inter densas corylos modo namq̄ gemellos,  
Spem gregis (ah silice in nuda) connixa reliquit:  
Sepe malum hoc nobis (si mens non leua fuisset)  
De cælo tactas memini predicere quercus:  
Sæpe sinistra caua prædixit ab ilice cornix.  
Sed tamen iste deus qui sit: da tityre nobis.  
Vrbem quā dicunt romā: melibœe putauī Tī.  
Stultus ego huic nostrę similem: quo sæpe solemus  
.a. ii.

Ardebit miseræ post uulnera uulnus elissæ.  
Tam sacrum soluetur opus? tot bella: tot enfes  
In cineres dabit hora nocens? et perfidus error.  
Huc huc pierides date flumina cuncta sorores.  
Expirent ignes. uiuat Maro: dictus ubiq̄.  
Ingratusq̄ sui: studiorumq̄ inuidus orbi.  
Et factus post fata nocens. quod iusserat ille:  
Sit uetuisse meum. fatis est: post tempora uitæ.  
Immo sit æternus: tota resonante camena.  
Carmen et in populo diui sub numine nomen  
Laudetur: uigeat: placeat: relegatur: ametur;

Finit exclamatio cæsar̄is in Virgilio uotum;

Publii Virgilio Maronis Vatis eminentissimi  
Volumina hæc, diligentissime castigata  
una cum vita eiusdem parisiis im-  
pressa sunt p̄ magistrum ual-  
ricum Gering Anno  
salutis. M. cccc.  
. lxxviii. men-  
se sep-  
tem-  
bris.

Après le *Virgilius*, Gering réimprima le *Sallustius*, troisième livre sorti des presses installées précédemment à la Sorbonne; il en reproduisit textuellement

l'appel aux armes et la protestation de dévouement au roi, que l'on trouvait à la fin de la première édition. Voici la première et la dernière page du livre :

**C**aii Crispi Salustii, de Lucii Catiline.  
coniuratione liber feliciter incipit.

**O**mnis homines qui sese student  
prestare ceteris animantibus,  
sūma ope nisi decet: ne vitam  
silentio transigant, veluti pecora:  
que natura prona atq; vētri  
obedientia finxit. Sed nostra omnis vis in ani-  
mo et corpore sita est. animi imperio: corpo-  
ris seruitio magis vītimur alterum nobis cum  
diis: alterum cum beluis commune est. Quo  
mibi rectus videtur: ingenii, q̄ virium opibus  
gloriam querere. et (quoniā vita ipsa qua frui  
mur, breuis est) memoriā nostri q̄ maxime lon-  
gam efficere. Nā diuitiarum et forme gloria  
fluxa atq; fragilis est: virtus clara eternaq; ha-  
betur. **S**ed diu magnū inter mortales cer-  
tamen fuit: vi ne corporis, an virtute animi,  
res militaris magis procederet. Nam priusq̄  
incipias cōsulto. et vbi consulueris mature fa-  
cto opus est. Ita vtrumq; per se indigens: alte-  
rū alterius auxilio eget. **O**gitur initio reges  
(nam in terris nomē imperii id primum fuit)  
diuersi pars ingenii: alii corpus exercebant.  
Etiam tū vita hominū sine cupiditate agebat.  
sua cuiq; satis placebant. postea vero q̄ in asia  
cyrus: in grecia lacedemonii et atheniēses ce-  
a. ii.

**P**er idem tempus aduersum gallos a duci-  
bus nostris. **Q.** Scipione et. **M.** manlio male  
pugnatum est quo metu ois italia cōtremuerat.  
Illiq; et inde vsq; ad nostram memoriā romani  
sic habuere. alia omnia virtuti sue pna esse. Cum  
gallis pro salute: non p̄ gloria certare.

**P**ed postq̄ in numidia bellum cōfectum: et  
Iugurthā vinctum adduci romā nunciatum est  
Marius p̄sul absens factus est. et ei decreta pui-  
cia gallia. Isq; cal. Iañ. magna gloria consul tri-  
umphauit. Ex ea tempestate spes atq; opes ciui-  
tatis in illo site sunt.

**C.** Crispi Salustii de bello Iugurthino liber fe-  
liciter finit. **U**mpressusq; Parisius per magi-  
strum Vdalricum, cognomento Gering.

Nūc parat arma virosq; siml rex maxim⁹ orbis.

**H**ostibus antiquis exitiū minitans

Nunc igitur bello studeas gens pariseorū:

**Q**ui martis quondā gloria magna fuit.

Exempla tibi sint nunc fortia facta virorū:

**Q**ue digne memorat Crisp⁹ in hoc opere.

**A**rmigerisq; tuis alemānos adnumeres: qui

**H**os pressere libros arma futura tibi.

Les mêmes caractères servirent à imprimer le *Consolatorium timorate con-*  
*scientiæ*, in-quarto, de Nider, dont nous reproduisons les dernières lignes, et  
qui parut le 16 décembre 1478 :

Tantum de consolatōe timorate cōscientie di-  
xisse sufficiat. A cuiusmodi compilatiōe si quisq;  
quod suum est recipere uelit: nihil aut modicum  
autori manebit.

Exaratum quippe est hoc opusculū Panfius per  
Magistrū Vlicū Cognomento Gering. Anno  
millesimo. cccc. lxxviii. xvi. Decembris.

D'autres livres, sans date de mois, furent imprimés encore la même année  
avec cette « grosse lettre romaine bien nette et bien formée », comme la

dénomme Chevillier. Les deux types romains nouveaux d'un goût si pur, gravés par Gering, seront employés concurremment dans l'impression de ses livres; ils ne seront pas réformés comme les autres et resteront dans le matériel de l'atelier du *Soleil d'Or*. On s'en servira jusqu'à la fin de l'exercice de Gering et, longtemps après lui, ils serviront encore à ses successeurs.

En 1479, nous trouvons Gering travaillant avec un nouvel associé, Guillaume Maynyal. Il imprime avec lui les *Postilla Guillermi* dans le format in-quarto. Chevillier cite trois volumes imprimés par eux en 1480. Le premier est un *Manipulus Curatorum*, in-quarto, terminé le 22 avril, et un recueil, également in-quarto, d'opuscules du cardinal Hughes de Saint-Cher, à la fin duquel on a ajouté le *Speculum aureum animæ peccatricis* ou « Miroir d'or de l'âme pécheresse », du chartreux Denis de Leuwis, et dont nous reproduisons l'achevé d'imprimer au nom des deux associés, daté du 29 avril :

**Speculum aureum anime peccatricis, a quo  
dam cartusienſe editū: finit feliciter. Impref  
ſumꝰ Parifius p magiſtrum Vdalricum co  
gnomēto Gering, et G. Maynyal. Anno ſa  
lūtis milleſimo. cccc. lxxx. xxix. Apriliſ.**

Le troisième est la *Summa in virtutes cardinales*, petit in-folio à deux colonnes, imprimé en petit romain et daté du 16 août.

On connaît encore un *Psalterium cum Calendario*, de format petit in-octavo, sorti des mêmes presses le 27 septembre 1480.

L'association de Gering avec Maynyal ne paraît pas avoir duré au delà de 1480. Maynyal s'établit plus tard de son côté.

Le cardinal Rolin, évêque d'Autun, l'ancien protecteur de Fichet, venait de faire remettre en ordre le Bréviaire de son diocèse. Le secrétaire du prélat, Simon de Vieux-Château<sup>1</sup>, fut chargé d'en remettre la copie à Gering qu'il connaissait de longue date. Cette édition, imprimée aux frais du cardinal, fut exécutée dans le format in-quarto à deux colonnes, avec la nouvelle fonte de petit romain. On lit cette souscription à la fin du Bréviaire d'Autun :

<sup>1</sup> Simon de *Veteri Castro* ou de Vieux-Château, ainsi nommé du lieu de sa naissance: Vieux-Château, village des environs de Semur-en-Auxois, était secrétaire du cardinal Jean Rolin. C'est lui qui prit copie de la Correspondance de ce dernier avec le cardinal Bessarion, manuscrit qui porte sa signature

et sa devise: *Orta queque cadunt*, la même qu'on remarque à la fin du Bréviaire d'Autun. La copie en question a fait partie de la collection du président Bouhier, de Dijon, et se trouve maintenant à la Bibliothèque nationale (*Manuscrits latins*; in-4°, n° 18,591).

*Orate pro Reverendissimo domino Johanne Rolini cardinali et episcopo Eduensi. Ex cujus ordinatione Magister Symon de Vetericastro ejus secretarius Parisius hoc breviarium cum pluribus similibus imprimi fecit. Anno Domini M.CCCC.LXXX. Die x Marcii*<sup>1</sup>. —

Traduction : « Priez pour Révérendissime Seigneur Jean Rolin, cardinal et évêque d'Autun. C'est d'après la mise en ordre de ce dernier que maître Simon de Vieux-Château, son secrétaire, a fait imprimer à Paris ce Bréviaire avec plusieurs autres semblables. L'an du Seigneur 1480, le 10<sup>e</sup> jour de mars. » Cette date correspond au 10 mars 1481 (n. st.).

Le 24 septembre 1483, Gering fait un bail à vie de la maison dite *du Buis* (*ad Buxum*), attenante au collège de Sorbonne, et y transporte son atelier, quelques mois plus tard, avec son enseigne du *Soleil d'Or*.

Le dernier livre à l'adresse de la rue Saint-Jacques (*In vico S. Jacobi ad intersignium Solis aurei*) est l'ouvrage de Nicolas de Lyre : *Postilla super librum Psalmorum*, in-quarto qui porte la date du 5 novembre 1483.

tacta. Secdo inuitatur ciues celestes q̄tū ad angelos: cū dicit̄: Laudate eū in virtutib⁹ ei⁹. idest in societate angelos; qui nominantur nomine virtutū: eo q̄ melius ordo medie hierarchie nominat̄ ordo virtutū: extrema autē aliqñ nominantur a medio. Laudate eū fm multitudinē magnitudinis ei⁹. licet autē magnitudo diuina sit vna et non multiplicata in se: dicit̄ tñ quodāmodo multiplicari in q̄tum ab ea pducitur multi effectus magni. et quia isti effectus maxime relucēt in ciuib⁹ celestibus tam angelis q̄ hoibus: iō vtriq̄ dicit̄. Laudate eum fm multitudinem magnitudinis eius. Laudate euz in sono tube: laudate eū ⁊ ē. fm q̄ dicit̄ beatus greg. Balbucier⁹ do. put possumus excelsa dei resonamus. s. per sensibilia nobis nota: ideo hic exprimitur multa instrumēta musica: non quia habeat locū in celesti patria: sed ad signādum magnitudinē iocunditatē celestis: in qua licet sit laus vocalis fm aliquos doctores vt dictū est psalmo precedenti: tamē laus mētalis siue spiritalis est principior: ideo in fine pcluditur: Omnis spiritus laudet dominum. idest spiritus angelicus et humanus: qui ibi continue laudant deum: fm q̄ dicitur supra psalmo. lxxxiii. Beati qui habitāt in domo tua domine in secula seculorum laudabunt te. Ad quam laudem nos p̄ducat qui cum patre et spiritu sancto viuūt et regnat in secla seclorū. Amen.

Explicit postilla sup̄ librū psalmorū edita a fratre Nicolao de lyra ex ordine minorū sacre theologie doctore excellentissimo Impressūq̄ in celeberrima vrbe Parisiensi in vico facti iacobi ad intersignū solis aurei per mḡm vdalricū gering. Anno dñi M<sup>o</sup>. cccc<sup>o</sup>. lxxxiii. die quinta nouembris.

Nous donnons ci-dessus le fac-similé de la dernière page composée avec le petit caractère, au bas de laquelle se trouve l'achevé d'imprimer.

<sup>1</sup> C'est à M<sup>lle</sup> Pellechet que nous devons connaissance du Bréviaire d'Autun, sorti des presses de Gering en 1480. Elle l'a signalé et décrit pour

la première fois dans son ouvrage intitulé : *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Châlons et Mâcon*; Paris et Autun, 1883; in-8<sup>o</sup>.

Le volume est imprimé avec les deux sortes de caractères de l'atelier. Le texte est en gros romain et le commentaire en petit romain.

Gering donna un exemplaire de ce livre, qu'il venait d'imprimer, aux religieux du couvent de Sainte-Croix. Le volume, qui porte mention du don de son imprimeur, est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque publique de Versailles. Nous allons maintenant suivre notre maître typographe dans sa nouvelle demeure.

## CHAPITRE IV

### L'IMPRIMERIE A PARIS

---

ATELIER DU *SOLEIL D'OR* DE LA RUE DE SORBONNE

(1484-1500)

Transfert de l'enseigne du *Soleil d'Or* à la rue de Sorbonne. — L'atelier de Gering occupé par deux autres imprimeurs. — Gering reprend la direction des travaux. — Son association avec Renbolt. — Nouveaux caractères. — L'illustration dans les livres de l'atelier.

Le 5 mars 1484 (n. st.), Gering publie une édition du *Regimen Sanitatis* de l'École de Salerne. Il n'était probablement pas encore tout à fait installé dans sa nouvelle demeure, car il n'indique aucune adresse.

A partir de ce moment, nous trouvons une lacune dans l'exercice de Gering. Son nom ne se voit plus sur des livres que neuf ans après. Madden en donne la raison suivante : « La funeste influence de l'odieuse politique et les soins innombrables d'une nouvelle installation, que l'expérience acquise et l'amour du progrès voulaient plus parfaite, expliquent le ralentissement des travaux typographiques de Gering. » Cette opinion ne nous paraît pas acceptable. Neuf ans pour réinstaller un atelier ! C'est beaucoup trop. Il est vrai de dire que Madden avait réduit ce chômage à cinq années, en citant un volume d'*Holkot* à la date de 1489, avec le nom de Gering. Vérification faite, le livre est bien imprimé avec les caractères de Gering, mais il n'est pas signé de ce typographe et, comme d'autres volumes sortis de ses presses pendant cette période, il ne porte pas son nom.

Dans le bail qu'il passe avec les docteurs de Sorbonne pour la location de la maison du *Buis*, où il transporte l'enseigne du *Soleil d'Or*, Gering est qualifié de « marchand de livres »<sup>1</sup>, au lieu d'« imprimeur de livres », comme il

<sup>1</sup> Chevallier ne donne pas la date exacte de ce bail; il dit simplement que ce fut vers la fin de l'année 1483 que Gering loua cette maison « des

docteurs ses anciens amis », et que le prix du loyer était de neuf livres par année (*Origine de l'imprimerie de Paris*, ouvrage cité, p. 85). Alfred Franklin

est dénommé dans les lettres d'hospitalité que lui octroya la Sorbonne le 21 mai 1494. Peut-être avait-il, à ce moment, l'intention de céder son imprimerie

(*La Sorbonne, ses origines, sa bibliothèque, les débuts de l'imprimerie à Paris, etc.* Paris, Willem, 1875; petit in-8°, p. 113) place en mars 1483 (v. st.) le transfert de l'atelier du *Soleil d'Or* dans la rue de Sorbonne. L'acte en fut passé par-devant notaires le mercredi 24 septembre 1483; les réparations de la maison, prête à recevoir le nouveau locataire, étaient terminées le 2 janvier 1484 (n. st.), et le loyer annuel fut fixé à dix livres et deux deniers parisis, comme le constate ce texte inédit : « A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Jacques d'Estouteville, seigneur de Beyne, baron d'Ivry et de Saint-Andry en la Marche, conseiller, chambellan du Roy nostre sire et garde de la prevosté de Paris, Salut. — Savoir faisons que par devant Martin Quignon et Pierre Jaquet, notaires du Roy nostredit seigneur de par luy establiz au Chastellet de Paris, furent présens et comparurent personnellement, vénérables et discrètes personnes Maistres Jehan du Mont, Dominique Begin, Jehan Chambier, docteurs en théologie, Pierre Julian, Jehan Lailler, prieur du Quesnay, Jehan Mathie et Richart Palefroy, bacheliers formez en théologie, tous maistres boursiers et escoliers du collège de Serbonne (*sic*), fondé à Paris, faisans et repré-sentans quant à présent la plus grande et seine partie des maistres boursiers et habitans d'icelluy collège, pour et au nom dudit collège de Serbonne d'une part, et honneste personne maistre Urry Guering, marchant de livres, de présent demourant à Paris en la rue Saint-Jacques à l'enseigne du *Soleil d'Or*, pour luy en son nom, d'autre part. — Lesquelles parties esdites nomez, de leurs bons grez, bonnes volentez, propres mouvemens et certaines sciences, sans aucune force ou contraincte, sur ce bien advisez, conseillées, pourvues et délibérées si comme elles disoient, recongneurent et confessèrent en la présence et par-devant lesdits notaires comme en droit jugement par-devant nous, avoir fait, firent et font entre elles et l'une d'elles avecques l'autre, les bail et prinse à rente viaigère, promesses et convenances cy après déclarées. — C'est assavoir lesdicts de Serbonne ou nom que dessus, avoir baillé et par la teneur de ces présentes, baillent et dé-

laissent audit tiltre de rente viaigère ou pension annuelle dès maintenant à la vie d'icelluy maistre Urry Guering tant seulement, promissent et projectent garentir, délivrer et deffendre envers et contre tous, de tous troubles, debtes, lectres, obligations, ypothèques, évictions, aliénacions et de tous autres troubles et empeschemens quelzconques aux coustz et despens d'icelluy collègue en jugement et partout ailleurs ou mestier s'y a, audit maistre Urry Guering qui d'eux prenit et retenit, prend et retient par cesdites présentes audit tiltre à sadicte vie seulement, une maison, court, jardin, estables, cuisine, salle, cave et autres appartenances d'icelle assise en la rue de Serbonne, appartenant à iceluy collègue, tenant aux grandes escolles neufves dudit collègue à l'alée ou entrée d'icelles, à la maison ou appartenances d'icelles dudit maistre Richard Palefroy, à une maison appartenant au collègue de Cluny et à une autre petite maison appartenant audit collègue de Serbonne d'une part et, d'autre part, tout du long aux maisons appartenant audit collègue de Serbonne, aboutissant par derrière et ayant yssue en la rue des Maçons, en la censive d'icelluy collègue de Serbonne; pour en joyr par ledit maistre Urry audit tiltre sa dicte vie durant seulement comme dessus et dit. — Cestz bail et prinse ainsi faiz tant à la charge de deux deniers parisis de cens ou fons de terre paiables chascun an au jour ou terme Saint Remy et permy et moyennant dix livres parisis de rente viaigère ou pension annuelle que ledit preneur en sera tenu, promet et gaige paier doresnavant par chascun an sadicte vie durant ausdictz de Serbonne, leurs successeurs, procureurs et receveurs ou au porteur de ces presentes lettres pour eulx. C'est assavoir lesdits deux deniers parisis de cens ou fons de terre audit jour et terme Saint Remy et lesdictz dix livres parisis de rente ou pension aux quatre termes en l'an à Paris accoustumez : premiers termes de paiement d'iceulx cens et rente eschéans c'est assavoir dudit cens de la Saint-Remy prochainement venant en ung an que l'on dira mil cccc quatre vingt et quatre et de ladicte rente au jour et terme de Pasques prochainement venant et ainsi d'an en an et de terme en terme.

merie pour ne plus faire que de la librairie et écouler les éditions qui lui restaient en magasin? Doit-on combler la lacune existant à première vue dans

Comme aussi permy ce que ledit preneur sera tenu, promist et promet par cesdictes presentes, mettre et bailler es mains d'iceulx bailleurs ou leur procureur pour eulx dedans huit jours prochainement venus, la somme de cent livres tournois de ses deniers pour employer en reparacions oudit hostel et lieux convenables d'icelluy et là où il sera ainsi par lesdictz prieur, maîtres et escoliers ou leur procureur pour eulx par ainsi toustes voyes qu'il en sera fait ung plancher sur la galerie ou alée qui est sur l'alée desdictes escolles et une cheminée afin que de ladite galerie haulte on si puisse servir de chambre ou petite salle, ce que lesdictz de Serbonne seront tenuz et prometent faire dedans trois moys prochains après ce qu'il aura baillé lesdictz cent livres tournois. Et de là en avant sera tenu, promist et promet ledit preneur, soustenir et maintenir ledit hostel et ses appartenances et en la fin de sadicte vie le laisser en tel si bon et souffisant estat et valeur qu'il vaille le priz et somme de six cens livres tournois du moins pour une fois, à laquelle somme icelluy hostel a esté par gens en ce cognoissans du consentement desdictes parties estimé, valeur de présent. — Avecques ce avoit et a esté dit et accordé expressément entre lesdictes parties, en faisans ces présens bail et prinse que lesdictz bailleurs, leursdictz successeurs et ayans cause pourront faire veoir et visiter ledit hostel toutes fois que bon leur semblera pour savoir s'il sera indigent de reparacions, et s'il est trouvé qu'il y ait aucunes réparacions nécessaires à faire, ledit preneur les sera tenu et promet faire faire incontinant et à ce faire pourra estre contrainct par iceulx bailleurs, leursdicts successeurs et ayans cause. — Aussi a esté expressément accordé entre icelles parties et avoient et ont esté cesdits présens bail et prinse faitz par et soubz condicion que ledit preneur ne permectra aucune personne demourer ou habiter en icelluy hostel qui face chose deshonneste, scandaleuze ou préjudiciable audit colége, ne y mener aucunes personnes dissolues, et s'il advenoit le contraire, ledit preneur de ce adverty sera tenu et promet mettre incontinent hors dudit hostel toutes telles personnes, serviteurs ou autres

qui dudit scandale seroient cause, en voulant, consentant et accordant par icelluy preneur que où il ne feroit ce que dû est, lesdits de Serbonne, leursdicts successeurs, ayans cause ou leur procureur pour eulx, après monicion souffisante de ce faite, puissent mettre hors dudit hostel ledit preneur et toutes les gens et demourans en icelluy sans aucune solempnité de justice y garder. — Pareillement a esté dit, voulu et accordé entre eulx que se lesdictz bailleurs, leursdicts successeurs vouloient le temps avenir, edifier ou bailler à rente pour edifier une petite porcion du jardin de ladite maison, contenant icelle porcion environ neuf toises de terre estant au derrière dudit hostel et selon la grandeur d'un petit hostel assis au derrière dudit jardin, ilz pourroient prendre ou bailler ladite place sans aucun autre dict et sans diminuer riens desdictes charges de cens et rente non obstant cest present bail et prinse qui, au cas dessusdit, demourroient nulz en tant que touche icelle porcion de jardin tant seulement et laquelle porcion audit cas iceulx bailleurs dès maintenant pour lors et dès lors pour maintenant, retiennent, réserverent et restiennent à eulx pour en fere ce que dessus est dit, pourveu et soubz condicion toutes voyes que iceulx bailleurs en icelluy cas laisseront la porte derrière de ladite maison dessus baillée et prise et autant d'allée comme ladite porte en tient en largeur pour entrer oudict jardin et yssue en ladite rue des Maçons. — Semblablement n'est aucunement comprinse en cesdit présent bail et prinse ladite allée par laquelle on entre esdictes escolles, mais demourra, compectera et appartiendra à iceulx de Serbonne bailleurs et le dessus d'icelle allée demourera et appartiendra audit preneur. Par cesdicte prinse, aussi il sera tenu et promet le entretenir de couverture et autres choses nécessaires comme dessus. A esté ausy dit, voulu et accordé entre lesdites lettres en faisant le contenu en ces présentes que se ledit preneur aloit de vie à trespas dedans temps si brief qu'il n'eut souffisamment et assez joy dudit hostel eu égard aux reparacions qu'il y auroit faites, ce non obstant ses héritiers ou ayans cause ne pourroient à cause de ce

l'exercice de Gering avec un certain nombre de volumes sans date que l'on connaît et qui sont imprimés avec les fontes nouvelles de caractères romains

faire aucune action ou poursuite contre iceulx de Serbonne, leursdits successeurs et n'en pourront rien répéter ne demander, mais seroit et sera audit cas icelluy preneur annumé et mis par lesdits de Serbonne entre les bienfaiteurs dudit collège, promectans lesdictes parties ès noms que dessus, chascune d'elles en droit soy et pour tant que celuy touchoit et peut toucher. — Cest presens bail, délaissement, garentie, prinse, gaigerie, promesses, convenances et toutes et chacunes les choses dessus dictes et en ces présentes lectres contenues et escriptes avoir agréables, les tenir fermes et estables à tousjours sans jamais aller, venir, faire ou dire contre par eulx ne par aultres par voye d'erreur, d'ignorance ou decevance en quelque manière que ce soit ou puisse estre, ainçois rendre et paier l'une partie et l'autre sans aucun plaît ou procez, tous coustz, frais, missions, despens, dommaiges et interestz qui faiz, euz et encourus seroient par default des choses dessusdictes ou aucunes d'icelles non faictes, tenues, entérinées et non accomplies, obligeanz quant à ce l'une desdites parties à l'autre, c'est assavoir lesdit de Serbonne, tous les biens, revenus et temporel d'icelluy collège et ledit maistre Urry preneur tous ses biens, ceulx de ses hoirs et tout tant meubles comme immeubles présens et à venir que ilz et chacun en droit soy et pour tant que dessus en soubzmsidrent et soubzmeçtent pour ce du tout à justicier, vendre et exploicter par nous, noz successeurs, prévostz de Paris et partout et autres justices et juridictions où ilz seront sçez et trouvez pour le contenu en cesdictes présentes du tout entériner et accomplir, et renoncèrent en ce faisant icelles parties esdictz noms et chascune d'elles par leurdictz serments et foy à toutes exceptions de déception, de mal, de fraulde, d'erreur, lézion, ne convencion d'ignorance, de decevance, à touz us, stilles, coutumes, libertez et franchises de villes, pays et lieux, à tout droit escript et non escript canon et civil, à tous baratz, cautelles, cavrilations, raisons, deffences, exposicions, à toutes lectres d'estat, de grâce, respitz, reliefz, impétracions, dispensacions et absolucions données et à donner et à toutes autres choses généralement

quelzconques qui tant de fait comme de droit des us et coutumes et aultrement ayder et valoir pourroient à l'une d'icelles parties et nuyre et préjudicier à l'autre pour aller, venir, faire ou dire contre esdictes présentes, leur contenu et effect et au droict disant généralement renonçer pour valoir. — En tesmoing de ce nous, à la relation desdictz notaires avons mis le scel de ladite prévosté de Paris à ces lectres qui passées furent, accordées doubles cestes pour ledit maistre Urry preneur, le mercredi vingtuatrième jour du mois de septembre, l'an mil quatre cens quatre vingts et trois. † Par les foy et serment de leurs corps pour ce par eulx jurez cest assavoir par lesdits de Serbonne, la main pour eulx mise au pit en parolle de prebstre et ledit maistre Urry corporellement ès main et presence desdictz notaires comme en la notre souveraine pour le Roy notre dit seigneur tout comme dessus. QUIGNON. JACQUET. » — Au dos de l'acte, le reçu des cent livres tournois est ainsi libellé : « Vénérable et discrète personne maistre Pierre du Chesnay, maistre ès arts, bachelier formé en théologie comme procureur des prier, maistres et escoliers du collège de Serbonne nommez ou blanc, confesse que les cent livres tournois que maistre Urry Gering preneur de la maison déclarée ou dit blanc estoit tenu mectre et employer du sien en réparacions et edifices ès lieux convenables d'icelle maison avoit et a esté par icelluy maistre Urry baillée et païée tant à maistre Richart Palefroy naguères procureur dudit collège comme à icelluy maistre Pierre et a esté par eulx mise et employée esdites réparacions et edifices ainsi qu'il estoit et est deust par lesdites lectres dont partant icelluy maistre Pierre ou dit nom procureur a quicté et deschargé, quicte et descharge icelluy maistre Urry, ses biens, hoirs et aians cause, promect, oblige, oudict nom. Faict et passé l'an Mil cccc. iiii<sup>m</sup> et trois, le vendredy second jour de janvier. QUIGNON. JACQUET. » — On trouve ensuite cette annotation faite postérieurement, au xvi<sup>e</sup> siècle : *Contractus seu donatio ad vitam domini Ulrici Guerin et postmodum domini Pot de La Barde et munc Petri de Genest.* — Le contrat fut écrit en double expédition, et la

qu'il inaugura en 1478? Ces hypothèses sont également admissibles. Nous devons cependant signaler un fait dont il y aura à tenir compte, et qui, d'après nous, pourra servir de base à une explication plus rationnelle.

Dans cet intervalle de neuf années, nous verrons deux imprimeurs compatriotes de Gering se servir des caractères de ce dernier et dater leurs livres des maisons de la Sorbonne et de l'enseigne du *Soleil d'Or*.

Le premier, Jean Higman, publie, le 11 des calendes de janvier (22 décembre) 1484, le poème en vers élégiaques de Dominico Mancini, intitulé : *De quatuor Virtutibus et omnibus officiis ad bene beateque vivendum*, dédié à Frédéric de Saint-Séverin, évêque de Maillezais, suivi d'un autre poème du même sur la Passion : *De Passione Domini nostri Jesu Christi*. Le titre est composé avec le gros caractère romain de Gering que l'on reconnaîtra facilement d'après ce fac-similé :

**Libellus**  
**De quattuorvirtutibus, & oibus**  
**officiis ad bene beateqviendū.**

Le texte est imprimé avec le plus petit caractère romain de Gering, comme le montre l'extrait reproduit à la page suivante.

A la fin de la première partie, il est dit que le livre a été imprimé par l'œuvre, l'industrie et l'art de Jean Higman, Allemand, dans la royale ville de Paris et dans les maisons de la très célèbre académie de Sorbonne, sous le règne de Charles VI (lisez Charles VIII), très chrétien roi de France, l'an du salut 1484 (le compositeur a omis un *c*, ce qui nous donne 1384 au lieu de 1484), le 11 des calendes de janvier. La maison dans laquelle Gering venait de transférer son enseigne du *Soleil d'Or* était située dans la rue de

présente copie est celle qui fut faite pour Ulrich Gering. Dans la copie restée aux mains des procureurs de la Sorbonne, la mention du serment est insérée avant la phrase : « Cest présent bail, dellaisement, garentie, etc. », et les cent livres tournois versées par Gering pour les réparations à faire sont mentionnées au dos de l'acte, mais d'autre manière, en ces termes : « Les cent livres tournois que par le contenu ou blanc de ces présentes, maistre Urry Guering, nommé en icelluy blanc devoit mecre ès mains des prier, maîtres et escoliers du college de Serbonne ou leur procureur pour eulx pour employer en réparacions ou edifices de l'ostel dont

oudit blanc est faict mention ont esté par icelluy maistre Urry Guering paie et mis ès mains de maistre Richart Palefroy naguères procureur dudit collège, que iceulx ont mis et employez esdites réparacions selon le contenu dudit blanc et présentement en est ledict maistre Ury, demeure et demeurera quicte et de ce qui a esté faict et passé quicte pardevant deux notaires par ledit maistre Pierre oudit nom, qui est escript au doz des lettres pareilles à ces précédentes. Faict le vendredy second jour de janvier, l'an Mil cccc. m<sup>xx</sup> et trois. QUIGNON. JACQUET. » — (Archives nationales, S. 6215, Dossier 5.)

Sorbonne et attenante au collège<sup>1</sup>. Voici le fac-similé d'une pièce de vers de la fin et l'achevé d'imprimer du *De quatuor Virtutibus* :

Fidericus Seuerinus Do. Manc<sup>o</sup>.

Non fortes: non vrna mihi prenuncia regni  
 Non momenta iouis: nulla fit augur auis.  
 Nō q̄ queverne portēdit flamula regnū  
 Igni me innocuo: rarave monstra mouent.  
 Qui mihi sunt mores: animulq̄ lepofq̄ decusq̄.  
 Auspiciū. regni: fitq̄ Sybilla mihi.

Do. Mancī. Fide. Seu. Anti.

Non equidē inficias ibo: q̄ gesta parentis  
 Propria q̄ virtus sunt tua regna fatis.  
 Non etenim maius regnum q̄ vincere multos  
 Virtute: et patria nobilitate viros.  
 Non etiam aduerser te regna secūda manere  
 Auspicius primis: pro meritisq̄ tuis.  
 Sed queror et doleo nimium me avota morari:  
 Hæc tua fit quis cura modesta magis.

Opera/industria/artesq̄ Iohānis Higman  
 Germani: in regia vrbe Parisiōy: In ædi  
 busq̄ celeberrimæ Academiæ Sorbone  
 Regnante Carolo sexto Francorum rege  
 Christianissimo: Anno vō p<sup>o</sup> salutē. M.  
 CCC.LXXXIII. : xi. k̄f. Ianuarias: im  
 pressus est. Lector Vale.

En 1489 (n. st.), nous retrouvons Higman établi au clos Bruneau, à l'enseigne des *Deux Lions*, près les Écoles de Décret. Le 26 mars de la même année, il y imprime, pour le compte du libraire Enguilbert de

<sup>1</sup> L'emplacement du nouvel atelier est indiqué par un ancien historien de Paris: « En 1483 (v. st.) Gering quitta la rue Saint-Jacques et vint s'établir dans la rue de Sorbonne, dans une maison où pendait pour enseigne *le Buis*, qui estoit située où se voit présentement la porte qui sépare la rue de Sorbonne d'avec la place, mais son enseigne estoit toujours *le Soleil d'Or*. » (*La Nouvelle Athènes*, par Ant.-Martial LEFÈVRE; Paris, 1759, in-12.) Cette désignation correspond au n° 18 du plan donné par Madden, d'après Lenoir et Berty. — La maison du *Buis* (*ad Buxum*) était occupée, en 1470, par Maître Pierre dit de *Longchamps* (*Magister Petrus dictus de Longo Campo*). (Voir le *Registre des Prieurs de Sorbonne*, fol. 61 r°. Bibliothèque nationale, Mss. latins, n° 5494<sup>t</sup>.) Après la mort de Gering,

la maison fut louée à Philippe Pot, et sa situation est encore déterminée par le titre suivant: « 6 février 1512 (1513 n. st.). Le collège de Sorbonne donne à temps et viager à Philippe Pot pour son neveu Guy Pot, conseiller, une maison au *Soleil d'Or*, rue de Sorbonne, tenant d'une part à Maître Symon le Guay, [maison] qu'il tient à sa vie du collège de Sorbonne, d'autre part aux escolles dudit collège et au prieur de Ligny, par derrière à la rue des Maçons. » (Archives nationales; *Cartulaire de Sorbonne*, M. 281, f° 76.) — Les grandes écoles de Sorbonne ont été démolies sous Louis XIII et leur terrain a formé la plus grande partie de la place de ce nom. La maison où Gering s'installa définitivement par bail viager était située au coin de la place de la Sorbonne actuelle.

Marnef, une édition des Morales d'Aristote, traduction latine d'Argyropoulos de Byzance, revue et commentée par Gilles de Delft, associé de Sorbonne. Il avait emporté avec lui une partie du matériel de Gering, car ce volume est imprimé avec les caractères du *Mancinus*, ainsi qu'une édition en petit format du texte latin de l'*Imitation* achevée d'imprimer le 18 janvier 1490 (n. st.).

En 1490 (n. st.), le 5 des calendes de février, Georges Wolf, de Bade, imprime les Sermons de Robert Carazzoli de Litio qui sortent de la maison de la rue de Sorbonne à l'enseigne du *Soleil d'Or* (*in Sole aureo vici Sorbonici*), où habite Gering. En 1491, Wolf achève les Homélies de saint Grégoire, en latin, qu'il met encore à la même adresse (*ad Solem auratum vici Sorbonici*), et le 5 des ides de mai 1492, on voit encore sortir du même atelier un Bréviaire de l'Église de Paris; à la fin de ce volume il est dit expressément qu'il a été imprimé à Paris au *Soleil d'Or* de la rue de Sorbonne (*Impressum Parisii ad Solem auratum vici Sorbonici*), par l'ouvrage de Maître Georges Wolf (*opera Magistri Georgii Wolf*). Chevillier, qui avait eu entre les mains cette édition du Bréviaire de Paris conservée aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, dit ceci : « Georges Wolf, Allemand, en fit l'impression. Il se servit des caractères de Gering et de son imprimerie qui était alors rue de Sorbonne, au *Soleil d'Or*. »

Wolf, croyons-nous, était plus spécialement graveur et a pu travailler en cette qualité comme collaborateur de Gering. Les Sermons de Carazzoli, cités plus haut, sont imprimés avec un caractère gothique qui n'est pas celui dont Gering se servit plus tard et qui resta entre les mains de Wolf lorsqu'il quitta la maison. Quant au Bréviaire de Paris, il est exécuté avec un petit caractère nouveau de forme gothique, qui resta dans l'atelier du *Soleil d'Or*, et dont nous donnons ci-dessous le spécimen :

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V X

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v x y z

ff ff ff ff ff    ā b° c̄ d̄ ē f̄ ḡ h̄ ī j̄ k̄ l̄ m̄ n̄ ō p̄ q̄ r̄ s̄ t̄ ū v̄ x̄ ȳ z̄

ñ ñ ñ ñ ñ ñ    . : ; = [ ]

Pour l'impression de ce bréviaire, les imprimeurs avaient adopté le format in-octavo à deux colonnes.

Nous savons en outre que Wolf<sup>1</sup> grava, en 1498, les bordures d'un Livre d'Heures pour Thielman Kerver.

Il ressort, de ce que nous venons de dire, que Higman a travaillé dans l'atelier du *Soleil d'Or*, de 1484 à 1489. Des livres avec ou sans date, sans nom d'imprimeur, ont été imprimés avec les caractères de Gering dans cet intervalle. Nous ne savons pas dans quelles conditions Higman occupait l'atelier de Gering. Il aurait eu le droit d'emporter une fonte des caractères avec lesquels il travailla pour son propre compte au clos Bruneau, mais les poinçons et les matrices restèrent la propriété de Gering.

Georges Wolf remplaça Higman, et il est certain qu'il se servit du matériel de Gering, comme on peut s'en assurer en comparant le fac-similé suivant de la fin du texte et de l'achevé d'imprimer du *B. Gregorius. Homiliae* :

betis: vt hoc quadoq̄ dignetur vobiscū participa  
 ri: quod habent. Pēfate quod ore magistri gen  
 tium dicitur. In hoc tempore vestra abundantia  
 illorum inopiam suppleat. vt et illorum abūdan  
 tia: vestre inopie sit supplemētum. Pēfate quod  
 ipfa per severitas dicat. Quamdiu fecistis vni de  
 his fratribus meis mininis mihi fecistis. Ad tri  
 buendū ergo pigri cur estis: quando hoc quod ia  
 centi in terra porrigitis: sedenti in celo datis. Sed  
 hec omnipotens deus qui per me in vestris auri  
 bus loquitur: per se in vestris mentibus loquatur  
 Qui viuit et regnat cum patre in vnitatis spiritus  
 sancti deus per omnia secula seculorum. Amen.

Bti gregorii pape vrbis rome. Omelie q̄dragi  
 ta. De diuersis euāgelii lectionib<sup>9</sup> finiunt feliciter.  
 Impresse Parisiis ad solē auratū vici Sorbonici  
 Opera. M. Georgii vuolff. Badenensis. Anno domi  
 Nōagesimo pmo sup̄ millesimū q̄terc<sup>9</sup> cētesimū.

C'est un *labeur* signé de Wolf (*opera M. Georgii Vuolf*), et imprimé en 1491 avec le gros caractère romain gravé par Gering en 1478.

<sup>1</sup> Ne pas confondre, comme l'ont fait quelques bibliographes, Georges Wolf avec un homonyme du prénom de Nicolas, qui exerça le même métier à Lyon à partir de 1492. Nicolas Wolf était originaire de Lutter (*Lutriensis*) en Allemagne, et est

qualifié de «fondeur de lettres pour imprimer», en 1493, dans les registres municipaux de Lyon. (Voir A. CLAUDIN, *Origines de l'Imprimerie à Albi, en Languedoc; les pérégrinations de J. Neumeister, etc.*; Paris, A. Claudin, 1880; in-8°, p. 66-67, note 1.)

La veille des calendes de mars 1491, c'est-à-dire le 29 février 1492 (n. st.), parurent les Lettres de saint Paul (*Divi apostoli Pauli Epistolæ*) sans nom de typographe :

pacis qui eduxit de mortuis pastorem magnū oui  
um in sanguine tastamēti eterni dñm nostrū iesum  
christū . aptet vos in omī bono vt faciatis ei? volū-  
tatem : faciēs in vobis qd placeat corā se p iesū chri-  
stū : cui est gloria in secula seculorū amē . Rogo aut  
vos frēs vt sufferatis verbū folatii . Etenī perpaucis  
scripsi vobis . Cognoscite fratrē nostrū timotheum  
dimissum : cū quo si celerius venerit videbo vos .  
Salutate omīs prepositos vestros : et oēs sctōs . Salu-  
tāt vos de italia frēs . Crā cū oibus vobis Amē .

Diui Apostoli Pauli Epistole explētur fœliciter .  
Impreffe Parisii Aedibus Sorbone Aurei Solis .  
Anno incarnationis dñice . M cccc xci . Pridie Cal-  
endas Marcias .

On trouve à la fin une pièce de vers adressée à l'imprimeur Ulrich (*ad Ultricum impressorem*), c'est-à-dire à Gering, et dont voici le fac-similé, ce qui prouve qu'il était resté maître de l'imprimerie :

Ad vtricum Impressorem.  
Accipe tam breuiter/paucis congesta diebus  
Vtrice: Si bona sunt/sunt tua: dono tibi.  
Ante tñ relegat Petr? doctissim? ille:  
Quem Succurribilē candida fama caūt.

L'édition fut publiée par le sorboniste Gilles de Delft<sup>1</sup>. L'impression fut exécutée en quelques jours (*breviter paucis congesta diebus*). Un nouveau correcteur, Pierre *Succurribilis*, dont le véritable nom en français nous échappe, revit les épreuves.

En 1494, nous voyons Gering travailler avec un nouveau venu. Il s'associe

<sup>1</sup> Gilles de Delft, associé de Sorbonne, fut reçu docteur en 1492. Voici un extrait de la notice qui le concerne, tiré du manuscrit d'HEMEREUS, *De Scriporibus Sorbonicis* (Bibliothèque de l' Arsenal, Mss., n° 1022; in-fol.) : *Ægidius Delphus e societate quoque Sorbonica doctor theologus 1492, ipsi Erasmo eximius, orator quoque disertus ac poeta facilis. — Multa scripsit stricta solutaque oratione quibus nomen suum posteritati commendavit. . . . Nominari primum cepit in*

*Sorbona Domo anno 1482. — Obiit anno 1524, sepultus quondam in veteri sacello Sorbonico cum hac epigraphe :*

*Hic jacet venerabilis vir magister  
Ægidius Delphus sacre theologie  
Professor, orator disertus ac socius  
Hujus domus qui obiit anno Domini  
1524, die 25<sup>a</sup> Aprilis  
Orate pro eo.*

*Anniversarius ex ejus fundatione celebrari solitus annis singulis in Sorbona die 26<sup>a</sup> Aprilis.*



avec Berthold Renbolt, de Strasbourg, et à partir de ce moment ses presses reprennent une nouvelle activité. Le premier soin des associés fut de compléter le matériel. On conserva les fontes de caractères romains de 1478 et l'on ne vit plus reparaître les types gothiques de 1473, ni le gros caractère mélangé de capitales romaines de la Bible de 1476. Gering ne s'en servait plus, du reste, depuis longtemps.

Le premier livre qui sortit des presses de la nouvelle association fut l'Exposition de saint Augustin sur le Sermon de la Montagne. En voici le titre :

## Expositio be. au gu. de sermo. dñi in môte.

Pour le texte, on employa la nouvelle fonte de petite gothique que Wolf avait gravée pour le Bréviaire de Paris de 1492. Nous donnons ci-dessous la première page et la dernière du *Sermo Domini in Monte* :

¶ Expositio beati augu-  
stini de sermone dñi in mō-  
te. ¶ Prologus.

Sermonē quē  
locut⁹ est dñs  
ñf iesus chri-  
stus : sic in e-  
uāgelio scdm  
mattheum legitur. Si q̄s  
pie sobrietē considerauerit :  
puto q̄ inueniet in eo  
quantū ad mores optimos  
pertinet p̄fectum vite chri-  
stiane modum. Quod pol-  
liceri nō temere audemus :  
sed ex ip̄s̄ eiusdē domini  
verbis p̄ficiētes. nā sic ip̄e  
sermo cōcludit. vt appare-  
at in eo p̄cepta esse om̄ia q̄  
ad informādā vitā p̄tinēt.  
Sic enim dicit Matt. viij.  
Om̄is ergo q̄ audit verba  
mea hec. Et ergo nō dixit :  
qui audit v̄ba mea tñs : sed  
addidit dīcēs : q̄ audit ver-  
ba mea hec. Satis vt arbi-  
tror : significauit hec verba  
q̄ in mōte locut⁹ est : tā p̄fe-  
cte instruire vitā eorū q̄ vo-  
luerint scdm ea viuere : vt

merito cōparent edificāti  
sup petrā. supra petrā astit  
dixit. vt appareat istū fmo  
nē om̄ib⁹ p̄ceptis quibus  
christiana vita informatur  
esse p̄fectū. Itā de hoc ca-  
pitulo diligentius suo loco  
tractabit. Qui⁹ igit sermo  
nis initiū sic assumitur.

¶ Lap̄m p̄sumum.  
c. Em̄ vidisset autē tur-  
bas iesus : ascendit in  
montē : et cū sedisset : accē-  
serūt ad eū discipuli ei⁹ : et  
aptens os suū docebat eos  
dicēs. [ Si querit : qd̄ signi-  
ficet mons : bene intelligit  
significare maiora p̄cepta  
iudeis data sunt. Eius tñ  
de⁹ p̄ sanctos p̄phetas et  
famulos suos : scdm ordi-  
nissimā distributionē t̄pm.  
Vedit minora p̄cepta p̄p̄o :  
quē timore adhuc alligari  
oportebat : et p̄ filii sui ma-  
iora populo quē charitate  
iā liberari conuenerat. Et  
ast̄ minora minorib⁹ : ma-  
iora maioribus dan⁹ : ab  
vānē q̄ sol⁹ nouit : cōgruētē  
S. ij

enim erat sup petram. Itā  
ergo iste metuit vllas ca-  
lliginosas superstitiones.  
Quid enī aliud intelligitur  
pluuiā cū in mali alicuius  
significationē ponitur : nisi  
aut rumores hoim q̄s ven-  
tis compatos puto aut vie-  
te huius suuili carnalibus  
cōcupiscenciis tanq̄ fluen-  
tem sup terrā : horū enī tri-  
um qui p̄spertatib⁹ indu-  
citur aduersitatibus fran-  
gitur. quorū nihil metuit q̄  
fundatā habet domū super  
petrā id ē qui nō solū audit  
p̄cepta dñi sed etiam facit  
Et his om̄ib⁹ piculose sub-  
iacet qui audit et nō facit  
nō enī habet stabile funda-  
mentū : sed audiendo et nō  
faciēdo ruinā edificat. Sit  
enī consequēter. Et om̄is  
qui audit verba mea hec et  
non facit ea et reliqua. Et  
factū est cū p̄sumasset ie-  
sus verba hec admirabant  
turbe super doctrina eius  
Erat enī docēs eos quasi  
potestate habēs non quasi  
scribe eorū. Hoc est qd̄ ante  
dixit p̄ p̄phetā in psalmis  
significatus esse cū diceret  
Fiducialiter agā in eo elo-  
quia dñi vsq̄ septuplū. pro-  
pter quē numerū admontus  
tuus sū etiā p̄cepta ista ad  
septem illas referre sēten-  
tias quas in p̄cipio fmo  
nis p̄uis posuit de beatis  
cū diceret et ad illas septē  
opationes spiritus sancti  
quas it̄paras p̄pheta cōme-  
morat. Sed siue iste ordo i  
his cōsiderādus sit siue ali-  
quis alius : faciēda sunt q̄  
audiuimus a domino si vo-  
lum⁹ edificare sup petrā.  
¶ Aus deo.

¶ Finit expositio bti Au-  
gustini de sermone domini  
in monte. Impressa. Pari-  
sius : in vico Sorbone ad in-  
ter signū solis aurei p̄ ma-  
gistrū Adalricum Gering  
Cōstantinensem. Et magis-  
trū Bertholdū Renbolt  
B. gēt̄n̄sem ar̄cis impres-  
sorie socios. Octaua. Das  
Anno. dñi. 1492. xliij.

Le volume, de format petit in-octavo, fut achevé le 8 mai 1494. Il est dit à la fin qu'il a été imprimé à Paris par maître Ulrich Gering, de Constance, et maître Berthold Renbolt, de Strasbourg, associés en l'art d'impression. C'est la première fois que Gering indique son lieu de naissance.

La même année, les associés firent paraître les Sermons de frère Guillaume, chartreux, dans le même petit format, mais imprimés avec ce caractère un peu plus gros, d'environ 11 points :

A B C D E F G H I J K L M N O P Q

R S T U V X Y

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v x y z

ff ff

i j k l m n o p q r s t u v x y z a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v x y z

x y z . : ; [ ]

Les imprimeurs du *Soleil d'Or* ne mettaient pas encore de titres courants en haut des pages de leurs livres. Ils introduisirent cette amélioration dans le nouveau volume, mais ce ne fut qu'après le tirage de la première feuille qu'ils y songèrent. A partir de la feuille B seulement, les titres courants se suivent jusqu'à la fin. Au verso du titre on voit l'enseigne du *Soleil d'Or*.



Deux personnages en costumes du temps, debout de chaque côté, tiennent d'une main un des rayons du Soleil qui s'élève au-dessus d'un arbre en

pleine sève, et de l'autre portent une hallebarde autour de laquelle s'enroulent des ceps de vigne chargés de raisins que le Soleil a dorés en les faisant mûrir. Au-dessous, le prénom de *Berchtoldus* et l'initiale R du nom de famille de Renbolt.

Les deux personnages, qui ont chacun une physionomie et un costume différents, ne nous paraissent pas être des comparés pris au hasard. Il serait fort possible que nous eussions là des portraits de nos deux imprimeurs. Celui de droite, avec un haut-de-chausse en forme de culotte courte rayée, au visage pensif, semblant tenir plus étroitement serré dans sa main un des rayons du Soleil, nous paraît être Gering<sup>1</sup>. Le personnage de gauche à longs cheveux, plus jeune, qui tient sans effort un autre des rayons du Soleil d'Or, peut représenter Renbolt qui vient aider Gering, d'un âge déjà mûr, en mettant à son service son activité et sa jeunesse.

Les deux associés exécutèrent ensuite un beau Psautier avec plain-chant noté à l'usage de Paris, imprimé en rouge et noir, d'une lettre gothique de forme d'environ 13 points, très bien gravée dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I J K L M N  
 O P Q R S T U  
 a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v  
 x y z      ff pp ff ff ff ff C ā bb ʒ  
 ð ð é é i l m ñ ò p p p p p q q q q q r r r  
 s s s s s      . : ; } | = ( ) [ ]

Gering fit présent d'un exemplaire sur vélin de ce Psautier, relié en deux volumes, à Messieurs de Sorbonne « pour leur servir à chanter en leur église ».

<sup>1</sup> A propos du costume de Gering, voici ce qu'on lit dans ZURLAUBEN, *Tableaux de la Suisse* (Paris, 1786; in-fol., t. II, p. 18) : « On célèbre tous les ans son anniversaire dans l'église de la Sorbonne, et on voit son portrait, avec le costume rustique du canton de Lucerne, dans une salle à Montaigu, parmi les bienfaiteurs de ce collège. » — Mercier de Saint-Léger, dans une note inédite, cite un passage d'une lettre de l'historien suisse de

Balthazar au baron de Zurlouben, en date du 26 novembre 1779, relative au portrait de Gering, que ce dernier venait de faire copier à Paris, dans lequel il dit positivement que « son habillement, dans ce tableau, est suisse, et [qu'il] porte des culottes de couleurs mi-partie bleue et blanche ». Ce détail se rapporte parfaitement à l'habillement du personnage de droite représenté dans la marque du *Soleil d'Or*.

L'exemplaire offert par Gering est à la Bibliothèque Mazarine. Sur l'un des volumes on lit : *Ex dono Udalrici typographi*; sur l'autre : *Ex dono domini Udalrici Guerin* (sic). *Orate pro eo. Sorbona.*

La première partie fut achevée d'imprimer le 5 des ides de décembre 1494, et la seconde, contenant le Commun des Saints, fut terminée le 18 janvier 1495 (n. st.).

Voici le spécimen d'une page du *Psalterium ad usum Parisiensem* avec la notation musicale imprimée :

In nati vni<sup>9</sup> apli vel plurimoz ad vespervas  
super psalmos feriales Antiphona.

Etati pacifici beati mundo corde quoniam  
ipli deum videbunt. *Euouae. añ. Dum siete*  
*ritis ante reges et presides nolite cogitare qua*  
*liter respōdeat dabitur enim vobis in illa ho*  
*ra quid loquamini. Euouae. añ. Vos amici*  
*mei estis si feceritis que precipio vobis dicit do*  
*minus. Euouae. añ. Isti sūt viri sancti quos*

**H**

Gering et Renbolt employèrent les caractères gothiques du Psautier pour des missels et des livres d'heures qu'ils imprimèrent par la suite.

## PSALTERIUM AD USUM PARISIENSEM.

*Dernière page avec l'achevé d'imprimer daté du 5 des ides de décembre 1494.*

<b>V</b> irginis ples opiferq; matris.	xxvii
<b>V</b> irgineus flos lilium.	xb
<b>U</b> t queant laris.	xxi
<b>P</b> rofe que ad cōpletoziū loco hymnoz dicunt.	
<b>A</b> gnus redemit oues.	viiij
<b>A</b> lma choruz.	xij
<b>H</b> ac dara die turma.	xxvi
<b>I</b> nuiolata.	xxviiij
<b>S</b> ospitati dedit.	xxv

## Regilstrum chartarum.

† † a b c d e f g h i k l m n o p q r s t v x y z.  
**A B C D E.** Omnes sunt quaterni preter †  
 & **E** ternis.

**C**psalterij opus egregiū vna cū hymnis & reli-  
 quis in primo folio positis: diligēter & emēdate  
 notatis finē sumpsit opa & impēlis. **M.** **U**dal-  
 rici gering. & **M**agistri **B**erchtoldi **R**enbolt so-  
 ciorum **P**arisij cōmorantiū ad solem aureū vi-  
 ci **S**orbonici. **Q**uinto **I**dus **D**ecembres. **A**nno  
 christi **M.** **L** **L** **L** **x**ciij.

**P**auli **M**alleoli **D**iltichon. **A**d lectorem.  
**Q**ui petis altisoni diuina poemata vasis:  
**P**aucula si dederis era repensa: feres.

*Achevé d'imprimer du Commun des Saints, 18 janvier 1494 (1495 n. st.).*

**F**init cōmune sanctorū ad vsum **P**arisiensē.  
**I**mpressum **P**ariis in sole aureo vici **S**orboni-  
 ci **O**pa **M.** **U**dalrici gering. & **M**gri **B**erchtol-  
 di **R**enbolt sochs. **A**nno. **et.** **x**ciij. **D**ie vero  
**x**viiij. **J**anuarij. **D**eo **G**ratias.

Le 31 octobre 1495, nos imprimeurs firent paraître une édition in-folio des *Moralia* de saint Grégoire, dans laquelle ils rappellent leur lieu de naissance, la ville de Constance pour Gering, et de Strasbourg pour Renbolt :

et semetipsum spargit. Integritatez nãq̃  
animi dũ cogitat̃ x̃ba qualif̃ pferant̃: qz  
trabunt̃ exterius minuũt. Igit̃ a publico  
locutionis redeũdũ e ad curia cordis: vt  
quasi in quodã p̃cilio cõsultatiõis ad me-  
ipsũ discernendũ cõuocẽ cogitatões men-  
tis: quatenus ibi videã ne aut incaute ma-  
la: aut bona nõ bene dixerim. Tũc em̃ bñ  
d̃: bonũ: cũ is qui dicit̃ soli ei a q̃ accipit̃:  
id appetit placere qd̃ dicit̃. Et qd̃e mala  
me aliqua z si dixisse nõ inuenio: tamẽ qz  
oĩno non dixerim: non defendo. Bona u  
si qua diuinitus accipiens dixi meo vicz  
vitiõ: minus me bene dixisse p̃iteor.

**LXIII.** Mã ad me intrinsec̃ rediẽs  
postpositis verboz folijs: postpositis inia-  
rum ramis dũ ip̃az subtiliter radicẽ mee  
intentionis inspicio. deo qd̃ez me ex ea sũ-  
mopere placere voluisse cognosco. sed ei-  
dẽ intentioni qua deo placere studeo: fur-  
tim se nescio quõ intẽtio hũane laudis in-  
terferit. Quod cũ iã postmod̃ tardeqz dif-  
cerno: inuenio me aliter agere: qd̃ scio me  
aliter inchoasse. Sic em̃ sepe intentionez  
nřam dum ante dei oculos recte incipif̃:  
occulte subiuncta z eam velut in itinere  
cõprehendens intẽtio humane laudis af-  
lequit̃: sicut p̃ necessitate qd̃e cib̃ sumif̃:  
s̃ in ip̃o esu dũ furtim gula surrepit: edẽ-  
di delectatiõ p̃misces. Cũ plerũqz cõtin-  
git: vt refectionẽ corpis qua salutis causa  
cepim̃: causa voluptatis expleam̃. Fatẽ  
dũ ẽ igit̃ / qd̃ rectã qd̃em intẽtionẽ nřaz q̃  
soli deo placere appetit̃: nõnũq̃ intẽtio  
miñ rctã q̃ de donis dei placere hoĩbus q̃

rit: insidiando comitat̃. Si aut̃ de his di-  
uinit̃ districte discutimur: q̃s inter ista re-  
manet salutis locus: quãdor̃ mala nostra  
pura mala sũt: z bona que nos habere cre-  
dim̃? pura bona eẽ nequaq̃ p̃nt̃? S; hoc  
facere ope p̃ciũ credo: qd̃ frater nis aur̃i-  
bus offe qd̃ in me latent̃ ip̃e rep̃bendo: in-  
cunctant̃ ap̃io. Et em̃ exponẽdo nõ cõ-  
uocẽ sensũ: confitendo nõ abscondo / qd̃ pa-  
tioz. Per expositiõez patefecĩ dona: p̃ cõ-  
fessionẽ detego vulnẽra. Et qz in hoc tam  
magno humano gñe nec paruuli desunt:  
qui dictis meis debẽt̃ instrui: nec magni  
desunt: q̃ cognite mee valeant̃ iřm̃itati  
misereri: per hec ytraqz alijs fratrib̃ q̃n-  
tum possũ curã consero: ab alijs spero. Illis  
dixi exponẽdo qd̃ faciãt̃. istis aperui  
confitendo: qd̃ parcat̃. Illis x̃boz medi-  
camẽta nõ subtraho: istis laceratiõez vul-  
nez nõ abscondo. Igit̃ g̃so / vt quisqz hec  
legerit: apud districtũ iudicẽ solaciũ mi-  
hi sue ozõnis impendat: z oẽ qd̃ in me sor-  
didũ dephendit: fletibus diluat. Ozõnis  
aut̃ atqz expositiõis virtute collata / lector  
mẽ in recõpensatiõẽ me su perat: si cũ per  
me x̃ba accipit̃: p̃ me lachrymas reddit.

Expletũ eõp̃ istud *Moralium* bñi Gre-  
gorij pape: sũmaqz diligẽtia emẽdatũ: cũ  
suis allegatiõib̃ i margie cuiusqz folij sig-  
nati. Impressũ p̃ Parisiũs p̃ Elduicũ Be-  
rig Cõstã. z mg̃m Bercholdũ Renbolt  
Argẽ. socioz. In sole aureo vici sorboni-  
ci cõmorantiũ. Anno ab incarnatiõẽ dñi  
M. cccc. xcvi. Die x̃o vltia octobris.

Cette édition est exécutée avec le caractère gothique déjà employé pour les Sermons du chartreux Guillaume.

Les deux associés imprimèrent, pour le compte du libraire Simon Vostre, un *Missale ad usum Ecclesiæ Parisiensis* daté du 24 décembre 1497. Pour exécuter cet ouvrage, ils reprirent leur grosse gothique de forme<sup>1</sup> du Psautier. Dans

<sup>1</sup> La lettre de forme est celle qui a servi aux premières impressions, comme le Psautier de 1456 et la Bible de Gutenberg. C'est un gros caractère gothique ainsi nommé de la forme anguleuse des lettres employées habituellement pour les livres de chœur et les missels. Du Cange, dans son *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis scriptorum*, fait dériver

cette appellation des grosses lettres des bréviaires et autres livres de liturgie qui se faisaient, dit-il, au moyen d'un type en bois (*forma*) que l'on pressait avec la main sur la feuille où l'on voulait qu'elles fussent: *character qui impressa forma pingebatur qua presertim utebantur xiv seculo in libris ad Ecclesiæ usum scribendis.*

l'achevé d'imprimer de ce Missel, Gering et Renbolt annoncent des additions aux éditions précédentes et les améliorations qui ont été faites :

**Ad laudē dei oīpotētis: eiusq; in-  
merate genitricis: et virginis to-  
tiusq; curie celestis. Actū et pletū  
extat arte impressoria p̄fens hoc  
missale sc̄dm vsū insignis ecclesie.  
Parisiensis. In p̄clara vrbe pari-  
siana P̄vdalricū gering & mḡm  
Berchtoldū renbolt. In vico sor-  
bonico amozatiū Cr̄p̄is honesti  
viri. Simonis vob̄re alme vni-  
uersitatis parisiensis librarj. In  
vico nouo p̄p̄e eccliam n̄re d̄ne in  
interfignio .s. ioh̄anis euāgeliste  
cōmorantis. Prefateq; ecclie ritui  
accōmodum. Interq; cetera illud  
vñū excellit: q̄ officia que i ceteris  
sola annotatiōe (atq; ob hoc nō si-  
ne magno plerūq; in ex̄q̄endo la-  
bore) designata sūt: in eo ad lōgū  
describūtur. Anno d̄ni millelmo  
quadr̄ngētesimo nonagesimo se-  
ptimo. die vero vicesimaquarta.  
decembris.**

Cette belle édition, imprimée en rouge et noir, est illustrée de figures dont nous donnons des échantillons aux trois pages suivantes. On trouve, dans le même Missel, au *Canon* de la Messe, deux grandes planches gravées sur bois, le Père Éternel et le Christ en croix.

Les livres imprimés auparavant dans la maison du *Soleil d'Or* étaient dénués de toute ornementation. Il est vrai de dire que ces livres ne prêtaient guère à l'illustration. C'étaient, pour la plupart, des ouvrages de théologie ou de grammaire et quelques classiques; pas de livres français, ni d'œuvres d'imagination pouvant inspirer un artiste. Les œuvres liturgiques semblent avoir ouvert la voie à Gering et Renbolt, qui ne tardèrent pas à suivre l'exemple de leurs concurrents.

En 1499, les associés imprimèrent des Heures de la Vierge à l'usage du diocèse de Paris, volume dans lequel on voit quelques bois de même style que ceux figurant dans le Missel de Paris.

SPÉCIMEN DES ILLUSTRATIONS DU MISSEL DE PARIS

IMPRIMÉ PAR GERING ET RENBOLT POUR SIMON VOSTRE EN 1497



*L'Annonciation.*



*L'Adoration des Bergers.*



*L'Adoration des rois Mages.*

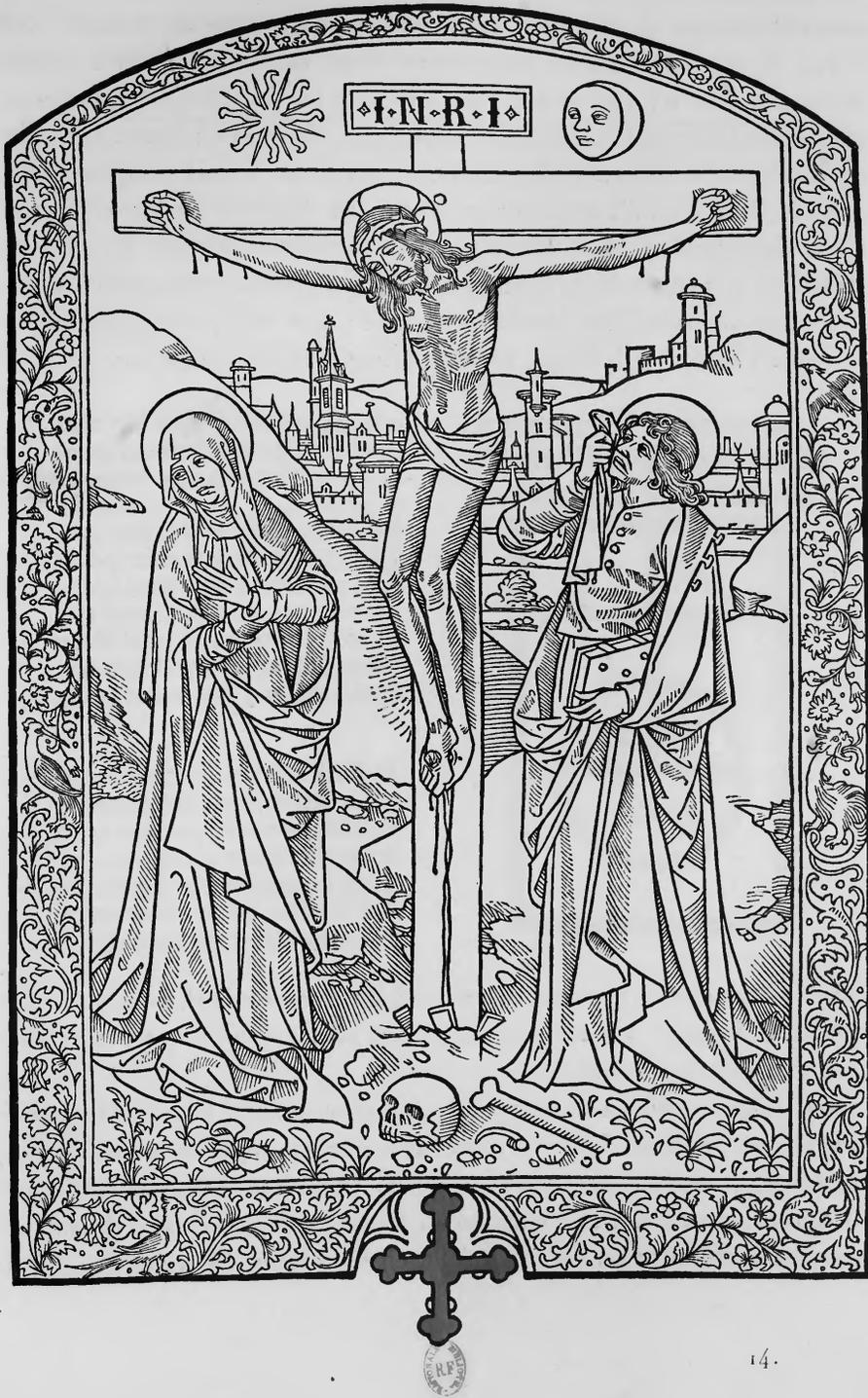


*La Mort de la Vierge.*

Figures sur bois du canon de la Messe. — *Le Père Éternel.*



Figures sur bois du canon de la Messe. — *Le Christ en croix.*



Nous donnons ci-dessous le titre des *Horæ ad usum Parisiensem*, avec la nouvelle marque de Renbolt, et la dernière page datée du 7 mars 1498 (1499 n. st.). Sur ce titre, imprimé en rouge et noir, Renbolt a changé sa marque. On n'y voit plus le *Soleil d'Or* avec les deux personnages qui en retiennent les rayons. La nouvelle marque est moins compliquée. Un cadre en filets gras au milieu duquel se trouve un globe à trois compartiments, symbole de la Trinité, est surmonté d'un *quatre* de chiffre en forme de croix de la Résurrection. Dans les deux compartiments supérieurs du globe se détachent les initiales B R (*Berchtoldus Renbolt*). Dans le compartiment du bas, on lit cette devise en grec mal orthographiée :  $\chi\epsilon\rho\epsilon\ \theta\eta\chi\iota$  (pour  $\chi\alpha\iota\rho\epsilon\ \tau\upsilon\chi\eta$ ), qui est un souhait à la bonne fortune, l'équivalent de *Vale fortuna*.

**Horæ beate Marie virgi  
nis ad vltim Parisiensem to.  
taliter ad lôgû sine reqre.**



culo corporis & aie.  $\mathcal{P}$  xpm dñz nrm  
Amē.  $\mathcal{D}$  Reges tharlis & insule mune-  
ra offerent.  $\mathcal{R}$  Reges arabū et saba do-  
na adducent. **Oratio.**

$\mathcal{D}$ eus illuminator oim gen-  
tiū: da populis tuis ppetua  
pace gaudere: & illud lumē splēdi-  
dū infunde cordibus nris: qđ triū  
magorū mentibus aspirasti.  $\mathcal{D}$ ñm  
nrm iesum chřstū filiū tuum. **ece.**  
 $\mathcal{P}$ ater noster. & Ave maria gracia

$\mathcal{F}$ init officium beate marie vir-  
ginis secū dū vltim Insignis eccle  
parisiensis impressū parisius in sole  
aureo vici sorbonici  $\mathcal{O}$ pa vdalrici  
gerig & magistri Berchtoldi Ren  
bolt lociozū. Anno dñi millesimo  
cccc xviij die vero septimo Martii

Renbolt avait déjà mis cette marque sur la *Cornucopia* de Perotti, qu'il avait imprimée en 1496. La devise grecque y est orthographiée :  $\chi\epsilon\rho\epsilon\ \theta\eta\chi\eta$ . Elle fut écrite selon la prononciation du temps.

Vers 1498, les deux associés publient, en un volume in-folio, les *Sermons de saint Augustin*, en latin. L'édition, imprimée avec les caractères romains gravés par Gering, contient une grande planche gravée sur bois, qui représente un copiste transcrivant et collationnant les Sermons de ce saint devant un pape, un cardinal et un évêque qui lui en soumettent les textes.

Les détails de cette composition sont soignés; c'est l'intérieur d'un cabinet de scribe ou copiste de manuscrits de cette époque, avec son écritoire, son pupitre en forme de lutrin, ses livres posés sur des planches.



Au-dessus, un fronton ogival. Dans l'entablement supérieur, à droite saint Jérôme et à gauche saint Augustin tiennent chacun un livre ouvert. Dans des compartiments d'architecture gothique à colonnes de style flamboyant

sont placés, de chaque côté, des personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament, tenant tous un livre, à commencer par Moïse avec les tables de la Loi. Dans le soubassement, un évêque et un pape tiennent aussi un livre ouvert. Cette planche est en quelque sorte la glorification du livre qui nous est présenté, depuis les tables de pierre du mont Sinai jusqu'aux Évangiles et aux Sermons de l'évêque d'Hippone.

Dans une édition in-folio des Épîtres de saint Paul, commentées par saint Augustin (*Augustini expositio in omnes B. Pauli epistolas*), achevée en novembre 1499, paraissent des lettres initiales sur fond criblé, qui sont probablement dues au même artiste. La plus grande de ces lettres est très remarquable; l'initiale P représente un prédicateur en chaire entouré d'auditeurs.



A partir de cette époque, les livres du *Soleil d'Or* sont ornés d'initiales historiées. Nous donnons, aux pages qui suivent, les alphabets des différentes lettres initiales, formées en partie de grotesques, que nous avons pu retrouver dans les impressions de Gering et Renbolt.

Nous voici arrivés à la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

Après avoir reconstitué l'histoire du premier atelier parisien, en retraçant ses phases et ses évolutions, laissons cet atelier en pleine prospérité jusqu'au moment où nous continuerons son histoire en abordant la période du xvi<sup>e</sup> siècle.

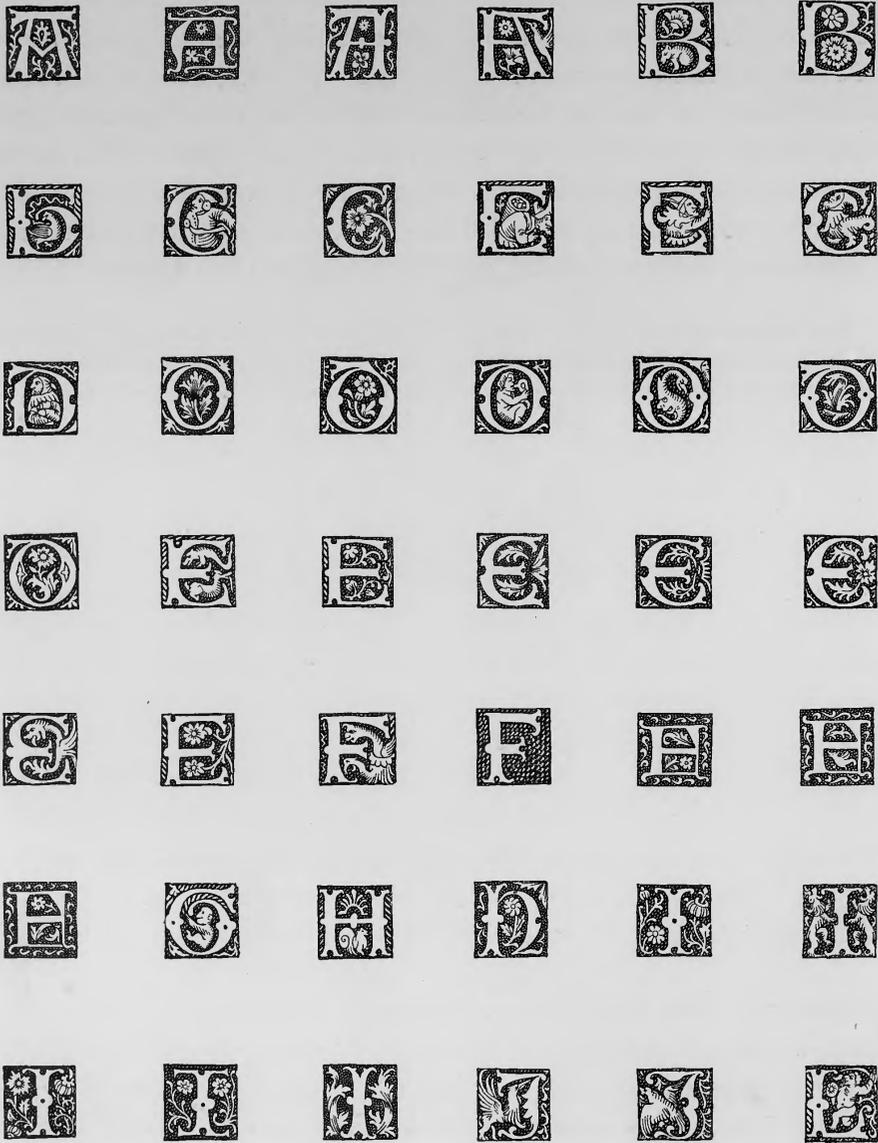
Le nom de Gering est resté populaire comme étant celui du patriarche de la typographie parisienne, de préférence à tout autre. Il a plus de droits que ses premiers compagnons, Friburger et Crantz, à la reconnaissance publique. Ces derniers ont quitté la terre française, « au lieu, dit Chevillier,

qu'on voit Gering passer le reste de ses jours à Paris, y faire de nouveaux associés avec qui il fait beaucoup d'éditions, et c'est pour cette raison que nous lui donnons la qualité de premier imprimeur et le premier rang des trois». Il a acquis droit de cité, car il est devenu réellement Français de cœur. Il a formé des élèves dignes de lui. Chevillier ne craint pas de comparer son second caractère romain à celui des plus belles éditions de Venise. «C'est, dit-il, une louange due avec justice à Ulric Gering, qu'il est non seulement le premier imprimeur de Paris et de la France, mais qu'il est celui qui a porté cet art dans un haut degré de perfection en ce royaume et qui a imprimé de la plus belle lettre qui ait paru en son temps.» Enfin un de ses contemporains, Jacques Gaisser, bibliothécaire de la Sorbonne, a comparé les impressions de Gering et de son associé Renbolt aux plus beaux travaux d'architecture, rendant ainsi un juste tribut d'éloges à leur habileté<sup>1</sup>.

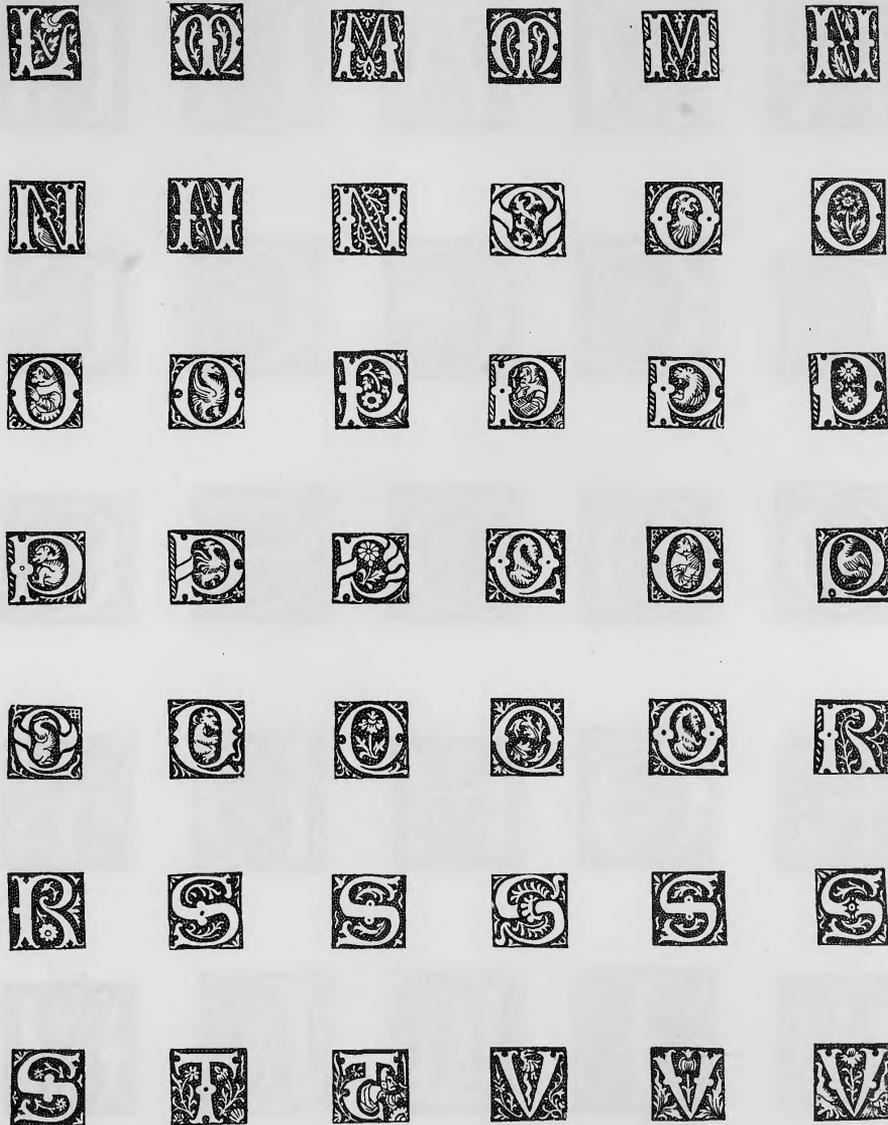
<sup>1</sup> Une lettre de Gaisser, adressée *clarissimis et solertissimis viris Udabrico Gering et Bertholdo Renbolt artis impressorie architectis primariis*, est imprimée en

tête de l'édition du sixième livre des Décrétales de Boniface VIII, avec commentaire d'Hélie Régnier, sortie du *Soleil d'Or* le 30 octobre 1500.

PETITES LETTRES ORNÉES DE GERING ET RENBOLT



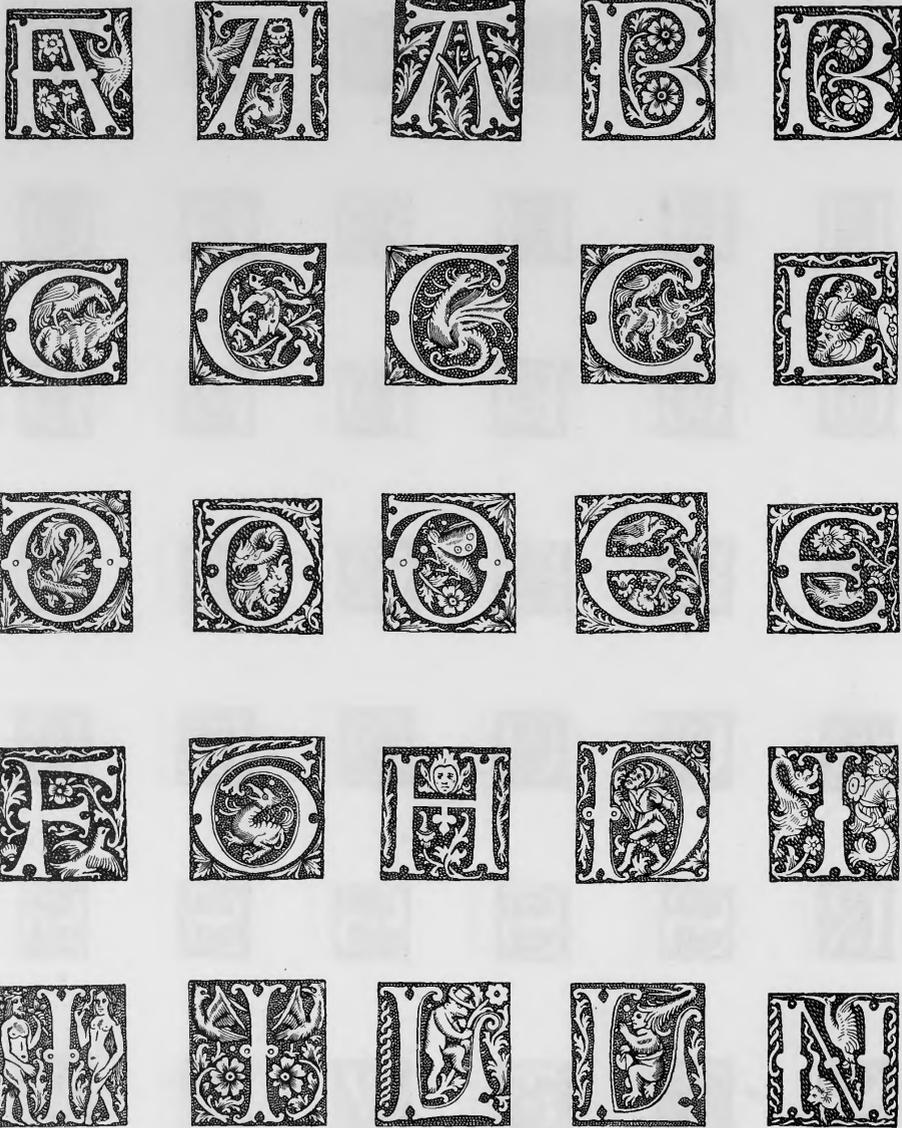
PETITES LETTRES ORNÉES DE GERING ET RENBOLT



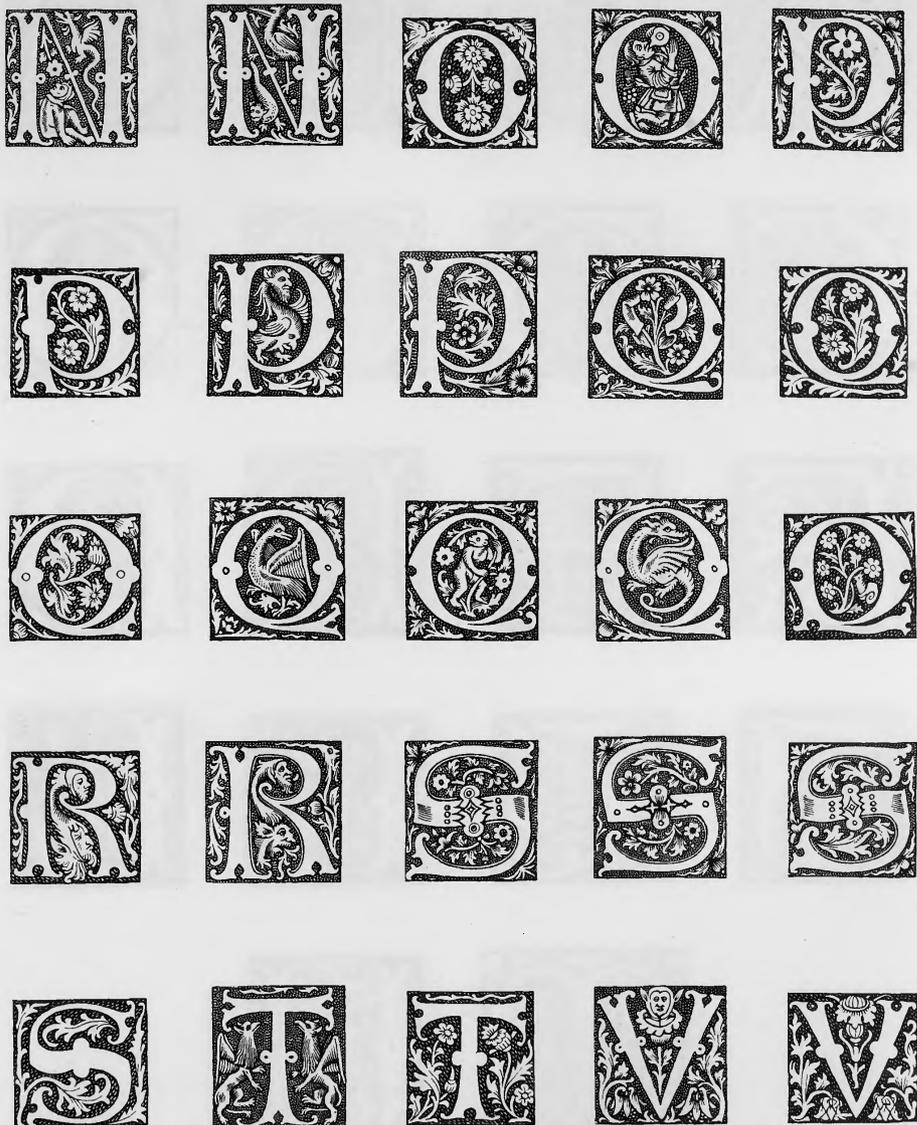
1.

15

## LETTRES ORNÉES MOYENNES DE GERING ET RENBOLT



LETTRES ORNÉES MOYENNES DE GERING ET RENBOLT



## GRANDES LETTRES ORNÉES DE GERING ET RENBOLT



GRANDES LETTRES ORNÉES DE GERING ET RENBOLT



**Les pages intermédiaires sont blanches**

## CHAPITRE V

### L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER DE PIERRE CÉSAR ET JEAN STOLL

(1474-1479)

Ouverture d'une seconde imprimerie à Paris. — Le premier livre daté de l'atelier. — Un livre avec la fausse date de 1467. — Confusion faite par les bibliographes des produits de cet atelier avec ceux d'un atelier concurrent. — La question définitivement éclaircie. — Copies et contrefaçons. — Le dernier livre daté de l'atelier. — Bail et emplacement de la maison. — Renseignements sur la personne de Pierre César et sur celle de son associé.

Peu de temps après que les premiers imprimeurs eurent quitté la Sorbonne, on vit s'ouvrir à Paris un second atelier typographique. Ceux qui le montèrent se nommaient Pierre César, plus connu sous le nom de *Cæsar*<sup>1</sup>, et Jean Stoll. Tous deux étaient d'anciens ouvriers des prototypographes de la Sorbonne, par lesquels ils avaient été formés dans leur art, comme nous l'apprend Chevillier.

Pierre César était « maître ès arts libéraux » (*artium liberalium magister*). Dans plusieurs des livres qu'il a imprimés, il est qualifié en même temps d'habile ouvrier typographe (*industriosus, ingeniosus opifex, artis typographicæ peritissimus auctor*).

Le nom de Pierre César paraît pour la première fois à la fin d'un Manuel latin sur les devoirs des curés (*Manipulus Curatorum*), de Guy de Montrocher, le même ouvrage que ses anciens patrons venaient d'imprimer et par lequel ils avaient inauguré les nouvelles presses de leur atelier du *Soleil d'Or* de la rue Saint-Jacques, après avoir quitté leur premier local de la Sorbonne.

<sup>1</sup> *Cæsar*, au génitif, signifie « fils de César », suivant l'habitude d'écrire en latin les noms de famille à cette époque. Le véritable nom de notre imprimeur se traduit en français par Pierre César,

et non *Cæsar* comme l'appellent les bibliographes. C'est, du reste, le nom qui lui est donné dans un document contemporain, le bail de sa maison, dont nous reproduisons la copie plus loin.

Cette édition du *Manipulus Curatorum*, de format petit in-folio à deux colonnes, est datée du 22 mars 1473 (1474 n. st.) :

Liber qui manipulus curatorū ap-  
pellat in quo p̄ necessaria offit̄a eo-  
ruꝝ q̄bꝫ animarū cura cōmissa est /  
breuiter p̄tractant' / feliciter incipit

Auctoris epistola.

**R**uerēdo in christo patri /  
ac domino / domino Ray-  
mūdo / diuina p̄uidētia  
sanctę sedis ualentę epi-  
scopo / suoruꝝ deuotoruꝝ minimus /  
guido de monte rocherii / cuꝝ deuota  
et humili recōmendatione se to-  
tum suis obsequiis mācipatū. Hōs  
sapientię dei uerbum / dispositione  
mirabili cuncta ordinans et dispo-  
nens militantē eccl̄iaꝝ ordinauit / et  
disposuit / ad instar eccl̄ie triumphā-  
tis. Quod figuratiue fuit oñlum le-  
gislatori moysi / qñ preceptum sibi  
fuit edificare tabernaculū ī deserto  
iuxta exemplar / quod sibi in mon-  
te fuerat demōstratū. Tabernaculū  
siquidē in huius mūdi deserto cō-  
structū ē militantę eccl̄ie ad instar il-  
lius (q̄ sursum ē) hierusalē ordinata.  
Cuius quidē militantis eccl̄ie fūda-  
mēta in mōtibus sanctis p̄p̄beta re-  
memorans p̄ mōtes superiores p̄la-  
tos ap̄st̄os succedentes insinuat / qui  
ad modū spiritū sup̄me ierarchie  
illuminēt / p̄ficiant / et expurgēt. ut

sic medii a superioribus illuminati /  
sancti p̄fecti uirtutibꝫ / ac erroribus  
expurgati inferiores uidelꝫ laicos sibi  
modo illuminēt / p̄ficiāt et expur-  
gent. Quod facere nequeunt / nisi  
fuerit diuinis doctrinis ībuti. Nec  
ergo attendens et uigilē meditatio-  
ne p̄pensans / sequens opusculū de  
instruptione neophitōruꝝ curatorū  
cōposui rudi quidē stilo sed utili nō  
curans de uerboruꝝ ornatu / sed de a-  
nimaruꝝ cōmodo / et p̄fectu. Quod  
quidem opusculū ad uos qui estis  
sacro sanctę eccl̄ie luminare / p̄claruꝝ /  
qui lucetis uelut lucerna lucens in  
firmamēto eccl̄ie militantis / qui ra-  
dio diuine sapientię / exemplorū uir-  
te sacratissime / ac sacculo correctio-  
nis caritatiue subditos uestros illu-  
minatis / p̄ficiatis / et purgatis / duxi  
humiliter destinandū. ut lima cor-  
rectionis uestre politū / p̄deat ī pu-  
blicum / quod sine illa prodire non  
audeat. Suscipiatis uos igit̄ pater  
cū affectu beniuolo p̄ns opusculū /  
quod offert humilitas. cōmitat̄ af-  
fectio. et caritas persuadꝫ correctūq̄  
et emēdatū. si uestre uidetur domi-  
nationi cōuenire / cōmunicare cure-  
tis neophitis / id est nouitiis. ut qui  
nesciunt addiscant. et q̄ sciūt scire se  
gaudeant / et ad maiora cōscendant.  
Vestram reuerendāq̄ p̄sonam con-  
seruet dominus. cui me humiliter

Il est dit, à la fin de l'ouvrage, que le *Manipulus* fut terminé à Paris par honorable homme Pierre César, maître ès arts et ouvrier industriel dans cet art typographique (*qui completus est Parisius per venerabilem Petrum Cesaris in artibus magistrum ac hujus artis industriusum opificem*).

Le nom de Stoll ne figure pas ici, mais on le trouve sur un autre volume de même format.

Pierre César est seul mentionné dans cet achevé d'imprimer du *Manipulus Curatorum* :

**Doctissimi uiri domini guidonis de monte  
Rocherii liber Manipulus curatorum vulga-  
riter dictus Finit feliciter. Qui completus  
est parisijs per Venerabilem uirum Petrum  
Cesaris in artibus Magistrum/ac huius ar-  
tis industriosum opificem. Anno domini  
Millesimoquadringentesimoseptuagesimo-  
tertio. Die uero uicesimosecundo Mensis  
Martii.**

Le *Speculum vite humanæ*, de Roderic de Zamora, est terminé par cette pièce de vers en distiques dans le genre de celles que les imprimeurs du *Soleil d'Or* mettaient à la fin de leurs éditions :

*Hos lege divinos lector studiose libellos  
Unde trahes vite commoda multa tue.  
Hoc speculum clarum manibus gestare memento  
Que tua sit vita noscere, quisquis amat.  
Nam tibi distinctum punctis uirisque (sic) relectum  
Viris perfinxit regia Parisius.  
Presserunt Petrus Cesaris simul atque Johaunes  
Stol quibus quod habet omne retulit eis.*

Studieux lecteur, lis ces livres divins dont tu tireras beaucoup d'avantages dans le cours de ton existence.

N'oublie pas d'avoir en mains ce brillant miroir, qui que tu sois qui aimeras à connaître ta condition dans la vie.

Pour toi, il a été divisé de point en point et relu par des gens savants<sup>1</sup>. C'est la ville royale de Paris qui l'a façonné.

Pierre César ainsi que Jean Stoll l'ont imprimé en mettant en œuvre toutes les ressources de leur art.

L'impression ne porte pas de date, mais les caractères sont beaucoup plus neufs que ceux du *Manipulus Curatorum*, qui paraissent déjà fatigués,

<sup>1</sup> A la fin de l'édition de *Duns Scot*, que Friburger, Crantz et Gering imprimèrent au *Soleil d'Or* de la rue Saint-Jacques, dans la pièce de vers qui termine le volume, on lit ces mots : *doctis ante relecta uiris*, relatifs à la correction. C'est sans

doute ce que César et Stoll ont voulu dire, car leur phrase est obscure et n'a guère de sens avec le mot *uiris* répété deux fois. Ils ont copié le qualificatif *regia Parisius* appliqué à la ville de Paris, qui se trouve aussi dans le *Duns Scot*.

ainsi qu'on pourra s'en assurer en comparant les fac-similés de cet ouvrage, donnés aux pages 120 et 121, et la dernière page ci-dessous du *Speculum vite humanae*, de Roderic de Zamora, qui porte les noms de César et Stoll, associés :

qui ludi cōmēdent. li. i. ca. xxxi.

¶ Beatrice artis / et omniū ludorum illusiones / labores / et pericula. li. i. ca. xxxi.

¶ Theaurarii ecclesie dignitas cōmendatur et de illius erumnis / laboribus et periculis. li. ii. ca. xvi.

¶ Vanitas nobilitatis carnis. li. i. capitulo octauo.

¶ Vanitas et afflictio omniū que fiunt ab hominibus. libro primo ca. xl. et sequenti.

¶ Venatoria ars commendatur et

de illius damnis / et piculis et de artibus sub ea. li. i. ca. xxviii.

¶ Vite humane artes / et officia / tā spiritualiter q̄ temporaliter. li. i. et. ii. per totum.

¶ Vita contemplatiua / an preferatur actiue. Et de utraq̄ libro secundo / capitulo uicesimo quarto.

¶ Finis felix / atq̄ optatus illius breuis tabule siue repertorii per alphabetum / in presentem librū / speculū humane uite nuncupatū,

Hos lege diuinos lector studiose libellos!

¶ Vnde trabes uite commoda multa tue.

¶ Hoc speculū clarū manibus gestare memēto!

¶ Que tua sit uita noscere quisquis amat.

¶ Nam tibi distinctum punctis / uirūq̄ relectū

¶ Viris / perfinxit regia parisius.

¶ Presserunt petrus cesaris / simul atq̄ iohānes

¶ Stoll / q̄bus ars quod habet omne retulit eis;

Selon toute probabilité, l'établissement de César et Stoll est antérieur à 1474 et peut être reporté à l'année précédente, quelques mois auparavant. On connaît d'autres volumes qui sont imprimés avec les mêmes caractères neufs du *Speculum*. Parmi ceux-ci, un opuscule de Francesco Florio, *De amore Camilli et Emiliae*, contient une suscription datée de Tours, 1467. Plusieurs bibliographes ont cru y voir une date réelle d'impression et ils ont affirmé que c'était là le premier livre imprimé en France. Cette date est celle de l'achèvement du manuscrit, qui a été terminé à Tours (*Liber expletus est Turonis*) et mis au jour (*editus*) dans la maison de maître Guillaume Larchevêque<sup>1</sup>,

<sup>1</sup> Il ne s'agit pas ici d'un archevêque, comme l'a cru Foncemagne. Le prélat qui occupait alors le siège de Tours ne se nommait pas Guillaume, mais Gérard de Crussol. *Archiepiscopus* est ici un nom

propre qui doit se traduire par « Larchevêque ». Un Guillaume Larchevêque, maître maçon (architecte), résidait à Tours. Ce serait donc dans la maison de ce dernier que demeurait alors Florio.

Tourangeau (*in domo domini Guillermi Archiepiscopi, Turouensis*), la veille des calendes de janvier (*pridie kalendas januarii*), l'an du Seigneur 1467 (*anno Domini M. CCCC. LXVII*).

Auguste Bernard a parfaitement démontré, ainsi que Foncecagne, de Boze, Mercier de Saint-Léger et d'autres l'avaient fait avant lui, que le mot *editus* n'avait pas la signification qu'il a eue depuis; cette formule voulait simplement dire que l'ouvrage, envoyé à Guillaume Tardif, était sorti de la plume de l'auteur, son ami. L'édition de César et Stoll est suivie d'un opuscule tiré d'une nouvelle de Boccace : *Libellus de duobus amantibus per Leonardum Aretini in latinum ex Boccacio transfiguratus*. La première page de cet opuscule figure au verso du feuillet qui contient la fin du premier ouvrage. Les deux opuscules appartiennent à une seule impression, puisqu'ils ont un feuillet commun; le second se termine par : *Finit feliciter*. Si les mots *expletus, editus* avaient voulu dire « imprimé », on ne les aurait pas placés à la fin d'un seul des ouvrages, mais à la fin des deux réunis en un même volume. Cette édition n'a donc pu être imprimée en 1467. Elle a été faite à Paris par César et Stoll, et non à Tours, comme l'a soutenu le D<sup>r</sup> Giraudet, qui voulait à tort en faire le premier livre imprimé en France par Nicolas Jenson. Pour que nos lecteurs soient à même de juger la question<sup>1</sup>, nous leur mettons sous les yeux, à la page suivante, le fac-similé de la première page et de la fin de l'ouvrage de Florio, dont ils pourront ainsi comparer les caractères avec ceux des impressions signées de César et Stoll que nous avons déjà reproduites (p. 120, 121 et 122), et avec les *Casus longi* qu'ils verront en face (p. 125) et qui sortent du même atelier.

On connaît, du reste, trois ou quatre éditions du livre de Florio<sup>2</sup> faites au xv<sup>e</sup> siècle, mais postérieurement. L'une d'elles, au dire de Madden, porte la date imprimée de 1477<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voir *Les origines de l'imprimerie à Tours*, par le D<sup>r</sup> E. GIRAUDET, ouvrage cité. — Nicolas Jenson n'était pas Tourangeau, comme on l'a cru jusqu'à nos jours. Il était originaire de Sommevoire en Champagne; on le sait aujourd'hui d'après son testament découvert aux archives des notaires de Venise. (Voir ci-dessus, p. 13-14, et H. MONCEAUX, *Les Le Rouge de Chablis*, calligraphes et miniaturistes, graveurs et imprimeurs; ouvrage cité, t. I<sup>er</sup>, p. 43-56.)

<sup>2</sup> Francesco Florio, né à Florence vers 1422, quitta l'Italie de bonne heure pour voyager dans divers pays. Lors de son passage en France, il fut attaché à la maison du comte d'Armagnac (Jean V). Après un court séjour à Paris, où il se lia d'amitié avec Guillaume Tardif, Florio vint se fixer à Tours, où il composa son petit roman, *De amore Camilli et Emilie*, qu'il dédia à son ami.

<sup>3</sup> *Lettres d'un bibliographe*, 6<sup>e</sup> série. Paris, Ern. Letoux, 1886; gr. in-8<sup>o</sup>, p. 76.

Toutes ces éditions reproduisent la même souscription : *Expletus est Turonis*, avec la date de 1467.

Nous donnons le fac-similé d'une édition imprimée avec les caractères de César et Stoll, *De amore Camilli et Emilie*, de Florius :

**Francisci Florii Florentini/de amore Camilli et Emilie aretinorum/adGuilhermum tardiuum prologus feliciter incipit;**

**¶** adhuc diucius q̄ tardum ulixem ca-  
 s̄ sta expectauerit penelope/longas tuas  
 litteras nondū calamo exarata uidere/  
 priusq̄ ad te scribere uellem expectarē / uereor ne  
 antea cōsumptus senio debilia membra in cignū  
 conuerla prospicerē. Quod cū mente sepe mecū  
 reuoluo uir ornatissime/ tantā tuā erga me tardi-  
 tatē/atq̄ inertiam non possem nō stomachari ni  
 et in omnes homines absentis amici memoriam  
 quantūuis amore accusari/ et longa dissiuetudine  
 paulatim extingui aboleriq̄ considerarē. Nec  
 forte ratio causaq̄ est/qua solum tua cithara tueq̄  
 minerue diua presentia delectatus / ne minimas  
 q̄dem litterulas ad me dare curasti. q̄bus nō tui  
 in me dulcē suauēq̄ memoriā reactēderē/sed mei  
 in te recordationē aliq̄ntulū saltē dignareris ( ne  
 extinguerē ) excitare. Sed fortassis in meisplum  
 hanc calūniā facile polles retorquere. q̄ iā quartū  
 menslem silentio tecum p̄transiui/ nulla uel uolu-  
 p̄tate uel tabellariorū penuria detētus. Quod etsi

**Te igitur corrigat ut iubebit. humiles preces  
 porrigere ne uerere Guillermo/ cui miles etiam  
 florum suum recommissum face;**

**Francisci Florii Florentini/de  
 duobus amantibus liber felici-  
 ter expletus est turonis. editus  
 in domo/ domini Guillelmi  
 archiepiscopi turonensis/ pri-  
 die kalendas ianuarii. Anno do-  
 mini / millesimoquadringente-  
 simolexagesimoseptimo;**

Ces impressions, exécutées avec des caractères différents, ne permettent pas de supposer qu'elles sortent d'un même atelier. Voici le fac-similé d'une de ces éditions; il prouve que l'on a copié le manuscrit sans y rien changer :

**Francisci Florii Florentini/de  
 duobus amantibus liber felici-  
 ter expletus est turonis. editus  
 in domo domini Guillelmi ar-  
 chiepiscopi turonensis : pridie  
 kalendas ianuarii. Anno do-  
 mini Millesimoquadringente-  
 simolexagesimoseptimo;**

La plupart des livres sortis de la seconde presse parisienne sont sans date et dépourvus du nom de leurs imprimeurs; il est alors très difficile de distinguer l'ordre dans lequel ces volumes ont paru.

César et Stoll imprimèrent ensuite les *Casus longi*<sup>1</sup> *super quinque libros Decretalium a Domino Bernardo compilati*, dont voici la première page :

**Casus longi sup quinque li-  
bros decretalium a domio  
bernardo earundē precipuo  
glōfatore utiliter compilati.**

**Expacificus 10.**

**r Premissa salu-  
tatione. Sic po-  
ne casū. In ista  
cōstitutiōe. Rex**

pacificus / id ē dominus noster ie-  
sus christus pia sua miserationē ab  
inicio mundi disposuit / seu preui-  
dit subditos suos fore pudicos pa-  
cificos / et modestos. Sed ex aduer-  
so surrexit effrenata cupiditas sui  
prodiga / pacis emula / mater litiū  
magistra iurgiorū / que quotidie  
tot litigia generat / q̄ nisi iustitia  
reprimeret conatus ipsius sua uir-  
tute / et explicaret multiplices que-  
stiones ipsius / abusus litigatorū  
extingueret / fedus humani gene-  
ris / et concordia exularet dato sibi  
libello repudiū / extra mundi ter-  
minos. Et ideo contra istam cupi-  
ditatē lex prodita ē / ut nozius ap-  
petitus ipsius restringerēt sub re-  
gula iurū / per quā humanū genus  
informat / ut honeste uiuat / alterū  
non ledat / ius suū unicuiq̄ tribu-  
at / sedo in uersu illo. Sane. Do-  
nit dominus gregorius causā hu-  
ius cōpilatiōis dicens / q̄ p̄ magi-  
strū remundū capellanū suum ad

cōmunē utilitatē studentium fe-  
cit redigi in unū uolumē diuersas  
constitutiōes / et decretales episto-  
las suorū predecessorū / que dispe-  
erant per plura uolumina et diffu-  
se. quarū aliquę propter nimiam  
similitudinē / quedā propter con-  
trarietatē / quedā propter sui proli-  
xitatē / confusione in inducere uide-  
bant. Quedā etiam uagabant ex-  
tra uolumina supra dicta / de qui-  
bus (tanq̄ de incertis) frequenter i  
iudiciis dubitabat. Adiciens insu-  
per quasdā cōstitutiones / et decre-  
tales epistolas suas / per quas que-  
dam (que in prioribus erāt dubia)  
declaranē. In fine precipit dñs  
gregorius papa / ut hac tantū cōpi-  
latione uniuersū utant in iudiciis  
et in scholis / et districte prohibens  
ne aliquis presumat aliam facere  
cōpilatiōē sine licentia sedis apo-  
stolice spūali. Nota formā salu-  
tationis hic qui generaliter omni-  
bus facit dñs papa. Nota q̄ sub-  
diti / et ecclesiarū p̄lati pudice / ho-  
neste / sobrie / et modeste uiuere de-  
bent. Nota q̄ cupiditas est mā-  
litiū / et magistra iurgiorū. No-  
ta q̄ p̄ iustitiam reperimur cona-  
tus cupiditatis. Nota q̄ p̄ iusti-  
tiam questionēs implicite termi-  
nantur. Nota q̄ effectus iusticie  
est remouere lites / et sic per conse-  
quens tollit cupiditatem. Nota

Nos imprimeurs sont encore désignés comme associés à la fin de l'édition.

<sup>1</sup> L'expression de *Casus longi* s'appliqua d'abord au droit romain avant de passer dans le domaine du droit canonique. « Parmi les différentes méthodes employées pour commenter les textes de lois, dit Savigny (*Histoire du droit romain au moyen âge*, Paris, 1839; in-8°, t. IV, p. 160), il en est une qui

consiste à imaginer une espèce à laquelle s'applique la loi. Les *Casus* de *Franciscus Accursii* ayant paru trop longs, on en fit plus tard des abrégés sous le titre de *Casus breues*, et les recueils originaux s'appelèrent dès lors *Casus longi*. » C'est ce que l'on fit aussi pour les Décrétales.

Les *Casus longi*, de format in-folio à deux colonnes de 35 lignes par page, sont datés du 13 juin 1475. Voici la page contenant l'achevé d'imprimer :

to pp̄. necessitatem et si qs egrotus  
ieiuniū fregerit' reus uoti nō habet  
tur. Nota q̄ necessitas legē ser-  
uare nō potest.

Quod latent. Ca. Illa q̄ fiunt  
latenter siue clam aut per vim/uel  
a' illicite i'roducta sunt firmitatē  
hrē nō dñt' q̄ cōtra ius et eq̄tatem  
fiunt. Nota q̄ ea q̄ fiūt cōtra ius  
et eq̄tatem firmit' hrē nō debent.

Cum in cōtemplatiōe. Ca. Tu  
dices a p̄cipio cāe nō dñt' icipe a  
tormentis/ nisi p̄mo aliq̄e p̄sum-  
ptiones p̄cedant. Nota q̄ a tor-  
mentis iudices icipe n̄ debēt.

Que multotiens. Ca. Quicq̄d  
cōmittitur seu deliquit' in sacratis  
deo rebus et ep̄is uel ecclēsiis iniu-  
ste ⁊ inique agit' et p̄ sacrilegio re-  
putat' q̄ sacra ab aliquo uiolari  
nō debent. Nota q̄ q̄ res ecclē  
inuadit sacrilegiū cōmittit.

Qui ex timore. Casus. Dicit au-  
gustinus q̄ ex timore facit illd̄ qd̄  
sibi p̄cipitur alit' facit quā debeat'  
q̄ libenti aīo illud facere deberet  
et iō iā nō dicitur facere et iō ex t̄h  
obediā nō meretur. Nota ar. q̄  
nō dicit' factū qd̄ legitie non fit.

Item ar. q̄ qui inuitus seruit'  
et rem pdit et meritū. Item ar.  
a cōtrario. q̄ qui inuitus offendit'  
nō est imputandū.

Defleat. Casus. Peccator cū pec-  
cat merito flere d̄' q̄ offendēs in

uno factus ē oīm reus' q̄a pp̄ illd̄  
damnabit'. Nota q̄ p̄ uno solo  
mortali peccato damnabit' quis/  
q̄ quis multa bona opa fecerit.

Quāuis cāe. Pastor siue p̄latus  
d̄' hrē cu rā de ouibus suis/ et ideo  
si lupus comedit oues ⁊ ip̄e nesciat  
nullā hēbit apd̄ deū excusatiō; pp̄  
negligentiam suam. Nota q̄  
ignorantia non excusat.

Indignū. Casus. Dicit hic q̄ p̄  
sp̄ualibus obtinēdis nullus cōpel-  
li deb; homagiū siue fidelitatē fa-  
cere cū hoc idignū sit et a cōsuetudi-  
ne romane ecclē alienū. et iō ab ali-  
is ecclēsiis est phibendū. Nota  
q̄ nulla pactio illicita in spiritali-  
bus debet interuenire. Et nō  
ta regulas huius tituli notabiliter  
notandas;

Finūt casus longi dñi Bernardi  
quinq; librorū decretaliū/ bene et  
accuratissime castigati. Anno  
domini millesimoquadringētesimo  
moleptuagesimo quinto. die uero  
tredecima mensis Iunii;  
Parisius per maistrū Petrū cesa-  
ris/ et Iohānē stoll' Impressi.

Deo gratias;

En 1477, César est seul nommé dans une édition in-quarto de la *Rhetorica ad Herennium* de Cicéron. A la fin d'une édition sans date des Dialogues de saint Grégoire en latin, le nom de César figure encore sans celui de son coopérateur Stoll. En somme, Pierre César, dont le nom apparaît plus fréquemment que celui de Jean Stoll, s'est adjoint ce dernier comme collaborateur d'atelier ou comme associé à diverses reprises, mais il resta néanmoins propriétaire de

l'atelier, à l'exemple de Gering. Il demeurait rue Saint-Jacques, où l'on pouvait voir encore, en septembre 1478, ce maître imprimeur exerçant son industrie (*artis memorate magistrum. . . facile poterat Parisius vacantem in vico Sancti Jacobi invenire*), comme nous l'apprenons à la fin d'une édition des *Epistolares formulæ* de Charles Manneken (*Carolus Virulus*), dont nous aurons à nous occuper tout à l'heure.

**litate illum ac benivolentia placare  
ut sc̄ conditor noster dum tale placitum  
nostre mentis aspexerit' a peccato nos  
soluat quia munus p̄ culpa sumit. Veritatis  
aut̄ voce attestante didicimus' quia  
seuus qui decē milia talenta debebat'  
cum penitentiā ageret' ab solutionē a  
domino accepit. Sed quia cōseruo suo  
centū sibi denarios debenti debitum nō  
dimisit et hoc iussus exigi quod ei fuerat  
iam p̄ penitentiā dimissum. Ex quibus  
videlicet diis cōstat quia si hoc quod  
in nos delinquit ex corde non dimittimus'  
et illud rursus exigi quod nobis iam  
p̄ penitentiam dimissum fuisse gaudebamus. Igitur**

**dum p̄ indukti temporis spaciū licet  
dum iudex sustinet' dum cōuersionem  
nostram iis qui culpas examinat  
expectat cōstemus i lachrymas duriciam  
mētis formemus i proximis gratiam  
benignitatis. Et audēter dico qz  
salutari hostia post mortem nō  
indigebimus' si ante mortē deo  
ip̄i hostia fuerimus;**

**¶ Dialogus beati Gregorii finit feliciter  
Impressus Parisius p̄ venerabilem virū  
Petrum cesaris in artibus Magistrum  
ac huius artis ingeniosum opificem;**

Après cette date, nous ne connaissons aucune impression soit au nom de César, soit au nom de Stoll. Il est fort possible que César ait continué à exercer seul et ait imprimé d'autres livres non datés auxquels il n'aurait pas mis son nom. Les bibliographes Panzer et Hain citent de lui une édition de la *Pragmatica sanctio* à la date de 1484. Nous avons vu ce livre à la Bibliothèque nationale, et, vérification faite, il doit être porté à l'actif de l'atelier du *Soufflet Vert*. Il est certain que Pierre César vivait encore à cette époque. Le 18 octobre 1487, il prenait, par bail à vie, moyennant un loyer annuel de 12 livres parisis, « une maison, courcelle et petit jardin derrière. . . en la grant rue Saint Jacques. . . où pend pour enseigne le *Chevalier au Cygne* », tenant d'une part à l'ostel du *Gril*, d'autre part à l'ostel du *Treteau* ». Cette maison, appartenant à la Sorbonne, était placée derrière la « librairie », c'est-à-dire la bibliothèque du Collège. L'emplacement ainsi désigné était situé

<sup>1</sup> Chevillier appelle cette enseigne celle du *Cygne et du Soldat* (*Origine de l'Imprimerie de Paris*, p. 57; ouvrage cité).

deux maisons plus loin que le *Soleil d'Or*, alors occupé par Gering et ses associés, en descendant vers Saint-Benoît, presque en face du collège de Cambrai, où se trouve le Collège de France actuel<sup>1</sup>. Comme il est dit dans

<sup>1</sup> Cette maison porte le n° 67 sur le plan dressé par Madden d'après Lenoir et Bertin. (Voir *Lettres d'un bibliographe*, 5<sup>e</sup> série; ouvrage cité, atlas.) En 1694, à l'époque de Chevillier, c'était la maison de l'*Hermine*, « vis-à-vis la petite rue Fremental ». Voici la copie de ce bail, qui est insérée dans le cartulaire coté MM 282, f<sup>os</sup> 44-47, aux Archives nationales. — « A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Jacques d'Estouteville, chevalier, seigneur de Beyne, baron d'Ivry et de Saint Andry en la Marche, conseiller, chambellan du roy nostre sire, et garde de la prévosté de Paris, salut. Savoir faisons que pardevant Martin Quignon et Pierre Jacquet, notaires du roy nostre dit sire de par luy establyz au Chastelet de Paris, furent présens et comparurent personnellement vénérables et discrettes personnes, maistres Jehan Baudequin, bachelier formé en théologie, prier du collège de Sorbonne fondé à Paris; Jehan Du Mont, Jehan Jaquelin, Jehan Lailler, docteurs en théologie; Jehan Mathie, Gilbert Fournier, procureur dudit collège; Giles Delf, Andry Petit, bacheliers formez en théologie, et Antoine Mucy, maistre ès ars, tous maistres, compagnons, boursiers ou escoliers dudit collège de Sorbonne, faisans et représentans la plus grant et saine partie des maistres, boursiers, compagnons et escoliers dudit collège, pour et au nom d'icelluy collège d'une part, et honorable homme maistre Pierre César, maistre ès ars, demourant à Paris, en la grant rue Saint Jacques, pour luy et en son nom, d'autre part; lesquelles parties de leurs bons grez, bonnes volentez, propres mouvemens et certaines sciences, sans aucune force, contrainte ou décepvance, sur ce bien advisez, conseillez, pourvez et délibérez, si comme il disoient, recogneurent et confessèrent en la présence et pardevant lesdicts notaires, comme pardevant nous en droit jugement, avoir fait, feisrent et font ensemble et l'ung d'eulx avecques l'autre, les bail, prinse, viagers, promesses et convenances qui s'ensuyvent, déclairant par icelles parties et chascune d'elles que par

iceulx préseus bail et prinse ils n'entendoyent et n'entendent pour lesdits de Sorbonne vendre, engager ne aliéner la maison et ses appartenances cy après déclairée en quelque manière que ce soit; mais seulement la bailler à tiltre de louage, rente ou pension viaigieres, ainsi que dit sera cy après; c'est assavoir lesditz de Sorbonne ou nom que dessus avoir baillé et par la teneur de ces présentes baillent à tiltre de rente viagère, loyer ou pension annuelle du jourd'huy jusques à durant et constant le cours de la vie dudit maistre Pierre César, promisreut et prometcent oudit nom garantir, déli-vrer et deffendre envers et contre tous, de tous troubles, debtes, lettres, obligations, ypothecques, évictions, aliénacions et de tous autres empeschemens quelzconques en jugement et par tout ailleurs où mestier sera, aux propres coustz et despens d'icelluy collège, audit maistre Pierre César qui d'eulx print et retint, prent et retient par ces présentes audit tiltre pour son dit viage une maison, courcelle et petit jardin derrière, ainsi que tout se comporte et estend de toutes pars audit collège de Sorbonne appartenant, assis à Paris en ladicte grant rue Saint Jacques, en laquelle ledit preneur est à présent demourant, où pend pour enseigne le *Chevalier au Signe* (sic), tenant d'une part à l'hostel du *Gril*, d'autre part à l'hostel du *Treteau* que Jehan Lasne tient dudit collège de Sorbonne, aboutissant par derrière à la librairie d'icelluy collège, pour d'icelle maison et ses appartenances jouyr par ledit preneur et en faire son profit audit tiltre, sa dicte vie durant; cestz présens bail et prinse ainsi faictz tant à la charge de douze livres parisis de rente viagère, loyer ou pension annuelle que ledit maistre Pierre César preneur en sera tenu, promist et, par ces présentes, gaige et promet rendre et payer doresnavant par chacuu an sa dicte vie durant, ausdictz de Sorbonne, leurs successeurs, procureurs et recepveurs pour eulx aux quatre termes en l'an à Paris accoustumez, premier terme de payement eschéant à la Saint Remy prochainement venant et ainsi d'an en an et de terme en terme; et ce pour toutes charges quelz-

l'acte que le preneur l'occupait déjà et y demeurerait, on peut tenir pour certain que c'était là que Pierre César avait son atelier, tout à côté de ses anciens

conques sans ce que icelluy preneur soit tenu aucune chose payer du cens que peult debvoir ladicte maison, en et sur lesdictz lieux dessus baillez et prins d'iceulx douze livres parisis de loyer, rente viagière ou pension annuelle demourront, sont et demeurent chargez et ypothecquez, comme moyennant et soubz les promesses et conditions cy après déclarées; c'est assavoir que icelluy preneur sera tenu, promist et promet par cesdictes présentes mettre et employer du syen en réparations oudit hostel ès lieux plus convenables et nécessaires d'icelluy et selon qu'il sera advisé et ordonné par lesdictz de Sorbonne ou leurs dits successeurs la somme de cent livres tournois dedans troys ans prochainement venans, oultre et avecques ce qu'il y a à mis et employé par cy devant, et soustenir ledit hostel et appartenances dessus baillez et prins de toutes réparacions grosses et menues durant ledit viage, et en la fin d'icelluy le laisser bien et deuhement réparé de toutes réparacions grosses et menues; et lequel hostel iceulx bailleurs pourront à ceste fin faire veoir et visiter de trois ans en trois ans par gens en ce congnoissans pour savoir s'il sera indigent d'aucunes desdites réparacions grosses et menues pour en ce cas contraindre ledit preneur à les faire faire, se mestier est. Item que ledit preneur ne pourra maçonner, ne soy héberger contre ladicte librairie d'icelluy collègue ne hausser ladicte maison dessus baillée et prinse en telle manière qu'elle puisse oster les veues d'icelle librairie. Item et ne pourra icelluy preneur contraindre lesdictz de Sorbonne à retraire les eaues de leurs édifices qu'ils ont contre ledit hostel dessus baillé et prins qui chéent au dangier dudit preneur (fait comme dessus); et si ne pourra icelluy preneur aucune chose desmolir du dit hostel sans le consentement desdits bailleurs, si n'estoit pour amender icelluy hostel eu esgard au dict de gens en ce congnoissans; et s'il faisoit le contraire, iceulx bailleurs le pourront contraindre oudit cas à restablir et remettre ce qu'il auroit desmoly au premier estat et deu. Aussi promist et promet icelluy preneur ne permectre, ne souffrir demourer, converser ne estre receuz oudit hostel aucunes personnes dissolues ou diffamées, et ou cas

qu'il ne résideroit par aucun temps oudit hostel, il ne pourroit, ne pourra bailler ledit hostel, ne mettre en icelluy demourer autre personne quelconques, sinon sa famille et serviteurs ou locateurs de vie honneste et du consentement desdits bailleurs; pareillement ne pourra icelluy preneur transporter ce présent marché, bail et prinse durant sa vie en quelque manière que ce soit, sans le gré et consentement d'iceulx bailleurs, et ou cas qu'il seroit deffaillant par sa coulpe du paiement d'une année entière à cause desdites douze livres parisis de loyer ou rente viagière ou d'employer lesdites cent livres tournois en réparacions, ainsi que dit est, de soustenir ledit hostel de toutes réparacions grosses et menues durant ledit viage ou deffaillir de faire et accomplir les autres conditions et choses cy dessus déclarées et contenues ou aucunes d'icelles, iceulx bailleurs en ces cas et incontinent l'ung d'iceulx advenu pourroient et pourront, se bon leur semble, reprendre et remettre en leurs mains icelluy hostel, en mettre hors ledit maistre Pierre César, et en faire ce que bon leur semblera, ainsi qu'ilz eussent pu faire auparavant cesditz présents bail et prinse sans sommation, figure de procès, ne autre solemnité de justice y garder, et sans ce qu'ilz soyent oudit cas tenuz aucune chose rendre ne restituer audit preneur desdites cent livres tournois qu'il auroit ainsi employez esdites réparacions, ne autres dommages et intérestz quelconques, et néantmoins pourront contraindre ledit preneur à leur payer ce qu'il debvra lors à cause desdits loyer, rente ou pension viagières et à y employer iceulx cent livres tournois esdites réparacions se employer ne les y a; car ainsi l'ont icelles parties et chacune d'icelles dit, voulu et expressément accordé entre eulx en faisant et passant lesdits présents bail et prinse, et ont esté faitz à ces charges et conditions. En oultre, a esté en ce faisant dit, accordé et convenu entre iceulx bailleurs et preneur, que se Jehan Hoyau, à présent clerc et serviteur dudit maistre Pierre César, preneur, demeure oudit service jusques au jour du trespas d'icelluy preneur son maistre, et il veult tenir ledit hostel et appartenances présentement baillez et prins

patrons, d'autant plus qu'il est encore question audit acte d'une somme d'argent pour les réparations qu'il « a jà mis et employé ci-devant », et que le nouveau bail n'était que la suite d'un précédent. César vécut encore une vingtaine d'années, jusqu'en 1509, comme le constatent les registres des procureurs de Sorbonne. Il paraît avoir cessé d'imprimer à l'époque où il passa le bail à vie de sa maison. Dans le préambule de l'acte, il est appelé « honorable homme maistre Pierre César, maistre ès arts », sans autre qualification.

Suivant le bibliographe van Praet, César et Stoll auraient cessé d'imprimer dès le 26 mars 1476. On a vu plus haut que Pierre César, avait continué seul d'exercer deux années encore, sinon plus.

l'espace de cinq ans ensuyvans le jour d'icelluy trespas dudit preneur, tant seulement aux charges, promesses, conditions et conventions cy dessus apposées, faire le pourra, et seront esdits cas iceulx bailleurs tenez ce souffrir en leur passant sur ce par icelluy Jehan Hoyau obligation pareille à ces présentes pour ledit temps de cinq ans seulement, réservé toutes voies que il ne sera tenu employer oudit hostel pareille somme de cent livres tournois en réparations que dessus est dit. Lesquelz bail, prinse, gagerie, promesses, convenances et toutes et chacunes les choses dessus dictes, et en ces présentes lectres contenues et escriptes, lesdictz bailleurs oudit nom et preneur et chacun d'eulx en droict soy pour tant que ce luy touche, peult ou pourroit toucher, promissent et jurèrent par les foy et serment de leurs corps pour ce par eulx jurez corporellement en la présence desdits notaires comme en nostre main souveraine pour le roy nostre dit seigneur, avoir agréables, les tenir fermes et estables à tousjours sans jamais à nul jour aller, venir, faire ou dire contre en aucune manière, soit par voye d'erreur, d'ignorance, de déception, ne autrement, comment que ce soit ou puist estre; ainçois rendre et payer à plain et sans procès tous coustz, fraiz, missions, despens, dommages et intérestz qui faictz, euz et encouruz seroient par deffault des choses dessusdictes ou aucune d'icelles non faictes, tenues et non accomplies, obligeans quant ad ce l'une desdictes parties à l'autre; c'est assavoir lesdits de Sorbonne oudit nom tous les biens, revenus et temporel d'icelluy collègue de Sorbonne; et ledit maistre Pierre César tous ses biens, ceulx

de ses hoirs et tout tant meubles que immeubles présens et avenir que ilz chacun en droict soy, pour tant que dessus est dit, en soubzmissent et soubzmettent pour ce du tout à la jurisdiction et contraincte de la dicte prévosté de Paris et de toutes autres justices et jurisdictions où trouvez seront pour le contenu en cesdictes présentes du tout entériner et accomplir, et renoncèrent en ce faisant expressément icelles parties et chacune d'elles par leursdits sermens et foy, à toutes exceptions de déception, de mal, de fraulde, d'erreur, lésion, ne convencion d'ignorance, de déception à tout ayde de droit escript et non escript, canon et civil, à tous us, stilles, coustumes, privileges et franchises, à action en fait, à condicion sans cause ou pour non juste cause, à toutes buratz, cautelles, cavillacions, raisons, deffences, oppositions, à toutes lectres d'estat, de grâce, respits, reliefz, impétracions, dispensacions et absolucions, données et à donner, et à toutes autres choses généralement quelconques, qui tant de fait comme de droit de us, coustume ou autrement, comment que ce soit ou puist estre, ayder et valoir pourroient à l'une desdites parties et nuyre ou préjudicier à l'autre, pour aller, venir, faire ou dire contre ces lectres, leur contenu et effect; et au droict disant général renonciation non valoir. En tesmoing de ce, nous, à la relation desdits notaires, avons mis le scel de ladite prévosté de Paris à ces lectres qui passées furent et accordées doubles, cestes pour lesdictz de Sorbonne bailleurs, l'an de grace mil quatre cens quatre vingts et sept, le mercredi dix huytiesme jour du moys de juillet. »

Sur cette donnée inexacte, van Praet a bâti tout un système erroné, qui lui a fait mélanger les produits de deux ateliers bien distincts, l'un celui de César et Stoll, l'autre celui du *Soufflet Vert* (*Viridis follis*), établi, comme le précédent, rue Saint-Jacques, mais plus haut, près du couvent des Jacobins.

## ALPHABET DE CÉSAR ET STOLL.

Æ B C D E F G H I J L M N

O P Q R S T V .s. a b c d e e f g

h i k l m n o p q r f s t u v x y z ( ) . ! † † /

ff ff ff ã a° b 7 x d ē ð g° i P ñ õ p 9 b° p̄

p p q̄ q̄ q̄ q̄ q̄ r̄ ū z Qz Qz

Van Praet, ayant cru de bonne foi que les caractères du *Soufflet Vert* étaient « absolument semblables à ceux dont se servirent constamment » César et Stoll, en a conclu que le matériel de ces derniers était passé dans ce nouvel atelier, où leurs travaux auraient été continués, d'autant plus que les dates paraissaient concorder entre elles. De prime abord, la confusion était facile en raison de la similitude frappante des types copiés l'un sur l'autre, mais présentant néanmoins des différences que nous allons faire connaître.

## ALPHABET DU SOUFFLET VERT.

Æ B C D E F G H I L M N O P

Q R S T V

a b c d e f g g h i k l m n o p q r f s t u v x y z z

ã ã i ð ū q̄ q̄ q̄ x̄ ( ) . ! † / = † d

Les caractères de César et Stoll sont du type romain, comme le caractère de la Sorbonne, mais d'un œil beaucoup plus petit et plus compact. Quelques lettres capitales affectent une forme fleurie toute particulière. La

lettre T est caractéristique : elle se confond la plupart du temps avec l'I, bien que le trait qui forme la croix au-dessus du T, et n'existant pas en haut de l'I, puisse faire distinguer ces lettres l'une de l'autre en y regardant de près; mais le pied de la lettre T, trop large, empêche de les différencier à première vue. Les compositeurs d'imprimerie n'y ont pas fait attention eux-mêmes, et, pour éviter une confusion qui se répétait trop souvent, on a dû, par la suite, fondre un autre I semblable à celui du *Soufflet Vert*. L'introduction de cet I nouveau peut servir de signe de repère pour distinguer les premières impressions de César et Stoll d'avec les dernières.

Pour appuyer cette démonstration, nous présentons le fac-similé de la dernière page du traité de J. de Lignano, *De Pluralitate beneficiorum* :

Item non placet q̄ permutatio sit in fauorem permutantiū. q̄ in dubio auferat̄ eis recursus ad priora beneficia. dum modo ignorātia nō sit crassa uel supina. Nam nō debemus penam infligere sine culpa. de consti. c. ii. nec in dubio interpretari p̄ pena. infra de regu. iu. in penis. maxime ubi agit de damno vitando. ff. de iu. et fac. igno. l. iuris ignorātia nō excusat. cum legibus sequen. Item nō placet q̄ motus proprius/ uel generalis clausula non obstantiarum in aliquo preiudicet consuetudini optionis. p̄ ea que scripsi de rescrip. duobus l. vi. et. c. cum aliquibus. nam ad tollendū ius alterius requirit̄ expressa mentio. ut de rescrip. si p̄pter l. vi. et de consti. l. i. q̄. e. l. i. Nec motus proprius tollit ius alterius. ut patet ex nota. nouel. in. c. si motu p̄ prio de p̄ben. l. vi. Et de ista. q̄ dic̄ latius ut ip̄e egidius scripsit. s. tractatu proximo parte vii. q̄. ii. ubi de hoc uide omnino. et per iohannem andree in addi. spe. ti. de re. permuta.

Tractatus de permutatione beneficiorum finit feliciter. Impressus Parisius per venerabilem virum Petrum Cesaris in artibus Magistrum ac huius operis industriosum opificem ;

C'est à dessein que nous avons choisi ce spécimen, de préférence à ceux d'impressions antérieures, parce qu'il a l'avantage de présenter les signes typographiques qui ont été ajoutés et qui ne se trouvaient pas auparavant dans le matériel.

Cette impression est sans date, mais comme elle porte le nom de Pierre César seul et que le caractère paraît plus fatigué que dans le *Speculum vitæ humanæ*, dans les *Casus longi* et dans le Florius (voir p. 120, 122, 124 et 125), elle doit être classée parmi les derniers produits de l'atelier.

Si nous comparons entre elles les lettres capitales des deux ateliers, nous trouvons que les lettres A, B, C, D, E du *Soufflet Vert* ont la même forme que celles de César et Stoll. Elles ne diffèrent que par l'écartement des lignes ou jambages.

La lettre A a un trait au-dessus, comme dans le modèle primitif, mais les jambages sont plus écartés dans le type du *Soufflet Vert*.

La lettre C du *Soufflet Vert* est plus évasée, mais gagne en hauteur sur celle de César et Stoll ; elle est plus ovale.

L'F de César et Stoll offre une boucle à extrémité fleurie.

L'initiale G est romaine chez César et Stoll. Au *Soufflet Vert*, elle a la forme spéciale et contournée des lettres tourneures<sup>1</sup> des manuscrits.

La lettre H, avec une traverse en forme d' $\Omega$ , sauf une différence d'écartement des jambages, est identique dans les deux ateliers.

LI du *Soufflet Vert* a été copié après coup par César et Stoll, comme nous l'avons expliqué plus haut.

Le K n'existe pas, comme dans la plupart des alphabets du xv<sup>e</sup> siècle.

Les lettres L, M, N, O, P, Q des deux ateliers n'offrent que de très légères différences.

De petits traits au milieu de l'L, au-dessus des jambages supérieurs de l'M et au milieu de l'N, que l'on aperçoit chez César et Stoll, sont supprimés au *Soufflet Vert*. M, N, P et Q ont plus d'écartement dans les types de César et Stoll. Par contre, l'O est un peu plus large au *Soufflet Vert*.

La lettre R de César et Stoll est un peu plus renflée dans le haut et a, dans le bas, une petite queue rentrée en dedans, qui n'existe pas dans le type du *Soufflet Vert*.

L'S a un plein assez prononcé chez César et Stoll, que l'on ne trouve pas dans l'autre atelier.

<sup>1</sup> On nomme lettre tourneure l'initiale tournée (*ornata*) dépourvue d'ornements que l'on voit au commencement de certains chapitres dans les manuscrits du moyen âge. Primitivement emprun-

tées à l'alphabet des capitales romaines, ces lettres affectent dans toutes leurs parties, dans leurs traverses, dans leurs panses et dans l'extrémité de leurs hastes, des formes gracieusement arrondies.

La lettre T est normale au *Soufflet Vert* et ne ressemble point à celle de César et Stoll, chez lesquels elle prend une forme fleurie.

Les lettres X, Y et Z n'existent en majuscules ni dans l'un ni dans l'autre atelier. Ces lettres étaient très peu usitées et, comme pour le K, on employait la lettre ordinaire du corps dans les mots exceptionnels où la majuscule devait figurer.

Le z du corps a même manqué totalement dans les premières impressions de César et Stoll, et nous avons vu des volumes de leur atelier dans lesquels cette lettre était écrite à la plume, au lieu d'être imprimée. C'est encore un signe auquel on reconnaîtra celles de leurs impressions les plus anciennes.

Passant maintenant à l'examen des lettres ordinaires, nous trouvons une différence presque imperceptible à première vue, mais qui est cependant assez sensible dans certaines formes du *Soufflet Vert*. On remarque, dans le matériel de cette imprimerie, le mélange de trois types d'une forme semi-gothique. Le d à dos renversé en forme de *ḍ* grec est plus souvent employé que le d romain à dos droit. Un g gothique est employé concurremment avec un g romain; un h avec queue dépassant la ligne se voit en même temps que la même lettre sans queue qui est exactement semblable au type de César et Stoll.

Ces dernières formes n'ont été introduites dans le matériel du *Soufflet Vert* qu'à une certaine époque, et ne se rencontrent pas dans les toutes premières impressions de cet atelier, que nous ne ferons connaître qu'au chapitre suivant. Pareil mélange de caractères gothiques et romains n'existe pas dans les livres sortant de l'imprimerie de César et Stoll.

Les lettres liées et les signes abrégatifs ou particuliers sont plus nombreux chez Pierre César qu'au *Soufflet Vert*. En réduisant la série des signes particuliers, sujets à confusion, qui pouvaient gêner la rapidité de la composition typographique, ce dernier atelier semble avoir profité de l'expérience acquise. Seule, la ponctuation a été augmentée du double trait d'union marquant la coupure des mots à la fin des lignes, signe qui manquait chez César et Stoll.

Van Praet cite une édition du texte latin de Valère Maxime imprimée avec les types du *Soufflet Vert*, et cette fois il est moins affirmatif que précédemment.

Il est dit, à la fin du Valère Maxime, que le livre a été imprimé heureusement dans la très noble ville de Paris, en l'an 1475<sup>1</sup>.

Ce n'est donc pas en 1477, mais dès l'année 1475, que l'existence de l'atelier du *Soufflet Vert* est constatée.

« Cette édition, dit van Praet, est exécutée avec les caractères dont s'est servi, en 1477, 1478 et 1479, l'imprimeur de Paris qui demeurait rue Saint-Jacques, près des Jacobins, et qui avait pour enseigne le *Soufflet Vert*. Ils sont dans le genre de Cesaris et Stoll<sup>2</sup>. » Il était plus près de la vérité.

La classification erronée de van Praet, suivie jusqu'à présent par tous les bibliographes sans exception, a créé et perpétué ce que nous appellerons une hérésie bibliographique.

Après ce que nous venons de dire, il n'y a plus lieu de s'arrêter aux arguments de van Praet, et nous croyons avoir élucidé suffisamment la question et démêlé la vérité sans qu'il soit besoin d'insister. Le *Soufflet Vert* était tout

<sup>1</sup> *Nobilissima Parisius* est un qualificatif que les étrangers donnaient déjà à Paris avant l'invention de l'imprimerie. Ils considéraient cette capitale du royaume (*regia et docta Parisius*) comme l'asile le plus agréable de l'étude et le foyer des lumières. Le franciscain Barthélemy l'Anglais, dans son ouvrage intitulé *De Proprietatibus rerum*, composé au XII<sup>e</sup> siècle, célèbre ainsi la prééminence intellectuelle de Paris sur les autres cités et le charme de son séjour : *Cum uultus habeat Francia nobiles et famosas civitates, Parisius inter omnes uerito obtinet principatum. Nam sicut quondam Athenarum civitas, mater liberalium artium et litterarum, philosophorum uirix et fons omnium scientiarum Græciam decoravit, sic Parisius nostris temporibus, non solum Franciam, imo totius Europæ partem residuam in scientia et in moribus sublimavit. Nam velut sapientiæ mater, de omnibus mundi partibus aduenientes recolligit, omnibus in necessariis subvenit, pacifice omnes regit et, tanquam veritatis cultrix, debitricem sapientibus et insipientibus se ostendit. Urbs locuples, diuitiis et opibus præpotens, pace gaudens, aere et flumine philosophantibus congruus, camporum, pratorum et montium pulchritudine fessorum in studio oculis recreans et reficiens, vicorum et domorum aptitudine studentibus maxime competens; et nichilominus ad refectorem et receptionem omnium aliorum ipsam frequentantium sufficiens. Uniuersas alias urbes in hiis*

*consimilibus præexcellens.* — « La France compte un grand nombre de cités nobles et fameuses, mais Paris mérite d'être mis au premier rang entre toutes. De même qu'autrefois la ville d'Athènes, mère des arts libéraux et des lettres, nourrice des philosophes et source des sciences, a été la gloire de la Grèce, Paris a, de nos jours, élevé non seulement la France, mais encore l'Europe entière au plus haut degré de la science et de la civilisation. Ne la voit-on pas, dans sa sagesse maternelle, recueillir les étrangers venus de toutes les parties du monde, subvenir à leurs besoins et leur imposer à tous ses pacifiques lois? Éprise de toutes les vérités, elle se fait un devoir de les communiquer à la fois aux sages et aux insensés. Au sein de l'abondance et des richesses, on y jouit de la plus grande tranquillité. Son climat et son fleuve prédisposent aux idées philosophiques. Ses plaines, ses prairies, ses collines charment les yeux et reposent l'esprit de ceux que l'étude a fatigués. Ses rues et ses maisons sont appropriées à la plus grande commodité des étudiants, et néanmoins on y reçoit et héberge convenablement tous les autres passants qui viennent en foule la visiter. »

<sup>2</sup> JOS. VAN PRAET, *Catalogue des livres imprimés sur vélin*; Paris, de Bure frères, 1813; deux parties en un volume in-folio, p. 393, col. 1.

simplement un atelier créé peu après celui de César et Stoll, et qui fonctionna concurremment avec eux.

Nous donnons ici un fac-similé de la fin de la table de ce Valère Maxime avec l'achevé d'imprimer qui complétera notre démonstration. On pourra ainsi comparer ce spécimen d'impression du *Soufflet Vert* avec celui de César et Stoll que nous avons donné à la page 132.

**Virtus honore dignabilis li ii ca v per totum**  
**Viles genere li iii ca iiii per totum**  
**Vicia li iii ca v per totum**  
**Violentia li ix ca vii per totum**  
**Vindicta et vltio li ix ca x per totum**  
**Vite amor li ix ca xiii per totum**  
**Vigor cultus li iiii ca viii § philippo**  
**Victorie fructus li v ca i § affricam**  
**Vincere seipsum virtuosum est li iiii ca i § vix**  
**Vlurarius laudandus li iiii ca viii § in quinto**  
**Votum redditum li i ca i § in qua cum mater**  
**Vxor li vi ca vii per totum**                      **Finit tabula.**

**Præfens Valerii maximi opus præclarissimum! in nobi-  
 lissima Parisius Anno domini M.CCCC.LxxV. Fe-  
 liciter est impressum;**

Maintenant que nous avons mis les choses au point et que la distinction est bien établie entre les produits des deux ateliers, qui ne doivent plus être confondus en un seul, comme on l'a fait jusqu'à présent, revenons à Pierre César. Les impressions qu'il a exécutées soit seul, soit en société avec Jean Stoll, sont moins nombreuses que celles du *Soufflet Vert* et n'ont dû être tirées qu'à petit nombre, car elles sont infiniment plus rares que celles de Gering. Nous n'avons pas l'intention de les énumérer ici. Ce travail est plutôt du domaine de la bibliographie abstraite et ne rentre pas dans notre plan. Les livres sortis de cet atelier ne comportent d'ailleurs aucune illustration, et les spécimens que nous en avons donnés suffisent pour les caractériser.

César et Stoll, tout en se servant couramment des caractères ronds que nous leur connaissons, n'ont-ils pas employé quelquefois un caractère gothique? Nous avons vu une édition petit in-quarto du traité de Gaguin sur la manière de faire des vers (*De Arte metrificandi*), qui est imprimée en caractères gothiques

et au commencement de laquelle on trouve, parmi d'autres pièces, des vers adressés par l'auteur aux imprimeurs, dont il loue l'habileté. Voici le texte de ces vers :

*IN LAUDEM PETRI CESARIS ARTIUM LIBERALIUM MAGISTRI  
ET JOHANNIS STOL IMPRESSORIE ARTIS PERITISSIMORUM AUTORUM  
ROBERTI GAGUINI EPIGRAMMA.*

*Hos quotiens sumes lector venerande libellos  
Artificium<sup>1</sup> totiens semper amabis opus.  
Quod cita vix poterat perscribere dextra quotannis  
Mense dat ars : nec inest sordida<sup>2</sup> menda libro.  
Pluris erat nuper calamo ruganda papyrus  
Quam modo pregrandis veniat ipse codex.  
Hoc tulit inventum fœlix Germania terris  
Artis et ingenii nobile scema sui.*

ÉPIGRAMME DE ROBERT GAGUIN

À LA LOUANGE DE PIERRE CÉSAR, MAÎTRE ÈS ARTS LIBÉRAUX, ET DE JEAN STOLL,  
OUVRIERS TRÈS HABILÉS DANS L'ART D'IMPRESSION.

Chaque fois, honorable lecteur, que tu prendras ces livres dans tes mains, tu ne cesseras d'admirer l'œuvre d'habiles ouvriers.

Ce qu'une main rapide pouvait à peine écrire dans une année entière, l'art le fait maintenant en un mois, et il n'y a pas de fautes grossières dans le volume.

Tracer des caractères d'écriture avec la plume sur le papier était autrefois plus difficile que maintenant d'exécuter un grand volume<sup>3</sup>.

C'est l'heureuse Germanie qui a apporté cette invention sur la terre, noble marque de son art et de son génie.

La présence d'une pièce en l'honneur des imprimeurs peut faire supposer que cette édition serait sortie de leurs presses et qu'ils auraient ainsi, à l'exemple

<sup>1</sup> On doit lire *artificum* et non *artificium*. C'est une faute qui n'est pas reproduite dans l'édition sans date du même traité de Gaguin, revue et corrigée par l'auteur et imprimée chez Félix Baligault. (Voir le *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque publique de Besançon*, par Aug. CASTAN; Besançon, imprimerie de J. Dodivers, 1893; in-8°, p. 348, n° 457.)

<sup>2</sup> Il y a encore là une faute. Il faut *sordida* au lieu de *surdida*, comme le portent l'édition de Baligault et l'édition originale de César et Stoll.

<sup>3</sup> Madden a fait un contresens en traduisant ainsi ces deux vers : « Naguère le papier qu'il fallait pour un livre coûtait plus cher qu'on ne paye aujourd'hui un énorme volume. » (*Lettres d'un bibliographe*, p. 285; ouvrage cité, 4<sup>e</sup> série.)

de Gering et de ses associés, adopté un caractère gothique pour remplacer leur caractère romain. Cet ouvrage de Gaguin est précédé d'une épître en vers au comte du Maine<sup>1</sup> et ne porte aucune date.

Il existe une édition en caractères romains du Traité de versification de Gaguin, qui est réellement sortie des presses de nos imprimeurs. L'édition en caractères gothiques, dont nous donnons ci-dessous deux fac-similés, serait une copie ou une contrefaçon, parue quelques années après, dans laquelle on a reproduit les mêmes pièces liminaires en y ajoutant des fautes.

*Première page avec adresse au comte du Maine.*

*Ad libellum suum eiusdem auctoris Epigramma*

**A** frustra obloquens Lenoani principis aulæ  
 Ipse subibis. Tibi truce libelle fores  
 Cicero exigua quæ sis ueste rogatus!  
 Te bonus ad dominum ianitor ire sinet.  
 Sobrius ergo meo sub nomine verba repones.  
 Et venisse humili nil vereare loco.  
 Cernimus ingentes estu caldoris anhelos.  
 Pertenui ceruos fonte leuare sitini.  
 Te comes illustris curis maioribus actus!  
 Perferet admissum gratius esse breuem.  
 Forsitan errant si quis te maximus auctor.  
 Arguet assurgas. et venerare senem.  
 Dic te inter turbas inter molimina rerum/  
 Solliciti patris exiuisse domo.  
 Sin contra obrectet falsa gravitate susurro  
 Grammaticis auditor. vanus sineptus siners!  
 Obsurdesce. rudes nequeas vicisse relatu.  
 Irrita responsis mens malefana surit.  
 Uade benigna tibi successerit aura ferendo.  
 Et ducibus superis te schola forte leget!

**L**ooici xanconeæ. episcopi. Epigramma i Roberti  
 gaguini ordinis sancte trinitatis et captiuorum generalis  
 precepta.  
 Qui numeris certis tentas cantare poeta.  
 Et vario musas vis celebrare pede.  
 Gaguini precepta tene. quibus orpheus usus.  
 Concinnit suavi pindarus atque lira.  
 His maro tu heuas his pagma cætat homezus

*Page contenant l'éloge des imprimeurs.*

**E**go vero tete quem et consultissimum precepto  
 rem semper adiuui. et peritissimum mihi magistrus  
 selegi. cum latis honoribus pariter magnipendos  
 Atque facundie tue fulmina inter illustres oratores  
 veluti per tonantiam faciam baud mediocriter admi  
 rari. Quin vel tuo nomini modulatissimum carmen  
 gloriose ascripserim;  
**ELLE**

**S**imonis recomadoris. Angeriaci in libros eius  
 dem gagmini de arte versificandi Epigramma  
 Quisquis cupit numeros dulci cecinisse camena!  
 Te legat. et quociens id volet aptus erit!  
 Exotus musas cantus modularis amenos.  
 Et leto flore nobile spargis opus!  
 Scrutari riuos nichilum post terga relinquens  
 Larminis ut doceas fingere quocumque modos.  
 Docta manus voluit metri variare colores!  
 Quo tuus in multo surgit honore liber!

**I**n laudem petri Celsaris artium liberalium ma  
 gistri. Et iobanis Scol. Impressorie artis pe  
 ritissimum auctorem. Roberti gaguini Epigramma  
 Vos quociens sumes lector venerade libellos!  
 Artificium. cociens semper amabis opus.  
 Quod cita vix poterat perscribere dextra quævis  
 Dense dat ars. nec inest surdida menda libro  
 Pluris erat nuper calamo ruganda papirus!  
 Quas modo pregrandis veniat ipse codex.  
 Hoc tulit inuentum foelix germania terris  
 Artis et ingenij nobile scema sui!

Dans la pièce à l'adresse des imprimeurs, on lit *autuorum* au lieu d'*autorum*, *artificium* pour *artificum*, et *surdida* au lieu de *sordida*. On y trouve encore

<sup>1</sup> Le prince auquel Gaguin dédia son livre est Charles IV, comte du Maine, qui succéda, en 1480, aux États de son cousin René, roi de Provence, d'Anjou, de Naples et de Sicile. Il mourut le 11 décembre 1481, ayant institué, par testament, le roi Louis XI son héritier universel. On

ne doit pas le confondre avec Charles, comte du Maine, son père, un des plus grands amateurs de livres de son temps, mort en 1472, auquel Fichet offrit un bel exemplaire manuscrit de sa Rhétorique, qui est aujourd'hui conservé dans la bibliothèque de Gotha.

*Gagnini* au lieu de *Gaguini*; un *n* à la place d'un *u* dans le mot *peritissimorum*; un *u* au lieu d'un *n* dans *quotannis*. Dans l'intitulé de l'épître de Louis, évêque de Saintes, le mot *trinitatis* est imprimé fautivement *trinitatatis*.

L'édition de César et Stoll n'a pas tout à fait les mêmes dispositions typographiques. Elle débute au verso de la première page, qui est blanche, par la pièce de vers de l'auteur présentant son livre au comte du Maine.

En regard on trouve le commencement d'une lettre de Simon Rocamadour, secrétaire de Louis de Rochechouart, évêque de Saintes, à Robert Gaguin, son ancien maître et précepteur. Voici le fac-similé de ces pages :

L'auteur présentant son livre  
au comte du Maine.

Ad libellū suū eiusdē auctoris Epigrāma.  
**A** frustra obloqueris. Cenomani principi  
 pjs au lam.  
 Ipe subibis. Abi. trude libelle fores.  
**I**citus. exigua q̄ sis ueste togatus!  
 Te bonus ad dominū ianitor ire finet.  
**S**obrius ergo meo sub nomine uerba repones.  
 Et uenisse humili nil uereare loco.  
**C**ernimus ingentes estu caldoris anhelos.  
 Pertenui ceruos fonte leuare sitim.  
**T**e comes illustris curis maioribus actus!  
 Perferet admissum gratius esse breuem.  
**E**orsitan errati si quis te maximus auctor.  
 Arguet. assurgas. et uenerare senem.  
**D**ic te inter turbas. inter molimina rerum.  
 Solliciti patris exiluisse domo.  
**S**in contra obtrectet falsa grauitate susurro.  
 Gramatis auditor. uanus. ineptus. iners!  
**O**bsurdesce. rudes nequeas uicisse relatu.  
 Errita responsis. mens malefana. furit.  
**V**ade. benigna tibi successerit aura ferendo.  
 Et ducibus superis. te schola forte leget.

Lettre de Simon Rocamadour  
à Robert Gaguin.

Simon recomadoris. Angeriacus  
 Lodoici xantonē. episcopi secreta-  
 rius. Suo preceptori et magistro.  
 Roberto gaguino. ordinis sctē tri-  
 nitatis et captiuorū generali. S. P.

**V**os de arte metrica. i lucem libellos  
 emisisti illustris gaguine. sic cupida  
 poematū inuentus prendidit. ut. qua  
 si uno mille annorū obuolutum latibulo the-  
 saurum repererit. hos. procul falso. et beatissi-  
 mos. et apud sese preciosissimos habeat. Quoni-  
 am ita hercle per huiusce artis riuulos decurri-  
 sti. ut nichil quidpiam non modo tam latebro-  
 sum. archanumq. fuerit. quin tu lucretio pala-  
 sed et quotquot lapillos scrupulosue pepererit.  
 exploratos stridimq. numeratos. sciētissime tra-  
 dideris. **I**nceptus hancine graui ac multa  
 sententia refertam editionem. cum comptam  
 et nitidam. tum. diuo ingenii acumine elabo-  
 ratam haud inamenissimis eloquentie floscu-  
 lis perpulchre expolitam. effecisti. Rem profe-  
 cto audantes iuuenum animos potentissime

Au lieu d'être, comme dans la contrefaçon, placés au commencement, les vers de l'évêque de Saintes se trouvent au verso du troisième feuillet et sont suivis de ceux de son secrétaire. La pièce de Robert Gaguin en l'honneur de ses imprimeurs est imprimée au recto du quatrième feuillet. Nous donnons ci-après les fac-similés de ces deux pages, qui sont en face l'une de l'autre dans l'édition originale.

L'*Ars metrificandi*, édité par César et Stoll, comporte 23 lignes par page, comme les impressions de format in-quarto faites en Sorbonne.

*Vers de l'évêque de Saintes et de son secrétaire.*

**L**odoici xantonē·episcopi Epygrāma  
in roberti gaguini ordinis sancte trini  
tatis et captiuorum generalis·p̄cepta·

- ¶ Qui numeris certis tentas cantare poeta.  
Et uario musas uis celebrare pede.  
¶ Gaguyni precepta tene· quibus orpheus usus.  
Concinnit suaui pindarus atq; lira.  
¶ His maro tū heroas his p̄gama cātāt homerus.  
Carmine lasciuo queque thalia canit.  
¶ Jam schola parisia roberti dogma legunto.  
Carminibus uiuat tempus ut omne tuis.

**S**imonis recomadoris·Angeriaci  
in libros eiusdem gaguini de ar-  
te uerificandi·Epygramma;

- ¶ Quisq; cupit numeros dulci cecinisse camena!  
Te legat·et quociens id uolet aptus erit;  
¶ Exorsus musas cantus modularis amenos.  
Et leto flore nobile spargis opus;  
¶ Scrutaris riuos nichilū post terga relinquēs!  
Carminis ut doceas fingere quosq; modos.  
¶ Docta manus uoluit metri uariare colores!  
Quo tuus in multo surgit honore liber.

*Pièce de vers en l'honneur des imprimeurs.*

**I**n laudem petri Cefaris artiū  
liberalium magistri·Et ioban-  
nis Stol·Impressorie artif̄ peri-  
tissimorum auctorum·Roberti  
gaguini Epygramma;

- ¶ Hos quociens sumes lector uenerāde libellos!  
Artificum tociens semp amabis opus.  
¶ Q̄d cita uix poterat p̄scribere dextra quotānis!  
Mense dat ars· nec uest fordidā mēda libro.  
¶ Pluris erat nuper calamo ruganda papyrus/  
Q̄ modo pregrandis ueniat ipse codex.  
¶ Hoc tulit inuentum foelix germania terris/  
Artis et ingenii nobile scema sui;

La contrefaçon a 30 lignes par page et 40 feuillets seulement, tandis que l'on compte 56 lignes dans l'édition originale, dont voici la dernière page :

lacticis obesse /dum artem aliquam minutissi-  
mis preceptūculis dispartitam legunt· primū  
q̄ litteris ipsi confidētes /inueniendis rebus ne-  
gligentius animum intendūt· deinde lecti oīs  
multiplicati uexati /minime ualent memoria.  
Quas res ut maxie uitaremus /studuimus esse  
breuissimi;

**FINIS.**

Le livre doit avoir paru pour la première fois vers 1474 ou 1475, avant l'introduction de la nouvelle lettre capitale I dans le matériel de César et

Stoll (voir ci-dessus, p. 131). Voici l'alphabet de la première fonte, que l'on pourra ainsi comparer avec celui des dernières impressions de l'atelier :

Æ B C D E F G H I L M N O P Q

R S T V a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u x y z ;

ā ð ð̄ i i° ñ õ ð̄ ð̄̄ p° q̄ q̄̄ r̄ r̄̄ ū ; ꝛ Q̄ Q̄̄

â ð ð̄ ð̄̄

• / • ! ; ( ) ¢

La contrefaçon a paru beaucoup plus tard. Elle est imprimée avec des caractères identiques à ceux d'un livret pédagogique intitulé : *Augustini Dati Senensis isagogicus libellus in eloquentie precepta*, portant à la fin la mention qu'il a été imprimé à Paris per magistrum Simonem Doliatoris de Prusia. L'initiale de *Doliatoris* est figurée par un D romain mélangé avec d'autres lettres gothiques.

Le nom de *Doliatoris*, du latin *dolium* « tonneau », peut se traduire en français par *Tonnelier* ou *Le Tonnelier*; mais, comme il est dit que ce maître est originaire de Prusse (*de Prusia*), il répondrait en allemand au nom de *Böttiger* ou *Bötticher*, dérivé de *Botich*. Un imprimeur du nom de *Gregorius Böttiger* ou *Boettiger*, peut-être son parent, exerçait à Leipzig de 1492 à 1495.

Le dernier livre signé de César est, comme nous l'avons dit, le recueil des *Epistolares formulæ* de *Virulus*, daté de septembre 1479. L'auteur, Manneken (nom flamand qui signifie « petit homme » ou *virulus* en latin), était professeur à l'école de grammaire du Lys, à Louvain. Son livre, d'abord imprimé en avril 1476, à Louvain même, par Jean Veldener, typographe immatriculé de l'Université, se terminait par un curieux *colophon*, dans lequel ce dernier vante avec force détails son habileté. Il donne son adresse, afin qu'on lui achète ce volume, qu'il déclare avoir imprimé lui-même, du 1<sup>er</sup> au 30 avril; on avait pu le voir à l'ouvrage durant tout le mois, dit-il. Cette réclame originale fut copiée textuellement, vers la fin de la même année, par un autre imprimeur de Louvain, Jean de Westphalie, qui substitua son propre nom à celui de Veldener, changea l'adresse de ce dernier et modifia l'indication du mois d'avril en celle de décembre.

Pierre César fit de même. Il donna une édition du livre de Manneken, reproduisit exactement, en y mettant son nom, le libellé de la première

édition de Veldener, remplaça l'adresse primitive par la sienne, rue Saint-Jacques, et ajouta la date de septembre 1478.

On peut lire, dans les fac-similés suivants, le texte original de l'adresse de l'imprimeur des *Epistolares formulæ* de Manneken :

RÉCLAME DE PIERRE CÉSAR,  
IMPRIMEUR,  
vantant son savoir-faire  
et donnant en même temps son adresse  
aux acheteurs.  
(30 septembre 1478.)

Salve. Si te forsan amice dilecte nouisse  
iuuabit quis huius volumis impressorie  
artis perductor fuenit/atq; magister. Acci-  
pito huic artificio nomē esse magistro petri.  
Cesaris/cui q̄ certa manu insculpēdi/celā-  
di/introculādi/caracterandi assit industria  
adde et figurandi et effigiandi. et si quid in  
arte secreti ē q̄d tectius oculis. quanq; etiā  
fidorū comitū perspicax diligētia/ut oīum  
litrarū imagines splendeant ad gratiā/ac-  
etiam cohesione cōgrua gratiq; congerie.  
mendis castigatis cōpendeāt. tanta quidē  
cōcinnitate q̄ partes inter se et suo cōgruāt

uniuerso/ut q̄ delectu materie splēdoresq;  
forme lucida queq; promineāt/quo pictio-  
nis cōnexionis pulcre politure dāriq; nito-  
ris crescat multa venustas. sunt oculi iudi-  
ces. Id nā satis facies huius libelli demō-  
strat/quē multiplicatuz magni numeri glo-  
bo sub placidis attramēti lituris sp̄cto. ca-  
lamo inchoauit. Anni septuagesimi octa-  
ui. Septēbris primus perfectiq; dies vlti-  
mus/quē artis memorate magistrū si tibi  
hoc predicto septēbri mense cure fuisset que-  
rere facile poteras parisiuz imp̄ssioni va-  
cantem in vico sancti iacobi inuenire. Hoc  
ideo dixisse velim ne eius reifnsius pmā-  
seris si forsan ambegeris. vbi ars illi sua cē-  
sus erit. ouidius inq̄t. Vbi et etiā viuūt sua  
sic forte et arte contrētus/tā felicibus astris.  
tāta q̄ fortune clemētia ut nō inducar cre-  
dere q̄ eidē adhuc adesse possit abeūdi/ne  
cogitādi quidē/animi impulsio. Id enīam  
adiecerim quo tā quid poteris q̄ quid po-  
tuisses agnoscas. Vale.

Finis huius operis.

Voici la traduction de cet intéressant document :

Bonjour, cher ami. — Si, par hasard, tu désirais savoir quel est le maître imprimeur qui, par son art, a exécuté ce volume, apprends que cet habile ouvrier se nomme maître Pierre César, dont la main sûre sait industrieusement graver, ciseler, fondre et fabriquer les caractères qui servent à imprimer, y compris la manière de faire des figures et d'en reproduire les images. Il connaît à fond tous les secrets de son art. Avec le concours de compagnons fidèles, actifs et adroits, il donne aux pages qu'il imprime une couleur brillante qui plaît, en les composant et les disposant ensemble convenablement après les avoir corrigées de leurs fautes. La réunion des diverses parties entre elles se combine et se confond en un tout qui, par l'agencement des matériaux et la splendeur de la forme, en fait ressortir la régularité. D'un coup d'œil on peut juger, comme dans la peinture, de l'harmonie et de la parfaite netteté qui en augmentent les beautés. L'aspect de ce livre te le montre suffisamment. Il a été multiplié à un grand nombre d'exemplaires avec des lettres bien à leur place, sans l'aide de la plume. Le maître de cet art susnommé l'a commencé le premier septembre 1478

et l'a terminé le dernier jour du même mois. Si tu t'étais soucié de le voir dans ledit mois de septembre, tu l'aurais trouvé facilement à Paris, occupé à ce travail d'impression, rue Saint-Jacques. C'est ce que je voulais te dire, afin que tu ne fusses pas ignorant de la chose si, par hasard, tu n'étais pas suffisamment renseigné. Où est son art, se trouve sa demeure, comme dit Ovide. C'est là où il vit de son métier, tout en étant content de son sort. Son étoile lui est si favorable et la fortune si clémente, que je ne puis croire qu'il veuille s'en aller et qu'il en ait seulement l'idée. J'ajouterai même que tu reconnaîtras que j'ai dit vrai, comme tu pourras t'en assurer. — Adieu.

Le volume de Manneken est imprimé en caractères gothiques de 12 points. Voici le spécimen de la première page de ce livre :

**Epistolarū formulę i oī genere scribē  
di iurta maiorū nostrorū doctrinā. et  
veram epistolandi artē per dominū karo-  
lum menniken studij bononię. magistrū  
vnicę multarū scāarū virum doctissimuz et  
epistolis familiaribus. M. L. L. que me-  
rito eloquēte patrem appellant. Et enee fil-  
uij poete laureati et tracte. Vnicuiq; exem-  
plozū gratia pemecessarie. Et q̄ maxime  
vtilēs feliciter incipiunt.**

**Intimatur amico īpletio sue petitionis  
quo ad collectionē epistolarum.**

**f Alutes plurimas q̄ effundere pos-  
sit tibi calamus. aut ferre papyrus.  
Multis me litteris incessanter a mice fidissi-  
me. multaq; semp prece prosequeris. q̄ in  
vnū libellū formulas aliquas eplāres que  
scolaribus bouanię i collegio lilij pro emē-  
dis pronūcian cōsuerunt et quidē correctas  
tibiq; mittendas colligerē. maximeq; illas  
quas imitatio ni cōmuniq; scriptioni ma-  
gis accomodas. ac ornatu et sensu venusti-  
ores iudicari. Duo vel epistolas struēdi  
vel imitādi plurima tibi ad manū starent**  
a i

C'est encore une contrefaçon. Les types sont lyonnais. Les lettres, que nous avons vérifiées une à une, sont absolument les mêmes que celles dont s'est servi Guillaume Balsarin pour l'impression du texte des *Decreta Basiliensia et Bituricensia*, datée de Lyon 1488 et portant la marque de ce typographe. Il a dû certainement exister une édition de l'ouvrage de Manneken imprimée par Pierre César, édition disparue dont on ne connaît plus aucun

exemplaire et qui aura été copiée textuellement sans y rien changer, sauf le caractère. L'exemplaire de la contrefaçon lyonnaise, le seul qui soit connu jusqu'à présent, est conservé à la Bibliothèque de la ville de Lyon. Les filigranes du papier à la roue dentée de fabrique lyonnaise, que nous avons remarqués dans le volume, avaient éveillé notre attention et fait naître dans notre esprit des doutes relativement à son origine parisienne. Ces doutes ont pris consistance et ont fait place à la certitude lorsque nous avons pu identifier les types d'une façon positive et en découvrir le véritable imprimeur. Une autre observation critique vient confirmer notre thèse. Le contrefacteur, voisin de l'Italie, a cru que Manneken professait à l'Université de Bologne, et à la première page on a imprimé *studii Bononiensis* au lieu de *Loyantiensis*. Quelques lignes plus loin, on a mis *Bovanie* au lieu de *Loyanie*.

A quelle époque cette copie lyonnaise de l'édition parisienne a-t-elle été faite? Il est assez difficile de le déterminer d'une façon sûre. Nous avons tout lieu de croire qu'elle ne fut imprimée au plus tôt que trois ou quatre ans après. Nous ne connaissons pas de livres datés et signés de Balsarin avant 1487; cependant il était inscrit à Lyon sur les rôles d'impôts à partir de 1485, et M. Natalis Rondot dit que cet imprimeur était certainement dans cette ville en 1482<sup>1</sup>.

Le recueil des *Epistolares formulæ*, dont le caractère paraît tout neuf, serait très probablement l'une des premières impressions de Balsarin.

Il nous reste maintenant à donner quelques renseignements sur la personnalité de nos deux imprimeurs.

Chevillier dit que César, qu'il appelle *Cæsar*, était Allemand, comme Stoll. Nous lui avons conservé le nom français de Pierre César, donné dans un acte public, le bail de 1487. Son véritable nom, en allemand, serait *Kaiser*. On croit généralement qu'il s'appelait *Keysere*, et qu'il appartenait à la famille d'Arnaud de Keysere (*Arnoldus Cæsar*), imprimeur à Audenarde et à Gand au xv<sup>e</sup> siècle; on donnait alors le nom générique d'*Allemand* non seulement aux habitants de l'Allemagne proprement dite, mais encore aux populations des pays situés en deçà comme au delà du Rhin, ayant fait partie de l'ancienne Germanie. C'est ainsi que nous voyons des imprimeurs originaires de la Hollande, comme Martin d'Amsterdam et Pierre de Haarlem,

<sup>1</sup> RONDOT (Natalis), *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xv<sup>e</sup> siècle*; Lyon et Paris, A. Claudin, 1896; gr. in-8°, p. 154.

se dire Allemands dans les *colophons* à la fin de leurs livres. Mathias d'Anvers, imprimeur à Mondovi en 1472-1473, précisément à l'époque qui nous intéresse, dit qu'il est né à Anvers, ville allemande :

*Quem genuit Germana Antuerpia potens  
Mathiæ Antonius virtute insignis et arte.*

Il n'y a rien d'étonnant, comme le fait observer P.-C. van der Meersch, que Chevillier ait traduit le mot *Allemanus*, qu'il aura rencontré dans les archives de la Sorbonne, par « Allemand », quoique de Keysere fût originaire de Belgique<sup>1</sup>.

Outre l'imprimeur Arnaud de Keysere, qui exerça l'art typographique à Audenarde en 1480 et à Gand en 1483, on connaît un Pierre de Keysere qui était tout à la fois notaire, relieur, libraire et imprimeur à Gand, de 1511 à 1547.

En 1511, Jacques Biermant, de Bruges, imprime à Paris, dans cette même maison où Pierre César avait tenu ses presses (*in prelo Cesareo*), une édition in-quarto du traité de Grapaldus, *De partibus ædium*. En 1512-1513, la même imprimerie est dirigée par un Gantois, Robert de Keysere, comme le constate l'intitulé d'une dédicace qui lui est adressée (*Roberto Casari Gandavo*), en tête d'une édition des *Argonautica* de Valerius Flaccus, se terminant par cette suscription : *Impressum in Parrhisiorum Lutecia, communibus Jodoci Badii Ascensii et Johannis Parvi expensis in PRELO CESAREO*. Cette location de la maison de Pierre César, faite après sa mort, de préférence à des Flamands, un Brugeois et un Gantois, qui rappellent la mémoire du second imprimeur de Paris en donnant son nom à leur atelier appelé « Imprimerie Césarienne » (*Prelum Casareum*), est un fait qui a pu laisser supposer que Pierre César était leur compatriote. Le *Valerius Flaccus* exécuté dans l'imprimerie Césarienne a été imprimé aux frais de Josse Bade d'Assche, encore un Flamand. Or la marque de Josse Bade, représentant une presse et un intérieur d'imprimerie (*Prelum Ascensianum*), a été adoptée par Pierre de Keysere, le notaire-imprimeur de Gand, qui en copia exactement le modèle, auquel il a substitué son monogramme avec son nom, ainsi que l'appellation d'« Imprimerie Césarienne », comme à Paris. Le même Pierre de Keysere a imprimé à Gand des livres français, dans lesquels

<sup>1</sup> VAN DER MEERSCH (P.-C.), *Recherches sur la vie et les travaux des imprimeurs belges et néerlandais établis à l'étranger*, Gand, 1856; in-8°, p. 404.

il traduit son nom flamand de *Pieter de Keyser* en celui de *Pierre César*, comme l'imprimeur parisien.

Tels sont les arguments qui ont été présentés en revendication de la nationalité flamande, pour Pierre César, par des bibliographes de valeur, tels que Aug. Voisin, P.-C. van der Meersch, Auguste Bernard et, en dernier lieu, par F. van der Haeghen, l'auteur de la *Bibliographie gantoise* et de la *Bibliotheca Belgica*. De tous ces rapprochements qui ne sont, à nos yeux, que de simples coïncidences, ces auteurs ont tiré des conclusions qui sont aujourd'hui généralement acceptées. Au lieu de simples inductions, nous allons, à notre tour, exposer toute une série de documents inédits qui donneront raison à Chevillier, tout en nous permettant de rétablir la vérité avec preuves à l'appui.

Pierre César était bien Allemand. Il était natif de Schwebus, aujourd'hui petite ville de la province de Brandebourg, sur la frontière de Silésie, au diocèse de Posen (*de Swebissen in Silesia dyocesis Posnaniensis*). Son nom de César (*Cesaris*) n'était qu'un surnom ou sobriquet. En 1479, il est qualifié de *discretus vir magister PETRUS WAGENER dictus CESARIS*, dans le 3<sup>e</sup> registre (fol. 77 r<sup>o</sup>) des receveurs de la nation d'Allemagne. Pierre Wagener ou Wagner, dit *César* ou *Cesaris*, avait pris sa licence à l'Université de Paris<sup>1</sup>. Élu plusieurs fois procureur et receveur des étudiants de sa nation, c'était un homme considéré, auquel on donne le titre de *venerabilis vir* dans les documents du temps<sup>2</sup>. Chevillier nous apprend qu'il était un des libraires jurés de l'Univer-

<sup>1</sup> *Petrus Wagner* est inscrit en 1463 parmi les licenciés, avec une bourse de iij s. par semaine, et verse au receveur Léonard Hemmerlyn une somme de 1 livre. (*Registre des receveurs de la Nation germanique*, fol. 9. Archives nationales, H. 2788.)

<sup>2</sup> Voici les textes qui constatent ses diverses élections à ces offices : 1466. « *Electio magistri Petri Wagener de Swebissen in Silesia dyocesis Posnaniensis* (sic). Anno millesimo cccc<sup>o</sup> sexagesimo sexto, die vero ij mensis junii, congregata fuit veneranda Alemanorum nacio super tribus articulis. Primus erat de electione novi procuratoris vel continuatione antiqui. . . . Quantum ad primum articulum placuit nationi procedere ad electionem novi procuratoris. Ideo uniformiter condescenderunt in personam magistri Petri Wagener de Swebussen, dyocesis Posnaniensis sub ducatu domini ducis Henrici de Silesia. » (*Registre des conclusions de la*

*Nation germanique*, de 1466 à 1478. Archives de l'Université.) — 1479. « Anno Domini millesimo cccc<sup>o</sup> lxxix<sup>o</sup> mensis septembris in vigilia Sancti Matthei apostoli congregata fuit veneranda Alemanorum natio apud Sanctum Maturinum super duobus articulis. Primus articulus erat super novi receptoris electione. . . . Quantum ad primum electus fuit via Spiritus Sancti pro secunda vice discretus vir magister PETRUS WAGENER *alias* CESARIS, dyocesis Posnaniensis in receptorem prefate nationis. » (*Registre des receveurs de la Nation germanique*, fol. 77 r<sup>o</sup>. Archives nationales, H. 2588.) — 1484. En juillet de cette année, Pierre César remplaça le receveur en titre d'office : « Anno Domini m<sup>o</sup> cccc<sup>o</sup> lxxxiiiij congregata fuit Alemanorum nacio super substitutione receptoris prefate nacionis. Prima die mensis julii substitus fuit concordate discretus vir magister Petrus Cesaris qui officium

sité<sup>1</sup>. Il fut maître ès arts, comme il le dit lui-même à la fin de quelques-unes de ses éditions. En 1494, il était principal ou régisseur de la grande maison ou collège des Allemands, à Paris (*magister magne domus Alemanorum*)<sup>2</sup>.

illud exercuit usque ad festum Sancti Mathei apostoli.» (*Même registre*, fol. 91 v<sup>o</sup>. Archives nationales, H 2588.) — 1485. «*Electio magistri Petri Cesaris pro tercia vice*. Anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo quinto, die vero vicesima mensis septembris, celebrata fuit alma veneranda Alemanorum nacio super duobus articulis. Primus erat super electione veri receptoris. . . . Quantum ad primum articulum electus fuit magister Petrus Cesaris in receptorem prefate nationis Alemanie via Spiritus Sancti nemine reclamante pro tercia vice.» (*Même registre*, fol. 97 v<sup>o</sup>. Archives nationales, H 2588.) — 1490. «*Electio magistri Petri Cesaris pro quarta vice dyocesis Posnoniensis anno Domini 1490, die xx<sup>i</sup> mensis octobris*. Anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo congregata fuit veneranda Alemanorum natio super duobus articulis. Primus erat ad eligendum novum procuratorem ejusdem nationis vel ad continuendum antiquum. . . . Quantum ad primum articulum placuit nationi procedere ad electionem novi procuratoris. Ex quo ad hoc via Spiritus Sancti electus fuit venerabilis vir magister Petrus Cesaris.» (*Registre des conclusions de la Nation germanique*, de 1476 à 1492, fol. 196 r<sup>o</sup>. Archives de l'Université.) — 1501. Pierre César, comme procureur, vise le compte du receveur en exercice. (*Registre des receveurs de la Nation germanique*, de 1494 à 1530, fol. 48 v<sup>o</sup>. Archives de l'Université.) Le registre des *Conclusions*, qui devait contenir le procès-verbal de sa nomination, est perdu. — 1503-1504. «*Electio magistri Petri Cesaris post compositum primum magistri Gaspardi Curatoris anno quo supra*.» (*Même registre*, fol. 76 r<sup>o</sup>. Archives de l'Université.)

<sup>1</sup> *Origine de l'Imprimerie de Paris*, p. 321; ouvrage cité.

<sup>2</sup> La Nation d'Allemagne possédait, au clos Bruneau, trois maisons: l'une à l'enseigne de *Saint-Michel*, une autre à l'enseigne de *Notre-Dame* ou de *la Vierge*, et la troisième sans enseigne. Celle de *l'Image Saint-Michel* payait à la Sorbonne une rente de dix sols parisis, comme nous le savons par la pièce suivante datée du 2 mars 1503 (v. st.):

«Receu par moy Jaques Berthelemy naguères procureur du Collège de Sorbonne, fondé à Paris de honorable homme maistre Pierre César, receveur de la nacion de Alemanie, la somme de x s. parisis à cause d'une maison appartenant à ladite nation, assize au clos Bruneau ou souloit pendre *l'Image Saint Michel*.» (*Registre des receveurs*, de 1494 à 1530, fol. 77 v<sup>o</sup>. Archives de l'Université.) — Les deux autres maisons sont désignées dans le compte de recettes des loyers échus en 1515: «*Accepta ex domibus locatis*: a magistro Joanne Mussart, qui inhabitat domum Nacionis ad intersignium beate Marie Virginis in vico claustru Brunelli. Pro eisdem terminis, 7 lb.; — a Goswino Schuppennagel, bidello nostro minore, ratione duarum domorum scilicet ad intersignium Sancti Michaelis et ejus que ab alia parte contigue est parvis scolis Decretistarum. Pro eisdem terminis, 7 lb. 4 s. p.» (*Même registre*, fol. 179. Archives de l'Université.) C'est cette dernière maison sans enseigne qui nous paraît être la *magna domus* de la Nation d'Allemagne. Sa situation est déterminée par le document suivant relatif à des réparations faites à la toiture de l'immeuble: «Item ad reparandum cooperturam tecti magne domus nostre in vico Brunelli site prope primas scholas Decretistarum que (ut dicitur) etiam quondam ad nostram nationem spectabant.» (*Même registre*, fol. 42. Archives de l'Université.) — Nous entendons par *collège* le local où se réunissait la Nation d'Allemagne et non celui où se tenaient les écoles. Les petites écoles de la Nation étaient rue du Fouarre, à côté de celles de Picardie, et les grandes écoles «dans les appartenances de Monsieur de Chartres», comme l'indique la pièce suivante: «Reçu de moy frère Delacu, pénitencier de Sainte-Geneviève au Mont de Paris, des maîtres et escoliers de la nation d'Angleterre qu'on dit d'Allemaïne, par les mains de vénérable et discrète personne maistre Pierre Cézaris, receveur de ladite nation, la somme de xxij s. six den. parisis de fons de terre pour une année escheue au jour Saint-Remy dernier passé, mil cinq cens et troys, à cause de pareille somme que ladite église a droit de

César jouissait d'une certaine aisance, acquise, selon toute probabilité, dans l'exercice de l'imprimerie. Nous le voyons prêter de l'argent à la corporation dont il était l'un des chefs<sup>1</sup>.

Nous avons suivi ses traces jusqu'en 1505 dans les registres des receveurs de la nation germanique. Chevillier, qui avait compulsé les registres des procureurs de Sorbonne, encore existants de son temps, dit que César occupait en 1509 la maison de la rue Saint-Jacques qui lui avait été louée à vie par la Sorbonne. Il a dû mourir peu de temps après cette date, probablement en 1510, à un âge assez avancé.

En 1511, Jacques Biermant, de Bruges, est installé comme imprimeur dans

prendre chacun an, c'est assavoir sur leurs écoles assizes en la rue du Feurre, tenant aux écoles de Picardie qui doivent chacun an quinze sols parisis de fons de terre, et, pour leurs grandes écoles qui est des appartenances de Monsieur de Chartres, qui doivent chacun an vij s. vj d. parisis de fons de terre. Item reçu de ladite nation pour leur maison assise à Paris au cloz Brunel, la somme de xx s. parisis pour une année achevée au jour de Noël dernier passé que M<sup>e</sup> Albert Scriptor et, depuis, a Gossevin, bedeau d'Alemagne. . . . Le xxvij de mars l'an dessus (1503 v. st.)» (*Même registre*, fol. 77 v<sup>o</sup>. Archives de l'Université.) — L'hôtel ou collège, lieu de réunion (*magna domus*) de la Nation d'Allemagne au clos Bruneau, était contigu aux petites Écoles de Décret, qui avaient appartenu autrefois à la même Nation. — Cet immeuble payait 20 sols parisis de fonds de terre à l'église Sainte-Geneviève, comme on a pu le voir ci-dessus; il était loué en partie. En 1500, il avait pour locataires : 1<sup>o</sup> le bedeau Goswin; 2<sup>o</sup> maître Crispiu Prévoist ou Probst; 3<sup>o</sup> une femme qui n'est nommée que par son prénom d'Antoinette, comme l'indique le compte des recettes : «Item a Goswino pedello minori ratione locagii pro domo a natione eidem conducta, 12 francos. Item a magistro Nicolao Prepositi pro locagio domus nostre quam inhabitat, 5 scuta. Item a muliere manente in magna domo nostra quam Galli *Anthouette* nominant, 4 libr. 4 s.» (*Même registre*, fol. 37. Archives de l'Université.) — Il paraît qu'on eut plus tard beaucoup de peine à se faire payer de cette somme par la femme du prénom d'Antoinette, qui est par-

ticulièrement maltraitée dans cette note du receveur, datée de 1502 : «Recepi a pessima muliere cum magno labore de locagio domus nostre magne, x lb. xiii s. p. v. t.» (*Même registre*, fol. 49 r<sup>o</sup>. Archives de l'Université.)

<sup>1</sup> Voici les extraits des comptes des receveurs de la Nation d'Allemagne qui constatent ces prêts : «Item recepi a magistro Petri Cesaris pro tunc magistro domus Alemanorum ex parte provincie, 2 lb. vj s.» (*Registre des receveurs de la Nation germanique*, de 1494 à 1530. Compte de Georges Wolff en 1494, fol. 5 r<sup>o</sup>. Archives de l'Université.) — «Item recepi a magistro Petro Cesaris ex parte domus Alemanorum octo francos in defalcationem viginti francorum quos natio in recepta magistri Georgii Noortwich anno m<sup>o</sup> nonagesimo 3<sup>o</sup> pro utilitate domus pauperum magistro domus mutuaverat super quibus xx francis etiam magister Georgius Wolff ut patet in ejus recepta anno m<sup>o</sup> cccc<sup>o</sup> nonagesimo quarto, recepit tres francos cum dimidio et sic domus pauperum Almanorum manet adhuc debitor nationi in octo francis cum dimidio franco.» (*Même registre*. Compte de Corn. Theodoricus de Delft, en 1496, fol. 17 v<sup>o</sup>. Archives de l'Université.) — «Dedi magistro Petro Cesaris occasione reste pecuniarum quas natio ex mutuo (ut patet in recepta anni proxime superioris) ei debebat, 2 lb. 6 s. p. Et sic Natio totam summam mutuo a dicto magistro Petro Cesaris acceptavit ac cum ingenti gratiarum actione et perpetuo obsequio restituit.» (*Même registre*. Compte de Mart. Huesden d'Utrecht, en 1505, fol. 82 r<sup>o</sup>. Archives de l'Université.)

l'ancien atelier de Pierre César. Robert de Keysere, de Gand, lui succède (1512-1513). Tous deux ont donné pour adresse le local de l'ancienne imprimerie de César (*Prelum Cesareum*). La maison qui fut louée le 20 décembre 1526 à Georges Hopyl avait encore « pour enseigne contre le mur le *Chevalier au Cigne*, qui fut feu maistre Pierre Cesaris », ainsi que le constate l'acte de location<sup>1</sup>. Cette maison avait aussi pour enseigne *l'Image Sainte Barbe*, comme on en trouve la mention dans le Cartulaire de Sorbonne<sup>2</sup>.

Nous reproduisons ici en fac-similé deux signatures autographes de Pierre Wagener, dit *Cesaris* ou *César*, qui se trouvent dans les archives de l'Université.




Pierre César entretenait des relations avec les Minimes de Nigeon-lez-Paris, aujourd'hui Passy. Il leur fit présent d'un exemplaire du *Speculum Morale*, de Vincent de Beauvais, imprimé à Cologne, en deux volumes in-folio. Cet ouvrage, donné à la congrégation par l'imprimeur parisien, se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Versailles. Il porte, en tête du premier

<sup>1</sup> *Cartulaire de Sorbonne*, fol. lII v°. Archives nationales, MM 285.

<sup>2</sup> « Le bail de la maison où pend le *Chevalier au Signe* et aussi *l'Image Sainte Barbe* à rente viaigière, laquelle maison maintenant mil cinq cens xxvi est es mains du Collège. » (*Cartulaire de Sorbonne*, fol. xliij v°. Archives nationales, MM 282.) En 1533, l'immeuble est ainsi désigné : « Une maison contenant deux corps d'ostelz, dont un devant et l'autre derrière, lieux, aisements d'icelles. . . assise à Paris rue Saint Jacques, en laquelle pend pour enseigne le *Chevalier au Cigne*, autrement *Sainte Barbe*. » (*Cartulaire de Sorbonne*, fol. clxi. Archives nationales, MM 282.) — Il y avait aussi, dans la même rue Saint-Jacques, un peu plus bas, une dizaine de maisons plus loin, après la prison de Saint-Benoît, une autre enseigne de *Sainte-Barbe*. C'est là que Wolfgang Hopyl commença à imprimer, en 1489, avec une fonte de caractères qu'il

avait empruntée à Gering, avant de s'établir définitivement à *l'Image Saint-Georges*, anciennement *du Tresteau*, à côté de la maison de Pierre César. Georges Wolff de Baden, après avoir quitté l'atelier de Gering, vint s'installer dans le même local en 1493. Jean Philippe de Kreutznach, avec lequel il s'associa l'année suivante, y resta après lui jusqu'en 1496. En 1497, la maison était occupée par Alexandre Aliate de Milan. Cette maison de *l'Image Sainte-Barbe* était un corps de logis fort peu important, puisqu'il n'avait, en 1500, que 19 pieds de profondeur sur 20 de largeur. Les prisons du Chapitre de Saint-Benoît, qui avaient leur entrée sur le cloître et s'étendaient derrière l'immeuble, ne lui avaient laissé en profondeur que cet étroit espace. (Voir *Topographie historique du vieux Paris*, par A. BERTY, continuée par TISSERAND; région centrale de l'Université, p. 222; Paris, Imprimerie nationale, 1898; in-4°.)

volume, une note manuscrite du temps qui en constate le don : *Petrus Cesaris me dedit*. Cette mention est suivie d'une recommandation aux prières des religieux comme témoignage de leur gratitude : *Oretis pro benefactoribus*.

Stoll, l'associé de César, était Allemand, comme l'a écrit Chevillier, mais on ne peut dire exactement quel était son lieu de naissance. Un *Joh. Stol de Fredeburgk* est inscrit dans la matricule des étudiants de l'Université d'Erfurth, en 1471, à la Saint-Michel. Dans la matricule de l'Université de Bâle (fol. 29 v°), dernier nom au bas de la page, nous avons trouvé un *Dominus Johannes Stol alias Sumler de Erczingen*, avec cette mention : *Dedit totum*. Cet étudiant est le vingt-huitième dans la liste d'examen de 1465, sous le recatorat de Nicolas Betzlin de Bar. Nous sommes d'avis que l'étudiant de Bâle, plutôt que celui d'Erfurth, pourrait être notre imprimeur. S'il suivait encore les cours de l'Université d'Erfurth en 1471, il ne lui serait pas resté le temps nécessaire pour faire l'apprentissage de son métier à Paris avant son établissement dans cette ville.

On a trace d'un volume qui lui a appartenu et dont il aurait fait don à une congrégation religieuse. C'était un bréviaire, *Breviarium secundum consuetudinem Romanæ Curiaë*, imprimé à Venise en 1474 par Jacques Le Rouge, imprimeur français. A la fin, on lisait la note suivante : *Iste liber pertinet Johanni Stol impressori qui deposuit illum apud nos in caritate*. Comme la devise de l'ordre des Minimes était *Charitas*, nous pensons que Stoll déposa ce livre dans le même couvent que celui auquel son associé César avait fait pareille libéralité. Sur la garde en vélin du bréviaire en question, Stoll avait apposé sa signature autographe avec son monogramme. Le volume, qui faisait partie de la bibliothèque du D<sup>r</sup> Kloss, de Francfort, dispersée aux enchères à Londres en 1835, figurait sous le n° 1367 du catalogue de cette remarquable collection d'incunables. On ne sait où il se trouve aujourd'hui.

## CHAPITRE VI

### L'IMPRIMERIE À PARIS

#### ATELIER DU *SOUFFLET VERT*

(1475-1484)

Premier livre daté sorti de l'atelier. — Antériorité d'autres impressions. — Première page imprimée à Paris avec des mots français. — Noms jusqu'ici inconnus de deux imprimeurs. — Nom d'un correcteur. — Éloge des livres imprimés. — Un atelier français coopératif. — Noms de ceux qui le composaient. — Emplacement exact de l'atelier. — Éloge de la typographie parisienne. — Fin de l'exercice des imprimeurs du *Soufflet Vert*. — Contrefaçons de leurs types.

Le premier livre avec date que l'on connaisse pour avoir été imprimé avec les caractères qui étaient employés dans l'atelier du *Soufflet Vert* est une édition de format in-folio du texte de Valère Maxime, datée de 1475, dont nous avons donné un fac-similé au chapitre précédent (voir ci-dessus, p. 136), pour servir de comparaison avec les caractères en usage à l'imprimerie de César et Stoll.

Il existe cependant certaines impressions provenant du même atelier et qui sont certainement plus anciennes, bien qu'elles ne mentionnent aucune indication d'année.

La première que nous citerons est une édition, dans le format petit in-quarto, de la Grammaire<sup>1</sup> de Guillaume Tardif, professeur au Collège de Navarre. C'est le premier livre imprimé à Paris avec des mots français.

<sup>1</sup> Les bibliographes confondent généralement la Grammaire de Guillaume Tardif avec sa Rhétorique. La Grammaire en est l'introduction ; elle a été suivie d'un Livre des Éléances, comme l'auteur l'explique lui-même dans une post-face : *Hec sunt que in univrsam de grammatica arte hic compendiosissime scribenda duxi; cetera namque Deo iuvante Elegantiarum catalogo edidi; que autem bene dicendi*

*scientie sunt, Rhetorice artis oratorieque facultatis compendio absolvi.* Cette édition, qui consiste en un livret de 24 feuillets, est d'une excessive rareté et, jusqu'à présent, n'a été décrite par aucun bibliographe. Nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire que nous avons découvert récemment, au cours de nos recherches en Angleterre, à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford.

Nous donnons ci-après, à côté du fac-similé de la première page de la Grammaire de Guillaume Tardif, premier livre imprimé à Paris avec des mots français, celui d'une page de conjugaison du verbe *aimer* :

Première page.

GVILLERMI TARDIVI ANI  
CIENSIS COMPENDIOSIS-  
SIMA GRAMMATICÆ;  
PREFATIO;

**O**rammaticæ artis compendiosissimū hunc libellum / optimis doctissimorū autorum sententiis refertū! pro mea in litteras obseruantia ac mei ingenii mediocritate familiarissimū cōdidi ediditq; **E**st namq; tanta grāmāticæ vtilitas / vt ōnibus linguis idiomatibulq; cōmunis sermo / scientiarum fūdamētum / lumen / ornamentūq; sit; **Q**ui enim sūmi perpolitiq; philosophi / oratores / medici / iurisperiti / theologi / nisi qui beneloquendi studiōssimi fuere / cōtraq; qui hac neglecta nisi manci / aridi / barbari / mutiq; sunt / **V**ere itaq; ac merito romani imperatores (quorum vnus est iustinianus) grāmāticæ professoribus facundia quidē pollutentibus primam dignitatem his verbis tribuere / **I**labant ius nostrum primū quos eloquentie doctrina cōmēdat. oratores tres numero. grāmāticæ eque decem / **I**i qui facundia grauitatis polent. **G**rammatica namq; (quintiliano etiam teste) nisi fundamēta fideliter iecerit! quidquid super-

Conjugaison du verbe aimer.

- A**matur. om ame ou om est ame.  
abatur. om amoit. ou om estoit ame.  
**I**nditio modo atū est vel atū fuit. om ama ou om a ame. ou om fut ou om a este ame.  
atū erat vel atū fuerat. om auoit ame. ou om auoit este ame.  
abitur. om amera ou om sera ame.  
**I**mpera. etur. om ame. ou om est ame.  
modo ator. amet om. ou ame soit lom.  
aretur. om ameroit ou om amast ou om seroit ou om fust ame.  
**O**ptatio modo atū eēt vel atū fuisset. om eust ame ou om aroit ame ou om eust ou om auroit este ame.  
etur. om ame ou om soit ame.  
etur. sicut in futuro optatiui.  
aretur. sicut in presēti optatiui.  
**C**ōiunctio modo atū sit vel atū fuit. ō ait ame ou ō ait este me  
atū eēt vel atū fuisset. sicut i preteritū perfectū et plusq; perfectū optatiui.  
atū erit vel atū fuīt. om aura ame ou om a-  
ura este ame.  
**I**nfinitiuo modo ari. estre ame  
atū esse vel atū fuisse. auoir ame ou auoir ȝc  
atum iri. aler amer ou estre ame.

On remarque aussi, à la fin de ce rarissime volume de la Bibliothèque Bodléienne, des vers d'un nommé Simon Rocamadour<sup>1</sup>, de Saint-Jean-d'Angely (*Simonis Recomadoris Angeriaci*), secrétaire de Louis de Rochechouart (*Ludovici de Rupeccardi*), évêque de Saintes, dans lesquels sont célébrées en

<sup>1</sup> Malgré nos recherches, nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur ce *Simon Recomadoris* dont nous avons cru pouvoir traduire le nom en français par celui de *Rocamadour*, comme le donnent, du reste, quelques bibliographes. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il fut un des élèves de Robert Gaguin. Dans la lettre que Simon adresse à son précepteur et maître (*preceptoris et ma-*

*gistro*) Gaguin, et qui est imprimée en tête de l'*Ars metricandi* de ce dernier (voir ci-dessus, p. 139), il emploie, en parlant de cet ouvrage, le mot *editio* pour en désigner l'impression : *EDITIONEM cum comptam et nitidam... perpulchre expolitam effecisti*. C'est la première fois, croyons-nous, que ce vocable, dont on a fait *édition* en français, ait été employé dans un livre imprimé.

ces termes la parfaite impression de la nouvelle Grammaire et la louange de Gaspar, de Russangis et surtout de Tardif :

*Arte nova pressos si cernis mente libellos  
 Ingenium totiens exuperabit opus.  
 Nullus adhuc potuit hujus contingere summum;  
 Ars modo plura nequit; ars dedit omne suum.  
 Ne vim faciat, nullo delebitur evo  
 Quo nitet incausto littera pulchra nimis.  
 Vivant auctores operis feliciter isti  
 Gaspar, Russangis, Tardive vive magis.*

Chaque fois que ta pensée se reportera sur ces livres, produits de l'art nouveau, cette œuvre dépassera ton imagination.

Personne n'a pu encore atteindre ce dernier degré de la perfection; l'art ne peut faire mieux et a donné tout ce qu'on pouvait en attendre.

A moins de leur faire violence, ces pages braveront les siècles avec leurs beaux caractères et leur encre brillante.

Que les auteurs de cette œuvre vivent heureux! Ce sont Gaspar et Russangis! Et toi, Tardif, sois-le encore davantage!

L'évêque de Saintes n'était pas resté en arrière de son secrétaire. Il avait témoigné le premier de son admiration pour l'art nouveau de l'imprimerie en faisant un appel chaleureux aux acheteurs dans un quatrain qu'il adressa à Guillaume Tardif :

*LODOICUS XANTONENSIS EPISCOPUS GUILLERMO TARDIVO ANICIENSI.*

*Lauda et mirare hec impressa volumina lector!  
 Scripta quibus cedit pagina queque manu.  
 Vendantur parvo, nec punctum nec littera deficit.  
 Vera recognovit Tardivus. Ecce lege!*

LOUIS, ÉVÊQUE DE SAINTES, À GUILLAUME TARDIF, DU PUY.

Lecteur, loue et admire ces volumes imprimés, devant lesquels s'efface toute page écrite à la main!

On les vend peu de chose, et il n'y manque ni un point, ni une lettre. Tardif en a revu exactement le texte. Prends et lis!

Louis de Rochechouart<sup>1</sup> fut un des prélats les plus lettrés de son temps ; il avait formé à Saintes une bibliothèque de deux cents volumes manuscrits, chiffre fort remarquable pour l'époque. Son admiration pour l'imprimerie, qui multipliait aussi rapidement les ouvrages, était toute naturelle et parfaitement justifiée par ses antécédents de bibliophile. Il était lié d'amitié avec Robert Gaguin, qui le consultait sur des questions littéraires. Ce dernier soumit à son jugement et à sa critique une pièce de vers en latin et en français, qu'il avait composée (*Tuum ergo tribunal et censuram appello feras oro judicium uter utri prestat rithmus an versus, an quid latine dixeram, id sim gallice consecutus*). On peut suivre les relations des deux amis dans le Recueil des lettres de Gaguin, in-quarto imprimé en 1498 chez André Bocard.

<sup>1</sup> Louis de Rochechouart était fils de Jean, seigneur de Mortemart et de Vivonne, et de Jeanne de Torsay, épousée en secondes noces. Il naquit vers 1433 ou 1434, car il fut le deuxième des enfants que Jean de Rochechouart eut du second mariage contracté vers 1430. — Archidiacre d'Aunis dès 1452 au moins, il était évêque de Saintes en 1460. Il fit un voyage à Jérusalem. Son journal, daté de 1461, a été récemment découvert et publié avec une fort intéressante notice par M. Camille Couderc, de la Bibliothèque nationale (Paris, Ern. Leroux, 1893, in-8°). Nous y puisons des détails sur les faits et gestes de l'évêque. — D'humeur querelleuse et processive, Louis de Rochechouart passa vingt-cinq ans à plaider avec son Chapitre. Le 31 mars 1470, le Parlement de Paris, devant lequel il avait évoqué l'affaire, lui donna tort. Il est condamné à une amende ordinaire de 60 livres, une amende extraordinaire de 300 livres et son temporel est saisi. — Le 31 mars 1470, arrêt confirmatif du Chapitre, qui le suspend *a divinis*. L'évêque riposte par l'excommunication du doyen et des chanoines. Il fait ensuite deux voyages en Cour de Rome, en 1470 et 1471, pour intéresser le Pape à sa cause. — Louis de Rochechouart comparait en personne aux Grands Jours du duc de Guyenne, par-devant lequel il avait été cité. Il est condamné et gardé prisonnier à Bordeaux jusqu'à la mort du duc (22 mai 1472). — Il vient à Paris et plaide encore, de 1473 à 1475, devant le Parlement. C'est pendant cette période qu'il entre en relations avec les imprimeurs de

Paris, dont il célèbre, dans ses vers, l'habileté. — Le 1<sup>er</sup> août 1476, le pape Sixte IV lui adresse un bref au sujet de sa révolte, le rappelant à l'ordre du fait irrégulier qu'étant suspendu il nommait encore aux bénéfices de son diocèse. — L'évêque de Saintes perdait ses procès coup sur coup et faisait appels sur appels. Enfin, le 7 septembre 1479, intervint un nouvel arrêt confirmatif des précédents. Louis de Rochechouart était durement frappé cette fois : 4,000 livres d'amende envers le Chapitre, 2,000 livres en faveur du Roi, et condamné en outre à la prison « dedans la clôture du Palais, à Paris ». — En 1481, il se constituait prisonnier. Il s'évade une première fois du couvent des Chartreux de la rue d'Enfer, à Paris, où, par faveur spéciale, il était détenu, et fait subitement son entrée dans la cathédrale de Saintes pendant l'office du matin, au mois de janvier suivant. En février 1482, redevenu « prisonnier en la Conciergerie du Palais », il fut relâché en février 1483. Sa santé s'était altérée pendant sa détention, et son beau-frère, Jacques de Beaumont, seigneur de Bressuire, avait demandé sa grâce en se portant garant de ses agissements futurs. Louis de Rochechouart vécut encore une douzaine d'années, et mourut en décembre 1495 ou en janvier 1496. — La mémoire d'un évêque aussi turbulent et qui mena une vie agitée serait complètement oubliée aujourd'hui, s'il n'avait laissé des traces de ses goûts littéraires élevés, en témoignant de l'admiration sans réserve qu'il ressentait pour l'art de l'imprimerie, enthousiasme qu'il faisait partager à ses contemporains.

Les typographes du *Soufflet Vert* imprimèrent ensuite la Rhétorique du même auteur. Les noms de Gaspar et Russangis, cités dans les vers de cet ouvrage, sont ceux des deux imprimeurs<sup>1</sup>; le rôle de Tardif comme correcteur est clairement indiqué dans la phrase *Vera recognovit Tardivus*.

Le nom de Gaspar ne figure pas dans un troisième livre du *Soufflet Vert*; Russangis est resté seul à la tête de l'atelier. On ne sait rien de Gaspar; on n'est guère plus avancé sur le compte de Russangis. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que ce dernier porte un nom bien français, qui appartient à une famille d'orfèvres parisiens<sup>2</sup>. Russangis aurait peut-être gravé les caractères dont le premier type, avant l'introduction de lettres semi-gothiques qui se fit ensuite, est d'une grande beauté et justifie l'admiration exprimée par le poète.

Les distiques du secrétaire de Louis de Rochechouart devinrent en quelque sorte classiques pour désigner une belle impression. Ils furent, plus tard, copiés plus d'une fois par différents imprimeurs qui se les approprièrent en supprimant les deux derniers vers, sans en nommer l'auteur. On les remarque à la fin des éditions de la *Danse macabre*, imprimées à Paris dans les dernières années du xv<sup>e</sup> siècle.

Le caractère est entièrement neuf et régulier, comme on pourra en juger par la comparaison avec celui du Valère Maxime (p. 136 et 159), qui renferme déjà des lettres mélangées. Il est donc très probable que Gaspar et Russangis ont commencé à imprimer un peu avant 1475 et que leur exercice peut être reporté aux derniers mois de 1474. C'étaient, selon toute apparence, des ouvriers de César et Stoll qui s'étaient établis à leur propre compte et faisaient concurrence à leurs anciens patrons, dont ils s'efforçaient de copier les caractères.

<sup>1</sup> Le bibliographe Panzer est le seul qui ait eu le bon sens de soupçonner que ces noms pouvaient être ceux de deux typographes jusqu'alors inconnus. Il partageait l'erreur commune en attribuant cette impression à César et Stoll, et conséquemment ne s'expliquait pas la présence de ces noms, qu'il croyait désigner des correcteurs d'imprimerie au même titre que Guillaume Tardif. Voici la note qu'il a jointe à la description bibliographique du volume : *Char. rom. Petri Cæsaris et Stoll, ut putatur. At versus ultimus typographum Parisiensem hactenus incognitum vel duos fortasse indigitare*

*videtur, forte correctores!* (*ANNALES TYPOGRAPHICI ab artis inventæ origine ad annum MD*; Norimbergæ, 1794; in-4°, t. II, p. 343, n° 687.)

<sup>2</sup> La famille Russangis exerçait sur le pont Notre-Dame. Nous y trouvons, en 1517, Pierre de Russangis et Jean Cochet, son frère (*sic*); en 1520, Philippe de Russangis; avant 1546, Nicolas de Russangis, auquel la veuve d'Antoine Vêrard céda son bail à vie de la maison du *Moulin Vert*, sur le pont, et, en 1550, un second Nicolas, fils du premier; ils étaient tous orfèvres. (Archives nationales, Q<sup>1</sup> 1099<sup>197</sup>, *passim*.)

A la fin du volume de la Rhétorique, on inséra les mêmes pièces laudatives que dans la Grammaire du même auteur, avec les noms des imprimeurs et du correcteur au bas de la dernière page :

Première page.

GUILLERMI TARDIVI  
NICIENSIS RHETORICÆ  
ARTIS AC ORATORIÆ  
CULTURÆ COMPENDIUM,  
PREFATIO ;

**B**hétoricam artem oratoriamque facultatem a cicerone quintilianoque quatuor et uiginti voluminibus multisque locis varie conscriptam, queque uterque commodissime videtur precipere excellentissima libans ordine hoc in compendium breuissime redege ; Ego namque officiosius credidi efficere nichil, quam scientiam hanc / utilem / honestam / laudabilem / delectabilem / facilem / verissimis illorum sententiis ornatissimisque verbis reddere omnibus familiarem ; Marcus enim tullius et suos rhetoricos libros (quoniam velut inchoatos ac rudes commentarios de schola adolefcens deduxerat) improbavit danauitque. et in oratoriis quedam solum oratoris usus admonita tradens, que desideramus artis precepta sciens omisit. marcus quoque fabius in oratoriis institutionibus (ob artis rhetorice librum ab se conditum / sed ab sui nimium amantibus temerario editionis honore vulgatum)

Dernière page.

ferre gemitus) (leuior est enim dolor qui disponitur) primum tamen ille sibi assertit locum qui est ex hoc iudicii tempore ;

Lodouicus xantonensis episcopus  
Guillermo tardiuo aniciensi ;

Lauda et mirare hec impressa volumina lector!  
Scripta quibus cedit pagina queque manu  
Venduntur paruo. nec punctum aut littera desit.  
Vera recognoscit tardius. ecce. lege ;

Simon recomadoris angeriacus lodouic  
xantonensis episcopi secretarius Guil-  
lermo tardiuo aniciensi ;

Arte noua pressos si cernis mente libellos!  
Ingenium totiens exuperabit opus.  
Nullus adhuc potuit huius contigere sumum.  
Ars modo plura nequit. ars dedit omne suum.  
Ni vim quis faciat nullo delectabitur euo!  
Que nitet incauto littera pulchra nimis.  
Viuant autores operis feliciter isti.  
Gaspar / russangis / tardiuue viue magis,  
FINIS ;

Les mêmes vers furent répétés et placés en tête d'une édition du *Polyhistor* de Solin, que Guillaume Tardif fit imprimer peu après dans le même atelier, avec cette différence qu'on supprima le nom de Gaspar et que, pour remplir la place de ce mot, on répéta le mot *isti*. Les deux derniers vers furent réimprimés de cette manière dans le *Polyhistor* :

Vivant autores operis feliciter isti.  
Isti Russangis, Tardiuue viue magis.

Les auteurs de l'œuvre imprimée étaient ainsi désignés à l'admiration et à la reconnaissance du public.

Au xv<sup>e</sup> siècle, on donnait tout aussi bien le nom d'auteur (*auctor*) à ceux

qui avaient collaboré à la partie matérielle d'un livre qu'à celui qui l'avait composé avec sa plume.

Voici le fac-similé de deux pages du *Polyhistor* de Solin :

Première page.

**C**ÆII IULII SOLINI AD AD  
VENTVM POLIHISTOR SI-  
VE DE SITV ORBIS AC MVN-  
DI MIRABILIBVS LIBER ;



**D**Vm et aurium clemētia et optimarū  
artiū studiū prestare te ceteris sētā!  
idq; oppido expertus de beniuolentia  
tua nichil temere perceperī! reputaui  
examē opusculi istius tibi potissimū  
dare! cuius vel industria promptius suffragium/  
vel beignitas veniā spōdebat faciliore; **L**iber ē  
ad compendiū preparatus. quantumq; ratio pas-  
sa est ita moderate repressus! vt nec prodiga sit ī  
eo copia/nec damnola concinnitas. Cui (si animū  
propius intenderis) velut fermentū cognitōnis  
magis ei inesse q̄ bracteas eloquētie deprehēdes;  
**E**xquisitis enī aliquot voluminibus studiū  
se me impendio fateor. vt et a notioribus referre  
pedem / et remotis largius imorarer. Locorū cō-  
memoratio plurimū tenet! in quā partem ferme  
inclinatior est vniuersa materies. quorū comme-  
minisse ita visum est! vt indyotos terrarū situs et  
infignes tractus maris seruata orbis dīstinctione  
suo queq; ordini redderemus. Inseruimus et ple-

Vers à l'éloge des imprimeurs.

**L**odoicus xantonensis episcopus  
Guillelmo tardiuo aniciensī;

**L**auda et mirare hec impressa volumina lector!  
**S**cripta quibus cedit pagina queq; manu.  
**V**enduntur paruo. nec punctū aut littera deficit.  
**V**era recognoscit tardiuus. ecce. lege;

Simon recomadoris angeriacus lodoici  
xantonensis episcopi secretarius Guil-  
lermo tardiuo aniciensī;

**A**rte noua pressos si cernis mente libellos!  
**I**ngenium totiens exuperabit opus.  
**N**ullus adhuc potuit huius contingere sūmū.  
**A**rs modo plura nequit. ars dedit omne suū.  
**N**i vim quis faciat nullo delebitur euo!  
**Q**ue nitet incausto littera pulchra nimis.  
**V**iuant auctores operis feliciter isti.  
**I**tu ruffangis / tardiuue viuue magis;

Pierre César et Jean Stoll sont appelés : *Impressorie artis peritissimi auctores*, dans l'intitulé de la pièce de vers que Robert Gaguin composa en leur honneur et que nous avons citée page 137, au chapitre précédent.

Dans une édition des Lettres de Phalaris, traduction latine de Léonard d'Arezzo, premier livre imprimé à Brescia en 1473, l'imprimeur Thomas Ferrand (que nous croyons être un Français) s'en intitule l'auteur (*Thoma Ferrando auctore*). Nous pourrions citer encore d'autres exemples de cette large acception du mot *auctor*, qui s'appliquait alors indistinctement à tous les travailleurs du livre, depuis l'auteur jusqu'à l'imprimeur et au correcteur. Ces exemples-là suffiront.

Nous donnons ci-après les fac-similés du commencement et de la fin

du Solin; la table est placée en tête, comme dans la première édition de ce géographe, imprimée en 1473 à Venise par le Français Nicolas Jenson :

**Caii iulii solini de mirabilibus  
mundi rubricarum tabula ;**

Capitulum primum de origine vrbis rome eiusq;  
temporibus ;  
Capitulum .ii. de cursu anni . de diebus intercala-  
ribus . de augusti felicitate ac infelicitate ;  
Capitulum .iii. de hominis genitura . menstruis  
mulierū . sterilitate ac fecunditate . conceptus na-  
tura . de nōnullorum magnorum virorum diuer-  
sis conditionibus . de lapide alectorio ;  
Capitulum .iiii. de similitudine externorum ;  
Capitulum .v. de mensura forme hominis ;  
Capitulum .vi. de pernitate hominum visusq;  
perspicuitate ;  
Capitulū .vii. de corporis fortitudine . memoria .  
de hominū moribus . catonis sapiētia . naſice religi-  
one . romanorū eloquētia . pietate atq; felicitate ;  
Capitulum .viii. de italia . eius longitudine / lati-  
tudine ac vrbium conditoribus ;  
Capitulum .ix. de hirpis . de marfonibus . de vipe-  
ra . de bois . de lupis . de licibus . de cicadis mutis .  
de fruticibus ligultici maris . de corallio . de dio-  
medeis auibus . de prouincia italie vicina . de caco-  
chite lapide ;

ide canaria repleta canibus forma eminentissimis .  
vnde etiā iube regi duo exhibitū sunt . in ea edificati-  
onū durant vestigia . auium magna copia . nemora  
pomifera . palmota / cariotas ferētia multa . nux  
pineae . larga mellatio . ānes siluris piscibus abūdā-  
tes . perhibēt etiā expui in eam vndolo mari belu-  
as . deinde cū mōstra illa putredine tabefacta sūt !  
omnia infici illic tetra odore . ideoq; nō penitus ad  
nūcupationem sui cōgruere insularū qualitatem ;

Caii iulii solini ad aduentū polibistor siue de  
situ orbis ac mūdi mirabilibus liber finit ;

Le Valère Maxime contient, à la fin, deux tables, l'une assez ample pour les noms propres, et l'autre pour les matières. Celle des noms propres est précédée d'un prologue (*prologus*) ou avertissement sur la manière de la consulter, et elle se termine par cette péroraison, en mauvais vers, du compilateur :

*Explicit ergo nova priorum tabula lata.  
Et si non tota, tamen est pars maxima nota (sic).  
Bituris genitus Parisiique est fonte potatus;  
Hanc qui confecit qui munera talia poscit;  
Ut sit cum Cristo, cui laus est carmine in isto.  
Amen.*

La table des noms propres est ainsi terminée. Si elle n'est pas complète, la plus grande partie des noms y est notée. Il est né à Bourges et s'est abreuvé aux sources parisiennes, celui qui l'a faite. Il demande pour récompense d'être avec le Christ, qui est loué dans ces vers. Ainsi soit-il.

Quel est ce personnage né à Bourges, ayant vécu de la vie parisienne, qui intervient ici? Nous allons dire son nom tout à l'heure. En attendant, donnons un fac-similé de la fin de cette table, avec les vers que nous venons de traduire :

**X**antippus perfide in mare proicitur li ix c vi § veru.  
 xenocrates virtute famulus non permittitur iurare.  
 li ii ca vltimo § vltimo  
 xenocrates continens li iii c iii § eque et sequenti  
 xenocrates magister bonus li vi ca vltimo § perbite  
 xenocrates sapiens li vii ca ii § Quid xenocrates  
 xenofilus calcidensis longeuus li viii ca xiiii § biēnio  
 xenofon moderatus li v c vl § xenofon  
 xenofon asserit mirabilia li viii ca xiiii § vltimo  
 xerles prodigio obedit deinde spernit li i ca de prodigiis § in  
 exercitu et sequenti  
 xerles athenas superat li ii c vltimo § dandū  
 xerles luxuriosus li ix ca primo § age  
 xerles superbus li ix c v § iam xerles  
 xerles deplorat cōdicionem humane nature li ix c xiiii § vl.  
**Z**aienchus simulator religionis li i ca de simulata reli.  
 § zalenchus  
 zaléchus iustus iusticia se vno priuat oculo li vi c v § nichil  
 zenon eleas patiens li iii ca iii § incipiam et sequenti  
 zeuxis pictor helenam depinxit li iii ca vii § zeuxis  
 zifenis diogiridis femina crudelis li ix ca ii § zifenis

Explicit ergo noua propriorum tabula lata.  
 Et si non tota tamen est pars maxima nota.  
 Bituris genitus / parisiq; est fonte potatus!  
 Hanc qui confecit / qui munera talia poscit!  
 Vt sit cum cristo / cui laus est carmine in isto.

Amen

On verra, dans cet exemple, le mélange de trois lettres semi-gothiques que nous avons déjà signalé dans la démonstration comparative des types de César et Stoll avec ceux du nouvel atelier faite au chapitre précédent (p. 131). Ces lettres introduites dans le matériel sont dans l'ordre : le *d* en forme de *ḍ* grec, le *g* gothique et l'*h* avec une queue dépassant la ligne des autres lettres. Le *g* romain de la première fonte est resté employé à la dernière ligne de la table avant la pièce de vers. Aucun mélange de ces lettres semi-gothiques ne se rencontre dans les impressions du même atelier qui ont précédé le Valère Maxime.

Nous citerons ensuite une édition très rare du texte latin de l'ouvrage de

Végèce sur l'art militaire, la plus ancienne et la seule qui ait été imprimée en France au xv<sup>e</sup> siècle. Le caractère en est très net, mais on y rencontre déjà le mélange des lettres *d* et *g* semi-gothiques :

**F**lavi vegecii renati viri illustri comitis epithoma institutorū rei militaris de comentariis Augusti traiani Adriani necnō etiam frontini;

**P**rimus liber electionem edocet iuniorū ex quibus locis vel quales milites probandi sint / aut quibus armis exercitus imbuendi.

**S**ecundus liber veteris militie continet morem ad quē pedeltris institui possit exercitus;

**T**ertius liber omniū artium genera que terrestri prelio necessaria videntur exponit;

**Q**uartus vniuersas machinas . quibus vel oppugnantur ciuitates / vel defendūtur enumerat. Naualis quoq; belli precepta subnectit . In omni autem prelio non tam multitudo et virtus indocta ! q̄ ars et exercitium solent prestare victoriam;

**PROLOGVS PRIMI LIBRI  
INCIPIT FELICITER;**

**A**ntiquis temporibus mos fuit bonarum artium studia mandare litteris ! atq; i libros redacta offerre principibus . Quia neq; recte a-

simum et acutissimū ferrū per has i medio ardore pugnādi peritissimū naute vel milites cum minoribus scafulis secreto icidunt funes quibus aduersariorū ligata sūt gubernacula . quo facto statim capitur tāq̄ inarmis et debilis nauis . Quid enī salutis superest ei quē amiseris clauis delusorius ! que in danubio agrarias cotidianis vtatur excubiis reticēdum puto . quia artis amplius in his frequēti-or vltus iuenit ! q̄ vetus doctrina mōstrauerat;

**FINIS;**

**F**lavi vegecii Renati viri illustri comitis epithoma Institutorū rei militaris desinit feliciter;

**I**ncipit tabula primi libri;

Romanos oēs gētes sola armorū exercitacione vicisse. Ca. .i.  
Ex quibus regionib; tirones eligēdi sit. Ca. .ii.  
Vtrum ex agris aut ex vrbibus vtiliores sint tirones. Ca. .iii.  
Cuius etatis tirones probādi sit. Ca. .iiii.  
Qua statura iuniores probādi sit. Ca. .v.  
Ex vultu ex policōe corporis agnosci i eligēdo qui meliores possint eē tirones. Ca. .vi.

L'enseigne du *Soufflet Vert* n'a été indiquée qu'à partir de 1476 sur les livres sortis de l'atelier. Le 31 octobre de cette année, on achevait d'imprimer, dans le format in-folio, un Vocabulaire du droit civil et canonique (*Vocabularius utriusque juris*). A la fin du volume, on trouve l'adresse du *Soufflet Vert*, rue Saint-Jacques, et à la suite les noms des imprimeurs<sup>1</sup> :

*Finis Vocabularius utriusque juris. Impressus Parisius ad intersignium folis (sic) viridis in vico Sancti Jacobi, anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo decimo sexto, die vero ultima mensis octobris, per venerabiles operadores Ludovicum Symoneli*

<sup>1</sup> Il y a, sous la même date du 31 octobre 1476, deux tirages de l'édition. Dans l'un, le nom des imprimeurs ne s'y trouve pas, comme dans l'exemplaire de la Bibliothèque Bodléienne à Oxford;

mais l'exemplaire de la Bibliothèque de la ville de Toulouse est plus explicite et contient ces noms. C'est d'après ce dernier que nous avons donné notre fac-similé.

archiepiscopatu (sic) Bituriscensis (sic) et Ricardum Blandin episcopatu (sic) Ebroyensis et Johanne Symon et multis aliis in eodem laborantibus. — Deo gracias.

Ici finit le Vocabulaire de l'un et l'autre droit. Imprimé à Paris, à l'enseigne du *Soufflet Vert*, dans la rue Saint-Jacques, l'an du Seigneur mil quatre cent soixante-seize et le dernier jour d'octobre, par honorables ouvriers Louis Symonel, originaire de l'archevêché de Bourges, Richard Blandin, de l'évêché d'Évreux, et Jean Symon, ainsi que plusieurs autres travaillant dans le même atelier. — Grâce à Dieu.

Ci-après le fac-similé de la dernière page du Vocabulaire, avec son libellé de la fin :

**Sicut pignus est res nobilis que creditori datur.**

ypothecare. Est obligare pignorarē vel supponere ut patet per rubri. ff. de rebus eorum qui sub tu. et cu. dum subditur siue decreti nō pigno ri supponendis. Et legato facto super rebus ypothecatis non solum res ille intelligūtur ypothecate sed omnia bona testatoris ut l. i. C. cōmu. dela .i. vide supra de dictione. Super.

Elotipia. Est suspitio vel furor ii. q. v. §. hoc autem. c. consuluisti.

3 Elotes Quod est celans et vlciscens ut in. cap. nisi cum pridem de renun. §. persone vero ibi dicitur. Ego sum inquit deus zelotes. i. requilitor et exactor castitatis. i. q. iii. §. hec vltra. xxiii. q. i. §. i. visitans peccata patrū in filios vsq; in tertiam et quartam generationem in hiis qui oderunt me idest qui contra me patrimonium odium imitantur. Et sūt verba domini ad moysen exodi. xx.

zizania. Est seges vel herba peruersa scz lolium. lvi. dist. c. nasci. xxiiii. q. i. c. quam. Et quandoq; ponitur pro sorde omnium segetum glo. bona in cle. dudum de sepul. et. ca. licet de elec. Et ita saluator dicit ad volentes eradicare zizaniā. xi. q. iii. c. nolite. i. post prin. et. xxiii. q. i. §. i. et math. xiiii. Sinite vtraq; crelcere vsq; ad messem. i. ad diem iudicii vbi mali eradi cabuntur et in ignem proicientur. ⁊ qua eradicatione nos custodiat qui sine fine viuut et regnat. AMEN.

Finit vocabularius vtriusq; iuris. Impressus parisius ad iter signū folis viridis In vico sancti iacobi. āno domini millesimo quadrigētesimo septuagesimo decimo sexto Die vero vltima mensis octobris per venerabiles operadores Ludouicū symoneli archiepiscopatu bituriscensis. Et ricardum blandin episcopatu ebroyensis. Et iohanne Symon Et multis aliis in eodem laborantibus.

DEO GRACIAS.

Nous retrouvons là notre homme, celui qui a préparé la copie de la table du Valère Maxime; il est né à Bourges (*Bituris genitus*) et a appris son métier à Paris (*Parisique est fonte potatus*). Il se nomme Louis Symonel et dirige l'atelier du *Soufflet Vert*, mais au même titre que Richard Blandin d'Évreux, Jean Symon et plusieurs autres non dénommés. C'est un atelier coopératif, le premier atelier typographique réellement français qui ait été créé à Paris. Russangis était Parisien; Symonel, de Bourges<sup>1</sup>, et Blandin, d'Évreux; Symon est un nom français. Rien ne s'oppose donc à ce que Gaspar ne soit aussi un Français.

En 1477 et 1478, l'adresse du *Soufflet Vert* est indiquée près des Frères Prêcheurs (*juxta Predicatores*), c'est-à-dire près du couvent des Jacobins. En 1479, elle est précisée davantage : au delà de Saint-Benoît et des Frères Prêcheurs (*infra S. Benedictum et Predicatores*). L'emplacement de cette imprimerie est déterminé par le plan de Lenoir et Berté. Deux maisons seulement la séparaient de la rue des Porées. Les tenants et les aboutissants sont ainsi indiqués dans un acte notarié que nous avons trouvé aux Archives nationales : « Une maison tenant d'un costé tout du long à l'hostel de *la Caige*. . . et de l'austre costé à l'hostel de *la Bouteille*. . . aboutissant par derrière au collège de Sorbonne. » Cette maison était vaste. Elle comprenait « deux corps d'hostel et deux cours. L'un desdits corps d'hostel sur rue, l'autre entre les deux cours et une estalle, cuisyne et four en la cour de derrière<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Le nom de Symonel ou Simonet n'est pas inconnu à Bourges. Un bibliophile distingué de cette ville, M. Ch. Ribault de Laugardière, que nous avons consulté, nous a dit qu'une ancienne famille d'artisans de ce nom y comptait encore des représentants dans ces derniers temps. Il y a aussi un fait à noter, c'est que la bibliothèque de la ville de Bourges est une des bibliothèques de province qui renferment le plus d'impressions du *Soufflet Vert*, ainsi que de celles de César et Stoll.

<sup>2</sup> L'acte en question est celui de l'acquisition de la maison du *Soufflet Vert*, faite en 1516 par le collège de Sorbonne. Cette vente eut lieu « par devant Pierre Chevalier et Jehan de Calays, le jeune, notaires jurez du Roy nostre dit seigneur, et par luy establyz en son Chastellet de Paris ». — Nous en citerons seulement des extraits : « Fust présente honorable femme Marguerite Porcher,

veuve de feu Pierre Morillon, en son vivant marchand espicier-apothicaire, bourgeois de Paris, et paravant femme de feu Bernard Arnault, quant il vivait, aussi marchand bourgeois de Paris, afferme que de son propre héritage luy compecte et appartient une maison contenant deux corps d'hostel et deux cours. L'un desdits corps d'hostel sur rue, l'autre entre les deux cours et une estalle, cuisyne et four en la cour de derrière ainsi comme le lieu le comporte et extend de toutes parts, assiz à Paris en la grant rue Saint-Jacques, où pend pour enseigne le *Soufflet Vert*, tenant d'un costé tout du long à l'hostel de *la Caige*, appartenant à Guillaume Audouart à cause de sa femme, et d'aulture costé à l'hostel de *la Bouteille*, appartenant aux hoirs ou ayans cause de feu maistre Gilles Lhuyslier, aboutissant par derrière au collège de Sorbonne, chargée icelle maison de quarante solz parisis pour cens et

L'atelier se trouvait à peu près à égale distance de Saint-Benoît et du couvent des Jacobins, qui était tout en haut, après la rue des Cordiers, en face de l'église collégiale de Saint-Étienne-des-Grès et non loin de la porte Saint-Jacques, mais plus près cependant du couvent, ce qui explique l'expression *juxta*, c'est-à-dire « auprès ».

L'atelier du *Soufflet Vert*, composé d'ouvriers français, ainsi que nous venons de le dire, déploya une très grande activité et fit une concurrence acharnée aux autres ateliers dirigés par des étrangers. Un livre ne paraissait pas plutôt au *Soleil d'Or* ou chez César et Stoll, qu'il en sortait du *Soufflet Vert*, presque immédiatement après, une autre édition tout aussi bien et quelquefois mieux imprimée. La liste des ouvrages sortis de cet atelier, où l'on a imprimé non

rente envers le parloir aux bourgeois de Paris et sans aultres charges quelzconques comme elle dit et afferme. Laquelle maison, cours, corps d'hostelz, estalle et cuisine dessus declairez ainsi qu'elle se comporte et extend de toutes pars, veües, esgoutz et appartenances d'icelles ainsi à la dite Marguerite appartenans comme dit est. . . » — La vente est consentie moyennant les conditions ci-après : « Ceste vente et transportz faictz à telle part et portion que ladite maison, cours, corps d'hostels et lieux dessus declairez, vendus et transportez peuvent debvoir desdits quarante sols parisis de cens et rente et aultre moyennant et parmy la somme de onze cens trente quatre livres tournoys et ung escu pour le vin du marché de laquelle somme de onze cens trente quatre livres ladite vefve en confesse avoir eu et receu desdits de Sorbonne la somme de neuf cens trente quatre livres tournoys qui payée, baillée et comptée luy a esté en présence desdits notaires en or et en monoye courant à présent, dont icelle vefve cest (*sic*) tenue et tient pour bien contant (*sic*) et en a quicté et quicte lesdicts de Sorbonne acheteurs et tous aultres à qui quittance en peult et doit compecter et appartenir et le reste montant [à] deux cens livres tournoys est demouré et demourra ès mains desdits de Sorbonne pour leur seureté de plus grande garantie jusques ad ce que les criées qu'ilz ont intencion faire faire de la maison. . . . soient faictes et parfaites, icelle adjudgée et le décret scellé. Lesquelles criées d'icelle maison seront faictes aux despens desdits de Sor-

bonne sur ladite vefve comme si elle en estoit propriétesse que lesdictz de Sorbonne seront tenuz faire commencer dedans huyt jours et les poursuivre en diligence sans aucune discontinuation, et ladite vefve les souffrir et prester son nom pour ce faire. Et en ce faisant et ladite adjudication faicte sera payé à ladite vefve par lesdits de Sorbonne la somme de deux cens livres tournoys seulement pour ne qu'il n'y ait aucun opposant ausdites criées. Ou quel cas qu'il y eut opposant valables ausdites criées, elles seront faictes aux despens de ladite vefve et ladite somme de deux cens livres pour tourner et convertir en payement desdicts opposans de ce qui leur seroit adjudgé estre deu par ladite vefve venderesse et sur ladite maison. . . . Fut présent honorable Jehan Mocquin, maistre et administrateur de la Maladerye Saint-Germain-des-Prez, fiancé et accordé de Marguerite en Sainte Eglise. . . . Et aussi présent et comparut Jehan Ribet, huchier et menuisier demourant ès faulxbourgs de Paris hors la porte Saint-Jacques, cousin germain de ladite Marguerite. . . . » — Acte passé « Lan mil cinq cens et seize, le mercredy cinquiesme jour de juing ». (Archives nationales, *Cartulaire de Sorbonne*, MM 281, fol. CIII-CVII. Autre acte concernant la même maison, fol. LXXII.) — Il en est encore question dans l'acte d'amortissement des maisons du *Soufflet Vert* et de l'*Estrille Fauveau* fait par l'Hôtel de ville, moyennant 24 sols parisis de rente, au profit de la Sorbonne, le 6 août 1526. (Archives nationales, S 6215, dossier 3.)

seulement des livres de théologie, mais aussi des classiques, serait trop longue à énumérer, d'autant plus que le plan de notre Histoire de l'Imprimerie ne consiste pas à dresser un catalogue complet d'incunables, mais à signaler les principaux livres produits par les ateliers français. Nous ne pouvons cependant nous dispenser de citer le Salluste, dont les ouvriers du *Soufflet Vert* publièrent coup sur coup deux éditions, l'une sans date, l'autre en 1479. Gering venait aussi d'en faire deux éditions successives. Il faut croire que cet auteur classique eut un grand succès, car il avait déjà été imprimé une première fois à la Sorbonne en 1471.

Les imprimeurs du *Soufflet Vert* parodièrent en quelque sorte l'adresse aux Parisiens que les typographes de la Sorbonne avaient mise à la fin de leur édition et que Gering avait répétée sans y rien changer. Voici les premiers vers qu'on trouve à la suite de la première partie du Salluste dans l'édition du *Soufflet Vert* :

*Si quisquam cupiat magnas res noscere gestas  
Unde viris virtus major inesse solet  
Nunc opus hoc Crispi terse pressum sibi querat  
Quo nova vis lucet artis et ingenii.*

.....

Si quelqu'un de vous désire s'instruire des hauts faits qui inspirent aux hommes le plus grand courage, c'est le moment de se procurer cette belle impression de Salluste, où l'on verra briller la puissance du nouvel art allié au génie. . . .

La fin du *Jugurtha* contient une allusion plus directe à la Ville de Paris et à l'imprimerie qui lui fait honneur :

*Quos Bellona viros olim concusserit armis  
Egregie Crispus disserit hoc opere.  
Quisquis amas igitur nunc bello strenuus esse  
Ex Crispo discas fortia facta sequi.  
Sin magis oblectat ornate copia fandi  
Rectiloquus fias Crispus ut ipse fuit.  
Abs te percipit id preclara Lutecia que sic  
Hos prope divina perpolit arte libros.*

Dans cet ouvrage, Salluste tient de beaux discours sur les hommes auxquels Bellone a fait prendre les armes autrefois.

Quiconque veut être brave à la guerre doit apprendre de Salluste à suivre les exemples des hauts faits guerriers.

Si, au contraire, tu préfères être beau parleur, Salluste te rendra éloquent comme il l'a été.

C'est ce qu'exige de toi la brillante Lutèce, qui imprime de si beaux livres à l'aide d'un art presque divin.

Nous donnons ci-dessous un fac-similé de la première page de cette édition de Salluste et de celle qui contient les vers à la fin du *Jugurtha* :

*Première page du texte de Salluste.*

**CÆII CRISPI Salustii** / de  
bello Catilinario liber incipit;

o **MNIS HOMINES** qui sese  
student prestare ceteris animalibz / sū-  
ma ope niti decet / ne vitam silētio trā-  
ligāt / veluti pecora ! que natura prona  
atq; ventri obedientia fixit. Sz nostra omnis vis ī  
animo / et corpore sita est. Animi imperio / corpo-  
ris seruicio magis vtimur. Alterum nobis cū diis !  
Alterū cū beluis cōmune est. Quo michi rectius  
videtur ! igenii / q̄ viriū opibus gloriam querere.  
et (quoniā vita ipsa q̄ fruimur / breuis est) memo-  
riā nostri q̄ maxie lōgā efficere. Nā diuiciarū / et  
forme gloria fluxa / atq; fragilis est. virtus clara /  
eternaq; habetur Sed diu magnum inter mortales  
certamē fuit ! vi ne corporis / an virtute animi / res  
militaris magis procederet. Nā priusq̄ īcipias / cō-  
sulto. Et vbi confluueris mature / factū opus est.  
Ita vtrūq; per se indigens ! alterū alterius auxilio  
eget. Igitur initio reges (nam ī terris nomē īperii  
id primū fuit) diuersi / pars igeniū / alii corpus ex-  
ercebant. Etiam tū vita hoīnū sine cupiditate age-  
batur. sua cuiq; satis placebāt Postea vero q̄ ī alyā  
cyrus ! in greciā lacedemonii et athenienses cepere

*Vers à l'éloge de l'imprimerie parisienne.*

marius consul abiens factus est. et ei decreta prouī-  
cia gallia ē. isq; kalen. ianuarii magna gloria consul  
triumphauit. Ea tempestate spes / atq; opes ciui-  
tatis in illo site sūt ;

**C. Crispi Salustii** de bello  
Jugurthino liber finit;

De morte Jugurthe disticon ;

Qui cupis ignotū / Jugurthe noscere letum !  
Tarpeie rupis / trulus ad ima ruit.  
Quē tegit hec celsus mūdi fuit īpius hospes.  
Dilexit rabiem non habeat requiem ;

Quos bellona viros olim cōcussit armis !  
Egregie crispus disserit hoc opere.  
Quisquis amas igitur nūc bello ltrēnus esse !  
Ex crispo discas fortia facta sequi.  
Sin magis oblectat ornate copia fandi !  
Rectiloquus fias crispus vt ipē fuit.  
Abste percipit id preclara lutezia ! que sic.  
Flos prope diuina perpolit arte libros ;

Fratrū cede madēs numidarū rcōr iniquus !  
FHostis item rome pullus ab arce ruit ;

Le Salluste n'est pas le seul livre dans lequel les imprimeurs du *Soufflet Vert* aient fait valoir la supériorité de leurs impressions. Le 4 des calendes de novembre (29 octobre) 1477, en publiant la Rhétorique de Cicéron concurrentement avec Pierre César, ils avaient pris soin de faire connaître aux acheteurs, pour avoir leurs préférences, que l'édition mise en vente était imprimée nettement, correctement et soignée de tous points (*nitide, terse atque perpolite*).

Mentionnons encore, à l'actif du *Soufflet Vert*, la Rhétorique de Pierre de La Hazardière, chanoine de Rouen, qui n'a été imprimée que cette fois-là<sup>1</sup>.

**INCIPIT SVMMÆ RETHO-  
RICE CONOITÆ PER** egregiū  
P. de la hazardière nationis normanie  
rothomagelium canonicum;

**R**ethorica est ars arcium ceterarum expositiua. Cuius officium est apposite dicere ad suadendum. Finis vero persuasio vel assensus ex ipsa dictione. **I**n hac arte recte dicit quintilianus gramaticam sequi / veluti decor iuuētutē. Recte etiā cicero partem sciēcie ciuilibus / et aristoteles dialetice artis assecutiua extimabat. **S**ed priusquam orationi figuram tribuamus / aduertendum est de quibus rebus / quo loco / quo tempore / ad quas personas habendum sit sermo. Ne prophana religiosi / inuerecunda casti / ne leuia grauius / lasciuia seriis / ridicula tristibus miscantur. **Q**uis et recte cicero iubeat interdum oportere figuram in dicendo commutari / ut grauem mediocri / mediocrem excipiat attenuata et e contra ut facile facietas varietate vitetur. Cum etiam magna dicimus / granditer et pleno strepitu proferenda sunt. Cum mediocria temperate / cum parua leuiter / in paruis eius causis nichil graue / nichil sublimē dicendum / sed leui ac pedestri more loquendum. In causis maioribus ubi de deo vel

ex quo ictu tiberius abscissa vlla voce inlita virtute cecidit Interemptus tirannus viri fortissimi miserando sanguine aspersus quasi facinus preclarissimum fecisset et circumspectas hilariter sceleratam gratulantibus manum porrigens in templum iouis contulit se se rediens ad senatum / hoc genus plurimum proderit in exornationibus amplificationibus commiserationibus quia rem totam ipsa luce clarius demonstrabit. **U**ltras optime bertrande que velud ex plenis horreis oratorum de ratione dicendi paucis ipse collegi Collegi vero non quidem vniuersa que perfectum oratorem instituunt / sed que satis sit adolescentibus ut in his aliquodiu versati limacioris eloquii et vberioris esse videantur Tu autem velim ut si parum hec summa digesta sit dum tibi rogati uoluerim obsequi putes verecundiam negandi scribendi me impudenciam suscepisse;

**EXPLICIT NOVÆ RETHO-  
RICÆ MAIORIS PETRI**  
de la hazardière . Deo gratias ;

L'édition est sans date, mais elle est antérieure au Salluste et, d'après l'examen que nous avons fait des caractères, elle doit avoir paru vers les

<sup>1</sup> La Rhétorique de Pierre de La Hazardière est un livre pour ainsi dire inconnu et d'une rareté telle, qu'il n'en existe aucun exemplaire dans les bibliothèques françaises. Le Musée Britannique, à Londres, est seul à la posséder. C'est un petit in-quarto, peu volumineux. Plus simple et plus facile à retenir pour la jeunesse, les imprimeurs la qualifient de Rhétorique du nouvel enseignement (*Nova Rhetorica*), bien qu'elle eût précédé celle de Fichet, trop compliquée. Pierre de La Hazardière n'était pas le premier venu et avait laissé des souvenirs de son savoir à Paris. Il était entré professeur dans la maison de Sorbonne avant 1430, et en avait été élu prieur en 1435. Voici la notice

qui lui est consacrée dans le manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal (n° 1023, p. 172) : *PETRUS DE LA HAZARDIÈRE. — Erat in domo ante 1430 ex cartha D. Delannay. In instrumento anni 1435 quod penes me fuit dicitur principal (c'est-à-dire prieur de la maison de Sorbonne), forte etiam Collegii Cabvici gymnasiarcha. — Voici maintenant certains détails complémentaires sur ses faits et gestes en Normandie, détails que nous devons à l'obligeance de M. Ch. de Beaurepaire, archiviste à Rouen. — Pierre de La Hazardière, maître en théologie, fut reçu chanoine de Rouen le 12 septembre 1444. Le 25 mars 1445, il est cité comme vicaire de l'archevêque de Rouen. Le 13 février 1446 (v. st.),*

années 1475 ou 1476, au moment où les lettres semi-gothiques commencent à être employées concurremment avec les lettres romaines appartenant à la première fonte.

Van Praet n'a pas connu d'impressions du *Soufflet Vert* après 1479. Bien que Richard Blandin, l'un des associés, se fût retiré et établi dans la Cité, près de Notre-Dame, où nous le retrouverons peu de temps après, on a la preuve que les travaux continuèrent jusqu'en 1483 et 1484, car il existe un petit traité latin de Léonard d'Arezzo pour servir d'introduction aux Éthiques d'Aristote, daté du 13 décembre 1483 et imprimé avec les caractères du *Soufflet Vert*.

On reconnaîtra facilement l'impression de notre atelier dans le fac-similé ci-dessous, avec le mélange de lettres semi-gothiques que nous avons indiqué. On trouvera même en plus, dans notre exemple, une lettre V gothique qui n'existe pas dans les impressions précédentes.

Voici l'achevé d'imprimer du traité de Léonard d'Arezzo :

**Finis est libelli pulcherrimi Leonardi aretini/  
de introductione ad virtutes morales /et ad libros e  
thicorū Aristotelis facile intelligēdos ad Galeotū  
Anno domini millesimo quadringentesimo oc  
tuagesimotertio die tertio decēbris Parīsius;**

Les associés ont imprimé aussi, en 1484, l'édition de la *Pragmatica Sanctio* attribuée mal à propos, par le rédacteur du catalogue de Crevenna, aux presses de César et Stoll.

Comme un grand nombre de livres imprimés au *Soufflet Vert* ne portent pas de date, il serait fort possible que l'exercice des associés eût quelque peu dépassé l'année 1484.

le Chapitre le condamne à une amende de deux gallons de vin, parce qu'il avait paru sans l'habit cérémonial sur une estrade (pour une prédication en matière de foi), bien que l'archevêque et autres seigneurs ecclésiastiques y fussent avec les habits de leurs dignités. Le 24 du même mois, le Chapitre le charge de dresser, conjointement avec Laurent Sureau, le catalogue de la bibliothèque capitulaire. — Le 21 septembre suivant, le Chapitre lui donne une autre marque de son estime

en le nommant, pour un an, pénitencier des chanoines et des chapelains de la Cathédrale. — Son décès arriva avant le 15 janvier 1450 (v. st.), mais pas à Rouen vraisemblablement, car, ce jour-là, le Chapitre prend acte d'un legs de six volumes que Pierre de La Hazardière avait fait à la bibliothèque capitulaire. — En même temps que chanoine de Rouen, il était curé de Carentan, de Notre-Dame de Saint-Lô et de Saint-Aubin du Buisson, du côté de Carentan et de Boscroger.

Nous donnons, dans les fac-similés ci-dessous, la reproduction de deux pages de la *Pragmatica Sanctio*; la date de l'impression du volume se trouve indiquée dans les deux lignes du bas de la seconde page.

Incipit pragmatica sanxio

**B**arolus dei gratia francorum rex Vniuersis presltes litteras ispecturis salutem . In scrutabilis diuine altitudinis prouidentia per qua reges regnat / reruq publicaru gubernacula possident / potestatem regia ad hoc iter cetera ordiauiti terris / vt ecclesia sancta p̄ciolo xpi laqueie fundata eiusq milros fideliter protegeret atq fueretur / et sanctorum antiquorum q patrum decreta saluberrima spiritu dei promulgata / quibus neruus discipline ecclesiastice salutaris q doctrine viget ac soli datur / sinceriter exequi faceret illibate q obseruari . Sed et speciali debito iuramenti in nostri dyadematis susceptione insigni / et alias ecclesie regni et delphinatus nostroru prestiti ad id ipsum astringimur pariter et obligamur .

Cum itaq diuina pietas his nostris temporibus fidelium cordibus inspirare dignata sit / vt sacrosancta generalis synodus ecclesie vniuersalis in ciuitate Basiliensi tam ex immediate precedentium sacrorum Constantiensis et Senensis consiliorum generalium continuatione decretisq et ordinatione / q duorum romanoru pontificum solem-

mus apponendum . Datum bituris septima die mensis Iulii Anno domini millesimo quadringentesimo tricesimo octauo et regni nostri decimo sexto . Sic signatum in plica in superiori parte per regem in suo magno consilio / in quo dominus delphinus viennensis / domini dux borbonii karolus de andagavia Comes cenomanie Petrus filius ducis britanie nec non comites de marchia et vindocino et de tancaruailla / prelati proceres q ac alii viri ecclesiastici et seculares q plurimi erant . N. de firbois in inferiori parte plice predictae erat sic scriptum . Collatio facta cum originali litterarum preinsertarum atq in corporataru . N. de firbois . Et i dorso extitit descripta publicatio in dicta curia per lamenti facta sub hac forma lecta ac publicata Parisius in parlamento die decimatertia Iulii millesimo quadringentesimo tricesimo nono .

Sic signatum Cheneteau

Et in hoc habetur finis huius gloriosissime constitutionis Pragmatice sanxionis

Impressum Parisius Anno domini millesimo quadringentesimo octuagesimoquarto die vero =

Nous ferons remarquer aussi que les types du *Soufflet Vert* ont été contrefaits à leur tour, comme ceux de César et Stoll, et qu'ils ont été copiés par d'autres typographes.

Les premiers imprimeurs d'Angers, de La Tour et Morel, qui sortaient probablement du même atelier, se sont servis, en 1476 et 1477, de caractères presque similaires.

Il serait même assez difficile de différencier les deux caractères, si l'irrégularité du tirage de La Tour et Morel d'Angers ne trahissait pas le peu d'habileté de ces imprimeurs.

Un typographe de Paris, Georges Mittelhus, a employé, pour les titres courants et les sommaires de chapitres de quelques-uns des livres qu'il a imprimés des caractères à peu près semblables aux types en usage à l'atelier de César et Stoll.

Enfin, nous avons vu une édition de la Grammaire, des Élégances et de la Rhétorique de Guillaume Tardif, imprimée avec un caractère gothique d'une gravure médiocre, mélangé de lettres capitales affectant la forme exacte des majuscules du *Soufflet Vert*.

Le Père Laire, savant bibliographe du xviii<sup>e</sup> siècle, fut trompé par la similitude des types de cet ouvrage de Guillaume Tardif, et il en attribua l'impression à César et Stoll<sup>1</sup> à cause du mélange des majuscules; mais, après les avoir mesurées, on reconnaît qu'elles n'offrent pas les mêmes dimensions que les autres.

Comme nous n'avons encore vu aucune impression, exécutée avec ces caractères, signée d'un nom d'imprimeur, nous ne pouvons attribuer ni à César et Stoll, ni à l'atelier du *Soufflet Vert* cette œuvre d'un typographe anonyme que le hasard fera sans doute découvrir un jour ou l'autre par un bibliophile.

Les imprimeurs du *Soufflet Vert* n'avaient point de marque, comme il est facile de s'en assurer.

Le bibliographe Hain signale, il est vrai, une remarquable édition de la *Grammatica Perotti* portant la date du 7 mars 1479 (v. st.), qu'il attribue par erreur à l'atelier de César et Stoll<sup>2</sup>, et qui, en réalité, est sortie des presses du *Soufflet Vert*.

D'après Hain, il y avait à la fin de cet ouvrage une marque typographique (*insigne typographicum*). Vérification faite, on n'y trouve point de marque, mais l'indication en français de l'enseigne, *Au Soufflet Vert*, qui a été, à l'époque même, ajoutée et imprimée à la main, avec un composeur, après l'achèvement d'imprimer.

La *Grammatica Perotti* est le seul livre sur lequel l'adresse de l'atelier soit mentionnée de cette manière.

Le volume contient aussi plusieurs exemples de grammaire avec intercalation de mots français.

Il n'existe, à notre connaissance, aucun exemplaire de cette édition dans

<sup>1</sup> LAIRE (François-Xavier), *Index librorum ab inventa typographia ad annum 1500*; Senonis, 1791; 2 vol. in-8° (t. II, p. 21, n° 51). L'exemplaire du cardinal de Loménie de Brienne, archevêque de Sens, est celui décrit par le Père Laire; il est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale.

<sup>2</sup> HAIN (L.), *Repertorium bibliographicum in quo libri omnes ab arte typographica inventa usque ad annum MD typis expressi ordine alphabetico vel simpliciter vel adcuratius recensentur*; Stuttgartiæ, J.-G. Cotta, 1826-1838; 4 vol. in-8° (t. IV, n° 12661).

les bibliothèques françaises. Le seul exemplaire de cet ouvrage que nous ayons pu découvrir se trouve actuellement en Angleterre, au Musée Britannique. C'est un volume petit in-folio, relié en maroquin vert, qui provient de la bibliothèque de l'ancien collège des Jésuites de Chaumont.

L'exemplaire de la *Grammatica Perotti* du Musée Britannique présente encore cette particularité, que les signatures des cahiers sont en partie tracées à la plume ou imprimées à la main, au composeur, comme on l'a fait, dans le même volume, pour l'adresse du *Soufflet Vert*.

## CHAPITRE VII

### L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER DE *L'IMAGE SAINT-CHRISTOPHE*

PASQUIER BONHOMME ET JEAN BONHOMME

(1475-1490)

Antécédents de Pasquier Bonhomme. — Les *Croniques de France*, premier livre imprimé en français à Paris. — Autres impressions attribuées à Pasquier Bonhomme. — Son fils Jean lui succède. — *L'Istoire de la Destruction de Troye*, livre illustré par un maître artiste. — Les *Prouffitz ruraux*, illustrés par le même. — Publication d'un herbier avec les figures des plantes. — Autres impressions de Jean Bonhomme. — Fin de sa carrière typographique.

La quatrième imprimerie établie à Paris est un atelier essentiellement français, fondé par Pasquier Bonhomme, qui appartenait à une famille de libraires parisiens établie depuis 1394<sup>1</sup>. La Caille dit que «Pasquier Bonhomme, fils d'Aspais, fut pourveu de l'office de l'un des quatre principaux libraires jurez, par acte du 6 avril 1475<sup>2</sup>». Nous pouvons faire remonter à quelques années plus haut l'exercice de Pasquier Bonhomme en qualité de libraire. Le 6 octobre 1468, il donnait quittance aux boursiers du collège d'Autun d'une somme de dix écus d'or reçue<sup>3</sup> pour prix «d'ung livre en

<sup>1</sup> Voir LEROUX DE LINCY et TISSERAND, *Paris et ses historiens*, p. 465. Paris, Imp. imp., 1867; in-4°.

<sup>2</sup> *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie*, p. 61, ouvrage cité.

<sup>3</sup> Le reçu en question est écrit sur la même feuille de papier que la quittance en latin de Pierre Schoifer, pour prix d'un exemplaire sur vélin de la Somme de saint Thomas, vendu audit collège en juillet de la même année. (Voir ci-dessus, p. 68, note 2.) — La quittance de Pasquier Bonhomme est ainsi libellée en français : « Je Pasquier Bonhomme, l'un des quatre principaux libraires

de l'Université de Paris, confesse avoir vendu au maistre et escoliers boursiers du collège d'Outhun ung livre en parchemin nommé *Questiones de veritate Sancti Thome de Aquino*, commensant au segond foliet *quid est* et finissant au penultième davant la table *primi motus*; pour le pris et somme de dix escuz d'or, laquelle somme je ay receu et m'en tiens pour comptans et bien païé, et promès à yceulx dessus nommés envers et contre tous garantir le dessus dit livre : tesmoing mon seing manuel cy mis, le sisiesme jour d'ouctobre, l'an mil cccc soixante et huit. — BONHOMME. »

parchemin, nommé *Questiones de veritate Sancti Thome de Aquino*, qu'il leur avait vendu en sa qualité de « l'ung des quatre principaulx libraires de l'Université de Paris ».

Il est question de Pasquier Bonhomme dans une lettre de Robert Gaguin adressée à Guillaume Fichet, après son départ de la Sorbonne. Ce dernier avait chargé Gaguin de lui chercher à Paris un exemplaire manuscrit des Concordances, pour un religieux de Rome de ses amis. On y lit ce passage : *Concordantias itaque in hanc diem nullas omnino inveni nisi quas Pascasius bibliopola hodie nobis preciosissimas unas scire se venales dixit, sed dominum abesse eosque liceri aureis centum. Reversum conveniam venditorem et librum scrutabor. Si talis erit qualem facit librarius, patri optimo referemus*<sup>1</sup>. — « Je n'ai trouvé jusqu'à présent aucunes autres Concordances, sinon celles que le libraire Pasquier nous a dit savoir à vendre, et qui, selon lui, seraient très précieuses. Le propriétaire, qui est absent en ce moment, les laisserait à cent écus d'or. J'irai trouver le vendeur lorsqu'il sera de retour et j'examinerai le livre. S'il est tel que me le dépeint le libraire, nous l'enverrons à cet excellent père. » Pasquier Bonhomme ne vendait d'abord que des livres manuscrits. Il ajouta à ce commerce celui des livres imprimés, et il songea à l'étendre en les multipliant lui-même par l'art de l'imprimerie. A cet effet, il monta un atelier dans sa maison.

Les caractères qu'il employa tout d'abord ont une physionomie bien tranchée. C'est une bâtarde gothique d'environ 12 points, imitant exactement l'écriture des manuscrits français de l'époque et dont voici le spécimen :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v x y z

sa se so sa so se de ho ll pa pe po w u st st te to ti re

to pa a e i o p q u . -

Pasquier Bonhomme fit paraître le premier livre imprimé en français à Paris : *Les Croniques de France* dites aussi *Chroniques de Saint-Denis*.

<sup>1</sup> ROBERTI GAGUINI *Juris canonici interpretis epistole; ejusdem quedam orationes; ejusdem de Conceptione Virginis defensio (et alia)*; Parisiis, Andreas

Bocard, 22 novembris 1498; deux parties en un volume petit in-quarto gothique. *Epistola XXI*, fol. xiiij r<sup>o</sup>.

L'ouvrage forme trois volumes in-folio à deux colonnes, sans chiffres, réclames, ni signatures. Le premier se compose de 295, le deuxième de 331, et le troisième de 314 feuillets. Le dernier volume, seul, porte une date, celle du 16 janvier 1476 (1477 n. st.). Nous donnons ci-dessous et ci-après les deux tirages différents de la dernière page de ce volume :

oroisfos propres et adonc fut baillie le dit ciel aux dessus ditz. Diii. religieulx lesquelz le porterent iusques a l'eglise saint denis sur le dit corps

Item aps l'enterrement du dit corps eut grosse altercation entre le dit grât escuier et les autres escuiers descurie du dit roy et les religieulx du dit saint denys pour le poille qui estoit soubz la dessus de figure pour ce que plusieurs escuiers disoient le dit poille leur appartenir et les ditz religieulx au contraire et tellement que le dit poille fut mis en la mai de monseigneur de dunois et de monseigneur le chancelier de france et finalement fut appointee que le dit poille qui estoit de drap dor bien riche demourroit a celle eglise

Item et au milieu de la dessus dite grant messe y eut une predicacion que fist maistre thomas de courcelles docteur en theologie a laquelle avoit grant peuple priat pour le dit dessus et les ditz plorans le quel roy fut intitule le roy charles Dii. de ce nom tresvictorieulx

Item et apres l'enterrement dictulx roy fut crie dieu ait lame du roy charles tresvictorieulx comme dessus est dit. puis aps dieu le roy loys et adonc les huissiers et autres sergens geterent leurs verges sur la fosse dictulx

Item aps toutes ses choses faites alla dng chascun dîner en la grant salle de l'abbie dictelle eglise ou fut court planiere et ouverte a tous denas et de ceste heure le dîner fait et graces dites monseigneur de du-

noys dist a haulte voix que luy et tous les autres seruiteurs avoient perdu leur maistre et pourtant que dng chascun pensast de soy pourvoir a quoy furent plusieurs moult dolens et par especial commencerent les pages fort a plourer

Cy finist le tiers volume des croniques de france cotevant charles. Dc. Dii. Dii. bien ordonne par tables et par chappitres Et pareillement les deux volumes precedens fait a paris en l'ostel de pasquier bon homme l'ung des quatre principaulx libraires de l'universite de paris ou pend pour en feigne l'image saint yppolite le. xv. jour de janvier l'an de grace mil. .cccc. lxxvi.

A la fin du dernier, on trouve une suscription dans laquelle il est dit que ce tiers volume des *Croniques de France*, ainsi que les deux tomes précédents,

a été fait à Paris, rue Neuve-Notre-Dame, devant la grant église<sup>1</sup>, dans la maison (en l'ostel) de Pasquier Bonhomme, où pend pour enseigne l'Image Saint-Christophe :

fut refuse par le grât escuier en di-  
sât que ce n'estoit pas la coustume  
de porter ledit ciel sur iceulz corps  
parmy les châps mais seulement  
parmy les villes Et quant ledit  
corps fut arrive a la porte de ladi-  
te ville fut la faite station et la  
furent dites certaines oraisons pro-  
pres et adonc fut baillie ledit ciel  
aup dessus ditz. Diii. religieulx les  
quelz le porteroient iusques a legli-  
se fait d'nyes sur ledit corps

Item apres l'enterremēt du dit  
corps eut grosse altercation entre  
ledit grant escuier et les autres  
escuiers descurie du dit voy et les  
religieulx du dit saint d'nyes pour  
le pisse qui estoit soubz la dessus di-  
te figure pour ce que vaulx escuier-  
ers disoient ledit pisse leur appar-  
tenir et les ditz religieulx au con-  
traire et tellement que ledit pisse  
fut mis en la mai de mōseigneur  
de dunoyz et de mōseigneur le chā-  
cellier de france et finalement fut  
apportee que ledit pisse qui estoit  
de drap dor bien riche demourroit  
a ycelle eglise

Item et au milieu de ladesus di-  
te grant messe y eut vne predica-  
tion q̄ fist maistre thomas de cour-  
celles docteur en theologie a la q̄lle  
auoit grant peuple priant pour le  
dit defunct et les dngz plorans le-  
quel voy fut intitule le voy charles  
Dii. de ce nom tres historieulx

Item et apres l'enterremēt di-  
celuy voy fut crié dieu aynt lame  
du voy charles tres historieulx v̄  
dessus est dit Puis apres vne le

voy loiz et adonc les huiffiers et au-  
tres sergens getterent leurs ver-  
ges sur la fosse d'iceluy

Item apres toutes ses choses  
faites alla dng chascū d'isner en  
la grant salle de l'abbé d'icelle eglise  
se ou fut court plantee et ouuerte  
a to<sup>r</sup> venas et de ceste heure le d'is-  
ner fait et graces dites mōseign-  
eur de dunoyz dist a haulte voy  
que luy et tous les autres seruit-  
eurs auoient perdu leur maistre  
et pour tant que dng chascun pen-  
sast de soy pour uoir a quoy furent  
plusieurs moult dolens et par espe-  
cial commencerēt les pages fort a  
plourer

Cy fine le tiers et dernier volume  
des croniques de frañce contenāt chat-  
les D. Di. et Dii. bis ordonnees y  
tables et par chapptres Et par ce  
mēt es deux volumes precedens  
sont cōtenus les faitz et gestes de  
tous les roys qui ont ques furent  
en frañce tant payez v̄ castiles di-  
gnes de grant cōmādatiō selon  
l'original des croniqueurs et fait de  
nyes qui d'ici enete ot eu la charge  
de ce faire faites a paris en la rue  
neufue de nostre daē deuant la grāt  
eglise en l'ostel de pasquier bonhom-  
me l'ung des quatre principals li-  
braires de l'uniuersite de paris ou  
v̄nd pour enseigne l'ymage saint  
yristofle  
fait le .xviij. tour de lanuier lan  
mil. CCC. lxxvi.

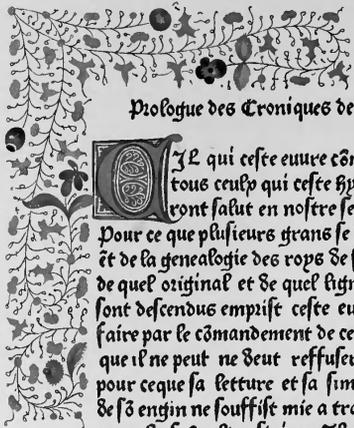
Les derniers feuillets ont été réimprimés et ne sont pas semblables dans tous les exemplaires. On trouve ci-dessus les fac-similés de la dernière page

<sup>1</sup> C'est-à-dire avant d'arriver à Notre-Dame et non en face. La maison de l'Image Saint-Christophe était à l'entrée de la rue, à droite en venant du Palais, au coin de la rue du Sablon ou du Marché-

Palu, mitoyenne de l'Écu de France, presque en face de la Rose Rouge. (Voir RENOUARD, *Imprimeurs parisiens*; Paris, A. Claudin, 1898; p. 399, n° 13 du plan schématique et note de la même page.)

avec les variantes qui caractérisent ces deux tirages. Toutefois nous ne saurions dire lequel des deux a précédé l'autre.

Ces différences ne sont pas les seules. D'après le *Manuel du Libraire*, de Brunet, le premier volume ne commencerait pas tout à fait de la même manière dans un certain nombre d'exemplaires.



Prologue des Croniques de France

**P**our ce que plusieurs grans se doubtoient de la genealogie des roys de France de quel original et de quel ligniee ilz sont descendus empieste ceste euure A faire par le commandement de cel homme que il ne peut ne deult reffuser Mais pour ce que sa lecture et sa simpleesse de son engin ne souffrist mie a traittier euure de si haulte pstoire. Il prie au commencement a tous ceulx qui ce liure liront que ce que ilz trouveront a blasmer quilz le feussent pacienment sans Villaine reprehencion. Car si come il a dit deuant le deffault de la lecture et de loquence qui en lui sont et la simpleesse de son engin le doiuent excuser par raison Si sachent tous que il traittera au plus briefmet quil pourra Car longue parole et confuse plaist petit a ceulx qui lescontent Mais la briefue parole dite appertement plaist moult a entendeurs Si sera ceste hystoire descripte selon la lettre et l'ordonnance des croniques de l'abbaye de monseigneur saint denis en France ou les hystoires et les fais de tous les roys sont escripts Car la doit len prendre et puisier l'original de l'histoire Et sil peut trouver es croniques d'aultrès eglises chose qui ala besoigne baille il y pourra bien adiouster selon la pure verite de la lettre sans riens oster se ce nest qui face confusion Et sans riens adiouster d'autre matiere Se ce ne sont daucunes icidées Et pour ce que on ne

le tiengne a mensonger de ce quil dira. Il prie a tous ceulx qui ceste hystoire liront quilz regardent es croniques de saint denis la pourroie esprouver se il dit voir ou mensonge Si peut chascun sauoir que ceste euure est prouffitable a faire pour faire reconnoistre aux bailhans gens de la geste des roys Et pour monstrer a tous doit venir la haultesse du monde Car cest exemple de bonne vie mener et mesmement aux roys et aux princes qui ont terres a gouverner Car ung bailliant maistre dit que ceste hystoire est miroir de vie Si pourra chascun trouver bien et mal bel et let sens et folie son preu de tout par les exemples des hystoires et de toutes les choses qu'on lira en cest liure se elles ne prouffitent toutes Toutefois la plus grant partie y peut aider bien sachent tous que il n'a riens du sien adiouste. mais est tout des anciens auteurs qui traitterent et compilerent les hystoires selonc les fais des roys et de par ceulx dist il ce quil parle Et sa voix et leur langue mesmement pour ce prie a tous ceulx qui cest liure liront qui ne le tiengnent mie a presumption de ce quil a ceste euure emprise pour ce se il est de petit affaire Et pour ce que trois generacions ont este des roys de France puis quilz commencerent a estre sera toute ceste hystoire deuisee en trois liures principaulx Ou premier parlera de la genealogie meronnee Ou second de la generacion pepin Ou tiers de la generacion huc le grant dit capel Si sera chascun liure diuisee en diuers liures selonc les vies et les fais des diuers roys et seront ordones par chap

Ce volume présente, en outre, une particularité importante qu'aucun bibliographe n'a encore signalée. Il est imprimé avec un caractère plus petit que celui des deux autres, quoique de même forme; toutefois l'*f* et l'*s* long du gros caractère s'y trouvent mêlés, et, bien que d'un œil un peu plus gros que les autres, ces deux lettres semblent indiquer que les deux caractères ont été fondus sur le même corps. Nous donnons ci-dessous l'alphabet du plus petit caractère. Comme dans le plus gros, il y manque les lettres capitales H, K, X, Y et Z, qui n'ont pas été employées dans le texte :

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U

a b c d d e f g h h i k l m m n n o p q r : s t u v p p z z

α β γ δ ε ζ η θ ι κ λ μ ν ξ ο π ρ σ τ υ φ χ ψ ω . -

Les *Croniques de France* ont un aspect typographique tout particulier. En tête, on lit un prologue dont la première page est disposée à deux colonnes. Le texte ne commence qu'après, aux deux tiers d'une page. Un blanc a été réservé pour une miniature ou *hystoire* à exécuter au gré des acheteurs.

Cette façon d'illustrer à la main un livre imprimé, avant l'introduction de la gravure sur bois à Paris, marque une époque de transition. L'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal est décoré, au commencement, d'une miniature aux armoiries de son premier possesseur, Jean de Malestroit, seigneur de Derval et de Combourg en Bretagne, marié à Hélène de Laval, de l'illustre famille des Montmorency. L'écu des Malestroit — aux hermines de Bretagne avec la devise *Sans plus*, soutenu à droite et à gauche par un homme et une femme sauvages, qui représentent le mari et la femme tenant chacun la bannière de leurs armes respectives — est placé au milieu d'un mamelon verdoyant complanté de petits arbres. Dans le fond, sur une hauteur et en perspective, on voit un château féodal avec ses tours, bâti sur un rocher et dominant la vallée. Le fond, derrière le manoir des Malestroit, est éclairé par une vive lumière. Les armes de la famille sont répétées dans une initiale de début, peinte sur vélin très fin et collée hors d'équerre sur le papier.

Les armoiries accolées de Malestroit et de Montmorency-Laval en complètent la décoration. Nous reproduisons ci-contre cette page de notre vieille chronique nationale, le premier livre qui ait été imprimé en français à Paris.

CHRONIQUES DE FRANCE

PREMIER LIVRE FRANÇAIS IMPRIMÉ À PARIS

*Page enluminée aux armes de Malestroit.*

Exemplaire de Jean de Malestroit et d'Hélène de Laval.

(Bibliothèque de l'Arsenal.)



Deux ans et quatorze  
mois et deux jours  
de prison furent  
payés par le  
dit prisonnier  
à la somme de  
cent cinquante  
livres tournois  
pour le dit prisonnier  
et pour ses  
coûtumes et  
autres charges  
de prison.

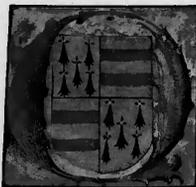
Le dit prisonnier  
fut remis en  
liberté par le  
dit prisonnier  
à la somme de  
cent cinquante  
livres tournois  
pour le dit prisonnier  
et pour ses  
coûtumes et  
autres charges  
de prison.



**Les pages intermédiaires sont blanches**



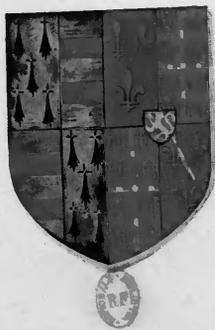
Le premier chappitre parle cōment les francois descendirēt des troyens.



pour rauoir la royne helaine la femme au roy Menelaus pour soy venger du

batre cens et quatre ans auant que romme fust fōdee regna priant en troye la grant. il enuoia paris laisne de ses filz en grece

ne honte que les grecz lui auoiēt faite. les greiois qui moult furent courouciez de ceste chose s'esmeurent et vindrent assieger troye. a ce siege qui. v. ans dura furent occiz tous les filz au roy priant. mais que vng appelle elenus il et la royne ecuba sa femme. la cite fut arse et destruite le peuple et les barons occis. mais aucuns eschapperent de ceste pestilence et plusieurs des princes se spā dirent en plusieurs et diuerses parties du mōde pour querre nouvelles habitacions cōme elenus eneus antenoiet



**Les pages intermédiaires sont blanches**

Les Chroniques de Saint-Denis sont l'unique livre qui soit signé de Pasquier Bonhomme. Le premier volume se termine sur une seule colonne, et ne porte pas de date ni de nom d'imprimeur, ainsi que le deuxième.

Ilz sen allerent tous a paris. auy piez du roy a pleurs et a larmes se getterent et se complaignirent des toz et des griefs que le conte leur faisoit. Et le roy pour la pitie quil en eut contraignit le conte par force a tenir ferme pay et seure a leglise de Bezelap. Pour telz biens et euures de misericorde que le roy fist p plusieurs fois a celle eglise et auy aultres dont il souffrit et endura mainte guerre. lui donna dieu digne guerdon de tant de bonnes euures come il auoit faictes en ce monde

Cestuy beau filz quil engendra par la voulente de dieu bonne philippe dieu don ne fut appelle. Car par les merites du pere le donna dieu au royaume de france. Et fut ce philippe qui tant fut saige et vigoureux quil se deffendit de ses ennemis et conquist normandie anjou et poitou et auvergne sur le roy henry et richart et les chassa en angleterre. De cestuy philippe parlera desormais l'histoire. Et si nentrelassera pas l'histoire a parler du pere iusques a ce point quil trespassa de ce siecle Car puis que lenfant philippe fut ne regna il longuement iusques atant quil fut couronne en la cite de raïns Mais a son couronnement ne fut pas le pere car il estoit ia malade et feru de la paralisie sicomme l'histoire dira cy après plus plainement.

Cy finissent les fais et gestes  
du roy loys filz de loys le gros  
Et pour le premier volume des chroniques de france.

Ces mentions ne se trouvent qu'au troisième volume, à la fin duquel il est rappelé que les deux tomes précédents sont sortis du même atelier.

L'impression du dernier volume, terminée le 16 janvier 1477 (n. st.), indique que celle des Chroniques fut commencée dès l'année précédente, peut-être même dès 1475. L'atelier de Pasquier Bonhomme fonctionnait déjà à cette date.

Nous connaissons un recueil<sup>1</sup> de dix traités des jurisconsultes Balde et Bartholde, composé avec les caractères des deuxième et troisième volumes des Chroniques. Trois de ces traités portent à la fin la mention qu'ils ont été imprimés à Paris en 1475.

Un quatrième, le *Tractatus de Nobilitate*, dont nous donnons ci-dessous le fac-similé de deux pages, est daté du 28 septembre de la même année :

**Incipit tractatus permutacionum**

**E**t si florentissimorum studentium preclara solercia digne exultationis suscipere vellet affectus. ipresenti aru patesieret. quod ab onere petito me prius daret solutu. Cu circa permutacionis beneficioru tractatum viri per celebres clare q memorie et Et stelle firmamenti radiantes frederitus de seïs. Alexander de lantelia collec. et nouissime do. Egidius huius alaine polis. auinion. Episcopus ta copiose scripserunt q dix ultra eorum scripta aliquid indeterminatum inueniri possit. Affacione tamen postulantium satisfaccere zelo pvenimio desideres. manu ad calamu licet inmeritus deducere presumpsi. Et manipulum variis. floribus redimitum ex alieno tamen virgulto productum in medium afferre valeam cuius pulchritudinem adornatum et emanationem culibet sciēti submitto. ¶ Exa spiritus sacri inuocata gratia hunc tractatum in vii. partes diuido. ¶ Primo tractabitur quid sit permutacio. ¶ Secundo per quas personas

hulus tractatus. Et ideo si iste persone simplices ad hoc non aduertentes et totum per episcopum posse fieri credentes sine fraude sed per solam simplicitatem obmiserunt istre apud episcopum aut vocacionem per ipsum fieri tunc simplicitati parandum dicitur Et de rescrip. super litteris. de trans. laco. epi. inter corporalia. de re. permut. cum vniuersorum ad hoc. l. i. q. vlti. ff. de veni spici. vbi no obest quod per simplicitatem obmissum est. Exa dicendorum instanti tractatu meta imposta regem regum depcemur atq sanctorum agmina. Et simplicitati nostre miserantur largiantur celi gaudia. Amen.

Explicit tractatus permutacionum parisius impressus Anno domini m°.ccc°.lxxv°.

Le même livre fut réimprimé deux ans après avec les mêmes caractères et sans nom d'imprimeur. Il porte toujours la mention de Paris comme lieu

<sup>1</sup> Ce recueil forme un volume petit in-quarto de 26 lignes par page, sans chiffres, réclames, ni signatures. Le caractère, quoique chargé d'encre et légèrement empâté, nous a paru tout neuf. Ce volume commence, suivant l'usage, par un feuillet blanc. Quelques exemplaires, comme celui de la Bibliothèque nationale (Réserve, F 995), sont précédés d'un feuillet qui ne paraît pas faire partie intégrante et absolue du livre, bien qu'imprimé

avec les mêmes caractères. Ce feuillet contient la nomenclature des traités renfermés dans le volume; il est isolé et sali par la poussière, comme s'il avait été longtemps exposé à découvert, et il constituait, de la sorte, une véritable couverture imprimée enveloppant le volume. Dans l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne, le feuillet en question a été découpé et collé à l'intérieur de sa couverture primitive.

d'impression, *Parisius impressus*, mais la date est 1477, et le *Tractatus Nobilitatis*, imprimé fautivement *Nobibilitatis*, fut achevé le 28 août.

Et tenent aliqui patronū & necessitate non esse  
 Vocandum Et recitat coll. in alle. c. cum olim  
 Licet contraria opinio et cōmunior et Verior sit  
 Et dictum est supra in quinta parte huius trac  
 tatus Et ideo si iste persone simplices ad hoc nō  
 aduertentes et totum per episcopum posse fieri  
 crederēt sine fraude sed per solam simplicitatē  
 obmiserunt instre apud episcopum aut Vocatio  
 nem per ipsum fieri tunc simplicitati parcen  
 dū videtur Et & rescrip. super litteris. & trans  
 laco. episcopi iter corporalia. & re. permu. cum  
 vniuersorum ad hoc l. i. §. vlti. ff. & ven. spi  
 ci. Vbi non obest quod per simplicitatem obmis  
 sum est. Eya dicendorum instanti tractatu  
 meta imposta regem regum & precemur atqz  
 sanctorum agmina Et simplicitati nostre mise  
 reantur largiantur celi gaudia. Amen.

Explicit tractatus permutationū  
 parisius impressus Anno domini M<sup>o</sup>  
 .cccc. lxxxviii<sup>o</sup>.

Explicit tractatus & questionibz  
 et tormentis secundum dominum  
 Baldu. parisius impressus. Anno  
 domini. M<sup>o</sup>. cccc. lxxxviii<sup>o</sup>.

Explicit perutilis et compendio  
 sus tractatus nobilitatis. pari  
 sius impressus. Anno domini. M<sup>o</sup>  
 cccc. lxxxviii<sup>o</sup>. xxviii. augusti.

L'exercice de Pasquier Bonhomme comme imprimeur est donc constaté de 1475 à 1477, d'après ses caractères. Nous savons de source certaine qu'il vivait encore en 1483<sup>1</sup> et qu'il cessa d'imprimer en 1484.

<sup>1</sup> Pasquier Bonhomme comparut personnellement devant le prévôt de Paris, Jacques d'Estouteville, le 13 mai 1483, et fut condamné à payer à l'Hôtel-Dieu la totalité d'une rente de quatre livres parisis qui grevait la maison dont il était propriétaire de deux tiers par indivis. L'emplacement de l'atelier de *Saint-Christophe* est exactement déterminé par ce document inédit : « A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Jaques d'Estouteville, seigneur de Beyne, baron du Noyer, de Saint-Andry en la Marche, conseiller, chambellan du Roy nostre Sire et garde de la Prévosté de Paris, salut. Savoir faisons que ce jourdhui, dacte de ces présentes, comparans en jugement devant nous au Chastellet de Paris, Laurens Le Blanc à présent procureur des maistres, frères et seurs de l'Ostel Dieu de Paris à cause de la prieuse d'icelui Hostel Dieu, demandeurs d'une part, et Pasquier Bon-

homme, présent en personne d'autre part, contre lequel deffendeur ledit procureur desdits demandeurs faisoit demande de quatre livres parisis de rente annuelle et perpetuelle qu'ilz disoient avoir droit de prendre et recevoir par chacun an aux quatre termes à Paris accoustumez, en et sur une maison et ses appartenances, le lieu ainsi que se comporte assiz à Paris et faisant le coing de la rue Neufve Nostre Dame, tenant d'une part à Jehan Guymier et d'autre part à la rue du Sablon, aboutissant à ladite ruelle. Disoit outre ledit procureur desdits demandeurs que ledit deffendeur estoit et est détenteur et propriétaire de deux tiers par indivis de ladite maison. Et ainsi selon raison sur ce que dit est, et par les usaiges, stille et coutumes notoirement tenuz et gardez en la ville, prévosté et viconté de Paris qui estoient et sont telz et à tous notoires, c'est assavoir que tous détenteurs et

Parmi les impressions non signées pouvant être attribuées à Pasquier, nous donnons le fac-similé d'un Bréviaire de Bourges (*Breviarium Bituricense*), petit in-quarto en deux parties, dont le seul exemplaire connu appartient à la bibliothèque d'Auxerre :

supra firmā petram. *R.* Beati qui  
habitāt i domo tua dñe allā allā. *v.*  
In secula seculorū laudabunt te allā  
Gloria patri. *Beati qui. v.* Domus  
mea. *Ad vesp̄as. a.* Domum tuam  
p̄. Dixit dñs. p̄. Letatus sum. *ps.*  
Qui confidunt. p̄. In conuerten  
do. p̄. Lauda ih̄lm̄. *c̄pm.* Cūdi ci  
uitatem. *R.* Domus mea. *v.* x̄p̄e  
cūctorum. *v.* Domus mea. *a.* Pax  
eterna ab eterno patre huic domui  
pax perhennis verbū patris sit pax  
huic domui pacem pius consolator  
huic prestet domui. *ps.* Magnificat.  
oratio. Deus qui nobis p̄ singu  
los. *Ab p̄pletorū vt. s. i. vigilia festi.*

*Explicit officii dñicarū et fe  
riarū tocus ani sc̄dm̄ vsū ecclie  
bituricensis in preclara parissioz  
urbe feliciter impressum. Anno  
dñi millesimo. cccc. septuagesimo  
nono xxvi. Maii. Deo. gr̄as.*

On mentionne, à la fin de la première partie, qu'il a été heureusement imprimé dans la célèbre ville de Paris, le 26 mai 1479.

propriétaires d'aucuns héritages, maisons ou auditz lieux situez et assiz en la ville, prévosté et viconté de Paris, estoient et sont tenez de paier personnellement les cens, rentes et charges réelles que doivent et dont estoient chargez et redevables lesdits héritages ou auxdits lieux et les en acquicter envers celui ou ceulx à qui elles en avoient esté et estoient deues. Avoit esté et estoit tenu ledit deffendeur personnellement de paier et acquicter les cens, rentes et charges réelles que doivent et dont estoient chargez lesdits deux tiers par indiviz et mesmement de paier ausdits demandeurs lesdites quatre livres parisis. En concluant tout pertinent par iceulx demandeurs en action personnelle pour cause de ladite rente et requérant condempnation de despens. — Considéré que ledit deffendeur comparant en sa personne comme dit est après plusieurs délaiz, et qu'il ot confessé estre détenteur et propriétaire de ladite maison et lieux dessus déclai-

rez, icelle estre chargée de ladite rente et devoir lesdits arréraiges, n'a sceu dire cause valable pour empescher ausdits demandeurs l'adjudication de leur dite demande et conclusions. — Nous, ledit deffendeur, avons condampné et condamnons personnellement envers lesdits demandeurs à leur rendre et paier doresnavant par chascun an audicts quatre termes à Paris accoustumez lesdites quatre livres parisis de rente, tant et si longuement que ledit deffendeur sera détenteur et propriétaire de ladite maison et lieux dessus déclairez ou d'aucune partie et porcion d'iceulx lieux. Et condempnons ledit deffendeur ès despens de ceste présente cause et poursuicte, sur iceulx notre tauxacion réservée. — En tesmoing de ce, Nous avons fait mettre à ces présentes le scel de ladite prévosté de Paris. Et fut fait le mardi, treizième jour de may Mil cccc quatre vings et trois. — (Archives hospitalières; *Hôtel-Dieu*; layette 19, liasse 143.)

L'année suivante, la veille de l'Annonciation avant Pâques 1479 (v. st.) correspondant au 24 mars 1480 (n. st.), on vit sortir des mêmes presses un nouveau volume, le Bréviaire à l'usage de l'Église de Paris (*Breviarium Parisiensis ecclesie accommodum*).

C'est le premier livre imprimé de liturgie parisienne. La publication en était vivement désirée par le clergé, comme il est dit à la fin de ce fac-similé :

bñdicat nos pater filius. **U**nica  
cula pectus nostrorum deo absolute  
uat. **A**d societatem civium super  
nostrorum producat nos rex angelorum.  
Si legat euangelium dicit. **E**uangelica lectio sit nobis salus et pro  
fectio. **S**plendor lucis eterne  
illuget nos in fine. **B**enedictio  
ad societatem. **V**t. **I**n die na  
talis domini. **V**iii. **b**enedictio. **P**er euangeli  
ca dicitur delectat nostra delicia.  
**C**hr. **A**d societatem. **N**ota quod  
per hebdomadam priuatis diebus dicitur benedictio  
ad diebus pentecostes. **S**cilicet. feria. **i**. **7**. **v**.  
**ii**. **p**rima. **f**eria. **iii**. **7**. **vi**. tres secundae  
feriae. **v**. **iiii**. **7**. sabbatum prima. **e**rit.  
**I**n unitate. **s**cilicet. **e**rit. **D**eus miser  
atur nostris det nobis pacem  
scilicet. **A**d gaudia paradisi  
perducatur nos misericordia domini nostri  
iesu christi. **E**t hoc debet intelli  
gi nisi legat euangelium. **q**uod tunc  
quacumque die euenerit prima benedi  
ctio. **E**uangelica lectio. **s**cilicet. **e**rit.  
**S**plendor scilicet. **A**d gaudia pa  
radisi. **E**xcepto etiam tempore natiuitatis  
domini. **p**asche. **7**. **p**entecostes. **D**e quo infra  
dicetur. **E**xcepto etiam quod infra  
octiduum factum est. **f**eria. **iiii**. **7**  
sabbatum. **i**. **b**enedictio. **e**rit. **I**n unitate. **ii**.  
**U**nica pectus. **iii**. **A**d societa  
tem. **A** festo natiuitatis domini usque ad purifica  
tionem. **ii**. **b**enedictio. **7**. **e**rit. **B**ene marie uirginis  
filius sit nobis adiutor. **7**. **p**ropter  
**A** pascha usque ad pentecostes. **ii**. **b**enedictio.  
**e**rit. **Q**ui profregit portas inferni

apiat nobis ianuam paradisi. **E**t  
hoc nisi fiat de festo annunciationis.  
bene marie. **q**uod tunc dicitur. **iii**. **p**rima  
benedictio. **d**e beata maria. **I**n penthe  
coste et per octiduum. **i**nuenies die suo.  
**N**ota quod in tempore paschali in festis. **ix**.  
**l**ec. **d**upli. **7**. **f**erid. nisi legat euange  
lium. **i**. **b**enedictio. **7**. **e**rit. **B**enedictione  
per. **ii**. **Q**ui profregit. **iii**. **S**piritus  
sancti gratia. **D**iebus. **v**. **l**ec. **s**impli  
citer dicitur benedictio. **a**d die pentecostes. **I**ta tamen quod  
**ii**. **e**rit. **Q**ui confre. **B**enedictio  
de beata maria que in assumptione est.  
et in priuatis horis eius.

**A**d laudem dei omnipotentis  
eiusque intemerate geni  
ticiis et uirginis totiusque curie  
celestis. **a**ctus atque profectus erit  
titus presens ordinarium seu breuiari  
um. **p**isani ecclesie accommodum.  
in ipsa preclara parisiorum urbe  
adiunctis diligenter ipsius ecclesie  
constitutionibus seu ordinationibus  
quibus facillime que horis sigulis  
deo psallere debeas poteris  
agnoscere. **Q**uod quod opus preclarum  
quod plurimum horum ecclesiarum  
uiciorum id ipsum atque sollicitate  
deposcentium icipit. **t**am de deo  
duce extitit rite ac feliciter  
colummarum Anno domini millesimo  
cccco lxxix. in vigilia annunciationis  
domini dñice ante pascha.

**D**eo gratias.

Entre les années 1477 et 1483, les presses de Pasquier Bonhomme n'ont pas dû rester inactives. Il ne s'est pas servi exclusivement de ses deux caractères de bâtarde, mais il a encore employé d'autres caractères gothiques, que nous avons retrouvés dans des impressions portant la signature de Jean Bonhomme après 1484.

Il est donc logique de supposer que des volumes antérieurs à cette année-là, imprimés avec des types gothiques différents de sa bâtarde, dont nous donnerons plus loin les alphabets, lorsque nous nous occuperons des différentes productions de Jean Bonhomme, doivent être portés à l'actif de Pasquier Bonhomme, le fondateur de l'atelier.

Nous connaissons encore plusieurs opuscules latins de théologie, imprimés vers la même époque et dans le courant des années suivantes avec les mêmes caractères. Nous croyons pouvoir attribuer aux presses de Pasquier Bonhomme ces impressions de format petit in-quarto et sans nom d'imprimeur, mais on n'est pas bien sûr qu'elles soient toutes de lui, car nous avons vu une partie des mêmes caractères entre les mains d'un imprimeur parisien du nom de Guillaume Lefèvre, en 1480. Peut-être aussi ce dernier travaillait-il pour Pasquier Bonhomme, qui ne nous semble guère être un homme du métier opérant lui-même, mais plutôt un éditeur ayant fait les frais d'un matériel d'imprimerie et faisant exécuter des travaux dans sa maison par des ouvriers typographes à sa solde. C'est ce qui paraît résulter de la mention finale des *Croniques de France*, qui furent faites à Paris dans l'ostel de Pasquier Bonhomme, lequel est qualifié de libraire et non d'imprimeur. Nous retrouvons, du reste, les caractères des Chroniques quelques mois après chez un voisin qui, lui, se qualifie, dans des termes non équivoques, d'imprimeur praticien. Nous croyons néanmoins que le matériel était la propriété de Pasquier Bonhomme, car ces mêmes caractères reparaissent dans des publications subséquentes, au nom de son fils.

Passons maintenant à Jean Bonhomme, qui succéda à son père. Son premier livre, imprimé avec les caractères des *Croniques de France*, est intitulé : *L'Istoire de la Destruction de Troye la Grant mise par parsonnages* (sic), par maistre Jacques Milet. L'achevé d'imprimer est daté du 12 mai 1484 :

**Cy finist l'histoire de la destruction  
de troye la grant mise par par  
sonnages par maistre iacques  
milet et imprimee a paris par  
iehan bonhomme libraire de lu  
niuersite de paris le .xii. de may  
mil quatre cens quatre vingtz  
et quatre.**

Ce petit in-folio à deux colonnes est des plus remarquables au point de vue de l'illustration. C'est un des premiers livres avec figures sur bois qui aient été faits à Paris, et l'imprimeur s'est adressé à un véritable artiste, qui a su donner un cachet tout particulier de vie et de mouvement à ses personnages dans les scènes qu'il a voulu représenter. On pourra en juger par les reproductions qui suivent.

## L'ISTOIRE DE LA DESTRUCTION DE TROYE LA GRANT

PAR

MAISTRE JACQUES MILET

(1484)



Passant parmy  
 Vne lande  
 plaine de roses et  
 de fleurs  
 De romarin et de  
 lauende  
 Dau besins de toutes couleurs  
 pour entreoblir mes douleurs  
 Ainsi que cueur qui se souleie  
 Transi en lermes et en pleurs  
 Par force de melancolpe  
 Trouuay vng lieu moult delictable  
 Moult souef fleurât moult saourât  
 A l'ombre d'ung arbre notable  
 Qui estoit bel et bien fleurant  
 Vng ru auoit dessous courant  
 Tout environne de fleurectes  
 D'ung son gracieulx murmurât  
 Et plus cler que les sept planetes  
 La veis vne bergeronnete

Chanter melodieusement  
 Et disoit vne chansonnete  
 Dictée moult soutillement  
 Je prins tel reiouissement  
 A opz sa douce armonie  
 Que ioubliay totalement  
 La douleur de ma maladie  
 Je ne prins point a elle garde  
 Sa son abit ne a sa facon  
 Ne aussi aux bzebis quelle garde  
 Mais entendis a la chancon  
 Et iasoit ce que le doulx son  
 Me contraingnist a somellier  
 Pour apprandre aulcune lecon  
 Messorcap de moy reueiller  
 Si entendy quelle parloit  
 De l'arbre que deuant nomole  
 Et que en chantant elle disoit  
 Gentil arbre dieu te doint ioie  
 Tige plaisant en qui serdoie

a i

Prologue.

## L'ISTOIRE DE LA DESTRUCTION DE TROYE LA GRANT

PAR

MAISTRE JACQUES MILET

(1484)

Adont cheuachent en approuchant les vngs et les aultres et quât iz seront pzes paris dira



Paris

Je voy mon pere cy venir  
Si le vueil aler honnozer

Adont paris se descent de son cheual et va  
a son pere puis dit priam

Priam

Cher filz bien puissez reuenir  
Allez a cheual remonter  
Car il nous fault tout droit aler  
A la Ville premierement  
Et la pourrez vous raconter  
Tout vostre estat entierement

Adont paris se remonte a cheual et quant  
helene s'aprouchera de priam elle fera semblât  
de descendre a terre puis priam se tire pres  
d'elle et luy dit

Demourez dame demourez  
Que vous soyés la bien venue  
Car pour vous seront honnozez

Mes deux enfans a leur venue  
Toujours auez este tenue  
La plus belle qu'on peust trouuer  
Mais puis que vous ay cy veue  
Vostre beaulte pourray prouuer  
Helene

Sire vueillez moy pardonner  
Certes il n'appartient m'ye  
Que me venissiez honnozer  
A si tresbelle compaignie  
Moy qui suis toute esbape  
Et aussi vostre prisonniere  
Mais iay deu vostre courtoisie  
Esprouuer en ceste maniere  
Dieu vous fault vous et vostre  
terre.

En laquelle suis arriuee  
Mais cest par fortune de guerre  
Et contre toute ma pensee

*Rencontre d'Hélène et du roi Priam.*

## L'ISTOIRE DE LA DESTRUCTION DE TROYE LA GRANT

PAR

MAISTRE JACQUES MILET

(1484)

Lors panthasillee acompaignee de ses damoilles vient vers priam et se agenille et luy dit



Roy de haulte noblesse  
 Prince de gentillesse  
 Riche craint et doute  
 Je viens en grant liesse  
 Deuant vostre richesse  
 En toute humilite  
 Et pour dire verite  
 Jay tousiours affecte  
 A vous faire service  
 Or ma este compte  
 Que auez aduersite  
 Pour vng cas mal propice  
 Si me suis mise en vope  
 De venir droit a trope  
 Et de vous secourir  
 Car fort ie desirope  
 Leure que ie pourrope  
 De mon pouoir vous seruir  
 Si me viens cy offrir

Pour vouloir obepe  
 A vostre seigneurie  
 Pour les grecz assaillir  
 Suts preste sans faillir  
 Et toute ma mesgne  
 Priam  
 Royne panthasillee  
 Bien sopes arriuee  
 Et vostre compaignie  
 Qui vous a aduisee  
 Damener vostre armee  
 En ces marches daste  
 Royne gente et iolpe  
 Je ne cupdope mpe  
 Que eussiez eu la nouuelle  
 Comment ma seigneurie  
 A este apouurie  
 Par fortune rebelle  
 Certes iay masse mieulx

*La reine Panthasilée venant au secours de Priam.*

## L'ISTOIRE DE LA DESTRUCTION DE TROYE LA GRANT

PAR

MAISTRE JACQUES MILET

(1484)

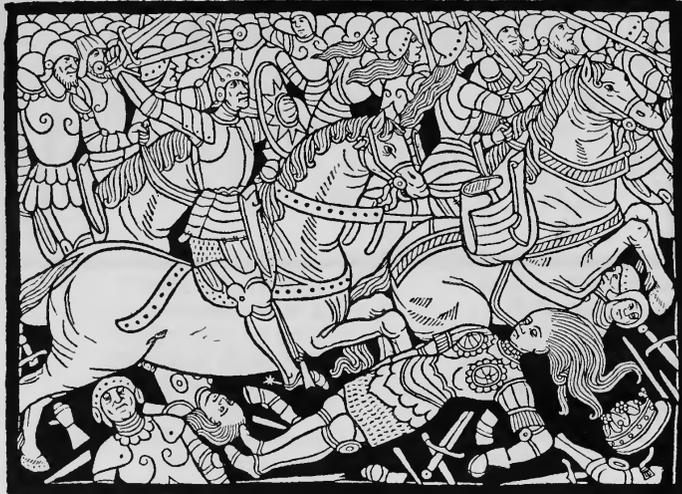
Loz le bruit recommence et sera polida  
mas deliure et durant la noise panthasi  
lee sera enulfronnee des mirmidonnes  
laquelle voyant pirrus dira et chascun  
demourra en fiction

Pirrus

Oz es tu morte maintenant  
Nul ne ten pourroit garentir  
Maintenant me va souuenant  
Comment tu mas voulu ferir

Mais ie voulszope ton corps partir  
En tant de pieres et de morceaulx  
Quon ne pourroit enseuelir  
Ains seras viande aux oiseaulx

Loz pirrus la frappe et la tue et puis  
recommence le bruit et se doient les  
troians fuir dedans troye et les grecz  
sonneront a la retraite et sen yront en  
leurs tentes et quant tout sera apaisé  
priam parlera en disant



Priam

Je voy bien en conclusion  
Quil en est fait il plaist aux dieux  
Je leur suis en illusion  
Pource que ie suis ia si dieulx  
Je voy par fort iniurieulx  
Que ceste cite tres notable  
Qui est renommee en tous lieux  
Est en ruine par durable  
Oz a elle eu commencement

De mon temps car ie lay sonde  
Oz en verray ie le finement  
Ains que ma vie soit finee  
Voicy bien dure destinee  
Riens ne vault apdx ne secours  
Les dieux si ont guerre iuree  
Contre moy en fin de mes iours  
Qui est celuy qui tant pourroit  
En soy auoir ferme constance  
Quant ainsi soubzmis se verroit

*Mort de Panthasilée.*

## L'ISTOIRE DE LA DESTRUCTION DE TROYE LA GRANT

PAR

MAISTRE JACQUES MILET

(1484)

Adont se renouellera le bruit de la bataille  
et vient aiax a grant puissance de gens le  
quel contrainst les troians de reculer puis  
dit paris

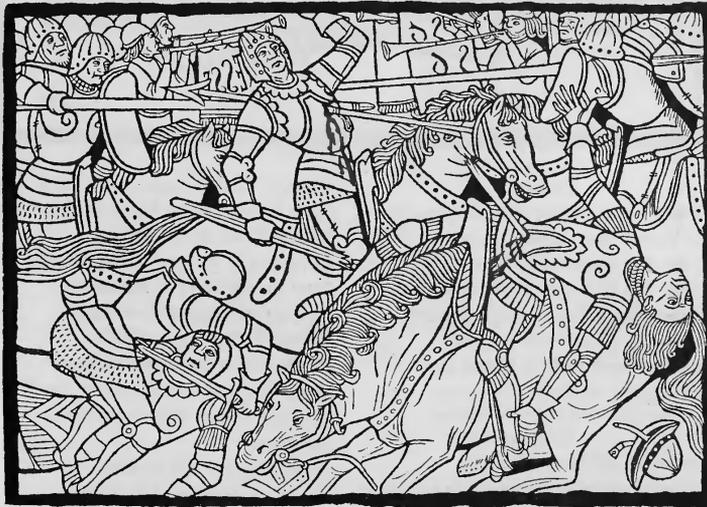
Oz voy ie mes gens deffiner  
par aiax qui foiz les tourmente  
Mais ie men dueil acheminer  
Encontre luy la droicte sante  
Pour luy tirer de bonne entente  
Vne saiette au droit du cueur  
Ainsi que ie seiz en la plante  
Dachilles par grant deshonneur

Loz se getera la saiette contre aiax et le  
naurera et se commencera la bataille plus  
fort puis luy dit aiax

Aiax

Pqris paris tu mas naure

De ta saiette durement  
Et tellement que ie nauray  
Jamais de mort recouurement  
Mais auant que finablement  
En enfer me saille de scendze  
Tu praz tout premierement  
Car nul ne ten sauroit deffendze  
En despit de la faulce helene  
pour laquelle me fault mourir  
Je te feray de mort vilaine  
finer sans aucun secourir  
Car il est temps de departir  
Ton corps de samour deslopalle  
Par qui au iour du p fault tenir  
Maintes dames desues en falle  
Loz frappera paris et le tuera puis dit



Puis que suis venge de celuy  
Qui ma baillie le coup mortel  
Je scay de vray que mort ie sup  
Sans oppoficion ne appel

Si requier au dieu immortel  
Qu'il ayt pitie de mes enffans  
Et du premier qui est si bel  
Cui na pas encores diy ans

Mort d'Ajax et de Paris.

## L'ISTOIRE DE LA DESTRUCTION DE TROYE LA GRANT

PAR

MAISTRE JACQUES MILET

(1484)

**Pour faire son cōmandement**  
 Lors la meynent vers priam et quant elle

sera arriuee et quelle verra hector mort elle  
 se palmira longuement puis dit priam



Priam  
 Leuez vous ma tresdoulce ampe  
 Et venez voir vostre marp  
 Lequel si a perdu la vie  
 Dont iay le cueur triste et marrp  
 Leuez vous baisez vostre amp  
 Jamais plus ne le baiserez  
 Leuez vous belle ie vous pry  
 Aprouchez vous si le verrez  
 Lors se lieue et lembraße en disant  
 Andromache  
 Helas oz est bien aduenu  
 Le mal quen mon cueur ie pensoye  
 Helas oz ay ie tout perdu  
 Mon amp mon cueur et ma ioye  
 Oz suis ie maintenant en voye  
 De desespoir se dieu ne mayde

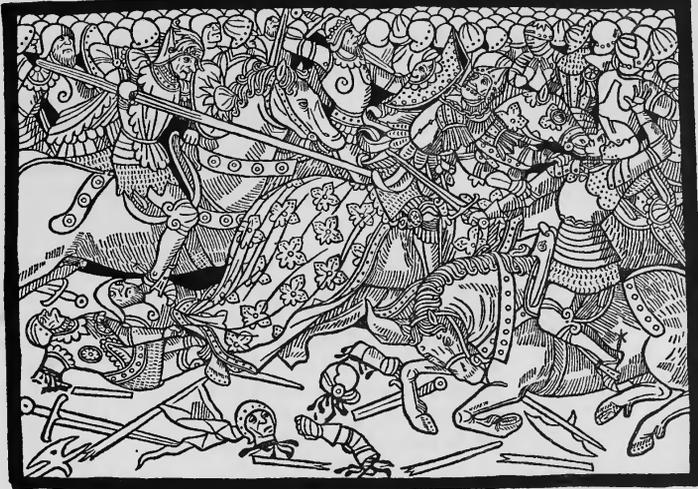
Quant il fault que mon amy voie  
 Mort deuant moy sans nul remede  
 Helas fleur de cheualerie  
 Donneur de guerre et de prouesse  
 Non pareil chief de baronnye  
 Et accroissement de noblesse  
 Renon de toute gentillesse  
 De tout le monde lexcellence  
 Pour vre amour le cueur me blesse  
 Quant vous voy mort en ma  
 presence.  
 Lasse pouure desue chetifue  
 Oz es tu bien mal fortunee  
 Plus suis dolente et pensifue  
 Que femme qui fut oncques nee  
 La fortune desordonnee  
 Jappelle de ta faulcete

*Lamentations d'Andromaque.*

## L'ISTOIRE DE LA DESTRUCTION DE TROYE LA GRANT

Alors achilles vient par derriere hector et  
le tresperce d'une lance et lors hector chiet  
mort et lors crieront les troyans et iouste  
ront encozes usques ad ce que les grecs

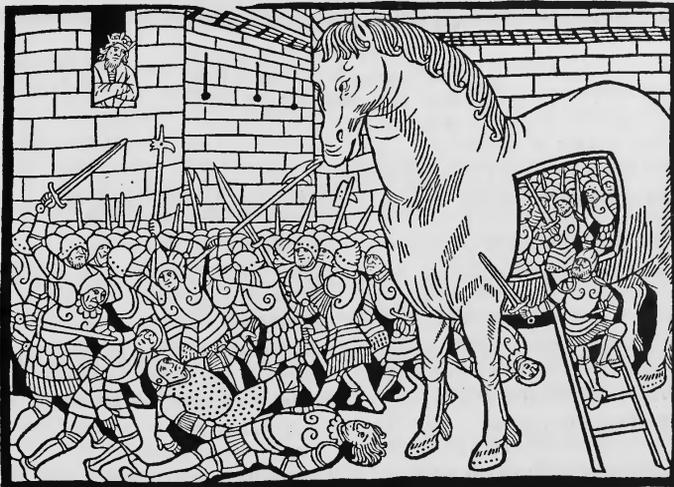
les metteront en fuite et puis erupius et  
adastus en pleurant paendront le corps  
de hector et le porteront a troye puis aga  
menon dira ce qui sensuit



*Mort d'Hector.*

Abont les grecs alumeront grant feu de  
fagots de geneure et feront semblant de  
bullaer toutes les tentes de troye et ny  
doit rien demourer entier que ylion et

le temple et leschaffault danthenoz et  
enee et en ce faisant crieront a l'assault  
et priam oyant ces grans clameurs se  
esuillera et dira



*Le Cheval de Troye.*

L'édition de 1484 du mystère dramatique de Jean Milet est un livre des plus précieux.

Le seul exemplaire existant de *L'Istoire de la Destruction de Troye la Grant* se trouve à la Bibliothèque royale de Dresde. Le directeur de cet établissement a bien voulu nous communiquer gracieusement ce volume. Nous ne saurions trop le remercier d'avoir daigné mettre à notre disposition un monument aussi important de l'art typographique français.

Le 15 octobre 1486, Jean Bonhomme publiait la traduction française du *Livre des ruraulx prouffitz du labour des champs*, de Pierre de Crescens, dont nous reproduisons l'achevé d'imprimer dans le fac-similé suivant :

côclusion nous prierôs dieu le sou-  
uerain seigneur q par sa grace no<sup>9</sup>  
sopons a sa glus et a ses retz pris  
et mis en la nef fait pierre par gra  
ce. Et apres portez a son treshault  
throsne en paradis Alaid de sa tres  
doulce mere la rogne tresglorieuse  
Et de monseigneur saint denis.  
A M E N.

Cy fine ce present liure inti-  
tule des prouffitz chapestres  
et ruraulx Compile par mai-  
stee Pierre des cresens bour-  
geois de boulongne la grasse  
Et imprime a paris par Jehan  
Bon home libraire de l'univer-  
sité de paris le .xv. iour docto-  
bre . Lan mil . CCCC . iiiij<sup>pp</sup>  
et six.

C'était un ouvrage destiné aux gens de la campagne, pour lesquels il fallait parler aux yeux par l'image.

L'éditeur sut comprendre que le volume s'adressait surtout aux masses; en conséquence, il publia un livre illustré dont les dessins, tout en conservant une grande simplicité, furent exécutés par un artiste du temps. On y reconnaît facilement la main de celui qui dessina les illustrations de *L'Istoire de la Destruction de Troye la Grant*.

La première gravure nous montre le traducteur présentant son livre au roi de France Charles V.

Cette composition n'est pas dépourvue de caractère; les physionomies des personnages sont très étudiées et les détails particulièrement soignés :

Le . Prologue .

Cy commence le liure des ruraulx prouffitiz du labour des chāps  
Le quel fut compile en latin par Pierre des cresçens bourgeois de bou-  
longne la grasse. Et depuis a este translate en francops ala requeste  
du roy Charles de france le quint de ce nom . Et pmièrement sensuyt  
le prologue de l'acteur du liure.

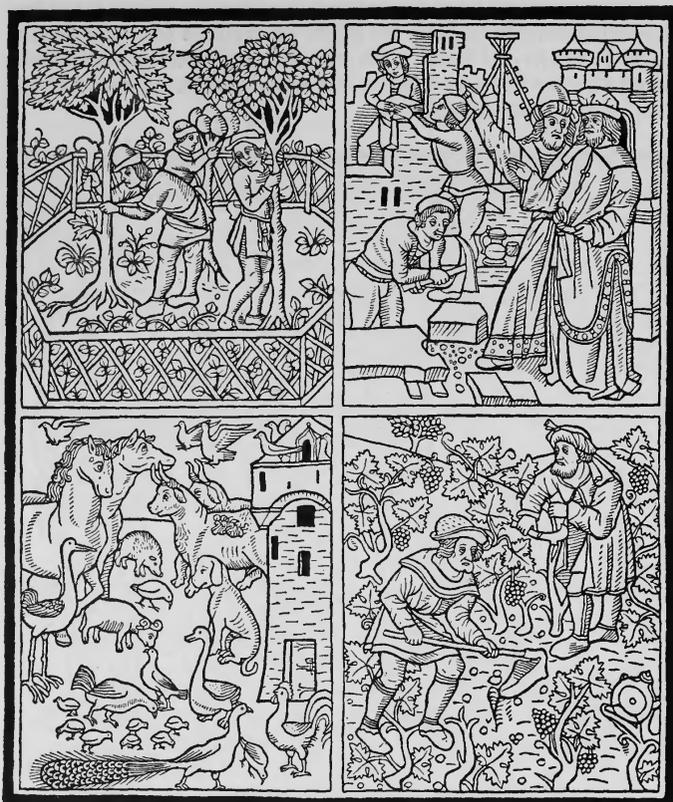


Comme par la ver-  
tu de prudence qui  
entre bien et mal  
subtillement con-  
sidere et congnoist  
l'humain courage et entêtement  
des choses et enseigne la cognois-  
sance du bien prouffitable et de-  
lectable et apme et esmeult les  
cuers a les poursuivre . et pour ce  
que les biens pssans de terre sōt  
trescouls et prouffitables plai-

Les autres figures, dont quelques-unes se répètent, représentent les diverses occupations de la vie des champs. Une composition est divisée en quatre compartiments dans lesquels on voit le greffage et la construction d'un

domaine, la basse-cour, avec les animaux de la ferme, y compris le cheval et le chien; dans le dernier compartiment, on remarque la culture de la vigne :

*Le quart liure*

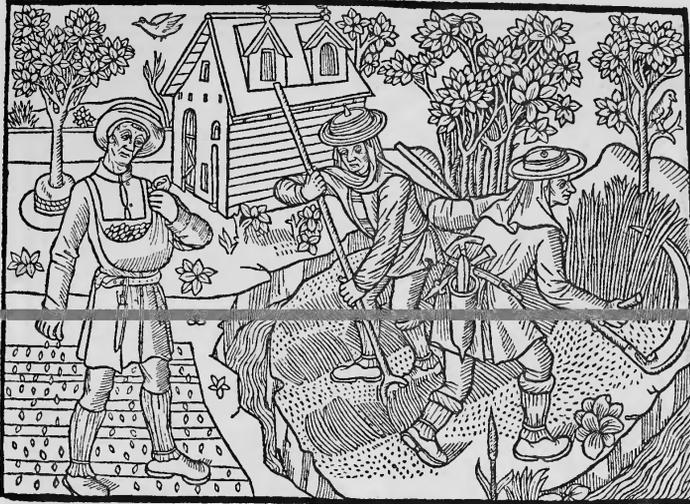


**L** a vigne est bien  
 congneue par de-  
 uers nous mais  
 elle nest point cõ-  
 gneue es froides  
 contrees ou elle  
 ne peut viure Et pour ce no<sup>s</sup> disos  
 q<sup>e</sup> cest vng hũble et plopāt arbziel-  
 lon moult tortu et plein de neux  
 et qui a larges cõduiz grāt moe-  
 le et larges fueilles et trẽchees  
 et qui ne peut viure bien estre ne  
 durer sãs tailler et sans estre a-  
 puiee et soustenue daucũs autres

Toutes ces petites figures sont empreintes d'un sentiment de réalisme qui frappe; les poses des hommes et des bêtes sont vraies; il n'y a rien d'exagéré ni de forcé. Les costumes sont tels qu'on peut se les représenter pour l'époque.

Le dessinateur n'a rien oublié : dans la vigne, se trouve jusqu'à la gourde du vigneron accrochée à un cep, vers le coin du tableau.

Des prouffitz champestres et ruraux.



n  
 Ostre seigneur crea  
 les prez par sa bon-  
 te afin que la terre  
 qui estoit nue fust  
 vestue et aournee et  
 que les herbes qui  
 en venroient fussent conuenable  
 nourriture aux gés et aux bestes  
 en leur verdure. et aussi quant el-  
 les seroient seches. Et est assavoir  
 quil naist es prez diuers genres et  
 diuerses especes dherbes selon la  
 diuersite des humeurs cōtenue en  
 la plaine et superficiē de la terre. Et  
 ce a fait la tressage maistrisse na-  
 ture et oeuvre pour la diuersite des  
 bestes nourrir. lesquelles ont diuers  
 apētiz. Les prez requierent air at-  
 trempe et que il soit prouchain ou

Boistin a froidure et humeur. car  
 se il pa superflue froidure il pa-  
 ra par durable nege et gelee qui é-  
 peschera la generacion des herbes  
 Et se il pa trop superflue chaleur  
 elle les degasteroit qui ne les ar-  
 rouseroit trop souuent. Ilz desi-  
 rent terre grasse pour auoir grant  
 foison dherbes mais toutefois se  
 la terre nest pas trop grasse elles  
 en seront plus sauoureuses et de  
 meilleure ou d'ur et plus deliees.  
 Et celle est trop maisgre il ny ven-  
 dra point de herbes. car celle terre  
 est ainsi cōme terre salee ou amere  
 qui ne se peut vestir pour sa febles-  
 se et malice. Entre les eaus la  
 meilleure est pour prez celle de pluie  
 quant elle descend chaude avecques  
 B.iiii.

Dans une autre gravure, on voit la récolte du foin dans la prairie. Le fau-  
 cheur, avec ses outils agricoles dans un petit sac accroché à sa ceinture par

derrière, est saisissant de vérité. La perspective manque évidemment dans ces images, mais le dessin est correct et expressif; l'artiste a mis en évidence le sujet principal qu'il avait en vue et qu'il voulait faire voir.

Le • x • Liure •



n Os anciens peres  
 et sages cōsiderās  
 que plusieurs op-  
 seaux volans par  
 lair prenont les  
 autres ilz trauail  
 lerēt par cautelles a apriuoiser au  
 cuns opseaux sauuages. afin que  
 ce quilz ne pouoiet prendre par eulz  
 ilz prinrent par laide des autres. Le  
 premier cōte len dit fut le roy dan-  
 cus qui par laide de dieu seut la na-  
 ture des espuiers austours et fau-  
 cons. et les apriuoiser et enseigner  
 ala prope. et guerir leurs mala-

dies. sur quop plusieurs autres  
 y ont adiuyte depuis.

Des espreuiers. ii. chap.

Espreuer est vng opseau hñ  
 cōgneu. et est sa nature q il  
 vit de prope et mengue autres op-  
 seauly. et pour ce il va tousiours  
 tout seul. car il ne veult point a-  
 uoir de cōpaignie a sa prope. Il prêt  
 sa prope bas vers terre afin q les  
 opseauly quil veult piller ne le vo-  
 pēt. Les opseauly quil guette pour  
 prendre naturellemēt le cōgnoissent  
 et si tost quilz le voient ilz pipēt et  
 sen vont mussier tāt cōte ilz peuent

Au dixième livre, c'est la chasse à courre pour le cerf et le sanglier, la chasse au faucon et à l'arbalète pour le gibier à plumes.

On doit encore à Jean Bonhomme une édition du Traité sur les vertus des herbes et des simples (*Aggregator practicus de simplicibus*<sup>1</sup>) d'Arnaud de Villeneuve, volume petit in-quarto imprimé avec la bâtarde gothique des *Croniques de France*.

Chaque chapitre du Traité commence par une figure de plante gravée sur bois, avec le nom en latin et en français; vient ensuite le texte donnant le détail des vertus et des propriétés de la plante, avec la manière de la préparer comme médicament.

**R**ogatu plurimorum hominum numerum egrotum ap-  
 potestas refutatum occidit illa. quia neces-  
 saria ibidem ad corpus egrum spectata sunt  
 cara simplicia et composita. numerus plu-  
 rimis comparanda. sed ad presens meum non se diuertit  
 sed ad ea que in priuatis locis ortis. siluis ac  
 pratis inueniuntur quorum presertim corpus humanum egrum seu  
 neutrum ad corpus sanum reduci poterit. testate solerti  
 medico Arnolde de noua villa sic inquiete in aphoriz-  
 mis suis. Cum quis poterit mederi simplicibus fru-  
 stra et dolose medicamina composita querit ille. ait etiam  
 Auicenna. ii. libro. c. iiii. Medicines simplices habent opa-  
 tiones viles et particulares. Et cum penes corpus humanum  
 plures concurrant actus scilicet circa perfecte sanum actus  
 conseruatiui necessarii est. circa sensibiliter lesu. actus  
 curatiui inducendus est. Circa vero insensibiliter le-  
 su actus preseruatiui seu resumptiui necessarii est. Cum  
 ergo corpus egrum actum curatiuum requirat seu pra-  
 cticum. Ob id presens opusculum suum superius denotationem  
 Aggregator practicus de simplicibus. In quo quilibet  
 homini si sibi ipsi subuenire poterit paucis deductis ex  
 presertim aduersus quolibet egritudinem corpus huma-  
 num a vertice capitis ad plantas pedum ab intra corpus  
 focasque affligentem iuxta tenorem plurimorum solerti-  
 um medicorum de simplicibus compositum tractatum quod dicta ad  
 practica experta sunt redacta. ut puta sunt Auicenna  
 princeps secundo suo libro de simplicibus. necnon sera-  
 pio de simplicibus. similiter paderda et plateazi et c.



Altea.

Bimaue.

Altea calida et sicca cum equalitate. operatio et pro-  
 prietas ipsius est lenificare et maturare et molli-  
 ficare et resolvere et abstergere. Semen et radix  
 sunt maioris efficacie. notate radix viridis. Deco-  
 ctio radice altee et seminis eius cum abrotano et vi-  
 no et potata valet stragurie et lapidi et superflui-  
 tatibus crudis et stitice et vlceribus neruorum. Et  
 quando radix altee decoquitur in aceto cum piperis et  
 parum mastice et fiat in aqua ablutio oris tepide sumere

a.iii

Les gravures sont grossièrement taillées, cependant elles rendent assez bien l'image de la plante qu'on a voulu représenter; c'est tout ce qui était utile

<sup>1</sup> Le seul exemplaire de ce volume que nous connaissons en France est conservé à la bibliothèque de l'École supérieure de pharmacie à Paris. (Réserve, n° 14167.) Deux autres exemplaires, dont l'un est incomplet, existent en Angleterre. Ils

sont tous deux dans les collections du Musée Britannique à Londres. Cette édition n'est pas mentionnée dans les bibliographies. M. Robert Proctor, du Musée Britannique, est le seul qui l'ait signalée jusqu'à présent.

pour un livre à l'usage du peuple et des apothicaires, dans lequel l'art n'avait rien à voir.

Il n'a point de date; mais, comme la première édition de cet herbier a paru à Mayence en 1484, celle de Jean Bonhomme, dans laquelle les noms allemands des plantes ont été remplacés par leur nomenclature française, n'a dû paraître qu'après, en 1485 ou 1486 au plus tôt.

*L'Istoire de la Destruction de Troye la Grant*, les *Prouffitz ruraux* et l'*Aggregator practicus* sont les trois seuls livres illustrés qu'on connaisse pour avoir été édités par Jean Bonhomme. Les autres livres qui portent son nom sont des traités de théologie, par Jean Nider, Richard de Saint-Victor, Guillaume d'Autvergne, évêque de Paris, et autres, ou des ouvrages de droit canonique tels que le texte de la Pragmatique Sanction commenté par Cosme Guymier, sous le titre de *Decreta Basiliensia et Bituricensia*.

affes. in l. raptos de epis. et cle. in l. si  
quando de ap. r. col. consti. feu. do. lo. c.  
i. de feu. mar. et quis di. dur. mar. in. c. sū  
damenta §. vt ergo de elec. in vi. et ma  
ior est epūs q̄ dur. spe. ti. de rescrip. p̄.  
§. racione autem cau  
se imo q̄ rex vel im  
perator rōne ordinis  
episcopalis .c. solite  
cū ibi no. d̄ ma. 20.

Lomes. ar. ex. oz.  
littere q̄ dur est ma  
ior comite ad idē q̄  
di. dur. mar. col. r. i. c.  
fundamenta de elec.  
in vi. in c. clericis de  
imu. ec. e. li. in hoc ta  
men standum est con  
suetudini patrie no. hof. de pe. et re. §.  
cui consistendum ver. cui marchio.

Ducis. olim dicebatur comes bitā:

nie in c. ex tenore de fo. com. m. c. acce  
dens vt li. non cō. et aēa rex i. c. hec q̄  
pe. iii. q. vi. Britannie. minoz que  
est de prouincia archiepiscopi turoreni.  
c. hec quippe. iii. q. vi. fuit tamē contro

uersa in concilio bar  
siliē quando archi  
epūs tholomēsis dis  
cebat se esse metro  
politānū sed bitānia  
maior insula est que  
dicit̄ āglia. xxv. q. ii.  
in galliaruz vbi glo.  
et abundat diuitiis.  
lvi. di. si gēs et fuit il  
li nationi olim con  
cessū vt cōtraberēt i  
quarto gradu. xxxv.  
q. iii. qd̄ scripsi. Dec  
deo duce scripserim  
scholasticus vos exozā

do bñdicta approbate implecta supple  
te et errata corrigite parat̄ eni sum ab  
āniculo edoceri. xxxiii. q. iii. si habes.

finiunt decreta basiliēsia et bitu  
ricēsia quā pragmaticā vocāt glo  
sata per magr̄m Cosmā guymier  
i vtroq; iure licenciātū et parisi  
ipressa per iohannē bonhōmē li  
briarū parisiē Anno dñi MD.  
LXXX. lxxxvi.

Pour ces derniers livres, Jean Bonhomme a fait usage d'autres caractères gothiques que ceux de bâtarde. Ce sont les mêmes caractères que ceux des

Bréviaires de Bourges et de Paris, datés de 1479 et dont voici les alphabets. Les lettres majuscules sont les mêmes pour les deux caractères, l'un d'un œil de 8 points, l'autre de 9, et fondus tous deux sur le corps 8.

## A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U X

a b c d e f g h i l m n o p q r s t u v x y z

a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u v x y z

ā ē ē° b° i l° i° m° n° ñ ò p p q q r° ū n° ſt . .

ā ḡ ð ē ē° ḡ ḡ° i l° i° m° n° ñ ò p p q q r° ū n° ſt . .

a° ḡ° b° p° q° r° ſ°

ſt ſt ſt ſt

. . .

h° l° m° o° u°

Le 28 avril 1490, Jean Bonhomme réimprimait *L'Istoire de la Destruction de Troye la Grant*, avec les bois et les caractères de l'édition de 1484.

La même année, il fit paraître le *Tractatus de Lepra morali* dont voici la dernière page.

## De Sacramentis

Sertū est de tpe quando licz habere nuptias. de quo supra dictum est parte .iiii. ca. i. § .iii. Tribus eni temporibus celebratio nuptiarū interdita est. sicut ibidem dictum est quo ad tria que cōtinet nuptiarū sollennitas. Primo est interdita benedictio nuptialis. Secundo festum cōiugū nuptialis propf lasciuas q̄ tunc fiunt. Et pari ratione dicit pe. de pa. vi supra factum est videtur interdita traductio sollennis sponse que aliquñ post nuptias fit de domo parērum ad domū viri in qua etiam multe insolentie fiūt istis temporibus discōrdātes. Sūt autē hec tria tempora. Adventus inclusiue a dominica prima vsq̄ ad octauas epiphantie inclusiue. Et inclusiue a septuagesima vsq̄ ad octauas pasche inclusiue. Et dominica ante ascensionē exclusiue vsq̄ ad octauas pēthe costes exclusiue. Tamēn quia p̄suetudo est optima legū interp̄ta: ideo est sequenda terre cōsuetudo de p̄cipio ⁊ fine/exclusiue vel inclusiue dictōrū festōrū. Nec festum omnīū sanctorū/nec assumptōis beate virginis/nec quocūq̄ aliud tempus scilz ieiuniorū/p̄coessionū/festōrū nec annus post mortem cōiugis interdicit: nisi tria tempora supra dicta. Unde sicut aliis temporibz petere debitū nō esset mortale/nec forte veniale: sic nec p̄trahere cū non sit exp̄sse phibitū. Sed his tribus tēpibus esset mortale nuptias celebrare propf exp̄ssam phibitionē: licet non esset mortale debitū petere a contuge rite p̄tius benedicta. vt supra late distinctum est

Quod de lepra morali dicere p̄posueram: christo duce expleui.

Religiosi doctissimiq̄ viri fratris. Johannis. Nyder sacrarū litterarum professoris dignissimi/ordinis p̄dī catorū: tractatus de Lepa morali: cuiuslibet cōfessoris pernecessarius/omnia vitiorum genera breuissime examians: feliciter finit.

Impressusq̄ parisijs per. Johānem Bonhōme. Anno dñi. M° CCCC° lxxx. Die xxx. mensis Julii.

Le *Tractatus de Lepa morali* est daté du 30 juillet 1490. On ne connaît pas de livre signé de Bonhomme après cette date.

C'est à partir de ce moment qu'il paraît avoir complètement abandonné l'imprimerie. Les caractères de bâtarde de l'atelier de *l'Image Saint-Christophe* passent définitivement entre les mains d'un imprimeur du nom de Germain Beneaut ou Bineaut, demeurant au Palais, devant l'enseigne du *Saumon*. Le 4 octobre 1490, ce dernier publiait *L'Amant rendu cordelier à l'observance d'amours*, par Martial d'Auvergne, avocat au Parlement, et, le 20 décembre, Beneaut faisait paraître une édition de la farce de *Maistre Pierre Pathelin*; ces deux publications sont exécutées avec les types de bâtarde du *Tractatus de Lepra morali*.

Les bois de *L'Istoire de la Destruction de Troye la Grant* passèrent dans le matériel d'illustration de l'éditeur Antoine Vérard, et de là chez Jean Driart, imprimeur, rue Saint-Jacques, à l'enseigne des *Trois Pucelles*, qui imprima pour Vérard, en 1498, une troisième édition de l'œuvre dramatique de Jean Milet. Quant aux bois des *Prouffitz ruraux*, on les retrouvera plus tard dans l'atelier de Thomas du Guernier, rue Saint-Jacques, en face de la rue de la Parcheminerie, où ils servirent à une nouvelle édition, que fit cet imprimeur, de l'ouvrage de Pierre de Crescens, en 1513, pour Jean Huguetan, libraire lyonnais.

## CHAPITRE VIII

### L'IMPRIMERIE À PARIS

---

ATELIER ANONYME

(1476)

Impression d'un Valère Maxime en français. — Similitude des caractères de cet ouvrage avec ceux de la Bible de Gering. — Les illustrations du Valère Maxime faites à la main. — Document contemporain fixant sa date. — Autres impressions du même typographe.

Vers l'époque à laquelle Pasquier Bonhomme achevait, dans son « ostel », le troisième et dernier volume des *Croniques de France*, on imprimait, dans un atelier anonyme, *Le Livre de Valerius Maximus, traduit de latin en françois par religieuse personne Simon de Hesdin, maistre en théologie et frère de Saint Jehan de Jherusalem*. La traduction de ce livre, commencée par Simon de Hesdin en 1373, continuée et terminée par Nicolas de Gonesse en 1401, paraissait pour la première fois imprimée en deux volumes grand in-folio, à deux colonnes, caractères gothiques, sans chiffres, réclames, ni signatures, dans le même format que la Bible latine imprimée en 1476, au *Soleil d'Or* de la rue Saint-Jacques, par Gering et ses associés.

A première vue, les caractères du Valère Maxime présentent la plus grande ressemblance avec ceux de la Bible. Les capitales sont romaines, les lettres du corps sont gothiques comme dans cette Bible. L'œil paraît le même. Les différences pour le caractère gothique sont imperceptibles; quelques lettres, un peu moins compactes, ont un peu plus d'écartement, et il faut un examen attentif pour les discerner d'avec celles de Gering. Les lettres capitales romaines présentent des différences plus sensibles. L'A, qui a au sommet une petite barre à droite dans la Bible, a le même trait à gauche dans le Valère Maxime; l'E ainsi que l'F et l'H ont leurs traits ou jambages beaucoup plus larges dans le Valère Maxime. Le P en capitale est de deux sortes. La plupart du

temps il dépasse la ligne, comme dans le type du *Manuale Confessorum* de Gering (voir fac-similé, p. 76); d'autres fois, comme dans un *Flavius Josephus* sorti des mêmes presses de l'imprimeur du Valère Maxime (voir fac-similé, p. 202), il est à la même hauteur d'alignement que les autres lettres; l'R n'a pas la longue queue qu'on voit dans le caractère du *Soleil d'Or*; plus ramassée sur elle-même, cette lettre est copiée sur la seconde lettre R du premier type de Sorbonne (voir fac-similé, p. 19). Pour compléter cette démonstration, nous donnons ci-dessous l'alphabet des caractères, avec leurs lettres liées, employés dans le Valère Maxime, afin qu'on puisse les comparer avec les types de la Bible (voir fac-similé, p. 75), que l'on a évidemment cherché à imiter.

A B C D E F G H I L M N O P Q

R S T V ξ

a b c d e f g h i j k l m n o p q r : s t u v x y z

æ bo ca œ ð œ wo fa ff fe fi fl fo fu ho ij im in iu ll

mí mí p̄ p̄ p̄ ra tí ff ll ll ll st ta te tí wo ui w̄ wo

ā ē ̄ m̄ ō p̄ p̄ q̄ b̄ c̄ ū ʒ ʒ̄ q̄ . . / !

En tête de chaque chapitre, l'imprimeur a ménagé de grands espaces en blanc pour être remplis par des miniatures ou des dessins à la gouache. Presque tous les exemplaires que l'on connaît de cette édition de Valère Maxime sont décorés de peintures en or et en couleurs, ou de petites aquarelles du temps, et les illustrations, faites à la main, ne sont pas copiées les unes sur les autres d'après un modèle uniforme, elles présentent toutes des compositions différentes. L'exemplaire qui a appartenu à Nicolas Moreau, seigneur d'Auteuil, et qui est conservé aujourd'hui à la bibliothèque Sainte-Geneviève, est agrémenté, dans les marges, de bordures de bleuets, de coquelicots et de fraises dans le style des enlumineurs parisiens. Les miniatures dont il est orné sont de la même école. On voit là un exemple de ces livres *mixtes* illustrés à la main avant l'application de la gravure sur bois. Les exemplaires étaient plus ou moins richement décorés au gré de l'acheteur, et le

*VALÈRE MAXIME*

TRADUIT PAR SIMON DE HESDIN ET NICOLAS DE GONESSE

---

*Une Place publique.*

Miniature du quatrième livre.

(Bibliothèque Nationale.)

**Les pages intermédiaires sont blanches**



Cy apres senieut le quart liure  
de valerius maximus lequel cōtient  
huit chappis dont le p̄mier chap  
pitre determine de moderation

**T**ransgrediar  
c̄c̄ Trad̄lateur  
En ceste partie  
cōmence valerius  
son quart li  
ure ou quel il  
y a .viij. chappi

tres/Le premier est de moderation  
Le second de ceulx qui furent enne  
mis qui puis redeurent amis/ Le  
tiers de abstinence/ et de continence  
Le quart de purete/Le quint de vir  
gongne/ Le .vi. d'amour de matia  
ge/Le .vij. de amistie/Le .viij. de libe  
ralite/ Valerius dont fait son p̄mier  
chappitre de moderation/ et prent  
moderation pour at̄perance simple  
ment si comme aristote appelle at̄

perance vne des quatre virtus cardi  
naulty/Mais il le prent pour vne de  
ses brances si comme at̄perance a  
porter honneur a richesses at̄pree  
ment et a les conuoitier aussi/ Et ce  
appert par les ex̄ples que valerius  
met icy/ et pour ce il lappelle mode  
ration et raporte plus en n̄re corage  
et pensie qu'il ne fait a lat̄perance  
des delectatiōs/ qui sont en goust/ ou  
en tast/ si comme en glotonnie et  
en luxure valerius dont dist ainsi  
Adeur **L**e me transporteray a la  
treffolaciable et reposable partie de  
corage et moderation/ laquelle ne  
seuffre pas noz pensies estre tr̄aluer  
sees par la violence de impuissance  
de folie p̄ quoi il aduient q̄lle est tres  
riche de lacquisition de loenge et  
vrite du moys de toute rephention

**D**ublicola c̄c̄ Trad̄lateur  
En ceste ptie valerius met

IN ANNO DOMINI

**Les pages intermédiaires sont blanches**

livre imprimé était parachevé, à l'instar des manuscrits, selon le prix qu'on voulait y mettre.

La Bibliothèque nationale possède deux superbes exemplaires de cette édition, illustrés par des artistes différents; un de ces exemplaires est orné, au commencement de chaque livre, de miniatures qui forment comme autant de petits tableaux. L'une d'elles, qui représente une place publique et des ouvriers travaillant à une maison, est supérieurement traitée. Les moindres détails d'architecture, de costumes et de physionomies sont rendus avec une expression saisissante de vérité. C'est cette page, en quelque sorte vivante, que nous venons de reproduire ci-contre.

L'autre exemplaire contient des dessins à la plume rehaussés de fines aquarelles aux couleurs savamment fondues, qui ont une réelle valeur artistique. Nous reproduisons également ci-après l'illustration du second livre dans lequel les effets de l'intempérance sont peints dans des scènes d'ivresse.

Ni l'un ni l'autre des volumes du *Valerius Maximus* ne porte d'indication de lieu ni de date. La plupart des bibliographes en fixent l'impression de 1476 à 1480. Il est certain que cette date n'est pas postérieure à 1477. Un exemplaire était en la possession d'un bourgeois de Lille qui l'avait acheté cette année-là, comme le constate une annotation manuscrite du temps placée à la fin de la table des *rubrics*, en tête du premier volume. Voici la transcription de cette note, que nous avons vue et dont nous pouvons affirmer l'authenticité : *Ce livre chy vient premièrement de Pierres de Feron et, depuis, de Pol de Hennin* (ici un ou deux mots raturés et illisibles), *por achapt dudit Pierre l'an iiij<sup>e</sup> lxxvij, délivré depuis à Jacques de Hennin, en son vivant bourgeois de la ville de Lille en Flandres. Donné depuis par ledit Jacques à Messire Pol son filz, en son temps pensionnaire de ladite ville, et depuis escheu par la mort dudit Pol à Jacques de Hennin son filz.* — A la suite, d'une autre écriture : *Et depuis à P. Busquet*<sup>1</sup>.

Il est probable que Guillaume Debure, bibliographe du xviii<sup>e</sup> siècle, avait eu connaissance de ce document lorsqu'il annonçait ainsi ce livre sous le n<sup>o</sup> 5656 du Catalogue du duc de La Vallière : « Édition exécutée vers 1476, sans chiffres, réclames et signatures, sur deux colonnes, dont celles qui sont entières ont 44 lignes. »

<sup>1</sup> L'exemplaire sur lequel est consignée la note manuscrite que nous venons de citer a fait partie de la bibliothèque du baron Seillière et se trouve

actuellement à la librairie de M. Édouard Rahir, passage des Panoramas, à Paris, qui nous l'a gracieusement communiqué.

Il était dans le vrai, car il est logique de supposer que le livre acheté à Pierre Le Féron en 1477 pouvait très bien avoir été imprimé quelques mois auparavant, dès l'année précédente, avant d'arriver à Lille entre les mains de Pol de Hennin. Le *Valerius Maximus* disputerait alors aux *Croniques de France* l'honneur d'être le premier livre français qui ait été imprimé à Paris.

On connaît deux autres livres exécutés par le même typographe anonyme. Le premier est un texte latin de Flavius Josèphe, dans le même format grand in-folio, également disposé à deux colonnes de 44 lignes par page, et sans date. Il n'a pas d'espaces réservés pour les illustrations, et il se distingue par une particularité littéraire. A la fin de la première partie, qui contient les Antiquités judaïques, après l'*Explicit*, on a inséré un passage inédit du XX<sup>e</sup> livre, qu'on venait de découvrir dans un manuscrit très ancien. Nous donnons ci-contre le fac-similé de la page contenant ce morceau.

L'autre livre est une traduction française de *La Légende dorée* de Jacques de Voragine, en deux volumes grand in-folio. Les capitales romaines y sont remplacées par des capitales de forme gothique; il n'y a pas d'espaces réservés.

On n'est pas d'accord sur le lieu où ces volumes auraient été imprimés. La ressemblance des caractères du *Valerius Maximus* et du *Flavius Josephus* avec ceux des typographes parisiens du *Soleil d'Or* a été remarquée, comme nous l'avons fait observer déjà, par M. Robert Proctor<sup>1</sup>, dont nous aurons plus d'une fois à invoquer l'autorité.

Relativement à *La Légende dorée* de Voragine, M. R. Proctor cite l'opinion de M. F.-S. Ellis, qui, après avoir démontré que l'imprimeur anglais Caxton s'était servi de cette édition pour la traduction qu'il a donnée de la même *Légende dorée*, en conclut que le livre pourrait être attribué aux presses de Colard Mansion, à Bruges, avec lequel Caxton était en relations.

Aucun autre indice ne vient confirmer cette hypothèse. M. Proctor fait observer que la capitale Q ressemble beaucoup à celle qui a été employée à Genève. Nous l'avons trouvée également à Chambéry, en 1478, dans le roman de *Baudouyn, comte de Flandres*, imprimé par Antoine Neyret; mais la présence d'une simple lettre presque semblable, mais non identique, ne suffit pas pour établir le certificat d'origine d'un livre et ne prouve rien.

<sup>1</sup> PROCTOR (Robert). *An Index to the early printed books in the British Museum, from the invention of Printing to the year MD. With notes of those in the*

*Bodleian Library*; London, Kegan Paul, Trench, Trubner and Company, 1898; in-4°, p. 649; nos 8801 et 8802.



VALÈRE MAXIME

TRADUIT PAR SIMON DE HESDIN ET NICOLAS DE GONESSE

¶ Cy comence le second livre de va-  
 leria maxims /



*Les Effets du vice d'Intemperance.*

Miniature du second livre.

(Bibliothèque Nationale.)

Liens et  
 tans et  
 slatur  
 ce que valet?  
 a parle ou pu  
 mier liure des  
 chotes qui ap  
 parliennent au femme et le meure  
 des biaux selon les rommains et les  
 autres gens qui pour lors estoient  
 En le second liure et autres plusieurs  
 il met exemples qui peuet mouuoit  
 a bonnes maneres Et premierement  
 il met son probleme en cedant au ce  
 second liure a la fin du premier et  
 dit ainsi ¶ Adair ¶ Apres ce que  
 les patriciens le preposant et riche  
 roisiers de nature ¶ Translatour /  
 Voire supple ou terremer et apitice  
 ou il a parle des miracles et des mer

— de quoy il semble fort a en  
 des raison naturelle / puis que les  
 dont estier cest a dire p fontaine  
 monstille ¶ Translat ¶ Cest a dire  
 semens dignes de memoire Cest a  
 mes costumes ¶ Ad  
 Par quoy le viualme de nostre cite  
 et de trais autres gens a este pro  
 puissant et riche / car il conuient d'ice  
 dignes quels furent les elements /  
 Translatour ¶ Cest a dire les comen  
 temens ¶ Adair ¶ De ceste vie la  
 quelle nous menons curieuse souz  
 le tres bon pain / est a dire oison  
 ou tiber / a la fin que le regart en soit  
 aux biens en autres chotes prouf  
 fitable ¶ Translatour ¶ Cest a dire  
 a la fin que la consideration de la ma  
 nire de vivre des anciens soit prouf  
 fitable et bon exemple pour les puis  
 et a la verite si en fut on se besoing

Il était dans le vrai, car il est logique de supposer que le livre acheté à Pierre Le Féron en 1477 pouvait très bien avoir été imprimé quelques mois auparavant, dès l'année précédente, avant d'arriver à Lille entre les mains de Pol de Heunin. Le *Valerius Maximus* disputait alors aux *Croniques de France* l'honneur d'être le premier livre français qui ait été imprimé à Paris.

On connaît deux autres livres exécutés par le même typographe anonyme. Le premier est un texte latin de Flavius Josephé, dans le même format grand in-folio, également disposé en deux colonnes de 44 lignes par page, et sans date. Il n'a pas d'espaces réservés pour les illustrations, et il se distingue par une particularité littéraire. À la fin de la première partie, qui contient les *Antiquités* judaïques, après l'*Explicit*, on a inséré un passage inédit du *XX<sup>e</sup> livre*, qu'on venait de découvrir dans un manuscrit très ancien. Nous donnons ci-contre le fac-similé de la page contenant ce morceau.

L'autre livre est une traduction française de *La Légende dorée* de Jacques de Voragine, en deux volumes grand in-folio. Les capitales romaines y sont remplacées par des capitales de forme gothique; il n'y a pas d'espaces réservés.

On n'est pas d'accord sur le lieu où ces volumes auraient été imprimés. La ressemblance des caractères du *Valerius Maximus* et du *Flavius Josephus* avec ceux des typographes parisiens du *Sacré d'Or* a été remarquée, comme nous l'avons fait observer déjà, par M. Robert Proctor, dont nous aurons plus d'une fois à invoquer l'autorité.

Relativement à *La Légende dorée* de Voragine, M. R. Proctor cite l'opinion de M. F. S. Ellis, qui, après avoir démontré que l'imprimeur anglais Caxton s'était servi de cette édition pour la traduction qu'il a donnée de la même *Légende dorée*, en conclut que le livre pourrait être attribué aux presses de Colard Mansion, à Bruges, avec lequel Caxton était en relations.

Aucun autre indice ne vient confirmer cette hypothèse. M. Proctor fait observer que la capitale Q ressemble beaucoup à celle qui a été employée à Genève. Nous l'avons trouvée également à Chambéry, en 1478, dans le roman de *Baudouyn, comte de Flandres*, imprimé par Antoine Neyret; mais la présence d'une simple lettre presque semblable, mais non identique, ne suffit pas pour établir le certificat d'origine d'un livre et ne prouve rien.

Proctor (Robert). *An Index to the early printed books in the British Museum, from the invention of Printing to the year 1500. With notes of those in the*

*Bodleian Library, London*, Kegan Paul, Trench, Trubner and Company, 1898, in-4°, p. 619, n° 3301 et 3302.



¶ Cy comence le second liure de va  
 ¶ lerius maximus /



**D**ives et prepo  
 tens et ¶ Trā  
 slateur ¶ Ap̄s  
 ce que valeti?  
 a parle ou pre  
 mier liure des  
 choses qui ap  
 partiennent au seruite et honneur  
 des dieux selon les rommains et les  
 autres gens qui pour loiz estoient  
 En ce secōd liure et autres ensieuās  
 il met exemples qui peuēt mouuoir  
 a bonnes meurs/ Et premieremēt  
 il met son prohome en cōtinuant ce  
 second liure a la fin du premier et  
 dist ainsi ¶ Ad̄eur ¶ Ap̄res ce que  
 iay perscrite le prepoissant et riche  
 roiaulme de nature ¶ Translateur/  
 Voire supple ou derremier chapitre  
 ou il a parle des mitacles ⁊ des mer

ueilles de quoy il semble fort a ren  
 dre raison naturelle / puis que iay  
 dont perscrite / cest a dire p fontemēt  
 parle ¶ Ad̄eur ¶ Je comenceray  
 mon stile ¶ Translate ¶ Cest a diē  
 mon escripture aux auciens establis  
 semens dignes de memoire/ Cest a  
 diē aux ancienes coustumes ¶ Act  
 par quoy le roiaulme de nostre cite  
 et de toutes autres gens a este pre  
 puissant et riche/ car il couuēt el tre  
 cōgneu quelz furent les elemens/  
 Translateur ¶ Cest a dire les cōmen  
 temens ¶ Ad̄eur ¶ De ceste vie/ la  
 quelle nous menons eueuse soubz  
 le tresbon p̄ce/ cest a dire odtouien  
 ou tiberē/ a la fin q̄ le regard en soit  
 aux p̄sens en aucies choses prouf  
 fitable ¶ Translateur ¶ Cest a dire  
 a la fin que la cōsideration de la ma  
 niē de viure des ancies/ soit prouf  
 fitable et bon exemple pour les p̄ns  
 et a la recite sil en fut onq̄s besoing

**Les pages intermédiaires sont blanches**

ſb integritate agnoſcūt : & virtutē  
ſacrarū litterarū interpretari poſſunt.  
Propterea mltis in hoc ſtudio labo  
rātibz: vij. duo quidā aut tres abep  
ti. et laborū fructū repente potiti ſūt.  
Nō erit forſan iūdiōſū eadē de genē  
meo & vite actibz poſtea ſuū enar  
tate. In hīs g̃ dicere vltimū de antiq̃  
tate ceſſabo: libris quidē exiſtētibz vi  
ginti. habentibz ṽo. lx. milia verſuū  
Et ſi diuinitas ceſſerit. per diſcur  
ſū commemorabo turliſ & belli et eoz  
que ad pſentē diē que ē tercijdecimū  
quidē am̃ domicai ceſaris p̃napat?  
m̃ aut a natiuitate q̃nq̃geſimi & ſex  
ti. Propoſui ṽo vobis deſcribere eadē  
nās id ē iudeoz. ſectas in q̃tuor libris  
de deo eiulqz ſbſtācia. et de legibz: &  
cur ſc̃dm eas aliud facere permitti  
mur aliud prohibemur.

EXPLICIT LIBER VICE  
SIMVS FLAVII IOSE  
PHI HISTORIOGRAPHI  
ANTIQUITATIS IVDA  
ICE.

requirere in libro. xx. c. iij. colūpnā. ij.  
eiulde. c. in vno ſpacio vbi ē. f. & ibi  
debent intrare ſequētia que nouiter  
fuerūt inuenta in vno antiquiſſimo li  
bro q̃ in libris alijs om̃ibz deſciūt.

ad p̃ris mortē. Quadā vero die mo  
nobazus euocās helenā reginā cū  
tos nobiliū petijt vt ſucceſſor eius ia  
zetis hēret. dicēs licet hoc ego dig  
nū eē cōſidā. vrām tñ exopto ſentētia  
Beat⁹ ei ē q̃ n̄ ab vno ſ; a mltis eadē  
volētibz ſūperit p̃tātē. Et illi q̃dē B  
dixit tēptatē volēs qd ſapēnt. At illi  
audiētēs hec ṽba p̃mo q̃dē vt mo  
eis ē. adoratē reginā deide dixerūt re  
gis cōfirmādā eē ſentētia & obediē

dū eē cū gaudio qm̃ ille iazatē iuſte  
p̃poſuerit fr̃ibus ṽm̃iſis & oīm pi  
ter eē votū vt p̃mit⁹ ei⁹ fr̃es occide  
rēt atqz cōgnatos q̃tin⁹ iazatis ipiū  
cū ſecuritate cōſiſtēt. Illis ei p̃eptis d̃  
nē metū odij atqz iūdie ſbmouēdū  
hec audiēs helenā grās q̃dē agit p̃  
fauore que circa eā habuiſſēt p̃iter  
iazatē. Rogauit at vt a nece fr̃ez ei⁹  
donec veniēt iazatis intrē abſtinerēt  
Tūc illi dū n̄ impetrāſſēt vt eos occide  
rēt victos cōſueēt ṽh ad ei⁹ aduētū  
p̃ ſua ſecuritate fr̃uādos. Ad hec p̃it de  
dē cōſiliū vt medio t̃p̃e curator aliqz  
cōſedēt regni q̃ p̃cipue fidelis exiſtēt  
In p̃mo p̃buit helēa ſuū cōſenſū ma  
nobazo iponēs diadema & dās ſig  
toz. p̃ris anulū et ſiml' q̃dē dū ap̃d  
eos rapſerā. Quo ſc̃o monuit vt ṽh  
ad fr̃is aduētū gubnaēt ipiū vit ita  
qz ille velocit̃ audiēs p̃ris mortē & fr̃i  
denūo ſucceſſit in regno qd ille abn̄  
ti p̃cepit cōſeruādū. Tēpe ſiq̃dē quo  
gai⁹ in bello p̃thico cōmoābat iude  
us q̃dā negociator anamias noie in  
gredhēs ad regi ṽroēs docebat eas  
colēdū deū ſicut iudeis moſ ē p̃ qz ad  
noticiā veniēs iazatis & illi ſimiliter  
deū colē p̃ſuaſit. Quī dū a p̃re fuiſſet  
euocat⁹ i adiatenoz. regiōez ſuppli  
cātē ſiml' anamias igreſſ⁹ ē. Cōtinge  
rat at & helenā ab alio iudeo fil' eru  
ditā ad eoz. leges accedē. Iazatus at  
dū p̃cepiffet ipiū in terra adiateno  
rū vidēs fr̃es atqz cōgnatos i vincul'  
cōſtitutos g̃uiter accepit & p̃imē q̃dē  
aut victos auſtodie impiū iudicauit  
habere aut ſeuū victos q̃ poſſent ma  
li hui⁹ retinē memoriā credidit mi  
mis ſcautū & iteo alios quidē velut  
obſides cū filijs rome ad claudii all  
os autem pro ſimili occaſione ad ar  
tabanem.

Le *Valerius Maximus* a été attribué aux presses lyonnaises dans un récent catalogue du libraire anglais Quaritch. Cette supposition doit être écartée. Les caractères n'ont aucune apparence de conformité avec ceux des imprimeurs de Lyon, et les filigranes du papier ne sont point ceux de la région.

Le papier de ces impressions est très fort et d'excellente qualité. Il a pour filigranes : l'écu de France aux trois fleurs de lis avec la lettre T en appendice à la pointe, marque du papier fabriqué à Troyes ; une tête de bœuf avec tige étoilée entre les cornes, un Y gothique à queue recourbée et fleuronée avec une petite croix au sommet (cette lettre retournée ressemble aussi à un P gothique), la cloche et l'ancre, toutes marques des différents papiers employés par les imprimeurs parisiens<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La tête de bœuf avec haste étoilée se voit dans le papier de livres imprimés par Pierre Levet, J. Higman, André Bocart, Ant. Denidel et Nicole de La Barre. (Voir CASTAN, *Catalogue des Incunables de Besançon*, nos 22, 432, 454 et 269; livre cité.) L'Y à queue recourbée et fleuronée figure dans les papiers de Friburger, Gering et Crantz, de Pierre César, de Pierre Levet, d'André Bocart et de Félix Baligault. (Voir CASTAN, *Incunables de*

743, 454, 634 et 397.) Les *Postilles des Epistres et Evangiles*, imprimées à Troyes, par Guillaume Le Rouge, le pénultième jour de mars 1492 (30 mars 1493 n. st.), ont également cette marque. L'écu de France avec la lettre T se trouve chez Pierre César, chez Guy Marchant, chez Pierre Levet, chez Caillaut et Martineau et un peu partout. La cloche et l'ancre se rencontrent surtout dans les premières impressions de Sorbonne et dans les livres de Gering.

## CHAPITRE IX

### L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER DE *L'IMAGE SAINTE-CATHERINE*

RICHARD BLANDIN ET GUILLAUME FÉVRIER

(1477)

Impression d'un almanach. — Caractères identiques à ceux de Pasquier Bonhomme.  
Emplacement exact de l'atelier.

Tout près de chez Pasquier Bonhomme, trois maisons plus haut, s'installèrent deux ouvriers typographes du nom de Richard Blandin et Guillaume Février ou Frevier<sup>1</sup>. Leur maison, ayant pour enseigne *l'Image Sainte-Catherine*, était située dans la Cité, aux environs de Notre-Dame (*circa Nostram Dominam*), comme cela est imprimé à la fin du livret dont nous donnons un fac-similé à la page suivante. Elle était placée entre la maison à l'enseigne du *Faucheur* et celle de *Saint-Jean l'Évangéliste*, juste en face de l'église Sainte-Geneviève-des-Ardents.

Richard Blandin était d'Évreux. Son nom figure parmi ceux qui se trouvaient à la tête de l'atelier coopératif du *Soufflet Vert*, rue Saint-Jacques, à la fin d'octobre 1476. Richard venait de quitter la société et Guillaume Février était probablement son camarade, un des nombreux ouvriers qui travaillaient dans le même atelier (*multi alii in eodem laborantes*), comme il est dit à la fin du *Vocabularius utriusque juris*, imprimé par eux. (Voir p. 161.)

<sup>1</sup> On prononçait et on écrivait souvent, à cette époque, *frevier* pour *février*. Nous en avons un exemple dans l'achevé d'imprimer du *Traité des Dix Commandemens de la Loi*, de Gerson, et de *La Science de bien mourir*, ouvrages imprimés à Paris par Pierre Levet, qui sont datés du *vi<sup>e</sup> jour de fevrier* (sic) 1486. Le registre d'écrou du Châtelet (Ar-

chives nationales, Y 5266, fol. 125 v<sup>o</sup>) nous fournit en outre la preuve que *Février* était le véritable nom de cet imprimeur. Le 14 octobre 1488, « Guillaume Février, maistre imprimeur de livres », était amené prisonnier pour avoir battu une femme. Il travaillait alors au Champ-Gaillard, dans l'atelier de Guy Marchant. (Voir, p. 406, la note qui le concerne.)

Blandin et Février dit *Frevier* ont imprimé à leur compte un almanach ou Pronostication pour les années 1477 et 1478.

Les caractères sont ceux de Pasquier Bonhomme, leur voisin, qui les leur avait sans doute prêtés ou loués pour la circonstance. Blandin et Février prennent une qualification peu ordinaire, celle de « souverains pontifes » de cet ouvrage (*hujus operis summi pontifices*). Ils veulent dire par là qu'ils ont opéré eux-mêmes la composition et le tirage.

Voici le spécimen de la première et de la dernière page de l'opuscule imprimé par les deux associés :

**Pronosticatio Anni presentis M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup>LVII.**

fecitqz deus suo magna lumina  
ria luminare maius ut pisset di  
ei et lumina minus ut pisset no  
cti et stellas et posuit eas in firma  
mento celi ut lucerent super terram.

Dicit messas allach qz dominus altissi  
mus fecit terram ad similitudinē spere fe  
citqz circum altiozem in circuitu eius vo  
lubilem posuit terram immobilē in circui  
tu eius et non declinantē ad dexteram neqz  
ad sinistrā et posuit quattuor elementa mo  
bilis et mouere fecit ea per motum septem  
planetarum ita omnis creatura et vniuersa  
que sunt in hoc mundo efficiuntur a motu pla  
netarum id idē et fortuna vel impedimētū  
aptatio seu destructio fit ex motibus plane  
tarum ex operibus eorum et hec nutu dei est  
totumqz opus planetarum eorum que for  
tuna et infortunium.

Illustrissime reuerendissime ac metuen  
dissime in xpo pater et domine domine de bur  
bon dei et apostolice sedis gratia eps lodien  
a. i.

destruendum loca castra et villas septētrio  
naliū et propterea domini septētrionales de  
bēt se custodire qz audiēt de morte aliquoz  
potētū sed qz nō deat vulgū ne populū scire  
secreta principum hic plura iparticulari scri  
bere notenter omisi et cōfiteor me et de pmiss  
is nō dixisse oia secreta q̄ de pmissis scio ex  
eo quia quod oia secreta sua reuelat de seipo  
bas vacuū facit et licet sit q̄ naturales in  
fluentie pmissa mala ifluunt super terram  
nihilominus tamen bonus homo a deo p̄cib<sup>9</sup>  
obstinere pōt qaliter et bñ eueiat sup eclipsi  
solis q̄ erit nūc in iulio proxime futuro xxix.  
die fundabō et componam fauente deo iparte  
meas pronosticationes futuri anni quia ef  
fectus illius eclipsis nō statim se ostendit deus  
gloriosus sua benignissima gratia dignet<sup>r</sup>  
oia futura mala in bonum cōuertere et imu  
tare et nō ad morte impouisa et inimicis li  
berare amen.

Explicit pronosticatio ani M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup>LVII. imp̄ssa  
parisi circa nostram dominā sub itersignio  
sanctē catharine per Ricardū blandin et guil  
lermū frevier huius operis sumi pontifices.

On ne connaît aucune autre impression de Blandin et Février. La Pronostication de 1477 est suivie de celle de 1478. La Pronostication qui se trouve en tête étant indiquée comme celle de l'année présente 1477, c'est à cette date qu'il faut reporter l'exercice des deux associés, et non à 1478, dont la Pronostication est annoncée par avance, selon l'usage des almanachs.

## CHAPITRE X

### L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER DE GUILLAUME LE FÈVRE

(1479-1480)

Les *Coustumes et establissements de Bretagne*. — Autres livres attribués à Guillaume Le Fèvre. — Similitude de ses caractères avec ceux de Jean Bonhomme. — Où en a-t-il copié la forme?

L'imprimeur Guillaume Le Fèvre ne nous est connu que par un seul livre : la première édition des *Coustumes et establissements de Bretagne*, datée du 23 septembre 1480 :

Et finent les coustumes et establissements de  
bretaigne imprimees a paris par moy Guillaume  
le fevre le vingt troisieme iour de septembre Lan  
de grace mil quatre cens quatre vingz.

Deo gratias.

M. R. Proctor, qui a fait une étude spéciale des anciens caractères employés par les imprimeurs du xv<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, lui attribue trois autres impressions de format in-quarto non signées, savoir : *Augustinus : De conflictu vitiorum et virtutum* (16 septembre 1479); *Lotharius : De vilitate conditionis humanæ* (2 août 1480); et *Henricus Suso : Horologium æternæ sapientiæ* (sans date).

Nous ferons remarquer que les caractères de Guillaume Le Fèvre ont la plus grande ressemblance avec ceux dont Jean Bonhomme s'est servi pour l'impression du commentaire de la Pragmatique Sanction en 1486 (voir fac-similé, p. 196), des sommaires de *L'Istoire de la Destruction de Troye la Grant* de 1484 (voir p. 184-189) et dans les Bréviaires de Bourges et de Paris datés de 1479 (voir p. 180-181).

Nous donnons, à la page suivante, le fac-similé de deux pages des *Coustumes*

<sup>1</sup> PROCTOR (Robert). *An Index to the early printed books in the British Museum*, p. 568; n<sup>os</sup> 7917, 7918 et 7919; ouvrage cité.

et établissemens de Bretagne. On peut les comparer avec les impressions que nous venons d'indiquer et avec leurs alphabets (voir p. 197).

c y cōmencent les parties principales et chapitres de ceste matiere.

Prima pars.

**P**remieremēt. Sur. viij. Des iuges. des adiournemens. des retraytz. des actiōs des iformatiōs. et des despens. .ii.  
 Sur. xxxi. Des douaires. des applegemens. du tiltre de heritage. des p̄fimeses. des actiōs. et des demandes. .iii.  
 Sur. lvi. Des mineurs. tuteurs. curateurs. procureurs. administrateurs. .iiii.  
 Sur. liii. vijtz. xvi. Des crimes. et des denunciations. .v.  
 Sur. vii. vijtz. xv. Des tesmoigns. des p̄ues. des iures. des crimes. des seneschaulx. des officiers. des cōtrebitz. des cas de forsiē. et des metaieries. .vi.  
 Sur. ix. vijtz. v. De s̄p̄ozter. deheritages. des mōstres. des deffailles. de la famille de lostel. des receueurs. des despitēs des biens du defunct et mort des donnees et des aulmosnes. .vii.  
 Sur. xi. vijtz. Des redonāces es seigneurs. des fez faire. des choses dōt seigneur peut iusticer a sa plaite. des assignēms. des tmes et des deliurāces. .viii.  
 Sur. xii. vijtz. Des moulins. des choses q̄ sōt defendues par lōgue saisine. des boys. des despoillez

tablissement iucques a celle heuze que celui qui namie gree lestablissement le ait gree. Et puis que ilz auront iure lestablissement ilz se contraindront en toutes choses selō la forme de lestablissement deuant dit. Et pour ce que cest establissement soit ferme et estable et que nous ne noz hoirs ne autres ne puissent iamais rapeller ne venir écontre. No<sup>9</sup> seellastimes cest establissement de nostre propre seelz et octroyasmes et octroyōs que les eueques et les barons de la duchē de bretaigne le seellēt de leurs seaulz. Et fut fait cest establissement donne et octroye. Lan de grace mil deux cens cinquante et neuf ans.

Establissement du duc de bretaigne sur le fait des iueigneurs et des ayfnes et correctiō de lestablissement du conte geffroy.

Tous ceulz qui ses presentes lettres verront et ozzont Jehan duc de bzetaigne salut en nostre seigneur. Sa chent tous que quant nous en touff. et noz ancessours auāt nous a prendre et tenir par raison de baillie les fruitz et les yssues des terres et des rētes a noz hōes gentilsz aps leurs deces q̄nt leurs hoirs estoient en nonaage iucqs a tant q̄ leurs hoirs eussent .xx. ans acōplis et passes 7 enlement p̄nōis les fruitz et les yssues des fees aux iueigneurs

Voici l'alphabet des types employés par Le Fèvre dans ce livre. Il est à remarquer qu'il ne s'est pas servi une seule fois des lettres B et H capitales dans le cours du volume et qu'il a employé à leur place les mêmes lettres du corps. Les signes diffèrent de ceux de Bonhomme, et l'on trouve mêlées quelques lettres un peu plus fortes que nous avons placées à la ligne de la fin :

A L D E F G H I L M N O P Q R S T U

a b c d e f g h i l m n o p q r s t u v x y z

ā ē et gr̄ i p̄ m̄ n̄ ð o<sup>o</sup> p̄ p̄ q̄ ū v̄ . ff

ꝑ ð é ʒ ꝑ q̄ d̄ q̄ t̄ = f l x

Le caractère de ces Coutumes a été aussi copié sur le type gothique du *De civitate Dei* de saint Augustin, imprimé en 1475 par le typographe français Nicolas Jenson, à Venise.

Le Fèvre appartiendrait-il à la famille de Jean Le Fèvre (*Joannes Fabri*), premier imprimeur de Turin, compatriote de Jenson, avec lequel nous savons, par le testament de ce dernier, qu'il entretenait des relations? C'est ce qu'il nous est impossible d'affirmer quant à présent.

## CHAPITRE XI

### L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER DE JEAN DU PRÉ

(1481-1500)

Début de Jean Du Pré avec un associé. — Les premiers livres avec gravures imprimés à Paris. — Le placard du Grand Pardon de Reims. — Livres illustrés publiés par Jean Du Pré. — Autres impressions du même. — Livres d'heures avec bordures et figures gravées en relief sur cuivre. — Les Missels de Du Pré. — Deux éditions illustrées de *La Légende dorée*. — Les *Vigiles de Charles VII*. — Les Statuts synodaux d'Amiens et autres livres imprimés par Du Pré.

Avec l'imprimeur Jean Du Pré commence une ère nouvelle pour la typographie française.

Jean Du Pré est le premier de nos typographes qui ait introduit la gravure dans les livres.

Il débute, en société avec un nommé Didier Huym, par l'impression d'un Missel de Paris qui fut achevé le 22 septembre 1481. Le livre se termine par un *colophon* dont voici la traduction : « A la gloire du Dieu tout-puissant et de la Vierge immaculée sa mère, en l'honneur desquels a été fondée la sainte Église de Paris, ainsi que de toute la Cour céleste, ce présent Missel ou Ordinaire de la Messe, adapté au rite de ladite Église, a été exécuté et terminé par l'art de l'imprimerie dans cette célèbre ville même. On y a ajouté les constitutions et les usages de la même Église, qui ont été mis à leur place, aux célébrations de chaque fête. Ce Missel est seul à présenter cet avantage, que les Offices, qui étaient indiqués dans les autres seulement par une simple note et qu'on ne trouvait qu'avec beaucoup de peine, sont mis ici tout au long. On y trouve, en outre, la manière d'administrer tous les sacrements, depuis le Baptême jusqu'à l'Extrême-Onction, dont chaque recteur d'âme, sans être pontife, reçoit mission; les cas douteux qui peuvent survenir sont imprimés. Quant aux imprimeurs, ce sont : Jean Du Pré et

Didier Huym. L'an du Seigneur mil quatre cent quatre-vingt-un, le xx<sup>e</sup> jour de septembre. Gloire à la Trinité<sup>1</sup>. »

On a trace d'une première édition du Missel de Paris, qui a été imprimée en 1479<sup>2</sup>. Jean Du Pré et son associé ont cherché à faire mieux et ont donné une édition meilleure et plus complète. Le Missel parisien, qu'ils ont imprimé en commun, forme un beau volume in-folio à deux colonnes, en caractères gothiques de deux sortes, imitant la lettre carrée de forme des livres d'église<sup>3</sup>.

Voici l'alphabet du gros caractère de texte qui mesure environ 15 points :

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V X  
 a b c d e f g h i k l m n o p q r r s t u v x y z æ ff ff . : ? = /  
 ā b° c° d° e° i° l° m° n° ñ o° p° p° q° q° q° r° r° s° t° u° v°

Le petit type, que nous donnons ci-dessous, a environ 13 points :

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U  
 a b c d e f g h i k l m n o p q r r s t u v x y z æ ff ff ( ) . : = /  
 ā b° c° d° e° e° e° i° l° m° n° ñ o° p° p° q° q° q° r° r° s° t° u° v°

Au milieu du volume, au Canon de la Messe, on a placé deux grandes gravures sur bois se faisant face, les premières qui aient paru dans un livre imprimé à Paris : Dieu le Père tout-puissant dans sa gloire, et son Fils crucifié; au pied de la Croix, se trouvent la Vierge et saint Jean.

<sup>1</sup> Nous croyons pouvoir interpréter, par les mots *Trinitati laus*, les initiales T L qui se voient à la fin de plusieurs des premières impressions de Jean Du Pré. C'est, selon nous, l'équivalent de la formule *Laus Deo*, qui se lit à la fin de plusieurs impressions anciennes. L'imprimeur parisien Guillaume Le Fèvre, dont nous avons parlé au chapitre précédent, a employé la formule : *Deo gratias*.

<sup>2</sup> Cette édition est citée par van Praet (*Catalogue des livres imprimés sur vélin* qui se trouvent dans les bibliothèques tant publiques que particulières,

pour servir de suite au Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du Roi; Paris, de Bure frères, 1824; t. I<sup>er</sup>, p. 106, n° 294), d'après le catalogue du libraire anglais Osborne. On ne sait ce que ce livre est devenu.

<sup>3</sup> La lettre de forme est l'écriture à main posée. L'écriture de forme était celle où chaque mot et chaque lettre étaient écrits en entier et complètement formés. C'était l'écriture par excellence prise comme étalon, comme *Canon*, suivant l'expression du xvi<sup>e</sup> siècle rapportée par Geoffroi Tory.

## MISSALE PARISENSE

(1481)

Dñica prima aduentus . fol. i.



Accipit missale secundum usum ecclesie parisiensis. Dominica prima aduentus ad missam Introitus.

**A**d te leuauit animam meam deus meus in te confido non erubescam neque irrideat me inimici mei et enim uniuersi

qui te expectant non confundentur. ps. Uias tuas domine demonstra michi et semitas tuas edoce me. Gloria patri. Sicut erat. kyrie el. iii. Chaste el. iii. kyrie el. iii. Non dicitur Gloria in excelsis usque ad natiuitatem domini quando fit de tempore. Dominus uobiscum Et cum spiritu tuo. Oramus.

Oratio

Excita quesumus domine potentiam tuam et ueni. ut ab inimicis peccatorum nostrorum periculis: te mereamur protegere eripi. te liberate saluari. Qui uiuis et regnas cum deo patre in domini. Si memorem euenerit: facienda est. Postea de beata maria. Oratio.

Deus qui de beate marie uirginis utero uerbum tuum Angelo nunciante carnem suscipere uoluisti. presta supplicibus tuis: ut qui uere eam dei genitricem credimus. eius apud te intercessionibus adiuuemur. Per eundem. Et ita fit per totum aduentum. Lectio epistolae beati pauli apostoli ad romanos. xiii. c.

Erates: Sciennes quia hora est: iam nos de somno surge. Nunc enim propior est nostra salus: quam cum credidimus. Nox pre-

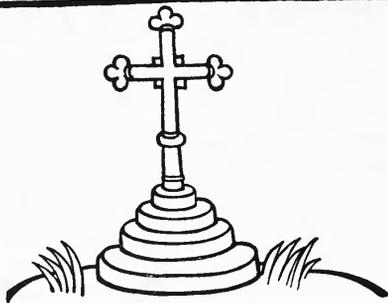
cessit: dies autem appropinquauit. Abiciamus ergo opera tenebrarum. et induamur arma lucis: sic ut in die honeste ambulemus. Non in comessationibus. et ebrietatibus: non in cubilibus et impudicitis. Non in contentione: et emulatione. Sed induimini: dominum iesum christum. R. Uniuersi qui te expectant non confundentur domine. V. Uias tuas domine notas fac michi et semitas tuas edoce me. Et sp. reiterat R. Alleluia. V. Ostende nobis domine misericordiam tuam et salutare tuum da nobis. Alleluia. Prosa.

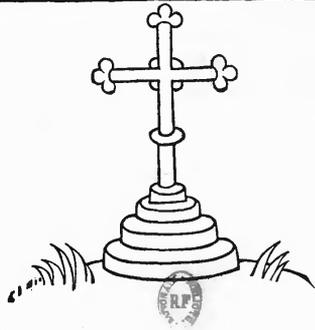
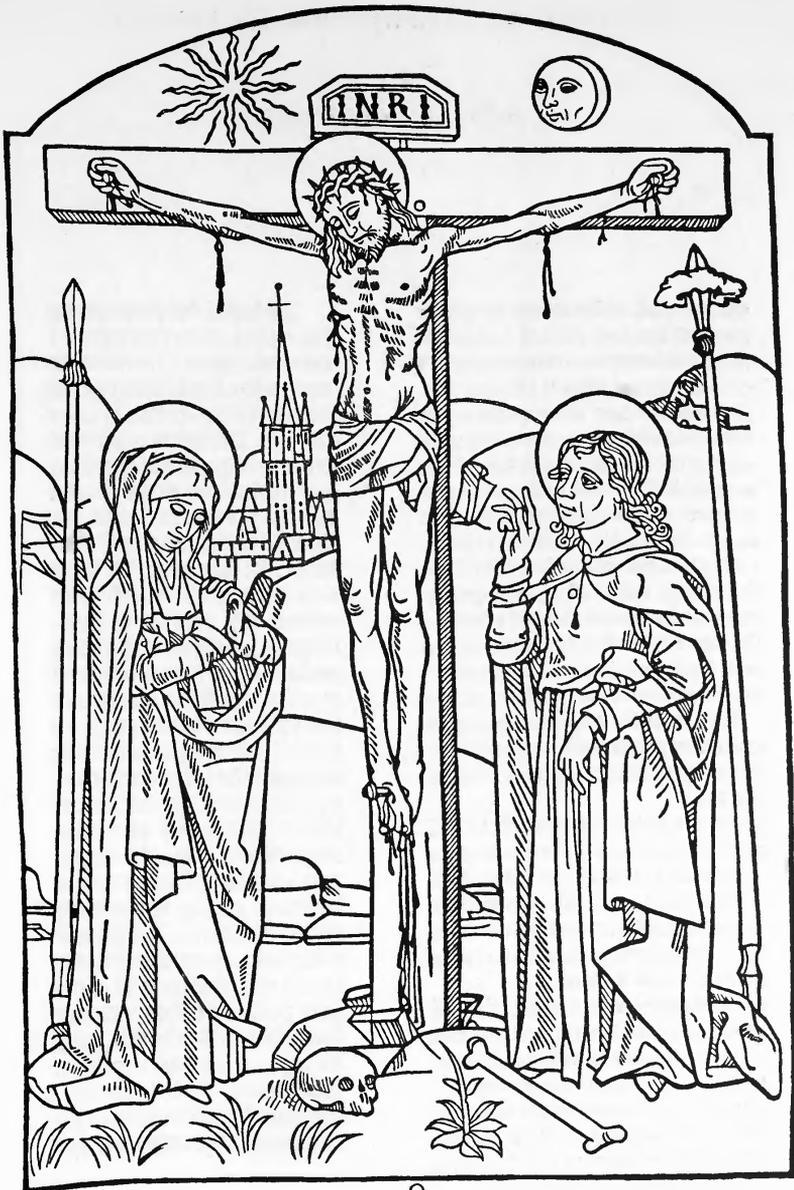
Salus eterna indeficiens mundi uita. Lux sempiterna et redemptio uere nostra. Condolens humana perire secula per tentantis numina Non linques excelsa adisti yma propria clementia. Nox tua spontanea gratia assumens humana. Que fuerat perdita omnia saluasti terrea. Serens mundo gaudia. Tu aias et corpora. Nostra christe expia. Et possideas lucida. Nosmet habitacula. Aduentu primo iustificas. In secundo nos libera. Et cum facta luce magna iudicabis omnia. Compti stola incorrupta nosmet tua subsequamur mox uestigia quocumque uisa Amen Dominus uobiscum Et cum spiritu tuo. Sequentia sancti euangelii secundum matheum. xxi.

In illo tempore: Cum appropinquasset iesus hierosolymis. et uenisset bethphage ad montem oliueti: tunc misit duos discipulos dicens eis. Ite in castellum quod contra uos est: et statim inuenietis asinam alligatam. et pulum cum ea. Soluite: et adducite

a .i.

27.





## MISSALE PARISIENSE

(1481)

DERNIÈRE PAGE AVEC L'ACHEVÉ D'IMPRIMER.

Si vero post cōsecrationē sanguinis recordes aquā nō posuisse i calice: mis-  
sā more solito ppleat. caueatq; ne i fra-  
calicem sacrum aquam effundat.

Si aquam solam super quam verba  
cōsecrationis errore protulit/putās  
calicem esse rite preparatū sumpserit:  
accipiat hostiā nouā quā consecret et  
preparet calicem:ponendo vinum et  
aquam more solito. cōsecret et perfi-  
ciat. Quia preceptum de perfectione  
sacramenti/maius est: q̄ preceptū q̄  
sacramētū a ieiuniis cōficiat & sumat.  
Si sacerdos post sumptionem sacra-  
menti species euouerit:debet vomit⁹  
ille cremari:cinēs iuxta altare recōdi

Non est consecratum vinum per im-  
missionem partis hostie consecrate in  
ipsum. quod facit ecclesia die veneris  
sancta.

Si de sanguine supra corporale aut  
aliud ornamentum seu vestimentum  
ceciderit: pars illa abscindatur. et in  
loco reliquiarū seruetur. Prius tamē  
q̄tum fieri poterit:sacramētum extra-  
hatur. vestimentum abluatur. et ablu-  
tio a sacerdote sumatur.

Si vero super terrā/lapidē/vel lignū  
de sanguine ceciderit:lignendus:exter-  
gendus/et radendus est locus ille. et  
pulsus in sacro loco reponendus.

Quod sit de corpore christi super ve-  
stimentum aliquod ceciderit: nō scin-  
datur. sed abluatur & a ministro suma-  
tur. vel lambatur. et osculetur.

Pauca hec a docto:ribus sacris extra-  
cta sunt. Que si non sufficiant/in ip-  
sis doctorum scriptis poterunt alia  
inquiri et inuestigari.

Ad laudē dei omnipoten-  
tis. eiusq; itemerate genitri-  
cis et virginis. In cuius ho-  
nozem fundata est facta eccle-  
sia parisiēsis. totiusq; curie  
celestis. Actum et cōpletum  
extat arte impressoria / prebens  
hoc missale seu mille ordina-  
riū/ in ipsa preclara urbe/ pre-  
fateq; ecclesie ritui accōmo-  
dum. In quo diligēter adiu-  
ctis ipsius ecclesie cōstitutio-  
nibus/ atq; p̄suetudinibus.  
singulisq; festiuitatibus suū  
ad locū appositis: illud vnū  
excellit: q̄ officia que in cete-  
ris sola annotatiōe/ atq; ob  
hoc nō sine magno plerunq;  
inexquēdo labore designa-  
ta sunt: in eo ad plenū deseri-  
būtur. Atq; in sup̄ quorūuis  
sacramentorū/ quora baptis-  
mo vsq; ad ipsam extremā  
vñctionē quilib; animarum  
rector nō pōtiter/ accepit mi-  
nistrium. administrationis  
tenor/ eaq; que circa eā cōtin-  
gere possunt dubia/ exarata  
sunt. Impressorib; q̄d. Johā-  
ne de prato. & desiderio hupm.  
Anno domini millesimo qua-  
dragesimo octogesimo pri-  
mo. mense septembri. die. xxi.

E

L

Vers la fin de l'année 1481, moins de trois mois après l'impression du Missel de Paris, Jean Du Pré termine un Missel de Verdun que lui avait commandé l'évêque Guillaume de Haraucourt, et dont voici le titre :

**Missale ad usum  
Virdunens. ecclesie.**

Dans l'achevé d'imprimer de cette nouvelle publication, qui est du 4 des calendes de décembre (28 novembre), Jean Du Pré se qualifie de très habile typographe (*impressorie artis peritissimus*) :

**Ad laudem dei omnipotentis  
eiusq; intemerate genitricis ⁊ om-  
nium sanctorum ⁊ sanctarum. Ad  
usum ecclesie virdunensis instar  
exemplaris emēdatissimi ritus di-  
ste ecclesie cōtinentis. hoc insigne  
sacri missalis opus. Anno incarna-  
tionis dominice. millesimo quadi-  
gesimo octuagesimo p̄no quar-  
to kalendas decembres parisi arte  
impressoria per Johannem de pra-  
to impressorie artis peritissimum  
finem accepit.**

Derrière le titre, on lit une préface dans laquelle on vante les soins donnés à l'édition, dont la copie, revue sur plusieurs manuscrits par des hommes versés en la matière, avait été confiée aux imprimeurs pour être reproduite à un grand nombre d'exemplaires (*impressorum manibus opus in multa volumina transcribendum. . . . commissum est*).

Ce morceau se termine par un sixain dans lequel on fait appel à la bourse des fidèles, en leur disant de ne pas trop marchander le livre qu'on ne leur vendra pas un prix élevé :

*Solvite jam loculos nec vestris parcite nummis  
Non etenim magno tollitur ere liber.*

Cette curieuse préface est imprimée avec un petit caractère de bâtarde gothique très élégant et d'une fonte neuve.

Nous donnons ci-dessous le fac-similé de la préface du Missel de Verdun de Jean Du Pré et du sixain qui la termine :

*Demone proditū est Viri p̄celebres vetustissimos romanos sue sane religionis vsqz adeo obseruantes extitisse Et etiam scupulosa cura minutissima queqz sui cultue momenta examinanteneqz paterent queqz impune ferre quod i obeundis sacris periprudenciam aut parum sollicitate aduersū sacroz ritus admisisset imo vero Et testat q̄ctus. Cato: nō alia ratione sergiū galbā egisse reū fert: q̄ q̄ diceret eū ius pontificiū discere noluisse. quod dubio p̄cul satis siquide offendit p̄scos hoies i cultu suo obeundo mapimā adhibuisse Vir gilantiā idqz ita Et ipedimento esse potuerit nihil quo minus sue religioni imo Et verum fateat supstitioni suus teno: suaqz obseruatio redderet Ea siquidē Et resert Valerius erant sentētia: rex hūanaz longe lateqz potuitos si diuine potentie bene a cōstanter fuisset fas mutati. Et qz religiofos dicit demū censebant Et Dicit cicero libro de natura deoz: qui oīa q̄ ad cultum deoz p̄tinerent diligenter retractarent et tanq̄ relegerent dicti religiosi a relegendo. q̄ Videlicet nichilne minimū quidē p̄mitteret quod ad religionē p̄tinere videret quos cū Videamus i sua Sanitate fuisse adeo diligentes nōne animis nostris mapima cura incendi debet Et nos qui Verū deū vero cultu celebriamus vsqz eo i nostro p̄batissimo ritu ac curatos esse fatagamus Et tandē i districti cōspectu iudicis nō tueri sit facile quod nobis ea i re valeat iputari. id autē assequi nō possumus Et scilicet diligētes i nostro cultu inueniamur nisi abiectione erratis oibus sp̄ncere atqz religiose deo oipotenti seruiamus. id ei auditu fedissimū est ut faceretotes aut ceteri ecclesie ministri seu psallētes seu silma Doce legentes deprehendant a doctis aut ep̄ Dno Verbo eodēqz tenore p̄ferendo separati duas partes pronunciacione efferre aut p̄epostere lectitare: aut quod lōge sedius libroz inemedacione barbaz aliquid et absurdū dictu deducere in mediū. qualiū sacerdotū messē inuenire mapimā nichil esse negocii ibit (ceū mea fert opinio) inficias nemo. Cui quidē morbo serpenti i dies latius mediū Dōkēs dignatissimus pastor: Vester Luitp̄ermus de haraucourt silmo genere natus Virduniqz ep̄us ac comes solertissimus: pulgill cura ep̄ cubuit: Et codices sacri (q̄ missalia vulgo nūcupantur) a Viris litteratis pariterqz i diuino tritis officio accurate recognosceret necnō singula queqz Velut ad lancē epp̄derent: ea quidē sollicitudine ac attētlone Et iudē Viri doctrine gloria clari supuacanea reseraret inemedata castigaret ac deniqz cuncta conguo ductu ac tenore p̄ sua Viri cōgregarent. Quod Vbi suis iussis est obtēperatū cōtinuo ip̄ressorū manibz opus i multa volumina transcribendū facile cōmissū est quo possit Vnusquisqz sacris iniciatus citra magnū laborē officii suū ad manus a quasi impiū ptu habere quod ante hāc digestionē multis mēbianaz reuolutūibus fuerat cōquirēdū Neqz id sine graui molestia a auditoroz ip̄robatione qui i eā duimur opinionē aut sacerdotē sui officii esse imperitū aut certe incuriū. qui ad id officii epequēdū nō dubitarit accedere i prouisus quidē atqz incautus. Quod Viciū Et loci nichil Vtra inuenire possit i sua diocesi p̄refatus antistees Vester generosis natalibz ortus sua ipsius pudētia qua semp plurimū Vas fuit p̄picere laborauit. Cui Venerāde paternitati quātas habere gratias debeatis Vestro ipsorū relinquo arbitrio. ipsius enī beneficio factū est Et a euoluedi laboribz libere sitis a fidehus solito facias histonias p̄legatis. Proinde Vestrū est et eum multo amore cōp̄lecti a optima eadem assiduis rogatibus imprecari.*

*Qui cupitis libros crebro Versare fideles.*

*Possit Et officio quisqz placere suo*

*Soluite iam loculos nec Vestris parcite nūmie*

*Non etenim magno tollitur ere liber*

*P̄fatoroz simul grates p̄soluite dignas*

*Imperils cuius munera tanta patent*

Le Missel de Verdun est un livre remarquable. Il est illustré de bordures et de figures gravées en relief. Il n'avait pas fallu longtemps à un habile praticien comme Jean Du Pré pour comprendre le parti qu'il y avait à tirer des nouveaux procédés qui permettaient d'illustrer un livre imprimé sans avoir recours à la main du miniaturiste ou de l'enlumineur, comme on venait

de le faire pour les *Croniques de France* et la traduction du *Valerius Maximus* de Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse. L'image, reproduite par le moule de la gravure et multipliée en même temps que le texte imprimé à l'aide de la presse, allait bientôt faire révolution.

La première page qui commence le Missel de Verdun, après le Calendrier, est ornée en tête d'une grande gravure représentant la célébration de la Messe<sup>1</sup>. Les physionomies des assistants sont vraies et bien rendues; les détails d'architecture ogivale qui servent de fond à ce tableau sont très soignés. Les bordures de fleurs, d'oiseaux, d'animaux et de grotesques encadrant les marges ont le cachet d'originalité du véritable art français qui n'a rien emprunté à personne. Le fac-similé de cette gravure se trouve page 218.

On voit, dans le cours du volume, d'autres gravures plus petites en tête des divers Offices. Nous reproduisons plus loin, page 219, comme spécimens, quatre d'entre elles.

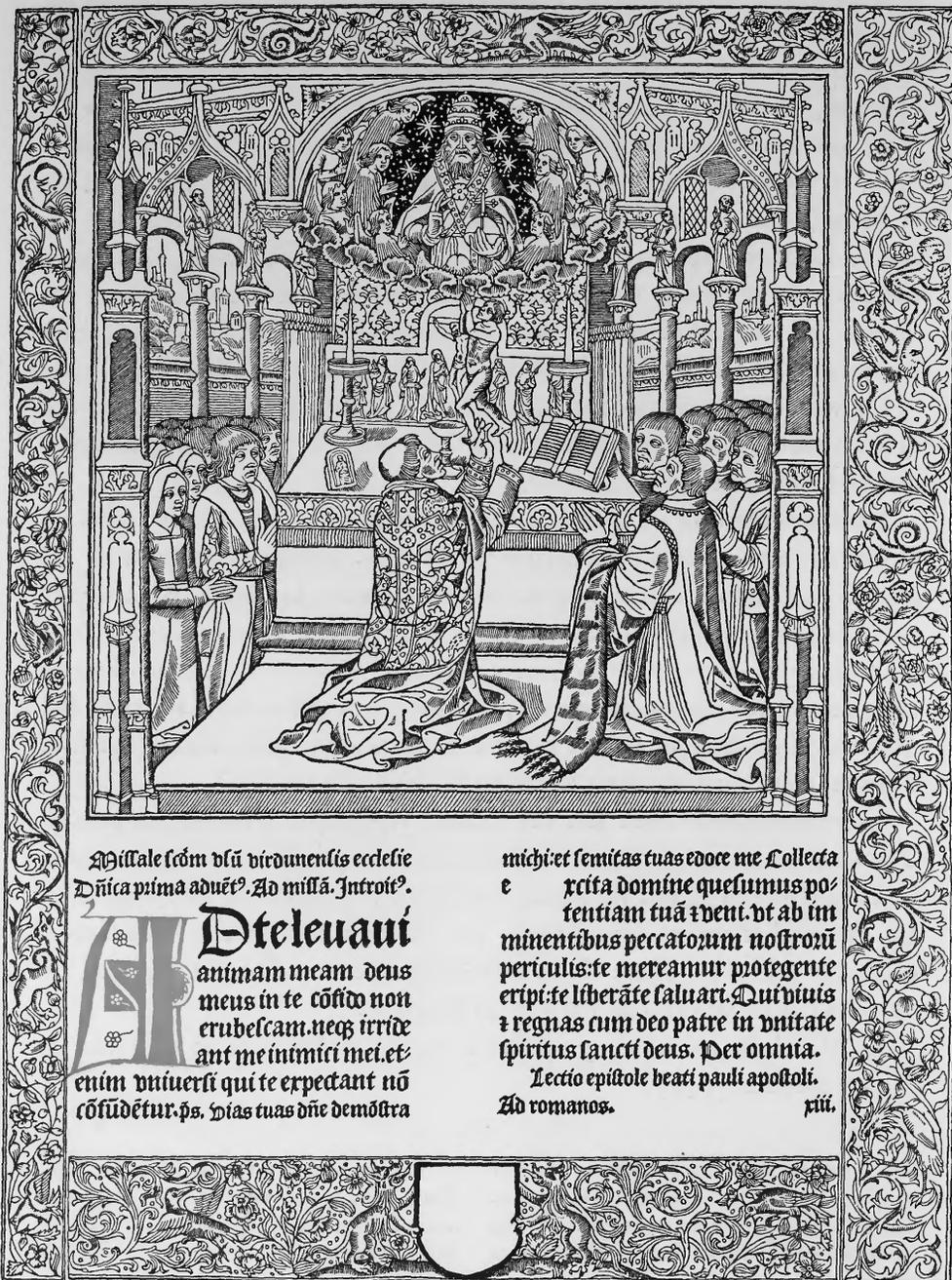
Quelques-unes de ces gravures sont tellement fines, notamment celles de la Cour céleste et de la Présentation au Temple, qu'elles paraissent avoir été gravées en relief sur cuivre mou ou tout autre métal. Les bordures de la première page nous semblent aussi avoir été gravées par le même procédé. Cette supposition de notre part présentera un degré suffisant de créance lorsque nous dirons que, quelques années plus tard (en 1488-1489), Jean Du Pré déclarera formellement qu'il a fait des *figures en cuyvre* pour illustrer un livre d'Heures dont nous aurons à parler en détail, à son ordre.

La réputation de Jean Du Pré comme typographe s'étendit au dehors. Un riche chanoine de Chartres, Pierre Plumé, qui désirait faire imprimer la liturgie de son église, ne recula pas devant la dépense de faire venir Jean Du Pré à Chartres, et l'installa avec une de ses presses en sa propre maison canoniale, dans le cloître de la cathédrale. Là Jean Du Pré imprima un Missel à l'instar de celui de Paris et un Bréviaire.

Le Missel fut achevé le 31 juillet 1482, et le Bréviaire le 17 juillet de l'année suivante (1483).

<sup>1</sup> Cette gravure, qu'on est convenu d'appeler la *Messe de saint Grégoire*, reparait dans plusieurs missels imprimés vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, et elle est passée dans différents ateliers. Nous l'avons trouvée à Tours en 1508, chez Mathieu Latheron,

où elle est employée dans le Missel de Saint-Martin. Elle revient ensuite à Paris, et, plus ou moins fatiguée par des tirages successifs, elle est mise encore en service jusque vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle.



Missale scdm dñi viridunensis ecclesie  
Dñica prima aduēt⁹. Ad missā. Introit⁹.

**A**steleuauī  
animam meam deus  
meus in te cōfido non  
erubescam. neq; iride  
ant me inimici mei. et  
enim vniuersi qui te expectant nō  
cōfūdētur. ps. Misericordias tuas dñe demōstra

michi. et semitas tuas edoce me Collecta  
e  
xcita domine quesumus po  
tentiam tuā et veni. vt ab im  
minentibus peccatorum nostrorū  
periculis: te mereamur protegente  
eripi. te liberāte saluari. Qui vniuersis  
et regnas cum deo patre in vnitāte  
spiritus sancti deus. Per omnia.

Lectio epistolę beati pauli apostoli.  
Ad romanos. xiii.

MISSALE VIRDUNENSE

(1481)



*L'Adoration des Bergers.*



*La Présentation au Temple.*



*La Cour céleste.*



*Les Trois Morts.*

Jean Du Pré reçoit ensuite la commande d'un Missel de Limoges, qu'il exécute pour l'évêque Jean Barton de Montbas. Il est dit, au commencement du Missel de Limoges, qu'il a été « imprimé très soigneusement à Paris, par la main et l'ouvrage de très habile homme Maître Jean Du Pré, à la manière de Venise » (*ad usum Lemovicensis ecclesie Missale, Parisius nitidissime impressum manu et opera peritissimi viri magistri Johannis de Prato, Venetica forma*).

Venise avait alors la spécialité de l'impression des livres liturgiques. L'évêque de Nantes, Du Chaffaut, y avait fait imprimer le Missel de son diocèse<sup>1</sup>. Jean Du Pré implanta cette industrie à Paris et y amena des ouvriers vénitiens qui travaillèrent au Missel de Limoges (*per Venetos arte impressoria magnificos et valde expertos completum*), comme il est déclaré à la fin du volume, dont l'achèvement d'imprimer est daté du 24 mars 1484 (1483 v. st.), la veille de l'Annonciation.

Ce sont ces ouvriers vénitiens de premier ordre, connaissant à fond tous les secrets de l'art typographique (*magnificos et valde expertos*), qui ont dû travailler sous une habile direction à la fonte des caractères et à la gravure sur bois ou sur métal, d'après les dessins de maîtres français, des planches d'illustration des premiers livres de Du Pré. Il serait même fort possible qu'il eût appris lui-même son art en Italie, où l'on illustre déjà les livres. Toutefois, sa manière de faire est bien française et ne ressemble en aucune façon à celle des imprimeurs qui l'ont précédé.

Entre temps, Jean Du Pré imprimait le placard en affiche du *Grant Pardon de Nostredame de Rains*, qui devait commencer le 17 octobre 1482, et que nous reproduisons ci-contre.

<sup>1</sup> On a prétendu que Du Chaffaut aurait fait imprimer ce Missel à Vannes, en 1482, et que ce serait là le premier livre sorti des presses bretonnes. La famille Du Chaffaut, par gloriole, a cherché encore dans ces derniers temps à accréditer cette fable, qui n'a pu obtenir créance qu'auprès de gens mal informés. Le Missel de Nantes, imprimé par ordre de son évêque, existe à la bibliothèque de la ville de Nantes, où nous l'avons vu et examiné. Il a été imprimé à Venise (*Venetia*) et non à Vannes qui s'appelle aussi *Venetia* en latin, de là l'origine de cette légende. Les imprimeurs se nommèrent Bartolomeo de Alessandria, Andreas d'Asola et Mapheo de Salodio, qui sont des Vénitiens et non des Bretons. Andreas d'Asola est surtout connu pour avoir été le beau-père d'Alde Manuce, si célèbre dans l'histoire de la typographie. Le Missel de Nantes n'est pas le seul livre à l'usage d'un diocèse français pour lequel on ait eu recours aux presses vénitiennes. On connaît encore d'autres ouvrages liturgiques de ce genre qui ont été imprimés à Venise au xv<sup>e</sup> siècle. Dès 1478, l'abbaye de Cluny en Bourgogne y faisait imprimer son bréviaire. Dernièrement M. Caillac, bibliothécaire de la ville de Périgueux, découvrait des fragments d'un bréviaire de Périgueux, que le chapitre de cette église fit imprimer à Venise, en 1487, par Zoan Antonio de Biretis.

tiens et non des Bretons. Andreas d'Asola est surtout connu pour avoir été le beau-père d'Alde Manuce, si célèbre dans l'histoire de la typographie. Le Missel de Nantes n'est pas le seul livre à l'usage d'un diocèse français pour lequel on ait eu recours aux presses vénitiennes. On connaît encore d'autres ouvrages liturgiques de ce genre qui ont été imprimés à Venise au xv<sup>e</sup> siècle. Dès 1478, l'abbaye de Cluny en Bourgogne y faisait imprimer son bréviaire. Dernièrement M. Caillac, bibliothécaire de la ville de Périgueux, découvrait des fragments d'un bréviaire de Périgueux, que le chapitre de cette église fit imprimer à Venise, en 1487, par Zoan Antonio de Biretis.



## Le grant pardon de nostre dame de Reims

Heu de sainte memoire pape plus secont en ampliant et estendant les indulgences nagueres donnees a leglise de reims par le pape nicolas V. a done a tous chascuns crestiens homes et femmes de toutes les parties du monde Qui en lan present mil quatre cens quatre vintz et deux depuis les Despres de la Vigille de la feste saint luc euauangeliste: et par tout le iour de ladicte feste et le iour ensuiuant entier. Contrectz de cuer et confes de bouche Visiterot ladicte eglise de reims et y donneront de leurs biens. Et pareillemet ausdictes Vigille feste et lendemain ensuiuant perpe- tuellemet de sept ans en sept ans. plaines indulgences de tous leurs pechiez

Item pareillemet a donne indulgences come dessus a toutes personnes cōfes et repentās qui sont anciēs et debiles et ne pourroiet psonellemet Visiter ladicte eglise de reims silz euoiet par leur messaige de leurs biens a ladicte eglise.

Item a donne puissance a lareuesque et au chapitre de reims de deputer cōfesseurs de diuerses langues qui pourrot esditz iours absoudre iceulx qui Visiteront ladicte eglise et qui se confesseront a eulx de tous pechiez quelzconques. iasoit ce quilz sotent reserues au salnt siege de rōme. Et a iceulx aussy a done puissance de comuer tous Deuz fors seulement les Deuz de la terre sainte et des apostres salnt pierre et saint pol de rōme. Pourueu que ceulx qui Visi- teront la dicte eglise y donneront de leurs biens.

Item a declare que soubz les lettres de suspensōs de pardōs par sup dōnes ou p le pape caliste ou autres ne deult point lesdictes lettres de pardons octroyez a ladicte eglise de reims par sup ou par son predecesseur le pape Nicolas estre ne auoir este compises pourquoy ne doit doubter quecōque personne ne scrupule faire de consciēce se elle a fait selon la teneur de la bulle desdictes indulgences quelle nait acquis lesdictes indulgences.

Item par les indulgences octroyees a ladicte eglise de reims par le pape Nicolas lesquelles a confirme nostre saint pere plus. Ont lesditz cōfesseurs puissance de cōposer avecques toutes psonnes de toutes les parties du monde qui se confesseront a eulx et Visiteront ladicte eglise. et qui ont des biens daultuy mal acquis et ne sauent a qui en faire restituao. et que le prouffit desdictes compositions vienne a ladicte eglise de reims.

Item deult ledit saint pere plus que soy soit adioustee au Vidimus des originales come a icelles. pourueu quilz soient signez de deux notaires et scelez du seel du chapitre de ladicte eglise de reims.

C'est la première affiche qui, à notre connaissance, ait été imprimée en France<sup>1</sup>.

En tête de cette pièce, on voit, à gauche, une figure de la Vierge assise sur son trône et tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus; au milieu, la tiare pontificale avec les clefs de saint Pierre, et à gauche, l'écu aux trois fleurs de lis du roi de France. Cette gravure, largement dessinée, n'est pas sans valeur.

Pour le texte du *Grant Pardon de Nostredame de Rainis*, notre maître imprimeur inaugura un nouveau caractère de bâtarde française d'un aspect plus dégagé que la lourde bâtarde de Pasquier Bonhomme.

Le 26 février 1484 (1483 v. st.), quelques jours avant la publication du *Missel de Limoges*, Jean Du Pré mettait au jour la traduction française, par Laurent de Premierfait, de l'ouvrage de Boccace : *Cas des uobles hommes et femmes infortunez*, avec cet achevé d'imprimer suivi des initiales TL, comme dans le *Missel parisien* de 1481 :

**E** p sine le neufiesme & derrenier  
 liure de Jehan Boccace de certald tres  
 excellent historien des cas des no  
 bles hommes & femmes Infortunez  
 translate de latin en francois precise  
 ment & au Juste par honorable ho  
 me & saige maistre laurens de pre  
 mierfait secretaire de tresault puis  
 sant & tresredoubte prince Jehan filz  
 du roy de frâce Jadis duc de Berry &  
 dauvergne. Et fut cõpilee ceste tras  
 lacion le quinzieme Jour d'april  
 mil quatre cens & neuf / cest assauoir  
 le lundy apres pasques. Et Impri  
 mee a paris de p Jehan du pre en lan  
 mil quatre cès quatrevingtz & trois  
 le xxvi. Jour du mois de feurier.

C L

Le Boccace imprimé par Jean Du Pré est illustré de gravures sur bois, dont plusieurs se répètent, placées en tête des chapitres de chaque livre.

<sup>1</sup> Nous devons connaissance de cette curiosité typographique à M. Henri Jadard, bibliothécaire de la ville de Reims. Cette pièce, qui est unique, n'est citée par aucun bibliographe.

C'est le premier livre français illustré par la typographie qui ait paru à Paris, et, à ce titre, il mérite de fixer l'attention des bibliophiles, car il est le point de départ de l'école nouvelle.

Nous donnons ci-après des spécimens de ces figures naïves :



Le premier chapitre du tiers li-  
ure contient le debat de purete & de  
fortune, commēcant ou latin/ Cō  
sueure. et cetera .

**D**eserins & autres vi-  
ageurs qui font aucū  
long & labourieus che-  
min ont de coustume  
sop arrester & aucunes

foiz toucher la sueur de leurs visai-  
ges / & a l'autrefoiz mette Jus leurs  
sar de auo pour aliger le corps / & au-  
trefoiz piēdre le vent fres & souef / &  
boire ou vi ou eaque pour oster la soif  
& si ont de coustume de Deoir et abu-  
ter cōbien ilz ont fait apres ce quilz  
ont tourne le dos a aucun notable  
lieu dont ilz se sōt partiz / ilz recor-  
dēt eutre eus le nōbre et les noms

Trois scènes composent ici le débat de la Fortune et de la Pauvreté : au fond, c'est le malheureux qui reste victime de la Richesse; à droite, la Fortune

semble conseiller la résignation au pauvre; mais au premier plan la Pauvreté, devenue agressive, terrasse la Fortune, qui tombe à la merci du miséreux.

Voici maintenant une scène dans laquelle l'auteur interpelle la Fortune qui, dit-il, « est un hydeulx monstre et qui, comme chamberière, donne et depart aux hommes et aux femmes les bieneurtez mondaines » :



Le premier chapitre cōtient le  
parfemēt de fortune & de l'acteur. Et  
cōmēce ou latin Nichil post, & cetera.

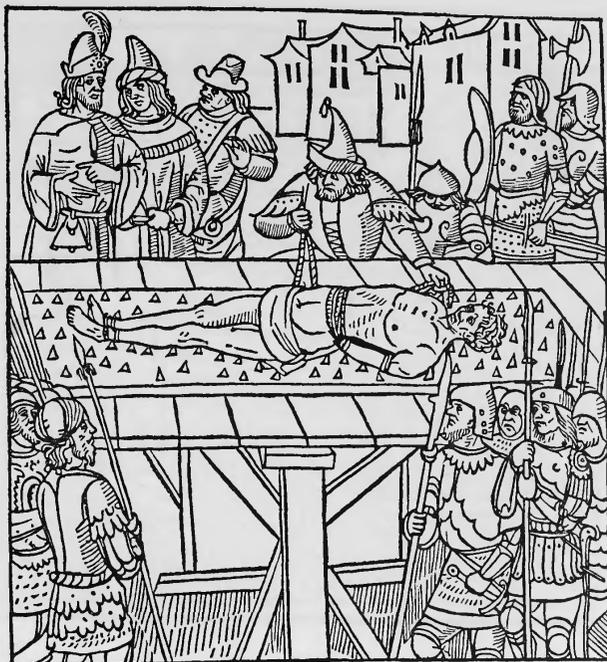
f

Ortūe qui est  
Dng hydeulx  
monstre & qui  
cōme chambe  
riere donne et  
depart aux hō

mes & aux femmes les bieneurtez  
mondaines. Si vint deuant moy  
puis que je qui mestois Dng tantet  
repose prenoye ma plume apres la  
fin de mō cinquiesme liure pour cō-  
mencer le siziesme, je qui fu esbahī  
de l'image de fortune me escuay a dieu  
qui est le donneur des biens biens.  
Et se aucun me demande quelle fut  
ma sentēce aps ce que je eu aduisee  
ηη. i

L'artiste qui dessina cette composition possédait un talent fort original. Nous sommes encore loin, sans doute, du *Livre de Fortune*, de Jean Cousin, mais l'art français s'accuse déjà nettement dans l'œuvre imprimée par Du Pré.

Les deux planches qui suivent, toujours largement traitées et malgré l'ampleur des tailles, révèlent un dessinateur maître de son crayon et un graveur conduisant habilement son burin.



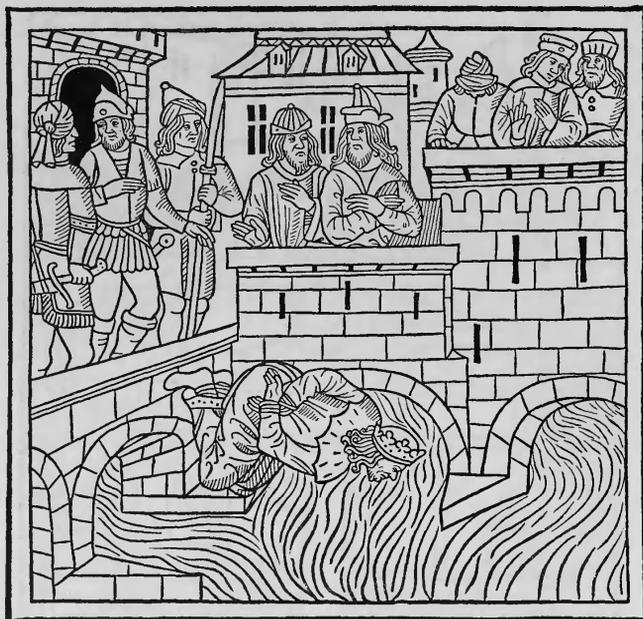
Le premier chapitre contiēt le  
cas de selēcus ⁊ anthiochus roys de  
suprie ⁊ d'asie. Et cōmence ou latin  
Dum post. ⁊ cetera

pres le racōptement  
des miseres de la roy,  
a ne arsiure / tandis q̄  
en moy reposant Dng  
peu se refreschissoie les forces de mō

coys ⁊ les Vertus de mon courage  
selencus ⁊ athiochus Jadis roys de  
asie ⁊ de surie plourans pour leurs  
Infortunes ⁊ acusans l'ung l'autre  
pour leurs desloyautez surēt en ma  
presence meslez en vne tresgrant cō  
paignie de autres meschans nobles  
hommes. Et aps ce que Je fu Dng  
peu refreschi ⁊ renforcieze entrepils  
de escripre leurs cas cōtenus es an/  
gg. i

La première nous donne la représentation d'un supplice avec des raffinements de cruauté, tel qu'on l'exécutait encore au xv<sup>e</sup> siècle. Dans la seconde, on voit Manlius Capitolinus, le vainqueur des Gaulois, précipité du haut de la Roche Tarpéienne dans le Tibre. Dans cette composition, la perspective

manque évidemment, mais l'effet voulu de la scène est rendu par les expressions diverses des figures de ceux qui assistent de près à cette exécution du peuple romain.



Et cōmence le quart liure de boc  
cace et premier met le plogue qui cō-  
mēce ou latin. Nonuisse. et cetera.

Scup de q̄ auktū pou  
i Jape oste et desmeu les  
couragez des seigneurs  
et de leur durte pauāt  
obstīnee / et si cuide q̄ ples grās epē,  
ples deuant ditz Jape espouēte loul,  
trage et la desordōnāce des orgueil,

leuses ames / car des humbles Je ne  
parle Jamais pour ce q̄ humilite ne  
chiet ne trebuche p̄ quelcōque fortune  
Je ne scay q̄ est celui qui est si dur en  
cueur q̄ sans paour ait peu lire ou  
escouter le trebuchemēt de crefus roy  
des lidois / q̄ de ses hōdes liges et aussi  
des estrāges fut moult apme / et si per  
dit sō royaume et fut cōtraint de vi-  
ure q̄mēt Dng autre priue homme /

aa. i

Un libraire parisien, qui était en même temps un habile calligraphe et qui, en cette qualité, avait la clientèle des princes et de la haute noblesse, Antoine Vérard, commença à utiliser les talents de Jean Du Pré en lui commandant l'impression d'une édition des *Cent Nouvelles* de Boccace, tra-

duites par le même Laurent de Premierfait. Le livre parut le 27 novembre 1485 et fut exécuté avec les mêmes lettres françaises de bâtarde et sur une justification identique à celles des *Nobles malheureux*, ouvrage du même auteur, que Du Pré avait imprimé l'année précédente pour son propre compte.



tous les hommes  
 et femmes de son  
 neste compaignie  
 apres quilz eurent  
 disne / et bien suffi-  
 saument prins leur refection / da-  
 me helise royne cōmenca a soy le-  
 uer de la table / et les autres ensuy-  
 uāt se leuerent tous ainsi quilz sa-  
 uoient de coustume. En apres cha-  
 cun se apliqua a rite / chanter / da-  
 cer / et soy esbatre selon son ordre.  
 Et Incontinent q̄ les Jouuēceaux  
 eurent finy leurs chancōs / la royne  
 helise rassembla toute sa compai-  
 gnie / et apres quelle fut assemblee  
 deuiserent entre eulx de plusieurs  
 choses Jusques a heure cōuenable  
 de soupper Et quant vint au soup-  
 per / la royne cōmanda q̄ chascun  
 print place a se seoir pour soupper /  
 selon quilz auoyent de coustume.

Au commencement de l'ouvrage, on voit une gravure sur bois dans laquelle Boccace est représenté écrivant son livre, d'après un dessin fourni probablement par l'éditeur, car la facture diffère des autres gravures des livres de Jean Du Pré. Cette gravure est répétée plusieurs fois dans le volume.

En juin 1486, Du Pré fit paraître un autre livre illustré, d'une exécution remarquable : *La très dévotte, très louable et recommandable vie des anciens Saintz Pères Hermites, nouvellement translatee de latin en françois et diligemment corrigée en la ville de Paris, l'an de Notre-Seigneur mil cccc quatre vingtz et six :*

### Prologue du translateur.

Ensuit la tresdeuote/treslouable et recōmendable Vie des anciens saitz peres hermites/ nouvellement translatee de latin en francois/ et diligemment corrigee en la Ville de Paris. lan de nrē seigneur mil ccc. quatrevingtz et six. Sur ce q̄ en ont escript/ et aussi translate de grec en latin mōseigneur saint Jerosme tresdeuot et approuue docteur de leglise/ et autres solitaires religieuz apres lui. Et premierement ensuit

#### Le prologue du translateur.

**D** Surce que chascun iour entre l'infinye multitu/ de des mortelz/ len voit peu diceulz Vertueuse/ ment Viure Et au contraire/ plusieurs en grāt nombre Voluptueusement & tellemēt quellement passer leur temps. Ce considerant Jay tenu & repete/ comme en core tiens et repete bien eueuz entre les autres/ ceulz qui de nostre souuerain dieu & seigneur Jesucrist plasma teur & cōducteur de toutes choses/ ont peu obtenir ceste singuliere grace/ qlz puiffēt bitablement dire/ eulz auoir Vertueusement Descu Et ce ie voy estre aduenu a aucū de nrē tēps lesquelz p̄ leur souueraine melliflue & douce eloquēce/ nous ont administre salutaire do/

ctrine/ au mopen des excellens liures latins/ et autres quilz ont escriptz et translatez a nostre Vtilite et prouffit dont en ce faisant ilz ont merite et desferuy destre grandement louez et recommandez Laquelle chose ie croy ne leur auoir pas este fort difficile a faire Deu la sublimité et haultesse de leurs aguz entendemens et la fructueuse instruction quilz ont eue es lettres grecques et latines. A lapde desquelles/ ilz ont acquis la souueraine maniere de bien persuader et dire Mais ie qui en aucūe science ne suis suffisammēt instruit et qui aussi nay en moy aucun commencement deloquence/ me treuve tout effraye/ doubtant estre redargue de trop hardye presumption/ dauoit si indiscretement entrepris la translacion de ceste presente euure/ Neantmoins reduisant a memoire le prouerbe du poete/ disant q̄ fortune apde aux hardis/ ap en moy mesmes iugie estre chose licite et raisonnable/ de tenter & essayer/ se a lutilite & prouffit publique ie pourroye aucune euure faire/ par laquelle/ se ie nay Vertueusement Descu/ aumoins ie puisse dire nauoir pas du tout passe mon temps inutilement Et soubz ceste consideration aussi q̄ ie deoie bien peu de gens eulz appliquer a mener Vie solitaire/ ap ose entreprendre translatee de latin en francois/ la tresdeuote et solitaire

a ii

On lit à la fin qu' *Icelle translation a été imprimée en la ville de Paris, le huitiesme jour de Juin ouudit an quatre vingtz et six, par maistre Jehan Du Pré, libraire, demou-*

rant en la grant rue Saint Jaques en l'ostel où pendent pour enseigne les Deux Cygnes. Nous donnons ci-dessous en fac-similé l'achevé d'imprimer dont nous venons de citer un extrait :

**C**y fine le liure intitule de la Vie des anciens saintz pères iadis demourans es grâs de sers de gipte thebayde mesopotampe & autres lieux solitaires / nouvellement translate de latin en frâçois. En lan mil CCC Cquatrevingtz & six. sur les liures que en ont escript & translate de grec en latin monseigneur saint Jerosme tres excellent & approuue docteur de sainte eglise / & autres grans & notables clerz apres lui. Celle trâslacion imprimée en la Ville de paris le huittesme iour de Juin ou dit an quatrevingtz & six. Par maistre Jehan du pre libraire demourant en la grant rue saint Jaques en l'ostel ou pèdèt pour enseigne les deux cygnes.

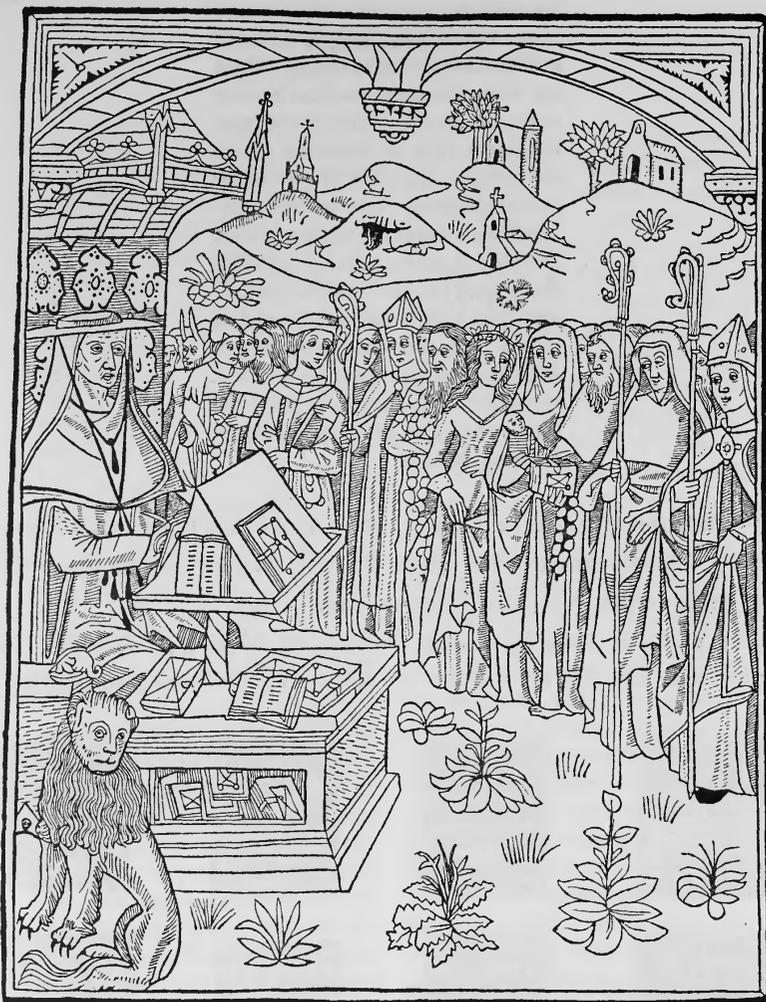
Notre imprimeur donne, cette fois, son adresse. La maison des *Deux Cygnes* était située, en remontant la rue Saint-Jacques, derrière l'église Saint-Séverin. Nous en indiquerons plus loin l'emplacement exact.

Du Pré a gravé, pour la *Vie des Saints Pères Hermites*, des lettres initiales festonnées avec des figures d'anges ou de têtes humaines grimaçantes.



Ce sont là les premières lettres ornées qui ont été gravées à Paris. Elles sont au nombre de huit seulement. Nous ne croyons pas que tout l'alphabet dans

ce style ait été gravé, car l'imprimeur n'ayant pas de lettre V s'est servi de la lettre A retournée avec les têtes en bas pour figurer l'initiale qui lui manquait. (Voir fac-similé, p. 231.)



Au milieu du volume, on remarque une belle gravure sur bois, de la grandeur de la page. Elle représente saint Jérôme, avec le chapeau de cardinal, qui écrit les vies des Pères devant une assemblée de saints personnages des deux sexes.

Cette composition est bien traitée, tant dans son ensemble que dans les détails; chacune des figures qui en composent le groupe a une expression différente qui respire le calme et la sérénité; les plis des vêtements sont savamment disposés.

### De saint basilie.



Ar diuin Bouloir et pendant le temps q̄ saint basilie vnefois entre les autres celebroit messe / Dng hebreu qui y assistoit / vit Dng enfant entre les mains du dit saint basilie. Lequel enfant comme il sebloit audit hebreu / fut par icellui basilie part y / & diuise. Et ainsi que tous apres la messe dicte / se administrerent en receuant le corps de nostre seigneur / ledit hebreu se mist entre les autres crestiens. Si lui bailla saint basilie vne hostie cōme aux autres / & consequemment demanda estre administre du saint calice qui lui sembloit estre rempli de sang / ce que aussi lni fut fait / & de chascun gardant vne partie le porta

a sa femme pour lui mōstrer & se cōfermer & la Disiō q̄l auoit Deue. & le lendemain retourna au saint euesq̄ & le fist baptiser avec toute sa famille.

Dun qui renpa dieu & en bailla cedulle signee de sa propre main ou chap. cōmēcāt. Illadius aut. C lxxiii



As saint homme q̄ auoit este chappellai de saint basilie / & son successeur & leueschie de capadoce / & lequel est ciuit a saint iherosme la vie dudit saint basilie / recite que Dng senateur de romme appelle protherius / eut vne fille laquelle il vouloit offrir & sacrifier a dieu / cui dāt q̄lle deust estre religieuse / mais le dyable enuieuy de toute bōte pour obuier au saint propos dudit protherius / embrasa du feu de concupiscence Dng des seruiteus de sa maiō

Le volume de la *Vie des Saints Pères Hermites* est rempli de petites gravures de la largeur des colonnes de texte, dont on trouve ci-dessus et ci-après des échantillons.

Dans la figure donnée ci-dessous, relative aux dernières recommandations que saint Pachomyen fit à ses disciples deux jours avant sa mort, on reconnaît sans peine la même main que dans la grande gravure reproduite ci-dessus à la page 230, et représentant saint Jérôme en habit de cardinal.

### De saint pachomyen

lequel merita & deffervit par sa tres grande tolerace auoir paradis en la fin de ses iours.

De la mort saint pachomyen ou chappitre commençant. Certus itaqz pachomius. C. & .iiii.



ffez tost apres Vne solennite de pasques le saint pere pachomyen se trouua fort debilité de maladie. Auec luy estoit Theodore qui bien curieusement le seruoit. Lui estant en ceste eptreme maladie auoit tous iours la face iopeuse & vermeille Et deux iours aincois quil mourust assembla tous ses freres / en presence desquelz il fist Vne telle proposicion Treschiers freres / ie congnois que

dieu me veult appeller / & q de ce monde ie men Vois apres les saintz peres Si vous supplie tres affectueusement quil vous souuiegne tousiours des rigles & ammonicions que ie vous ay faictes le tēps passe / & que vous vous gardez bien de la secte des artisans / & des autres seducteurs & pieuaricateurs de la foy de ihesu crist. mais conuertez auec ceulx qui craignent dieu / & qui l'ayment parfaitement. Je Voy le temps de ma vie qui se termine / & ma mort aprouche. Et pour ce elisez en ma presence Vng pasteur qui vous soit pere & instructeur du salut de voz ames. Et en tant que puis congnoistre. Petronien me sēble prudent assez pour vous bien enseigner & garder de mal faire. Mais quelque chose que ien dpe / vous pouez ellire a vostre discrecion celui q bon vous semblera. Tous ensemble doucement & volontairement esteurēt Petroniē quil auoit nôme / car il estoit fort constant & ferme en la foy. humble en conuersacion saige dentendement / & parfait en meurs. Saint pachomyen sachant q icelui petronien estoit lors malade ou monastere des thebenesiens / pria deuotement nostre seigneur pour sa sante Et auy reliquieus absens fut mādē / quilz venisēt au trespas de leur pere pachomiē leq en se seignāt du vertueus signe

Les ornements trilobés des chaires sont les mêmes dans les deux compositions et les draperies sont convenablement disposées, surtout si l'on considère la facture relativement primitive de ces dessins.

Voici encore un fragment de la *Vie des Saints Pères Hermites*, où les règles de la perspective semblent mieux observées que dans les autres gravures de cet ouvrage :

**Du monastere que saint pachos  
mien fist faire pour sa seur. ou chap  
pitre cōmencāt Cōperitigit .lxxvij.**



Nous trouvons ensuite Jean Du Pré à Abbeville, en société avec Pierre Gérard, imprimant la *Cité de Dieu* de saint Augustin, traduite par Raoul de Presle, magnifique livre en deux volumes grand in-folio, illustré de grandes gravures dont quelques-unes sont de véritables chefs-d'œuvre. C'était un coup de maître. Le premier volume fut achevé d'imprimer le 27 novembre 1486, et le second le 27 avril suivant. Les planches avaient été préparées et gravées à Paris, dans l'atelier de la *grant Rue Saint Jacques*; elles furent apportées à Abbeville et retournèrent ensuite à Paris. On exécuta, dans ce même atelier parisien, les deux grandes planches que l'on remarque en tête de la *Somme rurale* de Jean Boutillier, ainsi que les illustrations du roman de chevalerie des *Neuf Preux*, deux autres livres de format in-folio également imprimés à Abbeville, au nom de Pierre Gérard seul. Nous verrons ces bois reparaître dans d'autres publications de Jean Du Pré, après lesquelles ils passeront dans différentes mains et serviront, pendant près d'un demi-siècle, à l'illustration de livres sortis des presses parisiennes.

Lorsque nous traiterons le chapitre des origines de l'imprimerie à Abbeville, nous donnerons de plus amples détails en reproduisant quelques-unes de ces gravures, qui sont d'un très grand intérêt pour l'histoire de l'illustration du livre en France.

Jean Du Pré a imprimé aussi des livres sans gravures. On connaît de lui un *Trésor des Humains*, volume in-folio daté de 1482, qu'il a dû terminer avant son déplacement pour Chartres.

Le volume ne porte pas son nom, mais il est exécuté avec la lettre de forme du Missel parisien de 1481 et se termine par les initiales T L, exactement comme ledit Missel<sup>1</sup>.

L'intitulé, qu'on lit au verso du premier feuillet, annonce que ce livre « traicte de la manière d'instruire les enfans en la foy catholique et de leur déclaire toutes les lois tant chrestiennes que sarrasines, tous artz et toutes sciences, tant praticiennes que spéculatives, de tous estatz, métiers et marchandises, de l'estat de religion, des élémens et quatre complexions, de l'advènement de Antecrist, des quinze signes du Jugement et de la fin du Monde, de la joie des sauvés et des peines des damnés et de plusieurs autres belles matières, doctrines et enseignemens tres utiles et profitables; lequel livre a esté vu et corrigé à Paris par plusieurs grands clerks, docteurs tant en théologie que autre science ».

Cet ouvrage, peu connu et fort curieux, était une sorte de petite encyclopédie populaire, dans laquelle la plus large part était faite aux croyances religieuses de l'époque.

Il dut avoir un grand succès, car une autre édition, mais de format petit in-quarto, fut imprimée à Paris dès l'année suivante.

Un exemplaire de l'édition in-folio, imprimé sur vélin, est conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.

C'est à Jean Du Pré que nous croyons devoir attribuer, bien qu'il n'y ait

<sup>1</sup> L'auteur du *Manuel du Libraire*, J.-Ch. Brunet, a donné une interprétation différente de la nôtre pour ces lettres T L. Selon lui, « comme les caractères de ce *Trésor* imprimé en 1482 sont les mêmes que ceux des *Costumes de Normandie*, édition qu'on croit être de 1483, et que Jean Du Pré aurait imprimée pour les libraires de Rouen, il se peut que ces deux lettres indiquent *Tailleur* » (*Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, 5<sup>e</sup> édition; Paris, Firmin Didot frères, 1864; in-8°; t. V, col. 940). — Nous ferons observer que les initiales T L qui se trouvent sur le *Missale* de 1481, le *Trésor* de 1482 et le *Boccace* de 1483, ne sont pas sur le Coutumier de Normandie. Guillaume *Le Talleur* ou

*Le Tailleur*, imprimeur à Rouen, ne s'établit que plus tard, et nous ne voyons pas qu'il ait fait imprimer pour son compte un Missel de Paris et les deux autres livres aux initiales T L que nous venons de citer. Il se pourrait cependant que *Le Talleur* ait été prote, contremaître ou chef d'atelier dans l'imprimerie de Du Pré à Paris, avant de venir à Rouen. Dans ce cas, les lettres T L transposées seraient les initiales du nom de *Le Talleur*. Ce n'est toutefois qu'une simple hypothèse de notre part, les initiales T L pouvant tout aussi bien s'appliquer à un autre nom ou signifier *Trinitati laus*, formule équivalente à *Deo gratias*, que nous lui avons déjà donnée.

pas mis son nom, la première édition du Coutumier de Normandie, sans lieu ni date, qui pendant longtemps a passé pour être le premier livre imprimé à Rouen.

Nous donnons ci-après le fac-similé du commencement du livre qui débute, sans aucun titre ou intitulé, par la table ou *repertoire eu* (sic) *quel sont contenus par ordre les traictiez et chapitres d'icelluy cy après desclairerz.*

### Le repertoire de ce liure.

En suit le repertoire de ce present liure eu quel sont contenus par ordre les traictiez et chapitres dicelluy cy apres desclairerz. ¶ Premierement. Le texte en francops du liure cōstumier du pays et duchie de normendie. avec l'exposicion dicelluy au commencement du quel est la table dudit liure pour facilement congnoistre le nombre de chacun chapitre. ¶ Le second chapitre est le texte en latin dicelluy en la fin duquel est la table dudit liure. ¶ Le tiers est la chartre aux normās. ¶ Le quart est la iustice aux barons de normēdie. ¶ Le quint est la taxaciō des drois et interestz des malefacōs de corps. ¶ Le sixte les articles que doiuent iurer les aduocatx de normendie en faisāt le sermēt d'aduocacie. ¶ Le septiesme les ordōnāces faictes en l'eschiquier de normendie tenu a rouen au terme de pasques. mil quatercens soixāte deux. ¶ Le huitiesme les ordōnāces faictes en icelluy eschiquier tenu a rouen au terme de pasq's lan de grace mil. cccc. lxxiii. ¶ Le neuuesme les ordōnances faictes eudit eschiquier tenu audit lieu de rouen audit terme de pasq's mil quatercens soixante quatre. ¶ Le dixiesme les ordōnances faictes eudit eschiquier tenu au terme saint michel. mil q'trecens soixante neuf. ¶ Le vnziesme chapitre est lapointement fait par les commissaires du roy en la ville de vernon en lan mil quatercens cinquante trois. Entre les suppostz de luniuersite de paris. et les habitans du pays de normēdie. ¶ Le douziesme ledict du roy charles fait a cōpiēgne. en lan mil quatercens lxxix. avec la cōfirmaciō dicelluy. faicte en lan mil quatercens cinquāte. ¶ Le treziesme et derrain chapitre est les trois traictiez de consanguinite. affinite. et cognacion espirituelle. avec les trois figures ou arbres pour facilement congnoistre le contenu diceulx traictiez. Qui est la fin et acomplissement de ce liure.

Ce *labour* typographique important a dû voir le jour entre les années 1483 et 1484 au plus tôt. Le texte est imprimé avec la lettre de forme du Missel de 1481, mais dans laquelle on trouve déjà quelques lettres mêlées, comme on peut le voir d'après l'alphabet représenté ci-après, qu'on n'a qu'à comparer

avec la première fonte du même caractère, dont nous avons donné plus haut le spécimen (p. 210) :

A B C C D E E F G H J L L M N O P  
 Q R S T T V X      a b c d e f g h i k l  
 m n o p q r r s t u v x y z    . : = /    æ ff ff  
 ā b° b̄z̄ p̄ d̄ ē̄ ī i° n° ō p̄ p̄ q̄ q̄ q̄ q̄ r° r̄ t̄ t̄ t̄ t̄  
 ū v    é l ñ p̄

Pour le commentaire, on employa une lettre de somme d'environ 10 points :

A B C C D E F G H J L M N O P Q R  
 S T V      a b c d e f g h i l m n o p q r : s t  
 t u v x y z      ā r̄ t̄ p̄ d̄ d̄ ē̄ ī i° o° p̄ p̄ q̄ q̄ q̄ q̄  
 q̄ q̄ r̄ t̄ ū n°    . : = /    w æ w p̄ ff ff ff

Voici la fin de l'*Exposition du livre* imprimée avec ce caractère et terminant la première partie :

### De prescription.

Len doit sauoir que aucun ne peut rapeller par bourse la terre qui a este vendue sil nen fait plainte a la iustice dedes le iour naturel que la vête fut faicte. La quelle coustume i usage semble estre plus raisonnablemet fonde que de estre subiect de prendre ladicte clameur dedens lan et iour de ladicte vendue ainsi quil est plus plain traictie eudit chapitre de reuocacio p bourse i en lexposicio sur ce faicte. Autre maniere de p̄scriptio est. qui forclot la voie de respondre en semonces et adiournemēs qui sont fais de venir a court come en matiere heredital aucun nest tenu respondre a moindre terme que de quinze iours ainsi quil est plus plain traictie eu chapitre de lemonces ep deuant. Et par ce moyen celluy q̄ est adiourne nest tenu de respondre sur ledit adiournemēt iusques a ce que le terme de quinze iours soit escheu. Et a ce propos peut len dire que quant il y a eu aucun proces pendant entre deux parties. i le demandeur le laisse par an i iour sans y proceder. le defendeur nest plus subiect de y proceder i ne le peut le demandeur contraindre. pour ce que ledit proces est estaint interrupt et prescript. Et a este ce mot interruption de proces pratique i applique sur ce mot prescription q̄ forclot la voie de respondre en proces. Et pour euiter linconueniēt qui pourroit venir aux parties litigans par raison dicelle prescription ou discontinuacion de proces treouuent il est pratique et vse pour euiter telles rigeurs de coustume i stille prendre lettres topaulx pour estre releue dicelle interruption ou p̄scriptio de proces. A quoy le roy de sa puissance ordinaire peut pourueoir i en moult de autres cas come releuemens de defaulx i autres choses notozemēt v̄sers i gar dees en ce pays de nozmen die.

Ep finit lexposicion du liure cou  
 sumier du pays de nozmen die.

Nous reproduisons, à titre de curiosité des mœurs du temps, le tarif des amendes pour coups et blessures, inscrit au Coutumier de Normandie, que l'on avait à payer à la justice, depuis le simple coup de poing jusqu'aux dents brisées et aux bras et jambes cassés :

**Ensuyt la taxacion des droiz des malefacons  
de corps faictes entre simples personnes.**

<b>De prendre a la gorge d'une main.</b>	<b>Deux deniers. cinq soulz. cinq soulz cinq soulz.</b>
<b>De prendre a deux.</b>	<b>dix soulz.</b>
<b>De heurter du poing clos.</b>	<b>cinq soulz.</b>
<b>De heurter des deux.</b>	<b>dix soulz.</b>
<b>Dung barbouquet:</b>	<b>cinq soulz.</b>
<b>De crachier au visage.</b>	<b>cinq soulz.</b>
<b>De estracher le chaperon.</b>	<b>cinq soulz.</b>
<b>De tirer le nez sans sang</b>	<b>cinq soulz.</b>
<b>Et se il y a sang.</b>	<b>dix soulz.</b>
<b>Dung coup de pie.</b>	<b>dix soulz.</b>
<b>De fouller aux genoulz.</b>	<b>dix soulz.</b>
<b>Dung coup despee ou dung baston sans sang</b>	<b>dix soulz.</b>
<b>Et se il y a sang meurdz.</b>	<b>dix huit soulz.</b>
<b>Dung cable.</b>	<b>dix huit soulz.</b>
<b>De train.</b>	<b>dix huit soulz.</b>
<b>De plape a sang au dessoubz des dens.</b>	<b>trentesix soulz.</b>
<b>Et de plape au dessus.</b>	<b>soixantedouze soulz.</b>
<b>Et se le rest est entame sans mehaing.</b>	<b>sept liures quatre soulz.</b>
<b>De bras ou de jambes rompuz:</b>	<b>sept liures quatre soulz.</b>
<b>De dens de derriere rompues pour chacune dent.</b>	<b>sept liures quatre soulz.</b>
<b>Et se les qtre de deuat sont rompues il est iugie a mehaing. Et de chacune d'icelles semblablement.</b>	

Probablement vers la même époque, Jean Du Pré imprima, sans y mettre son nom, *Le livre des Instituciones des droitz*, appelé *Institute*, traduit de latin (sic) en françois et corrigé par plusieurs graves docteurs et souverains légistes. Cette paraphrase des Institutes de Justinien, en vieux vers français, est l'œuvre de Richard d'Annebaut, trouvère normand du XIII<sup>e</sup> siècle. Ce livre fort rare ne se trouve pas dans les bibliothèques de Paris; il fait partie de la riche bibliothèque du Musée Condé, à Chantilly, léguée à la France par le duc d'Aumale, le prince des bibliophiles. Le volume, de format petit in-folio, est imprimé avec les caractères du commentaire du *Livre Coutumier du pays de Normandie*.

Brunet, dans son *Manuel du Libraire* (t. IV, col. 223), attribue, non sans raison, aux presses de Du Pré la relation des États de Tours en 1483-1484, publiée sans nom d'imprimeur sous ce titre : *C'est l'ordre qui a esté gardé à Tours*. Suivant l'éminent bibliographe, « cette édition, sans lieu ni date, est

probablement de l'année même dans laquelle se sont tenus les États de Tours. Elle est fort belle, et les caractères, qui paraissent tout neufs, sont les mêmes que ceux du Boccace, *Des Nobles Malheureux*, imprimé à Paris par Jean Du Pré en 1483.»

Jean Du Pré était un imprimeur très actif. Ses presses ne chômaient pas à Paris pendant qu'il travaillait au dehors. Le 27 novembre 1486, le même jour que le premier volume de la *Cité de Dieu* de saint Augustin sortait de l'atelier d'Abbeville, paraissait, à Paris, un premier volume des *Décades de Titus Livius*, traduites en français par Pierre Berchore ou Berchoire :

**Es finist le dixiesme liure et le  
dernier de la premier decade de Ti  
tus liuius. Imprime a Paris en la  
grant Rue saint Jacques Le xxviii  
iour de Nouembre Mil. CCCC  
quatrevingtz et six.**

Le deuxième volume était terminé six mois après, le 24 juin 1487, et le troisième le suivait. Ces trois volumes, de format petit in-folio, sont imprimés à deux colonnes, avec le caractère de bâtarde française des *Cent Nouvelles* de Boccace et de la *Cité de Dieu* de saint Augustin.

Les types, employés depuis trois ou quatre ans et dont nous donnons l'alphabet d'après le premier volume du *Titus Livius*, commençaient à s'user; les majuscules étaient déjà mélangées avec d'autres sortes :

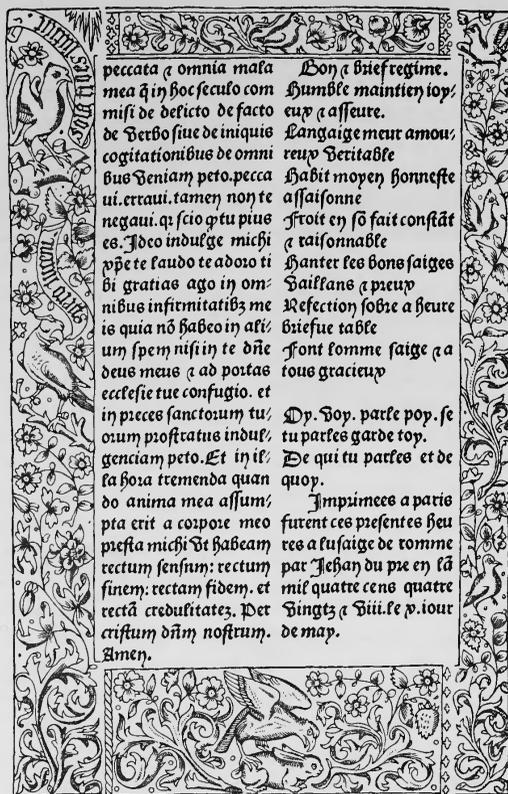
A A B B C C D D E E E  
F F G G H H I I L L M M N N O  
O P P P Q Q R R S S T T U U V V  
a b c d e f g g h i k l m m n n o p q r r s e t u v v x  
y y z z      ' ' ?  
w w x x y y      ā ā ȝ ȝ d' e' e' r r i i ʒ ʒ l' m' n' o'  
o' o' p p q q r r s' s'

Nous ne faisons pas mention d'autres impressions de moindre importance sorties des presses de notre maître typographe. Dans cet intervalle de temps, ses affaires ont dû prospérer, car nous le voyons, en 1487, faire l'acquisition d'un immeuble situé rue Saint-Jacques<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voici la copie de l'acte original de vente : « Acquisition par Jehannin (*sic*) Du Pré de Geuffroy Le Roux et Guérin Rohart. — A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Jacques d'Estouteville, chevalier, seigneur de Beyne, baron d'Ivery et de Saint-Andry en la Marche, conseiller, chambellan du Roy nostre Sire et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant Nicollas Contesse et Dreux Contesse, clerks notaires du Roy nostre Sire, de par luy establiz en son Chastellet à Paris, furent présens en leurs personnes Geuffroy Le Roux, relieur de livres, demourant à Paris, et Guérin Rohart, escripvain, demourant à Paris, et Jehanne sa femme, de luy souffisaument licenciée et autorisée quant pour faire, passer et accorder d'elle avecques luy le contenu en ces présentes lettres, lesquelz, de leurs bonnes volontés, sans force, fraude, erreur, contraincte, ne decepvance aucune ainsi qu'ilz disoient, recongneurent et confessèrent en la présence desdicts notaires comme en droit jugement par devant nous, avoir vendu, cédé, transporté et délaissé, et par la teneur de ces présentes, vendent, cèdent, transportent et délaissent du tout et dès maintenant à tousjours perpétuellement et héréditablement, ont promis et promettent garantir, délivrer et deffendre à leurs coustz et despens envers et contre tous, tant en jugement et partout aillieurs où il appartendra toutes et quantes fois que mestier et requis en sera de tous troubles, debtes, lettres, obligations, ypothèques, dons, douaires, arrérages, contrepleiges, transports, évictions, aliénacions et de tous autres destourbiers et empeschemens quelzconques, Jehannin (*sic*) Du Pré, imprimeur de livres, à ce aussi présent et comparant par devant lesdits notaires, acheteur et aqueur pour luy, ses hoirs et ayans causes ou temps advenir : Une petite maison à pignon sur rue et celier ainsi comme le lieu se comporte, faisant l'une de deux maisons toutes entre-tenans et dont l'autre moictié appartient à Andry Dude, lignier, assises icelles maisons à Paris

en la rue Saint-Jacques, à l'opposite de l'ostel où pend l'enseigne du *Coq*, tenant d'une part à l'ostel du *Chasteau Rouge* de présent appartenant aux hoirs ou ayans cause de feu Jehannin Dailly, en son vivant paticier, et d'autre part audit Andry Dude, abouissant par derrière à Antoine Geoffrio, taillieur de robes, comme ayant le droit des hoirs ou ayans cause de feu Oudin Petit, en son vivant boucher, en la censive et seigneurie de l'église Saint-Benoist-le-Bien-Tourné, à Paris, et chargée envers ladite église de quatre livres parisis de cens ou rente, faisant moictié de huit livres parisis de cens ou fons de terre et rente dont lesdites deux maisons estoient d'ancienneté chargées sans autres charges quelzconques devoir, pour de ladite maison, lieu et appartenances cy dessus déclarée et vendue, joyr et paisiblement possider par ledict Jehannin Du Pré, acheteur, ses hoirs et ayans cause à tousjours en faire, ordonner et disposer comme de sa chose vray et loyal aquest. Ceste vente faicte à la charge desdites quatre livres parisis de cens et rente, dont lesdites deux maisons estoient d'ancienneté chargées envers ladite église Saint-Benoist, laquelle charge ledit acheteur sera tenu doresnavant payer et en acquitter lesdits vendeurs et ses hoirs à tousjours. Et oultre pour et parmy le pris de six vingtz dix livres tournois monnoie courante à présent, que pour ce lesdits vendeurs en confessèrent et confessent avoir eu et receu dudit acheteur, dont ilz se tindrent et tiennent pour bien contens, en quittèrent et quittent absolument à tousjours ledit acheteur, ses hoirs et ayans cause et tous autres que mestier est et à qui quittance et descharge en peult et doit appartenir, moiennant laquelle somme de six vingtz dix livres tournois ainsi par lesdits vendeurs eue et reçue que dit est dudit acheteur, iceulx vendeurs oultre et avecques ce que dit est, cèdent, transportent et délaissent audit acheteur pour luy, ses hoirs et ayans cause ou temps advenir, tous les droitz de propriété, possession, fons, saisine, seigneurie, noms, causes, demandes,

Revenons maintenant aux livres illustrés. En 1488, Du Pré fait paraître des *Heures à l'usage de Romme* (sic), avec figures et bordures.

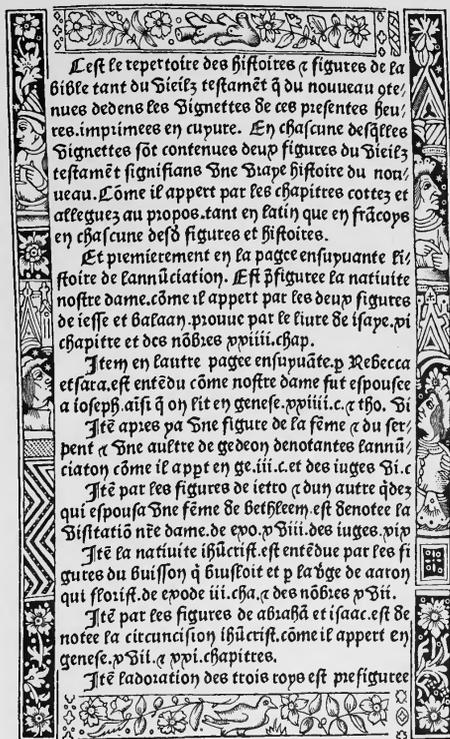


Les Heures de Rome, dont deux éditions furent publiées à quelques mois d'intervalle, sont d'un intérêt capital pour l'histoire de la gravure en France,

raisons, poursuites et actions feussent réelles, personnelles, mixtes, directes, teues (c'est-à-dire *tacites*), expresses et autres quelzconques que lesditz vendeurs avoient et pavoient avoir en la maison cy-dessus déclarée et vendue, et d'icelle ce dessaisissent, desmitent et desmectent du tout es mains desdicts notaires comme en la nostre souveraine pour le Roy nostredit Seigneur, pour ou nom et au profit dudit acheteur, sesdits hoirs et ayans cause à tousjours. . . . Ces présentes lettres furent faites et passées l'an de grâce mil iii<sup>e</sup> iii<sup>e</sup> et six,

le vendredi xvi<sup>e</sup> jour du mois de février. Ainsi signé : CONTESSÉ et CONTESSÉ. — Cette maison est désignée, en marge de l'acte : *Les Genettes*. On y a ajouté, à une époque postérieure, cette mention : « Appartient à présent à Claude Chaudière, libraire, où est pour enseigne *l'Escu de Florence*. » Avant Geoffroy Le Roux et Guérin Rohart, la maison avait appartenu à Henry Berthelin, marchand parcheminier, et à Jehanne, sa femme. — (Archives nationales, *Censier de l'église Saint-Benoît*, S<sup>e</sup> 904, fol. 7-8.)

car elles nous font connaître d'une manière certaine le procédé par lequel les images ont été exécutées. Au verso du titre de la seconde édition, on trouve la table ou *Répertoire des histoires et figures de la Bible tant du Vieilz Testament que du Nouveau, contenues dedens les vignettes de ces présentes heures IMPRIMÉES EN CUYVRE* :



Quelques-unes des figures du Missel de Verdun de 1481, sur lesquelles nous avons appelé l'attention et qui sont reproduites ci-dessus (voir p. 218 et 219), ont dû être également *imprimées en cuyvre*, comme le déclare formellement l'artiste qui a exécuté les illustrations de ces Heures.

La plus ancienne édition des Heures de Jean Du Pré porte la date du 10 mai 1488<sup>1</sup>. C'est un très petit in-quarto dont le texte est disposé à deux

<sup>1</sup> Un exemplaire de cette précieuse édition se trouve à la bibliothèque du musée Condé, à Chantilly. Avant de mettre au jour ce volume, Jean Du Pré avait imprimé pour le libraire Antoine

Vérard, le 21 août 1486 et le 7 juillet 1487, des Heures de petit format qu'il n'a pas signées, contenant quelques figures presque rudimentaires gravées sur bois.

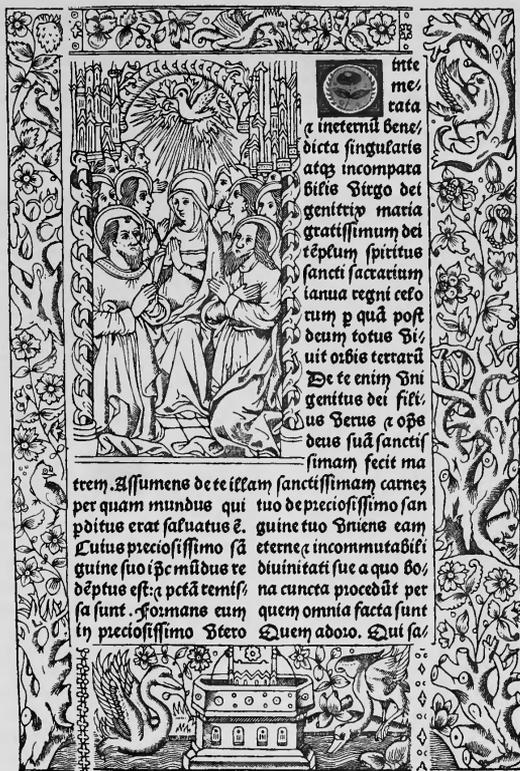
colonnes. Les bordures sont composées de branchages, de fleurs, d'oiseaux, d'animaux et de bêtes fantastiques, avec ces devises dans des banderolles : *Laus Deo; In Domino confido; Sola fides sufficit; Spero lucem*, etc. Les grandes figures sont placées dans des arcatures soutenues par des colonnes torsées; d'autres, plus petites, sont encadrées dans des rideaux fleurdelisés en forme de portières disposées en *passé-partout*; les draperies s'échappent d'un dais et sont soutenues par des anges, comme dans *le Couronnement de la Vierge* :



C'est dans ce livre que Jean Du Pré a, pour la première fois, fait usage de sa belle marque des *Deux Cygnes*, qui étaient l'enseigne de la maison où il avait établi son imprimerie. Les *Deux Cygnes* sont encore représentés d'une autre manière dans ces Heures. A la page où est figurée *la Descente du Saint-Esprit* reproduite ci-après, on voit une fontaine autour de laquelle s'ébattent

**Les pages intermédiaires sont blanches**

deux cygnes. L'un vogue la tête haute et les ailes éployées, tandis que l'autre s'abreuve dans les eaux du bassin qui entoure la fontaine.

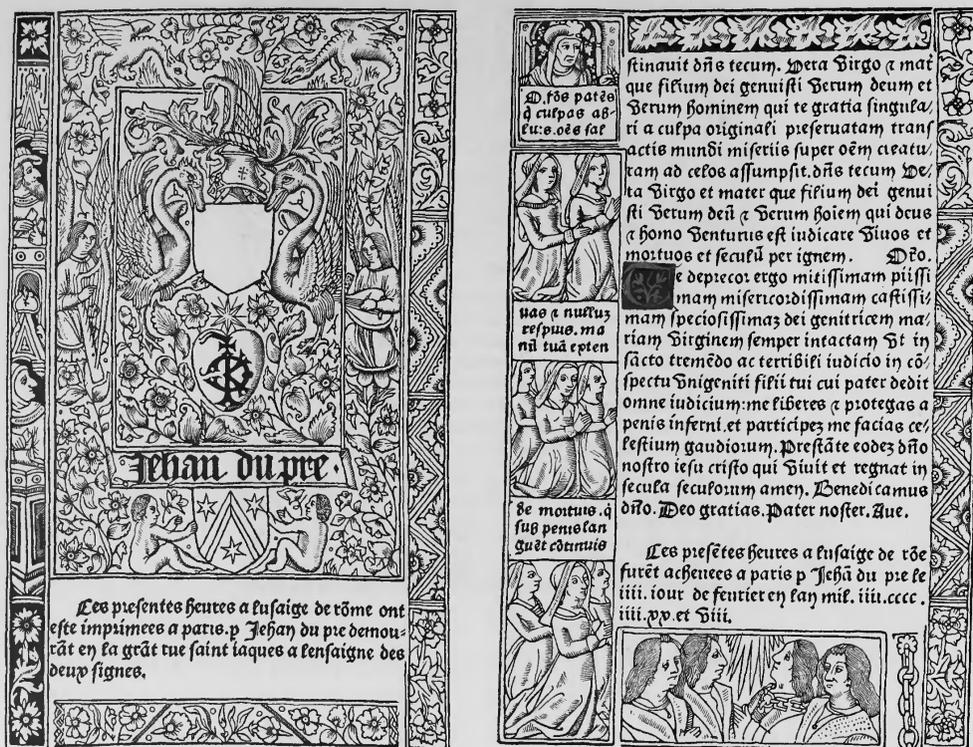


Une autre édition des *Heures à l'usage de Rome* paraissait neuf mois après dans un format un peu plus petit. Le texte était imprimé à longues lignes avec le même caractère gothique de 10 points, dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V  
 a b c d d e f g h i k l m n n o p q r r s t u v p y z . : ; /  
 ff ff ( ) ã 9 d e e r i i l l m n ñ ò ð p p p q q q r r r  
 p t e e t t u u v v y y z  
 A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V

La plupart des grandes figures repassent dans cette seconde édition, mais il y en a aussi de nouvelles, telles que *la Chute des Anges* et *la Prière à la Vierge*, qui sont encadrées de filets au lieu d'être placées comme les autres dans des arcatures à colonnes. Les bordures sont différentes et historiées, c'est-à-dire qu'on y voit des groupes de personnages dans diverses attitudes.

Voici le fac-similé du titre avec la marque nouvelle de Jean Du Pré, et la dernière page avec l'achevé d'imprimer daté du 4 février 1488 (1489 n. st.):



Le volume contient vingt grandes planches encadrées de curieuses bordures mobiles qui sont agrémentées de figures diverses, d'animaux, de fleurs et d'ornements.

Toutes les planches ainsi que les bordures paraissent avoir été gravées sur cuivre en relief, comme le démontre la finesse des tailles. Seule, la planche représentant *la Sainte Trinité* (voir fac-similé, p. 248) paraît avoir été gravée sur bois et non sur métal; mais les encadrements sont sur cuivre.

L'une de ces planches nous montre l'acteur agenouillé devant la Vierge et implorant sa protection.

Un chien, symbole de la fidélité, est couché sur le pré à côté de son maître, Du Pré, qui s'est représenté lui-même. La Vierge, tenant l'Enfant Jésus, apparaît sur un nuage d'où s'échappent des rayons flamboyants. Dans l'angle supérieur de l'encadrement, à gauche, on voit encore la Vierge et le Sauveur voguant sur la nef qui symbolise Paris.



L'autre planche est consacrée à saint Christophe traversant le torrent; il est appuyé de la main gauche sur son bâton, et, de la main droite, il relève son manteau. Le saint porte sur ses épaules l'Enfant Jésus bénissant. Dans les angles qui encadrent la scène, on remarque les monogrammes de Jésus-Christ. Dieu le Père occupe la partie supérieure de la composition; il est placé sous un dais soutenu par des anges.

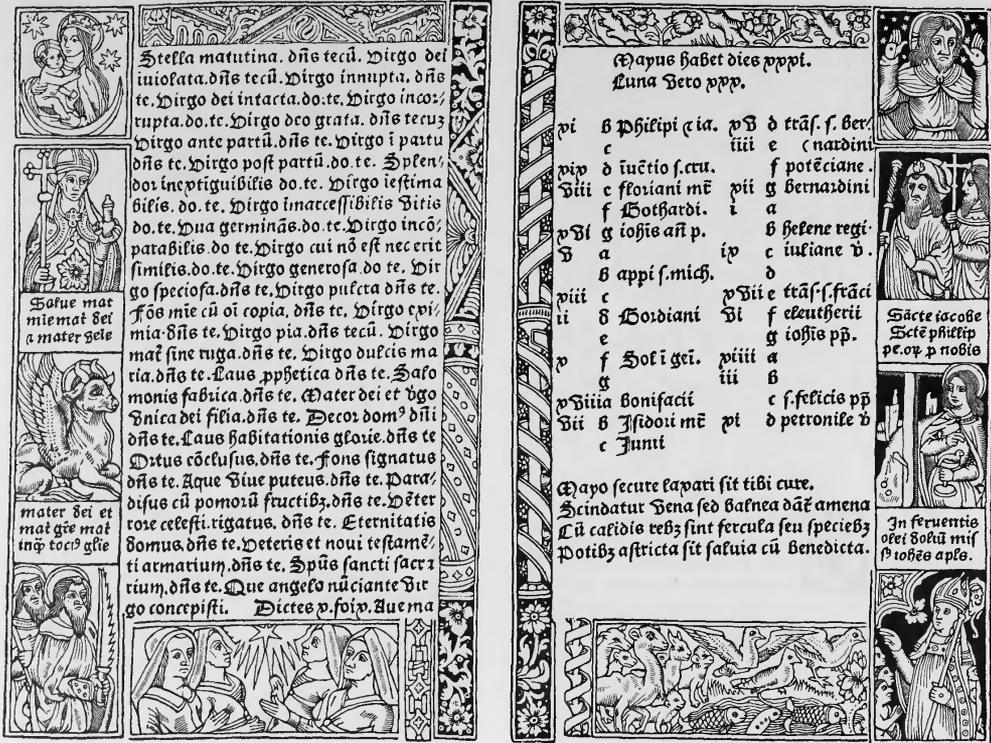
Cette planche avait déjà paru dans l'édition précédente.

Nous donnons ensuite le spécimen d'une page de texte composée des litanies de la Vierge et le fac-similé d'un mois du Calendrier.

On verra de quelle manière les cadres, divisés en compartiments, comme des décors de théâtre, sont agencés pour l'ornementation des marges.

L'angle supérieur est occupé par la Vierge et l'Enfant Jésus émergeant d'un croissant. Au-dessous, un évêque avec la croix pastorale.

A la marge inférieure, on remarque des figures de femmes en prières.



La page du Calendrier est consacrée au mois de mai, époque à laquelle il faut avoir soin de se purger (*Mayo secure laxari sit tibi cure*). Dans l'angle du haut, on aperçoit le Christ portant aux mains les marques des clous avec lesquels il était fixé sur la croix. La fête de l'Invention de la Croix tombe le 3 mai. Au-dessous, saint Jacques et saint Philippe, honorés le 1<sup>er</sup> mai. Ensuite saint Jean, patron des imprimeurs. Au bas, saint Nicolas, évêque, tenant sa crosse. Les animaux de la création occupent la marge inférieure.

Voici la page représentant *la Chute des Anges*, gravure qui paraît pour la première fois. Dieu le Père porte sur sa tête la tiare pontificale ; une légion de Chérubins forment autour de lui la Cour céleste. A la droite de Dieu, l'Archange, en costume de chevalier, armé de la croix en guise de lance, précipite dans le vide Lucifer et ses suppôts qui sont changés en démons. Des chaînons ouvragés, des fleurs et des ornements à l'instar des manuscrits entourent les côtés et le bas de la page.



Un épisode du Livre des Rois fournit au dessinateur une composition très mouvementée, *la Mort d'Urie*, que l'on trouve dans les deux éditions.

Urie, mari de Bethsabée, servait dans l'armée du roi David. Ce dernier, ayant conçu pour Bethsabée une violente passion, envoya Urie au siège de Rabbath et donna ordre de l'exposer à l'endroit le plus périlleux. Urie fut tué en combattant. Le « noble chevalier Urye » et les soldats des deux camps sont revêtus d'armures comme au xv<sup>e</sup> siècle.

La planche de *l'Ensevelissement du Christ* offre des tailles particulièrement fines, qui révèlent la gravure sur métal. C'est à dessein que nous l'avons placée en opposition à côté de la page représentant *la Sainte Trinité*.

La Vierge est agenouillée auprès du corps de son fils. Madeleine en pleurs tient un vase à parfums. Les quatre angles sont agrémentés des attributs des Évangélistes : l'aigle, l'ange, le bœuf et le lion.

La Vierge, saint Michel et des anges en prière ornent la marge principale.



*La Sainte Trinité* offre les particularités suivantes :

Dieu le Père n'a plus la tiare pontificale, mais porte la couronne royale; il tient sur ses genoux son Fils mort, couronné d'épines et gardant encore aux pieds et aux mains les marques du crucifiement.

L'encadrement est formé de chaînons, de fleurs et de guirlandes.

La bordure principale est en partie la même que pour la planche de *l'Ensevelissement*, mais les légendes en sont différentes.

Les petites vignettes formant la marge principale des *Heures à l'usage de Rome* se répètent de place en place.

Voici la reproduction de quelques-uns des principaux sujets ou *histoires* qui ont servi comme bordures à la décoration de cette remarquable publication, qui fut d'un grand débit et eut plusieurs éditions :



Les Heures éditées par Jean Du Pré ont été réimprimées, et les mêmes illustrations reparurent en partie avec d'autres plus nouvelles dans les différentes éditions.

L'une de ces éditions est à la date du 17 mai 1495<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cette édition des Heures de Jean Du Pré a été signalée en mai 1892, dans le 392<sup>e</sup> Catalogue (n<sup>o</sup> 9) de la librairie Baillieu, à Paris. D'après la description détaillée qui en est faite, c'est un volume in-octavo de 124 feuillets, qui ne contient

pas moins de 18 grandes figures et 28 plus petites. Chaque page est ornée d'une bordure composée de divers sujets. On y retrouve, dit le Catalogue, les illustrations des Heures de 1488 du même imprimeur.

Du Pré avait la vogue pour ces sortes de livres. Il imprima d'autres Heures non datées, tant pour lui que pour des libraires; l'ornementation était, de temps à autre, différente. Nous citerons un tirage de ces Heures portant pour titre : *Hore ad usum Romanum Jo. de Prato*. Elles se vendaient au Palais et sur le pont Notre-Dame, à l'enseigne de *Saint-Laurent*.



Au-dessous du titre des Heures, on lit cette adresse, en vers, aux acheteurs :

Qui aura vouloir d'acheter  
 Ces heures faictes en janvier  
 Vienne au Palais sans arrester  
 Tout droit au quatrième pylier  
 Au dessus le pont Nostre-Dame  
 A l'imaige de *Saint-Laurens*  
 Car les marchans dient sur leur âme  
 Qu'ils feront bon marché aux gens.

L'image *Saint-Laurent* est l'adresse de Jean Tréperel, pour lequel Du Pré a imprimé le livre. Jean Tréperel, premier du nom, commença son exercice vers 1491. Après l'écroulement du pont Notre-Dame, le 13 octobre 1499, Tréperel s'installa temporairement rue de la Tannerie, au *Cheval Noir*. Il transporta ensuite son enseigne de *Saint-Laurent* à la « grant rue Saint-Jacques, auprès *Saint-Yves* ». Les Heures que Du Pré exécuta pour le compte de ce libraire, qui se fit ensuite imprimeur, ont paru entre 1491 et 1499.

En 1490, Du Pré imprima un livre d'heures à l'usage de Rome, dont les grandes figures et de petites vignettes, représentant de saints personnages placés dans le texte et autour des marges, sont tirées en diverses couleurs : rouge très tendre, bleu, vert, gris ou bistre. Toutefois le gris paraît avoir été primitivement une couleur argentée qui s'est oxydée avec le temps.

Cet essai polychrome ne réussit probablement pas, car il ne fut pas définitivement adopté.

Le seul exemplaire que l'on connaisse actuellement de cette curiosité typographique est conservé à Londres, au Musée Britannique.

M. W. Pollard, qui a fait dans la revue anglaise intitulée *Bibliographica*, une étude très intéressante sur les illustrations des livres d'heures français de 1486 à 1500, donne la reproduction de deux des pages de ce livre, qui sont imprimées en bistre et en bleu<sup>1</sup>.

Dans sa *Notice sur les livres d'heures gothiques imprimés à Paris*, placée à la fin du *Manuel du Libraire et de l'Amateur de livres* (t. V, col. 1613-1614), Brunet croit pouvoir attribuer à Jean Du Pré des Heures à l'usage de Lyon, édition sans date, avec un almanach commençant en 1491, dans laquelle on retrouve trois grandes planches des Heures de 1488-1489. Nous n'avons pas vu ce livre, qui existait dans la collection Didot, aujourd'hui dispersée. Les bordures sur fond noir sont, paraît-il, d'un style archaïque tout particulier, imité d'anciens manuscrits. La lettre initiale du titre présente un profil humain. Nous avons tout lieu de croire cette attribution exacte, car les lettres initiales de Jean Du Pré affectent souvent des profils humains (voir fac-similés, p. 229, 268 et 278), et nous retrouvons ce genre de bordures à fond noir dans les *Lunettes des Princes* de Jean Meschinot, livre imprimé à Nantes en 1493,

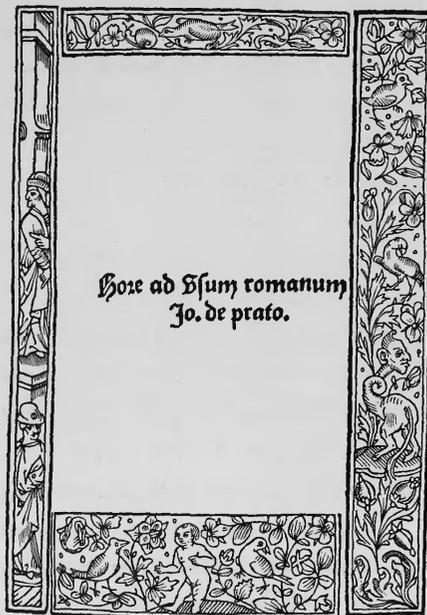
<sup>1</sup> Voici le titre exact du travail de M. Pollard : *The illustrations in French books of Hours; 1486-1500*. Il en a été fait un tirage à part en 1897; grand in-8°

de 44 pages avec reproductions dans le texte et hors texte. Les fac-similés en question sont placés en regard de la page 23.

par Étienne Larcher, entre les mains duquel est passée une partie du matériel de Jean Du Pré, comme nous aurons à le constater dans le chapitre relatif aux origines de l'imprimerie à Nantes. Cette circonstance peut servir à fixer la date de ces Heures, qui auraient ainsi paru entre 1491 et 1493.

Du Pré a produit des Heures d'un format plus petit qui nous ont paru assez anciennes. Elles sont illustrées d'une manière toute particulière. Les compositions, dessinées d'une main ferme, sont des plus remarquables. Ces éditions, d'une rareté extraordinaire, au nombre de quatre, ne sont guère connues. Elles n'existent d'ailleurs, d'après nos renseignements particuliers, qu'à l'état d'exemplaires uniques. L'une d'elles est à la Bibliothèque Bodléienne, à Oxford, en Angleterre, une autre au Musée Britannique, à Londres. Toutes deux portent le nom de Jean Du Pré, mais n'ont point de date.

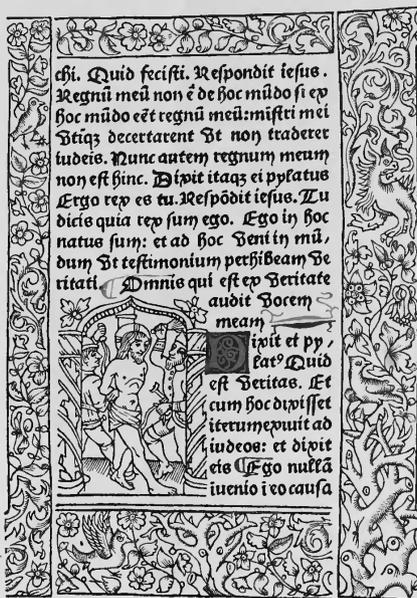
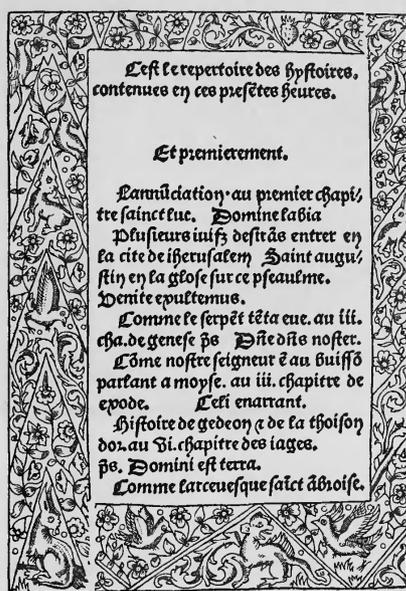
Nous reproduisons en fac-similé le titre de l'exemplaire d'Oxford :



Une troisième édition, datée du 13 février 1489 (v. st.) et imprimée pour Denis Meslier, contient les mêmes figures<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cette édition faisait partie de la collection de lord Ashburnham, vendue récemment à Londres (n° 2023 du Catalogue).

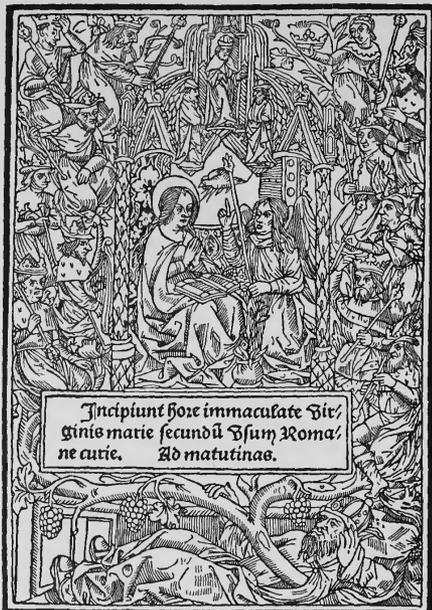
Une quatrième édition fait partie des collections de la Bibliothèque nationale. Cet exemplaire, imprimé sur vélin, porte sur la première page la marque d'Antoine Caillaut, avec la devise : *Ung Dieu, ung Roy, ungue Loy, ungue Foy*, et les armes de la Ville de Paris. Ce volume doit néanmoins être classé parmi les productions de Jean Du Pré. Ce sont ses caractères, et on y retrouve ses illustrations. Au verso commence un *répertoire des hystoires contenues en ces presentes heures*, exactement comme dans les Heures de février 1488 (v. st.), avec la seule différence qu'on n'a pas déclaré que ces *hystoires* ou figures étaient *imprimées en cuyvre*. Les bordures ont certainement été exécutées par le même procédé, de même que la petite vignette de *la Flagellation* reproduite ci-dessous et qui figurait déjà dans les deux éditions de 1488.



La planche qui représente *Saint Jean écrivant son Évangile* dans l'île de Pathmos, avec le *Martyre de saint Jean Porte-Latine* placé dans le compartiment du dessous, se trouve dans l'édition de la Bibliothèque Bodléienne, signée de Du Pré. Il n'y a d'autre différence que le texte de l'intitulé, imprimé en deux lignes au lieu de l'être en trois, comme dans notre édition.

L'*Annonciation* avec l'*Arbre de Jessé* formant bordure est tout autre; la composition n'est pas la même, et les détails en sont plus soignés dans la planche

qui appartient à l'exemplaire d'Oxford. Dans l'édition à la marque de Caillaut, la Vierge est placée à droite au lieu d'être à gauche, comme dans l'original, et est agenouillée au lieu d'être assise lorsqu'elle reçoit la visite de l'ange; les personnages des bordures sont groupés dans des attitudes différentes; David est à droite, tandis qu'il devrait être à gauche. En examinant ces planches dans les deux éditions, on remarque d'autres variantes :



Entre temps, la planche de *l'Annonciation*, de Du Pré, était passée dans *La Mer des Hystoires* qu'imprimait Pierre Le Rouge en 1488-1489.

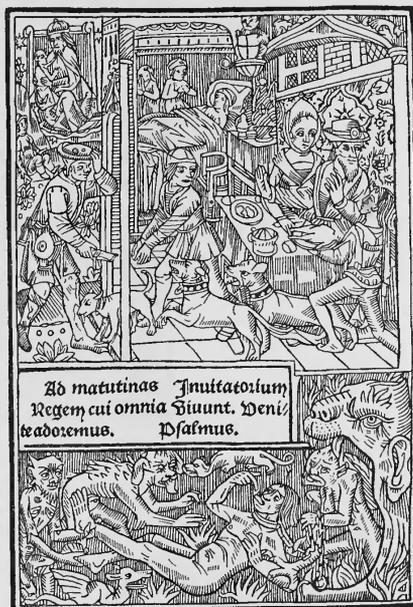
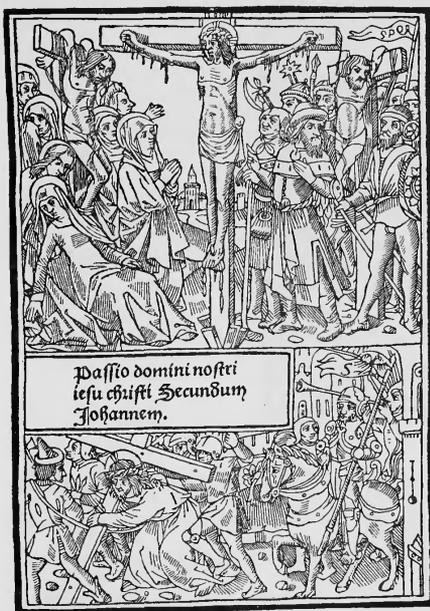
Il existe une troisième planche de *l'Annonciation* entièrement différente des deux autres, qui se trouve au cahier C de l'édition de Caillaut. On n'y voit plus *l'Arbre de Jessé*. Dans sept petits compartiments faisant bordure sont représentés divers épisodes de la vie de la Vierge.

La gravure du *Portement de Croix* et de *la Crucifixion*, que nous reproduisons ci-après, est celle qui se voit en tête de l'office de la Passion dans l'exemplaire d'Oxford. Le groupe des Saintes Femmes se compose de sept têtes; celui des assistants et des soldats comprend six figures. Dans l'édition de Caillaut, les femmes ne sont plus qu'au nombre de quatre, de même que les hommes.

Dans l'édition de Du Pré, on voit le Christ, précédé du bourreau, porter seul l'instrument de son supplice, suivi d'un soldat qui le pousse du genou, en le retenant d'une main par la nuque, tandis qu'il le frappe de l'autre avec le poing pour le faire avancer. Derrière eux, le gouverneur de la Judée, à cheval, tenant en main l'étendard de l'Empire, accompagné du héraut qui sonne de la trompette, ouvre le cortège officiel.

Dans l'édition de Caillaud, le Christ est tourné à droite. Il n'est pas seul à porter sa croix, qui est soutenue par un des valets du bourreau. Jésus est mené au supplice avec une longue corde à la ceinture. Le bourreau marche le premier en tenant la corde retenue d'un bout par un soldat qui semble maugréer contre cette triste corvée.

La planche de la Passion, que nous venons de décrire d'après l'édition de Caillaud, se retrouve identiquement la même, avec une simple différence de la composition typographique dans l'intitulé, imprimé avec les mêmes caractères dans l'exemplaire du Musée Britannique, au nom de Du Pré.



La *Parabole du Riche et de Lazare*, avec *les Damnés en Enfer*, que nous reproduisons d'après la planche originale de Du Pré, a été copiée avec de notables

différences, et cette copie est passée dans le matériel de Guy Marchant. Dans l'édition de Du Pré, on voit deux domestiques, dont l'un apporte les plats à la table du riche, tandis que l'autre chasse Lazare, contre lequel il ameute les chiens de garde. Dans la copie, il n'y a pas de lit dans le fond et il n'y a plus qu'un valet, celui qui, sur un geste du maître, lance les chiens, dont l'un vient lécher les plaies du lépreux qui se présente à la porte.

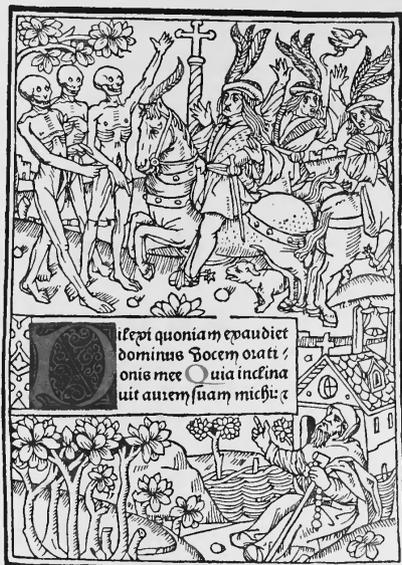
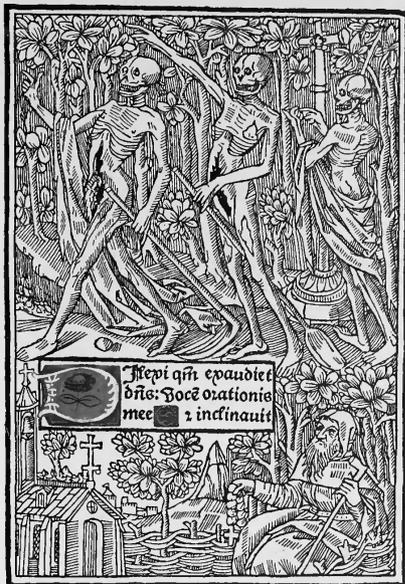
La *Légende des Trois Morts et des Trois Vifs* est représentée en deux planches dans l'édition de Jean Du Pré appartenant à la Bibliothèque Bodléienne. La planche des *Trois Vifs*, que nous donnons ci-dessous, est une composition artistique d'un grand caractère et dont les détails sont remarquables.



Trois jeunes hobereaux, suivis de leurs chiens, se livrent aux plaisirs de la chasse. A l'entrée d'une forêt, les Trois Morts se dressent devant eux. Les vivants reculent épouvantés; l'effroi est peint sur leurs visages.

Dans l'édition de ces Heures à la marque de Caillaut, qui est à la Bibliothèque nationale, les deux sujets sont réunis et ne forment plus qu'une seule planche. Les Trois Morts semblent postés au détour d'un chemin pour arrêter les Trois Vifs dans leur chevauchée.

Dans l'édition de Jean Du Pré, on remarque à gauche, dans le compartiment du bas, la chapelle de l'ermite surmontée d'une double croix et en face du saint personnage, tandis que la chapelle est placée à droite, derrière l'ermite, dans l'édition imprimée par Antoine Caillaut.



L'identité d'origine des quatre éditions de ces Heures en petit format est établie de fait par les illustrations qui ont passé de l'une dans l'autre; mais il y a des réserves à faire pour certaines copies qui ont pu appartenir à Caillaut. Ce dernier, que nous avons trouvé en possession de deux autres fontes des caractères de Du Pré, a bien pu obtenir de son confrère, avec lequel il était en relations suivies, la cession ou le louage, comme cela se pratiquait alors, du matériel de ses Heures quelque temps après leur publication, et remplacer par des copies de même style les planches qui se trouvaient en d'autres mains ou qui étaient égarées. Nous reviendrons, du reste, sur ces illustrations peu ordinaires dont nous reproduisons un certain nombre de planches dans le chapitre consacré à l'atelier d'Antoine Caillaut<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Nous n'avons pu confronter l'édition au nom de Denis Meslier avec les trois autres. Tout ce que nous pouvons en dire, c'est que les illus-

trations paraissent être à peu près les mêmes que celles de l'édition de Du Pré qui se trouve au Musée Britannique.

Quoi qu'il en soit, nous revendiquons d'ores et déjà la paternité de ces Heures pour Jean Du Pré, qui a signé de son nom les deux premières éditions que nous en connaissons.

Outre les livres d'heures, Du Pré a imprimé, de 1489 à 1500, des missels, des bréviaires et des statuts synodaux. Pour les missels, il s'est servi de deux caractères nouveaux, différents de ceux du Missel de Paris du 22 septembre 1481, qu'il avait imprimé en collaboration avec Didier Huym. Ces types avaient paru pour la première fois dans le Missel de Verdun du 28 novembre 1481; entre temps l'ancien matériel avait été transporté à Chartres.

Voici l'alphabet du plus gros de ces caractères, qui mesure 13 points :

A B C D E f G H J k L M N O P Q R  
 S T V      a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u v  
 x y z      ã d è i î ï l̄ m̄ n̄ ñ ò p̄ p̄ q̄ q̄ r̄ t̄ t̄  
 ũ v      . : ; /      α de w ff ff R

L'autre caractère, quoique d'un œil de 11 points, est probablement fondu sur 13 points :

A B C D E f G H J L M N O P Q R S T V  
 a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u v x y z      . : ; /  
 ã d è i l̄ m̄ n̄ ñ ò p̄ p̄ q̄ q̄ r̄ t̄ t̄ ũ v v̄      ff ff

Voici la liste des livres liturgiques imprimés par Jean Du Pré et qui nous sont connus :

En 1489. — Missel d'Angers. — Bréviaire de Besançon. — Missel de Châlons-sur-Marne; ce dernier achevé le 27 octobre.

En 1490. — Missel de Paris, édition publiée en société avec Guillaume Caron et Jean Belin, datée du 11 mars 1489 (v. st.). — Missel de Nevers.

Dans ce dernier livre, on trouve de petites gravures sur métal tout à fait dans le style des Heures de 1488-1489 et qui ont fait partie des divers livres d'heures de Jean Du Pré.

La gravure reproduite ci-dessous, placée en tête de l'Office des Morts du Missel de Nevers, représente le *Jugement dernier*.

Dans le compartiment du haut, saint Pierre ouvre aux âmes des justes, conduites par un archange, la porte du Paradis, figuré dans le fond par un château féodal. Derrière l'archange, et dans le compartiment du bas, les démons s'emparent des damnés qu'ils enchaînent par groupes et qu'ils précipitent dans l'Enfer figuré par un monstre à la gueule enflammée.



Cette planche avait déjà paru dans les premières Heures du 10 mai 1488. On la revoit dans l'édition du 15 avril 1493 des *Lunettes des Princes*, par Jean Meschinot, maître d'hôtel de la reine Anne de Bretagne; cette édition fut imprimée à Nantes par Étienne Larcher, premier imprimeur de cette ville, qui, pour commencer ses impressions, emprunta à Jean Du Pré une partie de son matériel.

L'autre gravure représente une *Annonciation*. Cette composition est surmontée d'un dais à draperies fleurdelisées dont les retombées forment cadre. Ce genre d'ornementation en manière de passe-partout est le même que dans les Heures imprimées par Jean Du Pré en 1488-1489. La gravure de saint Christophe, que nous avons reproduite page 245, en offre un spécimen. Nous

ajouterons que le fronton de *l'Annonciation* du Missel de Nevers, avec son cadre, est exactement le même que celui qui figurait déjà au folio *aiij* des Heures du 10 mai 1488.

Nous reproduisons ci-après la page entière du Missel de Nevers où se trouve *l'Annonciation*, avec sa bordure de rinceaux et sa lettre enluminée :

In annunciatione bte marie. dg L xxxix

**B**eatus vir qui timet dñm in mar-  
 doatis eius cupit nimis. v. Potens  
 in terra erit semen eius generatio recto-  
 rum benedicetur. v. Gloria et diuicie foz-  
 mo eius et iusticia eius manet in seculuz  
 seculi. Secundū matheum. xix.  
**I**n illo tpe: Dixit symō petr⁹  
 ad iesū. Ecce nos reliquim⁹  
 oia et secuti sumus te. Quid ergo  
 erit nobis? Iesus aut dixit ill. Amē  
 dico vobis: quod vos qui secuti estis  
 me i regeneratione cū sederit fili⁹  
 hois i sede maiestatis sue: sedebitis  
 et vos super sedes duodecim iudicā-  
 tes duodeci tribz israel. Et ois qui  
 reliquerit domū vel fratres. aut so-  
 zores. aut patrē. aut matrē. aut vxo-  
 rem. aut filios aut agros ppter no-  
 men meum: cētuplū accipiet. et vī-  
 sam eternam possidebit. Mt. x.  
 Veritas mea et misericordia mea cū ipso  
 et in nomine meo exaltabitur cornu eius  
**O**blatis dñe ob hono Secreta  
 rem beati cōfessoris tui bene-  
 dicti placare muneribus: et ipsius  
 tui nominis interuentu cunctoz  
 indulgentiam tribue peccatoz.  
 Per. Cō. Beatus seruus quem cum ve-  
 nerit dominus inuenerit vigilantem amē  
 dico vobis super omnia bona sua constitu-  
 tus  
**P**erceptis tui (et. cum. postea.  
 corporis et sanguinis domie  
 sacramentis. concede nobis suppli-  
 cāte beato benedicto cōfessore tuo  
 ista muniri: et vt temporalibus ha-  
 būdem⁹ cōmodis ⁊ fulciamur eter-  
 nis. Per eundē  
 In annunciatione dominica.



**R**orate celi desuper  
 et nubes pluant iu-  
 stitiam aperiatu ter-  
 ra et germinet sal-  
 uatorē. ps. Celi enar-  
 rant gloriam dei: et ope-  
 ra manū eius annūciat firmamentum.  
**D**eus qui de beate marie Dñe.  
 virginis utero verbum tuuz  
 angelo nunciante carnem suscipe-  
 re voluisti: presta supplicibz tuis vt  
 quidē eam dei genitricem credi-  
 mus eius apud te intercessionibus  
 adiuemur. Per dominū.  
 Lectio plaie prophete. vii.  
**I**n diebus illis: Locutus est do-  
 minus ad achaz dicens. Pe-  
 te tibi signum a dño deo tuo. in pio

Le fac-similé du Missel de Nevers, que nous venons de donner à la page précédente, est reproduit d'après l'exemplaire conservé à la Bibliothèque Sainte-Genève.

On lit à la fin que ce Missel, disposé et arrangé d'après le rite (*ritui consonum et accommodatum*) de l'église de Nevers, a été exécuté et achevé par l'art d'impression (*actum et completum extat arte impressoria presens Missale*) dans la célèbre ville de Paris (*in preclara Parisiorum urbe*), et que son imprimeur est Jean Du Pré (*impressore quidem Johanne de Prato*) :

**Ad laudem dei omnipotentis eiusqz inter-  
merate genitricis et virginis marie necnō  
sanctorū martirū Cirici et Julite in quoz  
honore fundata est ecclesia Niuernensis :  
totiusqz curie celestis. Actum et cōpletum  
extat arte impressoria presens missale in  
preclara parisiorū vrbē: prefate ecclesie ri-  
tui consonum et acōmodatū. Impressore  
quidem Johanne de prato. Anno domini  
M. quadringentesimononagesimo.**

En 1491. — Missel de l'église métropolitaine de Reims, achevé le 11 mai.  
— Missel selon le rite de l'église de Rouen, achevé le 16 juillet. — Missel  
d'Arras, calendes d'octobre (1<sup>er</sup> octobre).

En 1492. — Grand bréviaire de l'église de Paris, en société avec les libraires  
Guillaume Caron et Jean Belin. — Missel de Meaux.

En 1495. — Statuts synodaux de l'église de Besançon (26 avril).

En 1496. — Autre édition du Missel de Paris. — Abrégé ou répertoire  
des Offices divins (*Compendium divinorum officiorum*) à l'usage de Paris, dont  
voici le titre :

**Compendium divi-  
norū officiorū seu  
tabula sine qua esse nolo.**

L'auteur de cette compilation, Jean Le Munerat, était de Bourges,

*Plaudat Biturica urbs collectorem generante,*

comme nous l'apprenons par la pièce de vers latins placée à la fin, avant l'achevé d'imprimer qui est daté du 22 octobre 1496 :

*Explicet ergo noua diuinorum officiorum  
Tabula: qua redolent sparsi flores liliorum.  
Gaudeat ecclesia: magno reuata labore:  
Cuius in odore conflagrant lilia tanta.  
Plaudat biturca Vitis collectorum generante.  
Sed cum paruisa suaui studio hec reserante.  
Quod petis intus habes non iam inquitendo labore.  
Querit pro se ores: actor non laudis honores.*

*Ego sum Alpha. et Omega. Brece. Vel  
Ego sum A. et V. latine. primus et nouissimus et.*

*Explicet repertorium seu tabella sibi rationalis diuinorum  
officiorum. quod alio nomine Vocatur compendium diuinorum  
officiorum seu tabella sine qua esse nolo.  
Impressum parisiis p magem Johānem du pre. cōmor. antez  
in Vico sancti Jacobi ad signum duorum agnorum. die Vero  
xxii. mensis octobris. Anno dñi M. cccc. lxxxvi.*

En 1497. — Autre édition du Missel de Paris. — Missel de l'église métropolitaine de Besançon, achevé le 30 septembre à Paris, par l'industrie de Jean Du Pré, libraire juré de l'Université de Paris (*industria Johannis de Prato in alma Parisiensi Universitati librarii jurati*). Depuis quelques années déjà, Jean Du Pré prenait ce titre, dont il n'avait pas encore fait mention dans ses premières impressions.

En 1499. — Missel selon l'usage de l'église de Troyes, achevé le 17 février 1498 (v. st.), par Jean Du Pré, libraire juré de l'Université de Paris, aux frais de Nicolas Ludot, papetier juré de ladite Université (*per Johannem de Prato, librarium juratum Universitatis Parisiensis, impensis Nicolai Ludot, papetarii jurati prefate Universitatis*). — Missel à l'usage de l'église et du diocèse de Die, 29 avril. — Missel de l'insigne église d'Amiens, imprimé à Paris le 30 mai, aux frais et par les soins de Jean Du Pré, libraire juré de l'Université de Paris (*Parisiis impressum expensis et cura Johannis Du Pre alme Universitatis Parisiensis librarii jurati*).

C'est vers cette époque qu'ont dû paraître les Statuts synodaux du diocèse d'Amiens, dont la Bibliothèque nationale vient d'acquérir un exemplaire. Le livre est sans date et ne porte pas de nom d'imprimeur, mais les caractères sont ceux du *Compendium* des Offices à l'usage de Paris, cité plus haut, à l'année 1496. Ce sont d'ailleurs les mêmes que ceux employés par Du Pré pour le texte de ses livres d'heures.

En tête des Statuts synodaux d'Amiens, on remarque une grande lettre S bouclée, dans le genre des lettres qui ornent les publications du libraire Vérard.



ones et constitutiones habeat et obseruet diligenter et a sibi subdi-  
tis faciât obseruari. et illas quæ laicos tãgunt diebus dñicis in suis  
ecclesiis legât publicè et exponat alta et intelligibili voce et ceteri-  
cis casibus caritative itimèet ne quis per ignorantiã se valeat excusare

Penas autè in transgressores premissarum constitutionum quæ non  
sunt inserte et quæ in iure non reperiantur arbitrio nro relinquimus  
et reseruat et etiã nobis potestati interpretandi. Declarãd. mutãdi:  
addedi: et minuendi in premissis quidquid et quoties videbimus  
expedire.

Ad papam se nec clerum falsarius. Diens  
Ecclesiam simon audens celebrare ligatus

Lasus reseruati ad episcopum.

Qui facit incestum deflorans. Vel homicida  
Sacilegus. patrum percussor. Vel sodomita  
Transgressor. Voti. periturus. forisilegus.  
Et mentita fides. faciens incendia. prolis  
Oppressor. blasphemus. hereticus. omnis adulter  
Pontificem super his semper deuotus adhibet

Auctoritate in xpo p̄tis et dñi nri dñi ambianeñi epi hic p̄sentis  
monemus primo. secundo. tercio. et per ep̄toie sub pena excoicatio-  
nis oēs et singulos laicos et alios hic presb̄tes qui non debent iter-  
esse. Vel non fuerint. Vocati comparere in hac sacra synodo quod idilate  
speant et recedant ab eadem. alioquin ipsos quos inobedientes di-  
cimus et tenemus in his scriptis excoicamus. et in ipsos senten-  
tiam excommunicationis profertim denūciatiz mandamus.

Et si qui sunt suspensi. Vel excommunicati impetrēt et obtineāt  
beneficium absolutionis anteq̄ recedant.

En 1500. — Missel de Troyes. — Missel de Salisbury, achevé le 30 sep-  
tembre.

Du Pré dut imprimer encore d'autres missels, bréviaires et statuts syno-  
daux que l'on découvrira plus tard. La plupart des exemplaires ont été détruits  
par l'usage, et la majeure partie de ceux que nous venons de citer n'existent  
plus maintenant qu'à l'état d'exemplaires uniques. Dans presque tous ces  
missels, on revoit les deux grandes planches du Canon de la messe, qui avaient  
paru pour la première fois dans le Missel parisien de 1481, et qui sont les  
premiers spécimens de la gravure sur bois figurant dans un livre imprimé  
à Paris. Cette nomenclature, toute incomplète qu'elle est forcément, suffit à  
prouver quelle fut l'activité des presses de ce maître, l'une des gloires de la  
France typographique et artistique.

Peu de temps après avoir publié ses premiers livres d'heures, Jean Du Pré s'est essayé dans un nouveau genre en publiant *La Légende dorée* de Jacques de Voragine, traduite en français, qui parut le 7 octobre 1489<sup>1</sup> :

**A l'onneur & louège de dieu le pere tout  
puissant de la glozieuse vierge marie & de  
toute la court celestielle de paradis a este  
acheuee dimprimer a Paris: ceste presente  
legende en francois par Jehan du pre/ en  
lan de nre seigneur Mil CCC lxxxix.  
le vii. iour doctobre.**

Cette édition in-folio renferme plus de quatre-vingts illustrations de miracles tirés de la vie des Saints. Ces illustrations, dont un grand nombre se répètent, sont fort bien traitées; quelques-unes nous paraissent avoir été gravées en relief sur métal, d'autres sont sur bois. Nous ne nous étendrons pas sur le mérite artistique de ces gravures; mais appelons l'attention sur deux d'entre elles : la légende de sainte Thaïs et la légende de saint Germain.

**Légende de ladicte sainte thays.**



**Légende de saint germain.**



Sainte Thaïs et l'enfant qui l'accompagne sont dessinés d'une façon magistrale; l'âne que saint Germain rappelle à la vie est plein de mouvement et de naturel; on ne ferait pas mieux aujourd'hui.

<sup>1</sup> Cette édition, pour ainsi dire ignorée, n'existe, à notre connaissance, dans aucune bibliothèque publique de France. Elle n'a pas été connue de Brunet, qui ne cite qu'une édition de 1493 (v. st.) du même Jean Du Pré. Elle est indiquée par Graesse (*Trésor des livres rares*, t. VI), d'après un

exemplaire qui passa en Allemagne, dans un ancien catalogue de Weigel, de Leipzig. Nous avons eu la bonne fortune d'en rencontrer un exemplaire dans le cabinet de M. J. Masson, bibliophile à Amiens, qui possède une collection incomparable d'anciens livres illustrés de figures sur bois.

Voici quelques spécimens des gravures et du texte de *La Légende dorée* de Jacques de Voragine :

Legende de saint barnabe.



**B** Arnabe leuite fut du signaige de cypre ⁊ fut lun des septante ⁊ deup disciples de nre seigneur Et est loue en moult de manieres sur haul ce en l'ystoire du fait des apostres: car il fut tresbien informe ⁊ ordone quāt a soy: quāt a dieu ⁊ quāt a son prochain. Quāt a soy il fut ordone selō trois choses: cest assauoir raisonnable: couuoiteuse: ⁊ preuse. Il eut force raisonnable en lumiere de congnoissance. Dōt il est dit au fait des apostres au viii chapitre. Ilz estoient en leglise qui estoit en antioche prophetes ⁊ docteurs entre les quels barnabe ⁊ symon estoient. Seconde ment il eut concupiscence purgee de monz

L'interpretacion du non de saint blaise euesque.

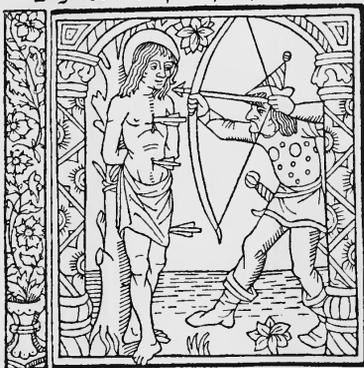
**B** laise est autant a dire cōe souef ou fait blaise est dit de bella qui est a dire habit ⁊ de sior q̄ vault autāt a dire cōme petit. Il fut souef en parrolles. Il fut habit de vertus ⁊ et petit par humilite de bonnes meurs.

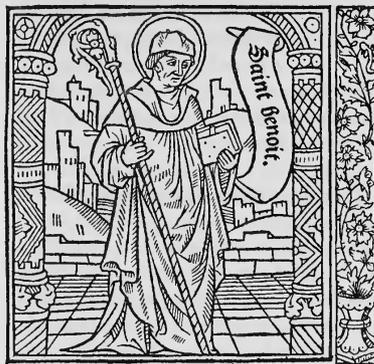
Legende de saint blaise.



**S** icomme blaise resplendissoit en toute debonnairete et saintete les crestiens lesteurent a estre euesq̄ en la cite de sebast en capadoce. Et quāt il eut receu leuesche: il sen alla en vne fosse pour la persecucion de dioclecian ⁊ la mena vie dermite. Et les oyseauz lui apportoient sa viande ⁊ venoient ensemble a lui: ⁊ ne se partoient point deuant quil les

Legende dudit saint sebastien.



*Legende de saint eusebe.**Legende dudit saint george.**Legende de saint felix.**Legende dudit saint benoit.**Legende de sainte marie egipciene.**Legende de ladicte sainte agathe.*

**L**interpretacion du nom saint andry  
 Andry est ainsi expose. Et est  
 autant a dire come bel respō  
 dant ou fortible. Et est dit de  
 andoz qui vault autāt adire  
 come force ou andry aussi come antropos  
 cest hōme de ana q̄ est adire hault. ⁊ typos  
 est cōuersion. Sicomme andry qui est au  
 tant adire hōme conuerti hault es cieulz:  
 ⁊ esleue a son createur. Il fut bel en sa vie  
 respōdāt a sagesse et a doctrine. fortible en  
 peine. ⁊ cōuert̄y hault en gloire. Les p̄stres  
 ⁊ les dyables de achape escriptēt sa passio  
 sicōe is̄auoiēt veu prop̄mēt a leurs peulz



**D**ienne fut espouse a eulogien  
 preuost de nicomedie/ mais elle  
 ne vouloit en nulle maniere co  
 puler a lui se il ne receuoit la foy de iesu;  
 cri st. Et lors son pere comāda quelle fust  
 despouillee ⁊ griefment batue et baillee a  
 cellui preuost/ et le preuost lui dist. Tres  
 douce iulienne pourquoy mas tu si despri  
 se q̄ tu me refuses ainsi/ ⁊ elle lui dist. Se  
 tu a doures mon dieu ie obeiray a toy: ou  
 autrement ne seras ia mō mari. Et le pre  
 uost lui dist. Dame ce ne puis ie faire/ car  
 l'empeur me feroit trancher la teste/ ⁊ iu  
 liēne lui dist. Se tu doubtes l'empeur mor

Legende de la dicte sainte anastasia.



Nous avons reproduit quelques-unes de ces gravures afin que l'on puisse juger de la différence de finesse qui existe entre celles que nous croyons avoir été gravées sur métal et les autres dont les traits, un peu plus lourds, semblent indiquer qu'elles ont été entaillées dans le bois.

Le texte de cette édition est imprimé avec des caractères de bâtarde française qu'on n'avait pas encore vus dans les livres signés de Du Pré. Ces types sont, à quelques signes près, les mêmes que ceux qui étaient dans l'atelier de Pierre Levet depuis 1485. Les approches des lettres nous ont paru cependant moins serrées et l'encre n'est pas le même. Ces petites différences sont à l'état de nuances presque imperceptibles.

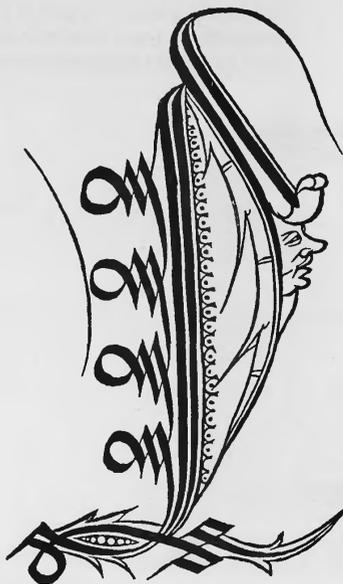
Voici l'alphabet de la nouvelle bâtarde de Du Pré :

A B C D E f G H I L : L A A N O P Q R S T V

a b c d e f g h i k l m n n o p q r s t u v x y z

ā p̄ ē ai ō ō p̄ q̄ q̄ ū                      ff ff st p                      . : /

*La Légende dorée* fut réimprimée en 1494 (n. st.), par Jean Du Pré, dans un format in-folio un peu plus grand; mais on n'y retrouve plus les illustrations de la première édition de 1489. Les nouvelles planches semblent avoir été gravées sur bois, et les compositions diffèrent des précédentes.



a legende dozee en francoys  
nouuellement imprimee a paris.

Le titre de *La Légende dorée*, qui débute par une belle lettre historiée que l'on retrouvera dans les éditions de Vérard, porte la marque de Jean Du Pré,

*Aux Deux Cygnes*, à côté d'une autre avec l'écu de France, les armoiries de la Ville et de l'Université de Paris. Les devises suivantes forment le cadre :

Honneur au Roy et à la Court.  
Salut à l'Université  
Dont nostre bien procède et sourt.  
Dieu gart de Paris la Cyté.

Cette dernière marque est celle d'André Bocard, qui n'était encore que libraire et devint imprimeur quelque temps après.



Jean Du Pré dut imprimer *La Légende dorée* pour son compte, ou bien, ce qui est plus probable, lui et Bocard se sont partagé l'édition. L'achevé d'imprimer au nom de Jean Du Pré, qui prend encore ici le titre de libraire juré de l'Université, est du 10 mars 1493 (v. st.) :

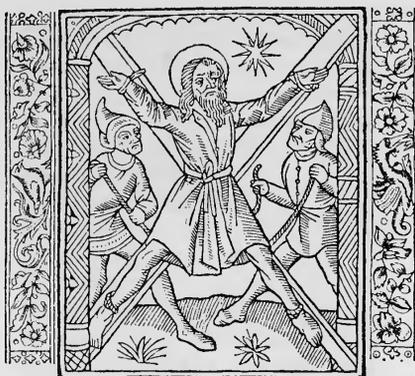
**C**A l'honneur et louenge de dieu le pere tout  
puissant / de la glorieuse vierge marie / et de tous  
te la court celestielle de paradis a este imprimée  
a Paris ceste presente legende en francors par  
Jehan du pré / imprimeur et libraire iure de l'uni  
uersite de Paris: lan de nostre seigneur Mil  
quatrecentz quatre vingtz et treze: le dixiesme  
iour de mars.

Après la table, placée au commencement, et la Vie de sainte Geneviève, patronne de Paris, qui ne faisait pas partie du texte primitif de *La Légende dorée* et qui a été ajoutée, on remarque, au verso du quatrième feuillet, une grande planche gravée sur bois, représentant la *Cour céleste* ou les Saints du Paradis. Cette composition, d'un style élevé, avait déjà paru dans le livre intitulé *L'Art de bien vivre et de bien mourir*, publié par Vérard en 1492.

Les figures qui illustrent la nouvelle édition de *La Légende dorée* sont des compositions différentes de celles de l'édition de 1489 :



**M**agathe noble vierge fut tresbet  
le de corps et de p̄see. et adoroit  
tousiours dieu en toute sain-  
ctete en la cite de cathane. Qui  
cien qui estoit lors consulte de  
cecille n'estoit pas noble : ains  
estoit luxurieux et auaricieux. et adoroit les ydo-  
les. et sefforca de prendre agathe. Et affin que luy  
q̄ n'estoit pas noble fust doubte en prenant vne  
noble femme. et aussi affin quil v̄fast de la beaulte



**A**int andrey et aucuns autres  
disciples furent de nostre sei-  
gneur troyz foyz appellez. Il  
les appella premierement en  
la congnoissance de luy. Siccō  
me quant saint andrey estoit avecques saint Je-  
han son maistre. Et aussi vng autre bon disci-  
ple ouyt que Jehan dist. Dop cy laignel de dieu  
et cetera. Et il vint tantost avecques vng aus-  
tre disciple. et vindrent ou demouroit Jesucrist.

**L**egende de ladicte sainte luce.



**L**uce vierge du noble li-  
gnaige de siracuse. oyt  
la renom̄ee de sainte agathe  
qui estoit espedue par toute  
cecile. alla au sepulcre de sain-  
cte agathe avec sa mere eust  
che. laquelle auoit souffert flux  
de sang par quatre ans sans  
estre curee. Si aduint q̄ a celle solenite des mes-  
ses. leuagile fut leue q̄ racōte q̄ nostre seigneur



**S**aint george fut du li-  
gnaige des capadociens :  
et vint vne foyz en la cite de  
silene en libie. Et delez celle  
cite estoit vng eslag auquel  
il auoit vng dragon qui se ta-  
pissoit la : et ce dragon auoit  
maintes fois chaste le peuple  
qui alloit arme contre luy si venoit aux murs  
de la cite. et tuoit par s̄ souffler tous ceulx qui

## De saint benoit.

blanc Vestement qui le brula incontinent / & ain  
si celluy apparut tout noir Et pierre dist a saint  
gregoire Nous lauons assez noircy. Et gregoi  
re dist. Nous ne lauons pas noircy mais nous  
auons monstre quil est noir. Et addeques lais  
serent illecqs moult grant lumiere: & sen allerēt

**L**interpretacion du nom saint longis martyr.  
Longis est autant adire comme engendre  
de loing: car il fut engēdre de loing / ce fut  
du sang qui decourut auant la lance de quoy il fe  
rit nostre seigneur au costē. car par miracle il res  
courra la Deue. Il fut engēdre de dieu & de loig  
car il estoit dieu & ancien: & estoit tenu loing de  
sa congnoissance

**L**egende du dit saint longis.



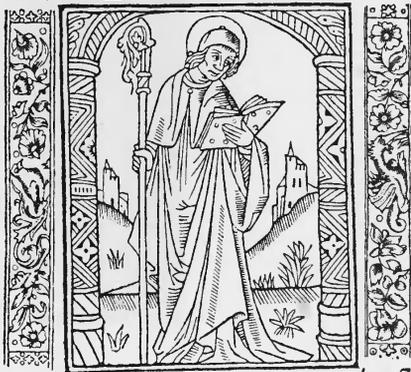
**L**ongis fut vng des che  
ualiers qui fut avecq  
les autres en la croix de no  
stre seigneur: & par le commā  
dement de pilate il perca le co  
ste de nostre seigneur de sa lan  
ce: & quant il vid les signes q  
estoiēt faitz: cest assauoir le so

leil obscurir & la terre trembler: il creut en no  
stre seigneur. Et pource mesmement sicomme  
aucuns dient que les peulx luy estoiēt troublez  
par maladie ou par vicille: se il print de cas da  
uerture du sang de iesucrist qui decouroit auant  
sa lance & toucha a ses peulx: et vid tantost cler.  
Et adonc renonca a la cheualerie: & fut esigne  
des apostres Et en cesaree de capadoce xxviii.  
ans mena vie de moyne / et conuertit plusieurs  
gens a iesucrist: tant par parole cōme par exem  
ple. Et quant il fut prins du preuost de celle ter  
re & il ne voulut sacrifier: le preuost commanda  
que toutes les dens luy fussent arachees et la  
langue coupee: & il ne perdit oncques pource la  
parole: mais il print vne congnie & troissa tou  
tes les ydoles & disoit. Se ilz sont dieux: nous  
le verons. Et les dyables qui en yssirent etre  
rent dedens le preuost & dedēs ses compaignōs  
lesquelz se desrompoient tous forcenez: si sage  
nouillerent aux piebz de longis: leq̄ dist aux dy  
ables. Pourquoi habitez vous es ydoles: & ilz  
disirent. La ou crist nest point nōme ne sō signe  
mis: est nre habitacion. Et q̄t le preuost fut for  
cene & il eut perdu les peulx: longis luy dist. Sa

ches q̄ tu ne pourras estre guery: iusqs atant q̄  
ie soye mort. Et sitost cōde ie seray mort ie priray  
pour toy: & te ipetreray sante de corps & dame. et  
tātost il le cōmanda estre decolle Et q̄t il fut de  
colle il sen alla au corps du benoit saint & sage  
nouilla en plourant & fist penitence: & tantost re  
ceut sa Deue & eut sante / puis fina sa vie au ser  
uice de nostre seigneur iesucrist.

**L**interpretacion du nom saint benoit abbe.

**B**enoit est dit pource quil benist moult de  
gens. Du pource quil eut moult de bes  
nedictiōs en ceste vie. ou pource q̄ chascū disoit  
bien de luy. ou pource q̄ deservit auoir la bene  
diction ppetuelle Et fait gregoire escriuit la vie  
de luy. **L**egende du dit saint benoit.



**B**enoit fut ne de la prouince de  
nursie Et q̄t il fut mis de ses  
parens a lestude des ars libe  
raulx a rōme: il delaisa des sō  
rēface les lettres: & sen alla au  
desert. Et sa nourrice q̄ lamoit tendre mēt: se sui  
uit iusqs a vng lieu q̄ est dit eside. Et deman  
da vng crible a purger le froment: mais elle le  
mist follemēt sur la table & cheut si se despeca: et  
sa nourrice ploura. Et q̄t benoit la vid plourer  
il print les pieces de ce crible & se mist en oraison  
& q̄t il fut leu: il le trouua entier. Apres ce il se  
fuit secretemēt de sa nourrice & vint en vng lieu  
ou il fut trops ās sūs estre cōgneu de hōme fors  
de romain vng moyne q̄ luy administroit etiere  
mēt ses necessitez. Et pource q̄ la vope estoit lā  
gue du monastere de romain iusqs a la fosse ou  
il estoit: il byoit le pain a vne corde & si auoit mis

Ces illustrations, grandes et petites, ainsi que celles de la page de texte que nous avons reproduites à la page précédente, ne sont pas sans valeur.

**L**egende de saint blaise.



**S**icome blaise respandis soit en toute de bonnaire te et saintete les crestiens les leurent a estre euesque en la cite de sebaste en capadoce. Et quant il eut receu leuesche: il se alla en vne fosse pour la persecucion de droctecian: et la mena vie de hermite. Et les opseaux luy ap

**L**interpretacion du nom de sainte iulienne



**I**ulienne est dicte ainsi come aidant plainement. car elle se aida a plain cõtre la tētaciõ du diable q la vouloit deceuoir. et apda plainement moult dautres a croire en la foy de nostre seigneur Jesu crist.

**L**egende de sainte iuliane.

**L**egende de saint alexis.



On peut comparer ces gravures avec celles de l'édition précédente.

Le caractère employé pour ce livre est nouveau, ainsi que les lettres ornées, sauf une ou deux qui sont empruntées au matériel de Vérard. Nous donnons plus loin l'alphabet de ces caractères et de ces initiales.

Indépendamment des livres d'église et de dévotion, Jean Du Pré imprima des livres de littérature française et des romans de chevalerie. En relations avec les libraires de Rouen, pour lesquels, d'après Brunet, il aurait imprimé le Coutumier de Normandie, ce fut lui qui monta l'atelier que Jean Le Bourgeois établit à Rouen en 1488. Il est probable que notre imprimeur ne vint pas lui-même dans la capitale de la Normandie, mais qu'il y envoya un de ses meilleurs ouvriers, originaire du pays, et ayant déjà dirigé l'atelier créé par lui à Abbeville en société avec Pierre Gérard, en 1486-1487. Ce contre-maître, qui s'établit plus tard à Rouen, était un ancien étudiant de l'Univer-

sité de Caen, du nom de Pierre Violette<sup>1</sup>. Jean Le Bourgeois imprima, avec les gros caractères de bâtarde française du *Boccace*, fournis ou loués par Jean Du Pré, le roman des Chevaliers de la Table ronde « faisant mention des fais et proesses de Monseigneur Lancelot du Lac et d'autres plusieurs nobles et vaillans hommes ses compaignons ». Le premier volume fut terminé à Rouen le 24 novembre 1488, en l'ostel de Gaillard Le Bourgois. Le second fut imprimé à Paris sur la même justification et avec les mêmes caractères, par Jean Du Pré. Il fut achevé le 16 septembre de la même année, plus de deux mois avant le premier; l'imprimeur rouennais qui débutait ne pouvant être aussi expéditif que l'imprimeur parisien, passé maître en son art.

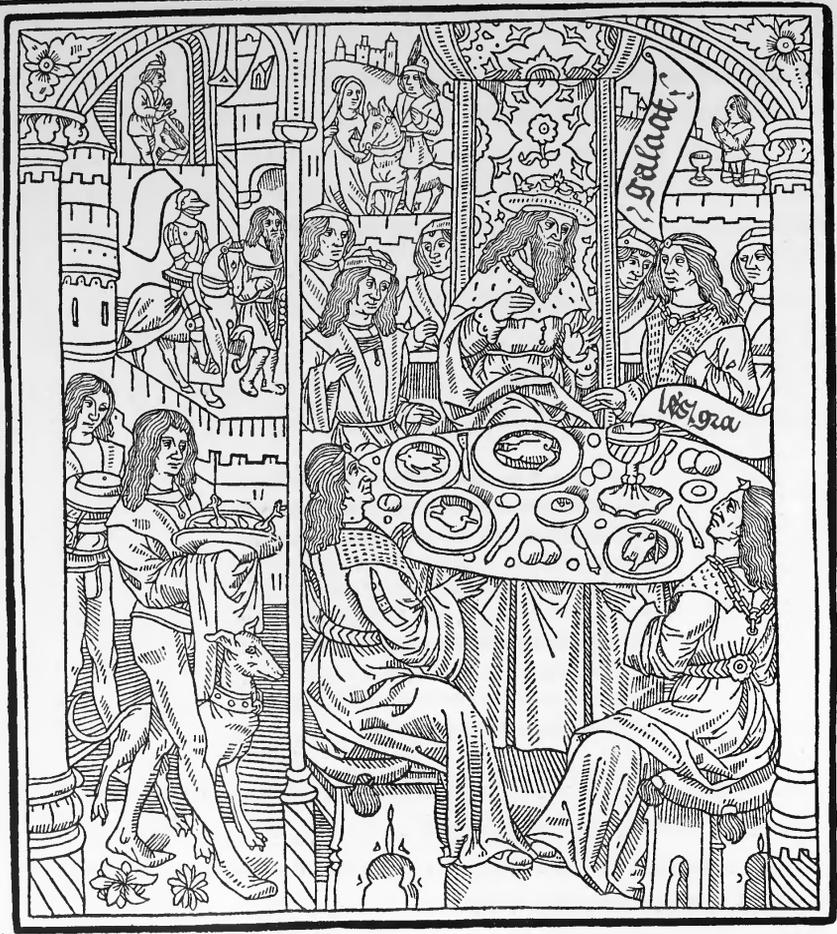
**Cy fine le derrenier Volume de la table rō  
de faisant mencion des fais & proesses de mō  
seigneur lancelot du lac & d'autres plusieurs no  
bles & vaillans hommes ses compaignons.  
Compise & extraict precisement & au iuste des  
vrayes histoires faisantes de ce mencion par  
tresnotable homme & tressept historien maistr  
stre Gaultier map. Et imprime a Paris par  
Jehan du pre. En l'ā de grace mil cccc.iiii. pp.  
& Diii. le xvi. iour de septembre.**

La grande gravure, en deux compartiments, des Compagnons de la Table ronde que l'on remarque dans le second volume, en tête de la partie du Saint-Graal, a reparu ensuite dans les éditions des romans de chevalerie publiés par le libraire Antoine Vérard.

Nous reproduisons ci-après en entier cette page illustrée. Dans la bordure du bas, deux lions soutiennent un écusson en blanc, au milieu duquel les nobles possesseurs du livre pouvaient, à leur gré, faire peindre leurs armoiries. Les autres cadres sont formés de branches d'arbres, de feuillages, de fleurs, d'oiseaux, parmi lesquels domine le faucon, et d'hippogriffes.

<sup>1</sup> Nous avons la preuve que Pierre Violette travaillait à Abbeville en 1486, par le document suivant qui nous a été communiqué par M. Alcuis Ledieu, archiviste et bibliothécaire de cette ville : *Extrait du compte des argentiers de la ville d'Abbeville pour 1486-1487.* — « Chapitre de la Recepte faicte par iceulx argentiers à cause des amendes hors taux venues et escheues en ceste présente année à ladite ville. De Jehan Coitart, armurier, et Colenet, son varlet,

demourans en la rue du Castel, pour avoir navré maistre Pierre VIOLETE, *emprunteur de livres*, fut condempné en amende de xiiij livres à lui aterminee payer à trois ans, premier paiement de c solz au jour Saint Barthelemieu prochain venant. Pour ce icy, xiiij l. — Cauxion : Jehan Culdefer, Wannier et Colenet de Belleval. » — Cette condamnation, non datée, vient après celle du 19 avril 1487 et avant une autre du 20 mai suivant.



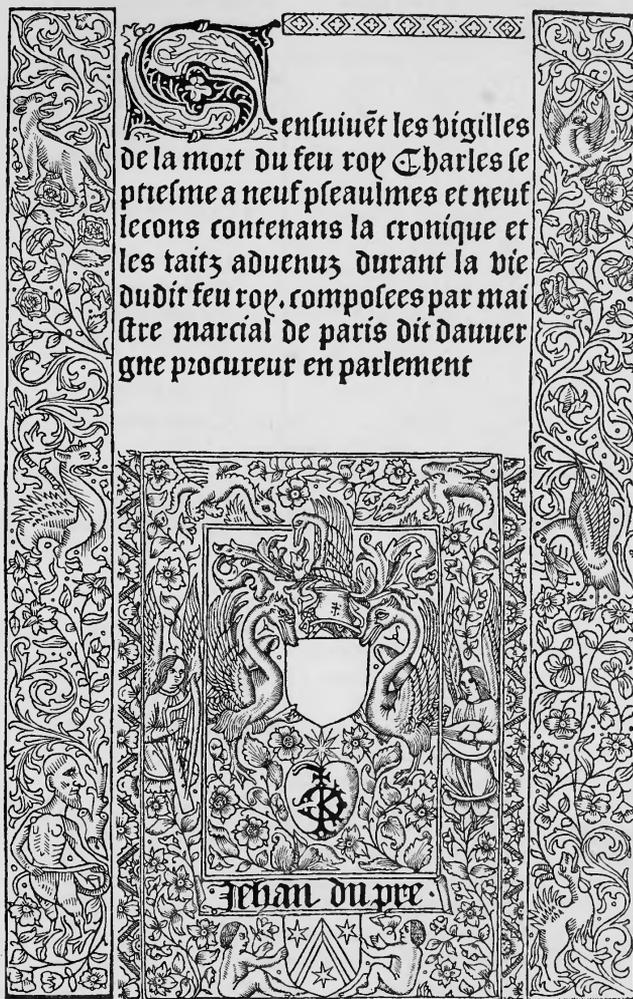
**A** Veille de la pen  
 thecouste que les  
 compaignons de  
 la table ronde fu  
 rent venus a ka  
 malot & ilz eurent  
 ouy le service. **Xi**  
 si que on vouloit  
 mettre les tables a heure de nonne: entra en la  
 court vne moult belle damoiselle a cheual q  
 moult fort se estoit hastee & bien p apparoit / car  
 son palefroy estoit tout tressuant. Elle descē

dit: puis mōta en la sale ou estoit le roy & tous  
 les compaignons. **Si** vint deuāt le roy & le  
 salua / & le roy lui rendit son salut moult cour  
 toisemēt. **Sire** pour dieu fist elle dicte mōp  
 se lancelet est ceans. **Ouy** certes damoiselle  
 veez le sa. **Si** lui monstra / & elle ala inconti  
 nent celle part ou il estoit / puis lui dist. **Lan**  
 celot ie vous dy de par le roy perles que vous  
 viengniez avec mōp iusques a celle forest. **Et**  
 il lui demanda a qui elle estoit. **Je** suis fist el  
 le a celui de qui ie vous parle. **Et** quel besoiz  
 dist il auez vous de mōp / ce verrez vous bien



Le tirage de cette page nous paraît avoir été fait en deux fois, car on voit en dessous, imprimé au milieu de la bordure du haut et se confondant avec les ornements, le titre courant ou intitulé, *La partie du Saint-Graal*.

Citons encore, à l'actif de Du Pré, *L'Arbre des Batailles* d'Honoré de Bonnor, prieur de Salon en Provence (in-folio avec figures), daté du 22 juin 1493.



Mentionnons aussi *Les Vigilles de la mort du feu Roy Charles septiesme*, en vers français, par Martial de Paris, dit *d'Auvergne*, procureur au Parlement.

Le titre et la lettre ornée, reproduits à la page précédente, sont encadrés dans les bordures ornementées de grotesques et de fleurs qui avaient déjà paru dans les missels imprimés par Jean Du Pré.

**C** Le feu bon roy tres debonnaire  
Estoit tant humble & amiable  
Que chascun tachoit a luy plaire  
Et a se rendre seruiable

**C** Oray dieu puissant & glorieux  
Ottroyez revoz pardurable  
A lame du trespitable  
Le roy charles Victorieux  
Antiphona



**C** Tous biens Viennet dhumilite  
Et donne a lomme congnoissance  
De sa misere & pourete  
En acquerant beniuolence

**C** Desus pume lectionis

**C** Benoist repaire  
Celeste gloire  
Es parties haultes  
Dieu si luy doint

Et luy pardoint  
Coutes ses faultes

**C** La premiere lecon chantee par france



rance iadiz de trope ditiuee  
Et issue de la haulte ligne e  
Des Baillans preux et princes de noblesse

France iadiz premierelement nommee  
Dauoir par sang & armes redimee  
La seruitute et tribut de rudesse  
Que les rommains par leur grande haultesse  
Duloient leuer et receuoir sans cesse  
Sur les francoys par forme de truaige  
Dont dieu mercy & leur noble prouesse  
Afranchie sups & demouree mestresse  
Nul nest prince plain dauoir ou richesse  
Empereur roy conte ou duc de haultesse  
Quil napt besoing de moy & mon lignaige  
**C** Si est verite que depuis ma naissance  
Et que dieu voult quen terre prinse essence

c i

Au bas du titre, on voit la marque de l'imprimeur, les *Deux Cygnes*, au milieu d'un encadrement.

Le volume des Vigiles est imprimé avec le nouveau caractère gothique dont nous donnons ci-dessous l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P Q

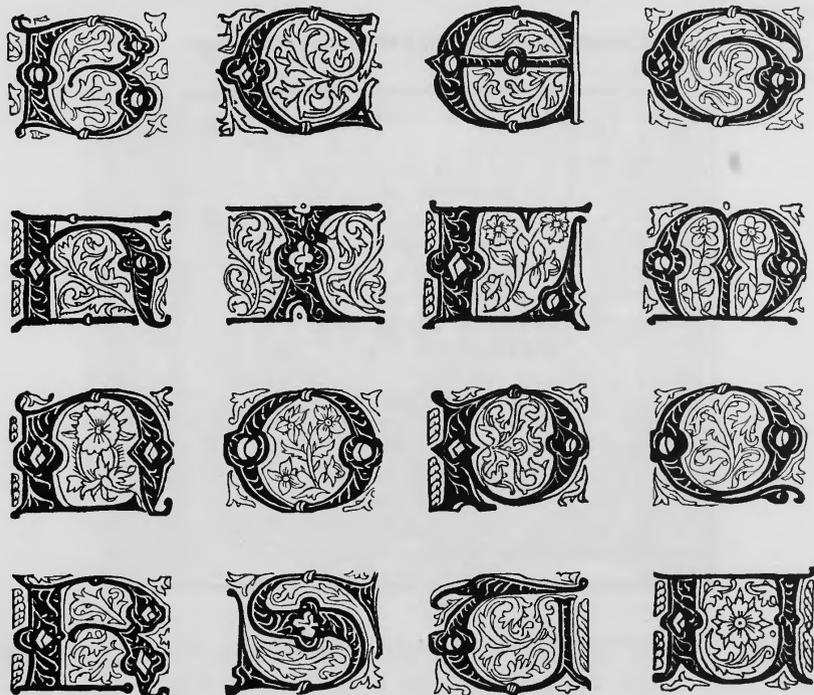
R S T V a b c d e f g h i k l m n o p q r r e s t u

ſ x y z C . : ; / : ā ȝ ē ſ i l ſ o o ſ p p q q ſ ſ ſ ſ ſ ſ ſ ſ

Les mêmes caractères furent ensuite employés pour l'impression de la *Légende dorée* de 1494 (n. st.).

Voici l'alphabet des nouvelles initiales ornées du volume des *Vigilles de la mort du feu Roy Charles septiesme*.

Ces mêmes initiales reparurent dans la *Légende dorée* de 1494 et sont d'un style différent de celles de 1486 (voir fac-similé, p. 229) qu'elles remplacèrent définitivement dans les publications de Du Pré.



Bien que d'un autre style que l'alphabet qui précède, les lettres suivantes furent également employées dans les impressions de Du Pré :



L'achevé d'imprimer des Vigiles, dont nous donnons ci-dessous le fac-similé, porte la date du 18 mai 1493 :

**I**mprime a Paris par Jehan du  
pre demourant aux deux cynes en la  
grant rue saint iacques le xviii. iour  
de may. Mil.ccc. iiii. et xiii.

Les figures sur bois qui accompagnent le texte sont d'un genre différent de celui que nous connaissons pour être de Du Pré, et elles sont d'un autre dessinateur.

**C**omment le siege fut mis a oyleans par les anglois



Ce sont des illustrations comme on en voit dans les romans de chevalerie édités à cette époque. Les bordures sont tirées de livres d'heures.

La figure précédente et les deux planches qui suivent se rapportent à Jeanne d'Arc :

**Et d'ent le pôt de l'arche fut prins**



h tiii

**Comment les anglois amenèrent la pucelle a rouen et la firent mouctre**



**Atant les anglois sen allerent  
Noy pas en topeuse maniere**

**Et a rouen en emmenerent  
La pucelle pour prisonniere**

Le volume des *Vigilles de la mort du feu Roy Charles septiesme* est un des beaux livres illustrés qui font honneur à Jean Du Pré.

Citons encore un *Roman de la Rose*, sans date, avec la marque de Jean Du Pré, et une édition des *Lunettes des Princes*, de Jean Meschinot, maître d'hôtel de la reine Anne de Bretagne, dans laquelle reparait une des planches sur métal des Heures de 1488-1489, celle où l'on voit l'acteur, c'est-à-dire l'imprimeur, agenouillé devant la Vierge. Cette édition est sans date. Elle contient moins de gravures que l'édition de Nantes et a dû paraître avant cette dernière. Le caractère employé pour l'impression des *Lunettes des Princes* est une bâtarde de 11 points reconnaissable à la forme particulière de la lettre M majuscule. C'est la même fonte que celle dont nous avons donné un spécimen (p. 216) et qui avait paru pour la première fois dans le Missel de Verdun du 28 novembre 1481.

Nous en reproduisons ci-dessous l'alphabet :

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R

S T V abcddesfgghijklmmnnopqr:ost

u v x y z ā ē ī ŀ ° ð ° ð ° p q r s t u . . . ff ff

Du Pré a imprimé encore beaucoup d'autres livres, soit qu'il les ait signés, soit qu'il n'y ait pas mis son nom. Pour rester dans notre cadre, nous avons dû nous borner à citer les principaux.

Jean Du Pré avait établi son atelier *en la grant rue Saint-Jacques*, dans la maison des *Deux Cygnes*, dont il prit l'enseigne pour marque à partir de 1488<sup>1</sup>.

Nous croyons qu'il avait employé auparavant une autre marque peu connue, portant seulement ses initiales; on la voit sur le titre d'une édition du *Speculum Ecclesie* de Hugues de Saint-Cher et du livret intitulé *Stella Clericorum*. La même marque se trouve aussi en tête de la *Grammatica Sulpitii Verulani*, dont nous avons vu un exemplaire à la bibliothèque de Troyes.

Ces trois impressions sont exécutées avec la lettre de somme de Du Pré,

<sup>1</sup> Le 19 janvier 1493 (1492 v. st.), « maistre Jehan Du Pré, imprimeur de livres et bourgeois de Paris, et Clère sa femme » revendent pour 183 livres tournois la maison des *Deux Genettes*, un peu plus haut dans la même rue, acquise le 16 février 1487 (n. st.) de Godefroy Staine, marchand huilier, chandelier de suif et bourgeois de

Paris (Archives nationales, *Censier de Saint-Benoît*, S 904, fol. 56). C'était une petite maison à pignon sur rue, avec cellier; elle est décrite dans l'acte, « à l'opposite de l'ostel où pend pour enseigne *le Coq* », tenant d'une part au *Château Rouge*, de l'autre à la *Croix Blanche*. C'est sans doute aux *Deux Genettes* que Du Pré logeait en dehors de l'atelier.

dont une fonte passa entre les mains d'Antoine Caillaut et Louis Martineau, imprimeurs parisiens. Les deux premières ont été décrites, dans le *Catalogue des Incunables de la bibliothèque de Besançon* (n<sup>os</sup> 584 et 886), par Aug. Castan, qui les a attribuées à ces derniers typographes en raison de la conformité des types avec ceux du *Liber Lotharii*, livre sorti de leurs presses en 1483. Le savant bibliothécaire de Besançon en concluait que cette marque était celle d'un libraire parisien qui se servait des presses de ces imprimeurs.

Étant donné que les mêmes caractères se trouvaient aussi chez Du Pré, nous sommes d'avis que la marque en question, dont on trouvera ci-après le fac-similé, doit être la première marque de cet imprimeur, aux initiales duquel correspond parfaitement le monogramme.



La maison des *Deux Cygnes* était située près de Saint-Séverin. C'était la seconde sur la droite, en venant de la Seine, joignant l'immeuble qui faisait le coin de la rue Saint-Séverin et de la rue Saint-Jacques, derrière les charniers ou le cimetière de l'église.

La position de la maison des *Deux Cygnes* est exactement déterminée par des documents du temps. Placée en face de l'enseigne de l'*Arbalète*, elle était

attenante à la maison de *la Gibecière*, formant l'encoignure, laquelle était la propriété du grand libraire-éditeur Simon Vostre à la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

La maison de Du Pré, qui appartenait à l'œuvre ou fabrique de Saint-Séverin<sup>1</sup>, existe encore en partie aujourd'hui.

Le corps de logis de la façade fut démoli en même temps qu'une partie des immeubles voisins : *la Croix de Fer*, *l'Image Sainte-Catherine* et *la Gibecière*, « desquelles maisons, dit un document, ont esté retranchées quatre toises, huict pieds un quart de superficie pour l'élargissement de la rue<sup>2</sup> ».

Le corps de logis de derrière doit être actuellement la première maison après la place Saint-Séverin, c'est-à-dire l'immeuble portant le n<sup>o</sup> 8 de la rue Saint-Jacques et dont les hautes fenêtres de façade, à partir du premier étage, ont conservé le style architectural de la fin du xv<sup>e</sup> siècle et du commencement du xvi<sup>e</sup>.

Nous avons découvert aux Archives nationales le nom d'un des collaborateurs de Du Pré, Jean Le Poyvre, qui fut arrêté en 1489<sup>3</sup> pour port d'armes défendues.

Un autre « imprimeur de livres », Pierre Girard ou Gérard, « demourant en la rue Saint-Jacques », avait été arrêté aussi quelques mois auparavant

<sup>1</sup> Cette maison « avecques un jardin joignant et de la longueur ou environ d'icelluy corps d'ostel » avait été léguée à l'œuvre de Saint-Séverin, suivant acte du 30 juin 1485, par Catherine Chapelle, « jadis femme de deffunt maistre Nicole Chapelle et au jour de son trespas veufve de feu Robert Le Moyne en son vivant aussi notaire ». (Archives nationales, *Titres de Saint-Séverin*, carton S 3501.) Dans un acte du 2 octobre 1510, elle est ainsi dénommée : « une maison assise en la rue Saint-Jacques en laquelle pend pour enseigne ou souloit pendre *les Deux Cygnes*, tenant d'une part à l'alée et par derrière à la place du cymetière de ladite église Saint-Séverin et d'une part à Simon Vostre ». (Archives nationales, *Titres de Saint-Séverin*, carton S 3501.) — C'est par erreur que Didot et Deschamps appellent cette maison celle des *Deux Singes*. Sur le titre des Heures de 1488-1489, on lit *les Deux Signes*, selon une orthographe quelquefois usitée à l'époque, et on a cru qu'il y avait là une faute typographique avec une lettre déplacée. Il faut lire *les Deux Cignes*. L'enseigne parlante de

deux cygnes, qu'on voit dans la marque de Jean Du Pré, ne laisse subsister aucun doute à ce sujet. — Il y avait, en 1486, une autre enseigne des *Deux Cygnes*. Elle était située rue du Foin, avec issue sur la rue de la Parcheminerie, et ne doit pas être confondue avec la maison portant la même enseigne où Du Pré tenait son imprimerie.

<sup>2</sup> *Topographie historique du Vieux Paris*, par A. BERTY, continuée par TISSERAND et PLATON. Région centrale de l'Université; Paris, Imprimerie nationale, 1897; in-4°, p. 211.

<sup>3</sup> L'extrait du registre d'érou du Châtelet qui le concerne porte la date du 23 janvier 1489 (n. st.). En voici le texte : « Jehan Le Poyvre, imprimeur de livres, demourant en la rue Saint-Jacques, aux *Deux Cynes*, amené prisonnier par Jehan Champ, Guillot Le Barbier et Pierre Dauphin, sergens à verge. Pour ce que le jour d'uy lesd. sergens l'ont trouvé au carrfour Saint-Sévrin rauldens les rues garny d'un grant bracquemart, qui est contre les criz et ordonnances. Et sur ce ester à droit. » (Archives nationales, Y 5266, fol. 214 r<sup>o</sup>.)

pour un autre délit<sup>1</sup>. Il se pourrait que ce fût le même Pierre Gérard qui avait été l'associé de Jean Du Pré à Abbeville, en 1486 et 1487; mais nous ne sommes pas autrement sûr de cette identification.

La femme de Jean Du Pré lui survécut; elle se nommait Claire Dimanche<sup>2</sup>.

Du Pré travailla beaucoup. Il fut le propagateur le plus actif de l'imprimerie dans la province, à une certaine distance de Paris<sup>3</sup>.

Voici ses états de service au dehors :

En 1482, il travailla de son art, à Chartres, dans la maison du chanoine Pierre Plumé, qui l'avait fait venir pour imprimer sur place le Missel et le Bréviaire de son église.

Nous attribuons à Du Pré le Missel de Tours, imprimé dans cette ville en 1485, et exécuté avec ses types.

<sup>1</sup> 9 septembre 1488. « Pierre Girard, imprimeur de livres, demourant en la rue Saint-Jacques; Yollant des Hayes, femme amoureuse demourant en la rue Garnier Saint-Ladre. Amenez prisonniers par le guet à XII heures de nuyt pour ce que environ ladite heure ilz furent trouvez passant par dessoubz le petit Chastellet rauldens sans clarté, lequel Pierre enmenoit ladite Yollant avecques luy et disoit qu'y l'avoit prinse à la dance de la feste Saint-Leu-Saint-Gille, en la rue aux Oz, et estoient accompagnés d'un aultre qui s'enfouit. Et sur ce ester à droit. » (Archives nationales, Y 5266, fol. 91 v<sup>o</sup>.)

<sup>2</sup> Jean Du Pré dut cesser de travailler un peu avant septembre 1504. Le 7 des ides de septembre (25 septembre) 1504 paraissait un Bréviaire de Limoges, de format in-folio, imprimé pour le compte de Richard de La Nouaille, libraire, par les successeurs de Jean Du Pré, c'est-à-dire les habiles collaborateurs ou ouvriers de son atelier qui avaient continué ses travaux (*industria successorum Johannis de Prato in arte impressoria non modicum expertorum*). — En 1506, sa veuve publiait un livre d'heures dont voici le libellé final : *Ces présentes heures à l'usage de Romme (sic) sont tout au long sans rien requérir et furent achevées le xxvij<sup>e</sup> jour de May, l'an mil cinq cens et six par la vefve feu Jehan Du Pré, demourant audit Paris, en la grant rue Saint-Jacques, à l'enseigne des deux Cignes, près Saint-Séverin*. Ce volume, non cité par les bibliographes, est de format petit in-octavo et se compose de 8 feuillets

préliminaires non cotés et de 112 feuillets numérotés, avec 10 grandes planches. Le 4 octobre 1507, la veuve de Jean Du Pré imprimait pour Denis Roce, libraire de la rue Saint-Jacques, le *Tractatus Corporis Christi* en petit in-octavo. On voit, à la fin de cet opuscule, reparaitre la gravure sur cuivre de *l'Ensevelissement du Christ*, qui avait figuré dans les Heures de 1488 (voir fac-similé, p. 249). Au bas de la page précédente, qui termine le texte, on lit cette mention : *Impressus Parisius per Claram viduam Johannis de Prato*, suivie de la date de l'impression. — Le 2 octobre 1510, la fabrique de Saint-Séverin fait signifier commandement à « Clere Dymenche, veufve de feu Jehan Du Pré en son vivant libraire demourant à Paris », d'avoir à « vuyder elle et ses biens hors d'une maison assise en la rue Saint-Jacques en laquelle pend pour enseigne ou souloit pendre les *Deux Cignes* ». (Archives nationales; *Titres de Saint-Séverin*, carton S 3501.) On voulait démolir la maison et agrandir le cimetière auquel elle était contiguë. Claire Dimanche offrit de payer n'importe quel prix pour rester. Elle engagea un procès qui dura trois ans et qu'elle perdit, étant contrainte de partir, le 5 septembre 1513. La maison ne fut démolie qu'en partie et porta plus tard pour enseigne *l'Image Saint-Séverin*.

<sup>3</sup> Il ne faut pas confondre Jean Du Pré, de Paris, avec un autre Jean Du Pré, imprimeur à Lyon, qui, lui aussi, a propagé l'imprimerie dans plusieurs villes de sa région.

En 1486, Du Pré monta à Abbeville un atelier qui mit au jour les deux volumes in-folio de la traduction française de la Cité de Dieu de Saint-Augustin, par Raoul de Presles, magnifique livre illustré qui fait l'admiration des connaisseurs.

En 1488, il fournit un matériel pour l'établissement de l'atelier de Gaillard Le Bourgeois à Rouen, et il aida ce typographe dans ses débuts en achevant pour lui l'impression du roman de *Lancelot du Lac*. (Voir page 237.)

En 1491, l'ancien matériel de Jean Du Pré passa en partie à Angoulême et servit à monter la première imprimerie établie dans cette ville par Pierre Alain et André Chauvin.

En 1493, il mit ses planches et ses caractères à la disposition d'Étienne Larcher, qui apportait l'imprimerie à Nantes.

En 1498, il passa les bordures illustrées de son matériel de livres d'heures à Arnoul Bocquillon, premier imprimeur de Châlons-sur-Marne.

C'est à Jean Du Pré que revient le mérite d'avoir été le véritable initiateur de l'industrie du livre illustré dans la capitale de la France, et, à ce titre, il mérite une place d'honneur au premier rang parmi les imprimeurs français du xv<sup>e</sup> siècle.

## CHAPITRE XII

### L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER DU COLLÈGE DE NARBONNE

(1481-1500)

Un nouvel imprimeur non cité. — Comparaison de ses caractères avec ceux d'un autre livre signé.  
Un typographe devient recteur de l'Université de Paris.

Une imprimerie fut établie à Paris, en 1481, dans les dépendances du Collège de Narbonne<sup>1</sup>. L'existence de l'atelier est constatée par un livret de 32 feuillets petit in-octavo : *La Confession de frère Olivier Maillard*. On lit, à la fin, que ces pages ont été *Imprimées à Paris, on (sic) colliege de Narboune (sic), en l'an mil quatre cens quatre vintz (sic) unq, le vigntiesme (sic) jour de Novembre :*

*La pession de frere oliuier maillard.*

**Q**oute pforme qui desire estre sau-  
uee de necessite puiet quelle soit  
en la grace de dieu. car sans elle  
nul ne puet estre sauue. Ceste grace est come  
vne cite qui sauue tous ceulz qui s'ot en peril  
de leurs enemis qui veulent le reduire a elle  
**L**on y entre p deux portes. La pziemiere  
est le baptisme. et est bien ayle a entrer en my  
la dicte cite. car sans faire nulle peine exterie-  
re lon puet estre baptise et auoir la grace de  
dieu en faisant trois sermens et promesses.  
Cest que lon renucie au diable et a tout peche  
mortel. et que lon croye les articles de la foy  
et que lon vueille garder les comandemens de  
la loy. Mais que lon garde ces trois pmisses  
et que lon soit baptise : sans nulle doubte lon  
demorra en la grace de dieu. Mais pour ce q  
bien peu en ya qui gardent les promesses fai-  
ctes en baptisme. par quoy ilz sont degectes  
de la cite de grace. et sont en danger de estre  
pris des ennemis infernaulz. Il a pleu a la  
a.i

ce a coulpe du pechie mortel elle peche mor-  
tellemet coe ilest escript en la huitiesme et tier  
ce disticion au chapitre. Qui pdest. et au cha-  
pitre error cui no refutit approbat selon In-  
nocent come par exemple le pere ou la mere  
veoiet leur enfant faire aucun pechie mortel  
et ilz ne le corrigent quat ilz le peuent bie faire  
ilz pechet mortellemet et aussi le doit entore  
de tous ceulz et celles qui ont auctorite et puis-  
sance de corriger les manualitez de leurs sub-  
getz et ne le font la ou ilz le peuent bien faire ilz  
pechent mortellement. Et cecy est quant aux  
oeuvres faictes ptre son prochain.  
Ainsi sont acomplies neuf regles. par lesquel-  
les lon peut facillemet cognoistre tout peche  
mortel. Imprimees apis on colliege de nar-  
boune. En lan mil quatrecens quatre vintz  
vng Le vigntiesme iour de Nouuembre.

Cette édition de la *Confession de frère Olivier Maillard*, le célèbre prédicateur populaire, est la plus ancienne que l'on ait de cet ouvrage si fréquemment

<sup>1</sup> La maison occupée par le Collège de Narbonne a disparu lors du percement de la rue des Écoles. Elle portait, en dernier lieu, le n° 89 de l'ancienne rue de la Harpe.

réimprimé depuis. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu retrouver qu'un seul exemplaire de cette première édition du livre de frère Olivier Maillard. Ce remarquable volume appartenait au duc d'Aumale et fait partie de la bibliothèque du Musée Condé, à Chantilly.

Après la *Confession*, on trouve, au dernier feuillet, les *Commandemens* :

Deusint les cōmandemēs quil nous fault  
sçavoir et garder. Qui veult enader les tour  
mens: denier et pavis auoir.

Le premier.

En gseul dieu de tout createur: tu seruiras et  
aymeras. Et en lui lamour de ton cueur: sur  
toutes choses tu metras. Le second.

Le nô de dieu ne de les saintz: sans grant ne  
neste ne iures. Tu te vânes foyes certains:  
sien turant tu te piures. Le tiers.

De labeur te vobis reporer: toy ta famille et  
tes bestes. Et a dieu seruir diposer: tous les  
dimanches z les festes. Le quart.

Pour amour et pour cherite: pere z mere hō  
noreras. Silz ont de toy necessite: ou du tien  
tu leur secourras. Le quint.

Multui occir battre z bair: est de senou entie  
ment. Si tu veulz rancune tenir: puni seras a  
merement. Le vi.

Garde toy de faire luxure: en queque guise q  
se soit. Car qui fait leuure de nature: hors ma  
riage se becolt.

Le septiesme.

Ce volume, à notre connaissance, est le premier livre de petit format qui fut imprimé à Paris.

Les caractères gothiques ont une forme toute particulière. La lettre capitale B n'a pas été employée dans le volume. Les majuscules D, M, N et R sont caractéristiques.

Les mêmes lettres, mais un peu plus grosses et avec des contours presque identiques à ceux des caractères de la *Confession*, se retrouvent dans un autre livret petit in-quarto de 24 feuillets :

A B C D D E f G H J k L M N O P Q R S T U

a b c d e f g h i j l m n o p q r s t u v x y z 3 3 ffllllt .:;: /

ā b°? ð ē z z g° i i° l° m° n° ñ n° ò p° p p p° q° q° q° r° r° z t t t u

Le livret en question est une réimpression du petit traité d'Agostino Dati, de Sienne, sur les principes de l'élocution (*Augustini Dati Senensis isagogicus libellus in eloquentie precepta*); ce traité avait été publié auparavant par l'atelier de la Sorbonne.

L'achevé d'imprimer, qui ne porte pas de date, est suivi de cette mention :  
*Impressusque Parisius per magistrum Simonem Doliatoris de Prusia :*

**AUGUSTINI DATI** Senensis *Agogicus* libellus in eloquentie precepta ad Andream domini cristofori filium feliciter incipit.

**C** Redimus iam dudum a plerisque viris etiam disertissimis persuasi: tum demum artem quepiam in dicendo nonnullam adipisci: si veterum sectarum vestigia optima sibi qui que semper ad imitandum proposuerit: Nec enim qui diutius in *Ad. Liceronis* lectione versatus sit: non in dicendo et ornatus et copiosus esse poterit. *Ma* et horridiora crebrius consecrati: ipsi quoque aridi et iuni et inculci fiant: necesse est. Lectitanti igitur mihi *Liceronis* volumina (que eloquentie parentem appellauerim) pauca annotatione digna visa sunt: quibus si ytemur / vulgari um sermone asperuati: ad eloquentiam proximius accedem.

Primum preceptum: varietati / comurationis que vt studeam.  
 Sed cum id in primis quibus admodum orator / *Fabius* quintilianus de orationis partibus dicere psuevit. Nec enim leges sunt oratorum / quadam veluti immutabili necessitate constitute: nec rogationibus (vt idem dicebat) plebis ve scitis sanctorum sunt ista precepta. sed vt in statuis / picturis / poematibus ceterisque: ita quoque in exornanda viri eloquentis oratione plurimum semper roboris / ac venustatis habuit varietas atque (quod dici solet) tenendum / cauendumque illud est ante omnia: ne ars vlla dicendi (si fieri potest) esse videatur. Hec igitur lex prima comurationis / varietatisque: quam eruditorum aures non officile iudicent.

Hoc igitur tacto fundamento: pauca deinceps scribam (Andrea amice suavissime) que etiam non semper plurimum tamen rationibus tibi seruanda erunt: sed iam nostri instituti ita nascetur exordium.

Secundum preceptum de situ / suppositi / *Abi* et appositi in oratione.  
 a. i.

Et sic puenusto more vlt crastini / et die quinti / et die quinto similiter p aduerbio. Verum nos *priscam* nimis et horridiorē vetustate vbiq; fugere ac vitare debeamus. ac bene et placere et sar percipere solebat, tanquam scopulum sic fugiendum esse inauditum atque insolens verbum. *Pro* genitiuis autem mensum relictius possessiua nomina fingerimus. vt p calendis inartii sic venustius dixerimus calendis martias. et ita apiles / maias iurias / iulias ac quintiles / augustas / seu fertiles / septembias: ac et ita ianuaras / februaras. Quod autem in calendis / nominibus / idibusque ablatiuo casu iugimus: idem possumus in accusatiuum transferre / et ad pponere. sed id significat tempus fere diuturnum vt ad decimum calendis februaris cediti ad me litteras. Ego vero ad octauum idus ianuaras ad te scripseram: habet enim vim temporis yehementiorem hoc posterius.

De peris peroratio.

Me igitur plura scribam: hec mihi sese in presentia obtulerunt: que annotata digniora visa sunt: queque tibi multo potest fortasse conducent que eorum preceptiones: qui eandem et epistolis et orationibus tribuunt partes. Quorum penitus eripitendus est error. atque ita sentiendum: vt in litteris ipsis ad te concinne velucideque pscribamus: ac nostram sententiam atque mentem que comodissime aperiamus. quod cum hec diligenter tenueris: ex infinito pene harum rerum numero / alia quedam non minus fortasse vtilia: sed multo grauiora subnecta Quod ad obrem (vt facis) cupidissime studia literarum complectere et atque ea que indices assequeris ad exercitationem accomodare.

Augustini dati Senensis orationis primarii *Agogicus* libellus in elocutionis precepta finit feliciter. Impressusque Parisius per magistrum Simonem Doliatoris de Prusia.

Il suffira de comparer les caractères du *Datus* avec ceux de la *Confession* pour être frappé de leur ressemblance. Sauf la différence de grandeur, les types sont à peu près les mêmes. La lettre capitale D, avec un double renflement, ressemble plutôt à un B. L'imprimeur s'étant aperçu de cet inconvénient, qui prêtait à confusion pour les compositeurs, a employé ensuite avantageusement cette capitale D pour le B, et a remplacé le D gothique par le D majuscule romain. Les caractères de la *Confession*, plus petits que ceux du *Datus*, devaient, à notre avis, servir pour l'in-octavo, tandis que le corps supérieur était employé pour l'in-quarto.

Quel est cet imprimeur qui a signé du nom de *Doliatoris*? Nous allons essayer de le découvrir.

*Doliator*, dérivé du latin *doliuum*, « tonneau », se traduirait en français par *Tonnelier* ou *Le Tonnelier*; mais, comme le maître imprimeur ainsi désigné est étranger, originaire de Prusse (*de Prusia*), c'est dans la langue allemande qu'il

faut chercher l'équivalent du vocable latin. Nous y trouvons *Botich*, d'où le nom de famille *Bötticher* ou *Böttiger*. Or c'est précisément celui d'un imprimeur de Leipzig qui a signé *Gregorius Boettiger* et *Boetticher* des livres datés des années 1492 à 1495.

Outre le *Datus*, Simon Bötticher a réimprimé l'*Ars metrificandi* de Robert Gaguin. Son édition est une contrefaçon de celle de César et Stoll, copiée servilement, avec la pièce de vers au nom de ces deux typographes. (Voir fac-similés, p. 138 et 140.) Bötticher a réédité aussi le petit roman de Florio sur les amours de Camille et d'Émilie, et, bien qu'il n'ait pas signé cette impression, le fac-similé suivant démontre suffisamment que le livre est sorti des mêmes presses que le *Datus*, qui porte un nom d'imprimeur :

Francisci Florii Florentini de amoe La  
milli et Emilie aretinoꝝ / ad Guillelmū  
tardium prologus feliciter incipit;

f Adhuc vixtus q̄tardum vixem casta  
expectauerit penelope : longas tuas lit-  
teras nondum calamo exaratas videre :  
piusq̄ ad te scribere vellem expectarem :  
veroz ne antea consumprus senio debilia membra in-  
cignum conuersa prospicerem. Quod cum mente  
sepe mecum reuoluo vir ornatissime : tantam tuā er-  
ga ine carditatem / atq̄ inertiam non possem non sto-  
machari. ni et in omnes homines absentis amici me-  
moziam quantūuis amoz accusari / et longa dis-  
titudine paulatim exstingui aboleriq̄ pliderare. Hec  
forte ratio causaq̄ est : qua solū tua citbara tueq̄ mi-  
nerue diua presentia delectatus : ne minimas quides  
litterulas ad me dare curasti . quibus non tui in me  
dulcem / suauemq̄ memoriam reaccenderes : sed mei  
in te recordationem aliquatū saltem dignareris ( ne  
extingueretur ) exercitare . Sed fortassis in meip̄m hāc  
calumnias facile posses retorquere . qui iam quartum  
menslem silencio tecum pertransiui : nullavel volupta-  
te / vel tabellioꝝ penuria detentus . Quod etsi verum  
est vt nulle turonenses voluptates me impediuerint :  
nec nuntioꝝ copia mihi defuerit / quin saltem breuib<sup>9</sup>  
litteris te visitatū reddidissem : scias tū me ( postq̄ a  
parisea ciuitate recessi ) tantia occupatus fuisse exerci-  
tiis / totq̄ vallatū curis : ac pressum sollicitudinibus :  
vt et si etiam vacassem ocio : nunq̄ in ociosus extitisses  
Tunc vero ( quoniam quozunda exemplarioꝝ caren-  
tia me tanto ab opere compulit aliquatulum cessare )  
decreui longo nostro silencio finem imponere . Et q̄o  
A. 1.

De même que dans l'édition première de César et Stoll, la formule d'achèvement du manuscrit de l'auteur, avec la date de 1467 que plusieurs bibliographes ont prise à tort pour celle de l'impression, a été reproduite sans aucun changement. (Voir fac-similé, p. 124.)

Comme dans l'édition qui a servi de copie, le Florio est suivi du petit opuscule d'Æneas Silvius (Piccolomini) sur les amours d'Euryale et de Lucrece :

**I**ncipit libellus de duobus amantibus  
Enee silij de euriolo et lucretia

**M**agnifico et generoso militi dño iaspari domino sez noui castri cesareo cancellario ac terraruz egie cubituz capitaneo domino suo scipuo enee silij poeta impalisq; secretarius plurimam salutem dicit. et se reddidit commendatū Marianus fasiz feneū conterrane⁹ me⁹ vir tum mitis ingenij tum literarum multarum cuius adhuc simile visurus nō sim. herco duos amātes vsibi describerem rogatum me hjs diebus feci. nec referre dicit rem veram agerem an mox poetico fingerem scis qui yir sit mirabere si tibi expendam nichil ei p̄ter formam natura inuidit homūcio est nasci ex mea familia cui puoz est nomen vir ē eloq̄s vtriusq; iuris p̄sult⁹ p̄t⁹. historias oēs nouit poetice peritus est. carmen facit et cuscum et latinum p̄biē tam scius q̄ plato geomet quasi boecius in numeris. quasi macrobio similis. nullum instrumentum ignorat m̄sicum agriculturam quasi virgili⁹ nichil nouit cile ignotū viro. du iuueniles ad huc stabant in copore vires alter autellus erat lutandi magister non cursu non saltu non cestu sup̄ri poterat. p̄ preciosa sunt interdum parui corporis vascula vt gēme lapilliq; testantur. nec ab re fuerit illud in hūc referri quod de cbithedeo scribit statius maior in exiguo regnabat corpore virtus. Dij formam huic homini si dedissent it̄ immortalitate us ec erat de⁹. Sed nemo forci⁹ ē oia ter mortales.

facetis nullo gaudio nullisq; unq̄ iocis in leticiam potuit reuocari. Quo i statu dū aliquādin p̄uerat egitudine incidit. Et q; cor suū aberat nullasq; meti p̄solatio dari poterat m̄ multum plozatus brachia matris ac collachymantes et frustra p̄solatoz vs bis vtentes necessarios indignantem ai am exalauit

Eurialus postq̄ ex oculis nunq̄ se amplius visurus abijt nulli int̄ eundum locnt⁹ solam i mēte lucretiam gerebat et an vnq̄ reuertī posset meditabat

Venitq; tandem ad cesarem pusij manente quez deinde ser raria mātuam eridentum p̄stantia et basiliam secutus est. At demū in bugariā atq; bobemiam sed vt ipse cesarem sic cum lucretia loquebatur. in somniis nullamq; noctem sibi quietam p̄mittebat.

Quam vt obusse verus amator cognouit magno dolore. p̄motus lugubrem vestem recepit nec cōsolationem admisit nisi postq̄ cesar ex ducali saguine x̄gine sibi tū formosa tū castissima atq; prudētē matronio iuuxit. Habes amoris exitū mariane in amantissime nō fieri neq; felicis.

Quem qui legerint piculum ex alijs faciant quod sibi ex vsu fiet. nec amatorum bibere poculum studeant quod lōge plus al oēs habet q̄ mellis. Vale  
Ex vienna quinto nonas iulias. Mille simoquadzū gentesimoquadzūtragesimoquarto.

Explicit opusculū Enee Silij de duob⁹ amantibus.

Nous connaissons encore un petit traité de Guarini, de Vérone, sur les Règles du beau discours et de la rhétorique latine, imprimé à Paris, avec la même lettre de somme (*Regule de ornatissimo et rhetorico dictamine latino Parisius impressa*), qui paraît faire suite au *Datus*. Cet opuscule de 6 feuillets se termine par un sixain contenant ce vers, qui nous apprend qu'un des élèves du maître a imprimé cet ouvrage et que Philippe vulgarise le livre une fois imprimé :

*Discipulus sculpsit<sup>1</sup>, pervulgat sculta (pour sculpta) Philippus.*

<sup>1</sup> L'expression *sculptus*, *insculptus*, s'appliquant à la lettre gravée et ensuite fondue, a été souvent employée au xv<sup>e</sup> siècle et même au xvi<sup>e</sup>, pour désigner, par extension, un livre imprimé. L'édition de *Tortelli orthographia*, publiée à Rome en 1471, finit par cette mention : *INSCULPTUM est Romæ in domo de Tagliacoxis, sub jussu Ulrici Galli Teutonici et Simonis Lucensis*. Le *Pogii Florentini Facietiarum liber*, imprimé à Nuremberg en 1475,

contient à la fin cette formule : *Hoc opus exiguum SCULPSIT Fridericus Creussner sua fabrilis arte*. Nous pourrions multiplier ces exemples; citons-en un dernier pour le xvi<sup>e</sup> siècle. Le commentaire de *Felino Sandeus*, de Ferrare, paru en juin 1519 chez Jean de Jonvelle, dit *Piston*, annonce que l'édition a été soigneusement corrigée et de beaucoup augmentée à Lyon où le livre a été imprimé : *castigatissime ac plene auctum Lugduni ubi SCULPTUM est*.

Nous donnons ci-dessous le fac-similé de la première page et de la dernière des Règles du beau discours et de la rhétorique latine :

**Regule de ornatissimo et rhetorico dictami  
ne latino paruis ipse felicitur incipiunt.**

**A**meti dicendi venustas duas in par-  
tes distributa sit: alia nimirum verboz  
est: alia equidem sententiarum. Que sen-  
tentiarum est reiecta est nunc. nam sane  
pacto quodam nostras ingenita est animis. Ad eam quæ  
verborum est deuentandum conductibile omnibus o-  
portere. Breuem itaque modum per quem colloquia et  
diserte et facunde sciemus nostra datoros nos possi-  
cemur. Insuper quosdam tradem terminos neutiquam  
sane omnes: verum hocce duntaxat docti quibus se-  
penumero uti solent rhetores. Ne tamen parumper  
longius quam par sit nostra discurrat oratio: re ad ipsas  
proficiscamur.

**M**iores itaque penes nostros ea proculdubio o-  
ratio collaudatur. Quandoquidem verbu or-  
rationis iuxta finem statuitur. ceu romam vias profe-  
ctus est. Et eo pacto laudibus plerique fertur oratio  
adiectiuum inter substantiuum quando quiddam col-  
locatur. sicut veteres animo calamitates recolligo.

**E**a lege de relatiuo et antecedente auendum e-  
veluti tua nos carere voluntas comouit. Uni-  
uersale siquidem affirmatiuum signum adiciendum  
est. ut conuincere omnes. Pariter et negatiuum. ut  
quem te magis diligam habeo neminem. Prepositio  
siquidem est post ponenda casus. ut fronde super viri-  
di. Idem de coniunctionibus et aduerbis est arbi-  
trandum. sicut vixem gnato ut daret suo. Preposi-  
tio facundie causa genetiuo vnienda est. ut de cicero-  
nis eloquentia nactus est. Nonnunquam genetiui post  
prepositio collocatur. ut cuius in libris insueimus.

a.

**Ad presbyteros.**

**Venerando viro.  
Venerabili viro.  
Venerando sacerdoti.**

**E**rguum qui cernis opus ne temne libellum  
Perlege sed meritis verba minora suis.  
Autous si forte petas nomenq; genusq;  
Guarinus latio rhetor in orbe prior.  
Discipulus sculpsit puulgat sculta philippus  
Guarinus toto vivat in orbe suus.

**PHILIPPE BOTTICHER 1734**

Ce nom de Philippe, désigné ici comme imprimeur, soulève une question complexe et qui ne manque pas d'intérêt.

Philippe a-t-il succédé à Simon Bötticher? La pièce de vers qui termine les Synonymes de Guarini, dans laquelle il est nommé, est-elle la reproduction d'une édition antérieure, comme cela a été le cas pour le Gaguin et le Florio?

En tout cas, cette édition antérieure ne nous est pas connue<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'édition première a pu paraître aussi en Italie, patrie de Guarini. Le prénom de Philippe s'applique à plusieurs imprimeurs de ce pays: *Philippus de Petro*, qui exerçait à Venise, de 1472 à 1481, *Philippus Condam Petri*, qui a imprimé dans la même ville, de 1472 à 1482, *Philippus de Lavagnia*, imprimeur à Milan, de 1469 à 1489, et *Philippus Albinus de Aquitania* (Philippe Aubin, Le Blanc ou Blan-

chet d'Aquitaine), qui a pratiqué l'art typographique à Vicence en 1477. A Paris, il y avait trois imprimeurs dont le nom de famille était Philippe: Laurent Philippe en 1493, Jean Philippe de Creuznach en 1489 et Gaspard Philippe en 1500; aucun d'eux ne s'est servi de caractères semblables à ceux du *Datus* et du *Guarinus*. Néanmoins nous avons tout lieu de croire que le Philippe qui travaillait

On remarque, d'autre part, que *Simo Doliatoris de Prusia* est nommé, par Du Boulay, dans la liste des recteurs de l'Université de Paris, à la date du 10 octobre 1494<sup>1</sup>.

On peut donc supposer vraisemblablement que Philippe aurait été un des collaborateurs de Simon Bötticher mis à la tête de l'atelier du collège de Narbonne.

Cet atelier a produit encore plusieurs autres livres. Tous sont sans date et de format petit in-quarto; aucune de ces publications ne porte de nom d'imprimeur.

Voici la liste des livres que nous connaissons comme sortant du collège de Narbonne, avec l'indication des différentes bibliothèques où nous les avons rencontrés :

*THOMAS AQUINAS. Summa de articulis Fidei.* (Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris; Bibliothèque Mazarine; bibliothèque de Chartres; bibliothèque de Troyes; Musée Britannique, à Londres.)

*VORRILONG. Repertorium opinionum in Scoto omissarum.* (Bibliothèque de Troyes; Bibliothèque Bodléienne, à Oxford.)

*Magistri Stephani BRULIFER Formalitates in doctrinam Scoti.* (Bibliothèque Bodléienne, à Oxford, et Bibliothèque de l'Université, à Cambridge.)

*Hier. BALBI poetæ oratorisque celeberrimi Epigrammaton opus.* (Musée Britannique, à Londres.)

On en découvrira certainement d'autres.

Dans tous ces livres, la lettre majuscule D gothique, que l'on pouvait confondre facilement avec le B, a été remplacée par la capitale D de forme romaine ou ronde. C'est l'initiale du nom de *Doliator*, et en quelque sorte une marque de fabrique que l'on retrouve dans toutes les éditions que nous venons de citer.

avec Simon Bötticher est le même que l'allemand Jean Philippe, qui s'établit ensuite imprimeur en 1494 et devint l'associé de Georges Wolff, de Baden. En 1483, il est inscrit comme étudiant dans le registre des procureurs de la nation d'Allemagne, sous cette rubrique : *Johannes PHILIPPI diocesis Maguntinensis cujus bursa valet VI s.* (Archives nationales, H 2558, fol. 89 r<sup>o</sup>), et un peu plus loin il figure parmi les *Incipientes*, c'est-à-dire ceux qui commençaient à enseigner.

<sup>1</sup> *BULEUS (Cæs. Egass.). Historia Universitatis Parisiensis;* Parisiis, P. de Bresche et Jacob. de Laize de Bresche, 1670; in-fol. (*Nomenclator Rectorum Universitatis qui hoc seculo Universitatem rexerunt*, t. V, p. 924). — Nous devons ce renseignement à M. le D<sup>r</sup> Perlbach, bibliothécaire à Halle, qui cite Simon Bötticher dans son ouvrage intitulé *Prussia scholastica; Die Ost und West Preussen auf den Mittels Herlecken Universitäten gesammelt von M. PERLBACH;* Braunsberg, 1895, in-8°, p. 9.

Cette particularité pourra servir à reconnaître plus facilement les produits de ses presses.

Au résumé, Simon Bötticher, dit *Doleatoris*, auquel nous venons de donner place parmi les imprimeurs parisiens du xv<sup>e</sup> siècle, n'a guère imprimé que des ouvrages d'une importance tout à fait secondaire, tels que différents traités de théologie ou des livres à l'usage des écoliers. Il n'a publié aucun livre illustré.

La *Confession de frère Olivier Maillard* est jusqu'à présent le seul texte français qu'on puisse mettre à son actif.

Simon Bötticher était natif d'Allenstein, petite ville de Prusse, non loin de Königsberg.

Dès 1477, Bötticher figure comme septième dans la liste des bacheliers reçus cette année pendant la procure d'Henri Oliphant (*Elephantis*), de Saint-Andrew d'Écosse<sup>1</sup>.

En 1480, il est inscrit troisième parmi les *Incipientes*, — c'est-à-dire parmi ceux qui commençaient alors à enseigner, — de la nation d'Allemagne à l'Université de Paris<sup>2</sup>.

Le 10 mars 1483 (n. st.), nous découvrons qu'il est élu procureur de la nation germanique<sup>3</sup>.

Le 22 août 1488, Simon Bötticher fut arrêté pour tapage nocturne dans

<sup>1</sup> « Sequuntur nomina bachalariorum istius anni a quibus recepi quod infra scribitur: . . . . SYMON DOLEATORIS diocesis Wormenensis cujus bursa valet iij s. . . . n<sup>o</sup> x<sup>o</sup>. » — *Wormenensis* est mis ici pour *Warmiensis*, qui signifie de l'évêché d'Ermland (en latin *Warmia*). — (Archives nationales, *Registre des receveurs de la Nation d'Allemagne*, H 2588.)

<sup>2</sup> « Incipientes in ista procuratoria (Magistri Johannis Bracht ex comitatu Monsensi Vincentio ibidem feliciter dominante dyocesis Leodiensis). . . Dominus SYMON DOLIATORIS dyocesis Rastenburgensis cujus bursa valet iij s. » (Archives de l'Université. *Registre des conclusions de la Nation Germanique*, de 1476 à 1492, fol. 43 r<sup>o</sup>, troisième nom.) — J. Bracht avait été élu procureur le 26 août 1480. Bötticher est indiqué ici comme ressortissant au diocèse de Rastenburg. C'est le nom d'une ville assez importante qui n'était pas la résidence de l'évêque.

On trouve quelquefois, nous a fait dire M. Perlbach que nous avons consulté à ce sujet, un diocèse indiqué par le nom d'une ville plus importante du ressort.

<sup>3</sup> Voici le procès-verbal d'élection de Bötticher: « *Electio magistri SYMONIS DOLIATORIS de Allensteyn in Prusia, dyocesis Wormenensis. Anno domini millesimo quadringentesimo octuagesimo secundo, die vero decima mensis Marcii congregata fuit apud Sanctum Maturinum veneranda Alemanorum Natio duobus super articulis. Primus fuit super novi procuratoris electione vel antiqui continuatione. . . . Quantum igitur ad primum articulum placuit Nationi procedere ad novi procuratoris electionem, electusque fuit venerabilis vir Magister SYMON DOLIATORIS dyocesis Wormenensis a pluralitate votorum. . . » (Archives de l'Université. *Registre des conclusions de la Nation germanique*, de 1476 à 1492; fol. 79 r<sup>o</sup>.)*

une bagarre avec plusieurs autres, écoliers, étudiants et maîtres ès arts, au Clos Bruneau<sup>1</sup>.

Élu procureur pour la seconde fois en 1492, il remplit en cette qualité l'office de receveur. Le livre des comptes indique exactement son lieu d'origine : *SYMO DOLIATORIS de Allensteyn, dyocesis Wormenensis (sic) ex regno Prusie oriundus*<sup>2</sup>.

Son nom a passé sous nos yeux, dans le registre des receveurs, à l'occasion d'une somme d'argent dont le montant n'est pas indiqué et qui fut répartie entre plusieurs maîtres dans la liste desquels se trouve l'imprimeur Pierre César<sup>3</sup>, avec lequel il était en relations. Il est encore mentionné en 1494 dans les comptes de Georges Wolff, de Baden, alors procureur et receveur de la nation d'Allemagne, qui était aussi imprimeur et auquel il versa la somme de 1 livre xi sols<sup>4</sup>. Simon est cité une dernière fois, en 1503, dans le Registre des receveurs et touche 24 sols parisis en même temps que Jean Philippe, son ancien compagnon<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Le procès-verbal de cette arrestation, avec les noms des délinquants, est ainsi rédigé : « Maistre David Hom, maistre ès arts, demourans en Clou Bruneau, — Jehan Lore, serviteur dudit maistre David, — Maistre Alixandre Hau, escollier, demourant au collège de Lizieux, — Maistre David Brus, escollier, demourant en Clou Bruneau, — David Redon, escollier, demourant au *Panier Vert*, en la rue St Jaques, — Adam Beuguin, serviteur Maistre David Hom, demourant au Clou Bruneau, — Maistre Jacques Layguezay, maistre ès arts, demourant en Clou Bruneau, — Maistre André Richard, prebste, — Jehan Maculo, escollier, — Jehan Maufait, escollier, — André Stil, escollier, — Jehan Dambin, escollier, — Jehan Mathieu, escollier, — Jehan Sedanc, escollier, — Pierre Delquebourg, escollier, — Thomas Lanson, escollier, — Maistre George Hascout, — Maistre SYMON DOLEATORIS, — Felderic de Almeux, tous escolliers demourant au Clou Bruneau, — Adam Camp, Patrix Muret, archers soubz la charge Mons. de Monthoison, — amenez prisonniers par le guet à dix heures de nuyt pour ce que environ ladite heure on vint quérir ledit guet jusques en Chastellet, disant qu'il y avoit quarante ou cinquante escolliers quy estoient en Clou Bruneau armez et embastonnez, et de fait ledit guet se transporta audit lieu de Clou Bruneau, et ès environs furent trouvez la

pluspart des dessusdits en plaine rue près le Clou Bruneau embastonnez de plusieurs bastons invasibles et avoit ledit Maistre David Hom unes brigandines vestues et ung bracquemart avecques ung bouclier et les aultres d'entre eulx furent trouvez et prins en leurs chambres, lesquels se misdrent en deffiance contre ledit guet en ruant de grosses pierres, en quoy faisant, ilz ont blecié et navré, jusques à grant effuzion de sang, trois ou quatre officiers dudit guet et dient lesdits blecez que ce a esté ledit Adam Camp quy les a blecez de pierres. Et sur ce ester à droit. » (Archives nationales. *Registre d'érou du Châtelet*, Y 5266, fol. 70 v<sup>o</sup>.)

<sup>2</sup> *Tertium Receptoris registrum* . . . , fol. 134 r<sup>o</sup>. (Archives nationales, H 2588.)

<sup>3</sup> « *Pro distributionis domini procuratoris. Pro magistris quorum nomina : . . . . M. SYMON DOLIATOR.* » (Archives nationales, même registre que celui cité ci-dessus, fol. 83 r<sup>o</sup>.)

<sup>4</sup> « *Item a Magistro SIMONE DOLIATORIS recepi . . . . 1<sup>libr.</sup> xi<sup>s.</sup>* » (Archives de l'Université. *Registre des receveurs de la Nation d'Allemagne*, de 1494 à 1530; fol. 5 r<sup>o</sup>.)

<sup>5</sup> « *Pro distributione magistrorum in eodem prandio summa que sequitur . . . (3<sup>e</sup> nom) SYMON DOLEATORIS : xxiiij s. p. . . (5<sup>e</sup> nom) JOHANNES PHILIPPI : xxiiij s.* » (Archives de l'Université, même registre que celui cité ci-dessus, fol. 78 v<sup>o</sup>.)

Voici le fac-similé de la signature de Simon Doliatoris telle qu'elle figure dans le *Registre des receveurs* des archives de l'Université :

En 1502, nous avons trouvé à Paris un Mathieu Böttiger (*Matheus Doleatoris*). C'était peut-être un fils, un neveu ou un proche parent de Simon<sup>1</sup>.

Un étudiant du nom de *Michael Doleatoris de Allenstein*, inscrit en 1448 à l'Université de Cracovie, était, selon toute probabilité, le père ou l'oncle de Simon Bötticher, dit *Doleatoris*.

<sup>1</sup> Archives de l'Université. *Registre des receveurs de la Nation d'Allemagne*, de 1494 à 1530; fol. 71 v°.

# CHAPITRE XIII

## L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER D'ANTOINE CAILLAUT ET LOUIS MARTINEAU

(1482-1500)

Les débuts des deux associés ensemble ou séparément. — Noms des collaborateurs de l'atelier. — La marque de Martineau. — Les livres illustrés de Caillaut. — Impressions attribuées à la ville d'Angoulême restituées à Caillaut. — Autres publications de Caillaut. — Les deux marques de Caillaut. — Son changement de demeure.

Le nom d'Antoine Caillaut, associé à Louis Martineau, paraît pour la première fois à la fin de l'opuscule du diacre Lothaire, daté du 19 août 1483 :

**Primi libri incipiunt capitula.**

De miserabili hūane conditionis ingreſſu.  
De uilitate materie de qua formatus eſt homo.  
De pcepto infātis qualiſcūq; pcepti ueritatē i uero.  
De imbecillitate infātis.  
De dolore partus et eiulatu naſcentis.  
Qualē fructū hō pducit.  
De breuitate huius uite.  
De incōmodis ſenectutis.  
De lame moriſtalum.  
De diūto ſtudio ſapiētū.  
De variis hōim ſtudiis.  
De diuerſis anxietatib;.  
De miſeria pauperis i diuitis.  
De miſeria ſuoz i dñoz.  
De miſeria continētis et coniugati.  
De miſia maloz i bonoz.  
De hoſtibus hominis.  
Qd corp; dicit; carcer aie.  
De breui letitia.  
De inopinato dolore.  
De uicinitate mortis.  
De terrore ſomniorum.  
De compaſſione.  
Qd innumere ſūt ſpecies

**egreſſudinum.**

De ſubtilis infortuniis.  
De diuerſis tormentozū generibus.  
De quod horribili faciore.  
De quad muliere que comedit infantem ſuum.  
Qd qñq; punit; innocēs et nocens abſoluitur.

**Secundi libri incipiunt capitula.**

De culpabili humane cōditionis progreſſu.  
De cupiditate.  
De iniquis muneribus.  
De acceptione perſonarū.  
De uenditione iuſticie.  
De inſatiabili deſiderio cupidorum.  
Quare cupidus non poteſt ſaciari.  
De falſo noie diuitiarum.  
Exēpla contra cupiditatē.  
De iniqua poſſeſſione diuitiarum.  
De contemnenda poſſeſſione diuitiarum.  
De auaro et cupido.  
Cur auaritia dicat; ſeruitus p̄dolorum.  
De proprietatibus auari.

A. i.

uenientis ad cuius fugietis auxilium unusquisq; onus ſuum portabit. anima que peccauerit ipſa morietur. O diſcretum iudicium in quo non ſolum de factis ſed de omni uerbo ocioſo quodcūq; locuti fuerint homines redditur ſunt rationem in quo uſq; ad extremum quadantem exigeretur debitum cum uſuris. quis enim fugere poterit ab ira uentura? Mittet ergo filius hominis angelos ſuos et colligent de regno eius omnia ſcandala et eos qui faciunt iniquitatē et alligabunt faſciculos ad comburendum et mittet eos in caminum ignis ardentis: ibi erit ſletus et ſtridor: dentium et gemitus et eiulatus et ululatus. luctus et cruciatus. ſtridor: et clamor: timor: et tremor: dolor: et labor: ardo: et fetor: obſcuritas et anxietas. acerbitas et aſperitas. calamitas et egeſtas. anguſtia et triſtitia. obliuio et confulſio. toſiones et puncciones. amaritudines et terrores. fames et ſitis. frigus et cauma. ſulphur et ignis ardens in ſecula ſeculorum.

**Liber Lotharii de uilitate cōditionis humane finit feliciter. Impreſſus eſt hoc opuſculū Parisii per Antoniuū caillaut et Luduicū martineau. Anno domini M. cccc. lxxiii. die uero decimanona Auguſti.**

Nous avons reproduit à la page précédente le premier feuillet, commençant par la table de l'ouvrage, et la dernière page de ce livre, avec l'achevé d'imprimer, la date et le nom des deux typographes.

Ils publièrent *Le Miroir d'or de l'ame pécherresse* (sic), avec ce libellé final : *Cy fine le traictié nommé le Mireur d'or de l'ame pécherresse* (sic) *translaté, en Paris* (sic), *de latin en françoys, et corrigé audit lieu ainsi qu'il appert au commencement d'icelui.*

**Le miroir dor de lame pecherresse  
refrutile et profitable.**

**C** **E** present liure est appelle le miroir dor de lame pecherresse. le quel a este trallate a paris de latin en frâcopz et apres la trallatiô deu et corrigé au log de plusieurs clers maistres et docteurs en theologie. Au comencement du quel liure le sage en son liure nôme ecclésiastes considéré la misere et fragilité de ce mode dit q cest vanité de toutes vanités. et toutes choses qui sont au mode sont et doüent estre dictes et appellees vanité. Et pourtant dit môseigneur saint gregore quil nest point a dieu de plus acceptable sacrifice que lamour des ames pour la quelle chose iay voulu faire et ppiler ce present traictie en cullant et addeblant en vng plusieurs et diuerses auctorités des sainctz docteurs de leglise affin que la pouure ame pecherresse par la fraude de lenemi troublee et deuaincue puisse par ces saintes amonitiôs et auctorités estre dirigee et adresee en la lumiere de iustice et verite moienât la grace du saint esprit ainç que louaille perie est reduicte et amenee a son vray pasteur. Et acellefin aucp q la pouure ame radielee et de son erreur reuouee pgnostate son peril par intrinseque douleur de cōtrition soy couertille a dieu et face penitance tant que finablement puisse avec tous les saintz la vie etnelle posseder. Et cōme dit crisostome puis que ainç est que de iour en iour abuse et deçoit la vanité de toutes vanités: ceulz et celles qui es delices de ce mode conuersent et sont adōnez: deubent en leurs vessemes en leurs portes et parops de leurs maisons escrire et faire paindre et principalement en leur consciences celle belle auctoite *Vanitas vanitatum et omnia vanitas.*  
Afin que souuent et de iour et de nuyt seussent deuant leurs

a ii

**Cy apres sensuit en brief la declaraton des chapitres de ce liure.**

**Premier chapitre.**

**A** prenes sous en ce monde bien viure.  
**N** omblies pas vous mixer en ce liure.  
**T** ant seulement sept chapitres comprent.  
**H** elas pecheurs reco:des les souuent.  
**O** ren liles vn par chascun iour.  
**J** e vous supplie chierement par amour.  
**N** otes les bien mettes p cueur et paine.  
**E** n iustement passant vostre sepmaine.  
**C** onsiderer pourres par le premier.  
**A** vousmesmes congnoistre et despusier.  
**J** l traicte asses la grant fragilite.  
**L** a misere la grant calamite.  
**L** e pouure estat ou homme vient sus terre.  
**D** oubleur vient au monde la mort querre.  
**H** ie obtient au ventre de la mere  
**T** elle comment ce chapitre desclair

**Second chapitre.**

**L** e second est de peche miserable.  
**O** u il traicte perte intrecuperable.  
**J** l se couuient en ce chapitre lire.  
**S** e bien tu deulz de dieu euiter lire.  
**E** t ton penser estude et cueur parfait.  
**A** regarder les maulz que peche fait.  
**R** eco:de le souuent en ta memoire.  
**T** u lesseras de ce monde la gloire.  
**J** l est escript que qui veult a dieu plaire  
**N** e doit iamais a soy peche attraire.  
**N** e pense pas le peche se compaigne  
**E** ntrer es cieulz soubz si vilainne enseigne.

Les noms de Caillaut et de Martineau ne figurent pas dans ces lignes finales, mais on les trouve dans les pièces de vers acrostiches qui les précèdent et donnent l'énoncé du contenu des chapitres.

La réunion en acrostiche des lettres initiales de la *déclaration des chapitres* forme, pour le premier chapitre, le prénom et le nom d'ANTHOINE CAILLAUT et, pour le second, ceux de LOIS MARTINNEAU (sic). Viennent ensuite les noms de leurs collaborateurs.

Les premières lettres du troisième chapitre et du quatrième forment le nom de HECTOR DESCHAMPS; celles du cinquième et du sixième (avant-dernière

page et dernière) donnent celui de PHILIPPE PIGOUCHE, et, au septième et dernier chapitre, on lit BELARTST. Nous retrouverons plus tard (voir p. 304) le même nom orthographié BELART.

On n'aura qu'à rapprocher les fac-similés de ces trois pages, que nous avons placés ici en face les uns des autres, pour trouver dans leur ordre les noms que nous venons d'indiquer.

**Au regardet en ce chapitre cy.  
Doitras com dieu des pecheurs a mercy.**

**Tiers chapitre.**

**Hasle top tost de penitance faire.  
En son tiers lieu ce chapitre lenseigne.  
Commence en temps de peche te retraire  
Cart y vient on quant la viellesce gaigne.  
On ne met pas montaigne sus montaigne.  
Bepen top tost le iuge est doiccurier.**

**Quatriesme chapitre.**

**Dieu te promet pour triumphant ensengne.  
En sa gloire couronne de laurier  
Se veulz apres le quart ouir traictier  
Comment on doit s'uir et hair le monde.  
Hélas celuy a le cuer trop entier.  
A conuertir qui en les biens se fonde.  
Monde est nomme. mais par contratre immunde.  
Peult estre dit par sa vie mauldicte.  
Sage est celuy qui le monde despice.**

**Chapitre cincquiesme.**

**Pise petit de ce monde lonneur.  
Hélas ce nest que toute vanite.  
Joiaultz robes de hault pris et valeur.  
L'esser conuient cest vn point limice.  
Il est au quint chapitre recite.**

**Bien garde aux dictz: recorde bien la lettre.  
Pour estre a dieu de tes maulx acquitte.  
En biens mondains ne dois ta cure mettre.**

**Chapitre siziesme.**

**Pnese souuent a leure de la mort  
Juger te dois corruptible et mortel.  
C'ette souuent celle qui tousiours mort.  
On ne scait quant au champs ou a lostel.  
Liure tu dois tousiours en estat tel.  
Comment tu veulz en ce monde finer.  
Hélas pense de si bien cheminer.  
En ton viuant que le dieu eternal.  
Zapelle ou ceulz de son digne tinal.**

**Chapitre septiesme.**

**Bien voir pourras au chapitre septiesme.  
Euidement des cieulz la saincte gloire.  
Le pups de deul et la parfonde abisme.  
A rdant enfer puant espurgatoire.  
Recorde bien et met en ta memoire.  
Tout ce qui est dedens ce petit liure.  
Se bien le voies cest exemple notoire.  
Tu apprendras a bien mourir et viure.**

**Cy fine le traictie nomme le mireur dor de lame pecheur  
re se translate en paris de latin en francoys et corrige au  
dit lieu ainzi quil appert au commencement dicelui.**

Tous ces noms sont français. On peut juger de fait que l'élément français domine déjà dans la typographie parisienne. Parmi ces noms, on remarque celui de Philippe Pigouchet, qui s'établit quelques années plus tard et devint un imprimeur célèbre.

La plupart des impressions sorties de l'atelier de Caillaud et Martineau n'ont pas de date ou sont dépourvues de nom d'imprimeur.

Les deux associés ont dû commencer une année plus tôt, soit séparément, soit ensemble.

M. Proctor, dont les observations méritent confiance, attribue à Louis Martineau, seul, un volume in-folio à deux colonnes des *Sententiæ Gregorii* de



La seule différence que nous ayons pu constater jusqu'à présent dans les deux fontes consiste dans la double barre transversale de la lettre capitale O, qui est inclinée à droite chez Caillaut et Martineau, tandis que les mêmes barres se tiennent droites au milieu chez Du Pré. Il y a une deuxième capitale F qui ne se trouve que dans la fonte de Du Pré. Une seconde lettre capitale C, avec double barre au milieu, ne paraît pas dans la première fonte de Caillaut et Martineau, mais on la voit figurer dans plusieurs autres de leurs impressions, comme dans le *Livre des quatre derrenieres choses* :

**Cy commence le livre des quatre derrenieres choses qui sont a aduenir a vngchacun.**

**E**cclésiaste en son septieme chapitre en aduertit tant les pources pecheurs dit les paroles qui ensuivent. Retien en ta memoire et souuent te recoorde des quatre derrenieres choses qui te sont a aduenir et les quelles tu ne peulx fuir ne euitier: et tu ne pecheras iames. Et saint augustin dit aussi au lsure de ses meditaciōs que plus fort fait a escheuer seullemēt la fouilleure de pechie que quelconques cruaulte de tourmens infernaulx. Comme doncques la congnouissance des quatre derrenieres choses et la frequente memoire di celles nos rapelle des peches: nos adioint aux vertus et nous conferme en toutes bonnes oeuvres. Pour tāt par l'inspiration diuine iay propose de dire et raconter vng peu de ces quatre derrenieres choses. C'est allauoir quelles et quantes elles sont et aussi aucunemēt de clarer vne chacune d'icelles singulierement a par soy tant par les dictz et auctoritez des sains comme par exemple et par clers euidans Il est icy a noter que selon les sains docteurs on compte cōmunemēt quil sont quatre derrenieres choses cōme il appert clere ment par les paroles de saint bernard en vng sermon ou s'ldist ainsi. En toutes ces oeuvres apez souuenāce de ces derrenieres choses qui sont quatre. C'est allauoir la mort. le iugement. la paine d'enfer. et la gloire de paradis. Or considere et retien en ta memoire qui est la chose plus horrible de la mort qui est la chose plus doutable que le iugemēt: qui est la chose plus importable a souffrir que la paine d'enfer. et qui est la chose plus ioyeuse que la gloire celestielle. Ce sōt cy les quatre roes du chariot de lame qui la portent a l'eternelle gloire  
a ii

**cion fait abstenir des peches et venir de coulpe aux vertus et conferme en bonnes oeuvres par quoy on paruiet a la gloire eternelle. Amen.**

**Cy finit la derreniere partie de ce present liure et appelle cordial: lequel traicte des quatre choses qui sont a aduenir dont la frequente memoire preserue de peche.**

**Cy ensuit la table de ce present liure.**

Pour congnouistre la maniere de proceder en ce liure il est a noter quil contient en soy quatre traicties faisans mencio des quatre derrenieres choses qui sont a aduenir a vngchacun. Le premier traicte parle de la mort. Le second du derrenier iour du iugement. Le tiers des peines d'enfer. Le quart des ioyes de paradis. Et si est allauoir que chascun traicte contient trops chapitres. et en chascun des traicties pa prologe propre selon la matiere ainsi quil apert cy apres.

**Le premier traicte parle de la mort et contient trois chapitres avec son prologe propre.**

**Cōme memoire de la mort fait lōme soy humilier. C. i**

**Cōme memoire de la mort fait toutes choses mespri-**

**ser C. ii.**

**Cōme memoire de la mort fait a l'omme entreprendre**

**et accepter penitance. C. iii.**

Quelques abréviations et signes particuliers n'ont pas toujours été employés simultanément dans les deux ateliers; mais, chaque fois qu'on les rencontre, ils sont identiques; cependant les deux crochets sont particuliers à l'atelier de Caillaut et Martineau, ainsi que les parenthèses, et la ponctuation n'est pas tout à fait la même. Ces deux imprimeurs se servent des lettres liées & et ù plus souvent que Du Pré, bien qu'elles se trouvent aussi dans la fonte de ce dernier. Nous avons dû signaler ces nuances presque imperceptibles qui,

bien que ces règles ne soient pas absolues, pourront seules, dans certains cas, aider à différencier les produits de ces deux ateliers qu'il est impossible de distinguer de prime abord.

D'après ces observations, nous croyons pouvoir attribuer à Caillaut et Martineau un *Manipulus Curatorum*, daté du 28 septembre 1482, que nous avons vu à la Bibliothèque de l'Université de Cambridge, en Angleterre, et une édition dans le même format petit in-quarto du *Trésor des Humains*, également sans nom d'imprimeur, et datée de 1482, qui fait partie des collections de la Bibliothèque nationale. Ces deux livres sont imprimés avec les mêmes caractères que le *Lotharius*, le *Miroir d'or* et le *Cordial* ou *Livre des quatre dernières choses*. Voici deux fac-similés du *Trésor des Humains* :

**Le tresor des humains.**  
**C**eliure est appelle le tresor des humains. Le quel traicte de la maniere de instruire les enfans en la foy catholique: et de leur desclairer toutes les loys tant chrestiennes q sarraſines: tous arts et toutes sciences tant practiciennes que speculatiues: de to<sup>s</sup> estatz mestiers et marchandises: de l'estat de religion: des elemens et quatre cōplectiōs: de l'aduenemēt de antecrist: des quinze signes: du iugement et de la fin du monde: de la ioye des sauues et peines de damnes. Et de plusieurs autres belles matieres doctrines et enseignemens cresutiles et prouffitables: pour le salut de toute creature: cōme plus aplain appert par la dedaration des traices et cha pitres cōtenus en ce present liure: ainsi qu'on peut veoir par la table qui est apres l'entree. Le quel liure a este deu et corrigé a paris par plusieurs grās docteurs tant en theologie que en autre science.

**La table**

<b>L</b> es douze articles de la saincte foy catholique.	Et premierement.	
De croitre en dny seul dieu toutpuiſſant createur du ciel et de la terre.	cha. i.	
De la trinite.	cha. ii.	
De la creation du monde.	iii.	
De recreation.	iiii.	
De gloire.	v.	
De la conception de nostre seigneur iesucrist.	vi.	
De la natiuite.	vii.	
Comme il descend en enfer.	De la passion.	viii.
De la sepulture. et de la resurreccion.	ix.	
Comme il monta aux cieulx.	x.	
Cōme il verra iuger le mōde en la generale resurrectiō.	xi.	
	xii.	

Et deuant nostre seigneur iesucrist verras estre nostre dame sainte marie la mere. Et verras le regne et la procession de to<sup>s</sup> les angez archanges patriarches prophetes apotres: mar tirs et to<sup>s</sup> les saintz et saintes de paradis aozans nre seigneur eāt cōe dieu sera dieu. Et la seront ceux q seront sauues aps la resurreccion en leurs corps glorifies qui tousiours viurōt et iamaiz ne mourront. et la ou il voubront estre il seront pl<sup>s</sup> resplendiſans q le soleil sans fain sans loif sans chaut sans froit et sans iamaiz souffrir douleur ne maladie ne passiō ne soufferte nulle. Et quant la meōire remēbera et l'entendēt entendra que celle gloire iamaiz ne finera q te pourroit dire ne raconter la ioye que la voullente aura quant elle aura voubloir tant certain dauoit perdurablement toute la gloire des iud. pense donc souuent a celle gloire affin que tu y voies. et remēbre le brief terme de ceste vie mondaine par quoy maint hōme pert la gloire celestelle a la quelle gloire nest rien cōparable. Car celle gloire de paradis est apmee par voullente infini eternelle toute puſſance toute iagelle toute iustice et toute perfectiō est la voullente de dieu de gloire. silz faut cōme ie te parle pl<sup>s</sup> de paradis: tant pl<sup>s</sup> trouue ie en moy de flaut de le te dire ne raconter. Et pour ce laisseray se ceste matiere. et de ce me souſſist pour le present. Mais encoze ie te veul dire que moult bien eurez seront ceux qui en celle gloire entreront. et qui seront les melcreans pl<sup>s</sup> de leur erreur et suiuir la saincte foy catholique: affin que par eux soit congneu toute aime ferui et honnoze nre seigneur dieu glorieux. si quil puissent a uoir la gloire de paradis perdurable. Amen.

**C**ep finist le liure intitule le tresor des humains. Imprime a paris en lan de lincarnation nostre seigneur. mil quatre cens quatre vingtz et deux.

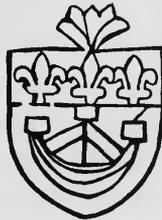
Martineau paraît s'être séparé de Caillaut vers la fin de 1484. Le 15 janvier 1485 (1484 v. st.), Martineau publiait seul, à ses frais (*suis impensis*), un volume in-folio à deux colonnes de 46 lignes: le commentaire latin du carme anglais Bacon, sur le troisième livre des Sentences. L'édition était revue et corrigée par frères Bertrand Estienne (*Bertrandus Stephani*) et Jean Marchand

(*Joannes Mercatoris*), du même ordre du Carmel de la province de Touraine, bacheliers en théologie et lecteurs en l'Université de Paris. L'imprimeur nous apprend que ces deux correcteurs étaient des compatriotes et qu'il est Tourangeau comme eux (*ejusdem provincie*). La date de l'impression est exprimée en chiffres arabes, comme dans le premier livre imprimé par Martineau; cette particularité est à noter à une époque où les chiffres romains prédominaient dans l'imprimerie.

Voici le fac-similé de l'achevé d'imprimer du troisième livre des Sentences :

Doctoris resoluti Johannis bacho-  
nis anglie ordinis gloriosissime dei  
genitricis marie de monte carmeli  
liber tercius super sentencias scti  
diligentia emendatus: per venera-  
biles bachalarios foratos in sacra  
pagina fratres Bertrādu stephan  
et Johannem mercatoris eiusde ordi-  
nis: et prouicie turonie sua doctri-  
na actu in famosissima vniuersita  
te parisiensi legētes feliciter explicit.  
Impressus parisi impensis magistri  
Ludouici martineau eiusde prouin-  
cie turonie. Anno dñi 1582 et men-  
sis iannarii die 16

Au bas de l'achevé d'imprimer se trouve l'écusson de la Ville de Paris :



Martineau est le premier imprimeur parisien qui ait fait usage d'une marque. Toutefois la sienne, qui ne figure point dans le recueil des *Marques typographiques* de Silvestre, représente simplement les armes de la Ville de Paris grossièrement gravées sur bois, comme on les voit à la fin du volume de Bacon.

Plus tard, Antoine Caillaut adopta aussi pour marque la nef parisienne, mais elle est mieux gravée et moins nue, dans son ensemble, que celle de Louis Martineau.

Au-dessus, on voit l'écu de France soutenu par deux anges et surmonté de la couronne royale. La *targe* ou cartouche des armoiries de la Ville est suspendue par une courroie à un arbre au milieu de fleurs. Un cadre entoure cette composition et porte la devise : *Ung Dieu, – Ung Roy, – Ungne Loy, – Ungne Foy.*



Martineau imprima, quelques mois avant son association avec Caillaut, le traité de *Consobrinus, De justitia commutativa*, en un petit in-quarto achevé le 30 juin 1483. On connaît encore une édition de l'opuscule du chanoine Basin de Sarragosse, *De magicis artibus*, daté de cette même année 1483 et sortant des mêmes presses. Caillaut en donna une réimpression à son nom seul. Deux autres impressions sorties de ses presses sont citées par M. Proctor. L'une, des *Épîtres d'Horace*, en latin, est au Musée Britannique; la seconde, de l'Oraison de Cicéron, *Pro lege Manilia*, à la Bibliothèque Bodléienne.

Divers petits traités de théologie, tant en latin qu'en français, proviennent de l'atelier d'Antoine Caillaut. Il est assez difficile de déterminer quelle fut la part de Martineau dans ces diverses publications. Tantôt il ne paraît pas y avoir participé, car on trouve, le 16 septembre 1483, au nom de Caillaut seul, l'*Expositio super Cantica* de Pierre d'Ailly; tantôt l'on voit ensemble les noms de Caillaut et Martineau dans les acrostiches du *Miroir d'or* et de *L'Eschelle*

de Penitence. Le 21 juin 1485, Martineau achevait l'impression du quatrième livre des Sentences, commenté par le moine Bacon, qui ne porte pas de nom d'imprimeur, mais à la fin duquel on voit encore la marque adoptée dès le 15 janvier de la même année<sup>1</sup>. Le *Livre de l'Eschelle de Penitence*, composé avec un caractère différent de celui du *Miroir d'or*, qui paraît très fatigué et dont les capitales sont mêlées, ne fut imprimé que longtemps après ce dernier.

des penlees est principalement trasce en ces sept des  
uoz pseaulmes p les qz sont entendus et comprins p  
maniere de contemplation les sept degres ou eschels  
les de penitance par lesquelles on monce a la terre du  
pays eternel et de gloire celestielle auquel lieu monter  
benoistemet et avecques toy regner perperuellemet p  
ta sainte misericorde me vueilles octroier et donner.  
Coy dieu eternel q vis et regnes au siecle des siecles  
Amen.

**I** Sp s'fne le liure des sept degres de l'eschelle  
contenant meditations deuotes sur les sept  
pseaulmes penitentiels.

A toy mon dieu mon espoir mon confort.  
N'auré du dard de peche qui me mort  
Cendant les mains ie demande pardon  
Helas iesus dont tant est doulx le nom  
Etrope moy grace et don de mercy  
Fecte mon cuer de tenebreux souly  
Me regarde de mes peches le fais  
Et ne me iuge pas selon mes mal fais  
Considere tressublime puilliance  
A qui tu veulx lymage comparer  
Lequel tu as fourme a ta semblance  
Las le veulx tu de coy separer  
A qui veulx tu tes sieges preparer  
D'ay redempteur de l'umaine nature  
Cournevers moy de tes peulx louverture  
Le temps passe ne vueilles recorder  
Oste de moy de tō ire la corde  
Je ne pourtoye enuers toy accorder

Se ta fureur de mes mauly se recoorde  
Mais sil te plait ie quiers auoir conorde  
Auecques toy pourtant que tu as dit  
Repentes vous pecheurs ie vous acorde  
Cotalemēt de voz peches acquit  
Je congnois bien que qui te relenquit  
Non confiant en ta misericorde  
En toy n'aura refuge ne respit  
Ainsi le fist iudas qui te vendit  
Dilainnement se pendant d'une corde  
Glorieux dieu pour contemplation  
Es sept pseaulmes qui sont par duant mis  
Vueilles en gre prendre mon oraison  
Faisant pardon de mes peches commis  
Fragillite a peche ma soubz mis  
Recongnois moy ie suis ta creature  
O iuge grant ne vueilles tes amis  
Juger du tout selon leur foiaiture  
Dieu immortel iuste iuge certain  
Excellent seul et trois en dne essence  
Merueilleux dieu plasmateur souuerain  
Acteur du ciel admirable demence  
Regent adis au cofne de excellence  
Nonblie pas en ta gloire lassus  
Estre ceulx qui ont soubz ta demence  
Fait estrippe leurs noms q deslus  
Boutes tous vostre intencion  
Es pseaulmes de deuotion  
Lesquels figurent penitance  
Ayes en vous contrition  
Rendant pour satisfaccion  
Crisle et deuoterepance

En réunissant les premières lettres de chacun des vers mis à la fin de *L'Eschelle de Penitence*, on fit en acrostiche : ANTHOINE CALLAUT (lisez CAILLAUT), LOIS MARTINEAU, GEUFFROY DE MARNEF, BELART. Ces deux derniers noms sont

<sup>1</sup> Le premier livre parut après le troisième, le 20 février 1485 (1484 v. st.), avec le nom de Louis Martineau, seul, comme imprimeur. Le texte fut revu par frère François de Médicis, de Brescia,

carme de la province de Venise, avec une lettre de ce dernier à Laurent Bureau, de la province de Dijon, datée de Paris, le 3 des calendes de juillet (29 juin) 1483.

ceux des collaborateurs du livre, à divers titres. Geuffroy ou plutôt Geoffroy de Marnef est un éditeur parisien. Belart, dont le nom orthographié *Belartst*, avait déjà paru dans le *Miroir d'Or*, est le traducteur<sup>1</sup>. Hector Deschamps et Philippe Pigouchet, qui ne faisaient plus partie de l'atelier, ne sont pas nommés cette fois.

Pigouchet, libraire de l'Université, s'était établi à son compte en 1489. Il achevait d'imprimer, le 22 septembre de cette même année, une édition in-quarto du *Manipulus Curatorum* de Guy de Montrocher; le titre de ce livre porte la marque aux armes de France et de Paris avec la devise : *Ung Dieu, — Ung Roy, — Ungue Loy, — Ungue Foy*, que nous avons mentionnée plus haut comme appartenant à Caillaut<sup>2</sup>.

Cette marque paraît là toute neuve, tandis que dans *L'Eschelle de Pénitence*, où elle figure également, elle est visiblement usée par des tirages répétés, et les filets du cadre sont en partie brisés. *L'Eschelle de Pénitence*, à la fin de laquelle le nom de Pigouchet n'est plus mentionné, est donc postérieure à 1489.

Caillaut s'est adjoint Martineau à différentes reprises, et ils paraissent avoir travaillé chacun de son côté dans ces intervalles. Martineau finit par disparaître et Caillaut resta seul en nom et en possession de l'atelier.

Antoine Caillaut a imprimé le *Speculum animæ peccatricis*, du chartreux Denis de Leuwis, qu'il a signé seul. Cette édition est suivie d'une traduction en vers du même ouvrage, intitulée *Le Spécule des pécheurs*, qui est accompagnée de deux autres livres également en vers : *L'Exhortation des mondains, tant gens*

<sup>1</sup> Antoine Belart ou Bellart était originaire de Moirans, dans le Dauphiné. (Voir Adolphe ROCHAS, *Biographie du Dauphiné*; Paris, Charavay, 1856, t. I, p. 102.)

<sup>2</sup> La marque primitive et pour ainsi dire embryonnaire de Martineau, dont le dessin se trouvait déjà dans les filigranes des papiers parisiens, a été remplacée par la grande marque aux armes de France et de Paris et devint ensuite le signe distinctif de l'atelier de Caillaut. — Il est assez difficile, quant à présent, de déterminer exactement lequel des deux, de Pigouchet ou de Caillaut, s'en est servi le premier, la plupart des impressions de ce dernier n'étant pas datées. — Cette marque figure également en épreuve de premier état dans deux livres de Caillaut que nous avons vus : l'un, le recueil des *Sermones quatuor Novissimorum*, à la

Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, l'autre le *Traité des eaux artificielles*, au Musée Britannique; mais ces impressions n'étant pas datées, c'est le *Manipulus Curatorum* au nom de Pigouchet qui, jusqu'à nouvel ordre, doit être considéré comme le premier portant cette marque à une date certaine. — Il serait fort possible que Pigouchet s'en fût servi à son début et l'eût repassée ensuite à Caillaut après en avoir définitivement adopté une nouvelle, celle qui est plus particulièrement connue des bibliophiles et qui représente un homme et une femme sauvages. Il est certain toutefois qu'Antoine Caillaut fit usage, après Pigouchet, de la marque aux armes de France et de la Ville de Paris, car on trouve cette marque dans des impressions signées d'Antoine Caillaut et qui, jusqu'en 1495 au moins, portent leur date d'impression.

*d'église comme séculiers, et L'Exemple des dames et damoiselles et de tout le sexe féminin.* Dans certaines parties, le latin est mêlé au français d'une façon bizarre. C'est, dit le rédacteur du catalogue du duc de La Vallière<sup>1</sup>, « un des morceaux les plus rares qu'il y ait dans la littérature ». Le prologue nous donne le nom de l'auteur de cette compilation, frère Jean du Castel, religieux de l'ordre de Saint-Benoît et chroniqueur de France, qui l'a fait et composé tant en latin comme en françois, mixtionné en plusieurs lieux, à la requeste de révérend Père en Dieu Messire Jehan Du Bellay, noble homme évêque de Poitiers et abbé de Saint-Florent près Saulmur au dyocèse d'Angier, l'an de grace mil quatre cens lxxviii.

Quelques livres imprimés par Caillaud sont ornés de figures.

Au commencement d'une édition latine des Méditations de saint Augustin, on remarque une figure sur bois représentant l'auteur du livre :



Cette gravure, répétée dans un livre du même atelier, le traité *De conflictu viciorum et machina virtutum*, de l'évêque d'Hippone, présente un caractère particulier : la couleur sombre de la robe que porte saint Augustin sous son manteau d'évêque n'est pas figurée par des hachures; les plis du vêtement et la ceinture, qui sont seuls entaillés dans le bois, se détachent en blanc comme éclairés par la lumière, de sorte que les fonds épargnés par l'outil du graveur ressortent directement en noir, dont la couleur tranche sur le tout. Nous

<sup>1</sup> *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le duc de La Vallière*; première partie, par Guillaume DE BURE fils aîné; Paris, 1783; in-8° (t. II, n° 2827).

avons retrouvé l'application de ce procédé primitif de gravure dans plusieurs bois espagnols gravés à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et au commencement du xvi<sup>e</sup>.

Le 7 juin 1487, Caillaut achevait l'impression d'un livre illustré : *Le Livre de bonnes meurs compilé par frère Jaques le Grant, religieux de l'ordre Saint-Augustin.*



Cy comence le liure de bonnes meurs compilé par frere Jaques le grant Religieur de lordie saint Augustin. et cōtient cinq parties. et ple la premiere des vices et des vertus. Et premierement comēce du peche dor: que il le quel deplait a dieu moult grādemēt a.ii.

mutacion cōe le definement du monde on pourroit scauoir p astrologie: mais ie ne suis pas de ceste opinion: car dieu le scet seul. Et en ceste matiere on ne doit riēs affermer: comme dit saint augustin en son second liure de la cite de dieu au second chapitre. Apres il me semble que ia soyt ce que tu ne saches le iour du iugement. suppose aussi quil ne soit de cy a grant temps/ pourtant nest ce mie que tu ne doiues autant doubter cōme sil debuoit estre bien brief. car le iour de ta mort lequel sera biē brief sera le iour du iugement deu q̄ en celle heure il sera du tout fait de toy: iamaiz ne sera la sentēce muee. i nest mie doute que le tu meurs en mauuais estat en icelle heure tu seras condēne. Et se tu meurs en grace en icelle heure tu seras saulue ou en voie de sauluemēt. Par quoy il appert que pou vault lesperance de ceulz qui dient que le monde durera moult longuement.

Cy fine le liure intitulé de bonnes meurs. compile par frere iaques le grant de lordie saint augustin. Imprime a paris par Antoine Caillaut. Lan mil quatre cens lxxxvii. le diu. Jour de iuing.

Ce n'était pas, à proprement parler, une traduction de l'original latin, mais plutôt un abrégé du *Sophologium*. L'ouvrage est divisé en cinq parties : 1° Remèdes contre les sept péchés capitaux; 2° État des gens d'Église; 3° État des princes; 4° État du commun peuple; 5° De la Mort et du jour du Jugement dernier.

Sur ces thèmes, le dessinateur a exercé son talent. En tête, le péché d'orgueil est représenté par un lion qui montre ses dents et allonge ses griffes pour faire parade de sa force, tandis qu'un homme est monté sur la bête. Nous reproduisons ci-après la figure du commencement de la seconde partie, « laquelle parle des gens d'église et des clercs ». A côté, nous donnons la gravure qui a trait au chapitre de l'état des princes. Elle représente le roi

et sa Cour, agenouillés au pied de l'autel devant le Christ, auquel le monarque présente son sceptre.



On retrouvera l'une de ces gravures, celle des gens d'église et des clercs, à la fin d'une édition de la *Stella Clericorum*, imprimée par Caillaud, sans date.

**L'oe on doit viure sobremēt et cōe chastete fait lō  
me semblable anx anges de paradis. xii. chap.**



**L'ōment luxure fait plusieurs  
maulx aduenir. xlii. chapitre**



Les deux gravures du bas de la page précédente montrent la ligne de conduite du chrétien, qui doit vivre sobrement, et les avantages de la chasteté. Comme contre-partie, la Luxure, « qui fait plusieurs maux advenir », est représentée par un homme monté sur un bouc, l'animal immonde.

L'Avarice est allégorisée par un homme chevauchant sur un singe qui suit un chemin tortueux.

**Comment avarice maine l'homme  
a mauuais port et le fait vtire en  
misere. xvii. chapitre**



Il y a encore plusieurs illustrations du même genre dans le volume, exécuté avec ce caractère gothique de forme carrée, d'environ 12 points :

A B C D E F G H J L M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u v x y z    ¶ ¶ ¶

á p ð é : i i' l' m' n' o' p' q' r' s' t' u'    . : ; /

Ce caractère, un peu plus gros que celui du *Lotharius*, de 1483, et du *Miroir d'or*, dont il diffère pour les capitales, est le même que celui des *Bucolica Virgilia*, auquel on ajouta quelques signes. (Voir fac-similé, p. 328.)

Antoine Caillaut a encore imprimé un Psautier latin illustré, de format petit in-quarto, auquel il a joint un Recueil d'hymnes. Les caractères en sont un peu plus gros que ceux du *Livre de bonnes meurs*.

La première page de ce Psautier contient une composition d'une excellente facture, qui représente une troupe de gens d'humble condition se jetant aux pieds d'un personnage de marque.

Ego aut̄ īnocētia mea ingressus sū redi  
me me et miserere mei. Pes enī me⁹ stetit  
īdirecto: in ecclesijs bñdicā te dñe ps. xxv



**O**mnis illu  
tio mea  
sal⁹ mea  
quē time  
bo Dñs  
ptector vi  
te mee a  
quo trepi  
dabo. Dū  
ap ppiāt  
st me no  
centes vt  
edāt carnes meas. Qui tribulant me in  
micime: ipi infirmati sūt ceciderūt. Si q̄  
stāt aduersū me castra: n̄ timebit cor meū.  
Et exurgat aduersū me plū: in hoc ego  
sperabo. Quā peti a dño hāc req̄tā: vt  
inhabitē in domo domini omnib⁹ die  
bus vite mee. Et videam voluntatem  
dñi: et visitē tēplū eius. Qm̄ abscondit mei ta  
bernaculo suo. in die malōꝝ p̄terit me in ab

bonū īnq̄spectu sctōꝝ suoz

līf.



**D**ixit  
ips̄s in cor  
de suo: nō  
est deus.  
Corrupti  
sūt et abho  
miabiles  
facti sunt  
in iniqui  
tatis: nō  
est qui faci  
at bonus.  
Deus de  
celo p̄spexit super filios hominū: vt videat  
st̄ est intelligēs aut requirēs deū. Omnes  
declinauerūt simul inutiles facti sunt: nō  
est qui faciat bonum non est vlx ad vnus.  
Nōne sciet oēs qui opant̄ iniquitatē: q̄ deuo  
rāt plebē meā vt cibū panis. Deū nō inuo  
cauerūt illic trepidauerūt timore vbi non  
fuit timor. Qm̄ de⁹ dissipauit ossa eoz q̄  
hominibus placēt: confusi sunt quoni  
am deus spreuit eos. Quis dabit ex syon  
salutare israel: cum auerterit deus capti

A une autre page du même Psautier, on voit la sortie d'Égypte ou exode du peuple d'Israël poussant devant lui des troupeaux composés de moutons, de bœufs et de chameaux.

Au second plan, sur un tertre, on aperçoit Moïse tenant devant lui les tables de la Loi.

Notons, en passant, le bœuf qui occupe l'angle de cette composition: c'est une tentative de raccourci hardie pour l'époque et que l'artiste a traitée assez adroitement.

Parmi les autres gravures du volume, voici la *Prière devant l'Éternel* avec les animaux du Paradis terrestre : le bœuf, le cheval, le chameau, la girafe et l'éléphant, tels qu'on se les représentait alors.



L'impression de la partie des Psaumes a été achevée le 3 février 1488 (1489 n. st.). Le libellé de la suscription a été copié exactement, avec la formule *Exaratum ingeniosissime*, sur une édition donnée précédemment par Pierre Levet.

psalmozū opus in laudem dei cunctis po  
tentis diuinit⁹ ḡscriptū f̄nit felicit̄ Exarauz  
q; igento s̄lūime parisi⁹ p̄ anthoniū capllaut  
Anno dñi. m. cccc. lxxviii. lli. februarli. **D**e in  
de seq̄t̄ tabula i qua iuenies quēlibet ps. in su  
o folio : ordine l̄cap̄ seruato. **E**t primo de A  
o. li.

La table vient immédiatement après, comme on peut le voir dans le fac-similé ci-dessus.

Au milieu de la première page du texte des Hymnes, qui forme une partie additionnelle, on a placé un bois qui représente *la Fuite en Égypte* :

**folium primum.**

Sequentur hymni per totū annū dicendi in  
vesperis et matutinis scōz tēpus cui cōpetūt  
ordinatī vesperay matutine et laudum. or  
dīne relicto vsuū varietati. In aduētū dñi



**C**ondī  
tor al  
me syderum:  
eterna lux cre  
dentū chris̄te  
redēptor om  
nium exaudi  
preces suplicū

**Q**ui condo  
lens interitu  
mortis perire  
seculum: sal  
uasti mundū  
languidū: do

nans reis remedium **T**ergente mūdi ve  
spere vti sponsus de thalamo: egressus ho  
nestissima: virginis matris clausula **Q**u  
tus forti potentie genu curuātur omnia cele  
stia terrestria: fatentur nutu subdita. **T**e de  
p̄camur agte vēture tuder seculi: gseruanos  
in tpe: hostis a telo perfidi. **L**aus honor dñi  
**A. i.**

Quoique placées à la fin du volume, les Hymnes furent terminées cinq jours avant le Psautier, l'achève d'imprimer étant daté du 28 janvier 1488 :

**H**ymnoz opus in laudē dei cūctipoten  
tis diuinitus cōscriptum fuit felict̄er.  
**E**xarātūq; ingentissime. parisiis per  
Anthonium cayllaut. Anno dñi. m. cccc.  
lxxxviii. xxviii. Januarii. Deinde sequi  
tur tabula hymnoz scōm abecedarium.  
**P**rimo incipēdo ab **A**  
**A** solis ori<sup>9</sup> car. fo. p̄io **A**udi benigne cō. v̄f  
**A**p̄e vnigenitus **iii** **A**d cenā agni. viii

Comme les Psaumes qui parurent le mois suivant, les Hymnes sont suivies d'une table.

Pour l'impression de ce volume, Antoine Caillaut s'est servi d'un gros caractère gothique d'environ 13 points, dans les capitales duquel il a mélangé des lettres de bâtarde provenant des fontes de Jean Du Pré, et dont voici l'alphabet :

A A B B B C C D D D E E E F F

G H H I I I J J K K L L M M N N O P P

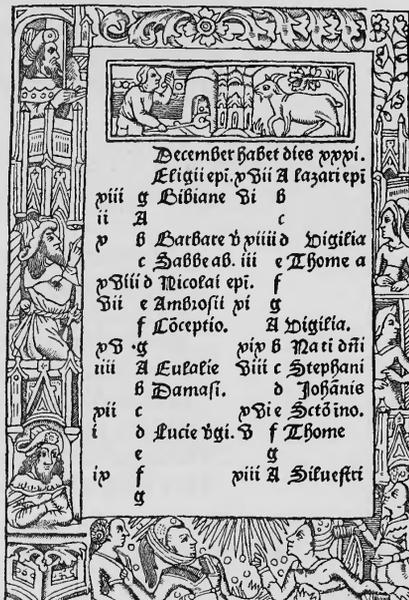
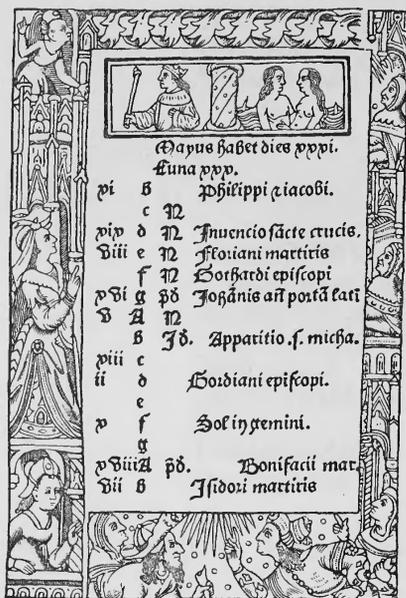
Q Q R R S T T U U V V X X

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

ā c̄ o d ē i i l m m n o p p q q r r s t t

ū ū v v x x . . : : / / r r f f a a

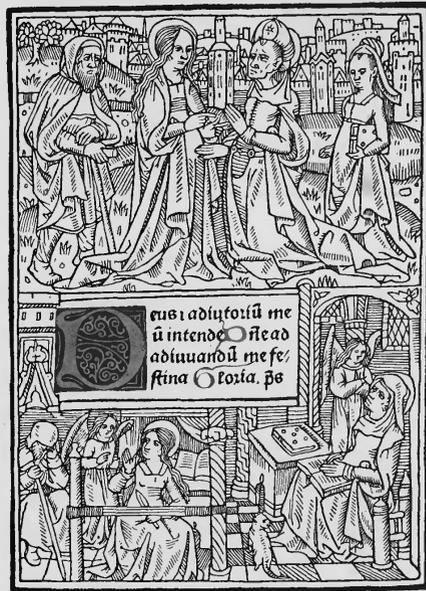
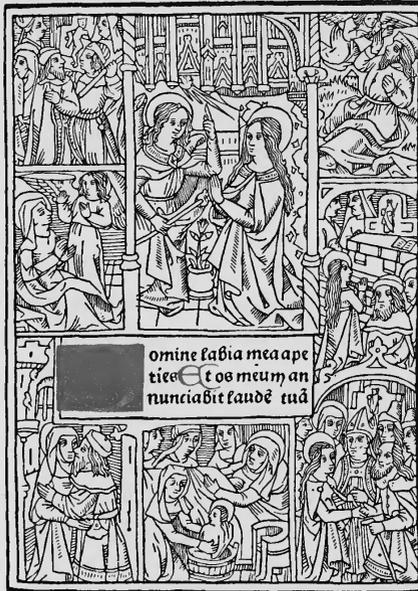
Antoine Caillaut a édité un livre d'heures illustré d'une façon remarquable, avec des bordures qui sont gravées sur cuivre en relief, comme on en voit dans les Heures imprimées par Du Pré en 1488 et avec lesquelles elles présentent de nombreux points de contact.



Le format, un peu plus petit en hauteur, représente à peu près l'in-seize carré de nos jours. La marque à l'écu de France et aux armes de la ville de Paris, avec la devise : *Ung Dieu, ung Roy, ungne Loy, ungne Foy*, est placée à la première page et sert de titre sans autre mention. Comme dans les Heures de février 1488 (v. st.), on voit, au verso du premier feuillet, une table des illustrations avec cet intitulé : *C'est le répertoire des hystoires contenues en ces présentes heures.* (Voir fac-similé, p. 253.) L'ornementation des bordures, dans le style des miniaturistes parisiens, est composée en partie de branchages, de feuillages, de fleurs et de fruits, avec des oiseaux, des animaux et des figures grotesques. Comme on vient de le voir à la page précédente, les bordures du Calendrier sont d'un autre genre. Ce sont des bustes à mi-corps d'hommes ou de femmes qui émergent de chaires ou de voussures gothiques.

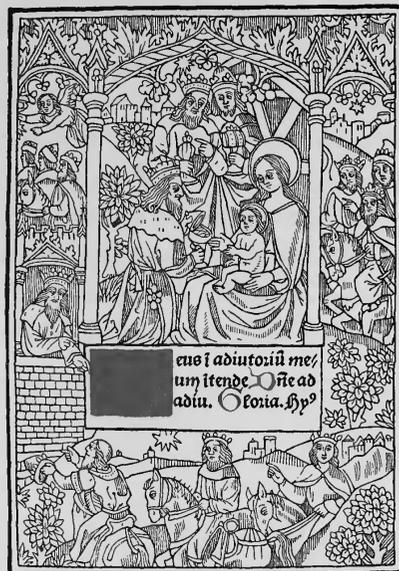
Le même genre de figures se retrouve dans les Heures de Du Pré.

D'autres illustrations représentent *l'Annonciation* et *la Visitation*. A côté et au-dessous, dans des compartiments qui encadrent le sujet principal, se déroulent diverses scènes de la vie de la Vierge.



Ces planches, dont les traits ne sont pas aussi fins que ceux des bordures, nous paraissent avoir été gravées sur bois plutôt que sur métal.

Voici maintenant *l'Apparition aux Bergers* et *l'Adoration des Rois Mages*. La première de ces gravures nous montre, dans l'entre-colonnement de gauche, un berger et ses moutons; sous la grande arcature du milieu, les pasteurs rassemblés écoutent le cantique des Anges qui leur annoncent la naissance du Sauveur; à droite, un berger est agenouillé devant l'Enfant Jésus. Au bas, des villageois dansent au son de la cornemuse.



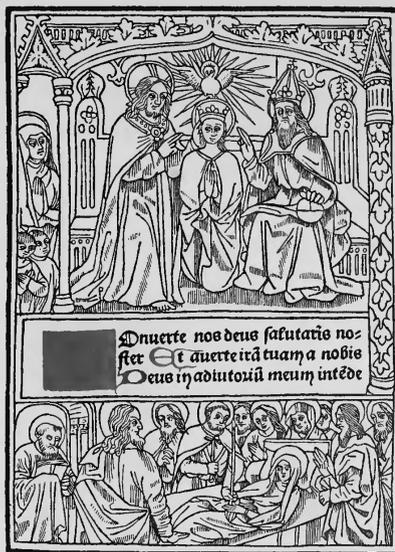
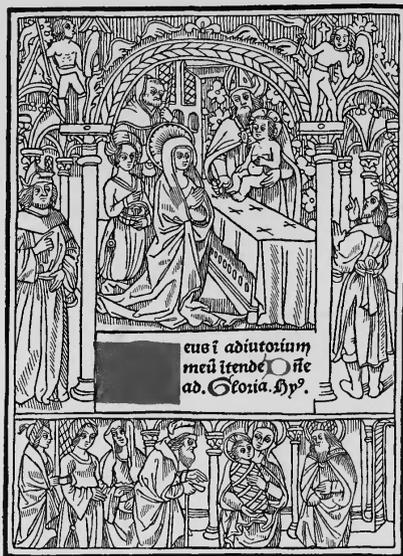
Dans l'autre gravure, on voit à droite le départ des Trois Rois, qui chevauchent par monts et par vaux, guidés par l'étoile lumineuse. Dans le compartiment du bas, ils arrivent à Jérusalem devant Hérode. Au centre, les Mages offrent tour à tour leurs présents à l'Enfant qu'ils viennent adorer. Enfin, sous le portique de gauche, ils s'en retournent après leur visite.

La planche de *l'Adoration des Mages* passa ensuite chez Guy Marchant, autre imprimeur parisien, et reparut le 24 septembre 1494 à la fin d'un traité de Pierre d'Ailly<sup>1</sup>. Elle vient s'échouer en province et on la retrouve

<sup>1</sup> Cette édition, de format petit in-quarto, dont le titre est trop long et trop compliqué pour pouvoir être rapporté ici en entier, se termine par le libellé suivant, plus abrégé : *Explicit tractatus de*

*anima et accidentibus ejus per Reverendum Dominum dominum Petrum de Ayllaco compilatus. Impressusque Parisius in Campo Gaillardii per Guidonem Mercatoris, anno Domini M. cccc. xciiij, die xxviii septembris.*

encore plus tard, en 1536, chez François Texier, imprimeur à Périgueux<sup>1</sup>. *L'Annonciation*, reproduite plus haut, était passée à Périgueux chez Jean Carant, en 1498, et figure en tête du premier livre imprimé dans cette ville<sup>2</sup>.



Nous donnons aussi *la Présentation au Temple* et *le Couronnement de la Vierge*. Le bas de cette dernière planche représente la mort de Marie.

<sup>1</sup> Cette planche, dont les tailles sont un peu aplaties, se trouve dans un Rituel de Périgueux (*Manuale seu Instructorium Curatorum continens Sacramenta Ecclesie et modum ea administrandi cum pluribus aliis documentis*), volume petit in-quarto, imprimé en rouge et noir, caractères gothiques, dont le seul exemplaire connu, provenant du théologien J.-B. Thiers, auteur du *Traité des superstitions* et d'autres ouvrages sur la liturgie et les cérémonies de l'Eglise, est conservé à la bibliothèque de la ville du Mans.

<sup>2</sup> La planche de *l'Annonciation*, sans le double filet gras d'encadrement qui fait défaut à droite, c'est-à-dire identiquement la même, est placée au-dessous du titre que voici : *Resolutorium dubiorum circa celebrationem Missarum occurrentium per venerabilem patrem dominum Johannem de Lapide doctorem*

*theologum Parisiensem ordinis Cartusienis ex sacrorum canonum probatorumque doctorum sententiis diligenter collectum*. Le volume, de format petit in-quarto, se compose de 24 feuillets seulement à 45 et 46 lignes par page. Il se termine par ces lignes dans lesquelles le lieu d'impression, le nom du typographe et la date sont indiqués : *Explicit Petragorisensis (sic) per Magistrum Johannem Carant. Anno Domini millesimo cccc. xvij. Finit feliciter*. L'auteur de cet opuscule est Jean de La Pierre, docteur de Sorbonne, celui-là même qui, de concert avec Guillaume Fichet, fit venir à Paris les premiers imprimeurs. Vers la fin de sa vie, s'étant fait chartreux, il s'était retiré dans le couvent de cet Ordre, au Petit-Bâle. — Le seul exemplaire connu de ce livre, qui n'est mentionné par aucun des anciens bibliographes, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.

Certaines finesses de détails, qui se remarquent principalement dans la dernière de ces deux gravures, nous font supposer que toutes deux ont été exécutées sur métal; nous ne pouvons cependant être aussi affirmatif que pour certaines bordures qui sont manifestement gravées par ce procédé.

La page illustrée par laquelle commencent les Psaumes de la Pénitence, dans le livre d'heures d'Antoine Caillaut, a pour sujet deux épisodes bien connus de la vie de David.

Au premier plan paraît le géant Goliath terrassé par David. Cette figure du géant *Goleas*, atteint au front par le caillou qui l'a frappé mortellement, exprime la douleur et la surprise. Le petit pâtre David, posté au pied d'un tertre, tient encore sa fronde à la main.



La planche présente, dans le bas, une autre scène. David, devenu roi, accoudé à une fenêtre de son palais, aperçoit Bathsabée qui prend un bain. Il s'éprend d'elle en contemplant ses charmes dans leur belle nudité.

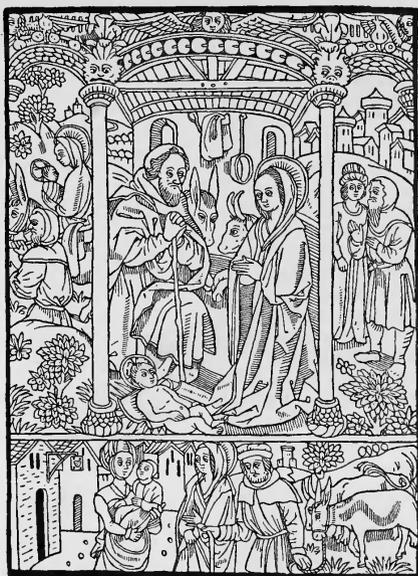
Bathsabée, qui a vu le roi daigner jeter les regards sur elle, en paraît flattée et semble répondre à cet honneur en tenant une fleur de la main droite. On voit là une mode des grandes dames au xv<sup>e</sup> siècle d'aller au bain et aux étuves parées de leurs bijoux. L'artiste a indiqué la royauté de David

en le coiffant du chapeau fleurdelisé dit *Chapel de Montauban*, tel que le portait le roi de France d'après les documents héraldiques du temps<sup>1</sup>.

Les deux planches qui suivent n'ont pas de texte au milieu comme les précédentes.

Quoique les tailles en paraissent encore assez fines, il n'est pas certain que ces planches aient été gravées sur métal en relief comme d'autres.

La première représente la Crèche de Bethléem et les préparatifs du départ pour la fuite en Égypte. Dans le compartiment de gauche, on voit, sur un âne, la Vierge tenant l'Enfant Jésus; Joseph suit à pied.

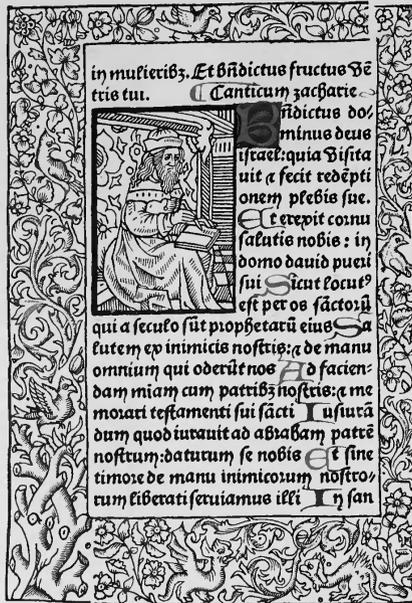


Dans l'autre planche, le Christ en Croix, couronné d'épines, figure au premier plan. Un personnage, le fidèle Chrétien à genoux, lève les yeux sur le Sauveur du Monde et implore sa protection. Tout autour sont les instruments de la Passion. Derrière la Croix, au second plan, et tenu par deux anges, on voit le calice sacré, ou *Coupe du Saint-Graal*, qui contient le saint sang avec la mesure de la plaie par laquelle il a coulé.

<sup>1</sup> Voir Lorédan LARCHEY; *Fac-similés de 50 mannequins de cavaliers en grande tenue héraldique*, d'après le manuscrit d'un officier d'armes de Philippe le

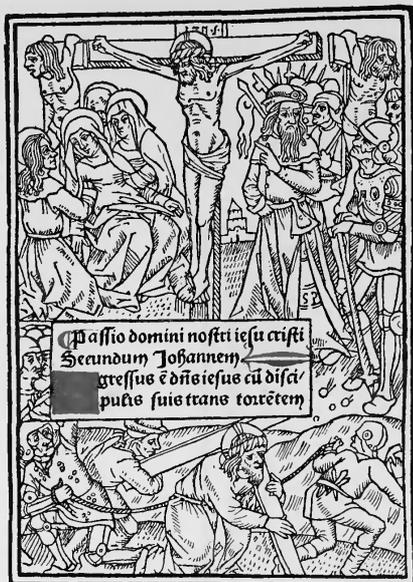
Bon, duc de Bourgogne (1429-1467); Paris, typographie E. Plon, Nourrit et C<sup>ie</sup>, 1899; in-8°, p. x et 47.

L'imprimeur de ce livre a fait un usage simultané de la gravure sur bois et de la gravure sur métal en relief. On aperçoit surtout cette différence d'exécution dans le fac-similé suivant. La petite gravure du prophète Zacharie écrivant, que l'on voit au milieu du texte, doit être sur bois, tandis que la bordure, formée de cadres qui se rapportent ou s'ajustent tant bien que mal par les coins du haut et du bas en deux parties formant équerre, est évidemment gravée sur cuivre; la gravure est trop fine pour avoir été exécutée sur des planches de bois qui se seraient déjetées aux encoignures.



Ces Heures sont imprimées avec les caractères de Jean Du Pré. Plusieurs illustrations sont exactement les mêmes chez les deux éditeurs. La planche du *Christ portant sa croix* et du *Crucifiement*, que nous reproduisons page 319, se voit également dans des Heures sans date et de même format signées de Jean Du Pré, qui sont à Londres, au Musée Britannique. Celle de *Saint Jean dans l'île de Pathmos*, écrivant son Évangile, avec le *Martyre de saint Jean Porte-Latine* dans le compartiment de dessous, se retrouve dans une autre édition signée de Jean Du Pré, conservée aussi en Angleterre, à Oxford, dans la Bibliothèque Bodléienne. La seule différence consiste dans le texte en caractères

tères mobiles remplissant le vide du passe-partout, qui est disposé en deux lignes au lieu de l'être en trois, comme dans l'édition de Caillaut.



D'autres, quoique de même style, ne sont pas semblables ou sont des copies avec des différences très caractéristiques dont nous avons indiqué les principales dans le chapitre spécial à l'atelier de Jean Du Pré. (Voir fac-similés, p. 254 à 257.)

Que conclure de tout ceci, sinon que les Heures de Caillaut et de Du Pré ont une origine commune? Caillaut peut avoir eu à sa disposition une fonte de Jean Du Pré, comme il en avait eu précédemment à ses débuts, et il a pu emprunter une partie de son matériel d'illustration, qu'il aura complété par des copies ou par d'autres figures exécutées par le même dessinateur.

Du Pré, ayant imprimé des Heures non seulement pour lui, mais encore pour d'autres, a pu aussi en imprimer pour Antoine Caillaut, qui était en même temps libraire. Quant à la diversité des figures, elle peut s'expliquer par le fait qu'ayant à satisfaire plusieurs clients en même temps, il n'a pas voulu leur donner des livres absolument semblables et il en a varié l'illustration en conséquence. C'est à cette dernière opinion que nous nous sommes arrêté. Néanmoins nous n'avons pu nous dispenser de porter ces Heures à

l'actif de Caillaut, tout en faisant nos réserves en faveur de Du Pré, qui en a fourni tout au moins les premiers matériaux.

Nous attribuons à l'atelier de Caillaut un doctrinal de pénitence en latin (*Eruditorium penitentiale*), livre illustré sans date ni lieu d'impression, dont voici la première page :

*Incipit eruditorium penitentiale cuiuslibet christicole pernecessarium. cōpendiose auctoritatibus sacre scripture insignitum.*



*¶ homo surge qui dormis.*  
a ii

On a cru pouvoir attribuer ce volume aux presses d'Angoulême, en raison de la similitude des caractères avec ceux d'une édition des *Auctores Octo*, premier livre imprimé dans cette ville, à la date du 17 mai 1491.

Voici, selon nous, la vérité. Les caractères qui ont servi aux premières impressions d'Angoulême sont venus, à n'en pas douter, de Paris. Les *Auctores Octo* sont imprimés avec le premier type très fatigué de bâtarde française de Jean Du Pré, dont les capitales ou lettres majuscules sont mélangées d'autres sortes. Nous avons déjà constaté ce mélange dès 1486. (Voir fac-similé, p. 238.) Depuis quelques années, Du Pré ne se servait plus de ce caractère, qu'il avait remplacé en 1489 par une autre bâtarde moins large et plus

compacte. (Voir fac-similé, p. 268.) L'ancienne fonte passa dans l'atelier de Caillaut, qui avait déjà employé d'autres caractères de Du Pré, et elle se mêla encore à d'autres capitales de même corps et de sortes diverses qui étaient dans l'atelier. On pourra en juger par l'alphabet suivant, tiré de l'*Eruditorium* :

A B C D E F G H I J K L M N  
 O P Q R S T U V W X Y Z  
 a b c d e f g h i l m n o p q r s t u v  
 x y z a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z

Les illustrations de ce nouveau livre, dont nous donnons ci-dessous des spécimens, sont de même style que celles du *Livre de bonnes meurs*, daté de 1487 (voir p. 306-308) au nom de Caillaut. Il n'y a pas à s'y tromper.

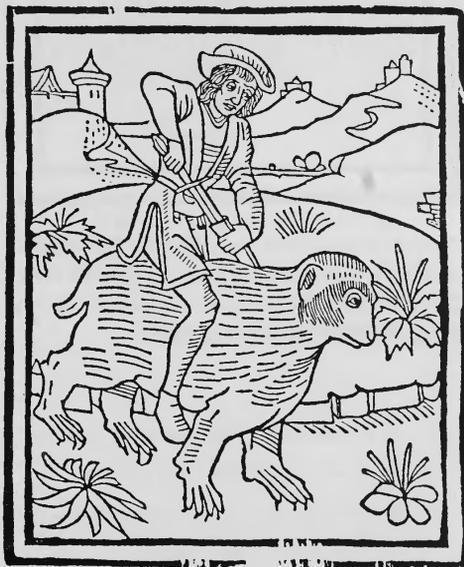


Acedia.

Acedia est plericiofus animi torpor a bono principio quandoqz faciens resilere inceptum.

Cedium bont que est prima species accidie  
 Quando alicui bona sunt insipida et amara pro

1.



Ira

Ira est animi subita tempestas que inordinata se cōtulit et cor homis ad infamiam protrahit  
 Ira est triplex. Bona qua quis irascitur dicitur

41

IMPRIMERIE NATIONALE.

L'animal que, dans son imagination, l'artiste a dessiné pour représenter la monture de la Colère est bien le même, à la grosseur près, que celui sur lequel est monté l'Avarice dans *Le Livre de bonnes meurs*. (Voir fac-similé, p. 308.) Les fonds, les arbres et la perspective sont disposés d'une manière semblable dans les deux compositions; en un mot, tout, jusqu'aux figures, paraît être de la même main pour l'Avarice et pour la Colère.



Mors nature que est puiſſēda et amara  
 Propter generalitatē circūdantis infirmitatis. ii.  
 re. iii. Omnes moriūt et quasi aq̄ dilabūt ī terra.  
 Propter fasciculū recogitate iniquitatis. Amos  
 pp. Omnes moriūt tur peccatores.



Gula  
 Gula est causa solutōnis corporis illecebrosi-  
 tas ciborū et auīdus appetitus. Vel gula est ratio-  
 nis sepulchrū aceruus stercoꝝ origo luxurie ma-  
 ter nausea.

i. iii.

L'*Eruditorium Penitentie* a ensuite été traduit en français sous le titre d'*Introduction au Sacrement de Pénitence*.

L'édition de cette traduction, de format in-quarto, a été imprimée par le Petit Laurens, sans date.

On y retrouve non seulement les bois de l'édition latine, mais encore quelques-uns de ceux illustrant *Le Livre de bonnes meurs*, notamment la planche qui symbolise la Sobriété et la Chasteté, ainsi que celle représentant le Roi devant l'autel. (Voir fac-similés, p. 307.)

Le Petit Laurens est un imprimeur parisien qui exerça son art depuis 1491 jusqu'en 1517, rue Saint-Jacques, près de Saint-Yves; il avait pour enseigne la *Croix Blanche*.

La planche de la Mort, de même que celle de la Sobriété et de la Chasteté, figurent encore dans la *Danse aux Aveugles* de Pierre Michault, édition in-quarto, sans date, de la fin du xv<sup>e</sup> siècle ou des premières années du xvi<sup>e</sup>, également sortie des presses du Petit Laurens.

L'*Eruditorium penitential*e a dû être imprimé après *Le Livre de bonnes meurs*, entre 1487 et 1491.

C'est à cette date que le matériel réformé de Jean Du Pré vient échouer à Angoulême, vendu soit par lui, soit par Antoine Caillaut, qui s'en était servi en dernier.

Quant au matériel d'illustration, il était resté à Paris avec celui du *Livre de bonnes meurs*, ainsi qu'on a pu le voir.

Dans ces derniers temps, on a mis à l'actif des imprimeurs d'Angoulême, Pierre Alain et André Chauvin, plusieurs pièces françaises exécutées avec ces mêmes caractères gothiques qui, de chez Du Pré, étaient passés directement chez Caillaut.

C'est à tort; elles ont été imprimées à Paris et sortent des presses d'Antoine Caillaut ou de Pierre Levet, qui paraît avoir eu aussi à sa disposition des caractères de Du Pré.

Les *Enseignements de saint Thomas*<sup>1</sup>, la *Doctrine des Princes et des Servans en Court*<sup>2</sup>, le *Doctrinal des Serviteurs*<sup>3</sup> et le *Régime de Mesnage selon saint Bernard*<sup>4</sup>, figurent avec cette attribution dans les catalogues du baron James de Rothschild et du baron Jérôme Pichon.

Toutes ces publications en lettres gothiques portent au verso du titre la figure d'un saint docteur enseignant, qui est une copie, avec différences<sup>5</sup>,

<sup>1</sup> *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild* (rédigé par M. Émile Picot, membre de l'Institut); Paris, Damascène Morgand, 1884-1893; 3 vol. gr. in-8° (t. I, n° 419).

<sup>2</sup> *Catalogue Rothschild*, t. I, n° 561; ouvrage cité. — *Catalogue de la bibliothèque de feu M. le baron Jérôme Pichon*; Paris, librairie Techener, 1897; 1<sup>re</sup> partie, n° 783.

<sup>3</sup> *Catalogue Pichon*, ouvrage cité; 1<sup>re</sup> partie, n° 785.

<sup>4</sup> *Catalogue Pichon*, ouvrage cité; 1<sup>re</sup> partie, n° 790.

<sup>5</sup> Dans le bois de l'édition originale sortant des presses de Pierre Levet, le pupitre a la forme ronde, et les clercs qui écoutent respectueusement les leçons du docteur sont au nombre de trois au lieu de deux.

d'une autre gravure représentant le même sujet, mais plus soignée, qui avait paru, dès 1486, dans les livres de Pierre Levet.



Cette planche figure dans plusieurs livres signés de Caillaut avant et après l'établissement de l'imprimerie à Angoulême. On la trouve notamment dans l'*Aurea expositio Hymnorum*, du 8 mars 1493 (1492 v. st.), dont nous reproduisons ci-dessous la fin avec son achevé d'imprimer :

**Q** summe deus exoratus / et a nobis / id est tu deprecatus / adueni per gratiam / in hoc templo / id est in ista ecclesia / et suscipe vota / .i. peccata vel orationes deuotas / precantum / id est rogatum te / clemēti bonitate / id est tua pietate / infide id est immitte / iugiter / id est peremitter vel assidue / largam benedictionem

**H**ic promereatur omnes petita acq̄rere : ⁊ adepta possidere cū sanctis perēniter paradysum introire translati in requiem

[Hic] scilicet sacra ecclesia / ut hic / id est in isto loco congregatio fidelium vel omnes homines fideles / promereantur / id est mereantur

Laquiere / id est adipsi et optis / ne / petita / id est iustas et sanctas / suas petitiones / ⁊ mereantur / possi dere peremitter / id est perpetuo / adepta / id est precib⁹ suis acquisita : et mereantur / introire / id est ingre di / paradysum / id est celum / cum sanctis / id est iustis . fideles dico / translati in requie / id est in gau dium sempiternum . Amen

**C**onit compendiosa hymnorum expositio : nedom difficilium verbor significata / verū etiam sententiarū obscuritatē lucidissima reddit.

Impressaq̄ parisijs per Anthoniū capllaut. Anno domini m̄llesimo .ccc.lxxxii. die .xviii. martii.

Nous compléterons cette démonstration par le fac-similé de la dernière page d'une édition du *Grant Cathon*, livre imprimé avec les mêmes caractères qu'une édition des *Auctores Octo* datés d'Angoulême. Comme sur les pièces des catalogues Rothschild et Pichon, on trouve, au verso du premier feuillet, le bois du docteur enseignant et, au-dessous de la ligne de titre, *Cathon en françois*, on voit la marque d'Antoine Caillaut avec la devise : *Ung Dieu, — Ung Roy, — Ungne Loy, — Ungne Foy*<sup>1</sup>.

po' ce dist le puerbe q nul ne peut tout scauoir ne tout auoir. car nul n'est parfait en quelq science que ce soit.  
**M**iraris Verbis nudis me scribere Versus  
**H**ec breuitas sensus fecit coniungere binos.

**C**u ne te doibs esmerueiller se ce petit liure p'tient  
 Deux sentences en Deux Vers car iay ce fait pour Deux  
 causes principalement Premieremet po' euiter l'ogues  
 poses et trop grāt p'icite. car se ie y eusse mis plusieurs  
 Vers la sentēce fut si grāde et si obscure q a peine mon  
 sens ne leut peu p'p'ie ne exposer et pour ce ay ie fait  
 ce petit liure et doubles Vers lesqz p'tiēnt. ii. briefues  
 sentēces et vtilēs po' les simples gens et aussi pour ce  
 q au ior d'uy plusieurs se esioyffēt des briefues paroles  
 ou sentēces. La secōde cause pour quoy iay fait et trouue  
 ce petit liure en Deux Vers est pour ce q la doctrine et  
 gouuernement du corps et de lame y est cōtenue pour  
 laqle chose peult lon intituler ce petit liure et le mitoir  
 du régime et gouuernement du corps et de lame.

**C**y finist ce presēt liure qui est  
 intitulé **Le grant Cathon.**

Nous restituons ainsi à Caillaut ce qui appartient à Caillaut.

Ces pièces ne sont pas les seules; il y en a encore d'autres de même genre dont l'attribution à ce dernier peut soulever quelques doutes et sont peut-être à mettre au compte de son confrère Pierre Levet, qui avait aussi des relations avec Du Pré; mais, dans aucun cas, ces impressions, qui n'ont pas d'ailleurs les marques distinctives des papiers d'Angoulême, ne peuvent être classées parmi les produits des presses angoumoises.

Caillaut a été un imprimeur très productif. Les livres que nous connaissons de lui sont tous dans le format petit in-quarto, qu'il paraît avoir adopté

<sup>1</sup> Ce livre est à la bibliothèque de l'Université de Gand; Réserve, n° 435.

de préférence. Nul imprimeur parisien n'a employé plus de types différents; il les mêlait souvent avec d'autres, pourvu qu'ils fussent fondus sur le même corps pour s'ajuster dans la forme. C'est ainsi qu'il a mêlé les capitales de la grosse bâtarde de Du Pré avec sa lettre de somme de 12 points du *Livre de bonnes meurs* de 1487, dans *L'Eschelle de Pénitence* de Pierre d'Ailly, dont voici la première page en fac-similé (voir aussi le fac-similé, p. 303), livre imprimé en collaboration avec Martineau, après le départ de Pigouchet :

**C**en sūuēt les sept degrez de leschelle de penitance figures et exposés au vray sur les sept pseaulmes penitentiels cōposés p vng tressouuerain docteur en theologie nôme maistre pierre de aliaco approuue en toutes les oeuures; publiq̄mēt alegue

**A** vraie & souueraine penitēce des peurs miserables pecheurs est sēblable et cōparee a leschelle de la quelle est recite en leuangille soubz forme de parabole que vng hōme pecheur descendit de iherusalē en ierico et de reschef par icelle monta de ierico en ierusalē. Cest a dire a la vision de pain. or doit en son cueur mediter et deuotement considerer tout poure pecheur penitent q̄ en la desus dicte eschelle de penitance pa sept degrez lesquelz correspondent et sont attribues aux sept pseaulmes penitentiels lesquelz sont cy apres fourmellement mis en latin et apres le latin de clares au large en francops soubz la correctiō de plusieurs grans clers en sainte theologie et en aultre science. Le premier degre de la dicte eschelle est nomme crainte de peine pour laquelle crainte le poure et desole pecheur au commencement du premier pseaulme craignant et doubteāt la fureur du iuge souuerain par pitteuse exclamatiō lescrie en disāt Domine ne in furore tuo. Le second degre de leschelle est la douleur aduenir du peche et la coulpe cōmis pourtant il est contenu au second pseaulme par maniere d'affectueux desir. Beati quozū. Et tost apres ensuit la confession & remission des pechez la ou il dit. elictū meū. Et de rechief dit. ixi confitebor. Le tiers degre de leschelle est

a. i.

M. Proctor, bibliographe anglais, qui a fait une étude spéciale des caractères employés par les imprimeurs du xv<sup>e</sup> siècle, n'a pas compté moins de quatorze types différents dans les livres de Caillaut<sup>1</sup>. Nous nous contenterons d'en indiquer les principaux dans le cours de ce chapitre.

<sup>1</sup> *An Index to the early printed books in the British Museum*, t. II, p. 569; ouvrage cité.

Antoine Caillaut a imprimé un grand nombre de traités de théologie morale, tant en latin qu'en français, des pièces de poésie française, des livres de littérature populaire, des classiques et des ouvrages à l'usage des écoliers et des étudiants. Il a publié, en outre, deux éditions différentes sans date d'un Vocabulaire latin-français.

L'édition dont voici le fac-similé se trouve à la Bibliothèque nationale :

3 elus. li	enuie ou amour ou ferueur/bonne ou male	m.
3 ephyrus. ri	vng vent qui fait flourir ou grener	m.
3 etha	indeclinabile vne lettre. 3	f.
3 euma. tis	vne figure de gramaire/zeume	n.
3 erobabel. vel	Jerabel proprium nomen mulieris. et inter	
prefatur fluxus sanguinis/	vel fluens sanguinem	f.
3 ima	dicitur fermentum	n.
3 imos	idem	n.
3 inziber. ris	gingembre	n.
3 izantium. nii/	singularis numeri. n. g. Et pluraliter 3 izanie	
f. g.	3 izanie/herba quedam	
3 odiaceus. a. um	de zodiaque	o.
3 odoara. re	quedam species aromatica/dragie	f.
3 odiaeus. ci	zodiaque/vng cercle	m.
3 ona. e	sainture ou courroie ou la large portion de terre	f.
3 onifragium. gii	baieure de sainture	n.
3 orobabel	proprium nomen principis babilonie	m.
3 oticus. a. um	id est vitalis	o.
3 osimus. a. um	viuable	o.
3 ucara. re	sucre/vne espice	f.
3 ios vel 3 ius	dicitur quidam mensis/scilicet Mayus	m.

Vocabularius breuidicus/gallice exponens dicti  
ones rerū multarū: finit feliciter. Exaratus in al-  
ma vniuersitate Parisiensī p̄ Antoniū Caillaut.

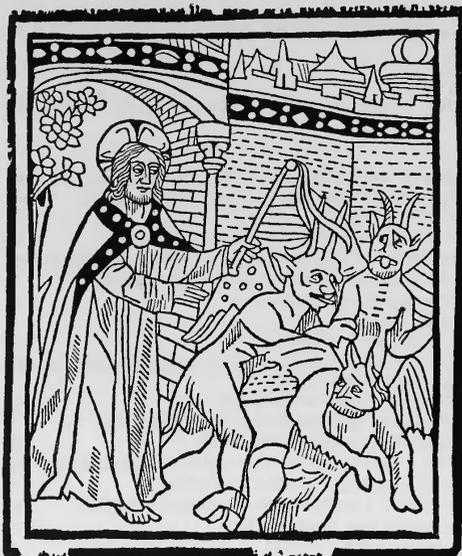
L'autre édition nous est connue par un fragment trouvé dans le carton d'une vieille couverture, d'où il a été détaché au xviii<sup>e</sup> siècle par le bibliographe Mercier de Saint-Léger :

3 odiaceus a um	de zodiaque	o
3 odoara re	quedam species aromatica. dragie	f
3 odiaeus ci	zodiaque. vng cercle	ma
3 ona ne	ceinture. ou courroye. ou large portion de terre	
3 anifragium gii	baieure de ceinture	n
3 erobabel .	pprium nomē p̄ncipis babilonie qui primus	
dicit fuisse inuestor magice artis m. zotic <sup>9</sup> a u. id est vitalis		o
3 osimus a um	viuable	o
3 ucara re	sucre. vne espice	f
3 ios vel 3 ius	dicit quedam mensis. scz mayus	ma

Vocabularius breuidicus .exponens dictio-  
nes rerum multarum. Exaratus feliciter pa-  
rausius in dico sc̄ti iacobi per anthnium capllaut

Au verso du dernier feuillet de ce fragment d'édition, on voit une gravure sur bois du matériel d'illustration de Caillaut, tirée d'un livre de morale

religieuse que nous ne connaissons pas ou qui a disparu. Cette estampe représente Jésus chassant les Démones à coups de fouet :



Le 7 juin 1492, Caillaut publia, avec son nom et sa marque, une édition latine des Bucoliques de Virgile avec commentaire. Le texte est imprimé avec une fonte de 12 points assez régulière, dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I J K L M N O P  
 Q R S T U . : : / ¶ ¶ ¶  
 a b c d e f g h i l m n o p q r : s t u v x y z  
 ā b̄ ē ī ī l̄ n̄ ō q̄ q̄ q̄ q̄ q̄ q̄ q̄ r̄ ū ʒ

Le commentaire est composé avec un tout petit caractère gothique de 8 points, le même qui fut ensuite employé pour l'*Aurea expositio Hymnorum* de 1493 :

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U  
 a b c d e f g h i l m n o p q r : s t u v x y z ¶ . : : / ¶ ¶ ¶  
 ā b̄ ʒ d̄ b̄ ē r̄ ḡ ḡ ī ī m̄ n̄ ō p̄ p̄ p̄ q̄ q̄ q̄ q̄ q̄ r̄ r̄ r̄ ū ʒ

Caillaut a employé aussi un caractère gothique de 9 points, copié en partie sur celui du *Manipulus Curatorum* du 13 janvier 1490 (1489 v. st.), édité par son confrère Pierre Levet. La lettre capitale M, entre autres, d'une forme particulière, ressemble d'une manière frappante à celle de Pierre Levet. Notre imprimeur s'en servit dans l'*Opusculum aureum animæ peccatricis*, dans un traité de saint Bonaventure, *De modo se preparandi ad Missam*, livrets qui portent tous deux sa marque, et dans d'autres ouvrages. On trouvera ci-dessous l'alphabet de ce caractère qui paraît avoir remplacé la première lettre de somme de Caillaut, avec laquelle la nouvelle fonte, quoique plus compacte, présente de loin une certaine ressemblance :

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R  
 S T V    a b c d e f g h i l m n o p q r s t u v x y z  
 ā b̄ c̄ d̄ ē z̄ ḡ ī l̄ m̄ n̄ ō p̄ p̄ p̄ q̄ q̄ q̄ r̄ s̄ r̄  
 t̄ t̄ t̄ ū̄ v̄ ē    f̄ f̄ f̄    . : / 1 1 1 C

En 1495, Caillaut se sert d'une fonte de gros caractères gothiques qu'il appelle « caractères parisiens » (*characteres Parisiaci*) et dont voici le spécimen :

A B C C D D E F G H J K L M N N O  
 P Q R S T V  
 a b c d e f g h i k l m n o p q r r s t u v x y z . : / 1 1 C  
 f̄ f̄ f̄ f̄    ā b̄ c̄ d̄ ē ē z̄ ī l̄ m̄ m̄ n̄ ō p̄ p̄ p̄ q̄ q̄ q̄  
 r̄ r̄ t̄ t̄ ū̄ v̄ p̄

C'est avec ces types qu'il imprima, le 21 juillet de la même année, la réplique de Guillaume Tardif à Jérôme Balbi, sous le titre d'*Anti Balbica vel si mavis recriminatio Tardiviana*.

Caillaut semble avoir été l'éditeur attitré d'Olivier Maillard, prédicateur cordelier qui eut une grande célébrité de son temps, dont il imprima le premier les sermons à pointes familières et burlesques qui faisaient courir



Le titre du volume débute par la grande initiale L à boucles, avec une palme au milieu, qu'on voit en tête des *Commentaires de Jules César* et de la *Fontaine de toutes sciences du philosophe Sydrach* (voir fac-similés, p. 417 et 434) sortis des presses de Levet.

Les caractères du *Traictié des eaues artificielles* sont aussi les mêmes, comme on peut s'en assurer en comparant la première page de ce livre, reproduite ci-dessous, avec d'autres impressions de Pierre Levet et avec l'alphabet des types de ce dernier, que nous donnons à la page 416.

**L**y commence vng petit traictié des eaues artificielles et les vertus & proprietés dicelles prouffitans aux corps humains

**L**esquel traictié iay voulu escrire a la requeste de ma tresnoble & redoubtee dame ma dame la cōtesse de bologne pource quelle est dame y laïne de pitié & compassiō es poures malades esquelz elle secourt tresuolentiers pour lamour de dieu ainsy que dame bien scauante & aptrise en lart de medicine. Or ie prie a dieu tout puiffāt quil me doint grace de bien escrire & compiler ce petit traictié & a ma tresnoble & redoubtee dame de le peccuter affin que son bon vouloir apere. Et se iay longuement differe de le vo<sup>9</sup> enuoyer ce a fait looccupaciō des affaires biē diuerses. Non obstāt que la prolongacion vo<sup>9</sup> a este plus prouffitabile que autrement. Pource que ie me suis aduisé de y mettre plusieurs choses q̄ nauoie pas par auant. Et pource que lor est le plus noble metal q̄ soit ie cōmencay premierement a aduiser de leaue dor laq̄lle se fait selon la maniere qui sensuit

**P**renez platines dor fin biē eschaufees dedēs le feu et le mortifies. xl. fois dedens leaue de bon puis ou fontaine & puis soit coulee et gardee nettement en vne fiole de boire et en boire avec son vin ou toute pure selon que le cas se requiert. La vertu et proprieté de ceste eaue dor est telle q̄lle est bone es gēs saīs & es malades de la maladie q̄ lē appelle cardiaq̄ passion car elle conforte le cueur merueilleusement

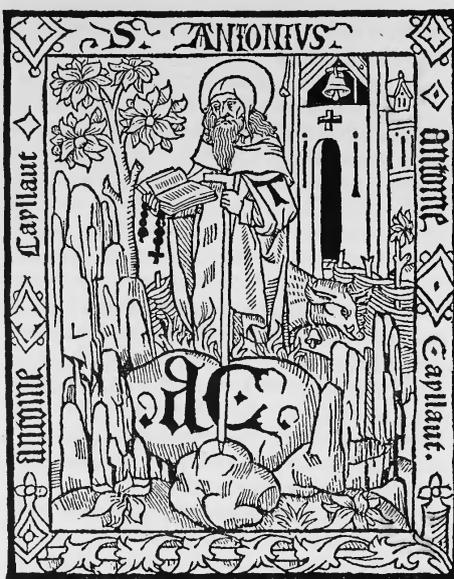
On voit, à la fin de ce volume, la nouvelle marque de Caillaut aux armes de France et de la Ville de Paris, en premier état, sans éraillures, dont Philippe Pigouchet, un des premiers collaborateurs de Caillaut, établi dès lors à son compte, s'était déjà servi en septembre 1489.

Le *Traictié des eaues artificielles*, dont le seul exemplaire connu se trouve au Musée Britannique, est sans date. Ce traité dut paraître vers 1490, époque à laquelle Levet, en quittant son premier atelier de la *Balance d'Argent*, rue

Saint-Jacques, près le Petit Pont, céda une partie de son matériel, que l'on voit passer chez Pierre Le Caron et chez Antoine Caillaut.

Antoine Caillaut demeura d'abord rue Saint-Jacques, près de Saint-Benoît, à l'enseigne de *l'Homme sauvage*. La maison était située entre le cloître Saint-Benoît et la rue des Mathurins, en face de *la Rose Blanche couronnée*<sup>1</sup>.

Outre la marque à l'écu de France et aux armes de la Ville de Paris qu'il a mise sur la plupart de ses livres, Caillaut en avait adopté une autre qui lui est plus personnelle et dont il s'est servi concurremment avec la première :



On y voit saint Antoine, son patron, dans un paysage sauvage au milieu des rochers, tenant un livre ouvert et un chapelet, avec le cochon, son fidèle compagnon. L'ermitage est dans le fond. Au milieu, sur une grande pierre,

<sup>1</sup> La maison de *l'Homme sauvage*, qui fut occupée plus tard par le libraire Regnault Chaudière, était entre *la Fleur de Lys* et *l'Écrevisse*. Elle porte le n° 42 dans le plan dressé par Madden d'après Lenoir et Berty, et le n° 14 dans le plan schématique de Renouard (*Imprimeurs parisiens*, p. 408; ouvrage cité). Nous n'avons pas trouvé l'indication de cette adresse avant 1490 dans les imprimés. Elle est

ainsi désignée : *Prope Sanctum Benedictum ad intersignum Hominis silvestris*. En 1492, nous trouvons cette mention : *Ad intersignum quod vulgariter dicitur l'Homme sauvage*. Un document manuscrit inédit, que nous citons page 334, établit que l'imprimeur Antoine Caillaut demeurait, le 15 octobre 1488, en la rue Saint-Jacques, à *l'Homme sauvage*.

sont inscrites, en grosses lettres gothiques, les initiales A C que le saint montre avec un long bâton ferré. Autour, dans le cadre de la gravure, à droite et à gauche, le nom : *Antoine Cayllaut*.

Caillaut s'est aussi servi de la marque d'Antoine Baquelier pour lequel il imprima une édition du poème de Prudence : *De conflictu virtutum et viciorum*, avec gravures sur bois. On voit, à la fin de ce livre, la marque de Baquelier reproduite par Silvestre avec la devise : *Initium Sapientiæ, Timor Domini* (*Marques typographiques*, n° 650). Dans le cartouche du bas, le nom d'Antoine Baquelier est remplacé par celui d'Antoine Caillaut.

Le 10 janvier 1493 (1492 v. st.), Caillaut achète la maison de *la Coupe d'Or*<sup>1</sup> et y transporte son atelier et sa librairie. Cet immeuble était situé plus

<sup>1</sup> La maison de la *Coupe d'Or* est ainsi appelée en latin dans le libellé final de l'*Opus novum quod dicitur Anima fidelis*, imprimé par Caillaut : *Impressum Parisius in CIPHO AUREO per Anthonium Caillaut habitantem in vico Sancti Jacobi*. C'est le n° 113 du plan de Madden et le n° 68 du plan schématique de Renouard (*Imprimeurs parisiens*, p. 409; ouvrage cité). Voici un extrait de l'acte de vente : « Du xi<sup>e</sup> jour de janvier m<sup>o</sup> m<sup>o</sup> et douze. — Anthoine Caillaut, imprimeur, a esté aujourd'huy mis en saisine et possession d'une maison, court et jardin et ses appartenances assis à Paris en la grant rue Saint Jacques appartenant à Jehan Fortier, tailleur de robes, au dessus de Saint-Benoist-le Bien-Tourné de l'autre costé de la rue où pend pour enseigne *la Coupe*, tenant d'une part et faisant le coing de la rue de Froit Mantel et d'autre part à l'ostel du *Rouet* appartenant à Jehan Perier, chandelier, aboutissant par derrière au jardin de l'ostel de l'*Estuille* en nostre censive et seigneurie chargé envers nous de deux solz parisis, de fons de terre, chargiés oultre de LVIII s. parisis de rente envers la vefve feu Maistre Jehan de Caulers, de xx s. parisis de rente, xx s. parisis de rente envers l'église Saint Honoré et d'autre xx s. parisis de rente envers l'église Saint Estienne. Ceste vente faicte ausdites charges et oultre pour et parmy le prix et somme de cinq cens livres tournois monnoie courante à present, et que ledit Jehan Fortier en confesse avoir eu et receu dudit acheteur comme il appert par lettres sur ce faictes et pas-

sées le x<sup>e</sup> janvier iij<sup>e</sup> iij<sup>ss</sup> et douze. Signé : BARTHÉLEMY et CROZON, notaires. » (Archives nationales, *Censier de Sainte-Geneviève*, S 1649, fol. 178 v<sup>o</sup>). — Caillaut et Annette, sa femme, revendirent la maison, le 29 août 1501, à Florent Hamelin et Gillette Pinot, sa femme : « Honorable homme et saige maistre Florent Hamelin, greffier de l'Officialité de Paris, et Gillette Pinot, sa femme, ont esté ce jour mis en possession et saisine sauf, etc.; d'une maison, court, jardin, cave, cellier et appartenances ainsi comme le lieu se comporte assis à Paris en la rue Saint Jacques au dessus de Saint-Benoit-le-Bien-Tourné de l'autre cousté de ladite rue en laquelle pend pour enseigne *la Coupe*, tenant d'une part et faisant le coing de la rue de Froitmantel, d'autre à l'ostel où pend pour enseigne *au Rouet*, appartenant à Jehan Perier, chandelier de suif, aboutissant par derrière au jardin de l'ostel de l'*Estuille* en nostre censive et seigneurie, chargée de deux solz parisis de cens ou fons de terre envers nostre dicte esglise. Ceste vente faicte par Anthoine Cailleaut, imprimeur de livres, demourant à Paris, et Annette sa femme auctorisée, etc. . . auxdictes charges et moiennant et parmy le pris et somme de quatre cens cinquante livres tournois qu'ilz en ont et confessent avoir euz et receuz dudit acheteur come il nous est apparu par unes lettres faictes et passées le xxix<sup>e</sup> jour du mois d'aoust mil cinq cens et ung. Signé : DE CALAIS et CROZON, notaires, etc. . . » (Archives nationales, *Censier de Sainte-Geneviève*, S 1658, fol. xviii r<sup>o</sup> et v<sup>o</sup>.)

haut, dans la même rue, sur le côté opposé, à côté de l'hôtel du *Rouet* et au coin de la rue Fromental. Nous croyons qu'Antoine Caillaut était Tourangeau, comme son ancien associé Martineau. Sa femme se nommait Annette.

Le 15 octobre 1488, Antoine Caillaut, imprimeur, fut appréhendé au corps avec Jean Favereau, libraire à *la Pomme Rouge*, rue Saint-Jacques, et tous deux furent amenés prisonniers au Châtelet par Philibert Billaut, sergent à verge, pour avoir battu et blessé un nommé Arthus Richard<sup>1</sup>. Nous ne savons pas quelle suite fut donnée par la justice à cette affaire.

Caillaut a travaillé de son métier d'imprimeur et de libraire jusque dans les premières années du xvi<sup>e</sup> siècle; il n'a cessé qu'après 1505 environ.

<sup>1</sup> *Extrait du registre d'écrou du Châtelet.* — « Cedit xv octobre mil iij<sup>ix</sup> huit, Anthoine Caillaut, imprimeur, demourant en la rue Saint Jacques à *l'Omme saubvaige*; Jehan Favereau, libraire, demourant et logé à *la Pomme Rouge*, en la rue Saint Jacques. — Amenez prisonniers par Phillebert Billaut, sergent à verge, à la relacion Maistre Nicolle Poissonnier, examinateur, et à la requeste de Arthus Richard pour ce que par informacion faicte

par ledit examinateur, lesdits Caillaut et Favereau [se] sont trouvez chargez, d'avoir esté dimanche dernier passé, avecques aultres, leurs complices, environ huit heures au soir, en la rue Saint-Jacques, anbastonnez d'espées, hallebardes et autres bastons invasibles et illec avoir batu, navré et outragé ledict Arthus jusques à grant effusion de sang et pour sur ce estez à droit. » (Archives nationales, Y 5266, fol. 123 r<sup>o</sup>.)

## CHAPITRE XIV

### L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER DE GUY MARCHANT

(1483-1500)

Le premier livre de Guy Marchant. — Ses diverses éditions illustrées. — *La Danse macabre des Hommes*. — *La Danse macabre des Femmes*. — *Le Kalendrier des Bergiers*. — *Le Kalendrier des Bergères*. — Autres impressions de Guy Marchant. — Ses différentes marques. — Nom du prote de son atelier.

Guy ou Guyot Marchant, comme on écrivait alors ce nom, vient après Antoine Caillaut.

C'est, avec Jean Du Pré, l'un des imprimeurs parisiens qui ont le plus développé l'art de l'illustration dans le livre. Guy Marchant avait établi son atelier dans une maison du Champ-Gaillard, derrière le Collège de Navarre. Ses premières impressions, qui ne portent pas son nom, sont généralement des opuscules de théologie.

On croit communément que sa plus ancienne publication est un opuscule latin intitulé *De arte bene vivendi beneque moriendi Tractatus*, qui fut achevé d'imprimer le 10 décembre 1483 :

Ergo si sis qualitātē tue fortis: voluptatem  
carnis quare sequeris.  
Memento te morturū: ⁊ post mortem id mēsurū  
Quod hic seminaveris  
Terram teris terram geris et in terram reverteris  
Qui de terra sumeris. dic homo cur abuteris,  
Cerne quid es ⁊ quid eris  
Modo flos es. ⁊ verteris in faullā cineris

De arte bene viuendi beneque moriēdi tractatus  
feliciter finit. Impressus parisius in magna  
domo campigaillardi retro collegium nauarre  
Anno dñi millesimo quadringētesimo octuage  
sumo tertio. Die decima mensis decembriis.

**Sola fides sufficit.**

Le caractère de ce livre est copié exactement sur le second type de l'atelier de *Saint-Christophe*, si ce n'est le même, auquel il a été fait de légères modifications et auquel furent ajoutés quelques signes.

En 1485, le 28 septembre, Guy Marchant met au jour son premier livre illustré, la *Danse Macabre* qui parut d'abord en un cahier petit in-folio de dix feuillets d'impression avec dix-sept gravures seulement, se terminant par ce libellé : *Cy finist la Danse macabre, imprimée par ung nommé Guy Marchant, demorant ou Champ Gaillard, à Paris, le vint huitiesme jour de septembre mil quatre cent quatre vingt et cinq.* Le texte était imprimé en lettres gothiques de forme, imitées du type des missels de Jean Du Pré, suivant le spécimen ci-contre :

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R  
 R S T U V W X Y Z a b c d e f g h i k l m n o p q r  
 s t u v x y z ā b̄ q̄ d̄ ē ē z i l̄ m̄ n̄ ō p̄ p̄  
 q̄ q̄ r̄ r̄ z̄ t̄ ū d̄ p̄ ꝥ ꝥ a . : = ' ( )

Cette publication, qui s'adressait aux masses et parlait aux yeux par l'image, s'épuisa rapidement. Guy Marchant en prépara presque aussitôt une nouvelle édition, à laquelle il fit beaucoup d'augmentations. Elle paraissait huit mois après la première, sous ce titre : *Ce présent livre est appelé Miroer salutaire, pour toutes gens et de tous estatz, et de grande utilité et récréacion pour pleuseurs (sic) enseignemens, tant en latin comme en françoys lesquels il contient, ainsi composé pour ceulx qui désirent acquérir leur salut et qui le voudront avoir : la Danse macabre nouvelle.*

On y trouvait six gravures de plus que dans l'édition précédente, et, au lieu de dix feuillets, on en comptait seize. Elle se terminait ainsi : *Cy finist la Danse Macabre hystoriée et augmentée de plusieurs nouveaux personnages et beaux dis et les trois mors et trois vifs ensemble, nouvellement ainsi composée et imprimée par Guyot Marchant, demorant à Paris ou grant hostel du Collège de Navarre, en Champ Gaillard, l'an de grace mil quatre cent quatre vingz et six, le septième jour de juing.*

Les figures de la *Danse macabre* n'avaient été jusqu'alors appliquées qu'aux hommes. Guy Marchant fit suivre cette seconde édition de la *Danse macabre des Femmes*, à laquelle il adjoignit deux autres pièces : le *Débat du corps et de l'âme*, et la *Complainte de l'âme dampnée*.

La nouvelle adjonction comporte seize autres feuillets, avec texte à deux

colonnes. Cette seconde partie fut achevée le 7 juillet, juste un mois, jour pour jour, après la première; elle se terminait par le libellé spécial qui suit :

**Ce petit liure contient trois choses:  
C'est assavoir la danse macabre des  
fēmes. Le debat du corps et de lame  
Et la complainte de lame dampnee  
Lequel a este imprime a paris par  
guyot marchant demorāt ou grāt  
hoīel de champs gailliar t de renier  
le college de nauarre Lan de grace  
mil quatre cent quatre vīngz et six  
le septiesme iour de iuillet.**

Aux éditions françaises, succéda une édition latine que Marchant imprima pour le compte du libraire Geoffroi de Marnef. Ce nouveau volume, qui contient toutes les gravures des éditions précédentes, est imprimé avec un très élégant caractère de bâtarde française, imité de celui de Jean Du Pré, mais un peu moins large à l'œil.

**H**orea ab eximio  
 Macabro Versibus alemanicis edita,  
 et a petro descey tteacio quodā orato  
 re nuper emendata. Parisiusqz per ma  
 gistrum Guidonem mercatorem pro  
 Godestido de marnef ad interfigurū  
 pellicani in Dico diui iacobi commorāti. Anno domini  
 quadringentesimo nonagesimo supra millesimū idibus  
 octobris impressa.



On voit ci-dessus le fac-similé du titre avec son initiale ornée et la marque de l'éditeur, à l'enseigne du *Pélican*.

L'édition latine du livre de la *Danse macabre* parut le jour des Ides, c'est-à-dire le 15 octobre 1490.

En tête du feuillet qui suit le titre, on voit l'auteur, ou plutôt le traducteur Pierre Desrey, de Troyes, expliquant la morale de son livre.

*Speculum salutare choree Macabii.*  
*Discite vos choreā cūcti qui cernitis istam. Tales estis enim matura morte futuri*  
*Quantum prosit honor gloria diuitie Quales in effigie mortua turba vocat.*



*Est cōmune mori mors nulli parat honorū.  
 Mors fera, mors nequā, mors nulli parat et equā. Ergo time quisquis cessos a sedis honores.*

Auctor

*Creatura rationalis  
 Que eternam vitam desideras  
 Hec doctrina tibi notabilis  
 Est: si ipsam bene consideras  
 Hic quislibet adiscit choreas.  
 Hanc choreā macabii nominans  
 Hec est Via super omnes Vias  
 Nulli parcens omnia trininans.*

*In hoc potest speculo legere  
 Omnis homo tendēs ad tumultum  
 Sapiens est qui scit se videre  
 Hortuus dat diuenti speculum  
 Tu maiores vides ad oculum  
 Hanc choream conducere: quia  
 Diuentium corpora singulum  
 fabricantur vna materia.*

a ii

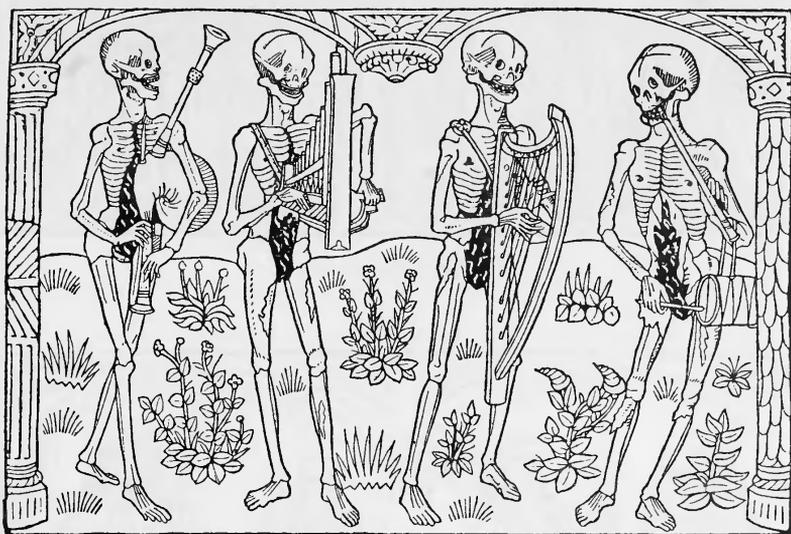
Les figures qui suivent sont accompagnées d'un texte en vers latins imprimé à deux colonnes.

Ces estampes sont les mêmes que celles des éditions précédentes imprimées en français.

La gravure de ces planches est tellement bien soignée, qu'elles ne paraissent nullement usées malgré les tirages antérieurs.

Nous allons reproduire avec leur légende la série des illustrations de la *Danse macabre des Hommes*.

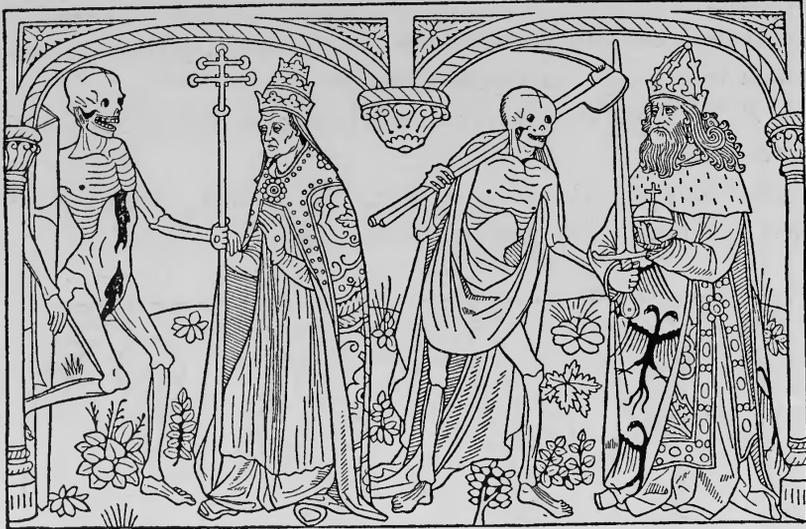
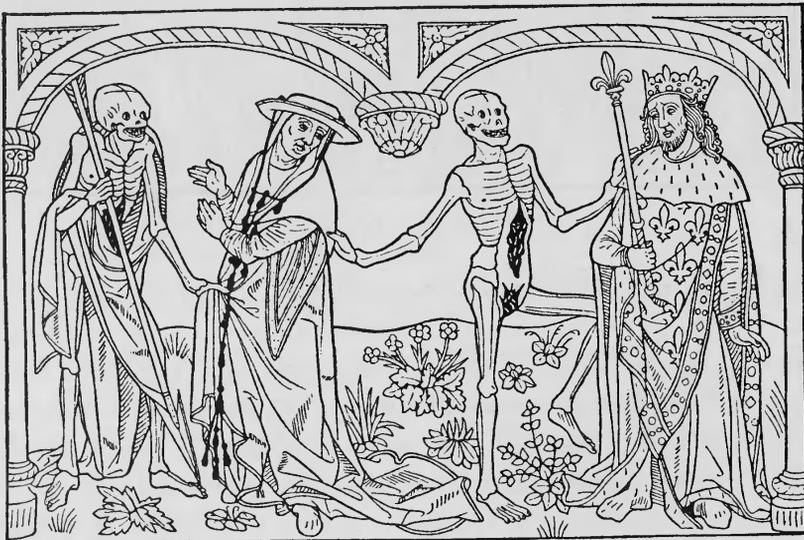
Commençons par *l'Orchestre de la Mort*, sujet qui ne se trouve pas dans la première édition de 1485 et qui n'a paru qu'après.



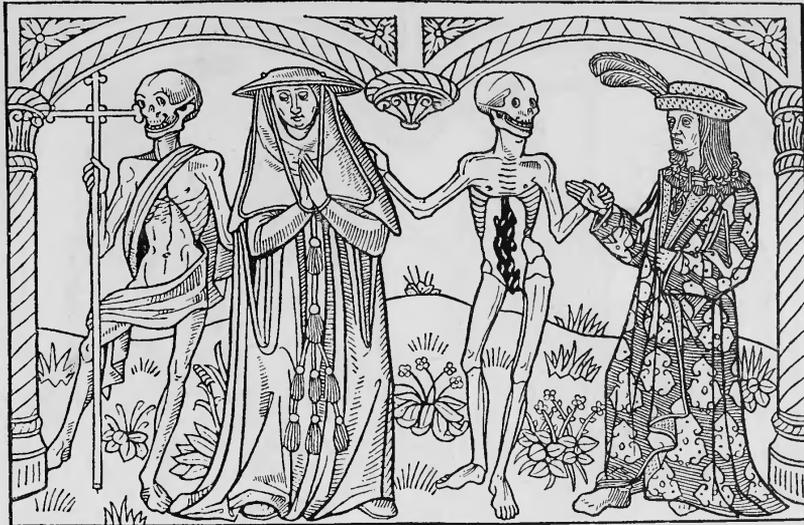
*L'Orchestre de la Mort.*

Maintenant vont défilier les divers personnages, dans l'ordre de l'échelle sociale : le Pape et l'Empereur, le Cardinal et le Roi, le Légat et le Duc, le Patriarche et le Connétable, l'Archevêque et le Chevalier, l'Évêque et l'Écuyer, l'Abbé et le Bailli, l'Astrologue et le Bourgeois, le Chanoine et le Marchand, le Médecin et l'Amoureux, le Chartreux et le Sergent, le Maître d'école et l'Homme d'armes, le Moine et l'Usurier, l'Avocat et le Ménestrel, le Curé et le Laboureur, le Promoteur et le Géôlier, le Pèlerin et le Berger, le Cordelier et l'Enfant, le Clerc et l'Hermite, le Hallebardier et le Fou.

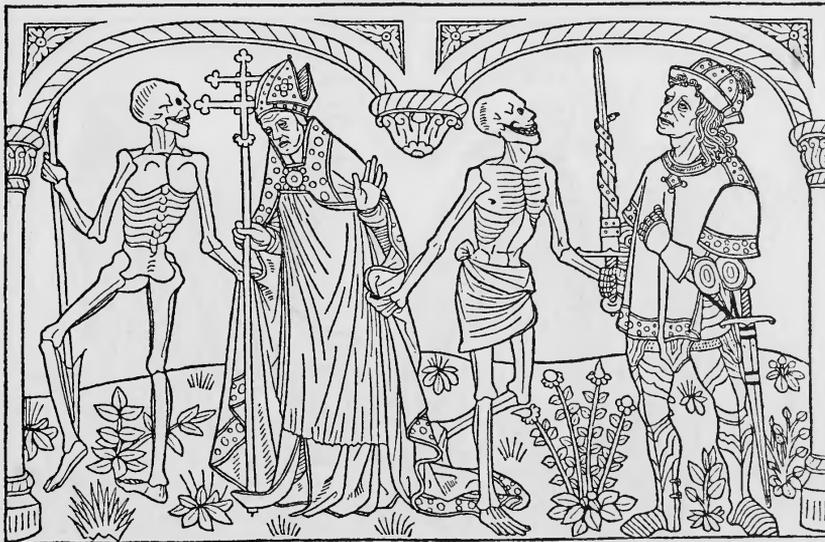
## DANSE MACABRE DES HOMMES

*Le Pape et l'Empereur.**Le Cardinal et le Roi.*

DANSE MACABRE DES HOMMES

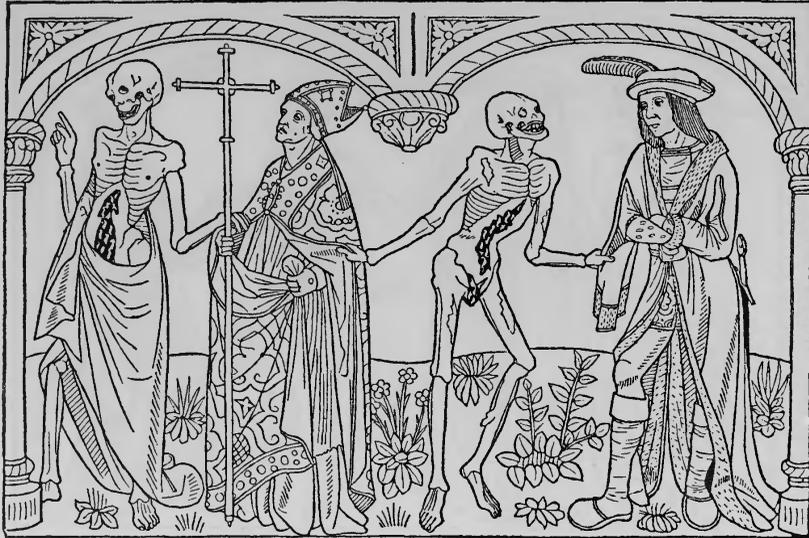


*Le Légat et le Duc.*



*Le Patriarche et le Connétable.*

## DANSE MACABRE DES HOMMES



*L'Archevêque et le Chevalier.*



*L'Évêque et l'Écuyer.*

DANSE MACABRE DES HOMMES



*L'Abbé et le Bailli.*

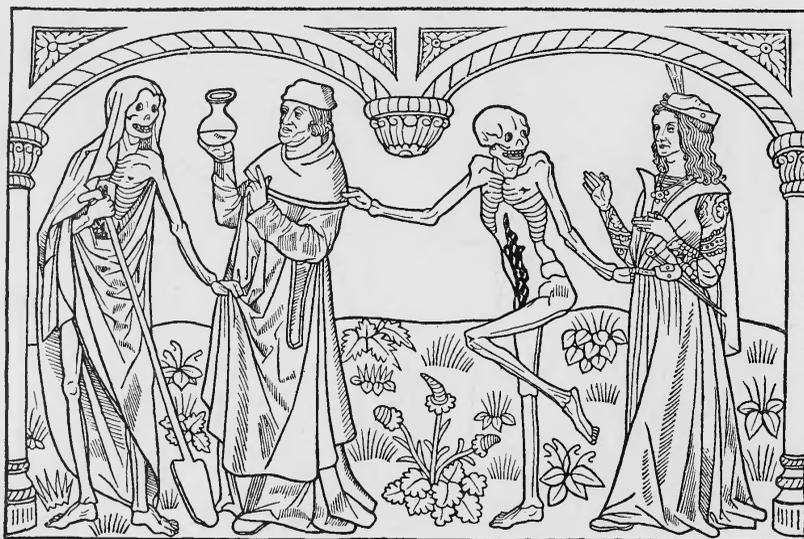


*L'Astrologue et le Bourgeois.*

## DANSE MACABRE DES HOMMES

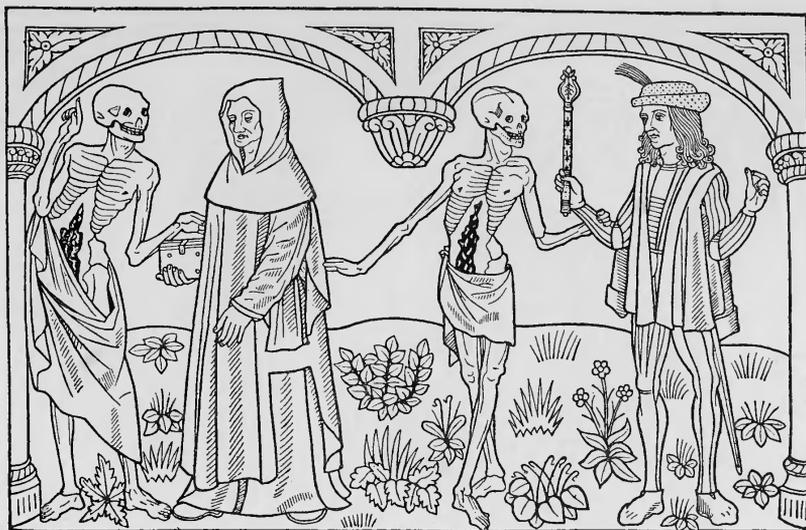


*Le Chanoine et le Marchand.*



*Le Médecin et l'Amoureux.*

DANSE MACABRE DES HOMMES



*Le Chartreux et le Sergent.*



*Le Maître d'école et l'Homme d'armes.*

## DANSE MACABRE DES HOMMES



*Le Moine et l'Usurier.*

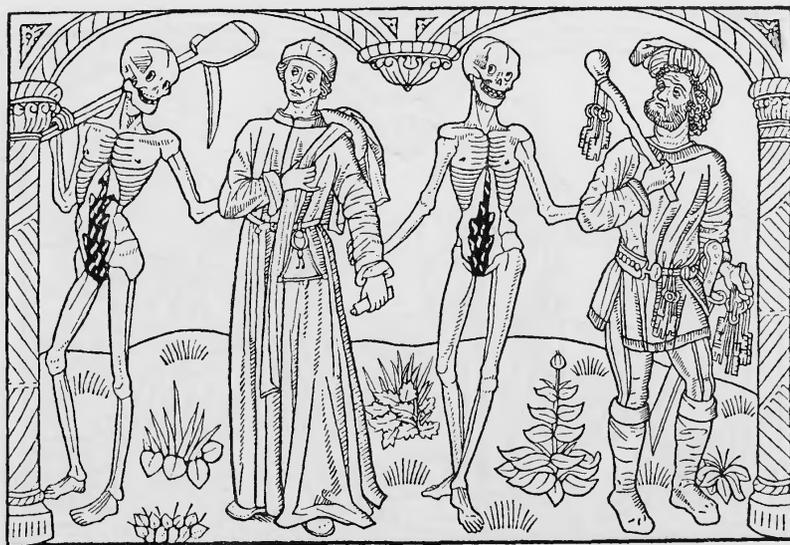


*L'Avocat et le Ménestrel.*

DANSE MACABRE DES HOMMES



*Le Curé et le Laboureur.*



*Le Promoteur et le Geôlier.*

## DANSE MACABRE DES HOMMES



*Le Pèlerin et le Berger.*

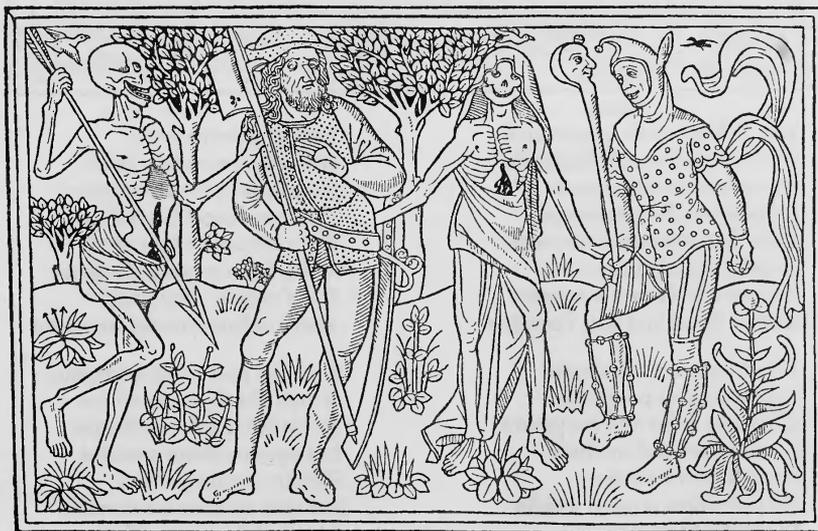


*Le Cordelier et l'Enfant.*

DANSE MACABRE DES HOMMES



*Le Clerc et l'Hermite.*



*Le Hallebardier et le Fou.*

Nous avons donné là les vingt groupes dont se compose la série, qui est suivie d'un épilogue récité par l'auteur, aux pieds duquel gît le squelette d'un personnage couronné.

Cette page est reproduite ci-dessous avec la gravure qui l'accompagne.

Dies mei sicut Umbra declina  
uetunt: et ego sicut ferum  
arui. Tu autem Domine  
in eternum permanes.

Esto memor q̄ p̄uis eris et Vermibus esca  
In gelida putrens quando iacebis humo  
Non erit in mundo qui te desit Ultra Videre  
Cum tua rana d̄io sit caro rupta cane.



Auctoꝝ

Dos Videntes in hac protractura  
Omnes status mundi choreantes  
Hic notate qualis sit natura  
Humanorum dirigite mentes  
Nunc viucentes statim mouentes  
Putrescentes relictis omnibus  
De carnibus Vermes nutrientes  
Omnes status sunt dati Vermibus.

Nil est homo qui bene cogitat  
Nisi Ventus res transitoria  
Quisquis Videt clare qui pensitat  
Hanc choream nudam letida  
Hec igitur auctis hypsoia  
Sic permanens et mente stabilis  
Ut quislibet fruatur gloia  
Felix ille qui gaudet in cellis.

Utile est q̄ rememoretur  
Mare sero: nam talis hodie  
Viuuit sanus qui cras mouietur  
Ergo quisque credat hypsoie  
Sunt aliqui mundane gloie  
Tam dediti q̄ quicquid agatur  
Nichil credunt: pleni leticie  
Nunc q̄ credunt quousq̄ tangantur

Quantum sunt qui hic abutuntur  
Ac non esset Verus paradisus  
Aut infernus: sed cruciabantur  
Et scriptura testatur omnibus  
Absoluti auctis reatibus  
Dox orate qui nunc hac transitis  
Ut amici saluentur precibus  
Cum orare valeat defunctis.

Guy Marchant réimprima coup sur coup la *Danse macabre*, d'abord le 20 janvier 1490 (1491 v. st.), ensuite le 10 avril de la même année. Il la fit suivre de la *Danse macabre des Femmes*, à laquelle il ajouta de nouvelles figures, ainsi qu'il l'annonce sur le titre des nouvelles éditions :



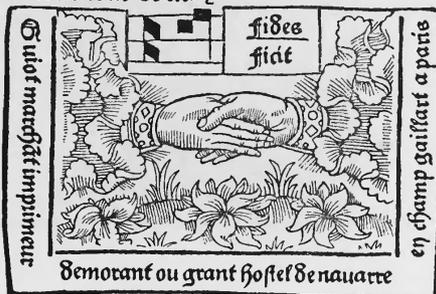
C'est la danse macabre des femmes  
toute hystorie z augmētée de nou  
ueaulx personnaiges avec plusieurs  
dis moraulx en latin et francoys q̄  
sont enseignemens de bien viure  
pour bien mourir

a.i.



Qy finit la danse macabre des femmes  
toute hystorie et augmētée de plu  
seurs personnaiges et beaux dictz en  
latin et francoys. Imprimee  
A Paris par Guyot Marchant  
demorant ou grant hostel du champ  
gaillard derrier le college de nauarre

L'an de grace mil quatre cens quatre vingz et vnze  
Le second iour de may

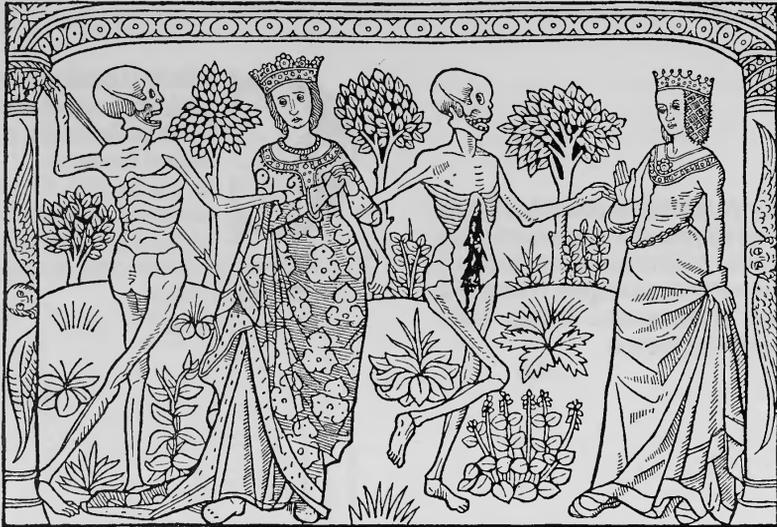


Les indications du commencement sont répétées à la fin. L'achevé d'imprimer de cette seconde partie de l'ouvrage porte la date du second jour de mai 1491, avec le nom et l'adresse de l'imprimeur; sa marque est surmontée de sa devise en rébus : *Sola fides sufficit*, qui peut se traduire ainsi en français : *La foi seule me soutient*. La Foi est représentée par deux mains droites se tenant, pour faire allusion à ces paroles : *Sola fides sufficit*, tirées de l'hymne *Pange lingua*. Le mot *Sola* est représenté par les notes de musique *sol*, *la*.

Les figures de la *Danse macabre des Femmes*, d'un dessin vigoureux, sont d'une main autre que celle qui fit la *Danse macabre des Hommes*. Nous donnons la reproduction de la plus grande partie de ces illustrations en seize scènes, avec les légendes explicatives des personnages, comme nous l'avons fait pour la Danse précédente.

Cette nouvelle série est suivie de *l'Entrée en Enfer*, composition remarquable qui est d'un autre artiste et que nous reproduisons d'après l'édition de 1486 où elle a paru pour la première fois.

## DANSE MACABRE DES FEMMES



*La Reine et la Duchesse.*



*La Régente et la Femme du chevalier.*

DANSE MACABRE DES FEMMES



*La Priere et la Demoiselle.*



*La Pucelle vierge et la Théologienne.*

## DANSE MACABRE DES FEMMES



*La Bourgeoise et la Femme veuve.*



*La Marchande et la Baillive.*

DANSE MACABRE DES FEMMES



*L'Épousée et la Femme mignote.*



*La Chambrière et la Recommanderesse.*

## DANSE MACABRE DES FEMMES



*La Bergère et la Femme aux potences.*



*La Femme d'accueil et la Nourrice.*

DANSE MACABRE DES FEMMES



*La Nouvelle mariée et la Femme grosse.*



*La Femme de village et la Vieille.*

## DANSE MACABRE DES FEMMES



*La Revenderesse et la Femme amoureuse.*



*La Garde d'accouchées et la Jeune fille.*

DANSE MACABRE DES FEMMES

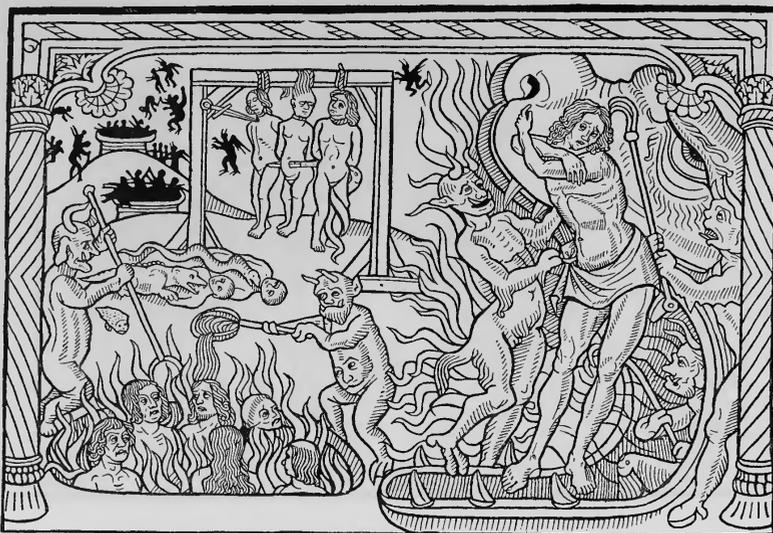


*La Religieuse et la Sorcière.*



*La Bigote et la Folle.*

La *Danse macabre des Femmes* est suivie du *Dit des trois Mors et des trois Vifs*, du *Débat du corps et de l'âme* et de la *Complainte de l'âme damnée*. Cette dernière partie est précédée de la planche de l'*Entrée en Enfer* ci-dessous représentée.



Le tout forme une troisième partie ou appendice terminé par un achevé d'imprimer spécial, daté du dernier jour d'avril 1491 avec la marque de l'imprimeur, comme à la *Danse macabre des Femmes*.

**C**y sont les trois mors et trois vifs  
en francoys. et aussy trois mors et  
trois vifs en lati. Le debat du corps  
et de lame. et la complainte de lame  
dânee. Imprime a paris par guiot  
marchant ou grât hostel du champ  
gaillard derrier le college de nauarre  
L'an mil quatre cens quatre vingz  
et vnze le derrenier iour de Xutil

Le succès croissant des diverses éditions de la *Danse macabre* engagea Guy Marchant à publier un autre livre populaire. Le 2 mai 1491, le même jour qu'il achevait la nouvelle édition de la *Danse macabre des Femmes*, il faisait paraître, sous le titre de *Kalendrier des Bergiers*, un almanach illustré à l'usage des gens de la campagne.

Au commencement, un berger-astrologue, plus soucieux des étoiles que de ses moutons, oublie l'inquiétude de ses chiens attachés; le loup en profite pour emporter un agneau. L'Astrologue du Fabuliste rappelle ce berger distrait.



Celum celi  
Domino  
terram autē  
Dedit filiis  
hominum

Non mortui  
laudabunt  
te Domine  
neqz omnes  
qui descendunt  
in infernum

Sed nos qui  
vivi-  
mus  
benediximus  
Domino  
Ex hoc nunc  
et usqz in  
seculum

**Q**ombien que viure et mourir soit au plesir nre seigneur  
Disons entre nous bergiers que naturellement l'ome  
doit viure iusques a soixante douze ans, et se il ne vit  
autāt cest par la volēte nre seigneur ou par mauuais  
gouuernement et faulte de lomme La raison Autāt  
comme lomme met a Venir a force Vigueur et beaulte  
autāt doit mecre a enueillir et aler a neant Le terme de croistre en force  
Vigueur et beaulte est xxxvi ans doncques cōuient autāt de temps  
pour enueillir et tourner a neant Ceulx qui meurent deuant leur terme  
naturel cest par oultraige fait a leur nature et complexion et ceulx qui  
viuent plus longuement cest par bons enseignemens selon lesquelz ilz  
se sont gouuernez Or est ainsi que a longuement viure ou tost mourir  
Dōnent auancement les corps celestieus les signes et les planetes Pour  
quoy qui veult comme nous qui gardons les biebis aux champs et ne  
sauōs point les lectres mais seulement par aucunes figures que passās  
temps nous faisons en petites tablettes de boys Auoir congnoissance  
a.ii.

Le premier chapitre traite de la durée de la vie d'après les signes des planètes. Les *Mouvements des ciels et des planetes* sont ensuite expliqués avec figures.

Le chapitre intitulé : *De l'an, de la division et de la proprieté des mois*, vient après; il est suivi de l'almanach proprement dit.

Chaque mois est accompagné, en marge, de petites figures se rapportant aux principales fêtes du calendrier ou au signe du zodiaque.

Je me fais Janvier appeller Le plus froit de toute l'année  
 Mais si me puis ie bien Venfer Que ma saison fut approuvée  
 La foy de dieu fut ordonnée  
 Car en mon temps fut circonscis  
 Ihesus. et si fut demonstree  
 En ce temps lestoille de puis

	<b>RL</b>	Viii	A	Circunscio Domini	
		β	iiii	N Octabas sancti stephani	β
		pvi	c	iii N Octabas sancti iohannis	c
		δ	ii	N Octabas sanctorum innocentum	δ
		S	e	Nonas	e
		piii	f	viii id Epiphania Domini	f
		g	vii	id	g
		ii	A	vi id	h
		p	β	v id	i
			c	iiii id Pauli primi heremite	l
		pvi	δ	iii id Sol in aquario	l
		vii	e	ii id	m
		f		Idibus Octabas epiphanie	n
		pδ	g	piv kal february	o
		A	pvi	kal Mauri abbatis	p
		iiii	β	pvi kal	q
		vii	c	pvi kal Anthonii abbatis	r
		δ	pδ	kal	s
		i	e	iiii kal	t
		ix	f	piii kal fabiani et sebastiani Martirum	u
		g	vii	kal Agnetis Virgine	v
		pvi	A	vi kal Vincentii martiris	w
		vi	β	p kal	x
		c	ix	kal Thimotei apostoli	y
		piii	δ	viii kal Conuersio sancti pauli	z
		e	vii	kal	aa
		iiii	f	vi kal Johannis crisostomi	ab
		pi	g	v kal	ac
		piv	A	iiii kal	ad
		β	iii	kal	ae
		viii	c	ii kal	af

In iano clavis calidisq; cibis potiaris Atq; decs pot<sup>o</sup> post fercula  
 sit tibi notus. Ledit eni medo tuc potatus Et bene credo. Balnea  
 tultus intres et Venam findere aures Ungere circa caue cu luna  
 videt aquosum. Infere tunc plantas. excessas erige turres. Et  
 si carpis iter tunc tardius ad loca transis

«En ce kalendrier, dit le texte, les moys sont figurés au commencement de chascun avec leurs couplets d'une chansonnette que souvent chantons entre nous bergiers quant nous trouvons ensemble.» Nous avons reproduit ci-contre, page 362, le premier mois, celui de janvier.



Le colerique a nature de feu chault et sec naturellement est maigre et graille, conuoiteux, ireux, hatif, et mouant, esceruele, fol, large, malicieux, Decepuant, subtil ou il applique son sens, A Vin de spon Quant a bien beut Deult tanfer noiser et battre Volentier apme estre Desu de moyenne couleur. comme de diaps gris

Le sanguin a nature de air moite et chault si est large platureux atrepe Ampable, supurieux, iopeux, chatant, riât, charnu, vermeil, en chiere gratieux A Vin de singe quant a plus but tant plus est iopeux se tpe pres des dames et naturellement apme robe de haulte couleur

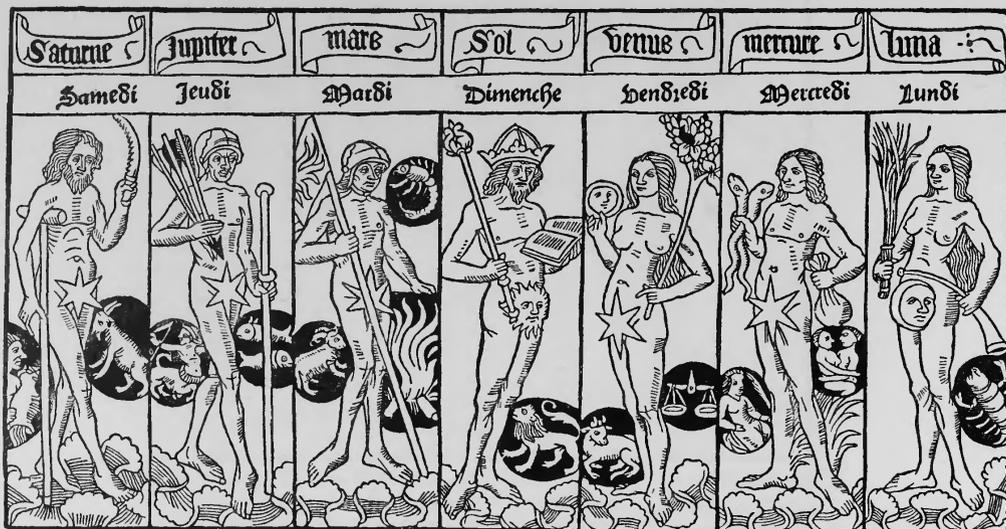
Le steumatique a nature de eaue froit et moite si est triste, pensif, paresceux, pesât, et endormp, cault ingenieux, habudât en flumes Volentier cresthe quat il est esmeu est gras ou Disaige et A Vin de mouton quat il a bien but semble estre plus saige et entend a se s besoingnes mieulx, naturellement apme robe Verte

Le melancolique a nature de terre secet froit si est triste, pesât, cduoiteux eschats, medisant, supicidneux, malicieux, paresceux A Vin de porceau quant a bien beut ne quiet quâ dormir. naturellement apme robe de noire couleur

La figure du *Dominement des planètes sur le corps humain* ou de *l'Homme anatomique*, comme on le voit dans les anciens livres d'heures imprimés, est suivie

de celle des complexions du *Collérique*, du *Sanguin*, du *Fleumatique* et du *Melen-colique*. Nous avons placé cette dernière composition à la page précédente avec son texte explicatif.

Après le *Régime de santé* des bergers pour tous les mois, vient le tableau des planètes qui ont donné leur nom aux jours de la semaine.



Par ceste figure nous congnoissons a chascune heure de iour et de nuit quel planete regne Et quel est bon ou mauuais Le planete du quel le iour est nomme Regne la premiere heure de celluy iour. et le sequent la seconde celluy d'apres la tierce. Ainsi iusques a Vingt quatre heures pour celluy iour. pareillemēt des autres iours . Saturne et Mars sōt mauuais Jupiter et Venus bons Sol et Luna moytie bōs moytie mauuais Mercure bons avec les bons et mauuais avec les mauuais.

En commençant par la gauche, voici l'ordre dans lequel sont représentés les personnages allégoriques des planètes, avec la mention des sept jours qui leur sont consacrés :

Saturne (samedi), avec les signes du Verseau et du Capricorne.

Jupiter (jeudi), avec le Sagittaire et les Poissons.

Mars (mardi), avec le Bélier et le Scorpion.

Le Soleil (dimanche), avec le Lion.

Vénus (vendredi), avec le Taureau et la Balance.

Mercure (mercredi), avec la Vierge et les Gémeaux.

La Lune (lundi), avec le signe du Cancer.

Les signes du zodiaque ressortent sur des médaillons à fond noir.

Plus loin, deux figures placées à des pages différentes représentent un berger s'orientant, de jour ou de nuit, avec le fil à plomb.



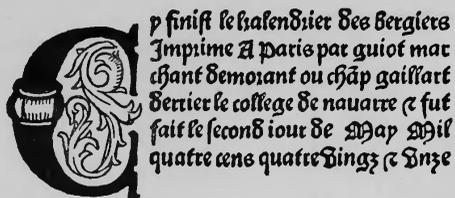
La première édition du *Kalendrier des Bergiers*, dont nous venons de faire l'analyse, est un livre rarissime qui n'a été mentionné par aucun bibliographe jusqu'à ce jour<sup>1</sup>.

Cette édition consiste en un volume petit in-folio composé de 30 feuillets

<sup>1</sup> Nous n'en connaissons actuellement que deux exemplaires, l'un à la bibliothèque de la ville de Bourges, l'autre faisant partie d'un recueil de la Bibliothèque Mazarine (xv<sup>e</sup> siècle, n<sup>o</sup> 584, Réserve). Trois feuillets manquent à cet exemplaire. Il porte, à la fin, cette mention dont l'écriture est de l'époque : « A Saint Jehan de Chaumont », et au-dessous une curieuse note de trois choses qu'il

faut bien se garder de faire, *Tria cavenda : Aliorum litteras non legere. Nichil in officina fabri ferrarii tangere ne in rem ignitam incidere. Nichil in pharmacotheca degustare; alias poteris et bibere et comedere.* Traduction : « Ne pas lire les lettres des autres. Ne toucher à rien dans une forge pour ne pas se brûler. Ne goûter à rien dans une pharmacie; tu pourras boire et manger ailleurs. »

seulement. Le volume du *Kalendrier des Bergiers* se termine par cet achevé d'imprimer daté du 2 mai 1491 et placé au milieu de la dernière page :



Le 18 avril 1493 paraissait une édition entièrement nouvelle du même ouvrage, sous ce titre : «Icy est le *Compost et Kalendrier des Bergiers* nouvellement et autrement composé que n'estoit par avant.» Le livre eut un débit extraordinaire. Trois mois après, le 18 juillet, Guy Marchant achevait une autre édition, encore augmentée de figures et de texte : «Icy est le *Compost et Kalendrier des Bergiers*. . . auquel sont adjoustez plusieurs nouvelletes comme ceulx qui le verront pourront congnoistre.» Ce livre, fort curieux pour le texte et les illustrations, était une sorte d'encyclopédie de connaissances météorologiques, agricoles, hygiéniques et morales, utile non seulement aux paysans, mais encore aux gens de toutes conditions. «Nous avons là, dit M. Monceaux, le premier almanach qui ait été imprimé en France, et on s'explique facilement la faveur d'un ouvrage qui s'adressait aux masses populaires et rurales et leur donnait des conseils de toute sorte sur la médecine et l'hygiène des hommes et des animaux, l'agriculture, la manière de se comporter en ce monde en vue d'arriver saintement dans l'autre, en même temps qu'il donnait aux gens illettrés des notions sur l'astronomie et la division du temps. Les démonstrations étaient renforcées par des images explicatives pour la classe nombreuse de ceux qui ne savaient pas lire dans les lettres moulées.»

Les éditions se succédèrent jusqu'en 1500, et chaque fois l'on y ajoutait quelque chose.

Dans l'édition de 1497, on trouve diverses pièces de poésie, comme *les Dictz des douze Mois de l'an*, *les Branches des sept Pechez mortelz*, *les Proprietez des sept Planètes*, *les Dictz des Oyseaulx*, *l'Oraison de Nostre-Dame*, par Pierre de Nesson. L'édition du 10 septembre 1500, dont voici l'achevé d'imprimer, est la plus complète :

finist le compost et kalendrier des Bergiers. Imprime a Paris  
 par Maistre Guy Marchant demourant en beauregard derrière  
 le college de Nauarre. Lan Mil Vc. Le. x. iour de Septembre.

Nous en reproduisons aussi le titre contenant l'énoncé des principales matières, avec sa belle initiale et sa bordure ornementée, au haut de laquelle on voit la marque de l'imprimeur plus finement gravée que la première.



On verra ci-après le titre de l'exemplaire de Charles VIII, enluminé sur vélin par Vérard. Il est différent et appartient à une édition antérieure.

Dans l'édition de 1500, après le titre, commence le *Prologue de l'acteur*. Ce morceau ne se trouve pas dans la première édition. L'initiale V a été empruntée au matériel de Gering et Renbolt. (Voir l'alphabet d'initiales ornées, p. 117.)



Prologue de l'acteur qui par escript a mis ce compost et  
kalendrier des bergiers et en forme telle quil est.



Un bergier gardans biebis aux champs qui  
nestoit cler. et si nauoit aucune congnoissance  
des escriptures. mais seulement par son sens na-  
turel et entendement disoit. Le bien que viure  
et mourir soient au plaisir et volente de nostre  
seigneur si doit l'ome naturellement viure iusques  
a lxxxij ans ou plus. Sa raison estoit. Autant de temps que l'omme  
est a venir a force vigueur et beaulte. autant en doit mettre pour  
enuieillir en feibler et aler a neant. Mais le terme de croistre et venir  
l'omme en beaulte force et vigueur est. xxxvi. ans. donques luy.  
en conuient autant pour enueillir et tourner a neant et sont. lxxxij

a ij



# Le Calendrier des Bergers

De quel font aduerty...  
Et en...  
Et plusieurs...  
Et plusieurs...

## CALENDRIER DES BERGERS

*Titre aux armes de France.*

Exemplaire du roi Charles VIII, enluminé par Antoine Vérard.

(Bibliothèque Nationale.)

**Les pages intermédiaires sont blanches**

# Le kalēdrier des bergiers

nouuellement fait. Du quel sont adioustez plusieurs nouuelletes cōme ceulx qui le verront pourrōt cōgnoistre. Et enseigne les iours, heures, et minutes des lunes nouuelles, et des eclipses de soleil et de lune, la sciēce salutaire des Bergiers que chascun doit sauoir. Leur compost et kalēdrier sur la main, en francois et latin tel quilz parlēt entre eulx: L'arbie des Vices L'arbie des Vertus et la tour de sapience figuree: ensemble la phisique et regime de sante diceulx Bergiers. quest nothompe, et ssebothompe, Leur astrologie des signes estoilles et planetes: et phizonompe. Et plusieurs choses exquisies et diffiales a congnoistre. Lequel compost et kalēdrier touchāt les lunes et eclipses est approprie comme doit estre pour le climat de france au Jugement et congnoissance des Bergiers.



**Les pages intermédiaires sont blanches**

Le berger entre en scène dans un autre prologue qui suit. La gravure de cette page le représente faisant la leçon à ses compagnons assis sur l'herbe des champs. Ceux-ci paraissent l'écouter avec intérêt.



Le parle le bergier par vng prologue contenant  
la diuision de son compost et kalendrier.



**O**n peult aussi sauoir et congnoistre par les vij mops de lan et par quatre saisons qui sôt: Puintemps, este, antom, puers: que lomme doit diure naturelemēt lxxij ans ou plus. Nous bergiers disons que leage de l'ome lxxij ans est cōme vng an seul: comprenāt tousiours six ans pour chascun mops de lan. Car comme lan se change en vij manieres diuerces par les vij mops. Ainsi lomme en son eaige se change pareillement de six ans en six ans iusques a vij sops qui sont iustement lxxij ans que peult diure par court de nature. Du qui veult ce congnoistre par les quatre saisons doit sauoir que leaige de lomme tout est diuise par quatre parties: lesquelles sont Jeunesse, force, saigesse, Diellese. Et sont chascūe de v Diiij ans qui tous ensemble font lxxij. et se raportent aux quatre saisons de lan par leurs cōuēnces et similitudes: cest assauoir Jeunesse plaisante au puintemps gracieux, force vigoreuse a este chasteureux, Saigesse prouffitabile a antom de biens plantureux, Diellese debile a puers froidureux. Ainsi soit  
a iij

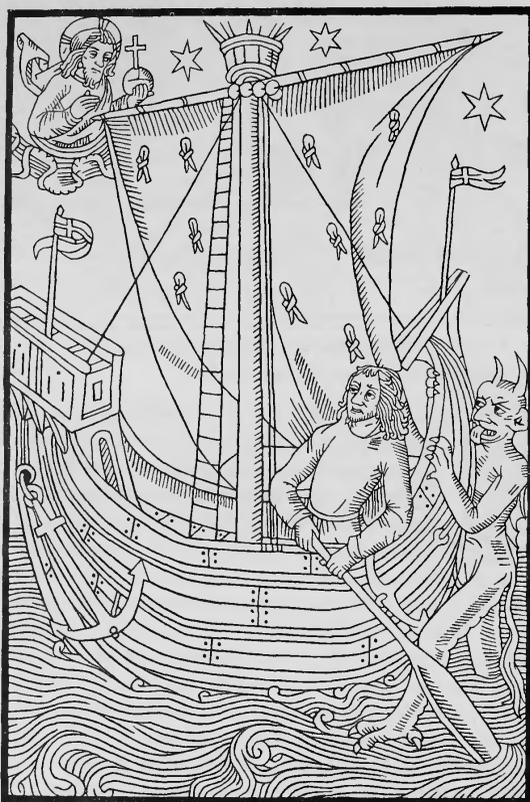


On remarquera que les moindres détails de cette composition naïve sont particulièrement soignés.

L'initiale O historiée, qui appartient encore à la série des lettres ornées de l'atelier du *Soleil d'Or* (voir ci-dessus, p. 117), représente un berger avec sa houlette assis sur le dos d'un animal fantastique.

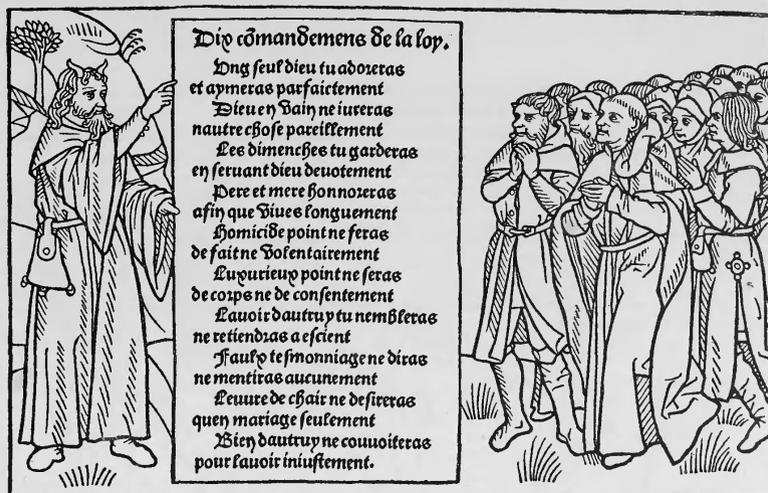
Un des compartiments composant la bordure du bas reproduit la dernière Cène de Jésus-Christ, tirée d'un livre d'heures.

Une partie religieuse et morale, qui ne se trouvait pas primitivement dans l'ouvrage, forme une addition iconographique importante.



La Vie humaine est symbolisée par une nef voguant au milieu des flots et que le démon essaye de diriger vers l'abîme, mais que guide d'en haut, à bon port, le Sauveur du Monde.

Les Dix Commandements de Dieu sont imprimés en caractères mobiles dans un cadre réservé au milieu de la planche reproduite ci-dessous.



Dans cette composition, Moïse surtout, semble avoir été inspiré au dessinateur par les statues de Claux Slutter, de l'ancienne Chartreuse de Dijon.



Le Décalogue est suivi des Cinq Commandements de l'Église dictés par un pape à une assistance composée du clergé et de la noblesse.

Viennent ensuite l'Oraison dominicale et la Salutation angélique formant quatre compartiments en deux planches.

La première composition nous montre le Christ enseignant la prière à ses disciples qui l'écoutent avec recueillement.



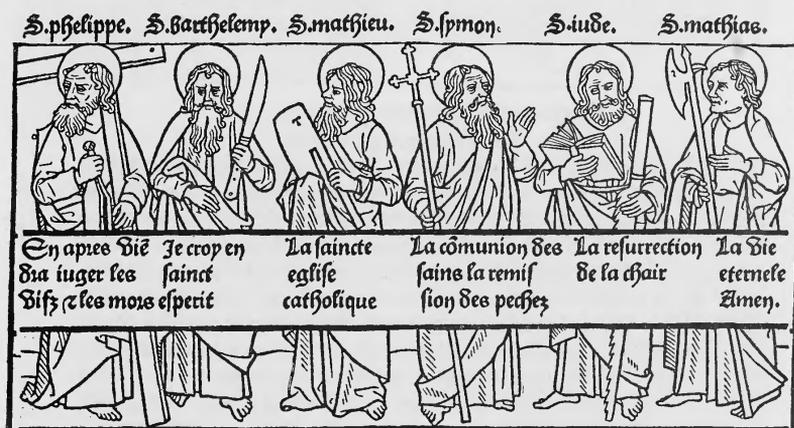
Les trois parties de la Salutation angélique occupent les autres compartiments. Les diverses physionomies sont d'une bonne exécution.

Le *Credo* des douze Apôtres, également en deux planches, continue la suite des illustrations du *Compost et Kalendrier des Bergiers*.

Les paroles de cette prière sont inscrites sur une bande traversant horizontalement les planches; chaque phrase est placée devant un apôtre.

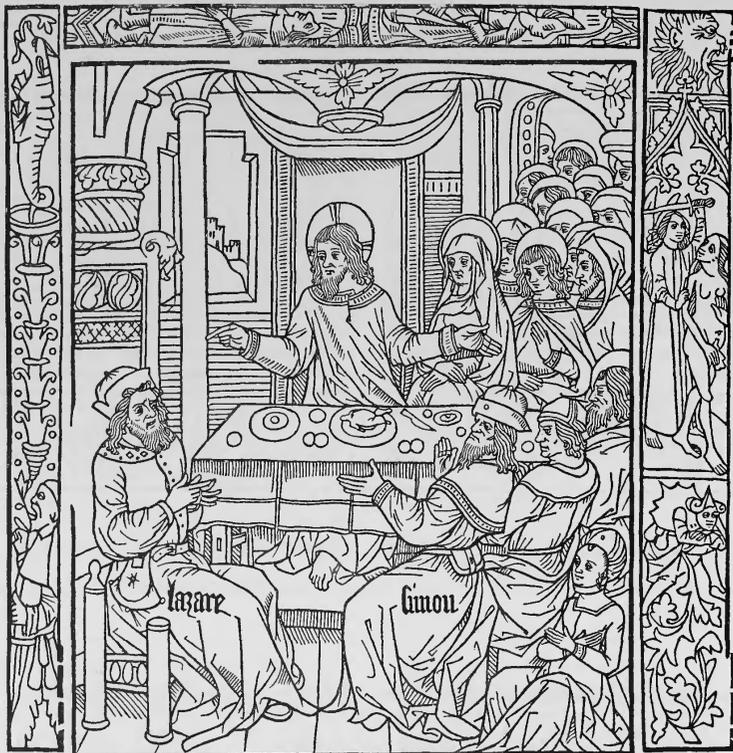


La première gravure contient saint Pierre, saint André, Saint Jacques le Majeur, saint Jean, l'incrédule saint Thomas contemplant le fer d'une lance, sans doute celle qui transperça le flanc de Jésus, et saint Jacques le Mineur.



Une seconde planche nous montre saint Philippe, saint Barthélemy, saint Mathieu, saint Simon, saint Jude et saint Mathias. Tous ces personnages sont porteurs de leur attribut caractéristique.

Les Peines du Purgatoire et les Tourments de l'Enfer ouvrent une nouvelle série d'illustrations; quelques-unes sont d'une facture assez sommaire.

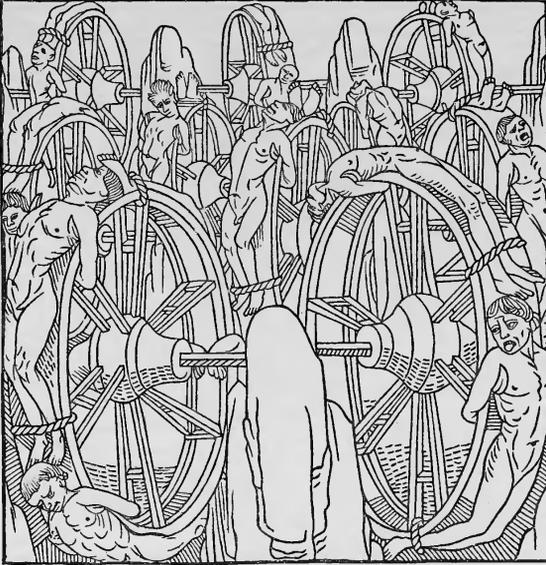


**¶** Ensuivent les paines d'enfer cōminatōires  
des pechēs. et pour pugnit les pecheurs

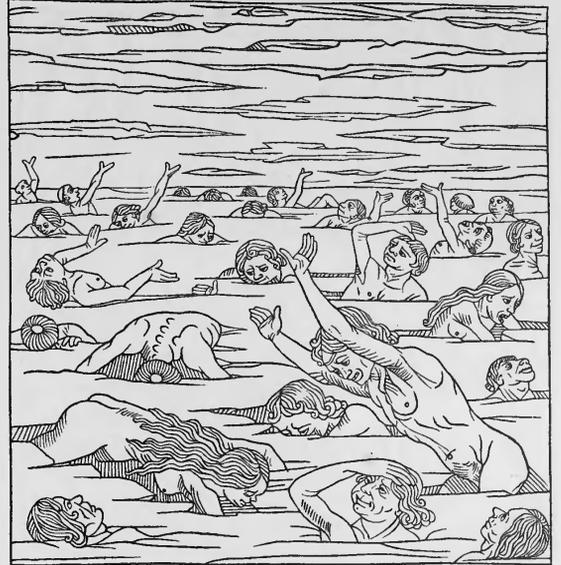
**N**ostre seigneur et redempteur iehus: bien peu auant sa benoiste passion estant en bethanie: entra en la maison d'un qui auoit nom symon: pour prendre sa refection corporelle. Et comment il estoit a table avec ses apostres et disciples et le lazare frere de Marie magdalene et marthe quil auoit resuscite de mort a vie. de laquelle chose doubtoit ledit symon. commanda nostre seigneur audit lazare quil dist deuant toute la cōpaignie ce que auoit veu en lautre mode Adonc icelluy lazare raconta comment il auoit veu en enfer en grandes paines Premierement les orgueilleux et orgueilleuses. Secondement les enuieux et enuieuses. Tiercemēt les ireux et ireuses. Quartemēt les paresseux et paresseuses Quintemēt les auaricieux et auaricieuses. Septemēt les gloucons et gloutes Septiesmement les luxurieux et luxurieuses. Et consequemment les autres entaches dauan peche mortel: comme est monsite cy apres

Voici d'abord le ressuscité Lazare chez Simon; il raconte ce qu'il a vu en Enfer et comment les différents pécheurs y sont punis.

Nous voyons ensuite les sept Supplices des damnés représentés avec des raffinements inouïs de torture, afin d'impressionner davantage les masses :



*Le supplice des Orgueilleux et Orgueilleuses.*



*Le supplice des Envieux et Envieuses.*



*Le supplice des Avaricieux et Avaricieuses.*

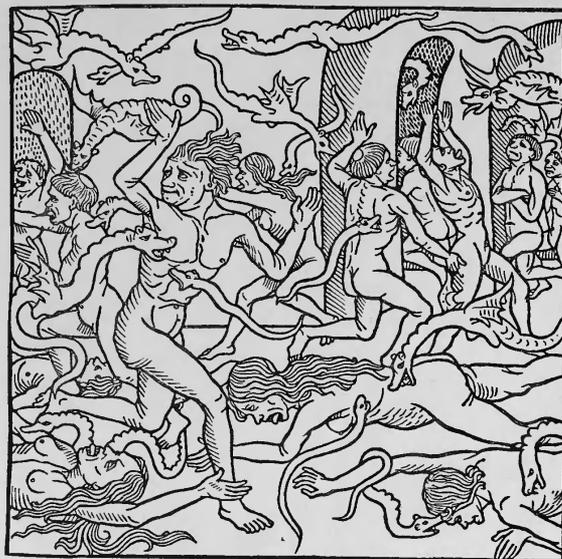


*Le supplice des Luxurieux et Luxurieuses.*

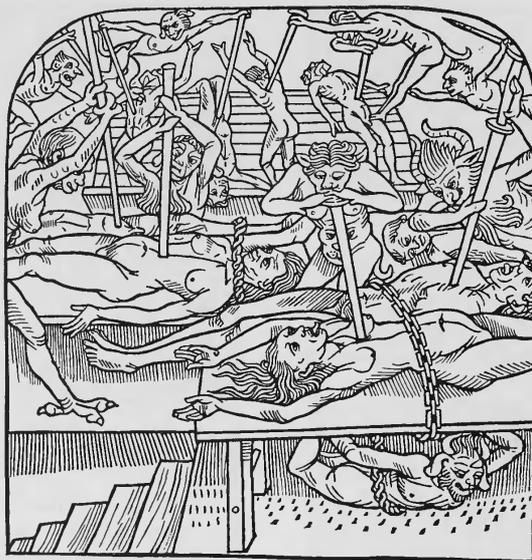
Ces supplices correspondent exactement aux sept péchés capitaux : l'Orgueil, l'Envie, l'Avarice, la Luxure, la Gourmandise, la Paresse et la Colère.



*Le supplice des Gloutons et Gloutonnes.*



*Le supplice des Paresseux et Paresseuses.*



*Le supplice des Ireux et Ireuses.*

Le Calendrier des Bergers nous présente ensuite le nègre, héraut de la Mort, sonnante de sa trompe lugubre.

Le *Dictié des trespassez en forme de balade*, qui accompagne cette figure, est une pièce de poésie française assez curieuse, avec ses rimes imagées et redondantes, pour que nous en reproduisons le texte en fac-similé :



Dictié des trespassez en forme  
de balade. et du iugement.

Denimeuses tu qui portes la corne  
Tous escmans de ton escorne cor  
Au contraire d'une grande licorne  
Rendant le lieu plus intopique encor  
Encor cornes cornemēt dun grāt cor  
Dont les cornats sen vont a la cornee  
Tous escornez nayāe en leurs cors cor  
Auecques toute cornardie escornee

Lelle sera bien de corne cornee  
Dont luy fauldra sa grant cornee  
quau monde nesi pas encor nee  
Et escoutant le hault son du cor nete  
Netz en espitz aussi netz du corps nete  
Dont vostre ame se fera encornee  
Du grant cornu qui sans cesse cornee  
Auecques toute cornardie escornee

Escornee sera du cornement  
Dune tant terrible cornacion  
fort cornante et se le cor ne ment  
Escapée nest encor nacion  
La nacion nest qui de ces cornetz  
Ainsi cornans en puist estre exempte  
Car la serres insectz ou des corps netz  
Auecques toute cornardie escornee.

Encor ne naist nul escēpt du cornu  
Ne de celle grande cornardie  
Et quant chascun sera la du corps nu  
Garde naures quune cornarde rie  
Cornardie naura quelque cornarde  
Ne escorne cornard a la iournee  
Donqs priēs a dieu q̄ noz corps narde  
Auecques toute cornardie escornee.

D fait michel garde no<sup>r</sup> du cornāt  
De corps cornu car se le cor ne rompt  
Lornupant nous ventra escornant  
quant les anges de leur cor comeront  
Le corps ne rōpt iames aux biē cornez  
Aux oeilles cornans nuit et Desprez  
pour nous tēdre de noz corps escornez  
Auecques toute cornardie escornee

La complainte du *Lymasson* ou de l'*Escargot*, dont on ne connaissait pas encore les propriétés et qui était considéré comme une bête malfaisante et infecte, termine le livre. On ne lira pas sans sourire le texte de cette pièce naïve, avec la lutte de l'animal contre la vieille femme qui veut l'assommer

avec le bois de sa quenouille et les deux gendarmes prêts à le pourfendre de leur épée. Il tient ses adversaires en respect, les menaçant de ses cornes :

Je suys de terrible façon  
Et si ne suys que lymasson  
.....  
J'ay deux cornes dessus ma teste  
Comme ung beuf quest grosse beste  
.....  
Se ces gens d'armes là m'aprochent  
Ilz en auront sur leurs caboches.  
Mais je cuide qu'en bonne foy  
Qu'ilz tremblent de grant peur de moy.

La femme a hardy couraige	As tout mäge iusques aux braches
Suy de de ce lieu tresor de beste	De ma quenouille si tu sauances
qui des dignes les bourgona mages	Je te donray tel horion
Sur arbie et sur bupsson	quon lentendra diey a nantes



Les gens d'armes  
Lymasson pour tes grans cornes  
Le chasteau ne lairons d'assailir  
Et se pouons te ferons souyr  
De ce beau lieu ou tu reposez  
Dncques lon bart ne te mangeat  
A telle saulte que nous ferons  
Si te metttons en vng grant plat  
Au popure noir et aux ongnons  
Sette tes cornes si te piions  
Et nous laisse entrer dedans  
Autrement nous te assailletons  
De noz bastons qui sont franchans

Le lymasson  
Je suys de terrible façon  
Et si ne suys que lymasson  
Ma maison porte sur mon dos  
Et si ne suis de chair ne dos  
J'ay deux cornes dessus ma teste  
Lôme vng beuf quest grosse beste  
De ma maison ie suys arme  
Et de mes cornes embastone  
Se ces gens d'armes la maprochent  
Ilz en auront sur leurs caboches  
Mais ie cuide qu'en bonne foy  
qu'ilz trébent de grant peur de moy

La s'vra houbz courtoise    Ne tout m'age i' n'ay que m'adrece  
 Sur de ce lieu t'ouste de s'vra    De ma p'vra d'le si tu t'ouste  
 à des vignes de Bourgois m'ages    Jete s'vra tel houbz  
 Sur arde et sur s'vra    Sur s'vra d'le si tu t'ouste



CALENDRIER DES BERGERS

<p>           Les gens de bien    Je s'vra de t'ouste s'vra            De s'vra de t'ouste s'vra    De s'vra de t'ouste s'vra            Et si p'vra de t'ouste s'vra    Et si p'vra de t'ouste s'vra            De et de s'vra de t'ouste s'vra    De et de s'vra de t'ouste s'vra            A t'ouste s'vra de t'ouste s'vra    A t'ouste s'vra de t'ouste s'vra            Si de t'ouste s'vra de t'ouste s'vra    Si de t'ouste s'vra de t'ouste s'vra            Tu p'vra de t'ouste s'vra de t'ouste s'vra    Tu p'vra de t'ouste s'vra de t'ouste s'vra            De t'ouste s'vra de t'ouste s'vra de t'ouste s'vra    De t'ouste s'vra de t'ouste s'vra de t'ouste s'vra            Et nous s'vra de t'ouste s'vra de t'ouste s'vra    Et nous s'vra de t'ouste s'vra de t'ouste s'vra            Autrement nous de t'ouste s'vra de t'ouste s'vra    Autrement nous de t'ouste s'vra de t'ouste s'vra            De nos s'vra de t'ouste s'vra de t'ouste s'vra    De nos s'vra de t'ouste s'vra de t'ouste s'vra         </p>	<p>           La Complainte du Limaçon.            Exemple du roi Charles VIII, enluminé par Antoine Vérard,            avec la marque de ce dernier.            (Bibliothèque Nationale.)         </p>
--	---



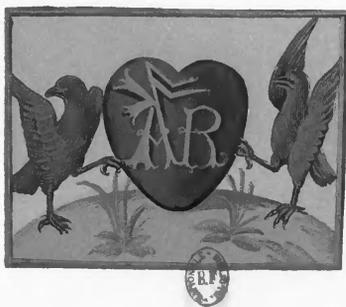
**Les pages intermédiaires sont blanches**

**L**a fême a hardy couraige — As tout mäge iusqs aux brâches  
 huy de ce lieu trefor de beste — De ma quenaille si tu tauances  
 à des vignes les bourgès mères — Jete donray tel hoion  
 Sur arbie et sur bupsson — Quon tendra diç a nantes



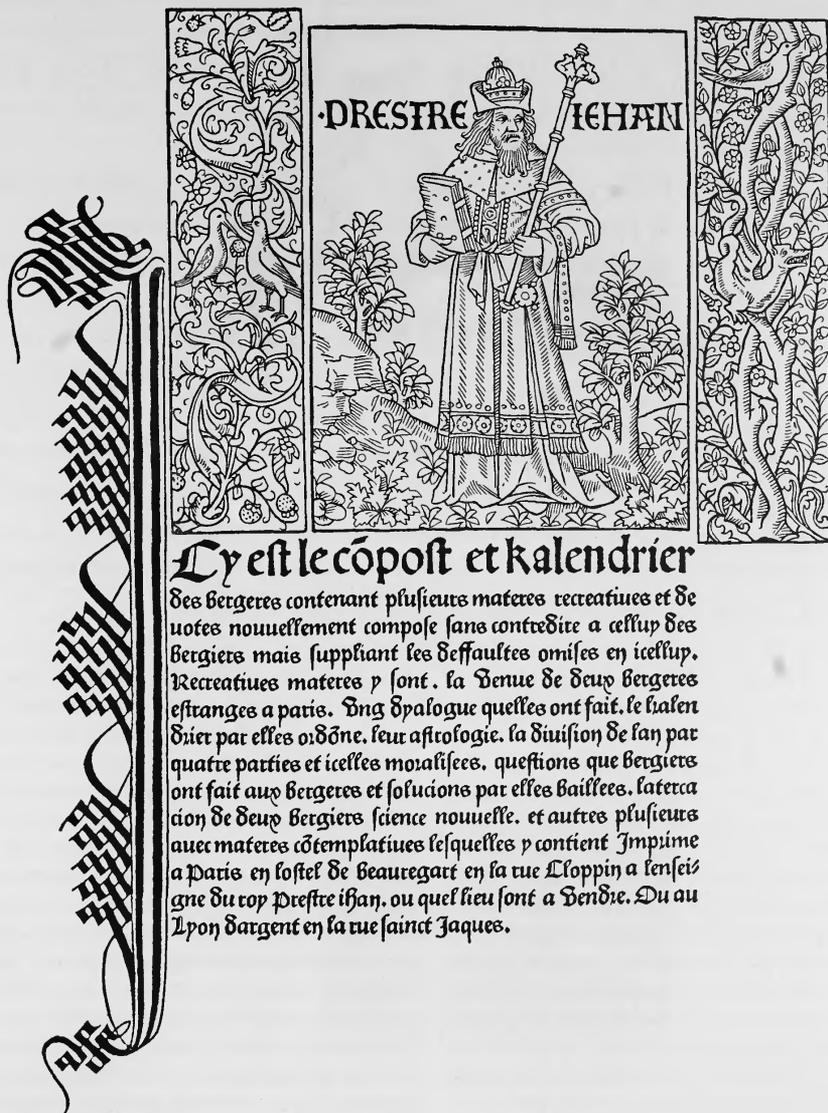
**L**es gens d'armes —  
 Lymasson pour tes grans cornes —  
 Le chasteau ne lairons d'assaillic —  
 Et se pouons te ferons fouir —  
 De ce beau lieu ou tu reposes —  
 Oncques lombard ne te mangeat —  
 A telle saulce que nous ferons —  
 Si te metrons en vng grant plat —  
 Au popure noir et aux ongnons —  
 Serre tes cornes si te puions —  
 Et nous laisse entrer dedans —  
 Autrement nous te assaillerons —  
 De noz bastons qui sont trâchans

**L**e lymasson —  
 Je suis de terrible fasson —  
 Et si ne suis que lymasson —  
 Ma maison porte sur mon dos —  
 Et si ne suis de chair ne dos —  
 Jay deus cornes dessus ma teste —  
 Lôme vng beuf que est grosse beste —  
 De ma maison ie suis arme —  
 Et de mes cornes embastonne —  
 Se ces gens d'armes la maprochent —  
 Jz en auront sur leurs caboches —  
 Mais ie cui de quen bonne foy —  
 Qui lz trêbrent de grât peur de moy



**Les pages intermédiaires sont blanches**

Le *Compost et Kalendrier des Bergiers* fut suivi d'un autre ouvrage du même genre, qui parut en 1499 : *Le Compost et Kalendrier des Bergères*, contenant plusieurs *materes* (sic) récréatives et dévotes, nouvellement composé, sans contredire à celluy des Bergiers.



### C'est le cōpost et kalendrier

Des bergeres contenant plusieurs materes recreatiues et de uotes nouvellement compose sans contredire a celluy des bergiers mais suppliant les deffaultes omises en icelluy. Recreatiues materes y sont. la Venue de deux bergeres estranges a paris. Vng dyalogue quelles ont fait. le helen drier par elles ordōne. leur astrologie. la diuision de lan par quatre parties et icelles moralisees. questions que bergiers ont fait aux bergeres et solucions par elles baillees. la terca cion de deux bergiers science nouvelle. et autres plusieurs auec materes cōtemplatiues lesquelles y contient Impūme a Paris en l'ostel de beauregart en la rue Cloppin a l'enfeigne du roy Prestre iehan. ou quel lieu sont a Vendre. Du au Lyon d'argent en la rue saint Jaques.

On remarquera, dans le fac-similé ci-dessus du titre de ce nouveau livre, avec l'énoncé de ses matières, l'image de l'enseigne sous laquelle on le vendait.

Le *Compost et Kalendrier des Bergères* fut imprimé « en hostel de Beauregard en la rue Cloppin ». Le local désigné sur le titre du volume était occupé par une annexe de l'imprimerie de Guy Marchant.

La grande maison du Champ-Gaillard, où fut établi le premier atelier, appartenait au Collège de Navarre; elle était située derrière ce collège, rue Clopin, à l'angle de la rue Bordelle (emplacement actuel de l'École polytechnique). L'hôtel de Beauregard, où notre imprimeur avait installé son atelier, se trouvait de l'autre côté de la rue.

L'enseigne du *Prestre Jehan*, où l'on vendait le *Compost et Kalendrier des Bergères*, était devant le Petit Navarre, derrière le Collège de Boncourt.

Guy Marchant disposait de vastes locaux et de terrains sur lesquels il pouvait s'agrandir.

Le 8 mars 1498 (v. st.), il avait loué pour sa vie et pour celle de Girard et Jean Marchant, ses neveux, une portion des murs de la ville, entre les portes Bordelle et Saint-Victor, comprenant trois tournelles et le chemin qui séparait ces murs du Collège de Boncourt, avec la faculté de le fermer par des portes dont une clef serait remise à la Ville. Le loyer annuel de la nouvelle location était de 24 sols parisis. L'original du bail n'a pas été retrouvé, mais les clauses susdites sont rappelées dans un nouveau bail qui existe en copie dans le registre des baux du domaine de la Ville<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voici le teneur de ce bail<sup>a</sup> : « Le 20<sup>e</sup> septembre 1511, sur la requeste de Jean Marchand, imprimeur, et des M<sup>res</sup> boursiers du Collège de Boncourt que, le 8<sup>e</sup> mars 1498, bail auroit esté fait à Guyon Marchand, imprimeur, de l'aisance des murs d'icelle Ville, tant par haut que par bas, avec trois tournelles estant sur et au long d'iceux entre les portes Bordelle et S<sup>t</sup> Victor avec faculté de clorre les allées aux deux bouts, y faire des huysseries dont la Ville avoit une clef pour y passer et repasser quand besoin sera, pour en jouïr aux vies dudit Guyon Marchand, Girard et Jean Marchand ses neveux moyennant xxviii solz parisis de rente. En quoy ils auroient esté troublés par les M<sup>es</sup> et boursiers du Collège de Boncourt, lesquels prétendent lesdites allées d'ancienneté et sur ce auroient entr'eux accordé, sous le bon plaisir de la Ville, que les deux

tiers desdites allées tant haut que bas à prendre du commencement de ladite porte de Bordelle en tirant tout au long desdits murs devers ladite porte S<sup>t</sup> Victor jûqu'à (*sic*) 64 toises de long ou environ soient et demeurent auxdits M<sup>res</sup> et boursiers de Boncourt à toujours, à la charge desdits deux tiers desd. 28 s. parisis de rante envers ladite Ville et aud. Marchand le résidu faisant l'autre tiers desdites allées, à la charge de l'autre tiers desd. 28 s. par. de rante. Requérant la homologation dudit accord et en ce faisant nouveau bail leur estre fait. Nouveau bail a esté fait pour 59 ans, du jour S<sup>t</sup> Remy prochain auxdits M<sup>es</sup> et boursiers de Boncourt de l'aisance et jouissance desdits deux tiers moyennant 24 solz parisis de rante, audit Jean Marchand de l'autre tiers sa vie<sup>b</sup> durant seulement, à la charge de 8 s. par. de rante au lieu desd. 28 s. » (Archives

<sup>a</sup> On lit en marge : *Bordelle, Jean Marchand et Boncourt.* — <sup>b</sup> En marge : *A vie.*

Le second lieu de vente, le *Lyon d'Argent*, rue Saint-Jacques, était l'enseigne du grand libraire-éditeur Jean Petit.

nationales, Q<sup>1</sup> 1099<sup>198</sup>, fol. LXXII v<sup>o</sup>.) Dans la table du registre, ces allées sont dénommées *Allées Montaigu*. — Dès 1497, la Sorbonne, propriétaire-foncier du Champ-Gaillard, dit *Place Beauregard*, et de ses mesures, avait fait à Guy Marchant promesse verbale de vente. Il en devint propriétaire à son tour conjointement avec Jean des Granges, prêtre, son oncle, moyennant certaines clauses et redevances par l'acte suivant passé le 23 août 1503 et transcrit au Cartulaire de Sorbonne : « *Lettre de bail fait à maistre Jehan des Granches et Guy Marchant, d'une place appelée le Champ-Gaillard pour xl s. parisis de cens et huit solz parisis de rente*. — A tous ceulx qui ces présentes lectres verront, Jacques d'Estouteville, chevalier, seigneur de Beyne et de Blainville, baron d'Ivry et de Saint Andry en la Marche, conseiller chambellan du Roy nostre sire et garde de la prévosté de Paris, Salut. — Savoir faisons que par devant Florent L'huillier et François le Garnetier, notaires du Roy nostre dict seigneur de par luy establys en son Chastelet de Paris, furent présens vénérables et discrettes personnes maistres Jehan Daguét, prieur du Colleige de Sorbonne, fondé à Paris, Jehan Boilly, Adrien Jumeau, docteurs régens en la Faculté de théologie, Georges Bourgeois, Jacques Berthélemy, Nicole Le Clerc, Thomas Faverel, bachelier (*sic*) formez en ladite Faculté de théologie, tous compaignons et escoliers boursiers dudit Colleige de Sorbonne faisans et représentans quant à présent la plus grant et saine partie d'icelluy Colleige, en leurs noms, d'une part, et vénérables et discrètes personnes maistre Jehan des Granges et Guy Marchant son nepveu, prestres, demourant à Paris, en leurs noms et pour eulx, d'autre part, disans icelles parties esdits noms, mesmement iceulx du Colleige que pour avoir solution et payement de cinquante quatre solz parisis tant de rente que fons de terre ou cens capital et des arrérages qui en estoient deuz qu'ils disoient avoir droict de prendre par chacun an sur une grant place vague contenant mesures, caves et lieux inhabitez ainsi qu'ilz se comportent, où jadis souloit avoir maisons manables, assis en ceste ville de Paris au Mont Sainte Gene-

viefve, près le Colleige de Boncourt, sur la rue par laquelle l'en va de l'église Sainte Geneviève à la porte Saint Victor entre les murs de ladite ville et ledit Colleige de Boncourt et le derrière des jardins du Colleige de Tournay, anciennement appelé ladite place Beauregard et depuis le Champ-Gaillard, par faute de propriété et par vertu de previlleige aux bourgeois de Paris. Auroient lesd. prieur et maistres dès le xxvi<sup>e</sup> avril mil iii<sup>e</sup> iii xx et quinze fait crier et soubzhaster ladite place et lieux inhabitez dedans l'an, desquelles criées se seroient apparuz aucuns opposans, entre lesquelz les principal, maistres et boursiers du Colleige de Boncourt se seroient opposez pour distraire et mettre hors desd. criées ung carrel de terre à eulx appartenant et comprins esdictz lieux criez et aussi pour leur garder certaines servitutes que lesdits de Boncourt maintiennent avoir d'ancienneté sur partie desdits lieux criez, et tout selon le contenu de leur dite opposition, auquel procès de criées lesdits opposans auroit (*sic*) product et mis par devers le commissaire ad ce députté leurs lectres, tiltres et enseignemens desquelz ledit commissaire auroit fait son procès et icelluy mis et baillé en court. Et depuis icelluy procès receu pour juger au mois d'aoust [mil cccc] iiiij xx dix sept, le décret desdits héritages auroit esté donné et prononcé oudit Chastelet en adjugeant audit Colleige de Boncourt ledit carrel par eulx prétendu avec les charges et servitutes sur partie desdits lieux criez, contenuz en leur dite opposition. Desquelz héritages non distretz à la charge desdites servitutes, lesdits prieur et maistres dudit Colleige de Sorbonne auroient depuis accepté la propriété pour icelle transporter auxdits maistres Jehan des Granches et Guy Marchant, son nepveu, en ensuyvant les promesses autrefois à eulx faictes par lesdits prieur, maistres et escoliers boursiers de Sorbonne. A ceste cause iceulx prieur, maistres et escoliers dudit Colleige de Sorbonne voulans user de bonne foy envers iceulx maistre Jehan des Granges et Guy Marchant son nepveu, recongneurent et confessèrent en la présence desditz notaires comme en droict jugement par devant nous, avoir cédé, quicté,

Guy Marchant avait, en ce moment-là, certaines communautés d'intérêt avec le libraire Petit.

transporté et délaissé, et par la teneur de ces présentes lectres, baillent, ceddent, quictent, transportent et délaissent du tout dès maintenant à tousjours ausdictz maistres Jehan des Granges et Guy Marchant, ce acceptans et détenans pour eux, leurs hoirs et ayans cause ou temps à venir la propriété desd. places non distrectes aux charges adjudgées ou d. colliege de Boncourt pour en joyr par iceulx maistres Jehan des Granges et Guy Marchant, leursd. hoirs et ayans cause, et en faire, ordonner et disposer comme de leur chose, vray et loyal acquest. Cest presens transport, bail, prinse et retenue faictz ausdites charges et oultre moyennant et parmy quarante solz parisis, monnoye courant à présent, de cens et fons de terre portans lotz, ventes, saisines et admendes quant le cas y écherra, et huyt solz parisis de rente tout annuelz, perpetuelz et non racheptables, que pour ce lesdits maistres Jehan des Granges et Guy Marchant, preneurs, en seront tenuz, promisrent et gaigèrent et par la teneur de ces présentes lectres promectent et gaigent par eulx, leursdits hoirs et ayans cause rendre et paier auxdits prieurs, maistres, escoliers et boursiers dudit Colleige de Sorbonne à Paris, leurs successeurs, à leur procureur et recepveur, ou au porteur de ces lectres pour eulx, doresenavant chacun an à tousjours en leur hostel oudit Colleige. C'est assavoir lesdits quarante solz parisis de rente aux quatre termes en l'an à Paris accoustumez, à la charge aussi des arreraiges desdits cens et rentes escheuz depuis le jour Saint Remy iiii<sup>xx</sup> xvii includ, et oultre à la charge de construire et ediffier, se faict n'est, en ladite place à tout le moins deux maisons manables de bonnes et suffisans matières, et icelles doresenavant les entretenir bien et deument de toutes reparations grosses et menues tellement que lesdits cens et rente, y puissent estre aysément prins et perceuz par chacun an. A la charge aussi que lesdits preneurs, leurs hoirs et ayans cause ou temps avenir ne pourront transporter lesdits lieux, ne partie d'iceulx à quelques églises ne à aultres mains mortes sur peine de nullité de telz baulz et transportz et de respondre et remectre réaulment et de faict par lesdits de Sor-

bonne en leurs mains, sans quelque solempnité de justice garder, lesdits lieux comme à eulx appartenans et sans ce qu'ilz soient tenuz en payer aucunes charges ne ypothecques que lesdits des Granges et Marchant, leurs hoirs et ayans cause, pourroient avoir constituez sur lesdictz lieux oultre la somme de rente qui leur sera ci-après permis vendre en cas de nécessité sur ladite maison. Mais pourront encores lesdits de Sorbonne contraindre lesd. des Granges et Marchant, leursd. hoirs et ayans cause, à payer les arrerages qu'ilz pourroient devoir ausd. de Sorbonne à cause desdictz droictz dessus déclairez et à faire les réparations qui pourroient estre trouvez à faire esdits lieux et aussi quand ilz, leurs hoirs ou ayans cause voudroient transporter ou aliéner en aultre main, lesdits bailleurs et leurs successeurs seront les premiers refusans et les pourront avoir en rendant le pris que lesdits lieux ou portions d'iceulx seroient venduz ou alienez sans fraude. Et oultre a esté accordé entre lesdictes parties que lesdits preneurs, leurs successeurs et ayans cause ou temps advenir ne pourront vendre, ne constituer sur lesdits lieux ainsi baillez oultre lesdites charges, oultre la somme de douze livres parisis de rente, ne autre somme pour une fois payer. Et seront tenuz lesdits bailleurs, ayder ausdits preneurs de toutes lectres, munimens et enseignemens qu'ilz ont et peuvent avoir, consernans lesdits lieux cy dessus déclairez pour en faire telles poursuites par lesdits preneurs que bon leur semblera, le tout aux despens, périlz et fortunes d'iceulx preneurs et sans ce que lesdits bailleurs soyent tenuz pour ce d'aucune garantie envers lesdits preneurs, et sans pouvoir diminuer aucune chose desdits cens et rente cy dessus déclairez ausdits bailleurs. Et seront tenuz iceulx bailleurs faire, ratiffier et avoir pour agréable ce présent bail par Monsieur leur proviseur et soubz proviseur ou leurs commis. Promectans icelles parties esdits noms chacune d'elles en droit soy, par les foy et sermens de leurs corps pour ce par elles et chacune d'elles baillez ès mains desdits notaires, cest présens bail, prinse et aultres choses en ces présentes lectres contenues et escriptes avoir agréables, fermes et estables à tousjours, les tenir,

Environ six années auparavant, en 1493, Guy Marchant établissait déjà un atelier typographique rue Saint-Jacques, dans la maison de l'éditeur Jean Petit, qui avait alors pour enseigne *la Fleur de Lis d'Or*, et, dès cette époque, Marchant y imprima un livre.

A partir de 1496, notre imprimeur et Petit fondèrent une association pour les différents travaux d'imprimerie qui viendraient à s'exécuter par la suite à l'hôtel de Beauregard<sup>1</sup>.

Le *Compost et Kalendrier des Bergères* nous montre des estampes d'un caractère essentiellement populaire, marquant une réelle étape dans l'histoire de l'illustration du livre en France.

En contemplant ces compositions, on voit d'emblée que l'artiste et l'éditeur ont bien compris les besoins du public spécial auquel leur nouveau livre était surtout destiné.

Les occupations champêtres des diverses époques de l'année sont représentées, dans le Calendrier de Guy Marchant, par de grandes gravures d'une conception fort originale, accompagnées de cartouches contenant les signes

garder, entériner et loyaument accomplir de point en point selon leur forme et teneur, etc. . . . — En tesmoing de ce, Nous, à la relation desdits notaires, avons faict mettre le scel de ladite prevosté de Paris à ces présentes qui furent faictes et passées doubles, l'an mil cinq cens et trois, le mercredi vingt troys<sup>mes</sup> jour d'aougst.» (Archives nationales, MM 282 fol. CCLXXI v<sup>o</sup> à CCLXXIII.) — L'emplacement de la maison de Guy Marchant est exactement déterminé par le document suivant : « *Titre nouveau passé par Jehan Marchant desdits xl s. p. de cens et huit solz par. de rente.* — Jehan Marchant, imprimeur, bourgeois de Paris, confesse qu'il est détenteur et propriétaire d'une maison contenant deux corps d'ostel, cave, celier, court, jardins (*sic*), ainsi comme les lieux se comportent, où il est demourant, assiz en ceste ville de Paris ou lieu dit anciennement Beauregard et de présent nommé Champ Gaillard ou Mont Sainte Geneviefve, tenant d'une part au long des murs de derrière des Collièges de Boncourt et de Tournay et d'autre part aux murs de la ville de Paris, le chemin par lequel on va droit à la porte de Bordelles entre deulx; aboutissant du bout d'em bas à la rue par laquelle on va de Sainte Geneviefve à la porte de

Saint Victor et à Chappitre de Paris et par hault à ung coing de mur appartenant au Colleige de Tournay, et que sur ladite maison et lieux dessus declarez, les prieur, maistres, bourgeois et escoliers du Colleige de Sorbonne fondé à Paris ont droit de prendre et percevoir par chacun an quarante solz parisis de cens et fons de terre, payables le jour Saint Remy portant lotz, ventes, saisines et amendes quand le cas y eschet et huit solz parisis de rente payable aux quatre termes à Paris acoustumez, ausquelles charges lesdits de Sorbonne dès le mercredi vingt troiesme jour d'aougst, l'an mil cinq cens et troys baillèrent lesdits lieux à maistre Jehan des Granges et Guy Marchant, desquelz ledit Jehan Marchant a droit, lesquelz quarante solz parisis de cens ou fons de terre et huit solz parisis de rente ledit Jehan Marchant sera tenu, promet et gaige par luy, ses hoirs, rendre, payer et continuer doresnavant par chacun an à tousjours ausdits de Sorbonne, etc. . . . — Faict l'an mil cinq cens et unze, le mardi sixiesme jour d'avril avant Pasques. Ainsi signé : VORAGE et DE CALAIS.» (Archives nationales, MM 282, fol. CCLXXIII.)

<sup>1</sup> Voir Ph. RENOUARD, *Imprimeurs parisiens*, p. 257; livre cité.

du zodiaque; ces gravures sont suivies de pièces de vers qui donnent l'explication des travaux agricoles de chaque saison.

Nous reproduisons ci-après comme spécimens le mois des vendanges (septembre) et celui du labourage et des semailles (octobre).



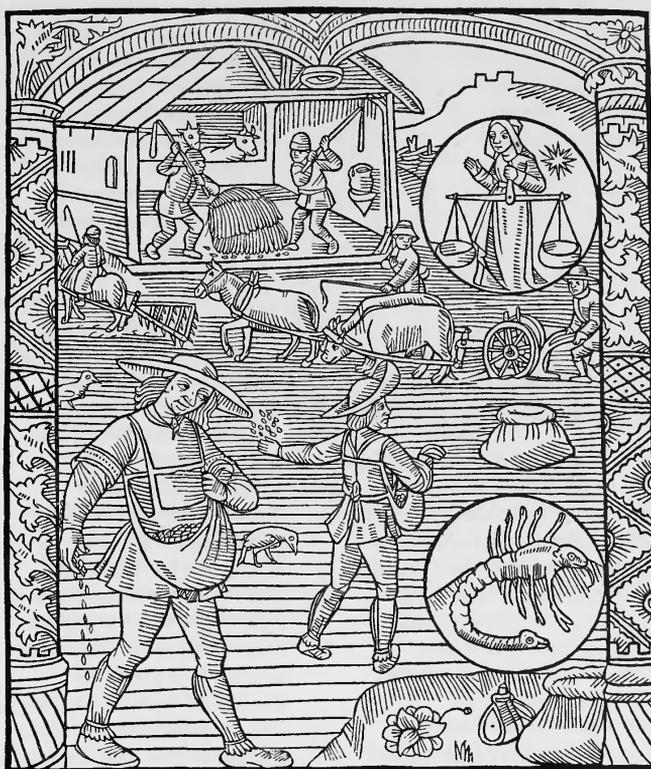
**L'omme antom parle**

Je suis antom noblement ne  
 Moulz richement top couronne  
 Et d'une couronne parfaite  
 Que ma noble mere ma faicte  
 Dame nature naturant  
 Et si ma dit trois mops durant  
 Mon filz porte ceste couronne  
 Sus ton chief tienz ie la te donne

Esquelz trois mops sans contredit  
 Regneras ton pere la dit  
 A top donnant entierement  
 Du Vinoble gouvernement  
 Pareillement et des faictages  
 Autant puiuez comme sauuages  
 Entenz bien car de vendengez  
 L'charge pienz. et Vin abeiger

Pour les vendanges, toutes les phases de la récolte sont habilement groupées, depuis la cueillette du raisin jusqu'à la mise en tonneaux.

Pour la planche des semailles, l'artiste n'a rien négligé : au premier plan, deux hommes jettent à pleines mains le grain dans les sillons ; plus loin on voit la charrue et la herse attelées de bœufs et de chevaux ; au fond des batteurs en grange font tourner le fléau :



## Octobre

Octobre suis que laboureur  
 Pour temps aduenir son labeur  
 Doit faire. cest froment semer  
 Non temps homme ne doit chomer  
 Son labeur bien aperceura  
 Lan qui vient quant le conuendia  
 Moissonner. aussi garnison  
 faire de biens en est saison.

Celuy qui de moy se remembre  
 Se doit eslouyr grandement  
 Car nomme suis le mois doctembre  
 qui fais cueillir fructz largement  
 Desquelz on fait ensemblement  
 Doux vitres en aucune contree  
 quant ie les fais bons Diapement  
 Ma saison doit estre louee.

La Vierge d'août et la Balance de septembre figurent aux Vendanges ; la Balance et le Scorpion se voient aux Semailles.

Après la représentation des divers travaux champêtres, le *Dir* des deux bergères de Lombardie est un morceau d'une saveur toute particulière :



**Q**ue Seville  
 A seur bietris bien fortunées  
 Sumes de nous estre trouuées  
 En ce noble pays de france  
 Du quel croissent en abondance  
 De toute part. blez. Vin. fructages  
 Autant püuez cōme sauuages  
 Et bon pays pour nourriture  
 Il semble que dame nature  
 Les biens de son gouuernement  
 y face prodigalement  
 Venit par dauanes contrees  
 Nous y auons ia quatre années  
 Ensuuantes deu sans faillir  
 Laboureurs des biens recueillir  
 En leurs terres pour abieger  
 que ne les sauoient ou louer  
 Lan mil quatre cent quatre Dingz  
 y vi et y vii furent vins  
 francs: tant que le fauermier

Donnoit pinte pour Dng Denier  
 Et lan y Diii ensuiuant  
 Le peuple beuuoit pour neant  
 En cestuy an fut proprement  
 fait le ioyeux coronement  
 Du noble roy des fleurs desps  
 Douziesme de son nom lops  
 qui dorleans dint succeder  
 Charles huitieme et posseder  
 Le royaume: le quel par droit  
 Naturel luy appartenoit  
 Lan yix sache tout homme  
 Lommenca le pardon de romme  
 Et dura biseste couant  
 Nil et anq cent tout dun tenant  
 Deuant lequel an de biseste  
 A parler du temps ie me arreste  
 Pour le biseste dangereux  
 Dieu le nous face gracieux  
 Lent ans a de temps reuolut  
 que tel an biseste ne fut  
 France pays amiable  
 A tous autres incomparable  
 En la dignite de ce bien  
 Ton noble roy trescesrien  
 Par toutes terres et contrees  
 Estranges ou sumes passees  
 Nauons ma seur bietris et moy  
 Dy triomphe que de toy  
 Du sont hōneurs ou sont plaissances  
 Du sont richesses ou sont sciences  
 En france sont: quoy con nous dye  
 Telles ne sont en lombardie  
 beneist soit dieu qui te cea  
 Et de ses biens te douayra  
 Car sit est comme pourroit estre  
 Dng second paradis terrestre  
 Bergeres dient que sans doubstance  
 Lest toy noble pays de france.

a iiii

Venues de la terre étrangère à Paris, les deux compagnes devisent ensemble, faisant l'éloge du beau et noble pays de France, qu'elles appellent un second paradis terrestre, dans des vers d'une naïveté charmante qu'on lira avec plaisir dans le texte original.

Noble pays, en effet, qu'un poète contemporain, Robert Gaguin<sup>1</sup>, appelait *Florida Francia nescia fraudis*, «la France fleurie qui ignore les tromperies».



Altercation des bergiers

Temps sen va et point ne retourne  
 Comme le temps monde se courne  
 L'est a dire que il se varie  
 Et fol pert temps sil ne soie  
 On doit changer le temps par foyz  
 En vng an deux ou plusieurs foyz  
 Pour quoy celluy qui faire veult  
 Vne chose que bien y peult  
 faire la doit de main a main  
 Sans attendre d'hy a demain  
 Le monde na stabilitè  
 Tous ses faiz sont variè  
 Et sus sa variacion  
 faite soit l'altercacion  
 que doit par entre nous bergiers  
 estre faite. anciens ouvrierz  
 En fumes. solz caquetent bien  
 Mais alterquer ne scaient rien  
 Si font langues moulltes de vin

Plus soit que cliquetz de molin  
 Tant souuent diront vne chose  
 Tout ensemble. le tresp et glose  
 que ny aura chose qui soit  
 entendue bonnement a droit  
 On doit en altercacion  
 Observer la conclusion  
 faite. selon raison et droit  
 N'alterque pas bien que vouldroit  
 qui veult droictement alterquer  
 Soudainement doit repliquer  
 Sa partie. que naye repos  
 Si quelle perde son propos  
 De nobles gens quant ilz si boutent  
 Alterquêt soit. car point ne doubtièt  
 En alterquant estre repins  
 Auans par foyz y sont souppins  
 qui pour mieuz mōstrer leur vaillāce  
 quierent alterquer a oultrance  
 quon ne doit faire proprement  
 Mais y proceder soubriement  
 Par bonne mesure et compas  
 que chascun faire ne set pas  
 On doit alterquer presens gens  
 qui dentendre soient diligens  
 Pour a fin que droit soit rendu  
 A qui la gaigne ou perdu  
 Si ordonnons que lun et lautre  
 bergiers diendront lun cōtre lautre  
 Alterquer et sans villanie  
 Joy deuant la compagnie  
 Garde soy lun sus son honneur  
 A lautre dire deffonneur  
 Et qui doit commencer sauance  
 Sans plus attendre lun cōmance  
 bergeres sont icy presentes  
 Pour vous escouter attendentes  
 Et pour faire leal rapoit  
 qui de vous aura droit ou tort  
 h iiii

Une autre gravure représente l'*Altercation des Bergiers*, pièce annoncée sur le titre. C'est en vers rimés que tous deux devisent et discutent.

<sup>1</sup> GAGUINUS. *Ars metrificandi* (ad finem).

Comme dans le *Compost et Kalendrier des Bergiers* (voir ci-dessus, p. 377), le messager de la Mort apparaît avec sa trompe d'appel pour les trépassés :

*Cry de la mort.*

To to to que chascun sauance  
 Main a main Venit a la dance  
 Macabie. danfer la conuient  
 Tous. et a plusieurs nen souuient  
 que quant sera soice y Venit  
 Bien tart sera den souuenit  
 Venez hommes femmes enfans.  
 Jeunes et Dieux petis et grans  
 Venez les feibles et les fors  
 De bien y danfer faire effors  
 Dng tout seul nen eschapperoit  
 Pour mille esus si les donnoit  
 Et pour tant ce commandement  
 faiz a tous Vous que bieusement  
 Sans grant delay ou long seiour  
 que chascun se treuue a son iour  
 Pour la danfer. quant. et le lieu  
 Il sera le Vouloir de dieu  
 Pense bien chascun a son fait  
 A fin sil a auan mal fait  
 Le congnoisse par y penser  
 Deuant que de Venit danfer  
 Et quiere a dieu misericorde.  
 Laquelle luy donner sacorde  
 Hopennant Drape repentance  
 De tous pechez. et sans doubance  
 Si ne faictes ce que ie dis  
 Ja Vous naures son paradis  
 Estes Vous si oultreaiudez  
 que Viure sans mouit aiidez  
 Nenny et chier Ven du sera  
 qui ainsi Viure aiideta  
 Les ancestres de deuant Vous  
 Au monde ne lont ilz point tous  
 Danfer. si ont. ainsi feres  
 Vous. et comme eus la danferes  
 Et ceus qui apres Vous Viédiont  
 Pareillement la danferont  
 Et nen Voulez oyr parler  
 Le nest pas bien auant aller



quant parler nen Voulez oyr  
 Et si ne la pouez supr  
 De quelque estat quil ne Vous faille  
 La danfer tous comme quil aille  
 Sans sauoir quant. ou soit ou main  
 Sera. auourd'uy ou demain  
 Escoute pouure creature  
 Ceste danse est dautce nature  
 que les autres dances ne sont  
 Ausquelles nulles gens ne Dont  
 qui Vouleut nont dy danfer  
 Et sen peulent bien excuser  
 Mais de ceste conclusion  
 Nulle y a excusacion  
 que lun et lautre ne conuienne  
 La danfer. or Vous en souuienne

On remarquera que, pour les Bergères, la pièce est tout à fait différente. Elle est intitulée *Cry de la Mort*, et les Bergères sont conviées à venir toutes à la Danse macabre.

La *Danse macabre des Femmes* remplace la partie des Supplices de l'Enfer que l'on voit dans le *Compost et Calendrier des Bergiers*. Nous en reproduisons deux scènes tirées de l'édition portant la date du 17 août 1499.

Dans cette suite de gravures, l'artiste s'est appliqué à rendre la Mort plus grimaçante encore que dans la *Danse macabre des Hommes*.

fluctib<sup>9</sup> aut morbo. seu flāmis. strage Veneno Ergo quis in tātis possit cras dicere Diuā  
Maraa fames. calidum. frīgora. cura nocent. Cū Videat quotiēs mors male Vīsa fert.



## La moit

Dame abbesse Vous lesserez  
Labbaye quauex bien apmee  
quun peu de bien nempoterez  
Plus nen ferez dame appellee  
Vostre crosse d'argent dorree  
Vne de Vos seurs portera  
qui apres Vous sera sacree  
Tout fut autrup tout y sera  
Labbesse

Le seruire hier ie faisoye  
En leglise comme abbesse  
Et ma crosse d'argent portoye  
A matines et a la messe  
Et aujourduy fault que ie lessie  
Abbaye crosse et couuent  
He Dieu: de ce monde queisse  
Dn est de mort surpris souuent

## La moit

Dame plopez Voz gougerettes  
Il nest plus temps de Vous sarder  
Voz toietz fronteauly et bauettes  
Ne Vous pourroient icy aider  
Plusieurs sont deceupz par auider  
que la moit pour leur habit fleche  
Chascun y deust bien regarder  
Par habit mainte femme peche

La femme de l'ecuyer  
He: quay ie messait ou mesdit  
Dont doye souffrir telle perte  
Jauoye achete au landit  
Du diap pour taindie en escartete  
Et eusse eu Vne robe verte  
Au premier iour de lan qui vient  
Mais mon emprise est descouuerte  
Tout ce quon pense pas nauient.

*L'Abbesse et la Femme de l'écuyer.*

Dans l'illustration précédente et dans la suivante, nous donnons le texte qui accompagne les gravures; c'est un dialogue rimé entre la Mort et les femmes qu'elle surprend à l'improviste. L'abbesse, la vieille demoiselle et la cordelière semblent se résigner; mais la femme de l'écuyer regrette son drap acheté à la foire du Landit et sa robe verte promise pour le jour de l'an.

*Retia sunt anime faciãdia sensus honores  
Quid certas ad opes. Retia sunt anime.*

*Prieter amare deũ tibi nil applaudat in orbe  
Omnia nam pereunt prieter amare deũ.*



**La mort**  
Ma damoiselle du bon temps  
A tout voz anciens atours  
Il est de vous en venir temps  
Nature a en vous pris son cours  
Vous ne pouvez viure tousiours  
Je vois deuant: Venez apres  
Et ne faictes point longz seiours  
Dieilles gens sont de la mort pres  
La Vieille damoiselle  
Jay voirement mon temps passe  
Et apme mieulx ainsi mourir  
que reuoir ce qui est passe  
Et tant de miserres courir  
Jay deu poures gens langourir  
Et autres choses dont me tais  
Enfans pour bien viure et mourir  
Il nest plus grant bien que de paiz

**La mort**  
femme de grant deuotion  
Lloez voz heures et matines  
Et laissez contemplacion  
Car iamais npres a matines  
Se voz püeres sont bien dignes  
Elles vous vouldront deuat dieu.  
Rien ne valent soupirs ne signes  
Bonne operacion tient lieu.  
La cordeliere  
Je remercie le createur  
A qui plaist de menuoier quere  
En loant le bon redempteur  
Des biens qui ma donne sur terre  
Aux tentacions ay eu guerre  
qui est moult forte a demener  
Dieu aide qui le veult requere  
Seruir dieu: est viure et regner.

h. liti

La *Danse macabre des Femmes* est suivie d'une représentation des *Trois Morts* et des *Trois Vifs*, avec la partie versifiée sous forme de dialogue qui accompagne d'ordinaire le sujet; mais, ici, les vers comportent dix syllabes :



Se mon regart ne vous viét a plaisir  
Par sa hideur qui est espouantable  
Prenez en gre. congnoissans le desir  
Par quoy prestés qui vous soit prouffitabile  
Il n'y a point de moien plus tirable  
Les cueurs a bien. que de soy le congnoistre  
L'ognoissez d'oc par moy q's vous fault estre  
Et preparez a moit vostre inuentoire  
Les filz de adam tous mourir est notoire

Las toy mondain contéple ma maniere  
Dng t'eps fuz vif que iauoye beau visage  
Pour peulz rians. las iay trous de tariere  
Londuitz a vers pour faire leur passaige  
Le damp d'aultuy si te rende donc saige  
Car comme moy tu deuiendras en pouldre  
Tout picote comme est dng veel a couldre  
Dun tas de vers. desquelz seras repas  
Tous les humains fault passer par ce pas

Le temps durant que iestoye en ce monde  
Honnoute fuz pour ma haulte puissance  
Mais mal garday ma conscience monde  
Dont iay remois qui me point a oultrance  
Queisse donneur. queisse aussi de iactance  
que les sagotz pour enfer allecher  
Dain est le vol qui fait bas trebucher  
Car nest seurte sen bas ne pient gesine  
qui trop haulte monte. il apme sa tynne

L'annes respans de soicece rage  
De la douleur qui me tient excessiue  
quât pour mes maux ap le feu pour ostage  
Le quoy seme il fault que ie mestuiue  
Las que fera ma poure ame chetiue  
Pour se purget des pechez quoy commis  
Gaigner ne puis ce nest par mes amis  
Car suis dng ver q ne puis nescure paille  
qui fait peche il en paiera la taille

Dieu crea tout. et beneist de sa depre  
fors que peche. que peu le donc peche estre.  
Queisse de luy. de quoy print il engence  
Peche nest tien. fors carence de bien  
Sil est ainsi. pour quoy requiert penance ?  
franz fusmes saiz dng chascun sur le sien.  
quât dieu no<sup>s</sup> fist garniz de franc arbitre.  
Mais mal esleuz q prins le feu pour mien  
Dieu delaisant pour sentir son chapitre

Ainsi enfer sur nul luy na droiciture  
que par ses maulx ou par ses actions  
qui plus y met plus y prêt grât droiciture.  
Nul nest bleacé que de ses passions  
Du iustiaer ne des corrections  
Nest a queir. car il est droiciture.  
Bien est eureux qui da le droit sentier  
Car tel aura son iuge a protecteur  
Lombien quil soit pacient reddeur

Quoique fort sommaire, cette gravure au trait est remarquable. La scène se passe au pied d'une croix, comme dans les autres gravures représentant le même sujet; toutefois l'attitude des trois morts révèle un artiste de beaucoup supérieur à ses devanciers.

Le livre se termine par la ballade du *Cheval de la Mort*; le coursier galopant sort de la gueule du monstre d'enfer. La Mort, hardiment campée sur sa monture, tient d'une main une flèche et sous le bras un cercueil :



Sur ce cheual hideux et pale  
La mort suis fierement assise  
Il n'est beaulte que ie ne haale  
Soit vermeille ou blanche ou bise  
Mon cheual court comme la bise  
Et en courant mort tue et frappe  
Et ie tue tout. car cest ma guise  
Tout viuât trebuche en ma trappe

Je passe par mons et par daulx  
Sans tenir ne voie ne sente  
Je prens par villes et chasteaulx  
Mon tribut. mon cens. et ma rente  
Sans donner ne delap n'attente  
Ne iour. ny heure. ne demie  
Deuât moy fault qu'on se presente  
A tous viuans ie tol la vie

Enfer sçet bien quelle tuerie  
Je fais de gens. car pas a pas  
Me suit. et de ma boucherie  
Aual lan fait mains gros repas  
Quant ie besongne il ne doit pas  
Par moy attend que piroye aua  
Daucun qui ne sen doute pas  
Sen garde qui garder voudra

Enco. me suit taison pour quoy  
De ceulx qui meurent de mon dart  
Et sont sans nombre. croiez moy  
Car il en a la plus grant part  
Paradis nen a mie le quart  
Ne la disme on luy feroit tort  
Grant. sil nauoit tout au plus tart  
L'omme pecheur quant il est mort

finist le kalendrier des bergeres Imprime a paris Par  
Guy Marchât Maistre es ars ou lieu susdit. Le v dii  
iour daoust Mil. ccc. iiii<sup>xx</sup> viij.

Quelques strophes sur ce sujet lugubre accompagnent cette planche; la dernière est une des mieux réussies de ce remarquable volume. Au bas de

la page, on lit ces lignes : *Finist le Kalendrier des Bergères. Imprimé à Paris par Guy Marchant, maistre ès ars<sup>1</sup> ou lieu susdit, le xvii jour d'aoust mil cccc lxxxix.*

Le *Compost et Kalendrier des Bergères*, qui n'a eu, à notre connaissance, qu'une seule édition, celle de 1499, est infiniment plus rare et moins connu que le *Compost et Kalendrier des Bergiers*, qui l'a précédé. Non seulement Guy Marchant a fait plusieurs éditions du *Compost et Kalendrier des Bergiers*, mais l'ouvrage a été copié, avec la plupart de ses illustrations, par d'autres imprimeurs. C'est ainsi que Jean Belot, originaire de Rouen, établi imprimeur à Genève, en a fait deux éditions, en 1497 et 1500, avec des bois en partie différents. L'ouvrage a été réimprimé plusieurs fois à Lyon, dans le cours du xvi<sup>e</sup> siècle. D'autres éditions ont été publiées à Troyes, et les réimpressions s'en sont prolongées jusqu'au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle. Il fut traduit en anglais. Une édition de cette traduction a été imprimée à Paris, le 23 juin 1503; plusieurs autres furent éditées en Angleterre même, au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. Il existe aussi des traductions allemandes, imprimées à Lubeck en 1519 et à Rostock en 1523.

Les illustrations de la *Danse macabre* sont l'œuvre d'un artiste hors ligne, comme chacun se plaît à le reconnaître. M. H. Monceaux les attribue, non sans raison, à Pierre Le Rouge, ancien miniaturiste de l'école de Tours, devenu graveur et imprimeur, qui les aurait composées d'après les peintures d'un manuscrit qu'il indique comme se trouvant à la Bibliothèque nationale. D'après M. Monceaux, Pierre Le Rouge aurait dessiné et gravé, pour son confrère

<sup>1</sup> Nous avons relevé le nom de Guy Marchant dans la deuxième liste (*rotulus secundus*, fol. 5 v<sup>o</sup>) du registre de nominations aux bénéfices des maîtres ès arts de l'Université de Paris sous le rectorat de Pierre de La Motte (*Petri de Mota*), le 2 mars 1497 (1498 n. st.). Voici son inscription : *Guido Marchant in ar[tibus] ma[gister] se nominat ad collationem, etc., episcopi, decaniet capituli Matisconensis et ad collationem episcopi, decani et capituli Lingonensis* (Archives de l'Université). — « Le 7 septembre 1486, Guy Marchant (*Guido Mercatoris*), imprimeur au Champ Gaillard, se constitua avec Jean Le Cousturier, enlumineur place Maubert, à l'Image Saint-Etienne, pleige et caution des biens meubles trouvés en l'ostel de M<sup>e</sup> Jehan des Granges et Messire Emar de Mergent, prestres, prisonniers

en la Conciergerie, et prirent ces biens en leur garde. » (Archives de la Cour des Monnaies, liasse Z 3159.) Ce Jehan des Granges était l'oncle de Guy Marchant. Ils achetèrent ensemble la propriété du Champ Gaillard de la Sorbonne (voir la note, p. 381). — MM. Pichon et Vicaire ont fait mention, d'après les *Jugés du Parlement* (X<sup>14</sup> 126, fol. 112), à la date du 3 avril 1492 (1493 n. st.), d'un procès que Guy Marchant eut avec Philippe de Hochberg, chevalier, maréchal de Bourgogne, pour se faire payer de fortes sommes qui lui étaient dues par ce dernier. Les relations de Guy Marchant avec le clergé de Mâcon et celui de Langres, dont le vaste diocèse s'étendait jusqu'en Bourgogne, nous font supposer qu'il était originaire de cette province.

Guy Marchant, la première suite de la *Danse macabre des Hommes*, qui parut en 1485. La *Danse macabre des Femmes*, aussi bien dessinée que la précédente, est d'une main différente pour la gravure, ainsi que nous l'avons déjà fait observer. M. Monceaux émet l'opinion qu'à ce moment Pierre Le Rouge, occupé à d'autres travaux, se serait fait remplacer par Guillaume Le Rouge, son fils, ou Nicolas Le Rouge, son neveu, qu'il avait initiés à son art et qui commençaient déjà à l'aider.

Les illustrations du *Compost et Kalendrier des Bergiers* ne sont pas moins remarquables. On n'a point grand effort à faire, dit encore M. Monceaux, pour reconnaître le crayon de Pierre Le Rouge dans les gravures principales. Les planches des Supplices de l'Enfer se retrouvent dans *l'Art de bien vivre et de bien mourir*, sorti de l'atelier de Pierre Le Rouge et portant son nom. « Sans doute, ajoute M. Monceaux, il n'a pas tout gravé, et l'on pourra trouver des planches moins bien exécutées par le graveur interprète du dessin; mais on sent la main d'un grand artiste, même dans les planches mal découpées. »

**Une question et responce que bergiers  
font touchant ceste matiere**

La question est telle. Je demande quantes estoilles sont soubz Vne des .vii. parties du zodiaque Ainsi des autres  
Responce. Soit trouuee Vne piece de terre en plain pays sans bops comme beaulse ou champaigne la quelle aiet trente lieuz de longueur et de largeur .vii. Apres on aiet des clos la teste grosse come clos de charrete en abondance quil souffise Soiet iceulz clos fiches iusques a la teste en icelle piece de terre a quatre bops lun pres de lautre tant que toute la piece soit plaine Conclusion Nous disos que autat come sot de clos fiches en celle piece de terre Autat sont destoilles compriues soubz la longueur et largeur dun signe seulement et autat soubz chascun des autres  
Replique Et prouuer comme Responce Nul est obligé a chose impossible il nous souffit seulement le croyre puis que noz anciens maistres sont dit

a.iiii.



L'artiste, quel qu'il soit, excelle surtout dans la manière de rendre les attitudes et le jeu des physionomies. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur le groupe que nous reproduisons. Un homme du peuple pose une question à un interlocuteur qui lui répond. Le premier écoute avec attention et cherche à comprendre ce que l'autre lui explique posément.

Voici d'autres bonshommes que le même artiste a dessinés pour le *Compost et Kalendrier des Bergiers* et la figure d'une servante ou chambrière que l'on voit à la fin du *Compost et Kalendrier des Bergères* :



Les personnages qu'ils représentent sont bien campés, leurs poses sont naturelles et n'ont rien de forcé; il en est de même des figures de bergers et de bergères du *Compost et Kalendrier des Bergères* que nous avons reproduites plus haut (p. 386 et 387). Tous les détails en sont soignés; ce sont autant de

documents précieux pour l'histoire du costume en France, chez les classes populaires, vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

Ces petites gravures ont paru non seulement dans les diverses éditions du *Compost et Kalendrier des Bergiers*, mais elles ont été encore employées dans d'autres livres de Marchant, notamment dans les *Sermones S. Bonaventuræ* de 1493, dans le *Dyialogus Ysidori* du 15 mai 1494, et dans l'*Ars bene moriendi* de 1494.

Voici les fac-similés de deux pages d'un des derniers livres imprimés par Guy Marchant avec sa gothique de forme, le *Chapelet des Vertus*. Cet ouvrage ne porte pas de nom d'imprimeur et n'est pas daté.

### Le prologue.

Du vice de faulsete ptraire a lopaulte.	xlvi.
Exemple sur le vice de faulsete.	xlvi.
De la vertu de verite.	xlvi.
Exéple sur la vtu de verite.	xlvi.
Du vice de mélöge ptraire a verite.	xlvi.
De la vertu de misericorde.	xlvi.
Exemple sur la vertu de misericorde.	L.
Du vice de cruaulte ptraire a misericorde.	li.
De la vertu de largesse.	lii.
De auarice ptraire a la vtu de largesse.	liii.
De la vertu de humilite.	liiii.
Exemple sur la vertu de humilite.	lv.
Du vice dozgueil ptraire a humilite.	lvi.
Enseignemēt cōtre le vice dozgueil.	lvii.
Enseignement notable pour discrettement parler.	lviii.
c p cōmēce vng petit traictie tresvtilite titule le chapelet desvtus eu quel est cō teun leffect de plusieurs vtus + des vices cō traires a icelles en allegāt a ppos les ditz de plusieurs saintz et de aucūs philozophes a uecqs aucūs exéples des hystoires anciēnes Le prologue de ce liure	
c Omme par la souueraine sapience et et haulte puillāce de dieu toutes cho a. iii.	

### discrettement parler.

malices Et luy fust demāde quāt est parfait  
le sēs de lōme. Et il respōdit. Quāt il ne par  
le que apoint. Et dit q̄ le beau et discret par  
ler vault mieulx q̄ le taire. Et en la fin dit.  
Refraing ta langue et tes mauuais par o  
les. Car cest la plus belle robe de quoy tu pu  
āsses estre vestu.

Cy finist le chapelet  
des vertus.

A partir de 1491, date de la première édition du *Compost et Kalendrier des Bergiers*, Guy Marchant délaisse sa grosse gothique, qui passe à Orléans, chez Mathieu Vivian, premier imprimeur de cette ville, et il adopte une bâtarde gothique française plus élégante, imitée de celle de Jean Du Pré.

Nous donnons ici l'alphabet de ce nouveau caractère employé par notre imprimeur :

A B C D E f G H I L M N O P Q R

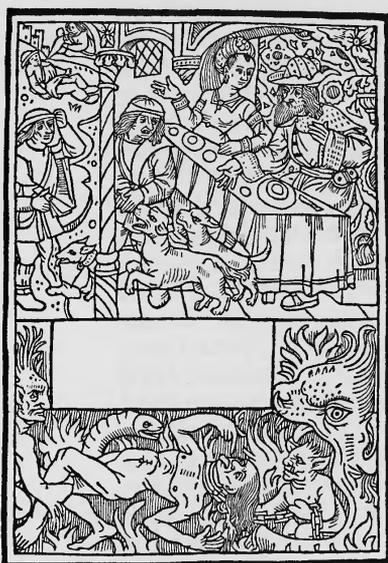
S T U V

a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u v x y z

ff ff ā ȝ ē ē ʀ i ʀ m n o o o p p q q r r

ſ ſ . : ? ( ) ¶

Guy Marchant a produit des livres de divers genres dans lesquels, soit au commencement, soit à la fin, il plaçait des bois ayant déjà servi.



Expliciunt prologi dñi Hieronymi in Bibliam  
Parisius In campo gaillardo a Guidone Aber  
catoris Impressi. Anno a redemptione humani  
generis. Millefimo quadringentesimo nonage  
fimo quinto. Duodecimomensis Martii.



C'est ainsi qu'il inséra, dans les *Sermones S. Bonaventuræ de Morte* de 1494 (v. st.), la planche du *Dîner du mauvais riche*, figurant déjà dans les livres d'heures de Du Pré et de Caillaut, et qu'il adapta au livre de saint Jérôme la gravure du Christ détaché de la croix de l'*Ars bene moriendi* imprimé en 1494. Nous donnons ci-dessus ces deux figures.

Le 30 juillet 1490, Guy Marchant imprime un Martyrologe à l'usage de l'église de Paris.

Dans l'achevé d'imprimer de ce livre, il est dit que l'édition a été multipliée par l'art de l'impression (*arte impressionis multiplicata*). Nous reproduisons ci-dessous le fac-similé de la page qui se termine par cet achevé d'imprimer :

### De moderatiōe et qcordia grāmāticē et mūsicē

et aliorum in suo tenore stabit, nec in aliquo corrigetur: s; sicut antiqui sancti patres quos noiauimus ac p̄cipue glūmator egregius sanctus gregorius: doctus grāmātic⁹: doctus mūsicus: et plenus spiritu sancto ea decātari instituit: inuolabiliter obseruabitur. Similiter incipiendo introitū, antiphonā, hymnū, et similia, vbi moris est p̄ducere seu modulare penultimā syllabā non propter hoc si breuis occurrat: modulatio dimittitur, sed e qualiter sup longā et breuē fiet, modulabiturq; vniiformiter penultima de Gaudeamus, de Statuit, de Ne timeas, et de Beata nobis gaudia. Similiter faciendū est de penultima toti⁹ cantici, introitus videlz, antiphone et hymni, q; merus cātus est. Vbi aut in lectionibus matutinarū aut mille cōparebūt: scdm leges grāmāticē debita q̄titate mensurabuntur. Sic nec regulari habent p̄dicta cantica p̄ctuali scdm grāmāticā diuisione: ita videlz vt oporteat ab incipiente vel incipiētibus, vel etiā in decursu a simul cātātib⁹, ad aliquā etiā virgularē pausā vt ibi q̄scatur deuenire, s; iter adiectiuū z sbm, appositū z suppositū, et alia q̄tūcūq; suspēsiua, vbi cātui seu cantātib⁹ cadētia seu pausa cōmoda videbitur: paulandū est. Hic rite i ecclia p̄sēsi q̄ incipiūt dicūt tm Regina, et chorus dicit, celi letare zc, qm ē ibi cadētia scdm cantū h̄dē: nō scdm grāmāticā decentissia. Quidō in lōe iter Regina z celi, aut silia pausaret: ab oib⁹ pena ifamie strepitu videlz plectēd⁹ eēt. Sic i pla de scō bartholomeo: vsu q̄ incipit Ruga carēs et: ibi statim post z, quo nihil est magis suspēsiuū: q̄formiter ad vsū p̄cedentē pausat z paulandū ē, cātū id exigēte. Precor aut oēs et singulos vt si qd q̄formiter ad ea q̄ hic dicta vel scripta sūt: addere nouerit: aut etiā aliter senserit: michi Johāni le Munerat p̄sso scholastico, vel p̄sonaliter vel si mili industria multiplicatū notū faciāt. Nam desiderio inq̄rēde veritatis: z sedande discordie, pauca hec a me descripta sunt.

Explicit martirologiū: simul et ātīqua atq; noua reglā canonica seu ecclesiastica: cum tractatu de qcordia grāmāticē et mūsicē in ecclesiastico officio. Parisii per guidonem mercatoris: p̄pe regiā scolā frācie vulgatā nauarte, ae domo possessiōis, arte ipressionis multiplicata. Anno dñi millesimo, CCCC: nonagesimo, Mensis iulii die vltimo.

Voici le titre du Martyrologe; il est exécuté sur un bloc de bois en lettres xylographiques imitant l'écriture des manuscrits :

# Martyrologium.

Le Martyrologe est suivi d'un curieux traité sur l'accord de la grammaire et de la musique (*De concordia grammaticæ et musicæ*) dans les fonctions ecclésiastiques (*in ecclesiastico officio*).

L'auteur était Jean Le Munerat, chantre de la chapelle du Collège de Navarre et théologal de Paris, qui avait revu le Martyrologe d'après le texte original d'Usuard.

A la fin d'un autre ouvrage de Le Munerat, intitulé *De dedicatione ecclesie et precipue Parisiensis*, il a été employé une formule analogue à celle qu'on lit à la fin du *Martyrologium*, pour faire connaître que la copie avait été composée, rédigée et mise au net par l'auteur (*advisata seu excogitata atque ordinata*), afin d'être multipliée, au moyen de l'art sacré de la typographie (*sacra arte multiplicari*), pour l'utilité de tous (*pro communi utilitate*), par Guy Marchant, dans la maison très agréable dite du *Champ Gaillard*, propriété du Collège de Navarre, l'an du Seigneur 1496, au charmant mois de mai :

## De dedicatione ecclesie

et precipue Parisiensis questio noua feliciter explicet.  
 Aduisata seu excogitata atq; ordinata sacra arte  
 multiplicari in regia schola fracie vulgo nauarre  
 parisii pro cõmuni vtilitate Multiplicata vero p  
 Suidonem mercatozem apud amenissimã domũ  
 vulgatam du champ gaillard de possessione dicte  
 schole. Anno domini. M. cccc. iiii. xvi. mense  
 amenissimo Mayo.

Au commencement de cet opuscule, on remarque l'initiale R gravée sur bois aux armes de Jean de Champigny, évêque de Paris.

L'intérieur de la lettre est rempli par les armoiries du prélat; le tout posé sur une crosse épiscopale.

Cette lettre, faite spécialement pour le livre, reparait quelques mois après, le 22 octobre suivant, chez Jean Du Pré, qui l'emprunta à son confrère pour

la mettre en tête du *Compendium divinorum officiorum*, ou abrégé du rituel de Paris, rédigé par le même Jean Le Munerat :

## De dedicatione



ecclesie Parisiensis.  
euerendo in xp̄o patri / dño Joāni / di  
uina miseratione parisiēsi ep̄o Suus  
ioānes le munerat quōdā scholastic⁹  
soci⁹ / et iā feliciter in xp̄o fili⁹ capelle  
regie schole frācie vulgo nauarre cōcē  
toꝝ modicus. ac scholasticus theolo⁹

gus honorem: et vestre benedictionis consecutionem  
Quod mee pusillitati videtur de ecclie vestre dedicatōe  
vel cōsecratione: de qua vltimis dieb⁹ vite sue plurimū  
angebat p̄cessor vester / ecclīasticis etiā officiis deuot⁹  
et circa ea speculator sedulus: bono qdē zelo volēs eam  
dedicare et cōsecrare: cū modico meo iudicio nō deceat  
aut expediat: sedet aliarū quarūcūq; in q̄bus sacra fan  
tea cū plenitudine cōtēta / diuinaq; officia celebrata fuere  
presertim q̄tū ad aliqua sc̄tificādi ritū infirmare cōtēdēs:  
quib⁹ argumētis cōmoueo vestre dignitati h̄isce sacris  
actis vel actibus iugiter ifudāti p̄modulo et sub corre  
ptione idicare dignū duxi. Hostis enī q̄ ab incūte etate /  
ecclie ecclīasticisq; officiis deditus / hāc michi nō meis  
meritis portione substantie / erogauit dñs: diuidēs singu  
lis prout vult: vt post liberaliū artū vna p̄ceptas disci  
plinas / cōsociis / his ad theoricā diuine sapiētie / illis ad  
moralē quā exhortatoriā dicūt se cōferētibus: ceteris xp̄o  
ad sacroꝝ canonū temata / vel ip̄eratoꝝ instituta / aliis  
vero ad p̄suasoriā quā oratoriā volūt / ceterarū ve artū  
cōuolātibus exercitia: circa eccliam eiusq; sacra officia  
ordināda / cōponēda vel reparāda me trāstulit: et cōtuli.  
Portione quidē substantie bonā / nec ceteris minus di  
gnā arbitratus / ideoq; cū gratiarū actione susceptam /  
ne toꝝpētis serui moꝝe talē in sudario repositiōe multa  
s. i.

Guy Marchant a surtout travaillé pour Jean Petit, le grand libraire parisien. Il fut même associé avec lui pendant un temps<sup>1</sup>. Le 31 août 1496 (veille des calendes de septembre), les noms de ces imprimeurs figurent conjointement à la fin du poème latin de Fausto Andrelini sur la bataille de Fornoue et l'entrée des Français à Naples. Marchant agrandit alors son atelier, qui était en pleine activité à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, et continua à produire encore par la suite.

D'après les nombreux spécimens des impressions de l'atelier, on a vu que Guy Marchant a fait usage de différentes sortes de caractères.

<sup>1</sup> Voir Ph. RENOARD, *Imprimeurs parisiens*, p. 257 et 292; ouvrage cité.

Voici le fac-similé d'un alphabet de types qu'il a employé dans le volume intitulé *Libri Remundi pii eremita*, qui est daté du 10 avril 1499 :

A B C C C D E F G H I J K L M N O P Q R  
 S T U X Z  
 a b c d d e f g h i j k l m n o p q r r s t u v x y z  
 ff ff ff ff ff    ā b° ʔ δ d° ē z l° m̄ n̄ n° ò p̄ p̄ p̄ q̄ q̄ q̄ ʔ  
 f̄ p̄ ū    . : / / : ( ) ʔ

Le caractère dont l'imprimeur s'est servi de préférence, pour ses traités de théologie en petit format et dans les livres de poésie latine, est celui-ci :

A B C D E F G H I J L M N O P Q R S T U  
 a b c d d e f g h i j l m n o p q r r s t u v x y z . : :  
 æ ff ff ff ff ff    ā b° ʔ δ ē ē f̄ l° m̄ n̄ ò p̄ p̄ p̄ ʔ  
 q̄ ʔ z ʔ f̄ l° ū v̄ ( ) / = ¶

Il a été employé dans l'ouvrage de Gerson, *De regulis Mandatorum*, daté du 6 avril 1489 (1490 n. st.), au Champ-Gaillard :

Plenitudo iurisdictionis residet apud papam. et in alios secundum eius determinationē derivat. Attēdere tamen debet sibi illam esse potestatem non in destructionem ecclesie/sed eius edificationem.

Si papa diceret dominus omniū/z in spūalibus/qđ constat : et in temporalibus/quod alii negant: nichilominus dotatio ecclesie in iurisdictionibus et dominiis proprietariis temporalibus/z exercitiū neq̄ esse in illis neq̄ esse de iure naturali/neq̄ eidem repugnare videtur. nam christus neq̄ exercuit talia dominia: neq̄ per expressum successoribus prohibuit. sed reliquit potestatem eorū discretionī/pro varietate tēporis/et devotōe christianorū/sic vel sic exercendi

Papa nequit pervertere ordinem ierarchicū vniuersalis ecclesie. sic quin in multis casibus licet eidem resistere/in faciem et dicere. Cur ita facis: vtrputa i exemptionibus manifeste nocuus. Et si prelatos z ecclesias/sive subditos onerare sumptibus intolerabilibus/vel libertatibus penitus spoliare contenderet.

Tractatus magistri iohannis de gersonno/ecclesie parisiensis cancellarii/de regulis mādatōz. qui strin-git cōclusionū processu: fere totam theologiam practicam/et mozalem: sinit feliciter.

Impressum est hoc opusculum parisi/i campo gaillard per Suidonem Marchant. Anno dñi millesimo quadringentesimo octuagesimonono. Die vero sexta mensis aprilis.

Ce caractère a la plus grande analogie avec le premier caractère employé en 1483 par Guy Marchant à ses débuts, et paraît être le même que celui de Jean Bonhomme; toutefois la capitale C est différente et de forme arrondie. Dans d'autres impressions de Guy Marchant, cette lettre a été remplacée par une majuscule romaine nettement accusée.

Il a employé plus rarement un autre caractère gothique de 10 points, dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U  
 a b c d e f g h i l m n n o p q r s t u v w x y z  
 à b̄ p̄ d̄ z̄ ē ī m̄ n̄ ñ̄ ō p̄ p̄ q̄ à q̄ p̄ r̄ p̄ t̄ t̄ ũ̄ v̄ C

C'est avec ces derniers types qu'on a imprimé le *Libellus de venerabili sacramento et valore Missarum*, à la date du 5 juin 1495 :

de post vsqz hodie similis turbo isurgere ausus  
 fuit cōtra Veritatem iam lucide epplanatam.  
 Et si aliquādo surreperūt facillime ex dictis ip  
 sius fuerunt deuicti. Illa autē heresis dicta fuit  
 berengarii ab auctore, qui tñ conuersus postea  
 fuit. Et habetur de cōsecra. di. ii. Ego berenga  
 rius. Sed discipuli eius in errore permanserūt.  
 et multa mala fecerūt. Nā vltra ducentos an  
 nos heresis ista durauit ante tēp̄a sancti thome  
 Et q. diu stetit; semp magis ac magis subtilia  
 ta fuit. et ecclesia satis affūd̄it. ¶ Si de hac ma  
 teria pleni⁹ vultis informari: legatis origina  
 lia superius allegata. Hec autē breuiter dicta  
 sint ad auisandū de periculis que cōtingerunt et  
 quotidie minus exerceatis cōtingere possūt p  
 pter materie subtilitatem que pia et deuota aia  
 solido fidei fundamēto innip̄a facilliter cauere  
 potest. Ipsius cooperāte gratia dñi nostri iesu  
 xpi qui est panis verus et diuus de celo descendēs  
 et dat vitam mundo. Cui cum patre et spiritu  
 sancto sit sempiterna gloria Amen.

¶ Libellus de venerabili sacramento et valore  
 missarum finit feliciter. Impressus Parisius  
 Per Gaudonē mercatoris In Capo Baillardi  
 Anno dñi. M. cccc. xc. die. v. Junii.

Le 6 juin 1500, Guy Marchant termina l'impression d'une édition de *La Nef des Fous*, en flamand, dont on verra ci-contre le titre en fac-similé.

C'est le premier livre flamand qui ait été imprimé à Paris.

L'édition, qui est de la plus grande rareté, est de format in-quarto. Le seul exemplaire que nous en connaissions, se trouve à la Bibliothèque nationale.

La figure sur bois qu'on voit en tête n'a pas été gravée dans l'atelier de Guy Marchant et ne faisait pas partie de son matériel d'illustration. Il l'a

empruntée à un autre imprimeur, de ses confrères, qui avait exécuté, en 1497, une édition in-folio illustrée de la *Nef des Folz du monde*, pour Geofroi de Marnef et Jean Philippe dit *Manstener*, libraires.

Dit is der zotten ende der narren sap.



Dans l'achevé d'imprimer que l'on trouve à la page suivante, on remarquera que l'imprimeur est appelé *Guide Coopman*. Le mot *Coopman*, qui signifie *marchand* en langue flamande, est la traduction littérale du nom de l'imprimeur du Champ-Gaillard.

Il peut paraître extraordinaire, de prime abord, que Guy Marchant ait imprimé un livre en flamand, mais on ne doit pas en être autrement surpris. Nous avons tout lieu de croire qu'il était originaire de Bourgogne, ainsi que nous l'avons expliqué (p. 393, note) en mentionnant ses relations avec ce pays.

Il n'y a donc rien d'étonnant qu'à ce titre Guy Marchant ait pu être en rapport avec des Flamands, anciens sujets de Charles le Téméraire, le dernier duc de Bourgogne.

Dat sluten vanden wercke.

**D**anck, lof ende glorie zij gode den heere  
 Van wien dat daelt al dat volmaect is  
 Het wiens hulpe ten heynde gheraect is  
 Zijn slicht beghinfel: tot wien ic keere  
 Hebbic verdient eenich lof oft eere  
 Heyn biddende Van wien de dood ghesmaect is  
 Dat puerer minnen die an ons ghesaect is  
 Dat hij sijner glorien ende loue vermeere  
 Zijn slicht onder wijs ende simple leere  
 Die rudelic ghedicht Van consten naect is  
 Dat elc on wisse die an zottheit ghesaect is  
 Daer met verlost Van zijnen seere:  
 Danck lof ende eere, gheue gode den heere. Amen.

Dit voerseide werck vut den latijne en walsche in  
 Duytsche verstelt, is gheprent gheweest te Parijs  
 Bij Guide coopman ghenaemt: den. Vi. in Junio  
 Int Jaer Van gratien vijftienhondert.  
 Gode zijse danck ende lof.

Pour l'impression de ce livre, Guy Marchant s'est servi d'un caractère spécial, avec *v* et double *vv* inusités dans la typographie parisienne de cette époque, et dont on trouvera ci-dessous l'alphabet. Nous ferons remarquer, en outre, que la lettre *q* n'existe pas dans tout le volume.

A B C D E f G H J L M N O P Q R

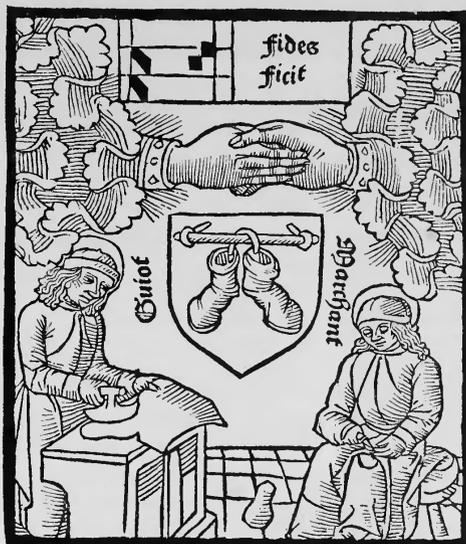
S T V abcdefghijklmnpqrstv

W x y z ā ð ° ē ï î ï̄ m̄ n̄ ò ð ù ſ . : ; ( )

Outre la marque datée de 1491 que nous avons déjà reproduite dans ce chapitre, Guy Marchant en avait une autre avec la même devise en rébus : *Sola fides sufficit*, au milieu de laquelle on voit, sur un écusson, une paire de chaussures pendues, et le nom GUIOT MARCHANT à gauche et à droite.

Cette marque est la seconde dont notre imprimeur a fait usage. Nous la

reproduisons ci-dessous d'après *Phalaridis Epistola*, volume in-quarto portant la date de 1493 :



Jean Marchant, son neveu, qui lui succéda vers 1505, continua à travailler pour Jean Petit à l'hôtel de Beauregard, rue Clopin (voir p. 383), et conserva la dernière marque de Guy Marchant plus artistement gravée, à laquelle il substitua simplement ses initiales J M :



Sur cette marque, qui diffère comme dessin de la précédente, on voit, dans le cartouche du milieu, au lieu d'une paire de souliers, un livre ouvert éclairé par les rayons du soleil. Dans le bas, un cordonnier debout prépare le travail en taillant le cuir sur son établi; son compagnon, assis, confectionne et termine la chaussure dont on aperçoit des échantillons à terre. C'était, sans doute, une allusion aux *labeurs* d'imprimerie que Guy Marchant préparait et que ses ouvriers exécutaient ensuite.

Guy Marchant était prêtre, ainsi que cela résulte d'un document inédit que nous avons cité (voir p. 381, note). Nous connaissons le nom d'un de ses collaborateurs, ancien maître imprimeur, Guillaume Frevier ou Février, qui probablement était le prote de son imprimerie <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Guillaume Frevier ou Février est connu pour avoir imprimé en 1477 une Pronostication en latin. Il était alors associé avec Richard Blandin, d'Évreux, l'un des ouvriers du *Soufflet Vert*, et il avait ouvert un petit atelier, qui n'eut qu'une existence éphémère, rue Neuve-Notre-Dame, à l'en-seigne de *Sainte-Catherine*, à côté de Pasquier Bonhomme, dont il avait emprunté les caractères (voir p. 205-206). — On ne savait ce que Février était devenu, lorsque nous avons découvert, dans le registre d'écrou du Châtelet, qu'il eut maille à partir avec la justice en 1488. Le mardi 15 octobre de cette année-là, il fut arrêté pour coups et blessures, sur la plainte de Robine Le Cyrier. Le procès-verbal de l'incarcération est ainsi libellé : « GUILLAUME FÉVRIER, maître imprimeur demourant au Champ Gaillard, amené prisonnier par Pierre d'Arçay, sergent à verge au Chastelet, à la relation de Maître Philippe du Four, examinateur, et à la requeste de Robine, veufve de feu Pierre Le Cyrier, ladite veuffve de present demourant rue Saint Jaques pour ce que par information faicte par ledict examinateur, ledict Février est

trouvé chargé d'avoir dimanche derrenier passé environ cinq heures de soir batue et frapée ladite veufve de plusieurs coups de pié, l'avoir deschevelée et traynée par les cheveux en la boe et fait plusieurs autres excès plus à plain declarez en ladite information et pour ce estre interrogé et ester en droit. » (Archives nationales, Y 526, fol. 125 r<sup>o</sup>). — Comme on ne connaît aucun livre portant son nom à cette adresse du Champ-Gaillard, et que l'on sait positivement que Marchant était le seul imprimeur qui fût établi à cet endroit, il devient constant que Guillaume Février travaillait dans l'atelier de Guy Marchant, et que si l'on donne à Février le titre de maître imprimeur à la geôle du Châtelet, c'est qu'il y avait droit, soit comme ancien patron d'atelier, soit qu'il dirigeât, comme prote ou contremaitre, l'exécution des travaux de l'imprimerie de Guy Marchant, lequel, en sa qualité de prêtre, n'était probablement pas un praticien du métier opérant lui-même; il se contentait de tailler la besogne comme le cordonnier taillant le cuir est représenté debout, sur la gauche de la marque d'imprimeur.

## CHAPITRE XV

### L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER DE JEAN HIGMAN

(1484-1499)

Les débuts de Higman. — Son établissement au Clos Bruneau. — Sa spécialité.  
Son association avec Wolfgang Hopyl. — Fin de sa carrière.

Jean Higman, Allemand ou Flamand, travailla d'abord avec Gering au *Soleil d'Or* de la rue de Sorbonne. On connaît un livre signé de lui et ayant pour titre : *Libellus de quattuor (sic) Virtutibus et omnibus officiis ad bene beateque vivendum (opera, industria, arteque Johannis Higman Germani. . . impressus est)*; il est daté de cet atelier le 22 décembre 1484. Nous avons déjà mentionné ce livre, pages 93-94, et nous avons donné les fac-similés du titre et de la fin.

En 1489 (26 mars 1488 v. st.), nous trouvons Higman établi au Clos Bruneau, à l'enseigne des *Lions*, près des Écoles de Décret. C'est là qu'il imprime, pour le compte du libraire de Marnef, l'*Opus Aristotelis de Moribus*, et, l'année suivante, le 18 janvier 1490 (1489 v. st.), il achève une édition en format petit in-octavo du texte latin de l'Imitation de Jésus-Christ :

¶ Liber Magistri Iohannis Gerson Cancellarii Parisiensis de imitatione christi et contemptu omnium vanitatum mundi: vnacum de imitatione cordis vniciq; religioso ac deuoto necessarii finit feliciter impressus parisijs p Higman manu. In vico clausi brunelli ad insignium leonum prope scolas decretorum. Anno dni millesimo quadringentesimo octuagesimo nono die vero decima octava Ianuarii

Ces deux ouvrages sont exécutés avec des fontes de l'atelier de Gering.

Le 15 avril 1491, Higman termine l'impression du Missel de l'Église de Saintes, et, à partir de ce moment, il paraît s'être fait une spécialité dans ce genre de travaux. Il exécute successivement les missels d'Autun (5 juin 1493),

de Bourges (24 août 1493), du Mans (13 juillet 1494), de Cambrai (28 février 1495), d'Utrecht (30 novembre 1497), de Poitiers (20 avril 1498), de Tournai (2 octobre 1498), et de Liège (24 novembre 1499). Il en a probablement imprimé d'autres qui ont échappé à nos recherches.

En 1492, Higman imprima à ses frais le Commentaire latin de Jacques Le Fèvre, d'Étaples, sur les huit livres de la Physique d'Aristote. A la fin du volume, on lit des vers de Josse Clichtoue, de Nieuport, dans lesquels l'imprimeur et son correcteur sont nommés :

*Debetis grates Alemano et adusque JOHANNI  
HIGMAN qui propriis sumptibus egit opus.  
Mendam corripui fido comitante BOHEMO  
Ut potui in plumbo si qua relicta fuit.*

Vous devez maintenant des remerciements à l'Allemand Jean Higman, qui a exécuté cet ouvrage à ses propres frais. J'ai fait la correction, avec l'aide de mon fidèle *Bohemus*<sup>1</sup>, en enlevant comme j'ai pu les fautes qui étaient restées sur le plomb.

**Dialogi difficultum Physicorum Introductio finis.**

**Carmen decaesticum Judocti Clichthoue regratiatorum eorum: qui hoc opus impitimi curauerunt.**

**Laudatur Pbidias: pictor: laudatur Apelles.  
Laude magis dignor: qui premit ere notas:  
Si vigil et placidus: pater illi diuus Apollo.  
Et si non: genito: rusticus ille fuit.  
Cui sit Aristoteles cure: Physicisq; tyrones:  
Sit gratum: et placido quisquis adeste animo.  
Debetis grates Alemano et adusq; Johanni:  
Higman: qui propriis sumptibus egit opus.  
Mendam corripui fido comitante Bohemo  
(Ut potui) in plumbo si qua relicta fuit.**

**Impressum Parisii. Anno domini millesimo quadringentesimo nonagesimo secundo.**

En 1496, Higman s'associe avec Wolfgang Hopyl, d'Utrecht. Ils impriment l'Arithmétique de Jourdain Le Forestier (*Jordani Nemorarii Arithmetica*), accompagnée d'un traité de musique par Jacques Le Fèvre, d'Étaples, et d'un abrégé de l'Arithmétique de Boèce. Higman avait alors pour correcteur un nommé David Laux, d'Édimbourg (*David Lauxius Brytanus Edinburgensis*).

<sup>1</sup> Nous ne savons pas si *Bohemus* est un nom propre ou s'il désigne le pays de ce compagnon.

Le titre que nous reproduisons ici est celui du dernier livre imprimé au nom des deux associés en art typographique (*artis formulariæ socii*), comme ils se qualifient eux-mêmes à la fin de quelques-unes de leurs productions.



**C** Insuper adduntur De heresibus. De fide catholica. De contemptu mundi non habita.  
**C**um puritate Religione pietate Deuotione  
 Humilitate Reuerentia attentione et queqz  
 alia sacra scripta Tractentur Legantur Seruentur  
 Ad Ihesu paterne lucistalium munerum et auctoris et largitoris honorem. **A. i.**

Le volume est daté du 6 février 1498 (1499 n. st.). C'est un recueil de quelques ouvrages de saint Denis l'Aréopagite, traduits en latin par Ambroise le Camaldule, suivi de onze lettres de saint Ignace.

L'achevé d'imprimer du livre que l'on doit aux deux associés est disposé en forme de triangle :

**Operum**  
**Beatissimi Dionysii et**  
**Undecim Epistolarum divini Ignatii**  
**Antiochenis ecclesie Episcopi et vniuersi beati Ipo-**  
**lycarpi Smyrneoꝝ antistitis: discipuloꝝ sanctoꝝ Apostolo-**  
**rum/et martyꝝ Ihesu saluatoris mundi felicissimoꝝ: ad ipsius Ihesu salua-**  
**toꝝis/sapietie sapientiu/et regis martyꝝ omnium honore finis. ¶ In alma Parhiso-**  
**rum schola per Joannem Higmanu et Wolfgangu Hopylum artis formularie socios.**  
**Anno ab incarnatione eiusdem domini nostri Ihesu Christi 1498. die sexta Februarii.**

Le caractère qui a servi à l'impression de ce volume est le même que celui de l'Aristote de 1492 dont nous avons déjà parlé. En voici l'alphabet :

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S

T U X Y Z

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v x y z

ff ff ff ff . ā b° p° c° d° e° z g̃ h° i° l° m° n° o°

p̃ p̃ p̃ q̃ q̃ q̃ r̃ r̃ r̃ s̃ s̃ s̃ t̃ t̃ t̃ ũ ũ ũ ṽ ṽ ṽ x̃ x̃ x̃ ỹ ỹ ỹ z̃ z̃ z̃      ¶ : / = ¶

On cite encore une édition in-quarto du texte latin des Tragédies de Sénèque, revu par Balbus. Elle est sans date et porte le nom d'un troisième associé, Guillaume Prevost ou Probst (*Wilhelmus Prepositi*), dont le fils devint plus tard le gendre de Wolfgang Hopyl, associé d'Higman, et lui succéda.

Le livre fut imprimé dans la maison du Clos-Bruneau, à l'enseigne des Lions, avec le gros caractère romain de Gering, dont Higman avait une fonte.

Quoique associés depuis l'année précédente, Higman et Hopyl avaient conservé leurs ateliers respectifs. Toutefois ils travaillaient en commun, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, et se servaient le plus souvent des mêmes caractères. Nous avons reproduit ci-dessus l'alphabet des types employés dans les ouvrages dont nous avons présenté des fac-similés. On trouvera les autres alphabets au chapitre xxii relatif à l'atelier de Wolfgang Hopyl.

Les types employés par Higman dans ses premiers missels ressemblent, à s'y méprendre, aux caractères du Psautier de l'église de Paris, imprimé en 1494 par Gering et Renbolt (voir fac-similés, p. 100-102), mais en examinant les lettres capitales et en les comparant une à une, on s'aperçoit que si la plupart sont semblables, d'autres présentent des différences. Les caractères du

Missel d'Utrecht, imprimé par Higman dans l'atelier de *l'Image Saint-Georges*, chez Hopyl, ne sont pas non plus les mêmes.

Voici d'abord l'alphabet du plus gros caractère, qui a 13 points :

A B C D E F G H J K L M N O P Q R  
 S T V X Z a b c d e f g h i k l m n o p q r z  
 s t u v x y z ā b° q d d° ē ī i° l m m° ñ n° o  
 p p p° q q q° r r r° s t t° ū v p r  
 ff aa . : ; / = ( )

L'autre caractère, dont l'alphabet est représenté ci-après, a 11 points :

A B C D E F G H J L M N O P Q R S T V X  
 a b c d e f g h i l m n o p q r z s t u v x y z ff aa  
 ā b° ē r° t i i° l m m° ñ n° o p p p° q q q° r r r° s t t° ū

On peut constater que certains livres, comme le Missel d'Utrecht de 1497, sont indiqués à l'adresse d'Hopyl, alors établi rue Saint-Jacques, à l'enseigne de *Saint-Georges*, près de Saint-Benoît. Dans d'autres, les associés mettent qu'ils les ont imprimés *in almo Parisiensium studio* ou *in alma Parisiorum schola*.

La formule employée par Higman et Hopyl ne signifie pas que leur imprimerie était dans les bâtiments de la Sorbonne, mais bien que leurs ateliers se trouvaient dans son voisinage immédiat, c'est-à-dire dans le quartier central des études ou de l'Université.

Higman n'a pas imprimé un seul livre en français. Il n'a pas produit de volumes illustrés. C'est tout au plus si, dans les missels qui sont sortis de ses presses, on trouve les deux grandes figures qui se placent habituellement au Canon de la Messe et qui nous ont paru être les mêmes que celles du Missel de Paris de Gering et Renbolt (voir p. 106 et 107). La planche qui forme le titre des œuvres de saint Denis, reproduite à la page 409, est d'une conception originale. Elle a servi aussi pour d'autres livres dans les deux ateliers.

On voit encore, à la fin du Commentaire sur la Physique de l'Aristote de 1492, une petite figure représentant la Cour céleste :



Higman est un imprimeur de mérite qui a produit des livres très corrects, des missels, des traités de théologie, de philosophie et de mathématiques, des classiques. C'était un homme docte, connu et estimé des savants, particulièrement de Robert de La Vallée, natif de Rouen, bachelier ès droits et en théologie, chanoine de Chartres, qui le qualifie de *vir litteratus, impressorie artis imprimis exercitatus*, dans une lettre publiée en tête du traité qu'il lui fit imprimer<sup>1</sup>, *De Preparatione ad mortem*, composé par Thomas Taquin, conseiller d'Alphonse le Pacifique, roi d'Aragon, et de Ferdinand son fils, roi de Sicile.

La veuve d'Higman, Guyonne Viart, épousa en secondes noces Henri Estienne, premier du nom, qui lui succéda dans son imprimerie. Jean Higman est donc le prédécesseur de la dynastie des Estienne qui se sont rendus célèbres par leur science et leur habileté professionnelles.

<sup>1</sup> Voir DOM LIRON, *Bibliothèque chartraine*; Paris, 1719; in-4°, p. 131.

## CHAPITRE XVI

### L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER DE PIERRE LEVET

(1485-1500)

Pierre Levet associé à ses débuts avec Jean Alissot. — Ses premières impressions. — Il travaille pour le libraire-éditeur Antoine Vérard. — Une édition illustrée des *Commentaires de Jules César*. — La première édition des *Cent Nouvelles nouvelles* avec illustrations. — Le livre des *Proufitz champestres et ruraulx*, de Pierre de Crescens, avec figures sur bois. — Un Psautier latin illustré. — Le *Codicille et Testament* de François Villon. — Changement de demeure et d'enseigne. — Les travaux de ce second atelier. — Association de Pierre Levet avec Raoul Cousturier et Jean Hardouin.

Pierre Levet, imprimeur français, commença sa carrière en 1485. La plus ancienne impression qui porte son nom est l'*Exposition de l'Oraison dominicale Pater noster*, par Raoul de Montfiquet, petit in-quarto de 56 feuillets non chiffrés, à la fin duquel on lit : *Imprimé à la rue Saint Jaquez, au près de Petit Pont, par Pierre Levet, l'an mil quatre cens quatre vingtz et cinq, la vigille Saint Andry*. La fête de saint André se célébrant le 30 novembre, cette mention de la *vigille* ou veille dudit jour se rapporte au 29 du même mois.

*Ly finist lepposicio de la patenostre composee en latin et en francops par maistre Raoul de mōt fiquet extraicte et recueillye de plusieurs et diuers docteurs et expositeurs. Plaise au lecteur de ce liure luy donner vne patenostre. Imprime a la rue saict iaquez au pres de petit pont. par Pierre Leuet. Lan Mil quatre cens quatre vingtz et cinq. La vigille saint Andry.*

L'*Exposition du Pater noster* est suivie d'une seconde partie : l'*Exposition de la Salutation angélique* (sic) *Ave Maria*, du même auteur (47 feuillets imprimés avec les mêmes caractères, sans lieu ni date), et d'une troisième de 12 feuillets dont les signatures, commençant à *Gi*, suivent celles du corps du volume.

Cette dernière partie, qui est en vers, a pour titre : *Declamacion faicte par frere Guillaume Alexis sur l'Evangile : Missus est Gabriel*, et se termine par le libellé ci-dessous daté du dernier jour de février 1485 (29 février 1486 n. st.).

Ly finist la declamaciõ faicte  
 ⁊ compsee par frere guillaume  
 Alexis religieus de lire ⁊ pieur  
 de buzi sur leuãgille missus est  
 ⁊ a la louenge de dieu ⁊ de nostre  
 dame. Imprimee a paris pres  
 petit pont par Pierre Leuet et  
 Jehan alissot le dernier iour de  
 feburier. Mil quatre cès qua  
 tre vingz ⁊ cinq.

Au commencement de l'*Exposition de la Salutation angelique*, dont nous reproduisons la première page, on voit une gravure sur bois de l'*Annonciation*. Une autre gravure, *la Visitation*, se trouve au second chapitre.

Exposition de la salutation angelique Ave ma  
 ria cõpsee et recueillie par maistre Raoul de montfi  
 quet de plusieurs saintz docteurs et exposeurs.

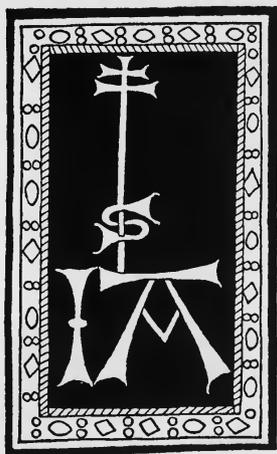


la salutation angelique de laue maria est de  
 l si grã de dignite / pfection ⁊ excellence : quil  
 nest homme qui la puisse plainement et par  
 fectement de tous pointz compriãdre. Car pour la  
 pfectement compriãdre il conuendroit cognoistre cõ  
 me elle a este faicte par lordonnãce de la sapience cha  
 rite et misericorde de dieu / qui la fait faire par l'ange.  
 De quelle sapience / humilite / et charite. l'archange ga  
 briel la fist a la vierge marie en acõplissant sa legatiõ  
 la grande et excellente perfection et vertu de la vierge  
 a. ii.

Nous mentionnerons ensuite une édition petit in-octavo des *Costumes des pays d'Anjou et du Maine, contenant seize parties*, qui se termine par ce libellé : *Cy finist le Costumier d'Anjou et du Mayne imprimé à Paris par Pierre Levet, l'an mil quatre cens octante vi, le douziesme de may.*

Le nom de Jean Alissot a disparu et celui de Pierre Levet y figure seul.

Au recto du dernier feuillet, on voit la marque avec les lettres IA, au-dessus un S est enlacé dans la hampe d'une double croix; le tout se détache en blanc sur fond noir.



Brunet a pris ces initiales pour celles de l'imprimeur Jean Alissot, l'associé de Pierre Levet, nommé dans le livre précédent<sup>1</sup>; mais, d'après Silvestre, elles sont plutôt, comme on peut le voir dans d'autres livres, celles de Jean Alexandre, libraire de l'Université d'Angers<sup>2</sup>, pour le compte duquel ce Coutumier a été imprimé.

Ces livres, ainsi que d'autres, sont imprimés avec un caractère gothique de bâtarde française très régulier, un peu moins large et d'une coupe plus serrée que celui de Jean Du Pré.

<sup>1</sup> Nous retrouvons plus tard Jean Alissot établi libraire à Angers. Une édition in-folio du *Songe du Vergier*, imprimée à Paris, vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, par Le Petit Laurens, pour Jean Petit, porte, dans quelques exemplaires, l'adresse de *Jehan Alisot, libraire demourant à Angier* (BRUNET, *Manuel du libraire*; ouvrage cité, t. V, col. 440).

<sup>2</sup> SILVESTRE, *Marques typographiques* ou recueil de monogrammes, chiffres, enseignes, emblèmes, devises, rébus et fleurons des libraires et imprimeurs qui ont exercé en France depuis l'introduction de l'imprimerie, en 1470, jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle; Paris, 1853-1867, 2 vol. in-8°; t. I<sup>er</sup>, p. 335, n° 611.

Nous reproduisons ci-dessous, en fac-similé, l'alphabet de ce type de bâtarde gothique spécial à Pierre Levet, qui l'employa le premier; le même caractère fut copié depuis par d'autres imprimeurs.

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U

a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u v x y z . : / ? ( ) \$

ā b̄ p̄ d̄ ē ē ī j̄ m̄ n̄ ō p̄ p̄ q̄ q̄ q̄ q̄ r̄ s̄ t̄ ē ē ū v̄ x̄ f f f f

Le 8 novembre 1486, Pierre Levet faisait paraître, avec son nom et sa marque, la première édition du *Blason de faulses amours*, de frère Guillaume Alexis, qu'il réimprimait plus tard en octobre 1489.

Citons encore le *Traité des dix Commandemens de la Loy*, suivi de *La Science de bien mourir*, par Jean Gerson, petit in-quarto qui fut achevé d'imprimer le 6 février 1487 (1486 v. st.).

Ly cōmence le traicte des dix cōmandemens de la loy fait par feu maistre Jehan gerson en son viuat chancelier de leglise de paris.

**G**loire soit a dieu ou quel nom pour le salut des ames du simple peuple chūstien et pour eulx monstret en gros la teneur de nostre loy et pour scauoir ce q̄ dieu no<sup>s</sup> cōmande et defend est oïdōnee ceste brieue escripture pour sepposer aceulx qui ne peuent oyr souuēt aul tres sermons. Et contiēt p̄viii. chapitres qui sepour vōt diuiser cōuenablement en trois ou en quatre pties

Commet le monde fut cree de dieu qui est vng en tri nite et en especial pour quoy lhōme fut fait

f ermeement nous deuons croire et tenir quil est vng dieu en trois personnes qui sont le pere le filz/ et le saint esprit par qui a este cree tout le mōde: car il peult tout et set tout selon sa vōlente et di gne bonte. En especial il gouuerne les creatures humaines hōmes et femmes: au quelz il a donne ames immortelles creees a sa semblance pour le cognoistre aymer seruir et honorer afin que par bien viure en ce siecle elles viennent a la gloire p̄durable de paradis en lautre siecle apres ceste vie mortelle avecques les bons anges es lieux des anges mauuais qui p̄ leur peche deuindēt ennemis et cheurēt des cieulx sa ius avecq̄s lesq̄lz serōt dānes ceulx q̄ viuent aisi come silz fussent bestes sās ame ou ennemis en chair humaine a.ii.

de y pouruoer pour son salut sās ce que par autre se peult faire. Item ne soit pas baillēe trop grāt esperāce de reuenir en sante: mais soit dit cōme est tou che au cōmencement: car par vne telle faulse et vaine consolacion on fait trebucher en certaine dannacion. On doit dire au malade q̄ par soy mettre en bō estat enuers dieu pour son ame il nen vaudra que mieulx pour le corps et en sera plus seur et plus en pain. Itē pour ceste cause et pource q̄ la maladie corporelle viēt souuēt de la maladie de lame le pape cōmande p̄ ex presse decretale a vng chūn medecin quil ne ordonne point medecine au malade lequel il vīsite si nō que p̄ auant il ait este enoite a appeller le medecin de lame ceste ssaouir le confesseur. Item il seroit expediet en chūn hospital ou maison dieu: que par ordonnance faicte on ne receust aucun malade qui ne se cōfessast des le premier iour: ou au moins quil se representast au prestre a ce ordonne: cōme il est loablement garde en lhōstel dieu de paris

Ly fine vng autre traicte leq̄l est appelle la science de bien mourir compose par Maistre Jehan gerson docteur en theologie: imprime a paris par Pierre Leuet lan M̄il quatre sens lxxxvi. Le vi. iour de feurier

C'est avec le caractère de gothique bâtarde, dont on vient de voir le spécimen, que sont imprimés plusieurs livres au nom d'Antoine Vérard; mais après les avoir examinés attentivement, ces livres nous paraissent être sortis de l'atelier de Pierre Levet.

Le premier en date est une édition des *Commentaires de Jules César*, traduits en français par Robert Gaguin, petit in-folio à deux colonnes de 36 lignes par page, sans lieu d'impression et sans nom de typographe, illustré de figures sur bois très remarquables.

Nous avons tout lieu de supposer que ces Commentaires sont le premier *labeur* de Pierre Levet.

Le titre, composé de deux lignes, débute par une lettre ornée à boucles avec une palme au milieu; nous retrouverons cette lettre, par la suite, dans d'autres ouvrages provenant des mêmes presses. Le dessinateur s'est inspiré des grandes initiales employées par les calligraphes :



Le second feuillet de l'ouvrage renferme une grande gravure sur bois qui occupe presque toute la page.

Entre autres personnages, on y voit l'auteur présentant le livre au jeune roi Charles VIII.

Nous devons avoir là un portrait plus ou moins ressemblant de Gaguin, ainsi que des courtisans qui entourent le trône royal.

Tout porte à croire que ce n'est pas une composition banale de figures quelconques présentées au hasard : Robert Gaguin était alors vivant, et l'artiste qui exécuta le dessin de cette planche dut s'appliquer à reproduire les traits du traducteur des Commentaires.

On peut considérer cette planche comme un véritable document d'icongraphie historique. Nous en reproduisons ci-dessous le fac-similé :



Atreschristien et tres excellent prince. Charles huitiesme de ce nom roy de France. Robert ministre general de lordre de sainte trinite et redemptoy des prisonniers christiens dit et desire en toute humillite honneur gloire et longue vie.

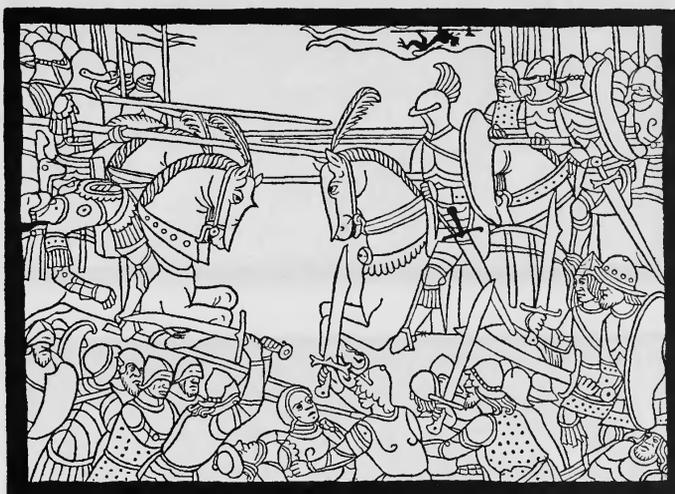
o  
 Race le poete dit q  
 scauoit faire chose  
 plaisante et agre  
 able aux princes ter  
 tiens nest point pe  
 tite vertu ne a mer  
 te être les demieres et tres singulieres

Robert Gaguin, agenouillé aux pieds du roi, porte la croix de Malte sur la poitrine, en sa qualité de « ministre général de l'ordre de Sainte Trinité et Rédemption des prisonniers chrétiens ».

D'autres illustrations, dont quelques-unes se répètent, sont placées en tête de chaque livre. Elles sont d'une autre main et représentent l'œuvre du dessinateur anonyme qui a travaillé pour l'atelier de *Saint-Christophe*. Ces figures avaient paru auparavant dans un autre ouvrage.

Sauf la première, nous avons retrouvé toutes les autres planches qui ont servi à l'illustration des Commentaires, identiquement les mêmes, dans *L'Istoire de la Destruction de Troye la Grant*, œuvre de Jean Millet, imprimée en 1484 par Jean Bonhomme, au matériel duquel elles avaient été empruntées.

**L'apies sen sup le premier liure des commentaires de iules cesar sur le fait de la conqueste de la terre de gaulle la quelle il fist auant q'il se nommast empereur de rōme**

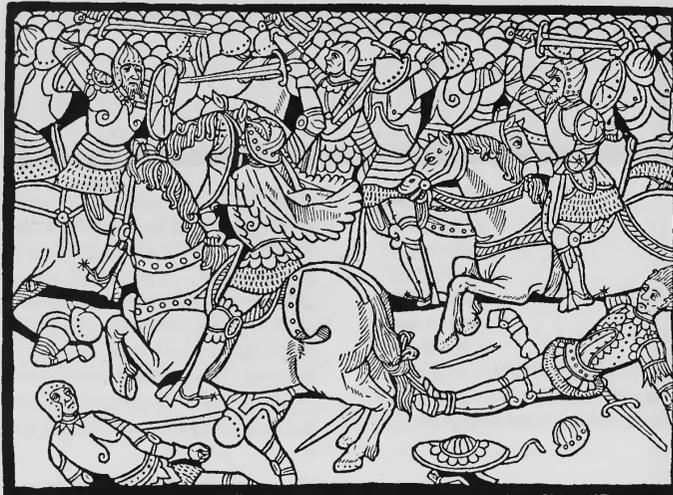


**D**ut le pays de gaulle est diuise en trois parties desquelles les belges en habitent l'une/les acquitaniens l'autre/et ceulx q'en leur langaige se nomment celtes/et en nostre langaige se nomment galops ha-

bitent la tierce. et tous ceulx cy sont en ceulx differens en langue en coustume et en loys. Le fleuve de garonne separe les gaulops de ceulx d'acquitaine. Le ruyne de seyne les separēt des belges. Sur tous ceulx qui sont en gaulle les belges sont les plus fors pour raison de ce quilz sont tresloingtains de la cōduite & humanite de nostre region & de prouence et que les marchans vōt peu

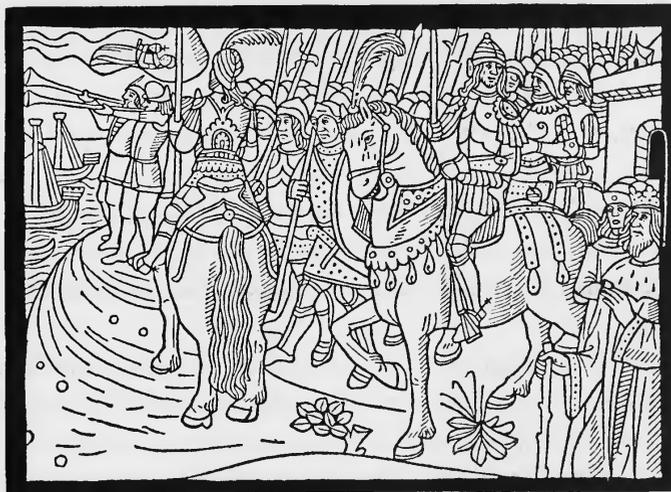
Le premier livre débute par une description géographique de la Gaule et des peuples qui en occupaient les trois parties, «desquelles les Belges en habitent l'une; les Aquitaniens l'autre, et ceux qui en leur langaige se nomment Celtes et en nostre langaige se nomment Galoys habitent la tierce».

Comme presque toutes les compositions contemporaines des débuts de l'imprimerie, les planches des Commentaires nous montrent des personnages revêtus de costumes et d'armures du xv<sup>e</sup> siècle.



Ces compositions guerrières s'adaptent tant bien que mal au texte de l'ouvrage : elles y semblent aussi bien à leur place que lorsqu'elles illustraient *L'Istoire de la Destruction de Troye la Grant*.

Chaque époque apporte ainsi tout naturellement, dans l'illustration des livres, l'échantillon de modes et d'armures adaptées à des personnages qui se sont rendus célèbres plusieurs siècles auparavant.



Certains anachronismes peuvent paraître bizarres : par exemple, la Vierge tenant le saint ciboire, que l'artiste a représentée sur un étendard porté par un héraut à cheval.

La dernière page n'a qu'une colonne au lieu de deux, comme dans le corps du volume, et 7 lignes de texte, qui sont suivies de ce libellé final : *Cy finist la translacion des Commentaires Julius César sur le fait de la conqueste du pays de Gaule, faicte et mise en françoys et présentée au roy Charles huitiesme de France, par frere Robert Gaguin, docteur en décret et général ministre de l'ordre des Frères de Sainte Trinité et Rédemption des prisonniers christiens, l'an mil cccc octante cinq :*

**Cy finist la translacion des commẽ  
taires iulius cesar sur le fait de la con-  
queste du pays de gaule faicte et mise en  
francops et presentee au roy Charles  
huitiesme de frãce par frere Robert ga  
guin docteur en decret et general mini  
stre de lordre des freres de sainte trini  
te et redemption des prisonniers chri-  
stiens lan Mil.CCCC. octante cinq**

Les caractères du *César* sont bien ceux de Pierre Levet, ainsi qu'on peut le constater par les fac-similés que nous présentons et l'alphabet de son type de bâtarde, que nous avons comparé et vérifié lettre à lettre. La date de 1485 doit être, à quelques mois près, celle de l'impression.

Les exemplaires de la Bibliothèque Sainte-Geneviève et de la Bibliothèque Mazarine, ainsi que deux autres qui, d'après Brunet, ont été vendus par le libraire de Bure, se terminent tous par les lignes que nous venons de reproduire. Il paraîtrait, si l'on en croit quelques bibliographes, qu'il en existerait un exemplaire différent, au nom de Vérard.

Ce volume, qui a passé à la vente du prince d'Essling en 1847 (n° 374 du catalogue), puis à la vente Ch. Giraud en 1855 (n° 2608), se terminait par cette mention : *Imprimé à Paris par Anthoine Vérard, demourant sur le pont Notre-Dame.*

Le rédacteur du catalogue de la vente d'Essling fait suivre sa désignation de la note suivante : « Cette édition est sans doute celle décrite dans le *Manuel* (I, 518), mais dont la description a été donnée sur un exemplaire incomplet du dernier feuillet. D'après la demeure de Vérard, cette édition est antérieure à 1500. »

Plus réservé, le rédacteur du catalogue Giraud n'a pas répété cette note, qui ne lui a pas semblé devoir s'appliquer à l'édition de 1485; il s'est contenté de dire que l'édition paraissait être d'environ 1500.

De notre côté, nous avons de sérieuses raisons de douter qu'il s'agisse de la même édition. L'exemplaire d'Essling est passé à Londres au Musée Britannique. Cette édition, attribuée par M. R. Proctor<sup>1</sup> à l'imprimeur Pierre Le Caron, qui l'aurait exécutée pour Vérard, ne serait pas antérieure à 1488, d'après le même M. Proctor, aux appréciations duquel on peut se fier. Les caractères sont ceux des *Faits d'Alain Chartier*, premier livre imprimé par Le Caron en 1489, et ne ressemblent en aucune façon à ceux de Levet, comme on peut en juger par le fac-similé suivant :

**Imprime a paris par Anthoine Verard  
libraire demourant sur le pont nostre dame a  
l'ymage saint Johan leuangeliste ou au pa  
lais au premier pillier de la grant salle pres la  
chappelle ou on châte la messe de messeigne  
urs les presidens.**

Vers cette époque, le matériel illustré de Levet passa en partie, avec la marque de Vérard, dans l'atelier de Pierre Le Caron, qui était devenu l'imprimeur attiré de cet éditeur. C'est par complaisance que Le Caron a mis « imprimé par Vérard », car ce dernier ne fut jamais imprimeur, comme nous l'établirons par la suite.

On retrouve, dans le *César* imprimé par Le Caron, les bois de la *Destruction de Troye la Grant*, prêtés par Jean Bonhomme pour l'édition précédente; mais la grande planche de la présentation du livre au Roi de France n'y est plus.

On a substitué à la composition originale une autre planche, gravée sur bois à traits plus épais, d'un sujet à peu près analogue, qui parut en 1489 en tête du *Livre de Politiques* d'Aristote, traduit par Nicolas Oresme, et que l'on retrouvera ensuite plus d'une fois dans d'autres livres de Vérard.

La mention de l'achèvement de la traduction en 1485 a été supprimée. Il en est de même dans une autre édition dont la préface est datée, à l'avant-dernier feuillet, de 1488, qui n'a plus aucune des gravures de ces deux éditions<sup>2</sup> et ne contient que deux ou trois mauvaises illustrations se rapportant d'une façon banale au texte.

Cette édition porte précisément, sur un dernier feuillet séparé, la mention

<sup>1</sup> Robert PROCTOR. *An Index to the early printed books in the British Museum*; ouvrage cité, in-4° (n° 8141).

<sup>2</sup> Une partie des bois du *César*, empruntée à Bonhomme, reparaît dans *L'Art de chevalerie selon Végèce*, publié par Vérard, le 26 juin 1488.

suivante : *Imprimé à Paris par Anthoine Vérard, demourant sur le pout Nostre-Dame, à l'Ymage Saint Johau (sic) l'Eyangeliste*, exactement comme dans l'exemplaire d'Essling, sans date. Disons aussi que nous nous méfions des exemplaires reliés à la moderne à une époque où des fraudes étaient commises par des spéculateurs, qui ne craignaient pas de mélanger à des livres déjà rares par eux-mêmes des feuillets ne leur appartenant pas, pour créer, à l'aide de substitutions plus ou moins habiles, des éditions inconnues; supercheres déguisées ensuite sous de somptueuses reliures<sup>1</sup>.

On ne doit pas prendre au pied de la lettre la formule *imprimé par* que l'on rencontre dans quelques livres édités par Vérard, qui n'était pas typographe de profession; nulle part, il ne se donne comme tel. C'était un *marchant libraire, bourgeois de Paris*, comme il se qualifie lui-même à la fin du *Livre des proufitez champrestres et ruraulx* de Pierre de Crescens, daté du 10 juillet 1486 :

**Le present liure intitule des prou  
fitez champrestres et ruraulx compile p  
maistre Pierres des crescences bour  
gois de boulongne la crasse aeste ache  
ue de imprimer en la noble ville et cite  
de Paris lan mil quatre cens quatre  
vingtz et sep le dieziesme iour de Juil  
let par honorable homme Anthoine Ve  
rard marchant libraire et bourgeois de  
Paris demourant au dit lieu sur le pout  
nostre dame a l'ymage saint Jehan le  
uangeliste et tenant boutique au palais  
du Roy nostre sire deuant la chapelle  
ou sen chate la messe de messeigneurs  
les presidens.**

Nous admettons volontiers que Vérard possédait d'abord un matériel d'illustration et, plus tard, des caractères lui appartenant, avec lesquels on imprimait des livres à son nom dans différents ateliers. Il est fort possible qu'il avait des intérêts dans l'imprimerie de Pierre Levet, qu'il la commandait même à un certain moment, comme le fit Jean Petit pour Guy Marchant, et que, pour cette raison ou toute autre, il ait eu le droit de faire mettre

<sup>1</sup> L'exemplaire du *César* de 1485, appartenant à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, que nous avons examiné à nouveau, est d'ancienne provenance. Il a été donné par Gabriel Naudé, et porte cette

mention manuscrite : *Ex dono domini Naudæi*. Le dernier feuillet est entièrement blanc, il tient bien au cahier imprimé et en fait partie intégrante. Cet exemplaire est donc parfaitement complet.

*imprimé par* sur quelques livres qui furent imprimés à ses frais dans l'atelier de Levet, qu'il avait peut-être loué pour la circonstance. Levet eut plus tard la même complaisance à l'égard de deux autres libraires parisiens, Durand Gerlier et Michel Lenoir, pour lesquels il employa la formule *impressum PER* « imprimé PAR » à la fin de livres qu'il exécutait pour leur compte.

### Le prologue.

**E**y commence le liure des ruraulx profitz du labour des champs lequel fut compile en latin par Pierres de crescens bourgeois de boulogne la grasse. Et depuis aeste trāslate en francroys a la requeste du roy charles de france le quint de ce nom. Et p̄mierement sensuyt le prologue de l'auteur du liure



omme par la vertu de prudence qui entre bien & mal subtillement considere & cognoist l'humain couraige & entendemēt des choses; et enseigne la congnoissance du bien profitable et delectable et apme & esmeult les cueurs a les poursuiure. & pource que les biens yssans de terre sont tresdoulx et profitables/plaisās/ & delectables a humain nature on se doit ordōner cleremēt a enquerir par raison les choses q̄ nais-

sent sur terre. Et quāt on a trouue la science bien doit estre comme tresor inestimable & precieus ioupan a grāt humilite et pacience tresdiligemēt garde. Car lamour de dieu et sa benigne et excellence grace est ligierement appellee & enclinee a labie humaine. En donnant grand abondance & multitude de biens au profit de ceulx qui desirerent a faire et a scaouir choses qui sont agreables, mais tousiours gens de mauuais affaire point ne quierent ne ne demandent telles sciēces: aicoyse se tiennēt par leur orgueil ou autre vice faulx & detestables qui destruisent/ detranchent et gueroient tout le tēps de leurs vies. Et pource leur fortune semble aucunesfois bonne et bien eueuse en aucun temps: toutesuoyes el se perit et ne vient point a ces fins ne a la moitie de son temps. mais les bōs humbles et paisibles combien que aucunesfois ilz semblent estre blessez et greuez. et veritablement aucunesfois le sont par quoy ilz en sont bien humiliez et en diuent mieulx: et sentrouuēt plus tost deuant dieu et deuant le monde en acquerant tousiours grace. et finalement diuent et demeurent en la possession de l'eritage des mauuais pecheurs. Et pource ie Pierres de crescens bourgeois et citoyen de boulogne qui des le temps de ma ieunesse ay en lo-gique/medicine/ & sciēce naturelle tres tout occupe et plainemēt espendu mon temps: Et finalement a la noble science des loys ay grandement trauail

La plupart des livres à la fin desquels on lit les mots *imprimé PAR*, suivis du nom de Vérard, libraire, ont une physionomie spéciale et sont exécutés avec le matériel typographique de Pierre Levet, qui était en plein exercice et a imprimé, les mêmes années, d'autres livres à son propre nom. C'est un point que nous avons voulu établir tout d'abord. Nous reviendrons, du reste, sur cette question controversée dans le monde bibliographique. En attendant, et pour les raisons que nous venons d'émettre, nous mettons à l'actif de Pierre Levet l'édition des *Proufitz champestres et ruraulx*, par Pierre de Crescens, dont nous avons parlé tout à l'heure.

C'est le second livre illustré que fit paraître Pierre Levet. Il a précédé de trois mois l'édition du même ouvrage, donnée au mois d'octobre 1486 par Jean Bonhomme. Les illustrations, de dimensions plus petites, sont faites pour entrer dans les colonnes imprimées. Elles sont tout autres que dans l'édition de Bonhomme. Quelques-unes, cependant, semblent avoir été copiées en partie par l'artiste qui a dessiné l'autre édition. Elles ne se répètent pas comme dans cette dernière, sauf néanmoins une seule, celle de la construction d'un domaine ou maison de campagne, qui se voit d'abord isolée et est reproduite avec une autre à la fin du livre.

**C'est le commencement du douzième liure des choses  
que len peult faire en chacun mois de lan.**



Nous ferons remarquer que ces détails de bâtisse ont beaucoup d'analogie avec certaines illustrations de *La Mer des Hystoires*, imprimée deux ans après, en 1488, par Pierre Le Rouge.

Reproduisons ci-dessous le fac-similé des petites images qui se trouvent en tête des chapitres de l'ouvrage de Pierre de Crescens.



*Le Labourage et le Semage.*



*Plantation de la vigne.*



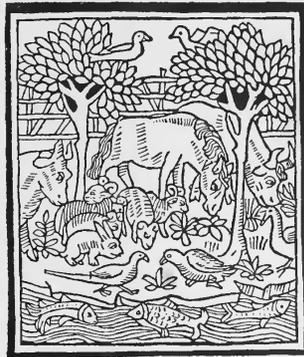
*Le Jardinage.*



*La Fauchaison.*



*Le Verger et les Fleurs.*



*Les Animaux de la ferme.*



*Les Arbres et leurs Fruits.*



*Les Pièges pour prendre les bêtes.*

Arrivons maintenant à un livre fort apprécié des bibliophiles, aux *Cent Nouvelles nouvelles*, attribuées à Louis XI. Cette première édition d'un des monuments de la langue française du xv<sup>e</sup> siècle est au nom de Vérard et datée du 24 décembre 1486.

A mon tresdoubte seigneur. Mon seigneur  
le duc de Bourgoingne et de Brabant



Comme ainsi soit que entre les bōs et profitables passetēps le tresgracieux exercice de lecture et de flu de soit de grāde et sumptu euse recommandacion duquel sans flaterie mon tresdoubte seigneur vo<sup>9</sup> estes haultement et largemēt doue/ ie vostre tresobeissant seruiteur desirāt complaire comme ie doy a toutes voz haultes c

La dédicace au duc de Bourgogne et de Brabant est précédée d'une grande gravure sur bois, exactement du même style et de la même main que l'estampe placée en tête de la première édition du *César* traduit par Robert Gaguin. Les personnages qui composent ce groupe doivent être encore des portraits historiques dont la ressemblance a été étudiée.

Le livre est orné de petites gravures sur bois ne dépassant pas la largeur d'une colonne de texte.

## LES CENT NOUVELLES NOUVELLES

PREMIÈRE ÉDITION DE VÉRARD

(1486)

## La première nouvelle.



La première nouvelle

e N la ville de Balencienez eut nagueres un notable bourgeois en son temps receueur de Henault lequel entre les autres fut renommé de large et discrette prudence. Et entre ses louables vertuz celle de liberalite ne fut pas la maindre: car par icelle vit en la grace des princes seigneurs et autres gens de tous estatz. En ceste eueuse felicite fortune le maintint et soustint iusques en la fin de ses iours. Deuant et apres ce que mort leust destachie de la chayne qui a mariage l'accouploit le bon bourgeois cause de ceste hystoire n'estoit pas si mal logie en la dicte ville que un bon grant maistre ne sen tint pour content et honnoure d'auoir un tel logis. Et être les desirez et louez edifices sa maison descouuroit sur plusieurs rues et la

auoit une petite poterne vis a vis pres de la en laquelle demouroit un bon compagnon qui tresbelle femme et gente auoit et encores en milleur point. Et come il est de coustume les peulx delle archiers du cuer descoicherent tant de fleches en la personne dudit bourgeois que sans prochain remede son cas n'estoit pas maindre que mortel. Pour lequel le chose seurement obuiert trouua par plusieurs et subtiles facons que le compagnon marie de ladicte gouge fut son amy trespiue et familier. et tant que peu de diners de soupers de bancqz de bains destuues et autres passetemps en son hostel et ailleurs ne se feisset iamais sans sa compagnie. Et a ceste occasion se tenoit ledit compagnon bien fier et encores autant eueur. Quant nostre bourgeois plus subtil que un regnart eust gaignie la grace du compagnon bien peu se souffia de paruenir a l'amour de sa femme et en peu de iours tant et si tresbien laboura que la bailant femme fut contente douyr et entendre son cas pour y baillier remede conuenable ne restoit plus que temps et lieu et fut a ce menee quelle luy promist tantost que son marie iroit quelque part dehors pour seiourner une nuyt elle incotinert len auertiroit. A chief de pechie ce desire iour fut assigne et dit le compagnon a sa femme quil sen aloit a un chasteau loingtain de Balencienez enuiron trops lieues et la chargea bien de soy tenir a l'ostel et garder la mai

B.i

La Médaille à revers.

## LES CENT NOUVELLES NOUVELLES

PREMIÈRE ÉDITION DE VÉRARD

(1486)

DEUXIÈME NOUVELLE.



e **N** la maistresse fille du ropaul  
me d'agleterre nommee londres  
assez hantee et congneue de plusieurs  
gens/na pas long tēps demouroit vng  
riche et puissant homme qui marchant  
et bourgeois estoit/ qui entre ses riches  
baguez a innumerables tresors se fioys  
soit et se tenoit plus enrichy d'une belle  
fille que dieu lui auoit enuoyee/ que du  
bien grant surplus de sa cheuance/ car  
de bonte/ beaulte/ et gentete passoit tou  
tes les filles delle plus aagees. Et ou  
temps que ce tresoureux brait et vertu  
euse rendmee delle souchoit en sō quin  
tesme an ou enuiton/ dieu scait se plu  
sieurs gens de bien desiroient et pour  
chassoient sa grace par plusieurs et tou  
tes facons en amours acoustumees/ q̄  
nestoit pas vng plaisir petit au pere et  
a la mere. Et a ceste occasion de plus en  
plus croissoit en eulz l'ardante et pater  
b.iii

*Le Cordelier médecin.*

TROISIÈME NOUVELLE.



e **N** la duchie de bourgoigne eust  
nagueres vng gentil cheualier  
dōt l'histoire passe le nom q̄ marie estoit  
a vne belle et gēte dame/ et assez pres du  
chasteau ou ledit cheualier faisoit resi  
dence demouroit vng musnier pareil  
lement a vne belle gente et ieune femme  
marie. Aduint vne fois être les autres  
que cōme le cheualier pour passer tēps  
et prendre son esbatemēt se pourmenast  
entour son hostel/ et du long de la riuie  
re sur laquelle estoit assise la maison et  
moulin dudit musnier qui a ce coup ne  
stoit pas a son ostel mais a diion ou a  
beaune/ ledit cheualier apperceut la fē  
me dudit musnier portāt deux cruches  
et retournant de la riuie q̄ de leaue  
Si se auanca vers elle et doulcemēt la  
salua/ et elle cōme saige et bien aprinse  
lui fist lonneur et reuerence qui lui app  
tenoit. Nostre bon cheualier voyant ce

*La Pêche de l'Anneau.*

## LES CENT NOUVELLES NOUVELLES

PREMIÈRE ÉDITION DE VÉRARD

(1486)

QUATRIÈME NOUVELLE.

## La quatre nouvelle Monseigneur



Le roy nagueres estant en sa ville de de tours vng gentil compaignon escossois archier de son corps a de sa grant garde senamoura tressort d'une belle et gente damoiselle mariee et merciere Et quant il sceust trouver temps et lieu le mains mal quil sceut compta son gracieux & piteux cas dont il nestoit pas trop cõtent ne ioyeux neantmais car il auoit la chose fort a cuent ne laissa pas a faire sa poursuite mais de plus en plus tresaiement pourchassa tant que la damoiselle le voulut enchassier et donner total congie et lui dit quelle aduertiroit son mary du pourchaz deshonnestes et dannables quil sefforçoit de acheuer ce quelle fist tout au long. Le mary bon & saige pieux et baillant cõe apres vous sera compte se courrouca a merement encontre les escossois qui deshonorer le vouloit et sa tresbonne fe

*Le Cocu armé.*

SOIXANTE-DEUXIÈME NOUVELLE.



e Nuiton le mois de iuillet a lois que certaine conuencion et assemblee se tenoit entre la ville de calaiz et granellinghes assez pres du chastel doye a laquelle assemblee estoient plusieurs princes et grans seigneurs tant de la partie de france comme d'angleterre pour aduiser et traitter de la rencon de monseigneur doleans estant lors prisonnier du roy d'angleterre entre lesquels de la dicte partie d'angleterre estoit le cardinal de vicestre qui a la dicte conuencion estoit venu en grant et noble estat tant de cheualiers escuiers que d'autres gens deglise et entre les autres nobles hoies auoit vng qui se nommoit iehan stotõ escuier trenchant et thomas brampton eschancon dudit cardinal. Lesquelz iehan et thomas se entrapmoient autant que pourcoient faire freres germains ensemble car de bestures habillemens et har-

*L'Anneau perdu<sup>1</sup>.*

<sup>1</sup> La gravure placée avec le texte de *L'Anneau perdu* (62<sup>e</sup> nouvelle) appartient à *la Nécessité est ingénieuse* (72<sup>e</sup> nouvelle). C'est une erreur de mise en pages imputable à Levet.

## LES CENT NOUVELLES NOUVELLES

PREMIÈRE ÉDITION DE VÉRARD

(1486)

FIN DE LA DÉDICACE.

tresnobles intencions en facon a moy possible/ose ce present petit euvre a vostre commandement et aduertissement mis en terme et sur piez vous presenter et offrir. Suppliant tres humblement que agreablement soit receu qui en soy contient et traicte Cent hystoires assez semblables en matiere sans attaindre le subtil et tresone langaige du liure de Cent nouvelles. Et se peut intituler le liure de Cent nouvelles nouvelles. Et pource que les cas descriptz et racomptez oudit liure de Cent nouvelles aduiderēt la pluspart es marches et mettes des ytalies ia long temps a neantmoins toutesfois portās et retenās tousiours nom de nouvelles/ se peut tresbien et par raison fonder conuenablement en assez apparence Verite ce present liure intituler de Cent nouvelles nouvelles. Sa soit ce quelles soyent aduenues es parties de france/dalemaigne/dangleterre/de hainault/de flandres/de brebant .ac. Aussi pource que lestoffe taille et facon bicelles est d'assez fresche memoire et de myne beaucoup nouvelle.

Et notez que par toutes les nouvelles ou il est dit par Monseigneur il est entendu par Monseigneur le daulphin lequel depuis a succede a la couronne/est est le roy lops Vn sieme /car il estoit lors es pays du duc de bourgoigne.

ACHEVÉ D'IMPRIMER.

Et finissent les cent nouvelles nouvelles composées et recitées par nouvelles gens de puis na gueres/et imprimées a paris le .xxiiii. iour de decembre Mil .L. L. L. .lxxxv. et .vi. par maistre Gerard libraire demourant a paris sur le pont nostre dame a lymage saint iehan leuāgeliste ou au palais au premier pillier deuant la chappelle ou on chāte la messe de messeigneurs les presidens.



Le format et les caractères des *Cent Nouvelles nouvelles* sont les mêmes que pour le *Livre des proufitez champestres et ruraulx* de Pierre de Crescens.

Un autre livre, *La Fontaine de toutes sciences du philosophe Sydrach*, à la date du 20 février 1486 (1487 n. st.), est libellé à la fin d'une façon différente

des *Cent Nouvelles nouvelles*; à l'achevé d'imprimer, on lit : *Imprimé à Paris le xx<sup>e</sup> jour de fevrier mil cccc huitante et six pour Anthoine Vêrard, libraire, demourant à Paris, sur le pont Nostre Dame, à l'ymage Saint Jehan l'Euvangeliste, ou au Palaiz, au premier pillier devant la chappelle où on chante la messe de Messeigneurs les Presidens.*

Le mot *pour* n'est pas figuré par un signe abrégatif de la lettre *p* prêtant à équivoque, comme dans les *Cent Nouvelles nouvelles*; cette fois, il est imprimé en toutes lettres :

Ly finist le liure que sydrach phi-  
lozophe a fait le quel liure est la fontai-  
ne de toutes sciences imprime a paris le  
xx. iour de feurier Mil CCCC. huitã  
te et six pour anthoine Vêrard libraire  
demourât a paris sur le pôst nostre dame  
a lymage saint iehan leuangeliste ou  
au palaiç au premier pillier deuant la  
chappelle ou on châte la messe de messei-  
gneurs les presidens

A A E N



Les caractères de *La Fontaine de toutes sciences* sont absolument les mêmes que ceux qui ont servi à l'impression du *César*, du *Pierre de Crescens* et des *Cent Nouvelles nouvelles*.

La lettre initiale fleuronnée, à boucles avec palme au milieu, du Sydrach est d'une ressemblance frappante avec celle du titre des *Commentaires de César* :



La marque du libraire Vérard, que l'on voit à la fin, est identique à celle qui avait paru pour la première fois, près de deux mois auparavant, dans les *Cent Nouvelles nouvelles*.

Nous ferons observer, en outre, que cette marque présente certaines différences de dessin avec une autre que Vérard fit graver ensuite et dont il se servit plus souvent.

Selon que l'un ou l'autre travaillait pour Vérard, cette seconde marque passait d'atelier en atelier, tandis que la première n'a quitté l'imprimerie de Levet que pour servir à Pierre Le Caron, lorsque ce dernier devint l'imprimeur en titre de Vérard.

Parmi les livres illustrés sortis de l'atelier des *Balances d'Argent*, première enseigne de Levet, nous devons mentionner un Psautier latin suivi d'hymnes pour les fêtes de l'année.

Ce livre, imprimé en grosses lettres gothiques de forme, du type des caractères de missels, parut presque en même temps qu'une autre édition signée d'Antoine Caillaut.

L'édition de Caillaut, exécutée avec des caractères de même sorte, mais qui paraissent plus fatigués, est moins soignée. On voit les traces de la précipitation d'un concurrent.

Cette édition est datée du 3 février 1488 (1489 n. st.) pour les Psaumes; les Hymnes, qui viennent après, sont d'une date antérieure de quelques jours, c'est-à-dire du 28 janvier 1488 (1489 n. st.).

Le Psautier latin imprimé par Pierre Levet porte la date du 19 février 1488 (1489 n. st.).

**Psalmorum opus in laudem dei cunctipotentis diuinitus conscriptum finit feliciter. Exaratumque ingeniosissime Parisi per Petrum Leuet. Anno domini M. cccc. lxxxviii. xix. february.**

**Sequitur tabula in qua inuenies quælibet psalmum in suo folio: ordine litterarum seruato. Et primo de A.**

o.ii

Les Hymnes sont du 26 du même mois. Chacune des différentes parties est suivie de tables respectives.

**Hymnorum opus in laudem dei cunctipotentis diuinitus conscriptum finit feliciter. Exaratumque ingeniosissime Parisi per Petrum Leuet. Anno domini M. cccc. lxxxviii. Die vero. xvi. mensis february.**

**Deinde sequitur tabula hymnorum secundum ordinem alphabeti. Et primo incipiendo ab A.**

Pierre Levet avait déjà fait paraître, le 23 septembre 1486, un Psautier imprimé avec les mêmes caractères de gothique de forme<sup>1</sup>, également avec figures, qui se termine par un libellé semblable, sauf la date : *Psalmorum opus in laudem Dei cunctipotentis diuinitus conscriptum finit feliciter. Exaratum ingeniosissime per Petrum Leuet.*

Caillaut a copié exactement cette formule finale, qui est particulière à Pierre Levet<sup>2</sup>.

Les gravures des deux Psautiers de Levet et de Caillaut ne sont pas les mêmes, sauf cependant une seule, celle du Massacre des Innocents, dont la

<sup>1</sup> Quelques fragments de cette première édition, jusqu'alors inconnue, du Psautier de Pierre Levet, ont été découverts par M. Léopold Delisle dans la couverture d'un manuscrit de la Chronique de Nicolas Gilles, provenant de Bongars, et conservé dans les collections de la bibliothèque de Berne. (Voir *Documents parisiens de la bibliothèque de*

Berne, par Léopold DELISLE, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1896, p. 266-267.)

<sup>2</sup> D'autres expressions typiques, telles que *laboriose exaratum, exaratum magna vigilantia*, se lisent à la fin de la *Glosa Monachi*, du 31 août 1489, et de l'*Expositio regulæ Sancti Benedicti*, du 4 mai 1491, livres imprimés par Levet.

planche se trouve dans l'édition de Caillaut, parue trois semaines avant celle de Levet. C'était sans doute un bois de louage appartenant à un autre confrère, auquel les deux imprimeurs concurrents l'ont emprunté tour à tour.



**F**ultate deo  
adiutori no  
stro: iubilate deo  
iacob <sup>s</sup> umite  
psalmum et date  
tympanū: psalte  
riū iocūdū cū cy  
thara <sup>b</sup> uccina  
te i neomenia tu  
ba: in insigni die  
solēnitatis destre  
<sup>q</sup> uia p̄ceptū in  
israel ē: i iudiciū  
deo iacob <sup>c</sup> estimonū in ioseph posuit  
illud cū exiret de terra egypti: linguā quā  
nō nouerat audiuit. <sup>d</sup> iuertit ab oneri  
bus dorsū ei<sup>?</sup> manus ei<sup>?</sup> in cophino seruiē  
rūt <sup>i</sup> n t̄bulatōe inuocasti me i liberaui  
te. exaudiui te i abscondito tēpestat: p̄bau  
te ap̄d aquā p̄tradictōis <sup>a</sup> udi p̄pls me<sup>?</sup> i  
p̄testabor te. isrl̄ si audieris me nō erit i te  
de<sup>?</sup> recēs: neq; adorabis deū alienū <sup>e</sup> go ei  
sū dñs de<sup>?</sup> tu<sup>?</sup> q̄ eduxi te de tra egypti: dila

## Solio.lxxxix



**B**enedic<sup>?</sup> dñs  
deus meus q̄  
docet manus meaf  
ad p̄lium: et digi  
tos meos ad bellū  
<sup>m</sup> i sericordia mea  
et refugiiū meū: su  
sceptor: meus et li  
berator: me<sup>?</sup> <sup>p</sup> ro  
tector: meus i i p̄o  
sp̄au: q̄ subdis po  
pulū meū sub me.  
ne qd̄ ē hō q̄a in  
notuisti ei: aut filius hoīs q̄a reputas euz  
<sup>b</sup> omo vanitati similis fact<sup>?</sup> ē: dies ei<sup>?</sup> si  
cut umbra pretereūt <sup>d</sup> ne inclina celos tu  
os et descēde: t̄age mōtes et fumigabunt.  
<sup>f</sup> ulgura coruscationē et dissipabis eos:  
emitte sagittas tuas et conturbabis eos.  
<sup>s</sup> mitte manū tuā de alto. eripe me i libe  
ra me de aq̄s multis: i de manu filioꝝ alie  
noꝝ. <sup>q</sup> uoꝝ os locutū ē vanitatē: i dextera  
eoꝝ dextera iniquitatis <sup>d</sup> e<sup>?</sup> c̄aticū nouū can  
bo tibi: in psalterio decacordo psallam tibi  
<sup>q</sup> ui das salutē regib<sup>?</sup> q̄ redemisti dauid  
m. i.

Dans l'édition de Levet, une des figures nous montre le père David s'apprêtant à combattre Goliath; l'autre représente David devenu roi, portant son écu avec la harpe pour blason. Au dernier plan se trouve l'épisode du combat contre Goliath. Cette dernière figure avait déjà paru dans l'édition du Psautier de 1486 donnée par Levet; elle passa ensuite dans le matériel de Du Pré<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cette petite illustration reparut dans les *Horæ ad usum Romanum J. de Prato*, exemplaire de la Bibliothèque Bodléienne à Oxford, petit in-octavo, sans date; mais, comme on voit au Psautier de 1489 (n. st.), dans les filets d'encadrement du bas

et du haut, des brisures qui n'existent pas dans le tirage de Jean Du Pré, on peut fixer avec quelque certitude l'impression de ces Heures vers la fin de 1488, un peu avant le Psautier du 19 février 1489 (n. st.) de Pierre Levet.

La figure de *la Fuite en Égypte*, qui se voit au folio xli des Hymnes, nous semble être du même style et de la même main que les planches des Psaumes. Nous en donnons ci-dessous le fac-similé.

## Folio.xli.



<sup>s</sup> Aluū me fac  
deus: quoniam in  
trauerunt aq̄ vlt̄q̄  
ad animā meam.  
<sup>i</sup> n̄f̄rus sum in  
limo profundī: et  
non est substantia  
<sup>u</sup> enī in altitudi  
nē maris: ⁊ tempe  
stas demersit me.  
<sup>l</sup> aborauī cla  
mans raucefacte  
sūt fauces mee: De  
fecerūt ocli mei dū spero ī deū meū <sup>m</sup> ul  
t̄plicati sunt super capillos capitis mei:  
qui oderunt me gratis <sup>e</sup> onfortati sunt  
qui persecuti sunt me inimici mei iniuste  
que non rapui tūc exsoluebam <sup>o</sup> eius tu  
lcis insipientiam meam: et delicta mea a  
te non sunt abscondita. <sup>n</sup> on erubescant  
in me qui expectant te domine: domine  
virtutum <sup>n</sup> on confundantur super me  
qui querunt te deus israel <sup>o</sup> uoniam p  
pter te sustinui opprobriū: operuit ꝑfusio  
faciem meā <sup>e</sup> xtrane⁹ fact⁹ sū fr̄ib⁹ meis  
f.i

D'autres illustrations rappellent la manière de l'artiste qui a dessiné les petits bois des *Proufitz champestres et ruraux*, de Pierre de Crescens, et ceux des *Cent Nouvelles nouvelles*.

Pierre Levet a imprimé encore d'autres livres. Nous citerons de lui une édition in-folio à deux colonnes, de 38 lignes par page, de la *Somme rurale compilée par Jehan Boutillier, conseiller du roy à Paris, et imprimée audit lieu, l'an mil cccc iiiii xx et huit*.

Le volume de la *Somme rurale* ne porte pas de nom d'imprimeur, mais il est exécuté avec les caractères de bâtarde de l'*Oraison dominicale*, de Raoul de Monfiquet, premier livre signé de Levet, des *Dix Commandements de la Loy*,

de Gerson, également signé, des *Commentaires de Julius César*, des *Proufitz ruraux et champêtres*, de Pierre de Crescens, des *Cent Nouvelles nouvelles* du roi Louis XI, et de la *Fontaine de toutes sciences*, du philosophe Sydrach, tous livres dont nous avons donné des spécimens.

Voici le fac-similé de la dernière page de la *Somme rurale* :

ment de derraine volente a ma treschiere  
compagnie et espouse / a nobles oncles  
les oncles parens et amis de mesbis en  
fans que ainsi le dueillent et facent gar  
der et obseruer enuers tous a qui il app  
tient. Si retiens en moy plain pouoir de  
cestuy mien present testamēt soit en tout  
ou en partie rappeller chāger muer croi  
stre et amendrir / soit par codicile ou par  
cedulle de moy faicte ou par anneepe en  
ce present testament anneepee. La quelle  
chose se chāgee / muer / ceur / ou amēdrite  
lauoie dont il apparust ie dueil quil tien  
ne et baille cōme la digneur dessusdicte.  
Pour le quel mien presēt testament / or  
donnance de derraine volente dessusdi  
cte interiner et mettre a excecucion deue  
ie prens nomme / et eslis mes excecuteurs  
de ma chiere cōpaigne et espouse / et mes  
grans et feables amys iehan despery / et  
alarid eiebegos / ausquelz ie donne plain  
pouoir et auctoite de faire et acōplir cest  
mien present testament au plus tost q̄lz  
pourront des biens de moy demourez et  
desquelz biens pource faire ie leur cede et  
mes en main sans ce que autres sur mes  
bis biens face priserie ne inuentoire des  
cheuinage ne autrement. Dueil aussy  
que mesbis excecuteurs soient et demeu  
rent sans coust ou frait pour cest mien te  
stament enteriner et mettre a excecucion  
deue / par si que des trois les deux soient  
cousiours presens dont madicte chiere cō  
paigne soit lun. Si rapelle et mes a ne  
ant tous autres testamens que par auāt  
cestuy ie auoye fais et testatez / le quel  
mien present testament / tiemme et baille  
Et en approbacion de ce lay approuue et

robore approuue et robore en la presence  
des tesmoigs qui sēsuyēt / cestassauoir  
Jehan Billain dit bequet deuz du roy no  
stre sire. Mestre Duicart. Jehan aguerechin.  
Jaques du hamel sergent du roy. Et Je  
hā de cieueceur substitud du procureur  
du roy. fait testate / or done le. xvi. iour  
de septembre lan mil.ccc. et deux.

Et fine la somme rural com  
pisee par Jehan bouillier conseil  
lier du roy a paris. Et imprime  
audit lieu lan mil.cccc.iiii. pp. et  
huit.

La même année, d'après le témoignage des bibliographes<sup>1</sup>, Pierre Levat aurait imprimé en in-quarto le *Doctrinal de Sapience*, de Guy de Roye, arche-

<sup>1</sup> HAIN (Ludovicus). *Repertorium bibliographicum*, ouvrage cité, n° 14016.

vêque de Sens; le seul exemplaire connu est conservé à la Bibliothèque royale de Copenhague; il est décrit par C.-A. Bölling, bibliothécaire.

En 1489, Levet publie, avec les mêmes caractères, la première édition du *Grant Testament*, de maître François Villon, avec son *Codicille*, ses *Ballades et Jargon* et son *Petit Testament*. Sur le titre, on voit la marque avec le monogramme de Pierre Levet, dans un cœur surmonté d'une croix, qui se détache en blanc sur fond noir; cette marque avait déjà paru dans d'autres livres.



Il existe des exemplaires de cette même édition du *Grant Testament*, de Villon, au nom de Vérard, qui ont été mentionnés par des bibliographes du xviii<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Cette particularité vient à l'appui de la thèse que nous avons émise concernant notre imprimeur, qui aurait prêté ses presses à Vérard à diverses reprises.

Le livre en question contient plusieurs petites figures sur bois. La première représente François Villon, ce bohème de lettres, coureur d'aventures, en

<sup>1</sup> Pour ce renseignement, voir les *Œuvres de François Villon*; Paris, Coustelier, 1723; petit in-8°; et l'édition des *Œuvres de François Villon avec les remarques de diverses personnes* (Eusèbe de Laurière, Le Duchat et Formey); la Haye, Adr. Moetjens, 1742; petit in-8°.

manteau, la dague au côté, tel que nous le dépeint la légende. Nous voyons ensuite l'évêque Thibault, qui avait fait mettre en dure géôle l'auteur coupable de quelques méfaits, et voici la grosse Margot, la maîtresse de Villon :



Ly comence le grant codicille et le  
flamêt maistre francois villon

En lan de mon trentiesme aage  
Que toutes mes hontes ieuz beues  
Ne du tout fol encor ne faige  
Non obstant maintes peines eues  
Lesquelles iay toutes receues  
Soubz la main thibault dan signy  
Seuesque il est seignant les tues  
Qu'il soit le mien ie le regny



Leuesque  
Monseigneur nest ne mon euesque  
Soubz luy ne tiens sil nest en frische  
Jop ne luy dop ndmage auetque  
Je ne suis son cerf ne sa bische  
Deu ma dugne petite miche  
Et de froide eau tout vng este  
Large ou estroit moult me fut chiche  
Tel luy soit dieu quil ma este

a ii.



La grosse margot  
Mais adonc il ya grant dehait  
Quât sâs argêt sêda coucher maigot  
Deoir ne la puis mô cuer moit la hait  
Sa robe prent chapeton et surcot  
Si luy iuce quil tiendra pour lescot  
Par les coustes: si se prent lantecrist  
Lre et iure par la moit iesucrist  
Que nō fera: lors ièpongne vng esclat  
Dessus sō nez luy en fais vng escript  
En ce bordeau ou tenons nostre estat

Ces figures ont été copiées ensuite par Guy Marchant, qui n'a pas trouvé de meilleur modèle à prendre pour représenter un berger, un maître d'école et une femme de chambre parmi les personnages du *Compost et Kalendrier des Bergiers* et de la *Danse macabre des Femmes*.

Les bois de Pierre Levet n'ont été employés que par lui et ne sortaient guère de son atelier. La planche du roi David, qui a servi chez Du Pré, est jusqu'à présent le seul exemple d'une de ses illustrations qui soit passée entre les mains d'un autre. Ses concurrents les copiaient lorsque la composition leur plaisait et que l'illustration s'adaptait à leurs livres; la propriété artistique n'existant pas à cette époque ne pouvait être protégée et réglementée comme de nos jours.

Voici l'achevé d'imprimer du *Grant Testament de maistre François Villon*, avec son *Codicille*, ses *Ballades et Jargon* et le *Petit Testament* :

Ly finist le grant testament  
maistre francois Villon. Son  
codicille ses ballades et jargon  
Et le petit testament. Imprimé  
à Paris l'an mil .ccc. qua-  
trevingts et neuf.

La même année parut *Le Blason des faulces amours*, de Guillaume Alexis, et une nouvelle édition de l'*Exposition du Pater Noster*, le premier livre de Levet.

Exposition de l'oraison dominicale pater noster  
composee par maistre Raoul de montfiquet.

c **Q**mbien que la tressacree oraison dominicale que on appelle la patenostre comencant en latin. pater noster soit de si grande dignite/excellence/et fecondite: que elle surmonte tout entendement humain: par la haultesse des mysteres qui sont contenus en icelle/come composee par la sapience infinie de dieu: qui comprend toutes choses par vng seul regard. Toutefois pour ce q toute persone de qlque dignite/estat ou condition quil soit: la dit et doit dire souuentefois: et que en icelle est contenu tout ce que on peut licitement desirer: et demander et en qlle maniere/ordre/et condition on le doit desirer et demander. Affin que on la die en plus grande reuerence/et humilite plus parfonde/ardante deuocion/et esueillee entencion/feruent desir/et en plus ferme confidence: cy apres serot escriptz aucuns pointz pour declarer aucunement la dignite/contenance/et fecondite de ladicte oraison.

Lesquelz pointz ont este extraictz et recueillis des ditz de grant nombre de saintz docteurs et exposeurs qui donnent entendement du contenu en ladicte oraison. Mais pour mieulx entendre l'exposition dicelle Il sera premierement dit que cest que oraison. Quelle necessite est de faire oraison. Quel profit et utilite vient dicelle. Et quelles choses sont requises ad ce quelle soit bone et agreable a dieu. Puis apres sera exposee  
a.ii.

Nous donnons ci-dessous le fac-similé de l'achevé d'imprimer de ce volume :

Ly finist l'exposicion de la patenostre composee en latin et en francoys par maistre Raoul de montfiquet/extraicte et recueillie de plusieurs et diuers docteurs et exposeurs. Plaise au lecteur de ce liure sup donner vne patenostre. Imprime a la rue salt iaquez au pres de petit pont par Pierre Leuet. L'an Mil quatre cens quatrevingts et neuf. La Vigille des Roys

Au verso du titre, on voit une gravure représentant, à côté d'un pupitre en forme de lutrin chargé de livres, un saint docteur assis dans une chaire, la tête entourée d'une auréole, comme un pieux personnage; il explique son livre à trois auditeurs écoutant debout sa leçon dans une attitude respectueuse.



Cette composition, qui avait paru auparavant dans d'autres livres de Pierre Levet, servait de frontispice pour des ouvrages de morale religieuse. Elle fut ensuite copiée par Antoine Caillaut. Dans la contrefaçon, les clercs qui écoutent la leçon du maître ne sont plus que deux, et le pupitre est de forme carrée, au lieu d'être rond comme dans l'original. Il y a encore d'autres différences très caractéristiques (voir p. 324).

Somme toute, la planche gravée dans l'atelier de Levet est beaucoup plus soignée dans ses détails, et le dessin en est plus correct que chez Caillaut<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Guy Marchant, qui ne dédaignait pas de copier Pierre Levet, s'est inspiré de ce sujet. On voit une composition analogue en tête des *Elegiae Fausti*, qu'il imprima en 1496 dans sa maison du Champ-Gaillard. Le maître enseignant est placé à gauche

au lieu d'être à droite; ses auditeurs, assis à ses pieds, forment dans la pénombre un groupe étagé en recul de six figures. Cette planche est grossoyée et n'a pas le fini habituel des illustrations de Guy Marchant.

Levet a publié aussi une édition de la Farce de *Maistre Pierre Pathelin*, avec sa marque d'imprimeur sur le titre. Le format et les caractères sont les mêmes que ceux du *Grant Testament de Villon*. On y voit des figures sur bois offrant un certain intérêt. Nous reproduisons la première à titre de spécimen :



Le livre ne porte pas de date, mais il a dû paraître vers la même époque que le *Grant Testament de Villon*. Les illustrations de *Maistre Pierre Pathelin* reparaissent, avec des cassures dans les filets, dans une autre édition datée du 20 décembre 1490 et sortie des presses de Germain Beneaut ou Bineault, demeurant à l'enseigne du *Saumon*, devant le Palais. Levet paraît s'être associé temporairement avec cet imprimeur pour la mise au jour d'une édition des *Croniques des roys de France*<sup>1</sup>.

C'est vers cette époque que Levet semble avoir quitté la rue Saint-Jacques; ses relations avec Vérard cessèrent alors, et son ancien matériel d'illustration passa dans l'atelier de Pierre Le Caron. Pierre Levet a dû, sans doute, céder ses poinçons et ses matrices de bâtarde, car on en retrouve quelque temps après les caractères chez plusieurs autres imprimeurs.

<sup>1</sup> Le titre de ce livre est ainsi donné dans le premier catalogue du duc de La Vallière (1767), tome II, n° 4443 : *Croniques abrégées des roys de France depuis le commencement du Monde jusqu'à*

*Louis le Débonnaire*, extraites de différents auteurs; Paris, Pierre Levet et Germain Bineault, 1490, in-4° gothique. (Voir BRUNET, *Manuel du Libraire*, t. I, col. 1266; ouvrage cité.)

La marque de Vérard, qui se trouvait dans l'atelier de Levet, passe entre les mains de Le Caron, qui se l'approprie par la suite en supprimant le monogramme de Vérard, coupe dans le bas une partie de la devise d'entourage et y substitue son nom, comme on le voit sur le titre des *Lunettes des Princes*, de Jean Meschinot, et de *L'Eguillon d'amour divine*, de saint Bonaventure<sup>1</sup>.

Levet réservait son caractère de bâtarde pour les livres français. Il a encore imprimé bon nombre de livres latins dont nous ne faisons que peu d'état. Pour ces derniers, il a employé deux sortes de caractères. L'un est la lettre de forme carrée, ou type de Missel, de 13 points, dont il s'est servi pour les sommaires des chapitres de l'ouvrage de Pierre de Crescens et pour les éditions de 1486 et de 1489 du Psautier latin. En voici l'alphabet :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R  
 S T U X abcdefghijklmnopqrstuvxyz  
 ā ȳ ð ē ʀ i i' l' m m' n n' o p p' q q' r r' s t t' u u'  
 R a x w f f f . : / ʒ

L'autre est une petite gothique dite *lettre de somme*, avec une lettre capitale M d'une forme particulière, qui a été copiée par son confrère Caillaut (voir p. 329). Il y manque la lettre K capitale, comme dans d'autres alphabets :

A B C D E F G H I J L M N O P Q R  
 S T U X  
 abcdddefgbiklmnopqr:stuvxyz ( )  
 ff ff ff ā b' ȳ ð ē ʀ i i' l' m m' n n' o p p' q q'  
 q' r r' s t t' u u' v' x x' y y' z z' / . : ʒ

Les deux types ont été employés parfois isolément et d'autres fois concurremment. Le gros caractère servait alors pour le texte d'un ouvrage, et la

<sup>1</sup> Voir le fac-similé de cette marque ainsi modifiée dans le *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild* (rédigé

par M. Ém. Picot, membre de l'Institut); Paris, D. Morgand, 1883; in-8°, t. I, n° 464, p. 267. Voir aussi le chapitre de l'*Atelier de Pierre Le Caron*.

lettre de somme pour les annotations ou le commentaire, comme dans l'*Expositio super regulam beatissimi Patris Benedicti*, du cardinal Torquemada, in-folio de 109 feuillets, imprimé avec grand labeur (*laboriose exaratum*), le 4 mai 1491, pour le compte du libraire Nicolas Chevalier<sup>1</sup>, tenant boutique devant le Palais, à l'enseigne du *Chapeau Rouge* (*impensa vero Nicolai Militis librarii moram ducentis ante Palatium Regium ad intersignium Pillei Rubei*).

Voici le fac-similé de la fin du volume de l'*Expositio super regulam beatissimi Patris Benedicti* :

Folio, L. tr.

**B**enedictus de<sup>9</sup> qui inter tot & varia impedimēta dedit nobis hoc opus perficere. Accipe dilectissime frater mi Arseni opus quod inter multarū occupationū turbines tuis precibusimo caritatis tue precibus a nobis extorsisti. Quod cū ad simpliciū fratrum eruditionē colligi postulasses : simplicitate sermonis primum sumus. nec curauimus subtiles interserere questiones: sed doctrinas potius aliquas morales que fratrum tuorum edificationi iuuamenti aliquid conferre possent. Verum carissime frater et si tue caritatis voto in hoc nostro labore plene non satisfecerim<sup>9</sup> quod pro nostra insufficientia veremur: nichilomin<sup>9</sup> affectuose rogam<sup>9</sup> ut apud clementiā dñi nostri Jesu xpi saluatoris nostri: cuius et contemplatiōe precibus tuas in hoc laborioso opere principali ter suscepimus & cuius adiutricē grātia opus ipsum consumauimus: tuis tuorumq; fratrum orationibus nostram studeas recōmissam facere infirmitatem.

**O**pus pñs continens expositionē reule beatissimi patris Benedicti: collecta per dñm Cardinalem sancti Sixti Johannem de turre cremata vulgariter nuncupatū Parisiū laboriose exaratum per Petrum Leuet: impensa vero Nicolai militis librarii moram ducentis ante palatium Regium ad intersignium pillei rubei: fuit feliciter. Anno a natiuitate Christi milleimo quadringentesimo nonagesimo primo: quarta Epait.

Levet avait son atelier dans le bas de la rue Saint-Jacques, avant d'arriver à l'église Saint-Séverin, près du Petit-Pont. En 1487, il donne son adresse : *Ad intersignium Staterarum Argentearum*, c'est-à-dire, *Aux Balances d'Argent*. Au mois de juillet 1491, il l'indique d'une manière différente : *Ad intersignium*

<sup>1</sup> LA CAILLE, *Histoire de l'Imprimerie*, p. 66, ouvrage cité, l'appelle Nicolas Soldat. Il est vrai que le mot latin *Miles* veut dire soldat ou chevalier. C'est à cette dernière interprétation, qui s'applique

plutôt à un nom propre plus usité, que nous nous sommes arrêté. On a aussi quelquefois traduit par le *Pilier rouge*, l'enseigne de ce libraire. *Pileum* signifie *chapeau* et non *pilier*.

*Libre, apud Parvum Pontem, « à l'enseigne de la Balance, auprès du Petit-Pont », désignation qui se confond avec la précédente. Le 20 avril 1494, nous trouvons Pierre Levet établi dans le quartier des faubourgs de Saint-Germain-des-Prés (*suburbii Sancti Germani de Pratis*). L'adresse de ce second atelier est à l'enseigne de la Croix d'Or (*in intersignio Crucis Aureæ*).*

Nous croyons que la marque suivante, qui figure sur quelques livres sans nom d'imprimeur, désigne la nouvelle enseigne de Pierre Levet :



Une édition petit in-quarto du texte latin des *Géorgiques* et des *Bucoliques* de Virgile, non décrite jusqu'à présent par les bibliographes et dont nous donnons ci-contre deux pages en fac-similé, est imprimée avec les caractères de bâtarde gothique du *Villon* et du *Raoul de Montfiquet*, livres signés de Pierre Levet en 1489 et 1490, lorsqu'il demeurait encore rue Saint-Jacques « auprès de Petit-Pont ». (Voir fac-similés, p. 440 et 441.)

La marque ci-dessus se trouve sur un feuillet sans texte, au milieu du volume, entre les deux poèmes. Cette marque anonyme avait d'abord été attribuée à Denidel, parce qu'elle semblait faire rébus sur son nom; la croix, les instruments de la Passion, les dés, le coq chantant; *Déni d'elle* (de la croix). Comme il est reconnu maintenant que cette édition est de Levet, nous sommes d'avis que c'est plus vraisemblablement la marque de *la Croix d'Or*.

Pendant deux ans, de 1492 à 1494, on n'a trace d'aucune impression signée de Levet. C'est pendant cette période qu'il a dû publier le Virgile.

*Carmen ouidii in primū georgicorum*

**Q**uid faciat letas segetes que sp̄dera seruet  
Agricola ut facillē terrā proscindat aratris  
Semina quo iaciēda modos cultusqz locorum  
Edocuit messes magno olim fondere reddi  
Incipit prim⁹ liber georgicorū. P. Vir. maionis.

**Q**uid faciat letas segetes quo sp̄dere terrā  
Vertere mecenas v̄lmis qz adiungere vites  
Conueniat. q̄ cura boum q̄s cultus habendo  
Sit pecori atqz apibus quāta experēcia p̄cis.  
Hinc canere incipiam Vos o clarissima mūdi  
Lumina (sabenē celo q̄ ducitis annum)  
Liber et alma ceres d̄o si numie tellus  
Chaoniam pingui glādē mutauit arista  
Poculaqz iuuetis acheloia miscuit huius  
Et vos agrestū presētia numia fanni  
Ferte simul fanni qz pedem d̄ciadesqz puelle  
Mūnera brācano. tu quoz o cui prima fremētē  
a ii.

Publii Virgilli maronis mātuani vatis clarissimi  
Carmen Bucolicum feliciter incipit.

Hic desset melibeus profugiat quod inique.  
Titrus ast letus quis contulit oia dicit.

Melibeus Titrus

**T**ityre tu patule recubens sub tegmine fagi  
Silyestrem tenui musam meditaris auena  
Nos patrie fines et dulcia liquimus arua  
Nos patriam fugimus. tu tityre lētus in v̄mbra.  
Fumosam resonare doces amaryllida siluas.  
O melibeus deus nobis hec oia fecit. Titrus  
Namqz erit ille michi sēper deus. illius aram  
Sepe tener nostris ab ouibus imbuet agnus.  
Ille meas errare boues (ut cernis) et ipsum  
Ludere (que bellum) calamo permisit agresti.  
Non eq̄dē iuideo: minor magis. v̄ndiqz totis M̄e  
Vsqz adeo turbatur agris. en ipse capellas  
Protinus eger ago. hanc etiā v̄p̄ tityre duco.  
a i

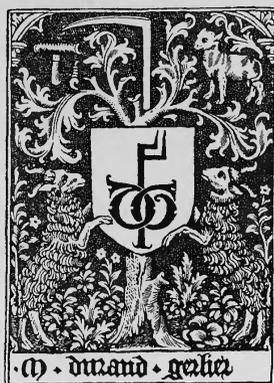
Après avoir quitté la rue Saint-Jacques, Levet ne publia plus aucun livre illustré. Il n'imprima guère que des livres latins, tant pour son compte que pour celui d'autres libraires parisiens. Plusieurs de ces livres sont de format petit in-octavo. Il se sert alors d'un petit caractère gothique que nous ne lui connaissions pas encore et dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V X Y Z  
a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v x y z . : ;  
ff  
ñ ñ

Ce nouveau caractère, d'environ 8 points, est semblable, sauf une nuance presque imperceptible dans la capitale D et un C ajouté, à un des types de Gering et Renbolt. (Voir p. 95.)

Ces caractères sont ceux dont Wolf s'était déjà servi en 1492 pour un Bréviaire de Paris, dans l'atelier du *Soleil d'Or* de la rue de la Sorbonne, et dont il avait emporté une fonte en quittant la maison. Levet a exécuté avec ces types un Bréviaire de l'église de Salisbury (*Breviarium secundum usum Sarum*), dont la première partie est datée du 3 des ides de février 1494 (mardi 11 février 1495 n. st.). Nous avons vu cette édition, inconnue des bibliographes, à la bibliothèque de l'Université de Cambridge. C'est avec les mêmes caractères qu'il a imprimé le *Speculum finalis retributionis*, revu et corrigé par Pierre de Fontenay. Sur le titre, on voit la marque du libraire Durand Gerlier pour le compte duquel l'impression fut exécutée :

**Speculū finalis retributionis no-  
uiter emēdatum: ac suburbis san-  
cti Hermani de pratis impressum  
incipit feliciter.**



On trouve à la fin une curieuse pièce de vers appelant l'attention du lecteur sur l'utilité du livre, qu'il doit lire souvent s'il veut faire son salut. L'achevé d'imprimer est daté du 2 septembre 1499.

Ne forte exigis spernas documenta libelli.  
Perlege et inuenies nobile dogma tibi  
Et si quidem suglas vitium virtutis amore.  
Lernes virtuti premia digna dari  
Et si forte nichil moueat te regia celli  
Tormenta inferni plurima conspicias  
Quin et iudicij dices hinc iura supremi  
Lincq; quibus surgent corpora muneribus  
Deniq; qualis erit totius machina mundi  
Dum celi motus desinet accipies  
Quocirca vt rerum possis cognoscere finem  
Sepe sit in manibus hoc tibi lector opus  
Laus deo.

**C** finit speculum finalis retributionis cōpositum p  
reuerendū magistrū Petrū Reginaldetti sacre theo  
logie professorem ordinisq; fratrum minorū de nouo  
correctū et emendatū per venerabilem virum Pe  
trum de fontenayo sacre theologie professorem. Im  
pressum suburbis sancti Hermani de pratis per Pe  
trum Leuet. Anno nostre salutis Mllesimo qua  
dringentesimo nonagesimo nono. die vero secunda  
mensis Septembris.

Comme il l'avait fait pour Vêrard, Levet prête ses presses à Michel Le Noir et signe du nom de ce dernier un livre sorti de son atelier : le *Floretus cum commento*, édition datée du 22 septembre 1495.

Le dialogue latin sur les Sept Sacrements, de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, est exécuté par Levet; sur le titre, au-dessous de ce dernier nom comme imprimeur, on voit la marque de Michel Le Noir :

Dyalogus doctissimi viri Guil-  
lermi episcopi parisiensis de septē  
sacramētis floretiter emendatus  
ac impressus. P. Levet.



Le 23 mai 1498, Pierre Levet termine, pour le compte de Jean Petit, libraire-éditeur demeurant rue Saint-Jacques, à l'enseigne du *Lion d'Argent*, le poème de Virgile intitulé *Liber Æneidos* :

P.V. Maronis opus per Petrū leuet Impressum  
suburbii sancti germani de pratis ꝑ Iohāne parui  
cōmorāte in vico sancti iacobi ad intersigniū leonis  
argentei: finē habuit, xxiii. die maij. Anno ab incar-  
natione dñi. M. cccc. xcviij.

Cette édition, qui forme un volume petit in-quarto de 282 feuillets de 21 lignes par page, est restée jusqu'aujourd'hui inconnue des bibliographes spéciaux. Elle est exécutée avec un caractère romain que nous n'avons pas encore vu chez notre imprimeur.

Les caractères romains du Virgile de Pierre Levet sont employés dans le poème du Mantouan, intitulé *Calamitatum nostri temporis opus divinum*, daté du 3 mars 1499 (n. st.) et portant le nom de Michel Le Noir. A la fin de cette même année, les fontes passèrent dans l'atelier de Michel Tholose ou Toulouse, imprimeur, rue des Amandiers.

Voici l'alphabet de ces types, qui mesurent environ 11 points :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R

S T V    a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u v x y z

æ ç ſ ſ ſ α ϕ ſ ſ ſ ſ    ā ē ē & i l m ° ñ ã ϕ ũ ꝛ Qz ꝛ

· : † ( ) /

Levet a imprimé pour Jean Richard, libraire, demeurant rue Saint-Jacques, à côté de Saint-Benoît, un traité de droit intitulé *Arbor actionum* :

**C**eter ista cū laude omni potētia dei sit impositus finis hūc opusculo edito a  
 facundissimo Adam dentse iuris ciuilis licentiatō. Exaratoq; Suburbiiis san-  
 cti Germani de pratis in ede Petri leuet cū expēsis iohanne richard librarjz  
 cōmorati. Paris. in vico diui iacobi iuxta sanctum Benedictum.

Vers la fin de 1499, nous trouvons Levet associé avec Raoul Couturier et Jean Hardouin, et tous trois travaillent pour Michel Le Noir, libraire du pont Saint-Michel. Enfin, le 12 juin 1500, parut un Rituel de l'église de Tours (*Ordinarium secundum usum ecclesie Turouensis*), imprimé dans les faubourgs de Saint-Germain-des-Prés (*in suburbiiis Sancti Germani de Pratis*) et sortant de l'atelier des trois associés.

En résumé, Pierre Levet était un excellent imprimeur français. Ses livres illustrés, sans être aussi remarquables que ceux de Du Pré et de Guy Marchant, ont cependant un certain cachet artistique. A la fin de quelques-unes de ses productions, il emploie les expressions *laboriose exaratum*, *ingeniosissime exaratum*, *exaratum summa vigilantia*, qui témoignent des peines qu'il s'est données pour en diriger l'exécution et la mener à bonne fin.

## CHAPITRE XVII

### L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER DE JEAN CARCHAIN

(1487)

Les œuvres de Buridan. — Adresse et réclame originales. — Lieu d'impression douteux.

Voici un imprimeur qui indique son adresse sur le pont Saint-Michel, d'une façon assez originale, dans des vers imprimés comme de la prose :

*Expliciunt summule magistri  
Johannis Buridani. Deo gratias.*

*Aurea perspicui quæ scripta iuvant Buridani par  
est eximi te meminisse Bricot. Dunc mutilo quou-  
dam depravatq; libello noveris amissum restituisse  
decus. forsità ignozaa quodnas; loquar ipse volumen  
scripta reliquit eni plurima digna legi emendata leges  
dyalectica iam fat aperte dictum est. vis a te possidean  
rur: eme. Sed dubitas fortassis vbi vendant: r illud  
ne post hac dubites carmina nostra docent. Parisia  
sancti pons est michaelis in vrbe multe illic edes: no-  
tios vna tñ hanc cano que sacri baptiste fronte notata  
est hic ridebit bibliopriola tibi.  
Dis impressoris nome quoq; nosse Jobani carchain  
nome ei est: ne pete plura. Vale.*

*Parisia Sancti pons est Michaelis in urbe  
Multæ illic ædes : notior una tamen.  
Hanc cano, quæ sacri Baptistæ fronte notata est.  
Hic respondebit bibliopriola (sic) tibi.  
Vis impressoris nomen quoque nosce! Johannis  
Carchain nomen ei est. Ne pete plura. Vale.*

Il y a, dans la ville de Paris, un pont sur lequel on voit beaucoup de maisons. L'une d'elles est plus connue que les autres. Je désigne dans mes vers celle qui a saint Jean-Baptiste pour enseigne. Là vous trouverez un libraire qui répondra à vos demandes.

Vous voulez sans doute aussi connaître le nom de l'imprimeur? Il s'appelle Jean Carchain. Ne m'en demandez pas davantage. Adieu.

Ce renseignement se trouve à la fin du Traité de Dialectique de Jean Buridan, volume in-folio, revu, corrigé et commenté par l'éminent professeur Thomas Bricot.

En tête de la seconde partie du volume, qui est revue et expliquée par le savant maître Jean Dorp, l'imprimeur a placé un avertissement contenant un passage dans lequel il nous apprend que, pour rendre service aux étudiants désireux de résoudre toutes les difficultés les plus cachées de la logique (*ad penetrandas logice difficillimas quasque latebras*), Jean Carchain, imprimeur très diligent (*impressor diligentissimus*), a pris soin de reproduire ce livre avec le secours de cet art qui nous a été envoyé du ciel (*hac celitus arte demissa reddere curavit*), c'est-à-dire par le moyen de l'imprimerie.

Est liberaliū artū (quas xenocrates calcedonius platōis auditor administrā dicebat philosophiē) nulla sit: vel minima: que non plurimū sua fertilitate cōferat ad virtutē & eruditionē: dyaletica tamē: quā aristoteles acquirendaz scientiaz potissimū instrumētū apō laerriū nūcupat: longe videt sua dignitate ceteras oēs antecellere. Cui est tanta excellētia: tanta cōmoditas: tanta deniq; necessitas: vt eā augustin⁹ vir litterarū oim acutissim⁹ perscrutato: libro secūdo de ordine disciplinā disciplinaz appellet. Hęc enī inquit docet docere: docet discere. In hac se ipsaz ratio demonstrat: atq; aperit: que sit: quid velit: quid valeat: scilicet scire sola sciētes facere nō solu vult: sed etiā pōt. Hęc diffinit distribuit: colligēdoq; vtz ab oī falsitate defendit. Hui⁹ discipline: vt aulo gelio noctū atticaz libro decimo placet: studiū atq; cognitio in pncipiis quōd tetra et aspernabilis insuauisq; ēē & incūtilis videri solet. Sed vbi aliquantū pcesseris: tū deniq; & emolumentū in aio tuo dilucebit: & sequet quedā descendi voluptas insaciabilis: cui sane si modū nō feceris: periculū nō medioce erit. ne vt pleriq; alii: tu quoq; in illis dyaleticis giris atq; meandris tanq; apud sireneos scopulos conseras. Hanc apud veteres stoici nobilissimī philosophi sibi vendicauerat nullusq; aut pbare acri⁹: aut cōcludere subtili⁹ cōtendit acutissime aggringere argumēta solere testant. Hęc disciplina maxime oim in parisienī academia floruit qua nōnulli ex maiorib⁹: vt de vltimib⁹ taceā: tantū valuerūt: vt eos nobilissimis stoicis in hac re cōferendos aut pponendos putem. Inter quos mea: sententiā: Buridan⁹ oim liberaliū artū fecidissim⁹ ager: et quoz solertissim⁹ interpres magister Jobānes dozp in aperto sermone pfund⁹ p sua eruditione annumerari merent. Dozp prim⁹ de aristotelis logice voluminib⁹ pauca quedam vitiosa de scripsit: que in vniū volumē cōflata: vulgari appellationē summūlas nūcupauit. Quas quidez alter nō multo post tpe tam familiariter: tam luculente: tā erudite interpretat⁹ est: vt pzioces dyaleticos p magna pte sub obscuros: & minus acutos illustrasse credat: & ad penetrandas logice difficillimas quasq; latebras: explicandos inextricabiles labyrinthos vitādaz: & i suū euctores reoz quēda sagitaz acutissimaz spicula: via post ris suo ingenio preparasse facillimā. Agite igit egregii adolefcētes: qui pferri pbilosophie tirocinū pofessi estis in hac acutissima disciplina sine qua nulla alia pcepti pōt vos ipsos dies noctesq; exercete: ne tanq; degenere filii hāc paternā hereditariāz possessionē abire sinatis: quāfacile: retinebitis: si iohānē dozp virū vtiq; doctissimū legeritis & perlegeritis: quez si vobis o philosophi tirones malicia tpris: & emuloz veritatis pniciosissima semp malivolētā ad hanc vīq; diem negauerit. Tenon⁹ carcbagni impressoz diligentissim⁹ bone indolis vestre misertus hac celitus arte demissa reddere curauit. Hęc ergo iuuenes accedite: vt illum inimiti: currite vt pprehēdatis. Nihil est: mibi credite: in dyletice armario ita recōditū: quod isto austozenō pateat: nihil ita inspidū: quod si sale suo dozp conderit: sapidū esse nō possit.

Diuitias sacre quisquis spectare minere  
Et felix tantis iam cupis esse bonis  
Si sapis exactos dozp amplexare libellos  
His poteris tutū discere qua sit iter  
Ille tibi clauē tradet: qua clausa resoluas  
Hostia: speratas mor aditurus opes  
Quicquid em spondet dyaletica prima soppie  
Paruus habet coder que capit vna man⁹  
Arctat aristotelis breuib⁹ pcepta tabellis  
Et pziis quadrat singula verba locis  
Inuersum inutilum ve nihil: nil deniq; durū est  
Absulit hinc mēdas ingeniosa man⁹  
Ergo age & exiguus eme docta volumina nūmia  
Atq; cupita breui culmina calle pete

Ce n'est pas encore tout. A la fin de cette pièce de vers, qui suit l'avis de l'imprimeur, Carchain ajoute une réclame pour stimuler les acheteurs.

Cet appel à la bourse des acheteurs se trouve dans les deux derniers vers que nous venons de reproduire en fac-similé :

*Ergo age! Et exiguis eme docta volumina nummis  
Atque cupita brevi culmina calle pete.*

Allons! Allons! Achetez pour peu d'argent de doctes volumes, et par un court chemin arrivez aux hauteurs que vous désirez atteindre<sup>1</sup>.

L'achevé d'imprimer, qui se trouve à la fin, répète le nom de l'imprimeur Jean Carchain, encore qualifié de très diligent, et nous donne la date du 15 novembre 1487 :

*Et sic finit tot<sup>9</sup> summulaz liber eruditissimi mag<sup>9</sup>  
Jo. dorp veri noialiu opinionu recitatoris interpretis  
z expositoris text<sup>9</sup> Buridani p<sup>9</sup> Jo. carchagni diligen  
tissimi impressorez impressus . Anno dñi. M<sup>o</sup>. LXXXVII<sup>o</sup> qua<sup>o</sup>  
octuagesimo septimo. die vero quindecima nouemb<sup>9</sup>ris.*

*Codicu hui<sup>9</sup> operis iste vltim<sup>9</sup> e<sup>9</sup> quintern<sup>9</sup>. b semi  
quintern<sup>9</sup>. o tern<sup>9</sup>. ceteri vero alii sunt quaterni.  
Et hec pro tabula. Zaus xpo.*

On remarquera, dans le libellé final, que le nom de la ville où le volume fut imprimé est omis. Au commencement, il est bien question du pont Saint-Michel, mais c'est là où le livre se vendait, et l'adresse de *Saint-Jean-Baptiste* ne mentionne que le libraire.

Le libraire qui avait boutique sur le pont Saint-Michel, à *l'Image Saint-Jean-Baptiste*, était Michel Le Noir, qui, par la suite, devint imprimeur<sup>2</sup>.

Jean ou Janon Carchain, Carcain ou Carcagni, imprimeur d'origine italienne, exerça son art à Lyon. A partir du 10 mai 1488, nous le trouvons établi dans cette ville, où il imprime jusque dans les premières années du xvi<sup>e</sup> siècle. A-t-il débuté à Paris, dans la maison de Michel Le Noir, par ce

<sup>1</sup> Madden (*Lettres d'un bibliographe*, 5<sup>e</sup> série, p. 251; ouvrage cité) a traduit trop librement ces deux vers, qu'il termine, selon nous, par un contre-sens : « Allons, allons, achetez pour quelques écus de doctes volumes, puis regagnez par ces rues étroites la montagne qui vous est chère, la montagne de Sainte-Geneviève ».

<sup>2</sup> Bien que le nom de Michel Le Noir ne figure que quelques années plus tard sur des livres, nous sommes certain qu'il était établi dès 1485, comme le prouve un document inédit relatif à un contrat

d'apprentissage passé par-devant deux notaires, le 2 janvier 1485, avec un nommé Jean Veau. Ce dernier, « naguères demourant en l'ostel de Michel Le Noir, à présent demourant à l'ostel d'ung aultre libraire en la rue de la Vieille Drapperie », fut emprisonné le 17 novembre 1488 « jusques à ce que ledit Jehan Veau ait fait et parfait le reste du temps de son apprentissage, ainsi qu'il estoit tenu envers Le Noir, en quoy il est obligé corps et biens ». — (Archives nationales. *Registre d'écrou du Châtelet*, Y 5266, fol. 149 v<sup>o</sup>.)

volume des œuvres de Buridan en deux tomes, et est-il allé ensuite se fixer définitivement à Lyon? Le fait nous paraît douteux.

M. Natalis Rondot a trouvé, dans les archives municipales, trace de la présence de Carchain à Lyon dès 1485<sup>1</sup>, mais il admet que cet imprimeur ait exécuté à Paris, en 1487, le volume de Buridan.

Le bibliographe anglais Maittaire qui, le premier, a signalé ce livre, le classe parmi les impressions parisiennes. L'abbé Mercier de Saint-Léger, dans une note inédite que nous avons eue sous les yeux, émet des doutes sur l'origine du livre qu'il croit avoir été imprimé à Lyon.

Les caractères employés pour le Buridan sont les mêmes que ceux avec lesquels Carchain imprima d'autres livres à Lyon. Nous en donnerons l'alphabet dans le tome III, au chapitre spécial à cet imprimeur.

Toujours est-il qu'en tout état de cause nous devons mentionner cette impression, faite spécialement pour les étudiants parisiens, qui se vendait en plein Paris, sur le pont Saint-Michel, une des voies les plus fréquentées de la capitale au xv<sup>e</sup> siècle.

<sup>1</sup> *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xv<sup>e</sup> siècle*, par Natalis RONDOT, pages 168-169; ouvrage cité.

## CHAPITRE XVIII

### L'IMPRIMERIE À PARIS

#### ATELIER DE LA ROSE ROUGE

PIERRE LE ROUGE, IMPRIMEUR DU ROI

(1487-1493)

Les débuts de Pierre Le Rouge en province. — Son établissement à Paris, avec le titre de *libraire et imprimeur royal*. — Ses premiers travaux. — *La Mer des Hystoires*. — Livres illustrés de Le Rouge. — Ses rapports avec Antoine Vérard, éditeur parisien. — Fin de sa carrière.

Pierre Le Rouge est, à l'égal de Jean Du Pré et de Guy Marchant, l'un des imprimeurs français qui ont le plus contribué au progrès artistique du livre. C'est peut-être aussi celui qui a donné le plus grand élan à l'art français de l'illustration au xv<sup>e</sup> siècle. Il appartenait à une famille de calligraphes, d'enlumineurs et de miniaturistes, qui devinrent imprimeurs par la suite<sup>1</sup>. Le Rouge fit ses premiers débuts comme typographe à Chablis, en 1478<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le premier d'entre eux, Jacques Le Rouge, ami et compatriote de Nicolas Jenson, s'établit à Venise, où il imprima de 1471 à 1478. Il se fixe ensuite à Pignerol, où il travaille de 1479 à 1481, imprime à Milan en 1481, et en 1489-1490 à Embrun en Dauphiné, où il est appelé, avec ses ouvriers, par l'archevêque pour y diriger l'impression d'un bréviaire du diocèse. Sa parenté avec Pierre Le Rouge n'est guère douteuse, car, à la fin du Bréviaire d'Embrun, non seulement il rappelle sa qualité de Français (*Gallicus*), comme il l'avait fait précédemment en Italie, mais il se dit originaire du diocèse de Langres (*Lingonensis diocesis*), dont dépendait Chablis, berceau de la famille. — Jean Le Rouge est le premier imprimeur de la ville de Troyes, où il débute en 1483. — Guillaume Le Rouge reprit en 1489 l'imprimerie de Chablis, fondée par Pierre Le Rouge, et monta un atelier à

Troyes en 1491. Nous le retrouverons ensuite à Paris. — Nicolas Le Rouge, imprimeur à Troyes en 1510, avait pris pour enseigne *la Ville de Venise*, sans doute en souvenir du chef de la famille, qui avait pratiqué l'imprimerie dans la ville des Doges.

<sup>2</sup> Chablis, petite ville de la basse Bourgogne, sur le territoire des comtes de Champagne, était une enclave dépendant, dès le ix<sup>e</sup> siècle, de la célèbre abbaye de Saint-Martin de Tours, qui y fonda une collégiale se composant de douze chanoines. Le grand prévôt de Chablis, toujours nommé par l'abbaye de Saint-Martin, était un haut et puissant seigneur, choisi parmi les chanoines de cette abbaye. Il rendait la justice pendant une année au nom de Saint-Martin, et pendant une autre au nom des comtes de Champagne. Pour le militaire, Chablis dépendait de Troyes. — « Ne faut-il pas, dit M. H. Monceaux, l'historien des Le Rouge,

A notre connaissance, le premier livre avec date certaine imprimé à Paris par Le Rouge est le recueil des *Quotlibeta*, de William d'Ockam, philosophe anglais du XIV<sup>e</sup> siècle.

Primum Quotlibetum

**Pr**ima questio

est. Dicitur pba-  
ri possit per na-  
turalē rationē  
q̄ trm̄ ē Dnus deus. q̄ sic quia  
Dn̄s mundi est trm̄ Dnus p̄i-  
ceps. i.º. methaphisice s̄z po-  
test probari naturali ratione  
q̄ trm̄ est Dnus mūd̄ secundū  
p̄m̄ iº de celo q̄ potest pba-  
ri q̄ trm̄ est Dn̄ p̄iceps s̄z iste  
est deus ergo. ¶ Ad op-  
positū. articulo fidel̄ non p̄t  
evident̄ pbari: s̄z q̄ trm̄ ē Dn̄  
deus ē articulus fidei. q̄ ¶  
¶ In ista q̄stione primo po-  
na quid̄ intelligendū est p̄ hoc  
nomen deus. iº respōdebo ad  
questionē ¶ Circa primum  
dico q̄ hoc nomen deº potest  
habere diuersas descriptiōes  
Dna ē q̄ deº est aliq̄d nobili-  
us & melius omni alio a se.  
Dna ē q̄ deus ē illud quod  
nichil est melius & perfectiº.  
¶ Circa sc̄dm̄ dico q̄ accipi-  
endo deū sc̄bz primā descripti-  
ōne nō p̄t demonstrari p̄  
bari q̄ trm̄ ē Dnus deus. cuiº  
rō ē. q̄ hec nō est p̄ nota deº  
est. q̄ nō p̄t euidēter sciri q̄  
deus est. sic accipiēdo. ergo

nō p̄t euidēter sciri q̄ est trm̄  
Dnus deº ḡna plana est. aīis  
p̄batur. q̄ multi dubitāt de  
ista deus ē nec p̄t pbari eq̄  
per se notis. q̄ i oī rōe accipi-  
etur aliq̄d dubiū. Vel creditū  
nec est nota per experientiā  
ma<sup>m</sup> ē q̄. ¶ Secūdo dico q̄  
si possz euidēter pbari q̄ deº  
est. primo accipiēdo deū tūc  
Dnitas dei euidēter posset p̄  
bari cuiº rō ē. q̄ si essent duo  
dii. a & b illā descriptionē  
a eēt perfectior oī alio a se &  
sic esset p̄fectior b & b eēt per-  
fectior a q̄ deº est per positū  
& per ḡns b eēt perfectior q̄ a  
& a q̄ b q̄d est manifesta con-  
tradictio. q̄ si possz euidēter  
pbari quod deus ē s̄ accipiē-  
do deū posset euidēter pbari  
Dnitas dei ¶ Tercio dico q̄  
nō p̄t Dnitas dei euidēter pba-  
ri accipiēdo. iº q̄ trm̄ h̄ ne<sup>na</sup>  
Dnitas dei nō p̄t euidēter p̄  
bari nō potest demonstrari  
p̄bari. q̄ nō potest demonstrari  
q̄ Dnitas dei nō p̄t euidēter  
pbari nisi solº rōes in q̄tras-  
ciū s̄z nō potest demonstrari q̄  
astra sint paria. Vel iparia<sup>c</sup>  
aii

Au commencement, la lettre R imprimée imite les traits de plume des calligraphes. En tête des trois premières lignes, un espace a été réservé pour

attribuer à l'influence des moines de Saint-Martin et à l'influence du grand prévôt l'origine de l'éducation et de l'instruction supérieure que reçurent, à la collégiale de Chablis, les différents membres de la famille Le Rouge, notamment Pierre et Jacques... On sait combien a été célèbre, au moyen âge, cette école de Tours, qui a fourni de si beaux manuscrits sous le rapport de l'art calligraphique et de la miniature; le nom de Jean Fouquet, le peintre attitré de Louis XI et de René d'Anjou, peut être invoqué à cette occasion comme celui du maître,

de l'initiateur de cette grande école provinciale. Il n'est donc pas téméraire de penser que c'est là que les Le Rouge commencèrent leur éducation artistique et professionnelle, que c'est là qu'ils connurent Nicolas Jenson, devenu graveur et maître de la Monnaie de Tours.» (H. MONCEAUX, *Les Le Rouge de Chablis, calligraphes et miniaturistes, graveurs et imprimeurs; Études sur les débuts de l'illustration du Livre au XV<sup>e</sup> siècle*; Paris, A. Claudin; Auxerre, imprimerie de la Constitution, 1896; 2 vol. gr. in-8º, t. I, p. 95.)

y peindre une initiale P, et des blancs, ménagés au commencement des questions et des réponses, sont remplis par des rubriques ou *pieds de monche* rouges ou bleus tenant lieu d'alinéas.

C'est un petit in-quarto à deux colonnes, à la fin duquel on lit que l'édition fut diligemment corrigée par Corneille Oudendyck, homme distingué, maître ès arts et licencié en théologie (*emendata diligenter per eximium virum Cornelium Oudendyck, artium magistrum et in sacra pagina licentiatum*), et que le livre fut imprimé à Paris par l'art de maître Pierre Le Rouge, imprimeur royal (*impressaque Parisii arte magistri Petri Rubei impressoris regii*), l'an du Seigneur mil quatre cent quatre-vingt-sept, l'avant-dernier jour du mois de février (*anno Domini millesimo quadringentesimo octogesimo septimo, die penultima mensis Februarii*) :

Explicit quotlibeta  
 Venerabilis inceptois Sui  
 lermi ohan de ordine fratru  
 minorum/Emendata dilige  
 ter per eximium virum Co  
 nelium oudendyck artiu ma  
 gistrum/et in sacra pagina li  
 centiatu. Impressaqz parisi  
 arte magistri petri Rubei im  
 pressoris regni. Anno dñi  
 mille. quadringentesi. octo  
 gesimo septimo. die penultima  
 mensis februarii.

Cette date correspond au mois de février 1488, d'après notre manière de compter actuelle.

Un avis imprimé, qui se trouve à la dernière page du volume, indique que le livre se vendait à l'enseigne de *la Rose*, rue Neuve-Notre-Dame, à Paris (*ad intersignium Rose in vico novo Beate Marie Parisiensis*).

Hec quotlibeta repeties ad i/  
 signium rose/ In vico nouo  
 Beate Marie Parisiensis.

Quelques bibliographes citent de Pierre Le Rouge des Heures de la Vierge, avec figures sur bois, qu'il aurait imprimées à Paris, dès 1486, pour le libraire Vincent Commin.

Vérification faite, cette date est inexacte. On a mal lu, et l'on a pris pour un V le dernier X du millésime en chiffres romains; c'est 1491 qu'il faut lire. L'exemplaire annoncé sous une fausse date dans le catalogue de la vente de

Mac-Carthy<sup>1</sup> a été vu et examiné par van Praet qui, le premier, a reconnu l'erreur<sup>2</sup>. Brunet, dans le *Manuel du Libraire* (t. V, col. 1663-1664), et M. Émile Picot, dans le *Catalogue Rothschild* (t. I, p. 20, n° 25), ont, chacun de son côté, donné une description exacte du volume dont ils ont rétabli la date réelle, qui est le 9 mai 1491.

En juillet 1487 (v. st.) paraissait le premier volume de *La Mer des Hystoires*, livre illustré, d'allure majestueuse, tout rempli de grandes et de petites figures sur bois, avec des bordures artistement dessinées, des ornements d'une conception vraiment originale et des initiales rappelant tout à la fois les caprices de la plume des calligraphes et les fantaisies du pinceau des enlumineurs. Sept mois après paraissait le second volume, tout étincelant d'art français. On en jugera par les quelques spécimens que nous allons en présenter.

Voici d'abord quatre grandes lettres historiées :

1° La lettre L de début, qui tient toute la page du titre, est formée de larges traits d'accolades bouclées en forme d'entrelacs et enchevêtrées les unes dans les autres. Au pied se tient fièrement, le regard tourné vers le lecteur, un chevalier croisé, couvert de son armure, haubert avec plumes au vent, dague au côté et épée à la ceinture, faisant un signe impératif de la main gauche munie du gantelet, tandis que de l'autre main il saisit un tronc d'arbre émondé sur lequel il semble s'appuyer, prêt à le brandir comme une massue contre un adversaire attendu de pied ferme. Au-dessus, dans le renflement intérieur de la lettre, on voit la figure d'une châtelaine fléchissant les genoux qu'elle appuie sur le montant des entrelacs supérieurs. Des animaux divers, tels qu'un dragon, un escargot, un lapin, une cigogne, un écureuil, un papillon, etc., ainsi que deux masques, dont une figure de fou avec ses grelots, remplissent les vides et complètent l'ornementation.

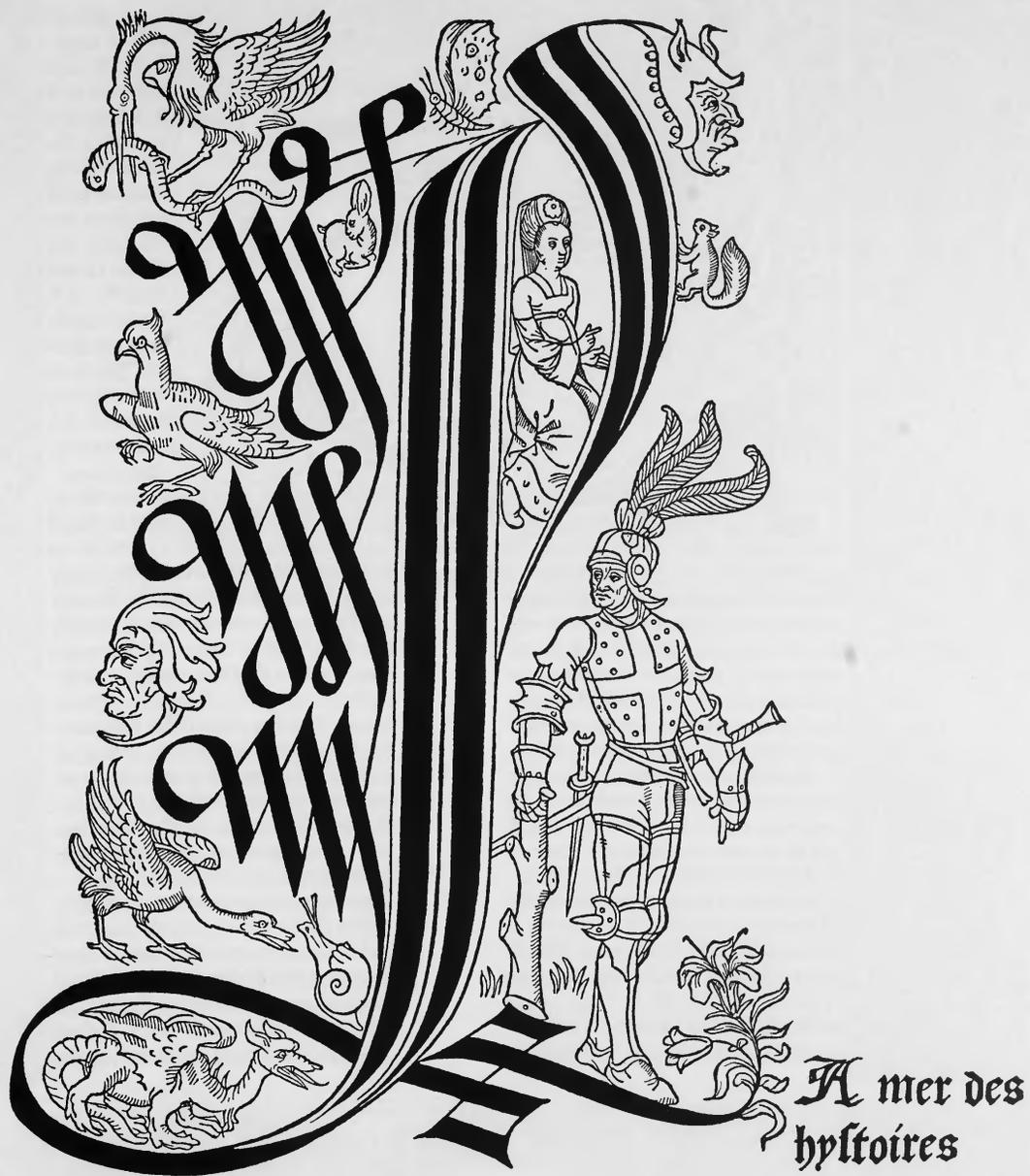
2° La lettre S, formée de corps de dragons abouchés, est d'une haute conception artistique. Nous reproduisons ci-après, légèrement réduite, la page tout entière avec ses bordures grotesques.

3° Au milieu d'une grande majuscule I, entourée d'élégants rinceaux de fleurs et de feuillages d'ornement, se dresse, calme et majestueuse, l'image du Dieu créateur bénissant la nature.

<sup>1</sup> *Catalogue des livres rares de la bibliothèque de feu M. le comte DE MAC-CARTHY REAGH*; Paris, de Bure frères, 1815; 2 vol. in-8°, t. I, n° 300.

<sup>2</sup> *Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du Roi*; Paris, de Bure frères, 1822; t. I, n° 119.

LETTRE ORNÉE DU TITRE DE LA MER DES HYSTOIRES

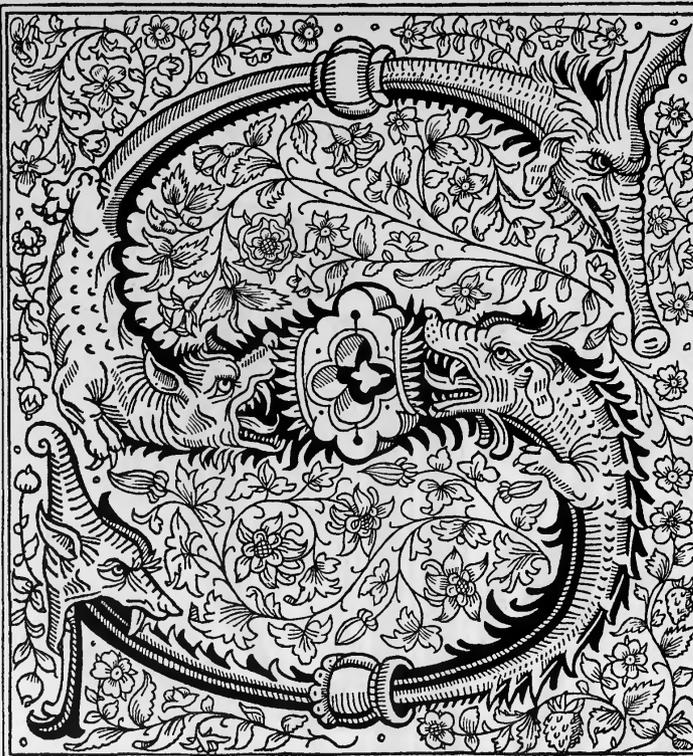


A mer des  
hystoires



**Selon  
les escri  
ptures  
ancien  
nes**

**La. 8.  
aage**  
du siecle com  
meca en la de  
struction du  
roiaulme de  
iudee cestassa  
uoir lan 37. de  
sedechias roy  
de iuda qui  
est lan du mo  
de iij. m. iij. x  
lxxiiij. Du de  
luge. 39. viij.  
xix. De la na  
tiuite dabra/  
ham mil. iiii.  
cens et xx. diij.  
Du comen  
cement du re/  
gne de daviid  
et de la iiii. aage



de iiii. lxxiiij. as. Et dura iusqs a laduenemet de nostre saulue hiesucrist / q fut la xliij  
de octouia auguste. contiet xiiij gene /  
rations comprenas 3. a iiii. de ix ans  
Et est comparee a Biellese. Car cde  
telle aage est fatigee et trauuilliee de  
plusieurs mauz. Ainsy fust le peuple  
des hebreux quasse et rompu pour les  
persecutions que ceste aage il endura.  
Selon bedu et eusebius ceste quite  
aage comenca lan du monde iiii. m. vi  
cens et. ix. cest. 3. ces iiii. m. et dix ans de  
uat la natiuite de hiesucrist. Laquel  
le chose est prouuee en ceste maniere.  
Car se iceulx ans sont ioings ens'ble  
ilz font le nombre de 3. m. cent iiii. et  
xix ans / lesquels sont depuis ada ius /  
ques a laduent de hiesucrist. donques  
le premier an de ceste. 3. aage est lan  
ensuiuant le 37. an du regne de sedechie /  
ou quel cde est ia dit fust faicte la deso /

lacion du temple et de la cite de hierusa  
le. et du regne la exterminatiō des iuisz  
Ceste desolacion tesmoing hieremye  
dura lxx. as cestassauoir iusqs au secōd  
an de darius filz de ydaspes. En ce  
lieu ne deuons point lesser l'opinion  
d'aucuns touchant lesdis lxx. ans. Car  
aucuns histoziens come cornelior et af  
fricanus / les comencēt lan xliij. de io  
sias pere de ioachim / ou xl. an hieremie  
comenca prophesiser. Et ainsy dure /  
rent iusques au premier an de cirus  
Les autres comencērent lan iiii. de io  
achim filz de iosias / et les terminēt la  
xx. de cirus: ou quel tēps icelluy cirus  
acompaignie de dare prist et destruit  
babilone apres linterfectiō de baltasar  
Les autres comencent lan 37. de la ca  
ptiuite. cestassauoir quat nabugodo /





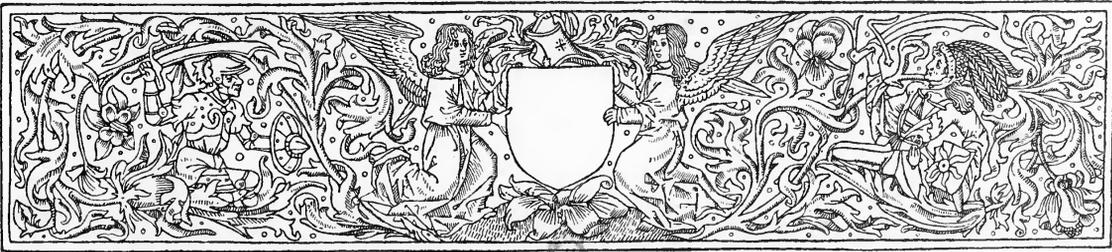
**D** pma  
 pio crea  
 ut deus  
 celum et  
 terram.  
**P**our  
 eüter  
 les gräs  
 erreurs  
 qui peu  
 ent sour  
 dre et ad  
 uenir de  
 iour en  
 iour



**Et pour auoir clerement congnoissance parfonde de**

la saincte escripture. dit saint augusti sur le premier chapitre de genese/ que en icelle y a deux sens. Cest assauoir. le sens litte/ ral. & le sens espirituel. Desquelz l'ung q est espirituel est diuise en trois autres. Dont le premier est le sens allegozique. le quel monstre les misteres qu'on doit entē dre & croire par lescripture. le secōd est tro pologique. cest adire moral. par leq̄l nous est enseigne quelle chose nous deuous fai re pour bien nous conduire et gouverner. Et le tiers est anagogique/ cest adire diuī Et selonc tel sens est lescripture exposee touchant les choses celestielles et diuines ¶ Mais le sens litteral ou historiq̄ mō/ stre tant seulement l'histoire selōd la lettr̄ sans glose/ ne quelque expositiō. ¶ Desq̄lx quatre sens dessusditz cōme dit francois de marones sont appropriez aux quatre do

cteurs de leglise. Car saint augustin fust anagogique. Interpretāt la ditte saincte escripture selonc les choses haultes & diuī nes. Et pour ce dit saict Jerome escriptuāt apaulinus: que saint augustin soloit cō/ me vng aigle par les silmitez des montai gnes/ se efforcant de prendre et cueillir les les pōmes qui estoient plus haultes sur l'arbre. Cest adire le sēs plus difficile. Et en lessāt les choses faciles aux autres do/ cteurs. ¶ Saint Jerome. iij. docteur de le glise fust historiq̄/ et se atrefoit au sens litteral. Saint ambroise fust allegoziq̄. Exposant la saincte escripture touchant les misteres que nous deuous croire. Et saint gregoire fust tropologique. cest adire Daulāt le sens moral diceille. mōstrāt comment ōt doit vertueusement viure. En ceste proposition In principio a



4° Une grande initiale P représente l'acteur, c'est-à-dire l'auteur, assis devant un pupitre et écrivant son livre de *La Mer des Hystoires*.



Parmi les grandes planches, il en est une qui est fort remarquable. « On doit regarder, dit M. Georges Duplessis, le Baptême de Clovis et la Bataille de Tolbiac comme une des plus précieuses productions de la gravure sur bois en France au xv<sup>e</sup> siècle. » Cette estampe est presque au simple trait, et quelques tailles indiquent seulement la forme des objets. Elle a beaucoup d'analogie avec les miniatures. « Nous trouvons ici, dit encore M. Duplessis, de la souplesse, presque de la grâce dans le dessin, une certaine liberté même dans la gravure; si la perspective est encore absente, le graveur compense ce défaut par la variété des ornements qu'il emploie. »



*Le Baptême de Clovis et la bataille de Tolbiac.*

Voici maintenant quelques spécimens des petites gravures qui complètent l'illustration de *La Mer des Hystoires*.

Les deux gravures ci-dessous nous montrent de curieuses scènes de mœurs.

La première représente une leçon donnée au collège de Navarre par un professeur. Au pied de la chaire se tient le massier de l'Université<sup>1</sup>.



Dans la deuxième gravure, l'artiste a voulu représenter un prédicateur populaire du temps faisant un sermon en plusieurs points; son auditoire se compose de dames, de seigneurs et d'autres assistants, dont l'un a été suivi à l'église par son chien<sup>2</sup>. Il était alors de mode d'assister aux sermons du cordelier Olivier Maillard, qui disait leurs vérités aux gens de tous états.

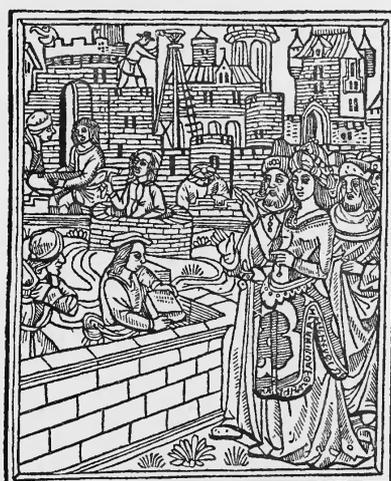
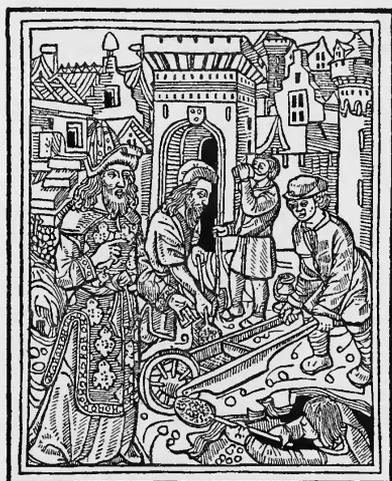
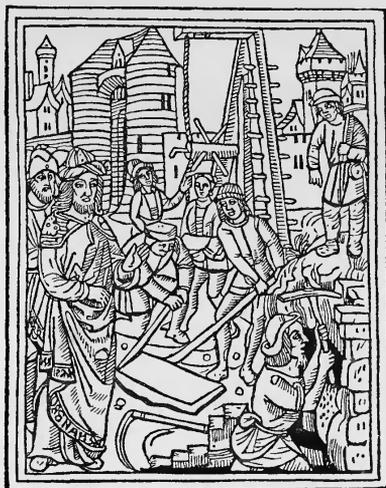
D'autres gravures nous font voir des détails de bâtisse. Ces planches sont intéressantes pour l'histoire des métiers, car elles nous donnent la représen-

<sup>1</sup> Cette même planche reparait en 1505, sur le titre des *Fausti Bucolica*, petit in-quarto imprimé à Paris par *Joa. Antonius Venetus*, pour Jean Du Pré. Elle sert aussi dans plusieurs autres livres, et on la retrouve au feuillet LIX d'une édition d'*Alain Chartier*, imprimée le 10 juillet 1526 pour Galiot Du Pré. Une composition analogue, avec groupement différent des personnages, se trouve en tête du *Costumier de Poictou*, imprimé vers 1490 à Poitiers. (Voir *Monuments de l'Imprimerie à Poitiers*,

publiés par A. CLAUDIN; Paris, 1897, gr. in-8°; fac-similé n° 50.)

<sup>2</sup> Cet usage a persisté jusque vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous avons vu une affiche en date du 24 juillet 1749, contresignée par le lieutenant de police Berryer et imprimée chez Thiboust, imprimeur du Roi, par laquelle on avertit les fidèles que pour faire cesser le scandale « ils ne trouveront pas mauvais qu'on chasse leurs chiens et même qu'on les fasse tuer hors de l'église ».

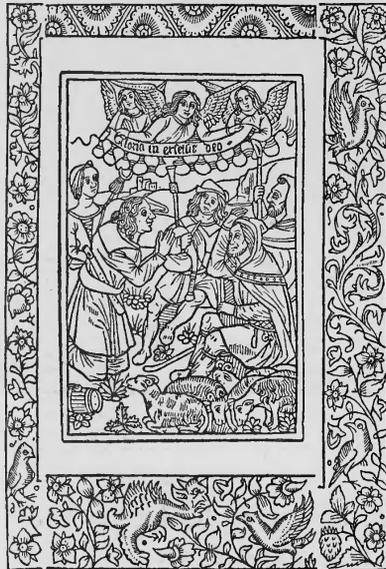
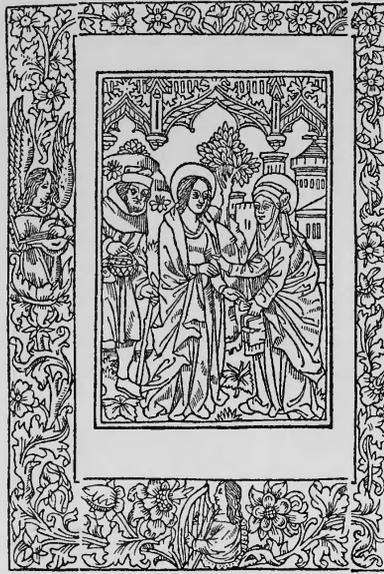
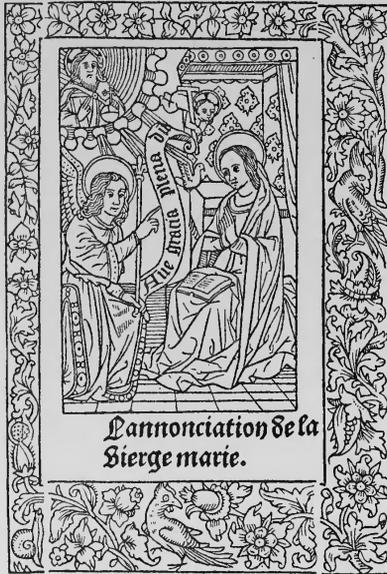
tation exacte d'un chantier de construction au xv<sup>e</sup> siècle; on voit à l'œuvre le terrassier, le tailleur de pierres avec leurs outils. La brouette était employée longtemps avant Pascal, auquel on en attribue généralement l'invention.



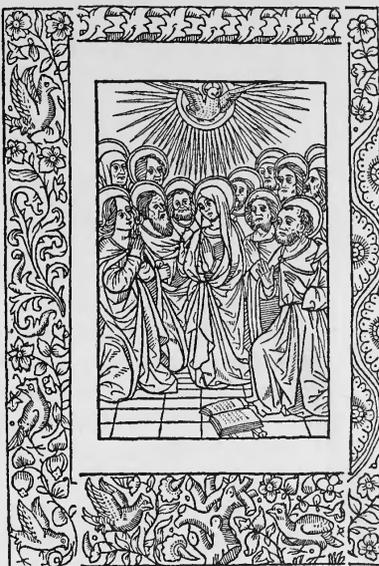
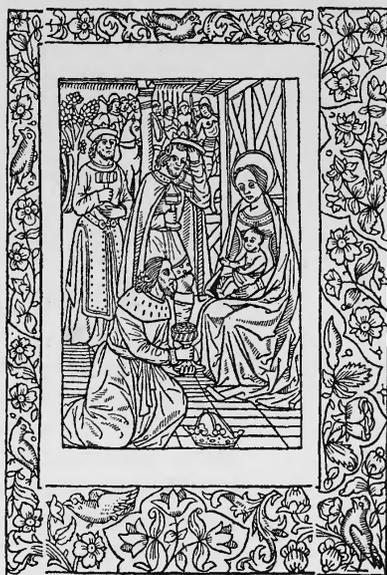
Les deux pages suivantes offrent une série de petites gravures relatives à divers épisodes de la vie de la Vierge.

Nous donnons ensuite deux pages du livre, avec bordure et lettres en couleurs : *le Passage de la mer Rouge* et *la Consécration d'Aaron*.

La série des petites figures, que l'on retrouve dans des livres d'Heures, est entourée de charmantes bordures, ornées d'anges, de fleurs, d'oiseaux, d'animaux fantastiques et de grotesques.



Voici l'ordre dans lequel nous reproduisons ces planches : *l'Annonciation, la Visitation, l'Apparition aux Bergers, la Nativité, l'Adoration des Mages, la Descente du Saint-Esprit, le Couronnement de la Vierge et Saint Jean l'Évangéliste.*





Aminadab prince de la lignee de iuda  
entra hardiment le premier apres mo/  
yse avec toute sa lignee. parquoy il des  
seruist toute la dignite royale. de laq/  
le deuoit naistre ihesu crist comme dist  
sainct augustin sur le commencement  
de saint mathieu. et pource est dit ou  
vi. des catiques. Ad ame me a cõturb  
et trouble po' les charios de aminadab  
leq̄l mot est la parolle des enfãs de isra  
hel treblans et craignãs desuir moys.  
Et toute ssois ilz deoyẽt q̄ aminadab  
sãs nulle doute aloit ap' sup̄ ierusalem  
Et pource que deuant est dit que la  
mer rouge fust diuisee en douze parti/  
es pour passer les douze lignees toutes  
fois plusieurs hebreux et Nicolas de  
lira et Burgensis ne sont point de ce/  
ste oppinion. Mais dient quil ny eust  
seulement fors vne diuision. Et pose  
que ou pseaulme cent et xxxiii soit par  
le plurierelement en disant que la mer  
rouge fust diuisee en diuisions. Ad ce  
fault respondre que le nombre pluriere  
est mis pour le singulier ainsy comme  
ou xlvi. de Genese ou il est escript les  
filz de dan/en parlant comme de plu/  
sieurs. Et toute ssois il nen auoit que  
vng seul. Telle maniere de parler est  
souuent trouue en la saicte escripture.

Chapitre xl de naason.

**N**aason filz Daminadab  
prince de la lignee de Juda  
nasquist lan du monde selonc Beda  
trois mil vi. cens quatrevingtz et viii  
Cest mil v. et xi ans deuant la nati/  
uite de ihesu crist. Et est Interprete  
quileure murmurant. ou serpent in  
vtile. ou augurant et adeuinant dou/  
leur. ou reposant en temps. Naason  
estoit avec sō pere aminadab en lissue  
de gipte. parquoy il demoura prince et  
gouuerneur de la lignee de Juda aps  
la mort de sō dit pere comme est escript  
ou premier chapitre du nombre.

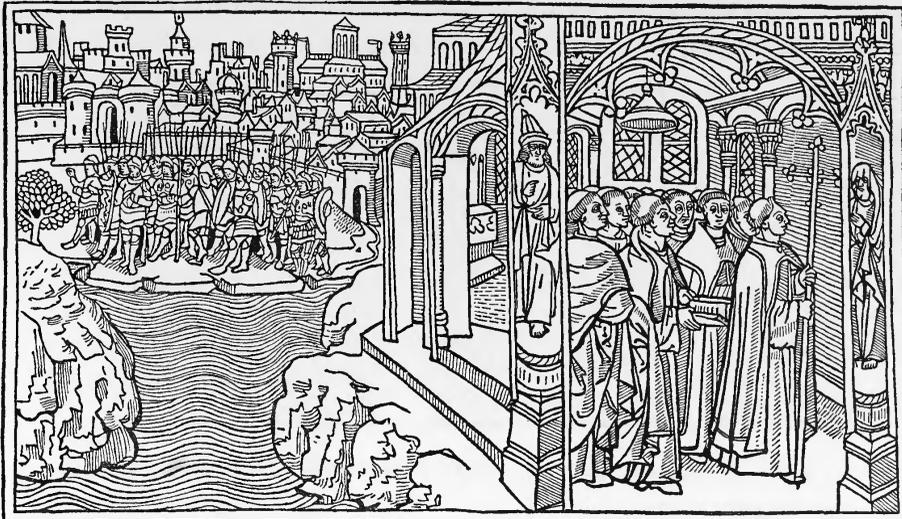
Cy apres sensuyt la ligne de leui

Chapitre xli. de amrã et ysuar

**A**mrã et ysuar  
furent enfans de caath filz  
de leui. Cestuy amrã prist en ma  
riage femme de son lignage nommee  
Jachabeth comme est escript ou vi de  
exode. de la quelle il eust deux filz aarã  
et moys/et vne fille nommee marie.  
Amrã desquist cent xxxvii ans. Sō  
pere Caath cent xxxiii. et Leui pere de  
caath cent xxxvii. Ysuar dont auons  
parle eust trois filz Thore Napheg et  
zechry. Caath eust deux aultres avec  
amrã et ysuar cest assauou hebrã et oziel

Desquelz est faite plaine mention ou  
 Si de exode. (Anciam est interprete  
 peuple hault. ou celsitude de peuple. ou  
 peuple exalte. ou exaltation de peuple

Mais ysuar est interprete homme pe/  
 tit. homme ennemy. homme de salut.  
 ou assumption salutaire.



Chapitre xlii de Aaron

**A**aron aîné filz de am  
 ram et de iachabeth Est iter  
 prete montaigne de force. ou montai/  
 gne situee en hault lieu. Il estoit de iiii.  
 ans plus viel que son frere moyse com  
 me est escript ou septiesme de Exode.  
 Car ou temps quilz estoiet tous deux  
 deuant pharaon Ledit moyse estoit aa  
 ge de quatrevingtz et trois. Aaron de  
 quatrevingtz et trois. Aaron fut ad  
 iuten et ayde baille a Moyse par dieu  
 pour supleer les deffaultes et imperfe  
 ctions de Moyse quant a lusage et pu  
 issance de parler distinctement et entē  
 diblement. et aussy pour mettre a exe/  
 quution les signes que Dieu Vouloyt  
 demonstrier sur le peuple comme apert  
 ou quatriesme de Exode. Non obstāt  
 Aaron bailla au peuple estant hors de  
 egypte consentemēt de adorer le veau  
 comme est escript ou xxxii de Exode.  
 Et en la seconde distiction De peni/  
 tenciis. (Après ladoration de Jceluy  
 veau Il fust consacre en souverain pre  
 stre comme appert ou xxx de Exode

et en la distinction cinquantesme. Du  
 ql les filz ont este par nostreseigneur  
 esleus a estre prestres comme est escript  
 ou xxvii xxviii et xxxix de Exode et en  
 la distinction quatrevingtz et xiii.

(Loffice de Aaron estoit en trois cho/  
 ses. premierement de ouvrir le temple  
 a ceulx qui sont netz et purgez. et le clor/  
 re a ceulx qui sont macules et souillez.  
 Et est cy entendu le temple materiel  
 non pas le celeste car a tel nauoit poit  
 puissance. (Secondement son office  
 estoit pour offrir le sacrifice et admini  
 strer le sacrement legal. (Tiercemēt  
 pour purger la deffaulte/macule/et im  
 mundicite corporelle procedente de lin  
 fraction et violation du statut de la loy  
 Car comme est dit ou ix chapitre de le  
 pitre aux hebreux Ainsy comme le sa  
 ges toureaux/des boucz et des chieures  
 Et aussi la cedre du veau espanse sa  
 ctifie les choses ordies et inquinees et  
 vault a la mundation de la cher tant  
 seulement Semblablement ces sa/  
 crifices nauoiet poit vertu de purger li  
 mundicite et ordure de la coulpe de lame.  
 mais du corps seulement. car les sacremē  
 legaulx touchāt tel effect sōt infermes



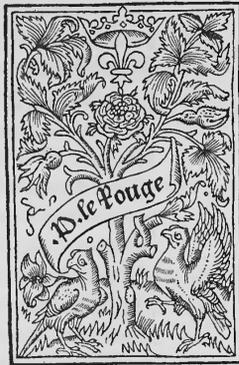
Nous reproduisons trois grandes lettres initiales fleuronnées, A, E et N, que l'on trouve en tête de chapitres principaux :



Ces lettres, ainsi que d'autres, furent employées ensuite dans différentes publications de Vérard.

*Et sic est finis.*

*Ce present Volume fust acheue ou  
mois de fevrier pour Vincent cōmin  
marchant demourant a l'enseigne de la  
rose en la rue noeuue de Nostredame  
de paris. et imprime par Maistre Pierre  
le Rouge libraire & Imprimeur du Roy  
Nostresire. Lan Mil. CCCC. iiii. et  
viiij.*



L'ouvrage fut imprimé pour le compte du libraire Vincent Commin, et Pierre Le Rouge en termina le second volume en février 1488 (1489 n. st.).



Pour les notes ou renvois en marge et les abréviations, l'imprimeur a employé un caractère plus petit avec des capitales différant souvent de forme, principalement un A en forme d'*alpha* grec, dont nous donnons en même temps quelques échantillons.

Pierre Le Rouge a imprimé encore, pour le compte de Vincent Commin, un Bréviaire de Paris de format petit in-octavo.

Au milieu de la première page du Bréviaire, et en guise de titre, on trouve ce quatrain donnant l'adresse du libraire vendeur :

Qui en veult avoir on en treuve,  
A très grant marché et bon pris,  
A la Rose, en la rue Neufve  
De Nostre Dame de Paris.

Nous donnons ci-dessous le fac-similé de cette originale et curieuse réclame du libraire :

**Qui en veult avoir on en treuve  
A très grant marché et bon pris  
A la rose en la rue neufve.  
De nostre dame de paris**

A la fin de la partie d'hiver, la seule que nous ayons pu consulter et la seule que l'on connaisse jusqu'à présent de ce livre, on lit l'achevé d'imprimer suivant : *Ce présent breviayre fut imprimé à Paris l'an mil cccc iiii<sup>xx</sup> et viii au mois de septembre pour Vincent Commin, merchant et libraire demourant à Paris, à la Rose, en la rue Neufve Nostre-Dame, par Pierre Le Rouge, libraire et imprimeur du Roy nostre Sire.*

Dans une colonne de la page précédente, il est déclaré que cette édition l'emporte sur toutes les autres qui ont été exécutées auparavant par le même art d'imprimerie (*super cetera similiter prius arte confecta*).

Le Bréviaire de Paris se distingue surtout par les légendes qui étaient soit trop courtes, soit trop longues, et qui ont été ou augmentées ou abrégées, selon le cas, dans de justes proportions; la rectification fut entreprise à la demande de plusieurs ecclésiastiques qui se plaignaient avec raison de ces inconvénients (*de hoc conquerentium*), et a pris fin, non sans de grands labeurs et de nombreuses veilles, l'an du Seigneur 1488, sous le pontificat de Louis, par la grâce de Dieu évêque de Paris, la veille de la fête de saint Denis, premier patron des Parisiens.

Nous donnons ci-après le fac-similé du texte latin original de cette déclaration finale du nouveau Bréviaire de Paris, ainsi que l'achevé d'imprimer, qui est suivi de la marque de Pierre Le Rouge :

**A**d laudem dei omni-  
potentis, eiusque inte-  
merate genitricis, totius  
que curie celestis, astat con-  
fectum seu operatum hoc  
parisiense horarum canoni-  
carum ordinatum. In quo  
super cetera similitudo prius  
te confecta, hoc unum ep-  
cehit quod legende tam de ed-  
pore quod sanctis in illis in-  
mum pusille seu modice  
longiore moderate tamē  
inscripte sunt. Quod horta-  
tu atque instantia plurimo-  
rum ecclesiasticorum viro-  
rum de tam modica lectio-  
ne minus contentorum, se-  
in illis minus debito signis  
deo officium persolvere ar-  
bitrantium, ac de hoc con-  
querentium inchoatum: tū  
de hinc altissimo merito cil-  
labordibus et vigiliis episcopi  
consilium d. nro domi-  
nileso, cccc. utiq. sicut don-  
tificatus reuerendi in xpo  
patris dñi ludouici diuina  
misericordie parisiensis e-  
piscopi, obi. Vigilia sancti  
dponit primi parisiensium  
presbitero.

Le present breuiare fut impr-  
me a paris La mil. cccc. utiq. sicut  
au mois de septēbre pour vinctē cō-  
mun marçane et libraire demourcā  
a paris a la rose en la rue neuue no-  
stre dame par pierre le rouge libraire  
et impumeur du roy nostre sire.



On peut supposer qu'il a fallu à l'imprimeur de *La Mer des Histoires* un temps matériel assez long pour préparer l'illustration d'une œuvre, relativement parfaite, aussi considérable.

Ce n'est certainement pas dans l'intervalle des quelques mois qui se sont écoulés depuis l'impression de son premier livre connu, des *Quotlibeta*, que Pierre Le Rouge a pu dessiner et graver les planches d'un ouvrage considéré comme le chef-d'œuvre de l'époque.

Au préalable, la gravure et la fonte des caractères employés pour *La Mer des Histoires*, qui diffèrent totalement de ceux avec lesquels l'imprimeur avait travaillé à Chablis, constituent des opérations distinctes qui ont dû lui demander un certain temps.

Il est donc fort probable que l'époque de l'établissement de Le Rouge, en qualité d'imprimeur à Paris, doit être reportée à 1487, peut-être même à une date antérieure. D'autre part, comme il est aussitôt pourvu du titre d'*imprimeur du Roi*, il est logique de supposer qu'il avait déjà fait ses preuves.





Terminons la description de l'ouvrage en donnant ci-dessous l'achevé d'imprimer des *Sophismata* :

Et est finis sophismata magi-  
stri Alberti de Saxonia tam cu-  
sibus quam etiam etuditis et ma-  
terie et acceduntur et ista.  
Impressa parisi per magistrum  
petrum le rouge filii nostri regis  
liberarii et impressoris ad requie-  
scitiam buradi gesteri comitatus in  
Bico maichinon in interfignio  
de testate sauo Beau Anno  
Dni. m. cccc. octuagesimo  
no. duodecima deceduo.

Le Rouge imprima le roman des *Sept Sages de Rome*, petit in-quarto, avec la bâtarde de *La Mer des Hystoires*, adoptée ensuite par Vérard, spécialement pour l'impression des chroniques et des romans de chevalerie. Au commencement, on voit une gravure de style archaïque qui représente le Roi recevant les Sept Sages :



Le livre ne porte pas de date. Le caractère, très net, semble tout neuf. Cette édition aurait donc paru vers la même époque que *La Mer des Hystoires*, si toutefois elle ne l'a pas précédée. Elle ne doit pas être postérieure à 1489, car la marque de Le Rouge, que l'on voit à la fin, au milieu de la dernière page, n'est pas encore accostée des deux branches de fleurs de lis, comme dans le Bréviaire d'Autun et les impressions qui vont suivre.

Pierre Le Rouge fit ensuite paraître un Psautier français contenant une grande gravure représentant le jeune roi Charles VIII sur son lit de justice :



Cette planche, qui est placée au verso du sixième feuillet, avait déjà paru dans la *Somme rurale* de Boutillier, imprimée à Abbeville en 1486, et faisait partie du matériel d'illustration appartenant à Jean Du Pré. Comment se fait-il qu'elle se trouve ici chez Pierre Le Rouge? Nous l'avons déjà constaté, et nous le constaterons souvent encore au cours de cette *Histoire de l'Imprimerie en France*, les bois gravés passaient de l'un chez l'autre à titre d'emprunt, de louage ou d'acquisition. La présence de la planche d'Abbeville dans l'atelier de Le Rouge peut s'expliquer d'une autre façon : elle est peut-être l'œuvre personnelle de ce dernier imprimeur. Si on la compare avec la grande initiale P de *La Mer des Hystoires*, au milieu de laquelle se trouve un écrivain copiant un manuscrit (voir p. 462), on reconnaîtra la même disposition de tailles, une ornementation analogue et la même manière de faire les ombres. C'est le même artiste n'aimant pas les grands vides qui lui paraissent rompre l'harmonie de sa composition et qu'il remplit par des motifs de fantaisie ou de simples traits. La facture des deux bois est identique. La planche du livre d'Abbeville est l'œuvre d'un artiste déjà fort habile; celle de *La Mer des Hystoires*, faite à Paris deux ans plus tard, a été produite par un burin plus exercé, mais c'est la même main, selon toute apparence.

Le Psautier français, dont voici le titre, forme deux volumes in-folio :

### **Le psaultier avecques l'erpo sition sur de lira en francoys**

Pierre Le Rouge, qui disparaît de Chablis après 1483, pouvait très bien, de 1484 à 1487, avant son établissement définitif à Paris, avoir travaillé pour Jean Du Pré et avoir dessiné ou gravé quelques-unes des illustrations les plus remarquables de *La Cité de Dieu* de saint Augustin, traduite par Raoul de Presles, que ce dernier fit paraître en deux volumes à Abbeville en 1486, en société avec Pierre Gérard. *La Cité de Dieu* et *La Mer des Hystoires*, de même format grand in-folio, sont, à l'égal l'un de l'autre et à des mérites divers, les deux plus beaux ouvrages illustrés sortis des presses françaises au xv<sup>e</sup> siècle. Pour avoir été nommé imprimeur du Roi dès son établissement à Paris, Pierre Le Rouge devait avoir déjà fait ses preuves, et ces preuves nous les trouvons, non dans son premier livre imprimé à Chablis en 1478, qui n'est,

à vrai dire, qu'un essai informe, mais dans le Saint-Augustin imprimé à Abbeville, dont plusieurs planches rappellent la manière de l'artiste qui a dessiné le *Baptême de Clovis* et la *Bataille de Tolbiac* de *La Mer des Hystoires*.

Les deux volumes du Psautier de Nicolas de Lyre n'ont pas de date et ne portent pas de nom de libraire. Ils ont probablement été publiés pour le propre compte de Le Rouge, qui les a signés.

Cy fynist la trāstatiō en françoyz  
du postille sur le sture des psaulmes  
cōposee p ce venerable & tres excellent do  
cteur en theologie de lordre des mi  
neurs maistre nichole de sire imprime  
a Paris p pierre le rouge libraire & im  
primeur du roy nostrefre.

Notre imprimeur exécuta pour le compte de Vérard un *Lucan*, *Suétoine* et *Saluste en françoys* :

Cy fynist Lucan suetoin et salu  
ste en françoyz Imprime a paris Le xxii<sup>e</sup>  
iour de Decembre mil iiii<sup>e</sup>. iii<sup>e</sup> & dix  
par Pierre le Rouge Libraire du roy no  
strefre pour Anthoine Verard marchāt  
libraire demourant a Paris sur le pont  
nostredame a lymaige saint Jehan les  
uangeliste ou au palays deuant la chas  
pelle ou on chante la messe De messie  
gneurs les presidens.



La marque de Pierre Le Rouge, à la Rose, avec bordures formées de fleurs de lis, se trouve, à partir de 1489, dans le Bréviaire d'Autun.



Et  
le dict

du philozo-  
phe tous ho-  
mes natu-  
relemēt de-  
strent sca-  
uoit. et aus-  
sy scēce est  
le p<sup>r</sup> beau  
tresor q̄ ho-  
me peust ac-  
querir. et la  
Vertu par  
quoy il est  
plus honno-  
re Par quoy  
ceulx sont  
moult a bla-  
smer: aux  
deulx dieu  
a dōne sens  
et entende-  
ment de cō-  
prendre au-  
cune sciēce:  
quāt ilz ne



si Deulent employer. Et ne doit on pas  
Comme plusieurs qui emploiet leurs  
forces/Vertus/sens/entendement:les  
Bngz a rapine /les autres a gourman/  
Dise/les autres a luxure/ou a aulcū fait  
desordonne. Laquelle chose ne faisoient  
pas les anciens clers et sages hommes  
qui mettoient leur entendement en phi-  
lozophie les Bngz/les autres en geome-  
trie/ou autre science. Les autres a cō-  
piller croniques et liures des gestes et  
hystoires anciennes. Ainsy q̄ Lucan  
qui cōpilla et fist ce present liure :disant  
ainsy. Nous escriuds ce present traicte  
Des gestes aux Romains q̄ p leurs sēs  
et prouescs conq̄rent plusieurs autres  
terres. Et cōmēcerons a Julles cesar en  
le dedupsāt iusques a Domicien. q̄ fut  
douzieme empereur. Si que nous met/

trons maintes personnes qui eurent di-  
uerzes dignitez a rome ou tēpe de douze  
Imperateurs Dont Julles cesar fut le  
premier:et Domicien le douzieme. En  
touchant premieurement quelles digni-  
tez il y eut a Rome. Affin que ceux qui  
des choses anciennes voudront enque-  
rir et aprendre : puissent en ce liure trou-  
uer aucune chose: par quoy ilz puissent  
le bien suiure et le mal laisser. Auecqs  
ce que en luyant en ce present liure: Il  
pourroient acquerir science q̄s vault  
mieulx que toute richesse. ainsy que dit  
Cicero. Ce que on me peult tollir: nest  
point a moy. Comme lor/l'argent en ce  
monde il nest point a nous. Nous nen  
auons que l'usage: Car en pou de heure  
nous lauons perdu. Mais le tresor de

Le Rouge intercala dans le nouveau livre des illustrations extraites de *La Mer des Hystoires*, qu'il trouva moyen d'adapter au texte, et Vêrard y fit ajouter d'autres gravures tirées de son propre fonds.

Le *Lucau, Suëtoiuë et Saluste en frauçoyz* est d'un format in-folio un peu plus petit que celui de *La Mer des Hystoires*.

En tête, on voit reparaitre la magnifique lettre L du titre de cette dernière publication.

On retrouve au deuxième feuillet la grande initiale S, si remarquable, aux dragons abouchés, et dont le bois offre ceci de curieux, que, sans doute par suite d'une inattention singulière, il se trouve retourné du haut en bas. Nous reproduisons cette lettre dans ses dimensions exactes.

Les bordures sont différentes de celles que l'on voit dans *La Mer des Hystoires* (voir p. 460), comme on pourra s'en rendre compte par le spécimen de la première page du nouveau livre que nous donnons ci-contre.

Les Heures de la Vierge à l'usage de Rome, que nous avons citées au commencement de ce chapitre, viennent ici à leur rang parmi les productions signées de Pierre Le Rouge. Comme le Bréviaire de Paris, elles ont en tête ce quatrain :

Qui en veult avoir on en treuve,  
A très grand marché et bon pris,  
A la Rose, en la rue Neufve  
De Nostre Dame de Paris.

L'achevé d'imprimer, qu'on remarque au verso du 98<sup>e</sup> et dernier feuillet, est ainsi rédigé : *Ces présentes heures, à l'usaige de Roue, furent achevées le neufviesue jour de may mil cccc quatre vingts et xi, par Pierre Le Rouge, libraire du Roy, pour Viuceut Comniu, demourant à la Rose, ea la rue Neufve, devant Nostre Dauue de Paris.*

On y compte 58 figures sur bois (29 grandes et 29 petites), dont on trouvera le détail dans l'ouvrage de M. Monceaux sur les Le Rouge et dans le Catalogue de la bibliothèque du baron James de Rothschild, rédigé par M. Émile Picot (t. I<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 25).

Les Heures de la Vierge, de format grand in-octavo ou petit in-quarto, sont imprimées à deux colonnes, avec les caractères employés pour les *Quotlibeta* et pour le Bréviaire d'Autun.

On trouvera le fac-similé d'une des pages de ces Heures dans l'ouvrage de M. Monceaux (t. I<sup>er</sup>, p. 252).

Nous arrivons maintenant à un livre tout rempli de gravures des plus remarquables, édité par Antoine Vérard, *Le Bien vivre et le Bien mourir*, divisé en quatre parties.

*L'Art de bien vivre* est daté du 15 décembre 1492 et ne porte pas de nom d'imprimeur.

La seconde partie, qui comprend *l'Art de bien mourir*, est seule signée de Pierre Le Rouge, sans indication d'année. C'était une traduction française de *L'Ars moriendi* faite par Guillaume Tardif pour le roi Charles VIII.

La troisième partie intitulée : *l'Égyllon de crainte divine pour bien mourir*, avec *les peines d'Enfer et de Purgatoire*, porte que ce traité a été imprimé à Paris par Gillet Cousteau et Jehan Menard, l'an de grâce mil quatre cens nonante et deux, le dix-huitième jour du mois de juillet, pour Anthoine Vérard, marchand libraire.

Enfin la quatrième partie, qui contient les matières suivantes : *l'Advenement de l'Ante-Christ*, *les Quinze signes précédans le Jugement général de Dieu* et *les Joyes de Paradis*, a comme date d'achèvement le 28 octobre 1492, sans désignation d'imprimeur.

Le volume tout entier est exécuté avec les gros caractères de bâtarde de *La Mer des Hystoires*, dont seul Pierre Le Rouge s'était servi jusqu'alors.

*L'Art de bien vivre*, quoique placé en tête dans les exemplaires, a été imprimé en dernier.

*L'Art de bien mourir*, qui est la seule partie que l'on puisse mettre d'une façon certaine à l'actif de Pierre Le Rouge, finit à la signature D.

*L'Égyllon de crainte divine pour bien mourir* et *les peines d'Enfer et de Purgatoire*, qui viennent après, n'ont pas de titre spécial et continuent l'alphabet des signatures.

M. Monceaux suppose que Cousteau et Ménard, qui ont imprimé cette partie de l'ouvrage, seraient des ouvriers ayant continué le travail dans l'atelier pendant une maladie du patron.

Nous croyons devoir présenter une autre solution à ce problème bibliographique.

Vérard, comme nous l'avons déjà dit, avait un matériel d'illustration lui appartenant en propre, auquel il adjoignit ensuite des types d'imprimerie. Il devint propriétaire de la grosse bâtarde gothique de Pierre Le Rouge, qu'il employait de préférence depuis quelque temps pour ses livres illustrés de grand format, et fit mettre en œuvre ces types pour les ouvrages qu'il édita par la suite

dans d'autres imprimeries. Pierre Le Rouge cessa de travailler neuf mois après, et on ne vit plus reparaître ce caractère qu'une seule fois, trois mois après, chez Le Rouge, dans un volume petit in-quarto intitulé : *Les très excrables louenges de la benoïste Vierge Marie, composées par Maistre Marcial d'Auvergne, procureur au Parlement*, qui fut achevé le 8 septembre 1492. Le livre avait été peut-être commencé plus tôt, et Antoine Vérard a pu laisser entre les mains de Pierre Le Rouge une ou deux casses de caractères pour le terminer. Ce qu'il y a de certain, c'est que le matériel d'illustration de *La Mer des Hystoires* ne tarda pas à passer tout entier, avec d'autres bois de Le Rouge, en la possession de Vérard, qui, jusqu'à la fin de sa carrière, se servit des bois et des caractères de cet ouvrage.

*L'Art de bien mourir*, imprimé par Pierre Le Rouge, débute par un titre en deux lignes de grosse gothique semblable à celui des *Postilles* de Nicolas de Lyre; voici les fac-similés du titre et de l'achevé d'imprimer du nouveau livre imprimé pour Vérard :

## Le liure intitulé lart de bien mourir



finist le liure intitulé lart de bien  
mourir imprimé par pierre le rouge  
imprimé du roy par Antoine Vérard

La marque de Le Rouge que l'on voit ici est une réduction de la première, que nous avons donnée ci-dessus. Elle figure aussi à la fin du second volume des *Postilles*.

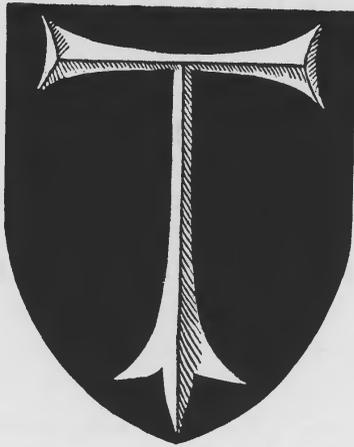
Nous ne donnons pas ici de spécimens des gravures de *L'Art de bien mourir*. Nous n'avons pas cru devoir les séparer de la série des illustrations du même ouvrage. On les trouvera dans le chapitre spécial que nous avons consacré, dans le tome deuxième de *l'Histoire de l'Imprimerie en France*, aux principales publications d'Antoine Vérard.

Le Rouge s'est servi, pour le *Psautier en françois*, de deux caractères différents. Le texte est imprimé avec la grosse gothique de 18 points de *La Mer des Hystoires*.



Le dernier livre connu pour être signé de Pierre Le Rouge est un Missel de Toul, du 3 avril 1493 (daté de 1492 v. st.) :

Anno incarnationis dñice mil<sup>o</sup> qua-  
dr<sup>o</sup>. octua<sup>o</sup>. xii<sup>o</sup>. Aprilis. iiii<sup>o</sup>. q̄ in sc<sup>o</sup>  
gue sacri missalis op<sup>o</sup> more tulleñ. i  
star correctissimi exemplaris ordina-  
tū. In laudē & gloriā scē & diuine  
trinitat<sup>is</sup> totiusq; celestis curie ipres-  
sum Parisius per Magistrum pes-  
trū le rouge.



C'est un fort beau livre avec gravures sur bois, qui a été décrit avec soin pour la première fois par M. Monceaux, le savant historiographe de la famille des Le Rouge. On y retrouve la planche de la célébration de la Messe, dite *Messe de Saint-Grégoire*, qui avait paru pour la première fois dans le Missel de Verdun de 1481 (voir p. 218), imprimé par Jean Du Pré. Cette planche, supérieurement gravée, devait se louer pour être mise en tête des Missels; elle a circulé, jusque vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, dans divers ateliers, tant à Paris qu'en province.

On ne connaît qu'un seul exemplaire du Missel de Toul, qui appartient à M. Paul Durrieu, conservateur adjoint au Musée du Louvre. Les illustrations de ce volume ont été plus ou moins bien gouachées, et, pour plusieurs d'entre elles, il est assez difficile de distinguer les traits de la gravure sous

l'empâtement des couleurs. On en trouvera la description exacte, accompagnée de quelques reproductions, dans le livre de M. Monceaux (t. I<sup>er</sup>, p. 275-279).

Le Missel de Toul n'a pas été imprimé avec les caractères que Pierre Le Rouge employait d'habitude à Paris, et dont nous avons donné des spécimens. Il est exécuté avec une gothique carrée ou lettre de forme employée de préférence pour les Missels. Les capitales appartiennent cependant presque toutes au type de *La Mer des Hystoires* (voir p. 471); elles sont fondues dans les mêmes matrices pour être justifiées sur les lettres du corps. C'est le caractère des *Expositions des Évangiles*, par Maurice de Sully, dont Guillaume Le Rouge s'était servi pour la première fois à Chablis en 1489, et dont nous donnons ci-dessous l'alphabet :

A B C D E f G H J L M N O P Q R S

T W      a b c d e f g h i l m n o p q r s t u v x y z

ā b̄ ȝ d̄ ē ī l̄ m̄ n̄ ō ō p̄ q̄ r̄ z̄ t̄ r̄ ū v̄ t̄

æ œ Œ . : ; /

Pierre Le Rouge fit venir à Paris cette fonte pour imprimer le Missel de Toul, après qu'il eut cédé son matériel de grosse bâtarde à Vêrard.

Pour plus de détails sur la vie et les travaux de Pierre Le Rouge, nous renvoyons à l'ouvrage de M. Monceaux, cité plusieurs fois dans le courant de notre volume.



# TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS. ....	A
PRÉFACE. ....	I

## CHAPITRE PREMIER

PÉRIODE PRÉLIMINAIRE. — Essais d'écriture artificielle faits à Avignon en 1444. — La découverte de Gutenberg. — La mission de Nicolas Jenson et ce qu'il en advint. — État politique de la France à l'avènement de Louis XI. — Causes qui ont retardé la venue à Paris des premiers imprimeurs. ....	1
--	---

## CHAPITRE II

ATELIER DE LA SORBONNE (1470-1472). — Arrivée des premiers imprimeurs à Paris. — Le premier livre imprimé. — Le second livre. — Hommage rendu à Gutenberg. — Adresse au peuple de Paris. — Propagande politique par la presse. — La <i>Rhétorique</i> de Fichet. — Autres livres imprimés la même année. — Visite d'un grand personnage à l'atelier. — Remerciements des imprimeurs au prévôt de Paris. — L'imprimerie mise sous la protection de Louis XI. — Changement dans la direction de l'atelier. — Départ de Fichet. ....	17
---	----

## CHAPITRE III

ATELIER DU <i>SOLEIL D'OR</i> DE LA RUE SAINT-JACQUES (1473-1483). — Les imprimeurs quittent la Sorbonne. — Leur nouvelle demeure. — Renouvellement du matériel. — Nouveaux travaux. — Les imprimeurs se font naturaliser. — La première Bible imprimée en France. — Fin de la première association. — Substitution du caractère romain au gothique. — Un nouvel associé. — Gering reste seul à la tête de l'atelier. ....	61
--	----

## CHAPITRE IV

ATELIER DU <i>SOLEIL D'OR</i> DE LA RUE DE SORBONNE (1484-1500). — Transfert de l'enseigne du <i>Soleil d'Or</i> à la rue de Sorbonne. — L'atelier de Gering occupé par deux autres imprimeurs. — Gering reprend la direction des travaux. — Son association avec Renbolt. — Nouveaux caractères. — L'illustration dans les livres de l'atelier. ....	89
---	----

## CHAPITRE V

- ATELIER DE PIERRE CÉSAR ET JEAN STOLL (1474-1479). — Ouverture d'une seconde imprimerie à Paris. — Le premier livre daté de l'atelier. — Un livre avec la fausse date de 1467. — Confusion faite par les bibliographes des produits de cet atelier avec ceux d'un atelier concurrent. — La question définitivement éclaircie. — Copies et contrefaçons. — Le dernier livre daté de l'atelier. — Bail et emplacement de la maison. — Renseignements sur la personne de Pierre César et sur celle de son associé. . . . . 119

## CHAPITRE VI

- ATELIER DU *SOUFFLET VERT* (1475-1484). — Premier livre daté sorti de l'atelier. — Antériorité d'autres impressions. — Première page imprimée à Paris avec des mots français. — Noms jusqu'ici inconnus de deux imprimeurs. — Nom d'un correcteur. — Éloge des livres imprimés. — Un atelier français coopératif. — Noms de ceux qui le composaient. — Emplacement exact de l'atelier. — Éloge de la typographie parisienne. — Fin de l'exercice des imprimeurs du *Soufflet Vert*. — Contrefaçons de leurs types. . . . . 151

## CHAPITRE VII

- ATELIER DE *L'IMAGE SAINT-CHRISTOPHE*, PASQUIER BONHOMME ET JEAN BONHOMME (1475-1490). — Antécédents de Pasquier Bonhomme. — Les *Croniques de France*, premier livre imprimé en français à Paris. — Autres impressions attribuées à Pasquier Bonhomme. — Son fils Jean Bonhomme lui succède. — *L'Istoire de la Destruction de Troye*, livre illustré par un maître artiste. — Les *Prouffitz ruraux*, illustrés par le même. — Publication d'un herbier avec les figures des plantes. — Autres impressions de Jean Bonhomme. — Fin de sa carrière typographique. 171

## CHAPITRE VIII

- ATELIER ANONYME (1576). — Impression d'un Valère Maxime en français. — Similitude des caractères avec ceux de la Bible de Gering. — Les illustrations de ce livre faites à la main. — Document contemporain fixant sa date. — Autres impressions du même typographe. . . . . 199

## CHAPITRE IX

- ATELIER DE *L'IMAGE SAINTE-CATHERINE*, RICHARD BLANDIN ET GUILLAUME FÉVRIER, IMPRIMEURS (1477). — Impression d'un almanach. — Caractères identiques à ceux de Pasquier Bonhomme. — Emplacement exact de l'atelier. . . . . 205

## CHAPITRE X

- ATELIER DE GUILLAUME LE FÈVRE (1479-1480). — Les *Costumes et établissements de Bretagne*. — Autres livres attribués à Guillaume Le Fèvre. — Similitude de ses caractères avec ceux de Jean Bonhomme. — Où en a-t-il copié la forme? . . . . . 207

## CHAPITRE XI

- ATELIER DE JEAN DU PRÉ (1481-1500). — Début de Jean Du Pré avec un associé. — Les premiers livres avec gravures imprimés à Paris. — Le placard du Grand Pardon de Reims. — Livres illustrés publiés par Jean Du Pré. — Autres impressions du même. — Livres d'heures avec bordures et figures gravées en relief sur cuivre. — Les Missels de Du Pré. — Deux éditions illustrées de la *Légende dorée*. — Les *Vigiles de Charles VII*. — Les Statuts synodaux d'Amiens et autres livres imprimés par Du Pré. . . . . 209

## CHAPITRE XII

- ATELIER DU COLLÈGE DE NARBONNE (1481-1500). — Un nouvel imprimeur non cité. — Comparaison de ses caractères avec ceux d'un autre livre signé. — Un typographe devient recteur de l'Université de Paris. . . . . 285

## CHAPITRE XIII

- ATELIER D'ANTOINE CAILLAUT ET LOUIS MARTINEAU (1482-1500). — Les débuts des deux associés ensemble ou séparément. — Noms des collaborateurs de l'atelier. — La marque de Martineau. — Les livres illustrés de Caillaut. — Impressions attribuées à la ville d'Angoulême restituées à Caillaut. — Autres publications de Caillaut. — Les deux marques de Caillaut. — Son changement de demeure. . . . . 295

## CHAPITRE XIV

- ATELIER DE GUY MARCHANT (1483-1500). — Le premier livre de Guy Marchant. — Ses diverses éditions illustrées. — La *Danse macabre des Hommes*. — La *Danse macabre des Femmes*. — Le *Calendrier des Bergères*. — Le *Calendrier des Bergères*. — Autres impressions de Guy Marchant. — Ses marques. — Nom du prote de son atelier. . . . . 335

## CHAPITRE XV

- ATELIER DE JEAN HIGMAN (1484-1499). — Les débuts de Higman. — Son établissement au Clos Bruneau. — Sa spécialité. — Son association avec Wolfgang Hopyl. — Fin de sa carrière. . . . . 405

## CHAPITRE XVI

- ATELIER DE PIERRE LEVET (1485-1500). — Pierre Levet associé à ses débuts avec Jean Alissot. — Ses premières impressions. — Il travaille pour le libraire-éditeur Antoine Vérard. — Une édition illustrée des *Commentaires de Jules César*. — La première édition des *Cent Nouvelles nouvelles* avec illustrations. — Le livre des *Proufitez champestres et ruiaux*, de Pierre de Crescens, avec figures sur bois. — Un Psautier latin illustré. — Le *Codicille et Testament* de François Villon. — Changement de demeure et d'enseigne. — Les travaux de ce second atelier. — Association de Pierre Levet avec Raoul Cousturier et Jean Hardouin. . . . . 413

## CHAPITRE XVII

ATELIER DE JEAN CARCHAIN (1487). — Les œuvres de Buridan. — Adresse et réclame originales. — Lieu d'impression douteux. . . . . 453

## CHAPITRE XVIII

ATELIER DE LA ROSE ROUGE, PIERRE LE ROUGE, IMPRIMEUR DU ROI (1487-1493). — Les débuts de Pierre Le Rouge en province. — Son établissement à Paris, avec le titre de *libraire et imprimeur royal*. — Ses premiers travaux. — *La Mer des Hystoires*. — Livres illustrés de Le Rouge. — Ses rapports avec Antoine Vérard, éditeur parisien. — Fin de sa carrière. . . . 455

FIN DU TOME PREMIER



**Les pages intermédiaires sont blanches**

